

N° 12 – 29 JUIN 2023

2023

BULLETIN OFFICIEL

Courses plates

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 1941 à 2143) :

jeudi 1^{er} juin 2023

 NANTES 1
 PARISLONGCHAMP 3

vendredi 2 juin 2023

 COMPIÈGNE 7
 TOULOUSE 11

samedi 3 juin 2023

 LYON-PARILLY 13
 VANNES 16

dimanche 4 juin 2023

 BIGUGLIA 19
 CHANTILLY 20
 DAX 25
 ROYAN-LA PALMYRE 27

lundi 5 juin 2023

 CHÂTEAUBRIANT 29
 LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON 31

mardi 6 juin 2023

SAINT-CLOUD 33

mercredi 7 juin 2023

ARGENTAN 37

jeudi 8 juin 2023

PARISLONGCHAMP 40

vendredi 9 juin 2023

 COMPIÈGNE 44
 MARSEILLE-BORÉLY 48

samedi 10 juin 2023

 LES SABLES D'OLONNE 51
 LYON-PARILLY 53

dimanche 11 juin 2023

 CORLAY 56
 LIMOGES 57
 MÂCON-CLUNY 59
 MARTINIQUE 60
 PARISLONGCHAMP 63
 TARBES 67

lundi 12 juin 2023

 AMIENS 70
 STRASBOURG 73

mardi 13 juin 2023

COMPIÈGNE 76

mercredi 14 juin 2023

 LANGON 80
 SAINT-CLOUD 83

Index des chevaux cités dans ce numéro 89

FRANCE GALOP

Département Technique

46 place Abel Gance

92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : juin 2023

Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 2 mars 2023)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de fais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de fais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGNET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. OLIVIER SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
Ildelfonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildelfonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN contre la décision des Commissaires de France Galop, en date du 6 mars 2023, par laquelle lesdits Commissaires ont notamment décidé de :

- distancer le hongre PARA de la 4ème place du Prix du CLUB DES COYOTTES (Prix du NIVERNAIS) couru sur l'hippodrome de MOULINS le 16 septembre 2022 ;
- distancer le hongre DUKE CHOP de la 7ème place du Prix FINOT (POULAINS) couru sur l'hippodrome d'AUTEUIL le 13 septembre 2022 ;
- distancer le hongre MADARA, déclaré AR du Prix TREMAILLE couru sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU le 21 novembre 2022 ;
- distancer la pouliche MATILDA DU BERLAIS, déclaré AR du Prix ORCADA couru sur l'hippodrome d'AUTEUIL le 15 octobre 2022 ;
- sanctionner la Société d'Entraînement David COTTIN et l'entraîneur David COTTIN par la suspension de leur autorisation d'entraîneur public pour une durée de 12 mois ;
- sanctionner ladite Société d'Entraînement, ainsi que l'entraîneur David COTTIN, par la suspension de leurs autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, associé et bailleur pour une durée de 12 mois.

Après avoir pris connaissance des courriers recommandés par lesquels les appelants ont interjeté appel et motivé ceux-ci ;

Après avoir convoqué l'ECURIE ZINGARO, propriétaire du hongre PARA, M. Damien DUGLAS, propriétaire du hongre DUKE CHOP, la Famille BRYANT, propriétaire de la jument MATILDA DU BERLAIS, la société RACING STARS, propriétaire du hongre MADARA, la Société d'Entraînement David COTTIN, représentée par M. David COTTIN également convoqué en nom propre, entraîneur des 4 chevaux, à se présenter à la réunion fixée le 4 avril 2023, puis le 25 avril 2023, le 5 mai 2023, puis le 16 mai 2023 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation des intéressés à l'exception des appelants assistés par leur conseil ;

Après avoir convoqué l'ECURIE MICKAEL RIZIERI, propriétaire des pouliches MEME PAS KAP et LA BAMBINA, et M. Andrew PEAKE, propriétaire du hongre IN LOVE et de la pouliche JUST A PRINCESS, à se présenter à la réunion fixée le 25 avril 2023, puis le 5 mai 2023, puis le mardi 16 mai 2023 ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications des appelants et de leurs déclarations, étant observé qu'il a été proposé à M. David COTTIN de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée, étant précisé que le conseil des appelants a relu lesdites retranscriptions, les approuvant en ajoutant une lettre et un mot ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Pierre COLOMBU ;

Attendu que ces appels sont recevables sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop, en date du 6 mars 2023, et l'ensemble des éléments qu'elle contient ;

Vu les déclarations d'appel dudit entraîneur et de ladite Société d'Entraînement, en date du 8 mars 2023, confirmées par courriers recommandés ;

Vu le mémoire transmis par le conseil des appelants le 27 mars 2023, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- qu'en matière pénale, en vertu du principe de la présomption d'innocence, c'est à l'accusation de prouver que l'infraction est caractérisée en tous ses éléments ;
- qu'il incombe à l'accusation de prouver la culpabilité de la personne poursuivie, de ne pas renverser la présomption d'innocence et mentionnant les textes de droit commun s'y référant ;
- qu'aucun prélèvement n'a été réalisé sur les chevaux qui prouverait de façon parfaite la violation du Code des Courses et que constituent uniquement un indice les dates indiquées sur des ordonnances, dont la valeur probante doit être appréciée à la lueur des autres éléments fournis pour vérifier qu'il établit la responsabilité des concluants ;
- que la seule référence à une procédure pénale dont on ne connaît pas le contenu, avec laquelle M. David COTTIN n'a pas de lien, ne peut fonder à elle seule la conviction desdits Commissaires ;
- que cette violation est d'autant plus inacceptable que le vétérinaire avait présenté à M. David COTTIN les documents justifiant de son droit d'exercer ;
- la violation du principe d'impartialité en raison de la confusion des fonctions de poursuite et de jugement ;
- l'absence de violation dudit Code concernant le hongre PARA en détaillant son cas ;
- l'absence de violation dudit Code concernant le hongre DUKE CHOP en détaillant son cas ;
- l'absence de violation dudit Code concernant le hongre MADARA en détaillant son cas ;
- que lesdits Commissaires retiennent que l'ordonnance du vétérinaire indique que le jument HISPANIC MOON aurait reçu un traitement intraveineux le 13 septembre 2022, alors que le vétérinaire n'a facturé qu'une visite et qu'elle a ensuite couru le 27 septembre 2022 ;
- et qu'il est possible que le vétérinaire ait omis de facturer le traitement intraveineux ;
- que les appelants s'engagent à accroître leur vigilance concernant l'adéquation de la facturation avec les ordonnances de leurs vétérinaires ;
- concernant un manque de transparence quant à la facturation, qu'il a été décidé qu'à l'avenir les factures seraient établies directement aux propriétaires, précisant que M. Richard POWELL était parfaitement au courant que ladite Société d'Entraînement faisait appel à ce vétérinaire, dans la mesure où il connaissait le vétérinaire en question, que les factures émises par le vétérinaire lui ont été refacturées et qu'il les a réglées sans interroger l'entraîneur sur la nature des soins ;
- que les appelants proposent de déclarer à France Galop le nom des vétérinaires intervenant habituellement dans les écuries, ainsi que l'intervention de tout nouveau vétérinaire ;
- que l'ensemble des factures et ordonnances numérotées émises par ces professionnels pourront être communiquées toutes les semaines à France Galop ;
- qu'ils s'engagent à tenir un fichier de suivi pour chacun des éléments de leur effectif, lequel préciserait les dates d'intervention, les soins pratiqués par les vétérinaires et éventuellement la période de réengagement possible, et comprendrait les ordonnances numérotées, ajoutant qu'il pourrait être communiqué toutes les semaines à France Galop ;
- qu'il est également proposé de se soumettre à des contrôles à intervalles très réguliers ;
- qu'en tout état de cause, les appelants sont prêts à se soumettre à toute mesure particulière de contrôle que France Galop souhaiterait mettre en place ;
- que les Commissaires ont prononcé à leur égard une double sanction manifestement infondée et à tout le moins disproportionnée en comparaison à d'autres décisions ;
- que ces sanctions auraient pour conséquence l'arrêt totale des activités de la Société

d'Entraînement ;

- que la survie de ladite Société sera nécessairement impactée, cette dernière devant supporter d'importantes charges d'exploitation ;
- que cette sanction porte une atteinte grave et immédiate à la liberté d'entreprendre de M. David COTTIN et qu'il existe des sanctions plus raisonnables permettant de garantir à l'avenir le respect des dispositions dudit Code ;

Vu le courrier du conseil de ladite Société d'Entraînement et de M. David COTTIN, en date du 28 mars 2023, sollicitant la consultation du dossier et la réponse apportée le même jour concernant la consultation effectuée le lendemain ;

Vu le courrier de procédure, en date du 3 avril 2023, du conseil de ladite Société d'Entraînement et de M. David COTTIN ;

Vu les courriers de procédure adressés à l'ensemble des parties le 3 avril 2023 concernant le report de l'audience ;

Vu le courrier transmis à la responsable du Service Contrôles à la demande des membres de la Commission d'appel en date du 3 avril 2023 ;

Vu le courrier de la responsable du Service Contrôles en date du 5 avril 2023, accompagné de ses pièces jointes et le courrier adressé en réponse ;

Vu les courriers adressés aux parties en date du 6 avril 2023 transmettant le courrier de la responsable du Service Contrôles de France Galop, en date du 5 avril 2023, accompagné de ses pièces jointes ;

Vu le courrier adressé le 7 avril 2023 au Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV) à la demande des membres de la Commission d'appel, accompagné de sa pièce jointe et leur transmission le même jour aux parties ;

Vu les courriers de procédure adressés aux parties initialement convoquées et à l'ECURIE MICKAEL RIZIERI et M. Andrew PEAKE en date du 13 avril 2023 ;

Vu le courrier de demande de report adressé par le conseil des appelants le 13 avril 2023 et la réponse apportée le lendemain à l'ensemble des parties ;

Vu les courriers de procédure adressés par M. Andrew PEAKE les 13 et 14 avril 2023 et la réponse apportée le 14 avril 2023 ;

Vu le courrier de procédure de la représentante de la société RACING STARS, en date du 14 avril 2023, accompagné de sa pièce jointe donnant tout pouvoir audit entraîneur et son conseil pour la représenter ;

Vu le courrier reçu du CNOV le 17 avril 2023, transmis aux parties le 18 avril 2023, et ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- la non-conformité au Code de la Santé Publique de la plupart des ordonnances fournies ou sur le stock de médicaments présents dans les pharmacies de l'écurie ;
- la présence de stocks de médicaments sur prescription dans les pharmacies des centres d'entraînement sans les ordonnances correspondantes ou pouvant laisser suspecter en l'absence d'enquête sur ce point une prescription hors examen clinique sans la réalisation du suivi sanitaire réglementaire ou de reliquat de traitements ou traitements en cours ;
- la présence dans ce stock de pharmacie d'écuries de médicaments présentant un risque sérieux de dopage ou de résidus pour la santé publique ;
- les ordonnances sans mention relative aux délais d'attente avant abattage pour des chevaux non exclus de la consommation humaine, insuffisamment précises sur le schéma posologique, notamment sur la localisation du point d'injection ou d'infiltration ;
- des ordonnances sans les mentions supplémentaires exigées depuis janvier 2022, notamment relative aux substances actives et aux mises en garde et parfois illisibles ;
- le cas particulier des ordonnances du Docteur vétérinaire en question dont la

cinquantaine d'ordonnances correspondant toutes à des infiltrations articulaires ou paravertébrales d'un corticoïde sont aussi non conformes sur plusieurs points, dont :

- l'adresse mentionnée en Italie ne correspondant pas au domicile professionnel d'exercice déclaré en France pour l'inscription à l'Ordre ;
- l'absence de mention explicite du type de « médicaments administrés ce jour par le vétérinaire à ne pas délivrer » qui peut laisser croire que des infiltrations sont prescrites pour être réalisées par l'entraîneur ou une tierce personne, ce qui rendrait le vétérinaire complice d'un exercice illégal de la médecine vétérinaire, ajoutant que sans cette mention explicite d'un usage par le vétérinaire lui-même des médicaments prescrits, les 49 ordonnances peuvent aussi permettre l'achat par le centre d'entraînement de 49 flacons de DEXADRESON en pharmacies ;
- l'analyse des pratiques d'infiltrations articulaires ou dorsales ;
- que dans l'établissement de LAMORLAYE, 48 chevaux ont été infiltrés en 3 mois pour un effectif déclaré de 53 chevaux, soit 90% de l'effectif déclaré ;
- que 6 chevaux ont même reçu deux ou trois infiltrations successives à environ 1 mois d'intervalle ;
- qu'en d'autres termes la quasi-totalité des équidés de ce centre d'entraînement reçoit en moyenne une infiltration de corticoïde par trimestre, soit 4 infiltrations par an ;
- que sous réserve d'une enquête justifiant ces infiltrations, ces dernières ne peuvent être considérées ni comme des traitements collectifs, ni comme préventifs et que cette pratique paraît contraire aux exigences du bien-être animal ;
- que le fait qu'une écurie héberge des chevaux de courses qui pour la quasi-totalité d'entre eux présenteraient des affections articulaires, d'inflammation ou douloureuses nécessitant des infiltrations régulières relève d'une situation anormale, voire inacceptable de souffrance animale ;
- que si, à l'inverse, ces infiltrations ne sont pas justifiées par un diagnostic, cette pratique s'apparente probablement alors davantage à une forme de dopage qu'à des soins vétérinaires ;
- que compte tenu des risques et des impacts d'infiltrations articulaires répétées tous les 3 mois, cette pratique peut aussi être considérée, en elle-même, comme une forme de maltraitance animale tout aussi inacceptable ;
- qu'une pratique qui consisterait à infiltrer juste après une course, le jour même, le lendemain ou dans les jours qui suivent, dans le but de faciliter la préparation à des courses ultérieures s'apparente aussi davantage à une forme de dopage ;
- les 94 ordonnances retrouvées au sein de l'établissement de LAMORLAYE pour les trois derniers mois au jour du contrôle et leur analyse qui concernent seulement les traitements antibiotiques ou des infiltrations intra-articulaires ou dorsales ;
- que la majorité d'entre elles est prescrite en vue d'un usage « hors AMM » ;
- que le CNOV constate que les centres d'entraînement détiennent dans leurs pharmacies de nombreux médicaments à base de substances dopantes, AINS, corticoïdes, tranquillisants... ;
- que l'administration de ces médicaments dopant en stock dans les pharmacies ne peut plus être véritablement maîtrisée par un vétérinaire ;
- l'observation du CNOV sur la présence dans l'écurie d'un médicament à usage humain sans « LMR » et le régime réglementaire qui doit être en face d'une telle substance dans une écurie ;
- le caractère inacceptable de la présence de PHENYLARTHRITE dans la pharmacie de l'écurie en raison de son régime réglementaire ;
- les non-conformités des ordonnances sur plusieurs points dont les mentions « viande » et de nombreuses non-conformités à l'article R- 5141-111 du Code de la Santé Publique et les non-conformités au règlement de 2019-6 ;
- qu'au LION D'ANGERS, 11 % de l'effectif a reçu des infiltrations dans les 3 mois précédents le contrôle, qu'un cheval a reçu des infiltrations à 18 jours d'intervalle ;
- que pour LAMORLAYE, la fréquence des traitements déclarés au cours des trois derniers mois est beaucoup plus élevée, que plus de la moitié de l'effectif a reçu un

- ou plusieurs traitements antibiotiques durant les 3 derniers mois ;
- que 90% de l'effectif déclaré a reçu une ou plusieurs infiltrations intra-articulaires ou paravertébrales à base de DEXADRESON ;
- que 11% des chevaux ont vu une infiltration répétée à un mois d'intervalle, voire une troisième fois sur cheval ;

Vu le courrier électronique, accompagné de ses 3 pièces jointes, reçu le 24 avril 2023 émanant du conseil des appelants ;

Vu la demande de report en date du 24 avril 2023 émanant du conseil des appelants et l'acceptation de ce report le jour-même par la Commission d'appel ;

Vu le mémoire transmis par le conseil de M. David COTTIN et de ladite Société d'Entraînement le 11 mai 2023, accompagné de ses pièces jointes, reprenant son mémoire adressé le 27 mars 2023 et précisant notamment :

- que la Commission d'appel a transmis les comptes-rendus des contrôles réalisés le 3 décembre 2022 sur les deux centres exploités par la Société d'Entraînement David COTTIN, ainsi que les ordonnances correspondantes ;
- que seules certaines pièces choisies ont été communiquées au CNOV : les comptes-rendus des contrôles réalisés le 3 décembre 2022 sur les deux centres exploités, ainsi que les ordonnances correspondantes ;
- la violation des droits de la défense, rappelant que la Commission d'appel a renvoyé une première fois l'audience en raison de l'absence de communication de l'intégralité des comptes-rendus de missions des vétérinaires préleveurs et des ordonnances qui les accompagnent aux instances disciplinaires de France Galop et aux parties ;
- la nécessité d'être destinataire de l'ensemble d'un dossier et qu'en l'espèce les Commissaires de France Galop ont rendu une décision, alors que les appelants ne disposaient pas de l'intégralité des pièces et que cette atteinte aux droits de la défense s'avère d'autant plus flagrante que les pièces manquantes comprennent des éléments à décharge détaillés ;
- que les constatations positives et simultanées des deux vétérinaires dans les deux établissements démontrent une certaine rigueur concernant la gestion de ses établissements et l'absence de violation au Code des Courses au Galop relative au hongre DUKE CHOP ; qu'une évolution dans la manière d'aborder le dossier se dégage de la procédure en appel, que les membres de la Commission d'appel ont en effet sollicité le CNOV sur « *la Pratique consistant à infiltrer un cheval de courses le jour même, immédiatement après une course* » ; que les concluants ont systématiquement transmis les documents complémentaires sollicités, précisant qu'en toute transparence, ils transmettent les ordonnances correspondant aux quatre produits identifiés par le vétérinaire, à savoir le STRONGID, l'ANUMEDGON, le FASANEX, le SULMIDOL ;
- que les membres de ladite Commission ont demandé aux appelants des éclaircissements sur « *les éventuelles nouvelles infractions* » : le premier relatif au hongre IN LOVE, le second concernant les chevaux présents à l'effectif ;
- que lesdits membres ont également invité les concluants à leur communiquer certains documents supplémentaires (ordonnances et factures vétérinaires) et sollicité une analyse du CNOV sans formuler clairement les éventuels griefs qui pourraient être reprochés aux concluants sur la base de ces documents, ce qui empêche les appelants de connaître les faits précis sur lesquels ils devraient s'exprimer ;
- concernant les anomalies sur les effectifs, que dans le rapport de contrôle elles sont justifiées par la référence à une liste des effectifs obsolète ;
- que la jument JUST A PRINCESS a été sortie des effectifs le 30 novembre 2022, soit 3 jours avant le contrôle du 3 décembre 2022 ;
- que les chevaux LA BAMBINA et MEME PAS KAP sont arrivés de l'établissement du LION D'ANGERS à LAMORLAYE le 18 novembre 2022, que la Société d'Entraînement David COTTIN reconnaît avoir oublié de procéder à la déclaration de changement d'établissement ;

- que la situation du hongre IN LOVE est la même que celle du hongre DUKE CHOP : que le hongre IN LOVE a été examiné et traité le 13 septembre 2022 à son retour de l'hippodrome d'AUTEUIL ;
- que plusieurs salariés des écuries David COTTIN attestent que le hongre IN LOVE a également été traité après sa course : Mme Marine PINEDA, salariée de la Société d'Entraînement David COTTIN, et M. Eric PILET ;
- que le traitement par infiltration a en effet été décidé par le Docteur Paolo RAVANETTI en raison de flexions positives après la course vers 20h00 ;
- que la seule transmission des ordonnances sujettes à interrogation aurait amplement suffi au CNOV pour se prononcer ;
- qu'en rendant non pas un avis à portée générale, mais une véritable analyse de certaines pièces du dossier, choisies par France Galop, le CNOV intervient davantage en qualité d'expert dans le cadre d'une procédure susceptible de donner lieu à des sanctions de nature pénale ;
- qu'en matière pénale, la décision ordonnant l'expertise est soumise au principe du contradictoire et les conclusions de l'expertise sont discutées contradictoirement ;
- que sur la forme, en l'espèce, l'analyse transmise par le CNOV ne comporte ni date ni signature, de sorte qu'il est impossible d'identifier l'auteur de cette expertise, mentionnant également l'absence de respect du contradictoire dans la mesure où les questions soumises par France Galop au CNOV n'ont pas été transmises aux concluants avant d'être communiquées au CNOV, et qu'il ne leur a pas été proposé de compléter les éléments soumis à l'appréciation du CNOV ou de poser des questions complémentaires ;
- sur le fond, que l'analyse du CNOV, quant à la pratique des infiltrations articulaires ou dorsales, déduit une série d'affirmations infondées et sans retenue ;
- que l'état de la réglementation actuelle n'interdit pas une telle pratique : ni le Code des Courses au Galop ni la Charte de bien être équin et le guide de bonnes pratiques n'interdisent les infiltrations articulaires ou dorsales des équidés dès lors qu'elles sont réalisées après un diagnostic individuel du vétérinaire traitant, ajoutant qu'aucun délai n'est ainsi imposé entre deux infiltrations ni un nombre limité d'infiltrations dès lors que ces traitements répondent à un besoin identifié par le vétérinaire traitant ;
- que le rédacteur de l'analyse reproche aux concluants le recours à des infiltrations systématiques qui ne respecterait pas le bien-être de l'animal alors qu'aucune littérature ou article de doctrine ne permet d'affirmer que des infiltrations régulières porteraient atteinte au bien être des chevaux ;
- que le recours à un traitement par infiltration est décidé par le vétérinaire traitant après avoir examiné le cheval concerné, que l'entraîneur n'intervient absolument pas dans cette décision et qu'il ne peut que se fier au jugement du vétérinaire ;
- concernant les griefs relatifs aux ordonnances vétérinaires et la pharmacie, qu'ils concernent en réalité les vétérinaires eux-mêmes et non les concluants ;
- que l'auteur de l'analyse du CNOV se permet certaines extrapolations suggérant que le responsable des écuries réaliserait seul des infiltrations relevant de la compétence d'un vétérinaire, se rendant ainsi coupable d'exercice illégal de la médecine vétérinaire ;
- qu'en tout état de cause, les appelants entendent accompagner des mesures concrètes et régulières pour améliorer la gestion administrative de la société ;

Vu les courriers de transmissions dudit mémoire et de ses pièces adressés à l'ensemble des parties le 11 mai 2023 ;

Attendu que le conseil des appelants a repris en séance son mémoire, tout en indiquant notamment :

- ne pas avoir représenté les appelants en première instance ;
- que la Société d'Entraînement a déjà perdu des propriétaires ;
- que c'est la première fois que l'on voit une sanction aussi forte dans un tel cas ;
- que concernant les griefs initiaux, les attestations sur PARA et MADARA vont dans le même sens ;

- que ce dossier se résume à lui reprocher d'avoir fait appel à un vétérinaire spécifique qui avait justifié de son droit d'exercer ;
- que les désordres reconnus par ses clients ont été palliés par une nouvelle organisation mise en place dans l'écurie ;
- que son obligation est de se fier à son vétérinaire et respecter ses conseils ;
- que sur les infiltrations et leur nombre on peut avoir un débat, mais qu'en l'état du droit il n'y a aucune règle sur le nombre d'infiltrations à faire sur des chevaux ;
- que si le débat peut exister philosophiquement, concrètement, David COTTIN, lui, suit les instructions de son vétérinaire et s'en remet à lui s'agissant des soins demandés ;
- qu'ainsi, les pratiques de ce vétérinaire ne sont pas contraires au droit et que David COTTIN n'a pas les compétences pour lui dire d'infiltrer ou ne pas infiltrer ;
- que pour les erreurs qu'il reconnaît, David COTTIN démontre à quel point il est disposé à mettre en place toutes les procédures que les « *juges* » estimeront utiles ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU, Président de séance, indique ne pas avoir le moindre préjugement sur M. David COTTIN et tient à le lui faire savoir, étant observé qu'il n'y a pas de volonté d'être concentré sur sa personne ;

Attendu que ledit Président a rappelé la carrière de jockey de M. David COTTIN, mais indique qu'ils sont là pour juger de certains points relevant de son activité d'entraîneur public ;

Attendu que le Président de séance a demandé pourquoi plusieurs vétérinaires sont utilisés par l'entraîneur, celui-ci indiquant que les deux vétérinaires sont complémentaires et que le second a fait une erreur et qu'il lui en veut beaucoup, car il met sa vie professionnelle en danger ;

Attendu que le Président de séance a ajouté avoir le sentiment que ce vétérinaire est beaucoup plus cher que les autres vétérinaires, M. David COTTIN indiquant que non c'est exactement l'inverse ;

Attendu concernant le hongre PARA que le Président de séance a souhaité évoquer l'infiltration de PARA qui n'aurait en réalité pas été faite, M. David COTTIN indiquant alors que :

- lorsque le vétérinaire venait, il regardait environ 30 chevaux, les faisait trotter, mettait des notes et qu'ensuite, il appelait les chevaux et que de son côté il le prévenait quand ils devaient courir ;
- que le vétérinaire n'a ni appelé PARA, ni appelé MADARA et a mis : « *NO A TRAITER* » ;
- qu'en fin de journée alors qu'il n'était lui-même plus là, « *ils ont bu le café* » avec son premier garçon et que le premier garçon s'est trompé en reprenant les notes ;

Attendu que le Président de séance a souhaité comprendre pourquoi le cheval a été présenté alors qu'il n'avait aucun problème, M. David COTTIN indiquant qu'il fait une liste large, quitte à soigner quelque chose plus tard, mais que s'il n'était pas bien, il n'aurait pas couru ;

Attendu que le Président de séance a souhaité évoquer une ordonnance présente au dossier dans laquelle il est écrit une mention particulière et lui demandant qui a écrit sur ladite ordonnance sous un traitement : « *n'a pas été administré* » ;

Attendu que M. David COTTIN a lu l'ordonnance en cause et regardé en indiquant qu'il ne sait pas qui a inséré cette mention, mais qu'il pense que c'est peut-être le vétérinaire ;

Attendu que le Président de séance a indiqué que le fait d'ajouter quelque chose sur une ordonnance comme sur celle qu'il lui a montrée n'est pas habituel, M. David COTTIN lui répondant : « *non, en effet* », mais que « *c'est un cas isolé* » ;

Attendu que le Président de séance lui a demandé d'expliquer d'où vient son erreur pour la jument MATILDA DU BERLAIS, M. David COTTIN indiquant qu'il ne sait pas trop, qu'il a dû mal compter ou avait une mauvaise date dans sa tête ;

Attendu que M. Philippe DELIOUX de SAVIGNAC a demandé une explication sur la différence entre les tarifs de 45 euros et 250 euros entre les factures des vétérinaires, M. David COTTIN indiquant qu'il pense que c'est une visite vétérinaire qui a été facturée 45 euros sans doute, mais pas une infiltration à 45 euros, que c'est impossible dans la clinique concernée ;

Attendu que le Président de séance indique qu'il aurait aimé avoir le cahier de soins, M. David COTTIN indiquant que chez lui, si un cheval doit recevoir de la vitamine C ou une substance dans la bouche, tout est sur un tableau ;

Attendu que M. Michel de GIGOU lui a demandé s'il archive quelque part ce qui est sur le tableau, M. David COTTIN indiquant que non, ils effacent le tableau après le soin, M. Michel de GIGOU lui indiquant qu'il pense important de ne plus effacer et noter tous les soins à l'avenir, car cela lui permettra un suivi adapté et le protégera ;

Attendu que M. David COTTIN en prend acte et indique qu'il est prêt à faire tout ce que les instances lui demandent, ajoutant d'ailleurs qu'un système assimilable à celui des vaccinations sur Internet mis en place par France Galop est tout simplement génial et a permis d'éviter les erreurs et non partants ;

Qu'il pense utile à l'avenir de créer cela pour les ordonnances et que France Galop reçoive la totalité des ordonnances de chaque entraîneur, que tout soit transféré par email à France Galop ;

Attendu que M. Michel de GIGOU a souhaité évoquer les infiltrations le jour des courses, estimant les ordonnances actuelles pas claires, le Président de séance considérant que mettre l'horaire sur de telles ordonnances est important, car l'on peut se poser des questions ;

Attendu que M. Michel de GIGOU et le Président de séance ont indiqué qu'infiltrer juste après une course est très étonnant comme pratique, le soir de la course ;

Attendu que M. David COTTIN a indiqué que si l'on veut avoir du bon sens, infiltrer le matin de la course est impossible, car après ces actes les chevaux ont des bandages et restent au box une journée pour éviter les infections et que cela serait donc étonnant qu'il ait infiltré avant la course ;

Attendu que le Président de séance a insisté sur le fait que l'infiltration ne doit pas devenir nécessaire pour faire courir un cheval, mais doit rester un soin ;

Que si un cheval ne peut pas courir sans infiltrations, cela est un problème et un sujet en rapport avec le bien-être animal ;

Que les courses d'obstacles, notamment, sont très regardées par certaines entités et que les entraîneurs doivent avoir conscience de cela, M. David COTTIN indiquant être conscient de cela et ajoutant, suite à une question sur son palmarès cette année, avoir perdu plus de clients que gagné de courses ;

Attendu que le Président de séance a demandé à M. David COTTIN ce qu'il avait eu comme sanctions antérieures en sa qualité d'entraîneur, M. David COTTIN expliquant qu'il a eu un cheval positif, SACRE CŒUR, avec du DMSO et que « *sur le coup* » il pensait que c'était dû aux traitements sur deux pouliches de son effectif avec du DMSO, mais qu'en réalité il n'a pas d'explications, car en fait elles ont été traitées après le cas de SACRE CŒUR ;

Attendu que M. Michel de GIGOU a demandé quelle est son habitude avec les propriétaires quand il fait un soin vétérinaire, M. David COTTIN indiquant qu'il prévient que le cheval reçoit un soin ;

Attendu que M. David COTTIN a indiqué que le premier vétérinaire facturait la Société d'Entraînement, puis que celle-ci refacturait aux propriétaires, mais que son autre vétérinaire envoyait directement aux propriétaires les factures, car il s'agit de son vétérinaire au quotidien ;

Attendu que M. Philippe DELIOUX de SAVIGNAC a demandé s'il y a une raison particulière à ce fonctionnement, M. David COTTIN indiquant que non, que ce vétérinaire trouvait ça plus simple ainsi ;

Attendu que le conseil de M. David COTTIN a souhaité reprendre la parole en fin de séance pour indiquer que le point sur l'absence d'autorité de poursuite et la difficulté entre instruction et jugement dans ce dossier sera un point essentiel en droit, indiquant qu'il suffirait de

mentionner lequel des Commissaires est instructeur ;

Attendu que le Président de séance a mentionné l'existence d'un tel système chez France Galop, que pour 2023 M. Pierre-Yves LEFEVRE a été désigné par le Président du Conseil juridictionnel pour l'instruction des dossiers dont les Commissaires de France Galop pourraient être saisis ;

Attendu que le conseil de M. David COTTIN a pris acte de cette réponse et s'est dit rassuré ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne plus rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président de séance ;

* * *

Vu les articles 22, 28, 32, 39, 62, 85, 198, 201, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

* * *

I. Sur les arguments de procédure soulevés par les appelants

La Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN prétendent en premier lieu que les fonctions de poursuite et de jugement ne seraient pas séparées au sein des instances de France Galop et que la décision dont appel aurait été prise suite à une enquête des Commissaires de France Galop, lesquels auraient ensuite poursuivi et jugé, violant partant le principe d'impartialité ;

La Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN en concluent que la décision dont appel doit être annulée ;

Attendu que la procédure disciplinaire de France Galop est prévue par les dispositions du Code des Courses au Galop et que l'article 214 dispose que l'instruction du dossier est effectuée par un Commissaire de France Galop ou son délégué, indépendant de la formation de jugement ;

Attendu que les articles 230 et suivants mettent en place un recours en appel des décisions adoptées par les Commissaires de France Galop ;

Attendu que le pouvoir de déposer un appel appartient aux personnes visées par la décision ;

Attendu que l'appel consiste en un réexamen de la situation ayant donné lieu à la première décision et que cet examen est réalisé par une Commission d'appel dont les membres sont désignés parmi les juges d'appel élus par le Comité de France Galop et sont donc distincts du corps des Commissaires de France Galop ;

Attendu, en conséquence, que les juges d'appel appelés à statuer dans le cadre de la présente décision n'ont pris part, ni à l'enquête, ni aux poursuites, ni au jugement de la décision dont appel et qu'ils ont été saisis sur appel de la Société d'Entraînement David COTTIN et de M. David COTTIN de sorte que la procédure instituée par le Code des Courses au Galop a été conduite dans le respect du principe d'impartialité ;

La Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN contestent en second lieu la légalité de la décision des Commissaires de France Galop en ce que ceux-ci auraient porté atteinte à la présomption d'innocence en remettant systématiquement en cause les pièces produites aux motifs que le vétérinaire auteur de l'attestation n'était pas crédible du fait de la procédure pénale en cours à son encontre ;

Ils ajoutent que c'est aux Commissaires de France Galop d'apporter la preuve de la culpabilité et qu'en l'absence de prélèvement réalisé sur les chevaux prouvant une violation du Code des Courses au Galop les Commissaires auraient opéré un renversement de la charge de la preuve contraire au principe de la présomption d'innocence ;

Ils communiquent, en outre, de nouvelles pièces pour « lutter contre cet a priori » ;

Attendu qu'en vertu de l'article 201 du Code des Courses au Galop, les Commissaires de France Galop peuvent prononcer les mêmes sanctions que celles encourues en cas de prélèvement positif si l'entraîneur est convaincu d'avoir effectué ou fait effectuer l'administration d'une substance prohibée à l'un de ses chevaux déclarés partants ;

Qu'il en découle, sans que cela ne constitue un renversement de la charge de la preuve, que l'existence d'un prélèvement positif n'est pas une condition à la caractérisation d'une infraction au Code des Courses au Galop ;

Qu'il appartenait aux Commissaires de France Galop d'apprécier les différentes preuves à charge et à décharge, étant rappelé que les ordonnances de soins dont la conservation est dictée par l'article 85 du Code des Courses au Galop revêtent nécessairement une force probante déterminante, puisque leur contrôle est prévu par les textes, sans pour autant que ne soit instaurée une présomption irréfragable ;

Que les Commissaires de France Galop ont pris le soin de préciser que le vétérinaire auteur de l'ordonnance et de l'attestation contradictoires était présumé innocent ;

Attendu qu'en tout état de cause les juges d'appel procèdent à un réexamen du dossier et détailleront l'analyse des pièces de celui-ci et notamment des pièces complémentaires produites dans les développements dédiés et propres à chaque cheval de la présente décision ;

La Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN invoquent en troisième lieu une violation du principe du contradictoire et reprochent aux Commissaires de France Galop de les avoir sanctionnés sans que ces derniers ne disposent de l'intégralité des pièces du dossier, indiquant qu'auraient été manquants les comptes-rendus des contrôles réalisés dans les deux centres de M. David COTTIN et sur lesquels se seraient fondés les Commissaires pour justifier la sanction prononcée ;

La Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN ajoutent que ces comptes-rendus de contrôle seraient déterminants, car ils contiendraient des éléments à décharge soulignant l'absence de constat d'anomalies, demandant donc à la Commission d'appel de prononcer la nullité de la décision dont appel ;

Attendu que, saisie de l'appel de la Société d'Entraînement David COTTIN et de M. David COTTIN, la Commission d'appel a constaté que les pièces transmises par les Commissaires de France Galop étaient incomplètes et que comme l'indiquent les appelants eux-mêmes, la Commission d'appel a renvoyé une première fois l'examen de l'affaire en raison de l'absence de communication de l'intégralité des comptes-rendus de mission des vétérinaires préleveurs et des ordonnances qui les accompagnent aux instances de France Galop et aux parties ;

Que la production des pièces manquantes a donc eu lieu au stade de l'appel, un délai supplémentaire ayant été laissé aux parties pour en prendre connaissance et conclure utilement à l'appui de ces pièces ;

Attendu qu'il convient de considérer dans ces conditions que la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN ont été mis en mesure de prendre connaissance de l'intégralité du dossier et leur conseil de produire deux mémoires intégrant les nouvelles pièces dans le respect des droits de la défense et du contradictoire ;

La Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN font enfin valoir que les membres de la Commission d'appel ont formulé deux nouveaux potentiels manquements au Code des Courses au Galop, les invitant à communiquer des éléments supplémentaires et sollicitant l'avis du CNOV, sans que les appelants ne soient en mesure d'identifier précisément les faits qui leur seraient reprochés, en violation du contradictoire et des droits de la défense ;

Attendu que la communication de l'intégralité du rapport au CNOV s'est effectuée dans un souci d'impartialité, une communication partielle pouvant être qualifiée d'orientée ou de partielle ;

Attendu que le courrier de synthèse du CNOV est dûment signé et son auteur identifié, l'analyse étant produite en annexe dudit courrier émanant de son auteur ou étant reprise à son compte par lui ;

Attendu que les questions adressées au CNOV ont été concomitamment adressées aux parties ;

Que le conseil de la Société d'Entraînement David COTTIN et de M. David COTTIN a sollicité un délai supplémentaire, qui lui a été accordé, pour pouvoir formuler des observations sur la réponse du CNOV ;

Qu'aucune question complémentaire n'a été soumise par le conseil de la Société d'Entraînement David COTTIN et de M. David COTTIN, ni aucune demande de complément d'expertise ou de contre-expertise ;

Attendu que les appelants ne sauraient reprocher à la Commission d'appel de ne pas avoir fait droit à des demandes qui n'ont pas été formulées ;

Attendu, en conséquence, que les questions et l'analyse du CNOV ont fait l'objet d'un débat contradictoire dans le cadre duquel la Société d'Entraînement David COTTIN et de M. David COTTIN ont été mis en mesure de faire valoir leurs observations ;

II. Sur la caractérisation des infractions et les sanctions correspondantes

1. Sur les situations déjà examinées par les Commissaires de France Galop

1.1. Sur la situation de la jument MATILDA DU BERLAIS

Attendu que lors du contrôle à l'entraînement réalisé le 3 décembre 2022 au sein de l'établissement de la Société d'Entraînement David COTTIN, le vétérinaire missionné par France Galop a découvert une ordonnance rédigée précisant qu'une infiltration intra-articulaire a été pratiquée le 3 octobre 2022 sur la jument MATILDA DU BERLAIS au moyen de DEXAMETHASONE, substance appartenant à la classe des corticoïdes, cette ordonnance mentionnant un délai d'attente de 15 jours avant de recourir ;

Attendu que la jument MATILDA DU BERLAIS a participé, le 15 octobre 2022, au Prix ORCADA à l'issue duquel elle a été arrêtée ;

Que l'ordonnance émise, dont le propriétaire de la jument indique n'avoir jamais été informé, mentionne notamment la date de l'acte, le nom de la jument, le nom de la substance administrée, médicament appartenant à la classe des corticoïdes et indique expressément l'administration du traitement vétérinaire en question et la nécessité de respecter un délai d'attente de 15 jours avant de recourir, ce qui est une recommandation conforme au Code des Courses au Galop ;

Que le délai d'attente entre l'infiltration et la date de participation à une course figurant sur la prescription du vétérinaire traitant et imposé par l'article 85 du Code des Courses au Galop n'a pas été respecté ;

Que les conclusions du vétérinaire de France Galop indiquent que la Société d'Entraînement David COTTIN a été interrogée sur ce cas et ne conteste pas qu'il s'agit d'une erreur de calcul de délai, le courrier remis dans le cadre de l'enquête mentionnant que la jument a reçu un traitement le 3 octobre et a couru le 15 octobre 2022, soit 12 jours au lieu de 15 jours après l'injection et que l'entraîneur reconnaît une erreur d'appréciation dans le décompte des jours par rapport au délai entre le soin et la course ;

Que les appelants invoquent leur bonne foi dans la mesure où M. David COTTIN a reconnu cette erreur en ayant involontairement fait courir la jument 12 jours au lieu de 15 jours après l'administration du traitement, ajoutant que la proximité entre la date d'expiration du délai de 15 jours et la date à laquelle la jument a couru rend vraisemblable l'erreur humaine involontaire ;

Que le propriétaire de la jument MATILDA DU BERLAIS déclare ne pas avoir été informé ni de l'intervention du vétérinaire précité ni du traitement intervenu, ce propriétaire recevant habituellement des ordonnances en provenance d'une clinique vétérinaire de l'Oise et n'ayant jamais été informé des traitements effectués par le vétérinaire en question ;

Que M. David COTTIN conteste les reproches formulés concernant la facturation à l'égard du propriétaire de ladite jument, lequel ne peut se prévaloir de l'absence d'information transmise par l'entraîneur dès lors que les factures émises par le vétérinaire lui ont été refacturées et qu'il les a réglées sans interroger l'entraîneur sur la nature des soins ;

Qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, il convient de prendre acte de :

- la prescription le 3 octobre 2022 d'un traitement intra-articulaire et de la participation de ladite jument à une course le 15 octobre 2022 ;
- la reconnaissance par ladite Société d'Entraînement d'une erreur d'appréciation quant au délai à respecter entre l'infiltration et le jour de la course ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que la situation de ladite jument n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation de ladite jument à une course publique ;

Qu'une telle situation et la participation d'un cheval à une course 12 jours après avoir reçu une infiltration intra-articulaire à base d'une substance de la classe des corticoïdes rompt l'égalité des chances entre concurrents ;

Attendu qu'en conséquence la Commission d'appel considère, en application des dispositions de l'article 85 du Code des Courses au Galop, qu'il y a lieu de distancer la jument MATILDA DU BERLAIS du Prix ORCADA du 15 octobre 2022, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

1.2. Sur la situation des hongres PARA et MADARA

Attendu ainsi que les Commissaires de France Galop l'ont rappelé dans leur décision, s'agissant du hongre PARA, que lors du contrôle à l'entraînement réalisé le 3 décembre 2022 au sein de l'établissement de la Société d'Entraînement David COTTIN, le vétérinaire missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH) a découvert une ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant précisant qu'une infiltration paravertébrale a été pratiquée le 13 septembre 2022, sans précision de l'horaire, à l'aide de DEXAMETHASONE, substance appartenant à la classe des corticoïdes, cette ordonnance mentionnant un délai d'attente de 21 jours avant de recourir ;

Que le hongre PARA a participé, le 16 septembre 2022, au Prix du CLUB DES COYOTES (Prix du NIVERNAIS) dont il s'est classé 4ème, remportant une allocation de 1.520 euros ;

Que le vétérinaire préleveur missionné par la FNCH a également constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le hongre PARA a reçu une infiltration intra-articulaire le 3 octobre 2022 ;

Attendu que s'agissant du hongre MADARA, une ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant indique qu'une infiltration intra-articulaire a été pratiquée le 18 novembre 2022 à l'aide de DEXAMETHASONE, substance appartenant à la classe des corticoïdes, cette ordonnance mentionnant un délai d'attente de 15 jours avant de recourir ;

Que le hongre MADARA a participé, le 21 novembre 2022, au Prix TREMAILLE au cours duquel il a été arrêté ;

Que le vétérinaire préleveur missionné par la FNCH a également constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le hongre MADARA a reçu une infiltration intra-articulaire le 18 novembre 2022 ;

Que les appelants indiquent que les deux hongres n'auraient reçu aucun traitement, contrairement à ce qui apparaît expressément sur les ordonnances découvertes lors du contrôle ;

Que le vétérinaire traitant atteste avoir effectivement examiné MADARA et PARA, à propos desquels il avait écrit qu'il faudra les traiter « dos PARA - boulet MADARA », mais qu'il aurait précisé sur le cahier « NO à traiter après course », car les chevaux étaient engagés pour des courses ayant lieu quelques jours plus tard seulement ;

Que Mme Marine-Maude PINEDA, copropriétaire du hongre PARA et salariée de la Société d'Entraînement David COTTIN, atteste que le vétérinaire, après avoir examiné le hongre PARA, « *en avait conclu que le cheval se trouvant dans un bon état de forme général pouvait*

sans contre-indication prendre part à sa course prévue sur l'hippodrome de MOULINS le 16 septembre 2022 » ;

Que par ailleurs M. Eric PILET, salarié de la Société d'Entraînement, a attesté avoir commis une erreur s'agissant des ordonnances du 13 septembre 2022 pour PARA et du 18 novembre 2022 pour MADARA, en omettant de les faire rectifier par le vétérinaire et qu'au vu de ses erreurs M. Eric PILET a décidé de démissionner ;

Que la facture en date du 19 septembre 2022 dudit vétérinaire ne fait apparaître qu'une ligne de facturation d'examen et non de soin concernant le hongre PARA ;

Que ledit entraîneur explique que le vétérinaire n'a finalement pas jugé utile de traiter le hongre PARA après course et que sa facture, pour son intervention du 13 septembre 2022, indique bien qu'il a juste été examiné, qu'il a revu ledit hongre le 3 octobre 2022, soit presque trois semaines après la course, a constaté que son dos ne le faisait plus souffrir et qu'il ne l'a donc pas traité pour cette pathologie, mais qu'en revanche il a constaté un problème articulaire et l'a traité par infiltration intra-articulaire, selon ordonnance du 3 octobre 2022, et qu'il n'y aurait donc pas d'incohérence entre l'attestation du vétérinaire et l'ordonnance du 3 octobre 2022 ;

Attendu que devant la Commission d'appel, les appelants invoquent l'absence de violation dudit Code concernant le hongre PARA au motif que la décision dont appel est factuellement infondée, en l'absence de preuve d'une telle violation, puisqu'aucun prélèvement n'a été réalisé sur ledit hongre prouvant de manière incontestable qu'une infiltration paravertébrale à l'aide de DEXAMETHASONE lui a été administrée le 13 septembre 2022, que la fiche numéro 6/9 du rapport de mission de la FNCH est uniquement une liste faite par le vétérinaire missionné par France Galop le jour du contrôle, le 3 décembre 2022, qui se contente de reprendre le contenu des ordonnances consultées dans l'ordonnancier sans vérification du fond, que M. Thibault JOURNIAC, représentant de la Société d'Entraînement David COTTIN, l'a signée automatiquement et que ce document n'a aucune valeur probante ;

Qu'ils ajoutent que la décision se fonde exclusivement sur l'ordonnance erronée du 13 septembre 2022 du vétérinaire qui mentionne une infiltration paravertébrale à l'aide de DEXAMETHASONE administrée le même jour, alors qu'elle a été rédigée par erreur, ainsi qu'en attestent le vétérinaire lui-même et le premier garçon d'écurie, M. Eric PILET, qui a démissionné à la suite de ces erreurs, ainsi que la salariée de ladite Société d'Entraînement David COTTIN, Mme Marine-Maude PINEDA ;

Que selon les appelants, contrairement à ce qui est affirmé dans la décision du 6 mars 2023, il n'existe pas de contradiction entre l'attestation du vétérinaire et les factures qu'il a transmises par la suite : dans son attestation, il dit avoir envisagé, le 13 septembre 2022, de traiter le hongre PARA pour son dos après sa course du 16 septembre 2022, mais ne pas l'avoir fait, que sa facture du 19 septembre 2022 est en accord avec cette explication, puisque seule une visite orthopédique a été facturée lors de la visite du 13 septembre en l'absence de tout traitement et qu'enfin, le 3 octobre 2022, il l'a finalement traité par traitement intra-articulaire et non paravertébral, car son dos ne semblait plus le faire souffrir ;

Que le vétérinaire n'aurait jamais indiqué que le hongre MADARA n'avait pas reçu d'infiltration le 13 septembre 2022, qu'il n'a attesté que par rapport aux ordonnances et aux dates des courses litigieuses, précisant qu'aucun litige n'a été soulevé par rapport à l'infiltration du 13 septembre 2022, puisqu'il n'a pas couru le jour même, mais le 2 octobre 2022, et que le vétérinaire n'avait donc pas de raison de l'évoquer, précisant qu'il faisait référence dans son attestation à l'ordonnance du 18 novembre 2022, seule en cause ;

Qu'il est normal que la facture du 19 septembre 2022, concernant les soins du 13 septembre, en cohérence avec son ordonnance, indique que le hongre MADARA a reçu une infiltration le 13 septembre 2022 et que la facture pour les soins du 18 novembre 2022 indique bien que le hongre MADARA n'a pas reçu de traitement, en cohérence avec son attestation ;

Attendu toutefois que les ordonnances en date du 13 septembre 2022 et du 18 novembre 2022 établies par le vétérinaire traitant et le rapport de mission du vétérinaire ayant effectué le contrôle chez la Société d'Entraînement David COTTIN, rapport signé du représentant

dudit entraîneur, mentionnent expressément et sans équivoque un traitement par infiltration administré au hongre PARA et au hongre MADARA à l'aide de DEXAMETHASONE, substance appartenant à la classe des corticoïdes ;

Attendu que les ordonnances de soins constituent des documents dont l'établissement, la détention et la production sont expressément prévus par le Code des Courses au Galop et sur la base desquelles repose une grande partie de l'organisation du contrôle anti-dopage qui incombe à France Galop au titre de sa mission de service public, étant rappelé que le dopage peut être établi autrement que par des prélèvements positifs, notamment en rapportant la preuve d'une administration ;

Attendu par ailleurs que les ordonnances de soins constituent des documents dont la forme et le contenu sont dictés par la loi et les règlements et engagent la responsabilité du vétérinaire ;

Attendu, en outre, que ces ordonnances ont été confortées par la fiche numéro 6/9 du rapport de mission de la FNCH signée par M. Thibault JOURNIAC, en qualité de représentant de la Société d'Entraînement David COTTIN, mentionnant de manière expresse et non équivoque ces infiltrations intervenues sur les hongres PARA et MADARA ;

Que ces ordonnances mentionnent notamment la date de l'acte, le nom du cheval traité, le nom et mode d'administration de la substance et la nécessité de respecter un délai d'attente conforme au Code avant de recourir ;

Attendu, en conséquence, que c'est à juste titre que les Commissaires de France Galop ont pu accorder une force probante particulière aux ordonnances du 13 septembre 2022 et du 18 novembre 2022, instaurant une présomption d'administration des substances mentionnées sur les ordonnances à ces dates sans pour autant que cette présomption ne soit irréfragable ;

Attendu qu'il appartenait donc aux appelants de rapporter la preuve objective que les infiltrations des hongres PARA et MADARA n'ont pas eu lieu aux dates mentionnées ;

Que les appelants assoient leur argumentation sur les pièces suivantes :

- o Une attestation du vétérinaire précisant qu'il n'aurait pas infiltré ces deux chevaux aux dates mentionnées :

Qu'il y a lieu de préciser à titre liminaire que la prise en considération par les instances disciplinaires d'attestations vétérinaires contredisant a posteriori, suite à un contrôle, des ordonnances préétablies pourrait constituer une fragilisation dangereuse du système de contrôle des soins dans le cadre de la lutte anti-dopage ;

Qu'en tout état de cause cette attestation émane du rédacteur des ordonnances initiales, lequel n'est pas totalement désintéressé par le résultat de la procédure disciplinaire et par la prise en compte de ses écrits dans la mesure où sa responsabilité pourrait être recherchée par les appelants ;

Qu'il convient également de nuancer cette attestation en ce que les soins réalisés postérieurement ne correspondent pas pour le hongre PARA aux soins prétendument envisagés, puis reportés au regard de la course à venir ;

Que le vétérinaire indique que ces déclarations peuvent être vérifiées par les mentions apposées sur le cahier de soins, que les appelants se sont pourtant refusés à verser aux débats, malgré les multiples demandes en ce sens ;

- o Les factures correspondant aux interventions du 13 septembre et du 18 novembre 2022 :

Il convient d'observer que les appelants admettent eux-mêmes que certaines factures versées aux débats contiennent des erreurs ;

Que les montants facturés pour les examens et les soins ne présentent aucune cohérence d'une facture à l'autre par rapport au nombre de chevaux et apparaissent supérieurs à ceux de l'autre vétérinaire, ce qui contredit les déclarations de M. David COTTIN à l'audience ;

Qu'enfin, les appelants n'ont à aucun moment justifié de l'absence de refacturation de ces

actes aux propriétaires des hongres concernés ;

- o Les attestations de salariés actuels ou anciens de la Société d'Entraînement David COTTIN :

Attendu que Mme Marine-Maude PINEDA se présente également comme copropriétaire du hongre PARA, de sorte qu'elle n'est pas totalement désintéressée par la caractérisation des faits concernant ce hongre, et étant par ailleurs rappelé qu'aucun appel n'a été interjeté par les propriétaires des chevaux distancés ;

Attendu que les propriétaires des hongres PARA et MADARA n'ont ni formulé d'observations lors des deux instances, ni contesté le distancement de leur cheval ;

Attendu que, malgré les demandes des Commissaires de France Galop et les différents renvois de l'audience, il convient de constater que le cahier de soins, dont l'existence n'est pas contestée par les appelants et qui comporterait pourtant selon eux et selon le vétérinaire traitant la mention de l'absence de traitement des deux hongres, n'a jamais été versé aux débats ;

Attendu qu'une mention manuscrite spécifiant l'absence de réalisation des soins pourtant prescrits figure en toute lettre sur une ordonnance relevée lors du contrôle et qu'aucune mention similaire n'a été appliquée sur les ordonnances des hongres PARA et MADARA ;

Attendu en conséquence qu'il convient de considérer que les faits sont établis et que les situations des hongres PARA et MADARA sont constitutives d'infractions au Code des Courses au Galop ;

Que lesdits hongres ont couru, alors qu'une ordonnance mentionne expressément une infiltration contenant une substance de la classe des corticoïdes effectuée 3 jours avant la course en cause, le jour des déclarations de partants probables, ce qui aurait dû impliquer que l'entraîneur ne déclare pas les hongres PARA et MADARA partants et les retire de leur course ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que les situations desdits hongres ne sont pas conformes aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon leur état sanitaire, précisément au regard du délai à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire ou paravertébrale contenant une substance glucocorticoïde et la participation dudit hongre à une course publique ;

Que de telles situations et la participation de deux chevaux à une course seulement 3 jours après avoir reçu une infiltration à base d'une substance de la classe des corticoïdes rompent l'égalité des chances entre concurrents ;

Attendu qu'en conséquence, comme l'ont indiqué les Commissaires de France Galop, la Commission d'appel considère, en application des dispositions de l'article 85 du Code des Courses au Galop, qu'il y a lieu de distancer le hongre PARA du Prix du CLUB DES COYOTES (Prix du NIVERNAIS) du 16 septembre 2022, dont il était s'était classé 4ème, remportant une allocation de 1.520 euros, et le hongre MADARA du Prix TREMAILLE du 21 novembre 2022, dont il a été arrêté, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

1.3. Sur la situation du hongre DUKE CHOP

Attendu que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant précise qu'une infiltration intra-articulaire a été pratiquée le 13 septembre 2022 à l'aide de DEXAMETHASONE sur ledit hongre DUKE CHOP, substance appartenant à la classe des corticoïdes, cette ordonnance mentionnant un délai d'attente de 15 jours avant de recourir ;

Que le hongre DUKE CHOP a participé, le même jour que l'infiltration, le 13 septembre 2022, au Prix FINOT dont il s'est classé 7ème, remportant une allocation de 945 euros ;

Attendu que le délai d'attente entre l'infiltration et la date de participation à une course figurant sur la prescription du vétérinaire traitant et imposé par l'article 85 du Code des Courses au Galop n'aurait donc pas été respecté, alors que l'ordonnance en date du 13 septembre 2022 relative audit hongre mentionne notamment son nom, le nom de la substance administrée,

médicament appartenant à la classe des corticoïdes et indique expressément l'administration du traitement vétérinaire en question et la nécessité de respecter un délai d'attente de 15 jours avant de recourir, ce qui est une recommandation conforme au Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur précise que l'ordonnance figurant au dossier justifie du traitement prodigué et que l'attestation du vétérinaire indique que le cheval a été traité après la course, que ces deux éléments sont cohérents et suffisants et que ledit hongre était boiteux après la course, boiterie dont il ne s'est pas remis, précisant qu'il peut être vérifié qu'il a été réformé peu de temps après ;

Attendu que les appelants soutiennent que la décision contestée est infondée en ce qu'elle retient que l'administration d'infiltration avait été réalisée avant la participation du cheval à une course le même jour, en l'absence de tout élément probatoire le justifiant, reprochant auxdits Commissaires d'avoir effectué un renversement de la charge de la preuve, car aucun élément du dossier n'est une preuve, voire même un indice de ce que l'infiltration aurait été réalisée avant la course ;

Attendu que les appelants soutiennent en effet que l'ordonnance du 13 septembre 2022 ne précise pas l'heure de l'infiltration, qu'elle n'indique pas que le cheval a été traité avant la course du même jour, qu'aucun autre élément ne permet de soutenir cette accusation et que le vétérinaire traitant atteste que le hongre a reçu un traitement après la course, ce qui n'est pas en contradiction avec l'ordonnance du 13 septembre 2022 ;

Qu'à ce titre, ils produisent notamment :

- une attestation de M. Eric PILET, salarié de la Société d'Entraînement ayant démissionné depuis ;
- une attestation de M. Maxime LEFEBVRE, salarié de la Société d'Entraînement ;
- une attestation de Mme Marine-Maude PINEDA, salariée de la Société d'Entraînement ;

Que les appelants précisent que le 13 septembre 2022, les chevaux ont quitté l'écurie vers 10h00 du matin pour l'hippodrome d'AUTEUIL, que le hongre DUKE CHOP a couru à 14h25 et qu'après la course, il a récupéré pendant une heure sur place, puis est rentré à l'écurie à LAMORLAYE, trajet qui dure une heure et qu'il est donc arrivé approximativement vers 16h30-17h00 ;

Que ne semblant alors pas à l'aise, M. David COTTIN a demandé qu'il soit examiné par le vétérinaire qui était encore sur place, précisant que lors de sa consultation, le vétérinaire vient aux écuries vers 10h00 et examine tous les chevaux présents (entre 25 et 40 chevaux), soit la moitié des effectifs présents à l'écurie et qu'il repart en fin de journée vers 18h00 ;

Attendu toutefois que le propriétaire du hongre DUKE CHOP n'a formulé aucune observation lors des deux instances et n'a pas interjeté appel du distancement du cheval ;

Que le hongre DUKE CHOP a couru 19 jours après et s'est classé 5ème, ce qui semble contredire la déclaration selon laquelle il ne serait pas remis de sa boiterie à l'issue du 13 septembre 2022, sauf à ce que les appelants aient fait courir ce cheval alors qu'il était boiteux ;

Attendu que les appelants n'ont fourni aucune indication de la pathologie subie pour justifier du traitement et de l'infiltration intra-articulaire après la course ;

Quel malgré le caractère exceptionnel, voire expérimental selon les déclarations de M. David COTTIN, de la réalisation d'une infiltration immédiatement après la course, ni le vétérinaire ni l'entraîneur ou son représentant n'ont jugé utile de préciser l'horaire de l'infiltration sur l'ordonnance ;

Qu'il n'a pas davantage été indiqué en première instance qu'un autre cheval (IN LOVE) ayant couru le même jour sur le même hippodrome aurait été concerné par cette pratique expérimentale, ce qui devait pourtant ressortir du cahier de soins tenu par les appelants ;

Qu'à cet égard, l'argumentation employée dans le cas du cheval IN LOVE, sur lequel les appelants ont été interrogés en appel, notamment concernant les horaires de départ du vétérinaire, n'est pas cohérente avec celle employée dans le cas du cheval DUKE CHOP, étant

observé, en outre, que les appelants n'ont pas jugé utile de justifier de l'horaire de départ du vétérinaire plus précisément au moyen de justificatifs objectifs ;

Que ledit hongre a couru, alors qu'une ordonnance mentionne expressément une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le même jour que la course en cause ;

Que dans ces conditions, la vérification de l'horaire de l'infiltration pratiquée le jour même de la course s'avérant impossible et partant la vérification que le cheval remplissait bien les conditions générales de qualification et notamment celles de l'article 85, s'avérant également impossible, rompant l'égalité des chances entre concurrents, il y a lieu ainsi que le prévoit l'article 62 du Code des Courses au Galop qui laisse aux Commissaires la faculté de distancer, de distancer le hongre DUKE CHOP du Prix FINOT du 13 septembre 2022, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

Attendu qu'en conséquence, comme l'ont indiqué les Commissaires de France Galop, la Commission d'appel considère, en application des dispositions de l'article 85 du Code des Courses au Galop, qu'il y a lieu de distancer le hongre DUKE CHOP du Prix FINOT du 13 septembre 2022, dont il était s'était classé 7ème, remportant une allocation de 945 euros, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

1.4. Sur la situation de la jument HISPANIC MOON

Attendu qu'une ordonnance a été relevée par le vétérinaire préleveur le jour du contrôle à l'entraînement indiquant que la jument HISPANIC MOON a reçu une injection par voie intraveineuse à base de DEXAMETHASONE le 13 septembre 2022 ;

Attendu que la facture du vétérinaire ayant rédigé l'ordonnance en date du 13 septembre 2022 indique que « la jument HISPANIC MOON n'a été qu'examinée ce jour » ;

Attendu que la jument HISPANIC MOON a couru le 9 septembre 2022 dans le Prix LANISTE sur l'hippodrome de COMPIEGNE à l'issue duquel elle s'est classée 2ème ;

Qu'elle a par la suite couru le 27 septembre 2022 dans le Prix de LA GASCOGNE (Groupe III) sur l'hippodrome de COMPIEGNE où elle a gagné ;

Attendu que devant la Commission d'appel, les appelants :

- ne contestent pas la négligence du vétérinaire, pouvant s'expliquer par le contexte dans lequel le vétérinaire effectue ses visites, rappelant qu'il se rend à l'écurie pour des consultations, arrive sur place vers 10h00 et examine une grande partie des chevaux présents, ce qui représente environ la moitié des effectifs et qu'au regard du grand nombre de chevaux examinés et traités lors de sa visite et de la facturation en conséquence, réalisée a posteriori, il est possible que le vétérinaire ait omis de facturer le traitement intraveineux ;
- regrettent de ne pas avoir descellé cette omission dans la facturation et de ne pas avoir mis en place auparavant la numérotation des ordonnances, n'ayant en aucun cas pour objet de dissimuler un quelconque traitement ;
- ajoutent qu'ils sont conscients qu'il leur incombe de s'assurer de la conformité des ordonnances à la réalité des situations des chevaux et s'engagent à accroître leur vigilance concernant l'adéquation de la facturation avec les ordonnances de leurs vétérinaires pour palier tout risque d'erreur ;

Attendu que le mode d'administration de la substance, par injection intraveineuse, n'est pas soumis à un délai dans le Code des Courses ;

Attendu qu'en conséquence, comme l'ont indiqué les Commissaires de France Galop, la Commission d'appel considère, qu'il n'y a pas lieu de distancer concernant la jument HISPANIC MOON, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

1.5. Sur les sanctions à l'encontre de la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN

Attendu qu'il convient de rappeler en premier lieu qu'en vertu de l'article 28 du Code des Courses au Galop le ou les entraîneurs(s) public(s) ayant obtenu l'autorisation de créer une société d'entraînement restent personnellement responsables du respect des dispositions du présent Code et restent toujours soumis personnellement aux sanctions applicables à un entraîneur ;

Attendu que l'article 85 §V du Code des Courses au Galop, dans sa version applicable aux faits, dispose notamment que :

- a) Chaque traitement doit être totalement justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit (...);
- c) L'entraînement des chevaux qui ne peuvent travailler du fait d'une blessure ou d'une maladie doit être suspendu et ils doivent recevoir les soins appropriés. Les soins vétérinaires ne peuvent être utilisés pour permettre d'entraîner les chevaux ;
- d) L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire ou son mandataire ou l'entraîneur doit tenir un registre où sont consignés tous les soins dispensés aux chevaux de son effectif et, pour chaque traitement vétérinaire, il doit être en possession d'une ordonnance vétérinaire numérotée (...);
- f) Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire, péri-articulaire, paravertébrale ou une mésothérapie intradermique contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;

Attendu que les situations précitées constituent des infractions à ces dispositions ;

Qu'en effet, en premier lieu la jument MATILDA DU BERLAIS a couru 12 jours au lieu de 15 jours après l'administration d'un traitement intra-articulaire, les appelants reconnaissant une erreur de leur part ;

Que la participation d'un cheval à une course 12 jours après un traitement intra-articulaire met en péril la santé du cheval et son bien-être, compromet la régularité des courses et des paris hippiques et nuit à l'image des courses hippiques, engageant donc la responsabilité de son entraîneur ;

Qu'en second lieu une ordonnance indique que le hongre PARA a reçu une infiltration paravertébrale le 13 septembre 2022, alors que celui-ci a participé le 16 septembre 2022, au Prix du CLUB DES COYOTES (Prix du NIVERNAIS) ;

Que le hongre MADARA est mentionné sur une ordonnance comme ayant reçu une infiltration intra-articulaire le 18 novembre 2022 à l'aide de DEXAMETHASONE et a participé, le 21 novembre 2022, au Prix TREMAILLE ;

Que dans ces deux cas, la responsabilité de l'entraîneur est engagée quelle que soit la date de l'infiltration effective ;

Qu'en effet, dans la première hypothèse, la participation de deux chevaux à une course seulement 3 jours après avoir reçu une infiltration à base d'une substance de la classe des corticoïdes constitue une violation des dispositions précitées, met en péril la santé de ces chevaux et leur bien-être, compromet la régularité des courses et des paris hippiques et nuit à l'image des courses hippiques ;

Que dans la seconde hypothèse selon laquelle les traitements n'auraient en réalité pas été administrés en raison de la course prochaine, cela revient à avoir fait courir lesdits hongres, alors que le vétérinaire a indiqué avoir considéré que leur état physique nécessitait un traitement en violation des dispositions de l'article 85 ;

Qu'il ne saurait être toléré pour leur bien-être et la sécurité des jockeys et des chevaux eux-mêmes, d'avoir fait courir un cheval présentant un problème physique et de le traiter a posteriori ;

Qu'en troisième lieu, le hongre DUKE CHOP a participé, le jour de l'infiltration, le 13 septembre

2022, au Prix FINOT, la responsabilité de l'entraîneur apparaissant engagée quelle que soit l'heure effective de l'infiltration ;

Qu'en effet, dans la première hypothèse, ledit hongre a couru, alors qu'une ordonnance mentionne expressément une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le même jour que la course en cause, ce qui constitue une violation des dispositions précitées, faire courir un cheval en l'ayant infiltré le jour de la course étant totalement interdit ;

Qu'une telle situation constitue également une atteinte avérée au bien-être équin et un risque pour la sécurité dudit hongre et de son jockey et compromet la régularité des courses et des paris hippiques et nuit à l'image des courses hippiques ;

Que dans la seconde hypothèse selon laquelle le traitement aurait en réalité été administré après la course dont le cheval était revenu boiteux, d'une part, les appelants n'ont pas pris le soin de faire préciser sur l'ordonnance l'horaire de l'infiltration anéantissant toute possibilité de contrôle du respect des conditions de qualification du cheval par France Galop ;

Que, d'autre part, les appelants ont indiqué que le cheval ne se serait jamais remis d'une boiterie malgré l'infiltration post-course, alors que le hongre DUKE CHOP a couru 19 jours après et s'est classé 5ème, ce qui reviendrait à avoir entraîné et fait courir un cheval boiteux ou à tout le moins dont l'état physique ne lui permettait pas de défendre ses chances sans compromettre son bien-être en violation des dispositions de l'article 85 précité ;

Attendu que de manière générale les pièces du dossier et les arguments développés par les appelants ont mis en lumière des incohérences entre les ordonnances émises par le vétérinaire traitant, au demeurant non conformes au Code des Courses au Galop, les attestations et les factures, alors qu'il est de la responsabilité de l'entraîneur de s'assurer de la conformité des ordonnances à la réalité des situations des chevaux de son effectif, et ce, avant leurs engagements en course ;

Que la pratique de soins vétérinaires au sein de cet établissement et la légèreté mises en évidence à de nombreuses reprises ne permet pas de s'assurer du professionnalisme, de la rigueur et de la conscience de l'entraîneur David COTTIN et ne permettent pas aux organes de France Galop d'exercer le contrôle des médications prévu par le Code des Courses au Galop dans le cadre de la lutte contre le dopage ;

Que les appelants ont même refusé de produire un document prévu par l'article 85, dont ils ne contestent pas l'existence et auquel le vétérinaire a expressément renvoyé ;

Que les Commissaires de France Galop ont à juste titre rappelé, au vu des nombreux traitements effectués sur les chevaux de l'effectif de la Société d'Entraînement David COTTIN sur une période d'environ 2 mois, que :

- les chevaux de courses ne doivent pas être traités de manière récurrente, voire automatique ;
- qu'ils ne doivent pas être entraînés ni participer à des courses publiques si leur état de santé ne le leur permet pas ou s'ils ont besoin de traitements, notamment à base d'injections de substances prohibées ou d'infiltrations de substances corticoïdes, de manière répétitive pour pouvoir être présentés en courses ;

Qu'au surplus, le 20 avril 2022, les Commissaires de France Galop ont rendu une décision par laquelle, suite au prélèvement biologique subi par le hongre SACRE CŒUR, dans le cadre d'une « opération partant » concernant le Prix d'OSSAU couru le 8 janvier 2022 sur l'hippodrome de PAU, ayant révélé la présence d'une substance prohibée, ils l'ont distancé de sa 7ème place et ont condamné ladite Société d'Entraînement à une amende de 3.000 euros, tout en rappelant que l'entraîneur doit tout mettre en œuvre, en terme de précaution et de prévention, pour protéger les chevaux déclarés dans son effectif, des risques de positivité, en intervenant notamment au sein de son établissement et auprès de son personnel, pour mettre en place les meilleures procédures à cet effet ;

Attendu qu'il y a néanmoins lieu de tenir compte de la bonne foi des appelants concernant

la situation de la jument MATILDA DU BERLAIS, du fait que les appelants assument la responsabilité de certains faits pour lesquels ils reconnaissent des maladresses et certaines erreurs humaines et de leur engagement à prendre les mesures nécessaires pour pallier tout risque de nouvelle erreur à l'avenir ;

Que si ces éléments permettent d'atténuer le quantum des sanctions infligées, il n'en demeure pas moins que les appelants ont commis des manquements graves à leurs obligations, ainsi qu'ils le reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes ;

Qu'en conséquence, au regard de l'ensemble de ces éléments, la Commission d'appel considère qu'il convient de sanctionner la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN, mais que la décision des Commissaires de France Galop doit cependant être infirmée au regard des nouveaux éléments apportés en appel, et qu'il y a donc lieu de :

- sanctionner la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN par une suspension de l'autorisation d'entraîneur public pour une durée de 12 mois, dont 6 mois avec sursis sur une période de 5 ans ;
- sanctionner ladite Société d'Entraînement, ainsi que M. David COTTIN, par la suspension pour une durée de 12 mois dont 6 mois avec sursis sur une période de 5 ans, de leur autorisation de faire courir en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

2. Sur les situations non examinées par les Commissaires de France Galop

2.1. Sur la situation du hongre IN LOVE

Attendu que le vétérinaire préleveur missionné par la FNCH a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le hongre IN LOVE a reçu le 13 septembre 2022 une infiltration intra-articulaire à l'aide de DEXAMETHASONE, substance appartenant à la classe des corticoïdes, cette ordonnance mentionnant un délai d'attente de 15 jours avant de recourir ;

Que le hongre IN LOVE a participé, le même jour que l'infiltration, le 13 septembre 2022, au Prix HENRI GLEIZES dont il s'est classé 8ème ;

Que le délai d'attente entre l'infiltration et la date de participation à une course figurant sur la prescription du vétérinaire traitant et imposé par l'article 85 du Code des Courses au Galop n'a pas été respecté ;

Attendu que les appelants ont indiqué que tout comme DUKE CHOP, le hongre IN LOVE a reçu une telle infiltration intra-articulaire après sa course sur l'hippodrome d'AUTEUIL à laquelle il a participé vers 20h ;

Qu'à ce titre, ils produisent une attestation de M. Eric PILET, présent sur les lieux, confirmant les déclarations du vétérinaire par attestation distincte et précise les heures de départ et de retour du hongre de la course qui concordent avec les déclarations du vétérinaire, de même que l'attestation de M. Maxime LEFEBVRE et de Mme Marine-Maude PINEDA, salariés de la Société d'Entraînement liés par un lien de subordination ;

Attendu que les appelants n'ont fourni aucune indication de la pathologie traitée pour justifier de l'infiltration intra-articulaire après la course, excepté le symptôme de flexions positives ;

Que malgré le caractère exceptionnel, voire expérimental selon les déclarations de M. David COTTIN, de la réalisation d'une infiltration immédiatement après la course, ni le vétérinaire ni l'entraîneur ou son représentant n'ont jugé utile de préciser l'horaire de l'infiltration sur l'ordonnance ;

Qu'il n'a pas été indiqué en première instance que ce cheval était concerné par cette pratique expérimentale au même titre que le hongre DUKE CHOP, ce qui devait pourtant ressortir du cahier de soins tenu par les appelants ;

Qu'à cet égard, l'argumentation employée notamment concernant les horaires de départ du vétérinaire n'est pas cohérente avec celle employée dans le cas du hongre DUKE CHOP ;

Que les appelants n'ont pas jugé utile de justifier de l'horaire de départ du vétérinaire, plus

précisément au moyen de justificatifs objectifs ;

Que, dans ces conditions, la vérification de l'horaire de l'infiltration pratiquée le jour même de la course s'avérant impossible et partant la vérification que le cheval remplissait bien les conditions générales de qualification et notamment celles de l'article 85, s'avérant impossible, il y a lieu, ainsi que le prévoit l'article 62 du Code des Courses au Galop, de distancer le hongre IN LOVE ;

Attendu qu'en conséquence, que la Commission d'appel, agissant en première instance considère, en application des dispositions de l'article 85 du Code des Courses au Galop, qu'il y a lieu de distancer le hongre IN LOVE du Prix HENRI GLEIZES du 13 septembre 2022, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

2.2. Sur les situations des chevaux MEME PAS KAP, LA BAMBINA et JUST A PRINCESS

Attendu qu'aux termes du rapport de mission transmis aux appelants, le jour du contrôle, 3 chevaux (JUST A PRINCESS, MEME PAS KAP et LA BAMBINA) étaient absents de l'établissement secondaire de la Société d'Entraînement David COTTIN à LAMORLAYE, alors qu'ils étaient déclarés comme stationnant à cet endroit ;

Attendu que la Société d'Entraînement et David COTTIN lui-même reconnaissent que LA BAMBINA et MEME PAS KAP sont arrivés de son établissement principal au LION D'ANGERS à LAMORLAYE et qu'il y a eu un oubli de déclaration ;

Attendu que les dispositions de l'article 32 du Code des Courses au Galop prévoient que tout entraîneur en France doit déclarer aux Commissaires de France Galop les chevaux qui sont à tout moment présents dans son établissement d'entraînement, le cas échéant, ceux qui sont dans son ou ses établissements d'entraînement secondaires ou dans le lieu d'entraînement provisoire autorisé par les Commissaires de France Galop ;

Attendu que ces déclarations sont essentielles à un contrôle, notamment sur l'absence de substances prohibées ou traitements prohibés efficace pour les instances en charge de tels contrôle, lesquels sont une condition au contrôle de la régularité des courses et de la sincérité des résultats envers les parieurs ;

Que s'agissant de la jument JUST A PRINCESS, le problème informatique est reconnu par France Galop ;

Qu'en revanche, s'agissant des chevaux MEME PAS KAP et LA BAMBINA, une irrégularité s'étendant sur un délai de trois semaines après la modification d'effectif au sein de la Société d'Entraînement David COTTIN est caractérisée et reconnue par l'entraîneur ;

2.3. Sur les sanctions correspondantes

Attendu que de nouvelles infractions ont pu être caractérisées à l'encontre des appelants par la Commission d'appel, agissant en première instance ;

Qu'en conséquence, s'agissant de JUST A PRINCESS, qu'il y a lieu de ne pas sanctionner la Société d'Entraînement David COTTIN ;

Qu'en revanche, s'agissant de MEME PAS KAP et LA BAMBINA, en application des dispositions de l'article 32 du Code des Courses au Galop, il y a lieu de sanctionner ladite Société d'Entraînement d'une amende de 150 euros par cheval non déclaré à l'effectif, soit une amende totale de 300 euros pour les infractions caractérisées et reconnues ;

Que le hongre IN LOVE a participé, le même jour que l'infiltration, le 13 septembre 2022, au Prix HENRI GLEIZES et que la responsabilité de l'entraîneur est engagée quelle que soit l'heure de l'infiltration effective ;

Qu'en effet, dans la première hypothèse ledit hongre a couru, alors qu'une ordonnance mentionne expressément une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le même jour que la course en cause, ce qui est une atteinte avérée au bien-être équin et un risque pour la sécurité dudit hongre et de son jockey, faire

courir un cheval en l'ayant infiltré le jour de la course étant totalement interdit, une telle situation compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques ;

Et que dans la seconde hypothèse selon laquelle les traitements auraient en réalité été administrés après la course dont le cheval était revenu avec des flexions positives, les appelants n'ont pas pris le soin, d'une part, de faire préciser sur l'ordonnance l'horaire de l'infiltration anéantissant toute possibilité de contrôle du respect des conditions de qualification du cheval par France Galop et, d'autre part, de verser aux débats des documents vétérinaires permettant de justifier cette pathologie ;

Que ces nouvelles infractions s'inscrivent dans un contexte de mise en évidence d'incohérences majeures entre les attestations et les factures, alors qu'il est de la responsabilité de l'entraîneur de s'assurer de la conformité des ordonnances à la réalité des situations des chevaux de son effectif, et ce, avant leurs engagements en course ;

Que la pratique de soins vétérinaires au sein de cet établissement et la légèreté mises en évidence à de nombreuses reprises sont extrêmement inquiétantes et ne permettent pas de s'assurer du professionnalisme, de la rigueur et de la conscience de l'entraîneur David COTTIN concernant la gestion des documents, soins vétérinaires et la nécessité de ne pas recourir à des traitements automatiques, non décrits de manière précise et conforme au Code des Courses au Galop et / ou au Code de la santé publique ;

Que les juges d'appel France Galop, agissant en juge de première instance, rappellent :

- que les chevaux de courses ne doivent pas être traités de manière récurrente, voire automatique ;
- qu'ils ne doivent pas participer à des courses publiques si leur état de santé ne le leur permet pas ou s'ils ont besoin de traitements, notamment à base d'injections de substances prohibées ou d'infiltrations de substances corticoïdes, de manière répétitive pour pouvoir être présentés en courses ;

Qu'en conséquence, au regard de l'ensemble de ces éléments relatifs au hongre IN LOVE, la Commission d'appel, agissant en première instance, considère qu'il convient de :

- sanctionner la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN par une suspension de son autorisation d'entraîneur public avec sursis total d'une durée de 3 mois ;
- sanctionner ladite Société d'Entraînement, ainsi que M. David COTTIN, par une suspension avec sursis total d'une durée de 3 mois de l'ensemble de leurs autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

PAR CES MOTIFS :

La Commission d'appel de France Galop, en application des dispositions des articles 22, 28, 32, 39, 62, 85, 198, 201, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop a décidé :

- de déclarer recevables les appels interjetés par la Société d'Entraînement David COTTIN et par M. David COTTIN ;

➤ Statuant en qualité de juges d'appel :

- de confirmer la décision des Commissaires de France Galop s'agissant des distancements prononcés et donc :
 - o de distancer le hongre PARA de la 4ème place du Prix du CLUB DES COYOTES (Prix du NIVERNAIS) couru sur l'hippodrome de MOULINS le 16 septembre 2022 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er HEVEL ; 2ème JEREVIENDRAI ; 3ème JO DE BALME ; 4ème THEAMOI ;

- o de distancer le hongre DUKE CHOP de la 7ème place du Prix FINOT (POULAINS) couru sur l'hippodrome d'AUTEUIL le 13 septembre 2022 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er LOKMAN ; 2ème IRANDANDO HAS ; 3ème BOLERO ; 4ème ATI SHADREVANI ; 5ème MISTERGIF ; 6ème VINHO VERDE ; 7ème YOU FOR ME ;

- o de distancer le hongre MADARA, déclaré AR du Prix TREMAILLE couru sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU le 21 novembre 2022 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er DREAM MESSANGER ; 2ème TIPPERARY SUNSET (GB) ; 3ème KLITCHKO DE BELAIR ; 4ème JUSTE MILIEU ; 5ème JUGE DE PAIX ; 6ème OCASTLE DES MOTTES ; 7ème MOJO ;

- o de distancer la jument MATILDA DU BERLAIS, déclaré AR du Prix ORCADA couru sur l'hippodrome d'AUTEUIL le 15 octobre 2022 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er DIAMOND CARL ; 2ème LA MANIGANCE ; 3ème INDIVIS ; 4ème MAGIC MARVEL ; 5ème IMPRESSIVE ; 6ème ICEO MADRIK ; 7ème VICTTORINO ;

- pour le surplus d'infirmier la décision des Commissaires de France Galop et statuant à nouveau :
 - o de sanctionner la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN par une suspension de l'autorisation d'entraîneur public pour une durée de 12 mois, dont 6 mois avec sursis révocable sur une période de 5 ans ;
 - o de sanctionner ladite Société d'Entraînement, ainsi que M. David COTTIN, par la suspension pour une durée de 12 mois dont 6 mois avec sursis révocable sur une période de 5 ans, de leur autorisation de faire courir en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

➤ Statuant sur les faits non examinés par les Commissaires de France Galop :

- de distancer le hongre IN LOVE de la 8ème place du Prix HENRI GLEIZES couru sur l'hippodrome d'AUTEUIL le 13 septembre 2022 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er AIN'T GOT WINGS ; 2ème INDIVIS ; 3ème KAMCHATKA ; 4ème IMPRENABLE ; 5ème IKORIKO ; 6ème ITOURS BRUN ; 7ème PARI BREST ;

- de sanctionner la Société d'Entraînement David COTTIN d'une amende de 150 euros par cheval non déclaré à l'effectif, soit une amende totale de 300 euros pour les infractions relatives à MEME PAS KAP et LA BAMBINA ;
- de sanctionner la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN par une suspension de l'autorisation d'entraîneur public pour une durée de 3 mois assortie d'un sursis total révocable sur une période de 5 ans ;
- de sanctionner ladite Société d'Entraînement, ainsi que M. David COTTIN, par la suspension pour une durée de 3 mois avec sursis total révocable sur une période de 5 ans, de leur autorisation de faire courir en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées.

Boulogne, le 6 juin 2023
JP. COLOMBU – P. DELIOUX DE SAVIGNAC – M. de GIGOU

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de Mme Christine du BREIL ;

Saisis par l'entraîneur Mme Jean-François BERNARD d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code à l'encontre de M. Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI, en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé ce dernier à se présenter à la réunion fixée au mercredi 7 juin 2023 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Sur le fond ;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont constaté, le 7 juin 2023, l'absence de paiement effectif de la somme due, ainsi que l'absence de justification, malgré le délai octroyé, pour donner des suites à la situation leur permettant de suspendre ou d'annuler la présente procédure ;

Attendu qu'il y a donc lieu de :

- maintenir le blocage du compte France Galop de M. Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI à concurrence de la somme due ;
- suspendre l'ensemble des autorisations lui ayant été délivrées, conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir le blocage du compte France Galop de M. Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI à concurrence de la somme due ;
- de suspendre l'ensemble des autorisations ayant été délivrées à M. Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé.

Boulogne, le 7 juin 2023
C. du BREIL - K. HUYBERS - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP AUTEUIL - 4 NOVEMBRE 2022 - PRIX ROBERT DE LIPOWSKI

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Mme Christine du BREIL ;

Attendu que le hongre A NOUS TOUS a été soumis dans le cadre d'une opération partant sur l'hippodrome d'AUTEUIL, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des

Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence d'HORDENINE dans le prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées, ladite catégorie étant publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que la Société d'Entraînement Jérôme DELAUNAY, informée de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et invité le propriétaire M. Jacques DETRE et la Société d'Entraînement Jérôme DELAUNAY à fournir leurs explications écrites, à moins de demander à être entendus pour l'examen contradictoire de ce dossier, ce que l'entraîneur Jérôme DELAUNAY a fait, étant donc convoqué, ainsi que le propriétaire, à la séance contradictoire du 7 juin 2023 ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications orales dudit entraîneur, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

Vu les articles 39, 85, 198, 200, 201 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop, en date du 5 mai 2023, mentionnant notamment que :

- la Société d'Entraînement Jérôme DELAUNAY ne comprend pas l'origine de ce cas positif : M. Jérôme DELAUNAY certifie n'avoir donné aucun traitement contenant de l'HORDENINE au hongre A NOUS TOUS ;
- lors de l'enquête le 9 décembre 2022, une seule ordonnance a été retrouvée concernant le hongre A NOUS TOUS pour un traitement à base de DANTRIUM, en date du 12 octobre 2022, car le cheval avait présenté des signes cliniques de myosites dans le passé, comme le jour de la course le 4 novembre 2022 ;
- de ce fait, plusieurs compléments alimentaires sont administrés au hongre A NOUS TOUS : du GASTRIMAX pour un soutien gastrique, concomitant à du MYODAZOLE et du MYOPLAST pour soutien musculaire ;
- l'analyse des prélèvements effectués le 9 décembre 2022 montre :
 - l'absence d'HORDENINE dans le sang et l'urine ;
 - l'absence d'HORDENINE dans le foin, dans la paille du box du cheval impliqué et dans le mélange d'avoine et fibres qui lui sont administrés ;
 - l'absence d'HORDENINE dans le MYOPLAST et le MYODAZOLE, les deux compléments alimentaires pour soutien musculaire ;
 - la présence d'HORDENINE à un taux inférieur à la limite fixée par le STNE pour les aliments dans les granulés DYNAVENA RACING qui sont administrés quotidiennement au hongre A NOUS TOUS, ainsi que dans le complément alimentaire GASTRIMAX pour le soutien gastrique ;

Que selon le responsable du Laboratoire des Courses Hippiques, un effet cumulatif (par addition des différents seuils contenu dans la ration qui mélange différents aliments positifs) ne serait pas une explication envisageable compte tenu du seuil de positivité du prélèvement ;

Que l'origine de ce cas positif n'a pas pu être déterminée lors de cette enquête, que par ailleurs le classeur des ordonnances est bien tenu et que l'accueil par la Société d'Entraînement Jérôme DELAUNAY a été très courtois ;

Vu le courrier électronique dudit entraîneur, en date du 31 mai 2023, indiquant vouloir être entendu par les Commissaires de France Galop afin de leur expliquer sa bonne foi, n'ayant pas plus d'éléments à fournir ;

Attendu que l'entraîneur Jérôme DELAUNAY a déclaré en séance :

- être de bonne foi et ne pas pouvoir expliquer cette positivité ;
- qu'il aimerait comprendre l'origine de cette positivité ;
- qu'A NOUS TOUS a terminé arrêté, heureusement ;
- que le prélèvement des aliments dans le cadre de l'enquête a eu lieu un mois après et que l'on peut passer à côté d'un lot qui aurait été contaminé ;
- qu'au « Trot », ils ont eu deux cas ;
- que la société DYNAVENA a peut-être eu un lot contaminé avec une dose d'HORDENINE plus élevée que d'habitude ;
- qu'il se demande si d'autres chevaux de son effectif ayant été prélevés négatifs après la course auraient été positifs avant la course s'ils avaient été prélevés en amont ;
- que les prélèvements avant course restent assez rares et que des cas sont peut-être passés inaperçus, car la substance éliminée durant la course ;
- qu'il a tout étudié, essayé de comprendre, mais qu'il est assez démuni ne sachant pas quoi dire pour sa défense ;
- qu'il sait être responsable du cheval dans son effectif, mais qu'il ne voit pas comment se défendre ;

Attendu que M. Nicolas LANDON lui a demandé s'il s'était rapproché de la société DYNAVENA, l'entraîneur Jérôme DELAUNAY indiquant que oui, mais que la société lui assure effectuer des contrôles et contrôler la totalité de leurs lots ;

Attendu que l'entraîneur Jérôme DELAUNAY a indiqué que peut-être que si on avait eu les résultats plus vite, on aurait pu retrouver les lots ;

Attendu que Mme Christine du BREIL a demandé ce qu'il en est des autres chevaux, l'entraîneur Jérôme DELAUNAY indiquant que peu de prélèvements avant course ont été effectués sur ses chevaux, car il y a beaucoup plus de prélèvements après les courses, et qu'il ne sait donc pas si d'autres cas auraient pu exister ;

Attendu que M. Nicolas LANDON lui a demandé s'il allait conserver la même nourriture, l'entraîneur Jérôme DELAUNAY indiquant qu'à part un changement de gamme pour avoir davantage de vitamines et moins de compléments, oui, il continue de travailler avec ce fournisseur ;

Attendu que Mme Christine du BREIL a demandé si le hongre A NOUS TOUS a eu des problèmes de santé, l'entraîneur Jérôme DELAUNAY indiquant qu'après sa 4ème place il a fait une myosite, donc il lui a donné du DANTRIUM, mais que cette substance est l'opposé de l'HORDENINE ;

Qu'il doit recourir le 17 juin et se demande s'il sera interdit de courir, car cela est mentionné dans le Code parfois ;

Attendu que l'entraîneur Jérôme DELAUNAY s'est demandé si cela provenait de la paille, de son orge qui aurait été fermentée, mais que ses fournisseurs assurent que non et qu'il indique avoir cessé le MYODAZOLE pour changer de gamme de produits, même si le nouveau est plus cher ;

Attendu que M. Koen HUYBERS a demandé s'il avait des animaux domestiques et si un lien pouvait être fait, l'entraîneur Jérôme DELAUNAY indiquant avoir des chiens, mais ne pas penser à un lien, qu'il a aussi songé à son personnel, mais reste dans l'incompréhension du cas ;

Attendu que l'intéressé a déclaré ne rien avoir à ajouter suite à la demande de la Présidente de séance en ce sens ;

* * *

Attendu que le résultat des analyses du prélèvement biologique effectué sur le hongre A NOUS TOUS révèle la présence d'HORDENINE dans le prélèvement, ce qui n'est pas contesté, mais pas justifié ni expliqué par un élément probant, des hypothèses étant émises sans preuve avérée d'une contamination d'un lot de nourriture ou céréales ;

Que la seule présence de ladite substance caractérise l'infraction audit Code ;

Attendu que ledit hongre doit être distancé de son classement «arrêté» afin que son historique de performance soit conforme aux dispositions du Code des Courses au Galop et cohérent avec sa positivité ;

Que la nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux implique de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

Qu'une telle exonération de responsabilité n'est pas démontrée au vu, notamment des conclusions du Laboratoire des Courses Hippiques et des éléments du dossier, notamment des seules hypothèses soulevées sans explication avérée et permettant de ne pas sanctionner l'entraîneur gardien du cheval et de son environnement ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu notamment de :

- la positivité du prélèvement biologique du hongre A NOUS TOUS dans le cadre de l'opération partant susvisée et des éléments du dossier ;
- la substance en cause dans le présent dossier, à savoir l'HORDENINE ;
- cette première infraction concernant la Société d'Entraînement Jérôme DELAUNAY en matière de positivité d'un cheval avant une course ;

de sanctionner ladite Société d'Entraînement au regard des éléments du dossier et, en l'espèce, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit hongre, de son entraînement, de son environnement, son entretien et de la gestion de ses soins dans son établissement, pour sa première infraction en la matière, par une amende de 3.000 euros ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop ont :

- distancé le hongre A NOUS TOUS dans le cadre du classement établi lors du Prix ROBERT DE LIPOWSKI ;
- sanctionné la Société d'Entraînement Jérôme DELAUNAY en sa qualité de gardien responsable dudit hongre par une amende de 3.000 euros.

Boulogne, le 7 juin 2023
C. du BREIL - K. HUYBERS - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Mme Christine du BREIL ;

Attendu que l'entraîneur David COTTIN a fait l'objet de décisions des Commissaires de France Galop en date du :

- 17 décembre 2020 (3 décisions) par lesquelles lesdits Commissaires ont distancé la pouliche HISPANIC MOON et les hongres GAIUS et RESPLENDOR, tout en reconnaissant l'absence de responsabilité de la Société d'entraînement David COTTIN suite à une présence accidentelle de ZILPATEROL dans l'aliment manufacturé utilisé par ladite Société ;
- 20 avril 2022, par laquelle lesdits Commissaires ont distancé le hongre SACRE CŒUR et sanctionné ladite Société d'Entraînement par une amende de 3.000 euros suite à la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement dudit hongre à l'issue d'une de ses courses ;

Vu les conclusions d'enquête établies par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 23 février 2023 mentionnant notamment :

- qu'un contrôle sur l'hippodrome de PAU dans le cadre d'une opération partant avant

le Prix d'OSSAU a été réalisé le 8 janvier 2022, dans les boxes de l'entraîneur David COTTIN ;

- que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté dans la pharmacie de M. David COTTIN l'existence d'un important stock de Doxycycline (RONAXAN) détenu sans les ordonnances correspondantes et a trouvé dans les poubelles de l'écurie du matériel de perfusions et des produits d'origine étrangères, notamment de l'Oxytétracycline (ACTI-TETRA I), de l'Amikacine (AMIKACINA avec spécification d'un usage hospitalier et dont la vente au détail est interdite), du HYALUBRIX (acide hyaluronique d'origine espagnole selon les dires du vétérinaire mandaté par la FNCH), du DEXADRESON d'origine néerlandaise (rapport du contrôle joint au dossier), ainsi que quelques fonds de seringues avec du produit ;
- que les Commissaires de France Galop ont ouvert une enquête en application des articles 198 et suivants du Code des Courses au Galop ;
- que le matériel et les produits saisis ont été envoyés et analysés par le Laboratoire des Courses Hippiques (résultats joints au dossier) ;
- qu'il ressort de l'enquête effectuée que :
 - M. David COTTIN explique que son effectif souffre de fréquents problèmes respiratoires depuis l'épisode de rhino de PAU de 2021 ;
 - les ordonnances rédigées par les vétérinaires traitants ont été fournies a posteriori et sont annexées à ce rapport ;
 - le vétérinaire mandaté par la FNCH et ayant réalisé le contrôle, ainsi que des photos (jointes au dossier), mentionne la présence de 15 boîtes de 1kg de RONAXAN 20%, que c'est un médicament vétérinaire de la famille des tétracyclines, dont le principe actif est la DOXYCYCLINE utilisée chez les bovins pour la prévention en milieu infecté et le traitement des infections respiratoires et des infections digestives dues à des germes sensibles à la DOXYCYCLINE, que ce médicament se présente sous forme de poudre pour solution buvable et est destinée à être dissoute dans le lait, l'aliment ou l'eau de boisson et ne peut pas être utilisée en l'état et que la posologie recommandée est de 0,5g de poudre pour 10kg de poids vif et par jour soit, pour des chevaux de 400kg, 20g par jour ;
 - le vétérinaire traitant a prescrit 50g par cheval par jour pendant 20 jours renouvelables, ce qui correspond à 1 boîte de 1kg par cheval, qu'il a fourni des prescriptions (jointes au rapport), en date du 22 novembre 2022, pour les chevaux suivants : FURIE D'AINAY, PRINCE QUALI, PHILAE SONG, SAINT MARK, GUIPARD, TRAPAIN LAW, LAFAYETTE, HOZORA, MY BLUE RIDGE, ATALAN, INFLEXIBLE, NEXT BRAVE (FR), BABY BUSINESS, GREEN DRAGONESS, WALKIN OUT (GB), LATERNITO, HISPANIC MOON, IN LOVE, soit pour 18 chevaux, ce qui correspond largement aux quantités de RONAXAN détenues, sachant que l'entraîneur David COTTIN avait en moyenne 26 chevaux stationnés dans le centre d'entraînement de PAU lors du Meeting ;
 - le vétérinaire traitant a fourni une prescription (jointe au dossier) d'ACTI-TETRA I (médicament vétérinaire injectable fabriqué en France par le laboratoire BIOVE, disposant d'une AMM en France, dont le principe actif est l'Oxytétracycline, antibiotique à large spectre actif contre les micro-organismes à Gram positif et Gram négatif, aérobies et anaérobies, ainsi que contre les mycoplasmes, les Chlamydiae et les Rickettsiae, est utilisé dans le traitement des septicémies, des infections respiratoires digestives ou génito-urinaires), en date du 28 décembre 2022, pour le cheval IOUP LA LA et une prescription d'ACTI-TETRA I avec du PANGRAM 4% (médicament vétérinaire injectable dont le principe actif est la gentamicine, antibiotique utilisé dans le traitement des infections entériques et septicémiques dues à des germes sensibles à la gentamicine), en date du 5 janvier 2022, pour le cheval FANTASIA DU ROCK ;
 - les ordonnances du vétérinaire traitant espagnol bénéficiant d'une autorisation temporaire d'exercer en France, ne sont pas conformes : son N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires ne figure pas sur celles-ci et les informations quant aux

traitements et suivi (nom du produit, lieu et voie d'administration, N° de lot...) sont soit absentes soit peu compréhensibles pour un non vétérinaire ;

Cheval HISPANIC MOON	Infiltration sacro-iliaque de DEXAMETHASONE sous anesthésie (DOMOSSEDAN+TORBUGESIC en IV) + une infiltration intra articulaire tarso-métatarsienne (TMT) avec TRIAMCINOLONE ACETONIDE
Cheval MUHTALAD	Infiltration intra-articulaire ant D RF (IA) avec LIDOCAINE + MEPIVACAINE (anesthésie diagnostique ?) et DEXAMETHASONE voie d'administration non spécifiée
Cheval IN LOVE	Infiltration intra-articulaire RC avec TRIAMCINOLONE ACETONIDE + acide hyaluronique (AH) et DEXAMETHASONE voie d'administration non spécifiée
Cheval BARONNE DU BERLAIS	Infiltration intra-articulaire ULR avec TRIAMCINOLONE ACETONIDE + DEXAMETHASONE IV
Cheval QUALI DANCER	Infiltration intra-articulaire tarso-métatarsienne (TMT) avec TRIAMCINOLONE ACETONIDE

- la présence d'HYALUBRIX est justifiée par l'ordonnance du cheval IN LOVE : il s'agit d'acide hyaluronique, dispositif médical utilisé en médecine humaine et produit en ITALIE par le laboratoire pharmaceutique FIDIA, qu'un vétérinaire étranger a le droit d'utiliser ses propres produits pour effectuer ses traitements lors des consultations, mais ne peut pas en délivrer s'il n'y a pas d'AMM (autorisation de mise sur le marché) en FRANCE ;
- la présence d'AMIKACINA (médicament contenant des antibiotiques à usage humain) peut s'expliquer et se justifier (principe de la cascade) par les infiltrations intra-articulaires : certains vétérinaires ajoutent ce médicament contenant un antibiotique de la famille des aminoglycosides pour éviter les complications avec infections bactériennes dans les articulations à la suite des infiltrations, que chez l'homme comme chez le cheval, ces complications surviennent principalement après des traitements à l'acide hyaluronique et qu'en France on peut utiliser l'AMIKACINE MYLAN 50 mg/1 ml, solution injectable ;
- selon les germes les plus souvent incriminés dans les pathologies orthopédiques chez le cheval, l'AMIKACINE semble avoir la meilleure efficacité, tant sur les bactéries gram positif que négatif et que la gentamicine est, elle, de moins en moins utilisée suite à l'émergence de résistance ;
- par contre, ne pas le mentionner dans les ordonnances suite d'infiltration, est une faute au regard du Code de la Santé Publique et que, par ailleurs, cela met l'entraîneur en difficulté, car selon l'article 198 paragraphe VI et VII du Code des Courses au Galop celui-ci est responsable de sa pharmacie et doit se tenir informé des traitements ou produits administrés aux chevaux inscrits à son effectif ;
- le relevé des résultats d'analyses confrontées aux ordonnances présentées sur site ou a posteriori correspondent à trois exceptions près : qu'il n'y a aucune ordonnance pour justifier la présence de la FINADYNE, de L'HYDROCHLOROTHIAZIDE et du CORTISOL HEMISUCCINATE ;
- la FINADYNE est un anti-inflammatoire non stéroïdien (une substance prohibée de catégorie I) dont le principe actif est la FLUNIXINE et qui est utilisé chez les équidés pour le traitement de l'inflammation et pour soulager la douleur des affections musculaires, squelettiques et la douleur associée à la colique ;
- l'HYDROCHLOROTHIAZIDE (ou DIURIZONE®) est un diurétique thiazidique à action modérée, mais durable, qu'il augmente l'excrétion rénale des chlorures, du sodium, du potassium et des bicarbonates, qu'il permet la diminution des œdèmes d'origines diverses, qu'il peut être administré par os ou par voie injectable (IV, IM ou SC), substance prohibée de catégorie II ;

- le CORTISOL HEMISUCCINATE est une hydrocortisone utilisée en médecine humaine dans les infiltrations ou en IV, que c'est une substance prohibée de catégorie II ;
- la gestion des DASRI (Déchets à risques infectieux, ainsi que les déchets vulnérants et les poches de sang à usage thérapeutique) ou gestion raisonnée des déchets de soins sont soumis à réglementation stricte (collecte par prestataire avec traçabilité ou transport en compte propre ou désinfection filière DASRI), que seuls les piquants sont concernés et que l'entraîneur David COTTIN les stocke dans des bouteilles fermées avant de les confier à ses vétérinaires, que par contre les déchets pharmaceutiques, les restes de médicaments non utilisés ou les périmés (autres que les anti-cancéreux), sont réglementairement considérés comme des déchets non dangereux, que ce sont des déchets assimilables aux ordures ménagères : à éliminer, selon les consignes locales, avec les ordures ménagères pour être incinérés ;
- les écuries de l'entraîneur David COTTIN disposent d'un contrat de collecte des déchets hippiques annuel (contrat « *aire cantilienne* » joint au dossier) ;

Après avoir dûment appelé la Société d'Entraînement David COTTIN et l'entraîneur David COTTIN à se présenter à la réunion fixée au 12 avril 2023, après report de la réunion initiale fixée au 29 mars 2023, pour l'examen contradictoire de ce dossier, étant observé que ladite Société et David COTTIN se sont présentés assistés de leurs conseils ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des explications de ladite Société et dudit entraîneur, des déclarations de ce dernier et de celles de leurs conseils, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, un de leurs conseils susvisé ayant relu et approuvé lesdites retranscriptions en y apposant deux précisions concernant le nombre de pièces et l'image qu'a actuellement l'entraîneur David COTTIN ;

Vu le courrier de procédure du premier conseil de l'entraîneur David COTTIN en date du 6 mars 2023 ;

Vu le courrier de procédure du second conseil de l'entraîneur David COTTIN et de ladite Société d'Entraînement, en date du 13 mars 2023, accompagné de ses pièces jointes, sollicitant une demande de report et l'acceptation de ladite demande adressée le 16 mars 2023 ;

Vu le courrier de procédure du second conseil de l'entraîneur David COTTIN et de ladite Société d'Entraînement en date du 20 mars 2023 ;

Vu le courrier de procédure du premier conseil de l'entraîneur David COTTIN, en date du 22 mars 2023, indiquant ne plus intervenir dans ce dossier ;

Vu le courrier de report, accompagné d'éléments additionnels transmis par le Service Contrôles de France Galop, adressé à l'entraîneur David COTTIN, à ladite Société d'Entraînement et à leurs seconds conseils en date du 24 mars 2023 ;

Vu la demande de consultation du dossier adressée le 28 mars 2023 par les seconds conseils de l'entraîneur David COTTIN et de ladite Société et la réponse envoyée le même jour pour une consultation le lendemain ;

Vu le courrier des seconds conseil de la Société d'Entraînement et de l'entraîneur David COTTIN, en date du 3 avril 2023, transmettant un mémoire, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- la violation du principe d'impartialité, l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ;
- une décision du Conseil Constitutionnel rappelant notamment que doivent être respectés le principe de légalité des délits et des peines ainsi que les droits de la défense, principes applicables à toute sanction ayant le caractère d'une punition, même si le législateur a laissé le soin de la prononcer à une autorité de nature non juridictionnelle et que doivent également être respectés les principes d'indépendance et d'impartialité découlant de l'article 16 de la Déclaration de 1789 ;

- que France Galop se définit, selon l'article 1 de ses statuts, comme une association ayant des obligations de service public ;
- que l'article 208 du Code des Courses au Galop confie aux Commissaires de France Galop la faculté d'ouvrir une enquête d'office « avant de statuer » faisant observer qu'aucune séparation n'est faite entre les fonctions de poursuite des éventuels manquements audit Code et les fonctions de jugement de ces mêmes manquements ;
- qu'en l'espèce, dans les conclusions d'enquête, il est uniquement précisé : « Les Commissaires de France Galop ont ouvert une enquête en application des articles 198 et suivants du Code des Courses au Galop » et que ce sont donc, de façon organique, les mêmes Commissaires qui poursuivent et jugent ;
- que cette violation du principe constitutionnel d'impartialité rend nulle la procédure ;
- l'absence de manquement pour la majorité des produits identifiés justifiés par des ordonnances ;
- que par courrier électronique du 25 janvier 2022, M. David COTTIN a déjà expliqué la présence et la provenance du stock de RONAXAN et de deux des produits identifiés : l'HYALUBRIX, d'Oxytetracycline (ACTI-TETRA I) et transmis au vétérinaire de France Galop les ordonnances et factures correspondant auxdits produits ;
- que les conclusions d'enquêtes prennent acte de ces explications et ne formulent aucun grief et que les Commissaires ne pourront que constater la justification de la présence et la provenance du stock de RONAXAN et des deux produits susvisés ;
- que les concluants produisent les pièces permettant de justifier la présence de FINADYNE et d'HYDROCHLOROTHIAZIDE ;
- que concernant la FINADYNE, le hongre HUSSARD D'ARTHEL a bien reçu ce produit le 24 décembre 2021 pour soigner une fracture du métacarpien principal, tel qu'indiqué par le vétérinaire traitant dans le rapport d'examen et de traitement rédigé le jour de la consultation, ajoutant que l'ANTALZEN est un médicament générique de la FINADYNE et que le rapport d'examen du vétérinaire traitant justifie ainsi la provenance de la FINADYNE dans la poubelle de la pharmacie de ladite Société d'Entraînement de sorte qu'aucun grief ne peut lui être reproché concernant ce produit ;
- que concernant l'HYDROCHLOROTHIAZIDE (ou DIURIZONE), le hongre FRIENDLY STAR a été présenté en consultation au vétérinaire le 4 décembre 2021 en raison d'une plaie profonde d'origine traumatique antérieur droit et que ce dernier a prescrit plusieurs produits afin de soigner le cheval ;
- que le rapport d'examen du vétérinaire démontre que ledit hongre a bien reçu un médicament diurétique par injection dans le cadre des soins prodigués à la suite d'une plaie ouverte, ce qui explique la présence de substance diurétique sur le matériel retrouvé dans la poubelle située dans le local de la pharmacie ;
- les concluants ont rassemblé l'ensemble des pièces permettant de justifier la présence de FINADYNE et de l'HYDROCHLOROTHIAZIDE (ou DIURIZONE) dans le local de la pharmacie mis à disposition de la Société d'Entraînement sur l'hippodrome de PAU ;
- qu'il est logique que les ordonnances correspondant aux produits identifiés dans la pharmacie aient été transmises à France Galop à l'issue du contrôle dans la mesure où elles correspondent à des traitements réalisés sur des chevaux qui avaient déjà quitté l'hippodrome de PAU à cette date et que les ordonnances qui ont suivi les chevaux concernés ne pouvaient donc pas être présentées au vétérinaire mandaté par France Galop le jour du contrôle ;
- que concernant le CORTISOL HEMISUCCINATE, il s'agit du seul produit pour lequel les concluants n'ont pas d'ordonnance correspondante, car celui-ci n'a pas été utilisé pour traiter les chevaux entraînés par M. David COTTIN ;
- que M. David COTTIN n'a jamais eu connaissance de l'utilisation de ce médicament pour soigner les chevaux qu'il entraîne, que la présence de ce produit dans la poubelle résulte nécessairement du fait qu'un vétérinaire a dû s'en débarrasser dans cette poubelle, en même temps que d'autres produits, après avoir traité d'autres chevaux

- que ceux entraînés par M. David COTTIN ;
- que cette hypothèse est corroborée par l'attestation de M. Jean BROUQUEYRE, Directeur de la Société d'encouragement et du centre d'entraînement de PAU-SERS ;
 - que c'est la raison pour laquelle les salariés de la Société d'Entraînement ont pris l'initiative d'installer un emplacement sécurisé pour le traitement de ces déchets et qu'un vétérinaire a pu jeter dans cette poubelle les produits qu'il a administrés à d'autres chevaux ;
 - que le vétérinaire était présent dans les locaux de la pharmacie le jour du contrôle, ajoutant que ce dernier semble ainsi avoir utilisé cette substance et l'avoir jetée dans le carton utilisé comme poubelle situé dans le local à pharmacie de M. David COTTIN, ajoutant qu'afin de confirmer les déclarations de M. David COTTIN, il convient d'interroger le vétérinaire concerné, sur ces faits, mais qu'il est mis en cause dans le cadre d'une procédure pénale en cours, dans laquelle M. David COTTIN a été entendu, sans être mis en cause et qu'il lui a été demandé de ne pas entrer en contact avec les personnes concernées par cette enquête ;
 - que selon les informations publiques, le vétérinaire serait placé sous contrôle judiciaire avec une interdiction d'entrer en contact avec les protagonistes de l'affaire, dont M. David COTTIN, et que de ce fait M. David COTTIN n'est pas en mesure de prendre contact avec le vétérinaire afin qu'il puisse attester des faits et confirmer les explications de l'entraîneur ;
 - que concernant l'AMIKACINE, l'usage de ce médicament vétérinaire, autorisé en France, permet d'éviter les complications avec infection bactérienne dans les articulations à la suite des infiltrations ;
 - que les conclusions d'enquête retiennent l'absence de mention dans les ordonnances de l'usage de l'AMIKACINE à la suite des infiltrations, ce qui constitue une faute au regard du Code de la Santé Publique, citant les conclusions d'enquête précisant que « cela met l'entraîneur en difficulté, car selon l'article 198 Paragraphe VI et VII du Code des Courses au Galop celui-ci est responsable de sa Pharmacie et doit se tenir informé des traitements ou produits administrés aux chevaux inscrits à son effectif » ;
 - que David COTTIN ignorait l'usage de ce produit ;
 - que de facto il ne peut être responsable de cette omission ;
 - qu'après s'être renseigné sur l'issue du contrôle :
 - il a appris du vétérinaire, qu'il utilisait une très faible dose d'AMIKACINE à la suite des infiltrations qu'il avait réalisées, ajoutant que ce dernier qui était présent le jour du contrôle a pu utiliser de l'AMIKACINE et jeter ses déchets dans la poubelle située dans le local à pharmacie de M. David COTTIN ;
 - que cependant, au regard de la faible dose utilisée et du fait que cette substance est autorisée en France, le vétérinaire n'aurait pas jugé nécessaire de mentionner ce produit dans ses ordonnances ;
 - que le vétérinaire pourrait attester des explications fournies par M. David COTTIN, mais que ce dernier n'est pas en mesure de présenter les explications du vétérinaire et que les appelants se trouvent nécessairement empêchés de produire l'ensemble des moyens de défense qu'ils souhaiteraient apporter aux Commissaires, ajoutant qu'en jugeant les concluants sur ces deux griefs alors qu'ils n'ont pas eu la possibilité de se défendre de manière effective, les Commissaires porteraient nécessairement atteinte aux droits de la défense et leur décision violerait ces droits fondamentaux ;
 - que la Société d'Entraînement et M. David COTTIN entendent également rappeler qu'ils ont rompu tout contrat avec le vétérinaire depuis l'ouverture de l'enquête pénale concernant ce vétérinaire début 2022, qu'ils ont fait l'objet sur une période comprise entre 2020 et 2023 d'un nombre très important de contrôles par France Galop : 14 contrôles lors « d'opération partant » et 6 contrôles à l'entraînement et que les résultats des prélèvements réalisés lors des « opérations partant » mentionnés dans le bilan des contrôles sont tous négatifs ;
 - qu'à ce nombre s'ajoutent les contrôles réalisés à chaque fin de course sur les chevaux sortis gagnants, précisant que 96 courses ont été gagnées en 2020, 95 courses en

2021 et 72 courses en 2022, soit 263 courses gagnées et autant de contrôles sur les trois dernières années pour lesquels aucun cheval n'a été testé positif, excepté pour le hongre SACRE COEUR ;

- qu'aucune situation de récidive ne pourra être retenue par les Commissaires de France Galop, précisant que dans les précédentes décisions des Commissaires concernant le cheval GAIUS du 22 septembre 2020, la jument HISPANIC MOON du 26 septembre 2020 et le hongre RESPLENDOR du 29 septembre 2020, la Société d'Entraînement et M. David Cottin ont été mis hors de cause, n'étant pas responsables de la présence accidentelle de la substance litigieuse dans les aliments administrés aux hongres, la contamination des aliments étant imputable au fabricant ;
- que concernant le hongre SACRE CŒUR, en dépit des explications sur la contamination dont il n'a pas pu déterminer l'origine exacte, la Société d'Entraînement et M. David COTTIN ont été sanctionnés par une amende le 20 avril 2022, mais que les Commissaires ont relevé que le vétérinaire de France Galop a constaté lors de son inspection de la pharmacie des écuries de LAMORLAYE que cette dernière était particulièrement bien tenue et fermée à clé et que le classeur des ordonnances était bien tenu ;
- que c'est la raison pour laquelle il est demandé aux Commissaires de France Galop de constater la bonne foi des appelants qui ont produit l'ensemble des pièces en leur possession pour expliquer les faits qui leur sont reprochés ;
- qu'à titre subsidiaire, les Commissaires ne pourront que surseoir à statuer sur les questions qui concernent tant le CORTISOL, l'HEMISUCCINATE, que l'AMIKACINE dans l'attente de la fin de l'instruction pénale dans laquelle est mis en cause le Docteur Diego USON afin qu'il puisse apporter son explication sur ces faits ;
- que pour prouver leur bonne foi, la Société d'Entraînement et M. David COTTIN proposent la mise en place d'un dispositif de remontée d'informations permanent à France Galop ;
- que concernant la tenue du registre des ordonnances, ils s'engagent à tenir un fichier de suivi pour chacun des éléments de leur effectif, lequel préciserait clairement les dates d'intervention, les soins pratiqués par les vétérinaires et éventuellement la période de réengagement possible, et comprendrait les ordonnances numérotées, ajoutant qu'il pourrait être communiqué toutes les semaines à France Galop ;
- qu'ils proposent également de se soumettre à des contrôles à intervalle très réguliers, dont la fréquence est laissée à l'appréciation de France Galop (contrôles mensuels ou tous les 15 jours), ajoutant être prêts, en tout état de cause, à se soumettre à toute mesure particulière de contrôle que France Galop souhaiterait mettre en place ;

Vu le courrier de procédure accusant réception de ces éléments, adressé aux appelants et à leurs conseils en date du 7 avril 2023 ;

Attendu que le conseil de ladite Société d'Entraînement et dudit entraîneur a déclaré en séance ne pas reprendre son mémoire, mais a ajouté :

- qu'il n'allait pas développer son argument procédural, mais qu'il y a un problème entre la phase d'instruction et la phase de jugement ;
- qu'il y a un problème avec le principe d'impartialité sur ce point ;
- que les Commissaires « *ouvrent l'enquête* » et « *statuent* », que la mention « *ouvrent l'enquête* » pose la question d'un préjugement ;
- que la façon de désigner ceux qui ouvrent l'enquête pose une question qui pourrait quasiment amener à la nullité de la procédure et ensuite à une question prioritaire de constitutionnalité ;
- que le vétérinaire de France Galop a écrit « *affaire classée* » concernant ce dossier et que le dossier du cheval SACRE CŒUR de la même époque est traité, que donc la Société d'Entraînement David COTTIN et l'entraîneur David COTTIN pensaient que le dossier était classé quand un an après ils ont reçu une convocation, ce qui les a surpris ;
- avoir le sentiment que le dossier de 2023 et celui-là sont liés et que le sentiment de mélanger des deux affaires est gênant ;

- que l'entraîneur David COTTIN a fait de la garde à vue et que sa mise en examen a été annoncée notamment dans la presse, portant atteinte à la présomption d'innocence ;
- que le contexte global autour de l'entraîneur David COTTIN est très particulier ;
- que sur ce dossier précis : les griefs se concentrent sur des manquements d'ordonnances au nombre de trois et une explication sur l'AMIKACINE ;
- que les pièces numéro 2 et 3 expliquent la présence de certains produits retrouvés dans la poubelle, même pas dans la pharmacie de son client ;
- que le vétérinaire a épluché le carton, ajoutant avoir rarement vu une fouille de poubelles en lisant d'autres décisions et qu'il faut le noter ;
- que sur les deux autres griefs : notamment la présence d'AMIKACINE, celui qui peut apporter les explications est le vétérinaire ;
- qu'en effet concernant l'AMIKACINE, David COTTIN ne sait pas ce que c'est, mais qu'il a été placé « sur écoute » 6 mois et qu'il ressort de ses conversations dont il fait part, car cela vient de lui et qu'il n'y a donc pas de violation du secret de l'instruction, qu'il a appelé le Docteur Diego USON et lui a demandé ce que c'est que ce produit, qu'il est spontané dans l'écoute téléphonique en cause, car il ne sait pas qu'il est « sur écoute », le vétérinaire lui expliquant à quoi ce produit peut servir et confirmant ne pas l'avoir noté sur son ordonnance, car ce produit n'est pas contrôlé en tant que tel lors des analyses ;
- que le vétérinaire concerné reconnaît alors dans le cadre de la conversation ne pas avoir mentionné ce produit ;
- qu'il faut se demander comment David COTTIN peut savoir que ce produit a été utilisé, précisant que son client ne peut être fautif de l'atteinte au Code de la Santé Publique du vétérinaire, et comment son client peut savoir à quelle date ce produit a été utilisé et comment, si rien ne le mentionne nulle part ni sur aucune ordonnance ;
- que concernant l'autre produit utilisé en médecine humaine qui a été retrouvé : le CORTISOLHEMISUCCINATE, ils ne savent pas comment en expliquer la présence, n'ont pas de traces, ni aucune explication, qu'ils auraient éventuellement pu demander au vétérinaire qui était dans l'écurie avant le contrôle, mais qu'ils n'ont pas le droit de prendre contact avec lui en raison de la procédure pénale en cours et de l'étendue du contrôle judiciaire leur interdisant de se parler ;
- qu'il n'y a aucune preuve parfaite pour expliquer la présence de ce produit qui était dans une poubelle et non pas dans la pharmacie, ce qui doit, en outre, être relevé ;
- concernant la numérotation des ordonnances, que l'entraîneur David COTTIN s'engage à changer ses procédures à l'avenir et l'a déjà fait dernièrement pour être plus transparent, en notant et numérotant les documents vétérinaires ;
- que son client est prêt à tout transmettre à France Galop, à faire part de chaque visite de vétérinaires au sein de son effectif, à communiquer chaque ordonnance à l'avenir, qu'il est prêt à tout pour démontrer sa bonne foi et sa volonté que tout soit en ordre, parfait et transparent ;
- que David COTTIN est l'entraîneur le plus contrôlé de tous les entraîneurs en France à l'entraînement, que cela démontre que, même s'il y a un problème de numérotations des ordonnances dans le dossier, il n'y a aucune volonté de dissimuler de sa part, ni de mauvaise foi, qu'il a conscience qu'il est tout le temps contrôlé et est prêt à faire encore plus pour démontrer sa transparence ;

Attendu que l'entraîneur David COTTIN a indiqué que son conseil a tout dit, qu'il ne peut qu'ajouter être très touché par ce qui lui arrive depuis environ un an, qu'il a envie de se remettre, avec toutes ces démarches et de changer l'image qu'il a, que tout cela est très dur pour sa famille et lui-même, qu'il a de bons chevaux et a besoin de repartir sur de bonnes bases ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question de la Présidente en séance ;

* * *

Sur le fond ;

Vu les articles 22, 28, 39, 85, 192, 194, 198, 199, 200, 201, 216 et 224 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop dans leur version applicable à la date des faits ;

III. Sur les arguments de procédure

La Société d'Entraînement David COTTIN et l'entraîneur David COTTIN prétendent en premier lieu que les fonctions de poursuite et de jugement ne seraient pas séparées au sein des instances de France Galop en violation du principe d'impartialité ;

Attendu toutefois que la procédure disciplinaire de France Galop est prévue par les dispositions du Code des Courses au Galop et que l'article 214 dispose que l'instruction du dossier est effectuée par un Commissaire de France Galop, ou son délégué, indépendant de la formation de jugement et que la décision à intervenir sera susceptible de recours devant une Commission d'appel distincte ;

IV. Sur la caractérisation des infractions au Code des Courses au Galop

1. RAPPEL DES REGLES APPLICABLES

Selon les dispositions de l'annexe 15 du Code des Courses au Galop :

Tous les traitements vétérinaires doivent être dispensés dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval.

- a) Chaque traitement doit être totalement justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit.
- b) L'entraîneur doit demander conseil au vétérinaire ayant prescrit un traitement sur le niveau de travail approprié pendant la durée du traitement. Ces indications doivent être inscrites sur l'ordonnance numérotée.
- c) L'entraînement des chevaux qui ne peuvent travailler du fait d'une blessure ou d'une maladie doit être suspendu et ils doivent recevoir les soins appropriés. Les soins vétérinaires ne peuvent être utilisés pour permettre d'entraîner les chevaux.
- d) L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire ou son mandataire, ou l'entraîneur doit tenir un registre où sont consignés tous les soins dispensés aux chevaux de son effectif et, pour chaque traitement vétérinaire, il doit être en possession d'une ordonnance vétérinaire numérotée.
- e) Aucune substance autre que la nourriture normale ne peut être administrée par voie orale ou parentérale à un cheval le jour de la course, sauf cas de force majeure admis par les Commissaires de courses, après avis du vétérinaire en service sur l'hippodrome.

Selon l'article 198, si après avoir été engagé dans une course, un cheval a besoin après la clôture des engagements supplémentaires de soins nécessitant l'administration d'une substance prohibée, même s'il ne prend pas part à la course, l'entraîneur doit déclarer le retrait du cheval de la course et fournir un certificat vétérinaire ;

Selon l'article 198 paragraphe VI l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, ainsi que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement, de même que l'entraîneur, doivent se tenir précisément informés de tout traitement ou produit administré à leurs chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leur sont appliquées. Ils ne peuvent détenir de substances prohibées qu'avec la prescription vétérinaire qui le justifie ;

Pour chaque traitement nécessitant l'utilisation d'un ou plusieurs produits entrant dans l'une des catégories de substances prohibées, le titulaire d'un agrément en tant qu'éleveur-bailleur, le propriétaire d'un cheval à l'élevage, ainsi que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement, de même que l'entraîneur, doivent être en possession d'une ordonnance numérotée qu'ils sont dans l'obligation de pouvoir présenter au moment du contrôle effectué à la demande des Commissaires de France Galop ;

L'ordonnance numérotée, qui doit être conforme au Code de la Santé Publique, doit préciser le nom du cheval ou le numéro « SIRE » si celui-ci n'est pas encore nommé, le nom (ou la dénomination) du médicament, la posologie et la durée du traitement, ainsi que les précautions à prendre avant de faire recourir le cheval ;

Ils sont tenus de :

- numéroté chronologiquement chaque ordonnance au fur et à mesure des traitements prescrits aux chevaux dont ils ont la garde,
- conserver toutes les ordonnances numérotées dans un classeur pendant au moins 5 ans,
- présenter systématiquement ce classeur à chaque contrôle ;

Le titulaire d'un agrément en tant qu'éleveur-bailleur, le propriétaire d'un cheval à l'élevage, ainsi que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement, de même que l'entraîneur, doivent tenir ce classeur à la disposition des Commissaires de France Galop ou de toute personne mandatée par ces derniers ;

Lorsqu'une enquête est ouverte sur la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement effectué, la personne à qui a été confié le cheval doit fournir, au moment du contrôle, au vétérinaire mandaté par les Commissaires de France Galop, l'ordonnance numérotée justifiant la présence de ladite substance prohibée ;

VII. Selon les cas et pour ce qui les concerne, l'éleveur, le propriétaire ou l'entraîneur sont toujours tenus pour responsables lorsque l'analyse du prélèvement effectué sur l'un des chevaux déclarés à l'élevage en France ou en sortie provisoire ou à l'entraînement ou déclaré partant, même s'il ne prend pas part à la course, fait apparaître la présence d'une substance prohibée ;

Selon l'article 199 § I dudit Code, seuls les vétérinaires autorisés par les Commissaires de courses peuvent pratiquer des soins médicaux dans l'enceinte de l'hippodrome lors des réunions de courses ou lors de l'hébergement d'un cheval dans ladite enceinte en vue de participer à une course dans laquelle il est déclaré partant et qu'il en est de même s'agissant de l'administration à un cheval d'une substance autre que la nourriture normale par voie orale ou parentérale, et ce, en raison d'un cas de force majeure admis par les Commissaires de courses ;

Qu'en conséquence, aucune autre personne ne doit utiliser ni introduire dans les écuries d'un hippodrome, les jours de courses, ou lors de l'hébergement d'un cheval dans lesdites écuries en vue de participer à une course dans laquelle il est déclaré partant, un produit contenant une substance prohibée ou un produit autre que la nourriture normale, une seringue, une aiguille hypodermique ou tout autre moyen d'administrer un tel produit, ainsi que tout moyen de procéder à une manipulation sanguine et que toute personne autorisée à pénétrer dans les écuries d'un hippodrome doit se soumettre à toute investigation permettant de contrôler l'application des dispositions qui précèdent ;

Que ces règles ne concernent pas les produits réhydratants administrés par voie orale la veille de la course sous réserve que l'entraîneur qui désire en faire l'usage le déclare auprès des services de l'hippodrome pour transmission au secrétariat des Commissaires de courses ;

Selon l'article 199 § III dudit Code, toute personne qui enfreint les dispositions des paragraphes précédents, toute personne qui refuse de se soumettre aux investigations prévues ci-dessus est passible d'une amende de 800 euros au moins et de 15.000 euros au plus, qui pourra être portée jusqu'à 45.000 euros en cas de récidive, infligée par les Commissaires de France Galop, qui peuvent, en outre, suspendre ou retirer son autorisation de faire courir, d'entraîner et de monter et suspendre temporairement ou retirer son autorisation d'accéder aux installations, enceintes et terrains ou à tout autre lieu placé sous l'autorité des Sociétés de Courses ;

Que si les Commissaires de courses ou leur préposé constatent qu'un entraîneur, ou son représentant, manipule auprès du cheval, avant la course, un produit contenant une substance prohibée, une seringue, une aiguille hypodermique ou tout autre moyen d'administrer une substance prohibée ou de procéder à une manipulation sanguine ou utilise un dispositif ou un appareil de cryothérapie, ils doivent interdire au cheval de courir ;

2. SUR LA PRESENCE D'UN IMPORTANT STOCK DE RONAXAN

Attendu que le jour du contrôle, le vétérinaire missionné par la Fédération Nationale des

Courses Hippiques a notamment constaté dans la pharmacie de l'entraîneur David COTTIN, l'existence d'un important stock de DOXYCYCLINE (RONAXAN) détenu sans les ordonnances correspondantes ;

Qu'il ressort en effet des conclusions d'enquête que :

- ledit vétérinaire mentionne la présence de 15 boîtes de 1kg de RONAXAN 20%, que c'est un médicament vétérinaire de la famille des tétracyclines dont le principe actif est la DOXYCYCLINE utilisée chez les bovins pour la prévention en milieu infecté et le traitement des infections respiratoires et des infections digestives dues à des germes sensibles à la DOXYCYCLINE ;
- que ce médicament se présente sous forme de poudre pour solution buvable et est destinée à être dissoute dans le lait, l'aliment ou l'eau de boisson et ne peut pas être utilisée en l'état ;
- que la posologie recommandée est de 0,5g de poudre pour 10kg de poids vif et par jour soit, pour des chevaux de 400kg, 20g par jour et que le Docteur FRANQUET a prescrit 50g par cheval par jour pendant 20 jours renouvelables, ce qui correspond à 1 boîte de 1kg par cheval et qu'il a fourni des prescriptions (jointes au rapport) en date du 22 novembre 2022 pour les chevaux suivants : FURIE D'AINAY, PRINCE QUALI, PHILAE SONG, SAINT MARK, GUIPARD, TRAPAIN LAW, LAFAYETTE, HOZORA, MY BLUE RIDGE, ATALAN, INFLEXIBLE, NEXT BRAVE (FR), BABY BUSINESS, GREEN DRAGONESS, WALKIN OUT (GB), LATERNITO, HISPANIC MOON, IN LOVE, soit pour 18 chevaux, ce qui correspond largement aux quantités de RONAXAN détenues, sachant que l'entraîneur David COTTIN avait en moyenne 26 chevaux stationnés dans le centre d'entraînement de PAU lors du Meeting ;
- que ces ordonnances ont été fournies a posteriori, car une enquête avait été ouverte ;

Attendu qu'aux termes de ses explications, ledit entraîneur ne conteste pas cette situation, étant observé qu'il explique que son effectif souffre de fréquents problèmes respiratoires depuis l'épisode de « *rhino* » de PAU de 2021 ;

Que la seule présence de ladite substance dans une telle quantité le jour du contrôle sans ordonnance pour le justifier caractérise une infraction au Code des Courses au Galop ;

Attendu que la nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux implique de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée lorsqu'ils ne respectent pas le Code des Courses au Galop en matière de gestion des soins vétérinaires ;

Qu'une telle exonération de responsabilité n'est pas démontrée au vu de la présence d'une telle substance, en très grande quantité, dans la pharmacie dudit entraîneur sans qu'il ne puisse présenter les ordonnances le jour du contrôle ;

Qu'il convient notamment de relever les explications transmises et de constater que l'entraîneur David COTTIN a fait preuve d'un comportement léger, manquant aux règles en matière de détention d'ordonnances au moment de son contrôle le 8 janvier 2022, ne transmettant les ordonnances du vétérinaire pour 18 chevaux, non numérotées, par l'entraîneur David COTTIN, que le 26 janvier 2022 à la suite d'une demande de la vétérinaire de France Galop, ainsi que la facture vétérinaire correspondante ;

3. SUR LA PRESENCE D'HYALUBRIX et d'OXYTETRACYCLINE (ACTI-TETRA I)

Attendu que la présence d'HYALUBRIX est justifiée a posteriori, après le contrôle effectué à PAU par l'envoi a posteriori d'une ordonnance relative au cheval IN LOVE et que cette substance est un acide hyaluronique, dispositif médical utilisé en médecine humaine et produit en ITALIE par le laboratoire pharmaceutique FIDIA, étant observé qu'un vétérinaire étranger a le droit d'utiliser ses propres produits pour effectuer ses traitements lors des consultations, mais ne peut pas en délivrer s'il n'y a pas d'AMM (autorisation de mise sur le marché) en FRANCE ;

Attendu que la présence d'OXYTETRACYCLINE (ACTITERA I) est justifiée a posteriori, après le

contrôle effectué à PAU, par l'envoi d'une ordonnance du 28 décembre 2022 pour le cheval IOUP LA LA et d'une ordonnance du 5 janvier 2022 pour le cheval FANTASIA DU ROCK ;

Attendu de nouveau qu'il n'est pas tolérable de ne pas être en mesure de justifier de la présence de substances prohibées au moment des contrôles de France Galop et que l'absence de détention d'ordonnances conformes au moment en question doit être sanctionnée pour ces deux substances ;

4. SUR LA PRESENCE D'AMIKACINA

Attendu qu'il ressort des conclusions d'enquête, que le jour du contrôle le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a notamment constaté dans les poubelles de l'écurie de l'entraîneur David COTTIN la présence d'AMIKACINE (AMIKACINA) avec spécifications d'un usage hospitalier et dont la vente au détail est interdite ;

Qu'aux termes de son rapport, le vétérinaire missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques indique que lors du contrôle, en l'absence de l'entraîneur David COTTIN et après des difficultés avec les employés présents pour savoir où se trouvaient les ordonnances, 6 émanant du même vétérinaire, avec une adresse en ESPAGNE, datées du 4 janvier 2022, ont été trouvées dans le local « pharmacie » ;

Qu'à ce titre, les conclusions d'enquête susvisées précisent :

- que les ordonnances dudit vétérinaire espagnol bénéficiant d'une autorisation temporaire d'exercer en France, ne sont pas conformes : son N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires ne figure pas sur celles-ci et les informations quant aux traitements et suivi (nom du produit, lieu et voie d'administration, N° de lot...) sont soit absentes soit peu compréhensibles pour un non vétérinaire ;

Cheval HISPANIC MOON	Infiltration sacro-iliaque de DEXAMETHASONE sous anesthésie (DOMOSSEDAN+TORBUGESIC en IV) + une infiltration intra articulaire tarso-métatarsienne (TMT) avec TRIAMCINOLONE ACETONIDE
Cheval MUHTALAD	Infiltration intra-articulaire ant D RF (IA) avec LIDOCAINE + MEPIVACAINE (anesthésie diagnostique ?) et DEXAMETHASONE voie d'administration non spécifiée
Cheval IN LOVE	Infiltration intra-articulaire RC avec TRIAMCINOLONE ACETONIDE + acide hyaluronique (AH) et DEXAMETHASONE voie d'administration non spécifiée
Cheval BARONNE DU BERLAIS	Infiltration intra-articulaire ULR avec TRIAMCINOLONE ACETONIDE + DEXAMETHASONE IV
Cheval QUALI DANCER	Infiltration intra-articulaire tarso-métatarsienne (TMT) avec TRIAMCINOLONE ACETONIDE

- que la présence d'AMIKACINA (médicament contenant des antibiotiques à usage humain) peut s'expliquer et se justifier (principe de la cascade) par les infiltrations intra articulaires : certains vétérinaires ajoutent ce médicament contenant un antibiotique de la famille des aminoglycosides pour éviter les complications avec infections bactériennes dans les articulations à la suite des infiltrations ;
- que chez l'homme comme chez le cheval, ces complications surviennent principalement après des traitements à l'acide hyaluronique et qu'en France on peut utiliser l'AMIKACINE MYLAN 50 mg/1 ml, solution injectable ;
- que selon les germes les plus souvent incriminés dans les pathologies orthopédiques chez le cheval, l'AMIKACINE semble avoir la meilleure efficacité, tant sur les bactéries gram positif que négatif et que la gentamicine est, elle, de moins en moins utilisée suite à l'émergence de résistance ;
- que, par contre, ne pas le mentionner dans les ordonnances suite d'infiltration, est une faute au regard du Code de la santé publique ;
- que par ailleurs cela met l'entraîneur en difficulté, car selon l'article 198 paragraphe VI

et VII du Code des courses au galop celui-ci est responsable de sa pharmacie et doit se tenir informé des traitements ou produits administrés aux chevaux inscrit à son effectif ;

Attendu que la seule présence d'une telle substance d'usage hospitalier et dont la vente au détail est interdite caractérise une infraction au Code des Courses au Galop dès lors qu'elle n'est pas mentionnée sur les ordonnances relatives aux infiltrations effectuées sur les chevaux de son effectif ;

Attendu que s'il convient de prendre acte des explications de l'entraîneur David COTTIN, qui indique simplement ne pas du tout comprendre de quoi il s'agit, ne pas connaître ce produit, alors qu'il doit se tenir informé des traitements effectués sur ses chevaux, il convient de relever que la présence d'une substance prohibée sans pouvoir en justifier au moyen d'une ordonnance conforme n'est pas tolérable et démontre une légèreté dans le suivi des soins vétérinaires et des produits utilisés sur les chevaux dont il est responsable, ce qui n'est pas tolérable ;

Attendu qu'il résulte de l'ensemble des éléments du dossier que l'entraîneur David COTTIN a fait preuve d'un comportement particulièrement léger sans aucun respect des règles en matière de traitements vétérinaires, manquant à ses obligations en matière de détention d'ordonnances justifiant la présence de substance prohibée, d'information des traitements ou produits administrés aux chevaux inscrits à son effectif ;

5. SUR LA PRESENCE DE FINADYNE, d'HYDROCHLOROTHIAZIDE et de CORTISOL HEMISUCCINATE

Attendu que la présence de FINADYNE est expliquée a posteriori du contrôle par un soin vétérinaire effectué sur le hongre HUSSARD D'ARTHEL le 24 décembre 2021 pour soigner une fracture du métacarpien principal, l'entraîneur David COTTIN transmettant a posteriori et seulement dans le cadre de son dossier disciplinaire un rapport d'examen et de traitement en date du 24 décembre 2021 ;

Attendu que la présence d'HYDROCHLOROTHIAZIDE est quant à elle expliquée a posteriori du contrôle par un soin vétérinaire effectué sur le hongre FRIENDLY STAR le 4 décembre 2021 pour soigner une plaie profonde d'origine traumatique antérieur droit, l'entraîneur David COTTIN transmettant a posteriori et seulement dans le cadre de son dossier disciplinaire un rapport d'examen et de traitement en date du 4 décembre 2021 ;

Attendu que s'agissant de ces deux substances ledit entraîneur estime logique que les ordonnances correspondant aux produits ainsi trouvés dans sa pharmacie n'aient été transmises qu'après le contrôle dans la mesure où elles concernent des chevaux qui avaient quitté l'hippodrome de PAU à cette date et que les ordonnances ayant suivi les chevaux en cause ne pouvaient donc pas être présentées au vétérinaire le jour du contrôle ;

Attendu que l'explication de l'entraîneur David COTTIN ne saurait justifier l'infraction au Code des Courses au Galop, la présence d'un produit dans la pharmacie d'un entraîneur le jour d'un contrôle devant être justifiée par une ordonnance conforme présente dans le lieu où se trouve ladite pharmacie pour l'efficacité des contrôles et leur efficacité, la détention des ordonnances étant une obligation au moment des contrôles ;

Attendu que la présence de CORTISOL HEMIUSUCCINATE, substance de catégorie II utilisée en médecine humaine, n'est pas expliquée par l'entraîneur David COTTIN, qu'il ne détient pas d'ordonnance correspondante et que ce produit n'a pas été utilisé pour traiter des chevaux qu'il entraîne, qu'il n'a pas connaissance de l'utilisation de ce produit pour soigner des chevaux de son effectif et que la seule explication fournie est qu'un vétérinaire a dû se débarrasser de ce produit dans la poubelle en question en même temps que d'autres produits après avoir traité d'autres chevaux que ceux entraînés par l'entraîneur David COTTIN ;

Attendu toutefois que tous les autres produits retrouvés dans cette poubelle ont bien été utilisés sur des chevaux de l'effectif de l'entraîneur David COTTIN ;

6. SUR LA RESPONSABILITE DE L'ENTRAINEUR ET LES SANCTIONS CORRESPONDANTES

Attendu que les éléments du dossier ont permis, lors du contrôle à l'entraînement, de caractériser :

- la présence d'un important stock de RONAXAN dans la pharmacie dudit entraîneur sans ordonnance le justifiant lors du contrôle, puis transmise a posteriori ;
- la présence d'une substance hospitalière dont la vente au détail est interdite, l'AMIKACINA, et de plusieurs substances prohibées sans détention des ordonnances au moment du contrôle dans les poubelles de l'écurie dudit entraîneur ;
- l'existence d'ordonnances non conformes dans sa pharmacie ;
- l'existence d'un important stock de matériel de perfusions et des produits d'origine étrangère ;

Attendu qu'il résulte des termes du rapport dudit vétérinaire qu'« un carton de déchets de soins contenant de nombreux flacons vides, seringues, aiguilles, cathéters et tubulures de perfusion placé dans un coin a retenu son attention, ainsi qu'un sac plastique contenant le même type de déchets ;

Qu'il a lui-même sorti ce carton et ce sac pour en examiner le contenu à la lumière du jour et en faire le tri ;

Qu'en faisant ce tri, il a trouvé, outre du matériel d'administration déjà cité, des flacons et emballages de produits d'origine étrangère (AMIKACINA avec spécification d'un usage hospitalier et dont la vente au détail est interdite), du HYALUBRIX, spécialité espagnole d'acide hyaluronique, du DEXADRESON d'origine néerlandaise » ;

Qu'il ressort des conclusions d'enquête que :

- la gestion des DASRI (Déchets à risques infectieux, ainsi que les déchets vulnérants et les poches de sang à usage thérapeutique) ou gestion raisonnée des déchets de soins sont soumis à réglementation stricte (collecte par prestataire avec traçabilité ou transport en compte propre ou désinfection filière DASRI), que seuls les piquants sont concernés et que l'entraîneur David COTTIN les stocke dans des bouteilles fermées avant de les confier à ses vétérinaires ;
- par contre les déchets pharmaceutiques, les restes de médicaments non utilisés ou les périmés (autres que les anti-cancéreux), sont réglementairement considérés comme des déchets non dangereux, que ce sont des déchets assimilables aux ordures ménagères : à éliminer, selon les consignes locales, avec les ordures ménagères pour être incinérés ;
- les écuries dudit entraîneur disposent d'un contrat de collecte des déchets hippiques annuel (contrat « aire cantilienne » joint au dossier) ;

Que l'entraîneur David COTTIN a ainsi fait preuve d'un comportement contraire aux règles en matière de traitements vétérinaires, de sa bonne information et maîtrise desdits traitements tel qu'il le reconnaît lui-même dans ses écritures, manquant à de nombreuses reprises aux règles en matière de détention d'ordonnances ;

Qu'un tel comportement apparaît d'autant plus grave que les quantités de produits retrouvés permettent de suspecter le recours fréquent à des traitements sur les chevaux entraînés ;

Attendu qu'il convient de rappeler à toutes fins utiles que :

- les chevaux de courses ne doivent pas être traités de manière récurrente, voire automatique ;
- qu'ils ne doivent pas participer à des courses publiques si leur état de santé ne le leur permet pas ou s'ils ont besoin de traitements, notamment à base d'injections de substances prohibées ou d'infiltrations de substances corticoïdes, de manière répétitive pour pouvoir être présentés en courses ;

Qu'en outre, les documents vétérinaires transmis dans le cadre de l'enquête font apparaître des ordonnances non conformes au Code des Courses au Galop, alors qu'il est de la responsabilité de l'entraîneur de s'assurer de la conformité des ordonnances à la réalité des situations des chevaux de son effectif et de s'assurer de la bonne détention des ordonnances justifiant la détention de substances vétérinaires dans ses écuries ;

Que l'entraîneur David COTTIN a ainsi adopté de manière récurrente un comportement totalement contraire aux règles fixées par le Code des Courses au Galop en matière de traitements vétérinaires effectués sur des chevaux ;

Attendu qu'il y a donc lieu, de sanctionner ledit entraîneur au regard des éléments du dossier, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable de son effectif, de son entraînement, de son entretien et de la gestion de ses soins dans son établissement, par :

- une amende globale de 15.000 euros ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des articles 198, 199 et 201 du Code des Courses au Galop, ont décidé de :

- sanctionner l'entraîneur David COTTIN et la Société d'Entraînement David COTTIN *in solidum* d'une amende d'un montant de 15.000 euros.

Boulogne, le 12 juin 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE - C. du BREIL - G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

PORNICHET - 26 JANVIER 2023 - PRIX DU VILLAGE DE KERHINET

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Attendu que la pouliche CHANDOS HOPE (GER) a été soumise, dans le cadre d'une « opération partant », conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence d'HORDENINE dans le prélèvement ;

Attendu que l'entraîneur Christian VON DER RECKE, informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et demandé des explications au propriétaire M. Dieter Albert BRAND et à l'entraîneur Christian VON DER RECKE, à moins qu'ils ne demandent à être entendus par les Commissaires de France Galop pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Vu les conclusions d'enquête de la vétérinaire de France Galop en date du 25 mai 2023 mentionnant notamment :

- que la pouliche CHANDOS HOPE est déclarée à l'effectif de Christian VON DER RECKE depuis le 15 septembre 2022 ;
- qu'il ne comprend pas l'origine de ce cas positif : il certifie n'avoir donné aucun traitement à cette jument, que par ailleurs aucun autre de ses chevaux ayant couru en FRANCE ou en ALLEMAGNE n'a été positif (courrier et relevé du DEUTSCHER GALOPP joint au dossier) ;
- qu'il se dit désolé de cette première infraction au Code ;
- que l'analyse des prélèvements effectués le 2 mars 2023 montre :
 - o l'absence d'HORDENINE dans le sang ;
 - o la présence d'HORDENINE à un taux inférieur à l'international R limite dans les urines ;
 - o l'absence d'HORDENINE sur la compresse frotti sur la mangeoire et le sol du box ;

- o l'absence d'HORDENINE dans le foin, dans la luzerne, dans l'avoine avec huile de lin, dans le maïs floconné et dans le complément alimentaire liquide ;
- o la présence d'HORDENINE à un taux inférieur à la limite fixée par le STNE pour les aliments (3 µg/g) soit :
 - 0,2 µg/g dans les granulés RECKE Pellets ;
 - 0,55 µg/g dans l'avoine REFORM ;
 - 0,15 µg/g dans le IRISH MASH ;
 - 0,5 µg/g dans l'orge ;
 - Et enfin 7 µg/g dans le complément alimentaire RACING BALANCE alors que la limite fixée par le STNE pour les compléments alimentaires est de 30 µg/g) ;
- que selon M. Ludovic BAILLY, responsable du Laboratoire des Courses Hippiques, un effet cumulatif (par addition des différents seuils contenus dans la ration qui mélange différents aliments positifs) ne serait pas une explication envisageable compte tenu du seuil de positivité du prélèvement ;
- que l'écurie est par ailleurs très bien tenue et que lors de son enquête elle n'a pu déterminer l'origine de ce cas positif ;

Vu le courrier électronique dudit entraîneur, reçu le 11 juin 2023, indiquant notamment :

- que la vétérinaire de France Galop a fait un contrôle dans son écurie et elle n'a rien trouvé, qu'ils n'ont pas de médicaments qui contiennent la substance et qu'elle a pris des échantillons de la nourriture et il n'y avait rien dedans non plus ;
- qu'il pense que CHANDOS HOPE avait un box à PORNICHET qui était contaminé ;
- que la vétérinaire de France Galop a fait un test de « dopage » de CHANDOS HOPE négatif et que CHANDOS HOPE était également « négatif » lors de sa course à DORTMUND ;
- qu'en général, ce n'est pas une substance améliorant la performance ou analgésique, alors cela ne sert à rien dans les courses ;

* * *

Vu les éléments du dossier ;

Vu les articles 39, 85, 198, 200, 201, 216, 223, 224 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le résultat de l'analyse du prélèvement biologique effectué sur la pouliche CHANDOS HOPE (GER) a révélé la présence d'HORDENINE, ce qui n'est pas contesté, mais non justifié ni expliqué par un élément probant, des hypothèses étant émises, sans preuve avérée, d'une contamination d'un box sur l'hippodrome de PORNICHET ;

Que la seule présence de ladite substance caractérise l'infraction audit Code ;

Attendu que la pouliche doit être distancée dans le respect de l'égalité des chances ;

Que la nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux implique de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

Qu'une telle exonération de responsabilité n'est pas démontrée au vu, notamment des conclusions du Laboratoire des Courses Hippiques et des éléments du dossier, notamment de la seule hypothèse soulevée sans explication avérée et permettant de ne pas sanctionner l'entraîneur gardien du cheval ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu notamment de :

- la positivité du prélèvement biologique de la pouliche CHANDOS HOPE (GER) avant sa course et des éléments du dossier ;
- la substance en cause dans le présent dossier, à savoir de l'HORDENINE ;
- cette première infraction concernant l'entraîneur Christian VON DER RECKE en matière de positivité d'un cheval à l'issue d'une course ;

de sanctionner ledit entraîneur au regard des éléments du dossier et, en l'espèce, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable de la pouliche CHANDOS HOPE (GER), de son entraînement, de son entretien et de la gestion de ses soins dans son établissement, pour sa première infraction en la matière, par une amende de 3.000 euros ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont décidé de :

- distancer la pouliche CHANDOS HOPE (GER) de la 7ème place du Prix du VILLAGE DE KERHINET couru le 26 janvier 2023 sur l'hippodrome de PORNICHET ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère KANZA ; 2ème DAMSOAH ; 3ème JABARI ; 4ème KERDINA ; 5ème ZOYA ; 6ème KANELLE BERE ; 7ème MISS KENT ;

- sanctionner l'entraîneur Christian VON DER RECKE en sa qualité de gardien responsable de ladite pouliche par une amende de 3.000 euros.

Boulogne, le 14 juin 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE - G. HOVELACQUE - C. du BREIL

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP CHANTILLY - 4 JUIN 2023 - GRAND HANDICAP DE CHANTILLY

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment un incident survenu dans la ligne d'arrivée, à environ 50 mètres du poteau d'arrivée entre la pouliche LA FILLE DU SUD (Clément LECOEVRE), arrivée non-placée, le poulain BEHTAR, arrivé non-placé et les chevaux THUNDERSPEED (Maxime GUYON), arrivé 2ème et UTAMARO (GER) (Mickaël FOREST), arrivé 3ème, l'incident ayant entraîné la chute du jockey Clément LECOEVRE, après le passage du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Clément LECOEVRE, Maxime GUYON, Mickaël FOREST et Mickaël BARZALONA, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant d'une part, que le mouvement du cheval THUNDERSPEED vers l'intérieur, ne résultait pas d'un comportement dangereux du jockey Maxime GUYON et que la pouliche LA FILLE DU SUD n'aurait pas devancé le cheval THUNDERSPEED lors du passage du poteau d'arrivée et, d'autre part, que la chute du jockey Clément LECOEVRE avait eu lieu après le passage du poteau d'arrivée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Maxime GUYON par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours, pour avoir provoqué la chute du jockey Clément LECOEVRE.

A l'issue de la course, le vétérinaire de service a déclaré aux Commissaires de courses que le cheval THUNDERSPEED était déferré de l'antérieur gauche et présentait des atteintes au jarret droit.

* * *

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisi d'un courrier d'appel du jockey Maxime GUYON reçu par courrier électronique le lundi 5 juin 2023, puis par courrier recommandé, contre la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours ;

Après avoir dûment appelé MM. Maxime GUYON, Mickaël BARZALONA, Mickaël FOREST et Clément LECOEVRE à se présenter à la réunion du mercredi 14 juin 2023 et constaté la non-

présentation des intéressés, à l'exception du jockey Maxime GUYON assisté de son conseil ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications des jockeys Maxime GUYON et de son conseil, Clément LECOEVRE, Mickaël FOREST et du représentant de GOUSSERIE RACING ;

Après avoir proposé à l'appelant et son conseil de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations en séance, possibilité non utilisée ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu le courrier du jockey Maxime GUYON, en date du 5 juin 2023, envoyé par courrier recommandé et courrier électronique mentionnant notamment :

- qu'il y a lieu de statuer rapidement, car si cet appel venait à être statué postérieurement au Prix de DIANE, cela lui causerait un préjudice particulièrement important au regard de sa renommée et de ses chances de victoire ;
- qu'il considère n'avoir commis aucune faute, ce qui est d'ailleurs reconnu dans la décision de la Commission des courses qui précise bien que « *le mouvement du cheval THUNDERSPEED vers l'intérieur ne résultait pas d'un comportement dangereux du jockey Maxime GUYON* » ;
- que les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, démontrant une seconde fois l'absence de faute ;
- une reprise de l'article 224 du Code des Courses au Galop ;
- que le comportement de Monsieur GUYON est exempt de toute faute et ne saurait dès lors fonder une quelconque sanction ;
- qu'à aucun moment la sanction n'est motivée dans la décision contestée, les Commissaires se contentant d'indiquer qu'il n'a pas eu de comportement dangereux, mais qu'il est sanctionné ;
- que la chute du jockey Clément LECOEVRE n'est pas due au comportement de l'appelant, mais bien au comportement de M. LECOEVRE lui-même ;
- que cette chute provient d'un mouvement concomitant du cheval de l'appelant vers la droite et des chevaux de la corde vers l'extérieur, mouvement que l'appelant ne pouvait anticiper ;
- que l'appelant a senti que son cheval avait très légèrement versé vers la corde sous l'effort de fin de parcours et a limité au maximum cette tendance en usant de sa cravache dans sa main droite, comme cela est clairement visible dans les films de la course ;
- que Clément LECOEVRE ne pouvait ignorer, au moment où il a tenté de forcer le passage dans un espace manifestement trop réduit, tentant par cette manœuvre de sauver sa course, qu'il prenait des risques inconsidérés qui ne pouvaient que mener à l'incident susmentionné ;
- que l'appelant ne saurait être tenu pour responsable de cette regrettable ,mais fort évitable chute de Clément LECOEVRE ;
- que lors de plusieurs cas similaires, aucune sanction n'a été prise à l'encontre des jockeys impliqués ;
- que si par extraordinaire une faute était reconnue à l'encontre de Maxime GUYON, la sanction est plus que disproportionnée ;
- qu'en l'absence de notification de la décision complète, il est soulevé l'incompétence de l'auteur de la sanction à toutes fins conservatoires ;

Vu le courrier électronique du conseil de l'appelant reçu le 7 juin 2023 remerciant notamment pour la convocation rapide et faisant une observation de procédure quant à une pièce jointe manquante ;

Vu les courriers de procédure en date du 7 juin 2023 ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le courrier électronique reçu spontanément du représentant de GOUSSERIE RACING le 13 juin 2023 mentionnant son point de vue, notamment :

- que LA FILLE DU SUD (IRE) a subi une gêne, c'est incontestable, mais qu'il est très surpris de la sanction de Maxime GUYON ;
- que le plus important est l'absence de séquelles de la bousculade ;
- que selon son humble avis trois raisons sont à l'origine de la gêne ;
- que lorsque son jockey pensant faire au mieux essaie de passer entre Maxime GUYON et Mickaël BARZALONA, la place est franchement réduite ;
- lors de l'initiative prise par son jockey, UTAMARO (GER) penche sur BEHTAR qui penche par répercussion sur sa pouliche, la bousculant légèrement, pendant que dans le même temps THUNDERSPEED penche quelque peu sur sa droite et qu'elle se prend dans les postérieurs de THUNDERSPEED, trébuche et son jockey tombe ;
- que le mouvement est involontaire de la part des différents jockeys et que l'origine de la chute est due à un mauvais concours de circonstances, Maxime GUYON ne commettant aucune faute, tenant sa cravache à droite et tentant de conserver son partenaire en ligne ;

Vu le courrier électronique du jockey Clément LECOEUVE adressé le 13 juin 2023 mentionnant notamment :

- avoir été sonné pendant près d'une heure après la chute avec un hématome à la tête ;
- que le lendemain à tête reposée, il a pu visionner toutes les vues de la course ;
- qu'à une centaine de mètres de l'arrivée, il prend l'initiative de s'infiltrer entre Maxime GUYON et Mickaël BARZALONA ;
- qu'en visionnant de très près, il a pu constater un espace réel, mais limité ;
- qu'ayant des ressources à ce moment-là et voulant défendre au mieux les intérêts des parieurs et de l'entourage, il décide d'y aller ;
- qu'au même moment UTAMARO (GER), monté par Mickaël FOREST, penche sur sa gauche sur le cheval de Mickaël BARZALONA qui le percute alors et le jette dans les jambes du cheval monté par Maxime GUYON penchant lui-même légèrement simultanément sur sa droite ;
- qu'il réitère ses propos tenus à CHANTILLY indiquant que le mouvement le mettant en difficulté est celui de l'intérieur et non pas de l'extérieur ;
- que ce genre de situations arrive souvent dans les phases finales et qu'il n'a aucun problème avec ses trois collègues qui ont simplement essayé de faire au mieux ;

Vu le courrier électronique du jockey Mickaël FOREST, en date du 13 juin 2023, mentionnant notamment :

- qu'UTAMARO (GER) a été poussé à la hanche par un concurrent à son intérieur qui l'a déséquilibré et qu'ensuite il a continué à le solliciter tout en étant chahuté à droite et à gauche ;
- que contrairement à ce qui a été déclaré par Clément LECOEUVE, après concertation avec son agent, ce n'est aucunement un mouvement de son cheval qui est à l'origine de la chute de ce dernier ;
- qu'après visionnage multiple des différentes vues de la course durant l'enquête, il reste convaincu de n'avoir aucune responsabilité dans la chute de son concurrent ;

Vu les courriers de procédure en date du 13 juin 2023 ;

Vu le courrier électronique du conseil du jockey Maxime GUYON reçu le 13 juin comprenant un lien à télécharger comportant le film du direct de la course et de l'après course à verser au dossier ;

Vu le courrier électronique du conseil du jockey Maxime GUYON reçu le 13 juin 2023 comprenant deux communiqués de décisions des Commissaires de courses à SAINT-CLOUD et à CAGNES-SUR-MER, et mentionnant le soin de verser les vues de ces courses et ces pièces au dossier ;

Attendu que le conseil du jockey Maxime GUYON a déclaré en séance :

- s'occuper du droit et son client de la course ;
- que le classement a été maintenu ;
- que le comportement n'a pas été considéré comme dangereux ;
- que l'article 166 évoque un comportement dangereux ou volontaire ;
- que dans ce dossier il n'y a aucune volonté, que son client suit une ligne droite ;
- que Clément LECOEVRE s'insère dans un espace beaucoup trop restreint ;
- que les jockeys, dont Mickaël FOREST, expliquent bien cela ;
- que le mouvement vient de la corde et que Mickaël FOREST lui-même le dit très bien en évoquant un mouvement de la hanche ;
- que Clément LECOEVRE savait l'espace trop restreint ;
- que son client tient sa ligne et sa cravache dans la bonne main ;
- que l'article 166 mentionne : volonté / dangerosité/ faute ;
- qu'en l'espèce il n'y a pas ces critères et que la combinaison des articles 166 et 224 ne permet pas de sanctionner, car « pas de faute = pas de sanction » ;

Attendu que le jockey Maxime GUYON a déclaré en séance :

- que Clément LECOEVRE n'a pas la place de s'infiltrer ;
- que son partenaire penche très légèrement vers la droite, mais c'est léger ;
- que le mouvement de la corde est beaucoup plus important que le sien ;
- que Mickaël FOREST touche Mickaël BARZALONA ;
- qu'il a sa cravache à droite ;
- que son cheval a des pieds moyens et s'est déferré ;
- qu'il ne voit pas sa faute ;
- qu'il ne se sent pas le seul fautif, s'il y en a une ;
- que Mickaël FOREST à la corde et Clément LECOEVRE qui s'infiltrer jouent un rôle ;
- qu'il a fait comme Clément LECOEVRE dernièrement dans une course et que la sanction fût la même, car il est tombé aussi ;
- que Clément LECOEVRE aurait dû assumer son erreur, mais n'a pas osé ;
- que le fautif est Mickaël FOREST ;
- que le représentant de GOUSSERIE RACING a fait un courrier qui lui fait plaisir, alors que c'est sa pouliche qui a été victime ;
- qu'à tête reposée, tout le monde s'accorde sur cette opinion qu'il n'est pas fautif ;
- que Clément LECOEVRE force et que Mickaël FOREST met un temps énorme à redresser quant à lui ;
- que, de son côté, dès qu'il sent son partenaire partir, il le redresse ;

Attendu que le conseil a indiqué qu'une chute n'est pas toujours due à une faute et que, dans ce dossier, un jockey a eu une mauvaise démarche en s'infiltrant ;

Attendu que le jockey Maxime GUYON a indiqué que les Commissaires de courses n'ont pas pris en compte que le jockey Clément LECOEVRE a déclaré que ça vient de la corde ;

Qu'il se demande si les Commissaires de courses n'ont pas été mis sous pression et influencés à cause des agents de jockeys, notamment ceux qui s'énervent, ou un tiers ayant appelé, au vu du temps de prise de décision ;

Attendu que lors de la séance a été visionné le fichier adressé par le conseil du jockey Maxime GUYON, notamment à 1'50'' ;

Attendu que la vue drone a été examinée en détail et que l'on voit bien le mouvement de la corde, notamment celui du jockey Mickaël FOREST selon l'appelant ;

Attendu que son conseil a insisté sur le visionnage des lignes au sol ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a indiqué que le jockey Maxime GUYON avait reconnu avoir très légèrement bougé et lui a demandé d'évoquer la course du jockey Mickaël BARZALONA qui décélère fort ;

Attendu que le jockey Maxime GUYON a indiqué qu'en effet le partenaire du jockey Mickaël BARZALONA craque fort d'un seul coup, se demandant si c'était dû à un problème physique, qu'il ne le sait pas, mais que le mouvement qui gêne est celui de la corde ;

Que ce film révèle davantage un fait de course que la faute d'un jockey ;

Qu'il insiste sur le manque d'anticipation du jockey Clément LECOEUVE ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé au conseil et à l'appelant s'ils avaient tout dit, car il tient à la forme des choses et qu'ils aient bien tout dit, ledit conseil remerciant et ajoutant qu'il n'avait rien à ajouter à part le fait que la motivation de la volonté est absente, tout comme la dangerosité ;

Attendu que le jockey Maxime GUYON a souhaité insister sur son respect de la ligne, M. Robert FOURNIER SARLOVEZE répondant qu'il bouge, ledit jockey répondant alors « une seule foulée et encore » ;

Attendu que l'appelant a indiqué qu'à SAINT-CLOUD, le jockey Pierre-Charles BOUDOT regarde et va volontairement vers la corde dans le GRAND PRIX DE SAINT CLOUD et fait tomber un concurrent sans sanction et que cette décision est illogique, M. Robert FOURNIER SARLOVEZE étant d'accord avec l'appelant sur cette course et préférant le lui dire en toute honnêteté ;

Que le film de CAGNES-SUR-MER a été également regardé en séance afin d'en démontrer l'incohérence avec la présente décision ;

Que ledit conseil, a souhaité ajouter pour finir qu'en cas de condamnation, elle demande le sursis ;

Que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

* * *

I/ Sur la procédure

Attendu que les dispositions de l'article 220 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les décisions prises par les Commissaires de courses à l'occasion d'une réunion de courses sont réputées notifiées dans les conditions suivantes :

- la notification du résultat d'une course est réputée effectuée par l'affichage sur l'hippodrome le jour même,
- la notification des décisions disciplinaires doit faire l'objet d'une reconnaissance de notification signée par l'intéressé et son représentant majeur quand celui-ci est assisté. La notification prend effet à la date de la signature de la reconnaissance de notification ;

Attendu qu'en l'espèce le jockey Maxime GUYON, qui est particulièrement au fait des procédures et des affichages et publications de décisions concernant les gênes et leurs conséquences durant un parcours, a signé la reconnaissance de notification d'une décision disciplinaire le 4 juin 2023 après avoir été entendu par les Commissaires de courses, mais qu'il n'a pas souhaité en obtenir copie, sollicitant finalement a posteriori une copie dans le cadre de son appel ;

Attendu que le jockey Maxime GUYON a interjeté appel de la décision des Commissaires de courses en motivant son appel de manière particulièrement détaillée, celui-ci, outre l'affichage de la décision sur l'hippodrome, outre la publication de la décision complète sur le site de France Galop lui ayant permis de motiver son appel, ayant en outre sollicité la copie du procès-verbal de la course, lequel lui a été envoyé en amont de sa convocation avec les vues de l'incident dès le 5 juin à 16h19 ;

Attendu que le jockey Maxime GUYON qui a, à de nombreuses reprises, interjeté appel de décisions des Commissaires de courses, notamment avec l'assistance de son agent, après avoir été entendu par les Commissaires de courses et après avoir signé sa notification de sanction sans en prendre un exemplaire, a eu connaissance de l'ensemble des éléments de procédure, du nom des 4 Commissaires de courses en fonction à CHANTILLY, lesquels l'ont, en outre, reçu après la course, conformément au Code, aucun élément procédural non conforme au Code n'étant mis en évidence dans le présent dossier ;

Attendu, en effet, que le jockey Maxime GUYON a donc été en mesure de prendre connaissance

de l'intégralité des pièces du dossier et qu'il est en mesure, en appel, en conformité avec le Code des Courses au Galop, d'apporter tous les éléments qu'il juge utile pour défendre son recours ;

II/ Sur le fond

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu qu'à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, le jockey Clément LECOEVRE avait tenté de progresser dans un passage qui était ouvert devant lui au moment de sa prise de décision ;

Attendu qu'il est visible ensuite que de très infimes mouvements venant de la corde avaient eu lieu, notamment du jockey Mickaël BARZALONA dont la partenaire avait réagi et cédé très brutalement flottant alors légèrement sur sa gauche par manque de ressources ;

Attendu cependant que le passage dans lequel LA FILLE DU SUD (IRE) voulait progresser s'était refermé sur elle au moment précis où le jockey Maxime GUYON s'était, quant à lui, déporté sur sa droite, passant devant le nez de la pouliche LA FILLE DU SUD (IRE), ledit jockey reconnaissant un mouvement dans son courrier d'appel et le décalage étant visible en particulier sur la vue de face ;

Que les Commissaires de courses étaient fondés à considérer que ce mouvement venant de la gauche avait été à l'origine du réel déséquilibre de LA FILLE DU SUD (IRE) et de la chute de son jockey, comme le démontre le sens du mouvement de tête de la pouliche au moment de la gêne et sa façon de trébucher, mais aussi la chronologie des différents mouvements ;

Que le jockey Maxime GUYON avait ainsi provoqué le réel déséquilibre de la pouliche LA FILLE DU SUD (IRE) engagée à son intérieur en ne conservant pas suffisamment sa ligne aux abords du poteau d'arrivée, les différentes vues, notamment la vue de face, permettant de constater qu'il s'était déporté vers la droite, refermant alors vraiment le passage où était engagée sa concurrente, sans faute avérée au sens du Code du jockey Clément LECOEVRE, contrairement à ce qu'indique Maxime GUYON qui le tient principalement pour responsable de sa propre chute ;

Que l'espace était alors devenu insuffisant, chronologiquement et précisément, après que de légers mouvements à la corde ont eu lieu, mais au moment précis où le jockey Maxime GUYON et son partenaire étaient passés devant la pouliche LA FILLE DU SUD (IRE) ;

Attendu dans ces conditions que les Commissaires de courses étaient fondés, au vu des dispositions du Code des Courses au Galop en matière de gêne ayant impliqué une chute après le passage du poteau d'arrivée, et sans qu'il ne soit caractérisé de comportement volontaire ou dangereux pour autant, de :

- sanctionner le jockey Maxime GUYON par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours, tel que le prévoit le Code des Courses au Galop, pour son manque de vigilance ayant entraîné une chute de son confrère, son mouvement visible en passant devant LA FILLE DU SUD (IRE) étant le mouvement qui avait engendré la perte d'équilibre de ladite pouliche, laquelle avait détourné sa tête de la gauche vers la droite afin d'éviter son concurrent qui s'était déporté en venant de sa gauche, la pouliche trébuchant très fortement ensuite ;
- confirmer la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle n'a pas sanctionné un autre concurrent, les comportements des jockeys Mickaël BARZALONA, Mickaël FOREST et Clément LECOEVRE n'étant pas à l'origine avérée de la chute, aucun élément suffisamment caractérisé et probant ne permettant de les juger responsables ou co-responsables de la chute au sens du Code des Courses au Galop, contrairement aux images qui permettent de caractériser suffisamment la responsabilité du jockey Maxime GUYON au moment précis où LA FILLE DU SUD (IRE) avait perdu son équilibre ;
- rappeler qu'un comportement dangereux, volontaire, ou inconséquent entraînant une chute, est régulièrement sanctionné par une interdiction de monter supérieure ou très supérieure à 15 jours, la durée de 15 jours étant la sanction la plus faible en matière de chute d'un concurrent sans qu'il ne soit nécessaire, quand elle est appliquée, de caractériser la dangerosité du comportement, étant observé, en outre, que l'absence

de sanction en matière de chute est seulement prononcée en cas d'impossibilité de mettre en évidence une part de responsabilité d'un concurrent dans la chute d'un autre concurrent, ce qui n'est pas le cas en l'espèce ;

Attendu, en outre, que les Commissaires de courses ont décidé de ne pas distancer THUNDERSPEED de sa 2ème place, la chute de son concurrent ayant eu lieu après le passage du poteau, une telle décision étant suffisamment motivée également en l'absence de caractérisation d'une dangerosité dans son comportement notamment ;

Attendu qu'il y a lieu, pour l'ensemble de ces raisons, de maintenir la décision prise par les Commissaires de courses, ladite décision étant suffisamment motivée, justifiée et proportionnée au vu du manque de vigilance suffisamment caractérisé du jockey Maxime GUYON aux abords du poteau d'arrivée, de ses conséquences sur un concurrent et de la nécessité de préserver la sécurité de tous les concurrents ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Maxime GUYON ;
- maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 14 juin 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE - G. HOVELACQUE - C. du BREIL

Décisions

PORNICHET

jeudi 26 janvier 2023

0147 026

Terrain STANDARD

200 ³¹⁰⁶ **PRIX DU VILLAGE DE KERHINET** **2100 m**
(Femelles) (PSF)
(Maiden)

19000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 100 m env.

- | | | |
|-------------------------|--|-------------|
| | Kanza , f, b, 3 ans, par Arakan USA et Aufeis [Silver Frost (IRE)], 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, RM, Venn (<i>d'O. Andigne</i>), de P. Chevigny - (n° corde 2) | 1 |
| | Damsoah , f, b, 3 ans, par Seahenge USA et Zamorano IRE (Teofilo IRE), 58 k, ♂, M. Gendron (<i>A. Roussel</i>), F. Foucher - (n° corde 10) | 2 |
| | Jabari , f, al, 3 ans, par Zarak et Invitee GB (Medicean GB), 58 k, Prime Equestrian SARL (<i>C. Guitraud</i>), Y. Barberot (s) - (n° corde 4) | 3 |
| 109 ⁴ | Kerdina , f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Vernissage (IRE) (Lando GER), 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, A. Noval Barrena (<i>M^{me} M. Eon</i>), I. Elarre Alvarez - (n° corde 1) | 4 |
| 19 ⁴ | Zoya , f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Hoh My Estelle [Sakhee (USA)], 58 k, L. Baudron (s) (<i>R. Mangione</i>), A. & G. Botti (s) - (n° corde 3) | 5 |
| | Kanelle Bere , f, 3 ans, 58 k, M ^{me} A. Fouassier (<i>J. Guillochon</i>), A. Fouassier - (n° corde 5) | 6 |
| | Miss Kent , f, 3 ans, 58 k, M ^{me} C. Alesi (<i>S. Planque</i>), H. Shimizu - (n° corde 8) | 7 |
| | Zarqana , f, 3 ans, 58 k, JM, A. Angles (<i>A. Bourgeois</i>), N. Leenders - (n° corde 6) | 8 |
| 19 ⁵ | Lay Lady Lay , f, 3 ans, 58 k, JM, A. Angles (<i>A. Bourgeois</i>), N. Leenders - (n° corde 6) | 9 |
| | Chandos Hope GER , f, 3 ans, 58 k, DA, Brand (<i>H. Lebouc</i>), von der C. Recke - (n° corde 11) | dist |

10 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 792 €

Eng. Sup.: *Damsoah*

Certif. vétérinaire: *Chayton Gift*

2 long, 1 long, courte tête, courte tête, encolure, 2 long, nez, 1 long, 1 long.

9500€ - 3800€ - 2850€ - 1900€ - 950€

Primes aux propriétaires:

6840 € *Kanza*.

2736 € *Damsoah*.

2052 € *Jabari*.

1368 € *Kerdina*.

684 € *Zoya*.

Primes aux éleveurs:

2124 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

849 € Elevage Pierre Levesque, Ecurie Thomas Levesque.

637 € Petra Bloodstock Agency Ltd.

424 € Earl Bois Hue.

212 € M^{me} Julie Mestrallet, Lj Negoce, Pierre-Alain Touchard, Robert Albigo.

Temps total: 2'15''45'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches CHANDOS HOPE GER, DAMSOAH et Kerdina ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course. Les Commissaires ont autorisé les pouliches MISS KENT et KANZA à être munies d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, leurs entraîneurs ayant formulé leur demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Arnaud BOURGEOIS (LAY LADY LAY) arrivé non placé, Hugo LÉBOUC (CHANDOS HOPE GER) arrivé 7^e et Maryline EON (KERDINA) arrivée 4^e en leurs explications, sur un incident survenu à environ 200 mètres du poteau d'arrivée. De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que la pouliche LAY LADY LAY avait échappé à son jockey en penchant un court instant vers l'extérieur, contrariant ainsi la progression de la pouliche Kerdina, qui par contre coup, était entrée en contact avec la pouliche CHANDOS HOPE GER, cet incident n'ayant pas eu cependant de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu Christel RIBOULET, vétérinaire préleveur, et Killian MICHEL représentant de l'entraîneur Fabrice FOUCHER, en leurs explications, ont rappelé à ce dernier qu'il devait rester à la disposition du vétérinaire préleveur tant que ce dernier ne lui avait pas indiqué la fin des opérations de prélèvements.

La pouliche DAMSOAH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LE LION D'ANGERS

lundi 10 avril 2023

0218 100

Terrain TRES SOUPLE

1081 ³⁷²⁴ **PRIX BERTRAND DE CHARNACE** **3000 m**
(Mâles et Hongres - Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

15000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans** n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France. **Poids: 63 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 5.000.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 3 000 m env.

- | | | |
|-------------------------|---|-------------|
| 660 ¹ | Joker De Loued , m, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Cyriane De Loued [Protektor (GER)], 66 k, E. Leray (s) (<i>M. Justum</i>), M ^{me} C. Lequien - (n° corde 6) | 1 |
| 424 | Jewel Star , h, n.p, 4 ans, par Storm The Stars USA et Daya Win [Axxos (GER)], 65 k, Ecurie des Mouillotins (<i>A. Bourgeois</i>), A. Fouassier - (n° corde 1) | 2 |
| 456 | Jussey , h, b, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Violaska [Gentlewave (IRE)], 63 k, SC Thierry Pigeon (<i>d'O. Andigne</i>), A. Couetil (s) - (n° corde 3) | 3 |
| 583 ¹ | Jalway , h, b, 4 ans, par The Anvil IRE et Sun Queen (Useful), 64 k, ♂, J. Royer (<i>S. Planque</i>), J. Planque (s) - (n° corde 5) | 4 |
| | Jeu De Carte , h, b, 4 ans, par Estejo GER et Unidee De Beaumont (Voix Du Nord), 64 k, ♂, O. Pruvost (<i>A. Roussel</i>), J. Bertran de Balanda (s) - (n° corde 4) | 5 |
| 952 | Juldiko , m, 4 ans, 63 k, EARL de La Vallée (<i>R. Juteau</i>), Ch. Plisson (s) - (n° corde 2) | dist |

6 partants; 18 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 291 €

3 long, 1 long 1/2, 6 long, 1 long, 8 long.

7500€ - 3000€ - 2250€ - 1500€ - 750€

Primes aux éleveurs :

1350 € Jean-Yves Baron, Franck Fougere, M^{me} Irene Fougere.
 540 € Emmanuel Rocton, Patrice Jamain.
 405 € Couetil Elevage.
 270 € Hubert Guille, Ghislain Freuchet.
 135 € M^{me} Karine Perreau.

Temps total : 3'36''79'''

A l'issue de la course, le poulain JOKER DE LOUED a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Louis GISCARD d'ESTAING ;

Après avoir dûment demandé des explications écrites à la Société d'Entraînement Christophe PLISSON et à l'EARL DE LA VALLEE représentée par Mme Sylvie LANGLOIS, respectivement entraîneur et propriétaire du poulain JULDIKO, pour l'examen contradictoire de ce dossier et leur avoir proposé d'être entendus par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête de la Chef du Département Livrets et Contrôles mentionnant notamment que :

- le poulain male nommé JULDIKO (FR) No SIRE 193 154 53 R, OC (origine constatée), a couru en plat le 10 avril 2023, sur l'hippodrome du LION D'ANGERS, dans le Prix BERTRAND DE CHARNACE, course réservée aux entiers et hongres de 4 ans n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France ;

- s'agissant de JULDIKO, il y a lieu de préciser les éléments suivants :

- le 7 décembre 2022 l'entraîneur, Christophe PLISSON, a adressé le document d'identification du poulain JULDIKO accompagné d'un courrier demandant que soit modifiée la « catégorie » du poulain de AQPS à PS afin qu'il puisse l'engager dans les courses pour tous chevaux et pur-sang ;

- interrogé sur ce point, l'IFCE a répondu que le poulain JULDIKO n'était pas inscriptible au Stud-book pur-sang, car ce poulain ne présente que 7 générations successives de croisement en pur-sang et non 8 comme exigé (il est issu de la jument NAKAMTI appartenant à la lignée de FARCE et FRAULEIN dite « lignée de guerre ») ;

- le 9 janvier 2023 cette information a été transmise à Christophe PLISSON en lui retournant le document d'identification du poulain JULDIKO sans avoir pu tamponner le livret ni l'inscrire sur la liste des chevaux admis à courir au titre de l'article 7 du règlement du Stud-book français du cheval de pur-sang (chevaux inscrits sur la liste des chevaux présumés de pur-sang et assimilés) ;

- contacté par l'éleveur du poulain JULDIKO (EARL DE LA VALLEE) lui expliquant que tous les frères et sœurs de ce poulain couraient dans les courses pour tous chevaux et pur-sang et en s'étonnant de la situation, elle lui a confirmé que ce poulain était bien admis à courir les courses tous chevaux et pur-sang au titre de l'article 7, mais qu'il fallait que le document d'identification de ce poulain lui soit renvoyé pour le parapher et que le livret, posté en date du 6 avril 2023 comme l'atteste l'enveloppe, est arrivé au secrétariat du Département Livrets et Contrôles pendant ses congés ;

- le lundi 10 avril au matin, elle a reçu un appel de Christophe PLISSON pour savoir si une autorisation de courir avait bien été envoyée à l'hippodrome du LION D'ANGERS, puisque le document d'identification était à France Galop et qu'après vérification par téléphone, le secrétariat de l'hippodrome du LION D'ANGERS n'ayant rien reçu, elle a contacté le Dr. Stéphanie CHAPMAN pour qu'elle régularise la situation, ce qui a bien été fait ;

- qu'à aucun moment, elle ne s'est posé la question de la qualification du poulain pour cette course, qui ne l'était pas, puisque la course était réservée aux chevaux n'étant pas de pur-sang, présumant que sinon il aurait dû être éliminé automatiquement à l'engagement ;

- qu'elle a apposé le paraphe et l'étiquette dans le document d'identification et renseigné la base de France Galop dès son retour de congés, le 13 avril 2023 ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Christophe PLISSON reçu le 30 mai 2023, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment ne pas contester le rapport du vétérinaire de France Galop et rappelant :

- avoir fait la demande le 7 décembre 2022 d'appliquer l'article 7 du règlement du Stud-book français du cheval « Pur-Sang », que le « livret » lui a été retourné sans aucun changement et qu'au niveau des engagements, il n'avait accès qu'aux courses « autres que Pur-Sang » et tous chevaux ;

- qu'il ne pouvait en aucun cas engager dans les courses de Pur-Sang et que le cheval étant entraîné depuis l'année dernière et en pension, devait courir ;

- qu'il y a eu concours de circonstances entre le deuxième envoi du « livret » et la validation de l'assimilation « Pur-Sang » et la course du 10 avril 2023, jour de Paques ;

- que telles sont les explications suite au retard anormal de la validation du livret de JULDIKO dont il n'est aucunement responsable, ayant fait le nécessaire au mois de décembre 2022 ;

- le concours de circonstances liées aux difficultés sur la race de JULDIKO et le jour férié au cours duquel la course a eu lieu ;

Vu les articles 62, 64, 83 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'article 7 du Stud-Book du Cheval Pur-Sang prévoit que :

- peut également être inscrit tout animal dont la généalogie compte au moins huit croisements consécutifs avec des auteurs Pur-Sang et dont les auteurs autres que de Pur-Sang ont réalisé des performances conformes aux normes de l'International Stud-Book Committee ;

- l'inscription est prononcée à la demande des propriétaires sous réserve de l'accord du Comité International des Stud-Books Pur-Sang (ISBC), la Commission du Stud-book est préalablement consultée sur présentation d'un dossier instruit par l'IFCE ;

Attendu que la situation du poulain JULDIKO lors de sa course au LION D'ANGERS est objectivement constitutive d'une situation non conforme en termes de qualification et que les éléments du dossier impliquent de distancer le poulain JULDIKO de sa 5^e place, celui-ci devant être traité de la même manière que les autres produits OC de sa mère en le laissant courir dans les autres courses publiques ouvertes au Pur-Sang et tous chevaux ;

Attendu toutefois que s'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le poulain JULDIKO de la 5^e place de la course susvisée, il n'y a pas lieu de sanctionner son entourage, lequel avait fait des démarches de manière transparente et dans les temps pour mettre en évidence la spécificité du poulain JULDIKO ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 62, 64, 83 et 213 du Code des Courses au Galop, ont décidé :

- de distancer le poulain JULDIKO de la 5^e place du Prix BERTRAND DE CHARNACE couru le 10 avril 2023 sur l'hippodrome du LION D'ANGERS ;

Le classement est en conséquence devenu le suivant :

1^{er} JOKER DE L'OUED ; 2^e JEWEL STAR ; 3^e JUSSEY ; 4^e JALWAY ; 5^e JEU DE CARTE.

Boulogne, le 13 juin 2023

L. GISCARD d'ESTAING - N. LONDON - R. FOURNIER SARLOVEZE

DIEPPE

mercredi 31 mai 2023

0404151

Terrain BON SOUPLE

1930 4214 **PRIX DE L'ORCHIDEE FANTOME - IJOCKEY GPA** **2400 m**
HANDICAP CHALLENGE
 (Handicap de catégorie - Cavalières)
 (Classe 4)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 68 k.

A la clôture définitive des partants, le poids minimum ne sera pas inférieur à 59 k.

Pour Cavalières, celles n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.

Epreuve du Handicap Challenge: le Gentleman-Rider ou la Cavalière le mieux placé au classement portera un tapis rose.

Le partenaire offrira à la Cavalière et au Gentleman-Rider un casque GPA et un bon d'achat chez IJockey pour la victoire du IJockey GPA Handicap Challenge. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +43.

- 1444 Kick Boxing**, m, b, 5 ans, par Scissor Kick AUS et Dulce De Leche [Victory Note (USA)], 66^{1/2} k, ♂, S. Cerulis (M^{me} B. Weber), S. Cerulis - (n° corde 6)
- 1798** ² **Douville**, f, b, 9 ans, par Air Chief Marshal IRE et Dasani [Dansili (GB)], 63^{1/2} k (61^{1/2} k), ME. Uzan (M^{me} P. Menges), F. Bellemere - (n° corde 13)
- 1561 Lie High**, m, b, 9 ans, par Rip Van Winkle IRE et Sandy Light IRE (Footstepsinthesand GB), 59 k, ♀, M^{me} M. Deruwez (M^{me} D. Lopez Leret), M^{me} S. Vermeersch - (n° corde 4)
- 1637** ³ **Act Of Magic IRE**, h, b, 7 ans, par Magician IRE et Davanti IRE (Danhill Dancer IRE), 68 k, ♀, Fr. Monfort (s) (M^{me} M. Le Levreur), Fr. Monfort (s) - (n° corde 2)

1738	⁴ Tarcenay (IRE) , h, b, 8 ans, par Slickly et Kikinda [Daliapour (IRE)], 67 k, ♂, P. Desplaces (M ^{me} M. Collomb), C. Martinon - (n° corde 7)	5
1700	Srinova , h, 7 ans, 67 k, Haras de Magouet (M ^{me} A. Peltier), F. Foucher - (n° corde 10)	6
1498	⁵ Preferencia , f, 5 ans, 64 k (62 k), ♂, J. Bourgeois (M ^{me} M. Bourgeois), J. Bourgeois - (n° corde 1)	7
1712	² Rue Dauphine , f, 7 ans, 59 k, M ^{me} L. Delaugere (M ^{me} A. Seignoux), P. Dolle - (n° corde 5)	8
1759	King Solomon , h, 5 ans, 67 k (65 k), ♂, Stal Martensberg (M ^{me} A. Coutre), M ^{me} F. Jacobs - (n° corde 11)	9
1676	Parfaite Merill , f, 6 ans, 64 k (62 k), ♂, M ^{me} C. Auvray (M ^{me} A. Valais), M ^{me} C. Auvray - (n° corde 3)	10
1712	¹ Asphodele Mia , f, 5 ans, 61 ^{1/2} k (59 ^{1/2} k), ♀, R. Barbedette (M ^{me} L. Lenghart), G. Barbedette - (n° corde 8)	-
1568	City Rock , f, 5 ans, 62 ^{1/2} k (60 ^{1/2} k), ME. Uzan (M ^{me} A. Vilella-Segui), F. Bellemere - (n° corde 9)	-
1762	² Mon Doudou , h, 5 ans, 64 k, ♂, JY. Artu (s) (M ^{me} T. Menuet), D. Artu (s) - (n° corde 12)	-

13 partants; 23 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 1287 €

Eng. Sup.: Srinova, King Solomon

2 long, nez, encolure, courte tête, encolure, nez, 2 long ½, 1 long ¼, 1 long.

9000€ - 3600€ - 2700€ - 1800€ - 900€

Primes aux propriétaires:

4455 € Kick Boxing.

1458 € Douville.

1093 € Lie High.

729 € Act Of Magic Ire, prime non attribuée.

364 € Tarcenay (Ire).

Primes aux éleveurs:

1749 € Gerard Samain.

657 € Franklin Finance S.A..

322 € Daniel Malingue.

164 € Patrick Chedeville.

153 € M^{me} W. Evans, W. Evans, prime non attribuée.

Temps total: 2'40''30''

Les Commissaires ont autorisé le jument RUE DAUPHINE à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, après avoir entendu les cavalières Amandine SEIGNOUX et Astrid PELTIER en leurs explications, les Commissaires les ont respectivement sanctionné par une interdiction de monter de 4 jours pour avoir fait un usage abusif de la cravache (5 sollicitations /1^{re} infraction).

Le hongre MON DOUDOU ayant refusé de s'élancer à la sortie des stalles (4^e récurrence), les Commissaires ont indiqué à l'entraîneur Damien ARTU, joint par téléphone, que le dossier était transmis aux Commissaires de France Galop.

Le cheval LIE HIGH a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

DIEPPE - 31 MAI 2023 - PRIX DE L'ORCHIDEE FANTOME - I-JOCKEY GPA HANDICAP CHALLENGE

Rappel des faits:

Le 12 août 2022, le hongre MON DOUDOU a refusé de s'élancer au départ au lacher des élastiques. Il a été interdit de courir pour une durée de 8 jours par les Commissaires de courses;

Le 4 octobre 2022, le hongre MON DOUDOU a refusé de s'élancer au départ au lacher des élastiques. Il a été interdit de courir pour une durée de 8 jours par les Commissaires de courses qui l'ont considéré ce jour-là par erreur en première infraction;

Le 5 mars 2023, le hongre MON DOUDOU a refusé de s'élancer au départ au lacher des élastiques. Il a été interdit de courir pour une durée de 30 jours, les Commissaires de courses mentionnant cette 3^e infraction;

Le 31 mai 2023, le hongre MON DOUDOU, cette fois engagé en plat, a refusé de s'élancer au départ de sa stalle de départ et au vu de cette 4^e difficulté au départ les Commissaires de France Galop ont été saisis de cette situation;

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 211, 213 et 217 du Code des Courses au Galop, et sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE;

Après avoir dûment invité la Société d'Entraînement Damien ARTU et la Société Jean-Yves ARTU, respectivement entraîneur et propriétaire du hongre MON DOUDOU, à fournir des explications écrites ou à demander à être entendus par les Commissaires de France Galop pour l'examen contradictoire de ce dossier;

Après avoir examiné les éléments du dossier et les explications transmises par la représentante de la Société Jean-Yves ARTU;

Vu les explications écrites de la représentante de la Société Jean-Yves ARTU en date du 1^{er} juin 2023, mentionnant notamment:

- qu'elle aimerait qu'il soit laissé une autre chance au hongre MON DOUDOU, car son fils a voulu essayer en amateur, ce qui n'était pas adapté avec un cheval comme lui qui est très « intelligent »;

- s'il serait possible de l'autoriser à courir une nouvelle fois en plat dans une course de jockey, car même s'il part lentement comme au CROISE LAROCHE cela ne l'empêche pas de faire l'arrivée, ajoutant qu'il a besoin d'avoir un jockey professionnel sur le dos;

Vu les dispositions de l'article 217 paragraphe II du Code des Courses au Galop;

Attendu que le hongre MON DOUDOU a fait preuve de réelles difficultés lors de départs donnés au moyen des élastiques et au moyen des stalles de départ à 3 reprises s'agissant des élastiques et 1 fois lors de sa tentative en plat, ne s'élançant pas, ce qui n'est pas remis en cause par son entourage qui confirme ses difficultés au départ;

Que le hongre MON DOUDOU a ainsi déjà fait l'objet de 3 interdictions de courir prononcées par les Commissaires de courses: d'une première durée de 8 jours, d'une seconde durée de 8 jours et d'une durée de 30 jours, étant observé que lors de sa dernière course en date du 31 mai 2023, les Commissaires de courses ont constaté de nouveau un refus de s'élancer, cette fois lors d'un départ en stalles, et les Commissaires de France Galop ont été saisis de la situation;

Que le comportement dudit hongre à l'occasion de ses courses publiques avec départ donné au moyen des élastiques s'avère particulièrement difficile et porte préjudice au bon déroulement des épreuves et aux parieurs, nuisant à la régularité de la course, le hongre MON DOUDOU en étant à sa troisième récurrence en la matière;

Que lors des départs en stalles, le hongre MON DOUDOU a pris le départ de plusieurs courses, mais qu'il a manifesté des difficultés refusant de s'élancer dans sa course réservée aux amateurs;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu des éléments du dossier et des difficultés importantes dont a fait preuve ledit hongre et de son comportement laissant penser qu'il est devenu rétif et n'étant plus en mesure de prendre le départ des courses correctement depuis plusieurs mois:

- de prendre acte des explications de son propriétaire demandant de le laisser recourir au moins une fois en plat dans une course avec départ en stalles avec un jockey professionnel et d'accepter ladite demande;

- d'interdire au hongre MON DOUDOU de participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des élastiques pour une durée de 4 mois;

- en outre, à l'issue de ce délai, de ne l'autoriser à participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné aux élastiques qu'après avoir satisfait, un jour de courses à:

- trois essais de départ au moyen des élastiques accompagné d'au moins 2 autres chevaux, devant un juge du départ agréé qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ;

- s'agissant des courses avec départ en stalles, en cas de nouvelles difficultés lors d'un tel départ, de demander la transmission du dossier par les Commissaires de courses aux Commissaires de France Galop afin de réexaminer sa situation concernant ce mode de départ;

PAR CES MOTIFS:

Décident:

- de prendre acte des explications du propriétaire demandant de laisser courir le hongre MON DOUDOU au moins une fois en plat dans une course avec départ en stalles en étant monté par un jockey professionnel et d'accepter ladite demande;

- d'interdire au hongre MON DOUDOU de participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le mode de départ est donné au moyen des élastiques pour une durée de 4 mois;

- en outre, à l'issue de ce délai, de ne l'autoriser à participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des élastiques qu'après avoir satisfait, un jour de courses à:

- trois essais de départ au moyen des élastiques accompagné d'au moins 2 autres chevaux, devant un juge du départ agréé qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ;

- s'agissant des courses avec départ en stalles, en cas de nouvelles difficultés lors d'un tel départ, de demander la transmission du dossier par les Commissaires de courses afin de réexaminer sa situation concernant ce mode de départ.

Boulogne, le 14 juin 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE - G. HOVELACQUE - C. du BREIL

Résultats des courses plates

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop,

les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

NANTES

jeudi 1^{er} juin 2023

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : M Bernard DERSOIR -
M Alain Le GUALES de MEZAUBRAN - Clémentine CHATILLON

0137152

1941 4317 PRIX XAVIER CEBRON DE LISLE 1400 m (Maiden)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 400 m env.

- | | |
|---|---|
| <p>1542 ³ Aquila Volante, m, b, 2 ans, par Gleneagles IRE et Hunza Dancer IRE (Danehill Dancer IRE), 58 k, M. Pietrangelo (<i>R. Mangione</i>), G. Bietolini - (n° corde 9)</p> <p>1560 ⁶ Angiolleta IRE, f, al, 2 ans, par Calyx GB et Angelic Guest IRE (Dark Angel IRE), 56^{1/2} k (54 k), M^{me} R. Hillen (<i>E. Verhestraeten</i>), Chr. Head (s) - (n° corde 11)</p> <p>1670 ¹ Bahia Blanca, f, b, 2 ans, par Sommerabend GB et Frelene [Dream Ahead (USA)], 56^{1/2} k, N. Leroy (<i>A. Crastus</i>), de H. Nicolay - (n° corde 10)</p> <p>1537 ⁴ C Comme Ca, h, b, 2 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Noella [American Post (GB)], 58 k, J. Bayon (<i>H. Lebouc</i>), J. Boinsard (s) - (n° corde 6)</p> <p>1678 ⁵ Mara Wood, f, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Mansoura IRE (Kalanisi IRE), 56^{1/2} k, JM. Angles (<i>A. Rousse!</i>), N. Leenders - (n° corde 2)</p> <p>1537 Kedurev, m, 2 ans, 58 k, p, J. Planque (<i>S. Planque</i>), J. Planque (s) - (n° corde 3)</p> <p>1537 Energic (GB), m, 2 ans, 58 k, ♂, Wertheimer & Frere (<i>T. Bachelot</i>), Ed. Monfort (s) - (n° corde 7)</p> <p>1318 ⁵ Buckle Up Baby IRE, f, 2 ans, 56^{1/2} k, φ, M^{me} T. Marnane (<i>B. Marie</i>), F. Guyader (s) - (n° corde 8)</p> <p>1661 ⁵ Cristal De Maulde, f, 2 ans, 56^{1/2} k (55 k), Ch. Plisson (s) (<i>M^{me} L. Poggionovo</i>), Ch. Plisson (s) - (n° corde 12)</p> <p>1560 Rouanita, f, 2 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} RG. Ehrnrooth (<i>M^{me} M. Eon</i>), de H. Nicolay - (n° corde 4)</p> <p>861 John Steed, m, 2 ans, 58 k, H. Devillairs (<i>F. Veron</i>), G. Lemer (s) - (n° corde 5)</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>-</p> |
|---|---|

11 partants; 26 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1046 €

Certif. vétérinaire: *Lily Ofthe Kingdon*

Chev. élim.: *Chester Sky (GB)*

¾ long, 1 long, 4 long, 3 long, 2 long, 2 long ½, 1 long ½, 7 long, nez.

11 500 € - 4 600 € - 3 450 € - 2 300 € - 1 150 €

Primes aux propriétaires:

8280 € *Aquila Volante*.

3312 € *Angiolleta Ire*, prime non attribuée.

2484 € *Bahia Blanca*.

1656 € *C Comme Ca*.

828 € *Mara Wood*.

Primes aux éleveurs:

1681 € Haras De Montaigu.

771 € Suc. Paul Le Solleu.

514 € Haras Du Hoguenet.

391 € Wardley Bloodstock, prime non attribuée.

257 € Ecurie Haras Du Cadran.

Temps total: 1'24''94''

Vu les difficultés manifestées par la pouliche CRISTAL DE MAULDE lors de la mise en selle de son jockey, les Commissaires ont autorisé ladite pouliche à être emmenée en main au départ non montée.

Le poulain AQUILA VOLANTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1942 4319 PRIX DU BOIS ROUAUD 1600 m (Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 400, 3 300, 2 200, 1 100) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas depuis le 1^{er} juin 2022 inclus gagné un Groupe ni depuis le 1^{er} août 2022 inclus une Listed ni cette année reçu une allocation de 14.000 (A Réclamer et Handicap exceptés). **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant depuis le 1^{er} août 2022 inclus (A Réclamer et Handicaps de dotation totale inférieure à 26.000 exceptés) reçu plusieurs allocations de 8.000 ou une allocation de 10.000 porteront 1 k. 1/2; plusieurs allocations de 10.000 ou une allocation de 12.000, 2 k. 1/2; plusieurs allocations de 12.000 ou été placés 2^e ou 3^e d'une Listed, 3 k. 1/2.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 600 m env.

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <p>896 Brazilian Surprise IRE, f, b, 4 ans, par French Navy GB et Intimate Secret IRE (Invincible Spirit IRE), 59 k, p, A. Frassetto (<i>R. Mangione</i>), G. Bietolini - (n° corde 3)</p> <p>1103 ⁴ Bennetot (IRE), h, b, 4 ans, par Ectot (GB) et Al Hayyah (IRE) (Lope De Vega IRE), 59^{1/2} k, Al Shaqab Racing (<i>Y. Barille</i>), Ed. Monfort (s) - (n° corde 4)</p> <p>1103 ³ Maroon Six, m, b, 4 ans, par Johnny Barnes IRE et Aussie Style (Literato), 59^{1/2} k, ♂ p, G. Belloccq (<i>A. Crastus</i>), M^{me} J. Soubagne - (n° corde 1)</p> <p>1698 Blue Stars, f, b, 4 ans, par Dream Ahead USA et La Sage [Sageburg (IRE)], 55^{1/2} k (54 k), D. Mutrel (<i>M^{me} L. Poggionovo</i>), A. Couetil (s) - (n° corde 2)</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> |
|---|-------------------------------------|

4 partants; 18 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 744 €

Certif. vétérinaire: *Speedy Charm*

1 long, 1 long ¾, 1 long ¼.

11 000 € - 4 400 € - 3 300 € - 2 200 €

Primes aux propriétaires:

5445 € *Brazilian Surprise Ire*, prime non attribuée.

2178 € *Bennetot (Ire)*.

1633 € *Maroon Six*.

1089 € *Blue Stars*.

Primes aux éleveurs:

935 € R. P. Ryan, prime non attribuée.

855 € Al Shaqab Racing.

641 € Mathieu Daguzan-Garros, Henri Soler, Gregory Belloccq.

427 € Jean-Noel Marie.

Temps total: 1'38''68''

Les Commissaires ont autorisé le hongre BENNETOT (IRE) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre BENNETOT (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1943 ⁴³¹⁸ **PRIX GROUPE ATLANTIC (PRIX PASSAGE POMMERAYE)** 1600 m
(Handicap de catégorie)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 32 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence: +28.

1382 ² **Vote For Pedro**, h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et La Vive Parente (Kaldounevees), 60 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} H. Devin (M^{me} M. Eon), HF. Devin (s) - (n° corde 8)

1665 ⁴ **Trezy Bounty**, h, b, 3 ans, par Al Wukair IRE et Amazing Bounty [Tertullian (USA)], 59^{1/2} k, ♂, Ecurie LM (J. Moutard), M^{me} L. Hebrard de Veyrinas - (n° corde 9)

1482 **Jiepies Melody**, f, gr, 3 ans, par Polarix (GB) et Cat Melody [Hurricane Cat (USA)], 55 k (54 k), JP. Vanden Heede (M^{me} L. Poggionovo), Ch. Plisson (s) - (n° corde 3)

928 **Irish Glitter GB**, h, b, 3 ans, par Havana Gold IRE et Quick March GB (Lawman), 58 k, ♂, Scuderia Scolari (A. Roussel), M. Baratti (s) - (n° corde 5)

1755 **Apash**, f, b, f, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Munaafasat IRE (Marju IRE), 55 k, HA. Pantall (S. Saadi), HA. Pantall - (n° corde 4)

1576 **La Momy**, f, 3 ans, 59 k, ♂, M^{me} B. Winkler (D. Boche), L. Gadbin (s) - (n° corde 7)

1605 ⁴ **Deau Coeur**, f, 3 ans, 59 k, ♂, M^{me} S. Bertin (H. Lebouc), T. Poché - (n° corde 6)

1486 ² **Sinderella**, f, 3 ans, 60 k, ♂, N. Paysan (T. Bachelot), N. Paysan - (n° corde 1)

1577 **Victoria Rose**, f, 3 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} R. Perron (M. Marquette), C. Lotoux (s) - (n° corde 10)

1452 ⁴ **Villemacho IRE**, h, 3 ans, 59 k, ♂, C. Fennessy (M. Delalande), Fr. Monfort (s) - (n° corde 2)

10 partants; 20 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 616 €

1 long ¼, 2 long ½, 2 long ¾, 1 long, ¾ long, 3 long ½, ¾ long, 6 long ½, 4 long ¾.

10 000€ - 4 000€ - 3 000€ - 2 000€ - 1 000€

Primes aux propriétaires:

7 200 € *Vote For Pedro*.

2 880 € *Trezy Bounty*.

2 160 € *Jiepies Melody*.

1 440 € *Irish Glitter Gb*, prime non attribuée.

720 € *Apash*.

Primes aux éleveurs:

2 236 € M^{me} Henri Devin.

894 € Eric Feurtet.

670 € Jean-Pierre Vanden Heede.

223 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.

170 € Hillwood Bloodstock, prime non attribuée.

Temps total: 1'39"3"

Les Commissaires ont autorisé le hongre TREZY BOUNTY à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à environ 250 mètres de l'ouverture des stalles de départ, les jockeys Laura POGGIONOVO (JIEPES MELODY) arrivé 3^e, Hugo LÉBOUC (DEAU COEUR) arrivé non-placé et Damien BOCHE (LA MOMY) arrivé non-placé.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que la pouliche JIEPES MELODY, très allante avait surréagit lorsque le jockey Laura POGGIONOVO l'avait reprise pour laisser ses concurrents se rapprocher de la lice intérieure. Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Théo BACHELOT au sujet de la performance de la pouliche SINDARELLA arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué que la pouliche ne s'était pas adaptée au profil de l'hippodrome. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre IRISH GLITTER (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1944 ⁴³²¹ **PRIX CALI (PRIX DE GRASLIN)** 2200 m

(Handicap divisé)

(Classe 4)

Deuxième épreuve

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 200 m env.

Référence: +33.

1681 **Putumayo**, h, b, 8 ans, par Myboycharlie IRE et Djebel Amour USA (Mt Livermore USA), 58^{1/2} k (56 k), ♂, JC. Daoudal (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) - (n° corde 3)

1680 ⁴ **Irish Soul**, h, b, f, 5 ans, par Soul City IRE et Irish Society [Rifapour (IRE)], 59 k, D. Auguin (H. Lebouc), N. Leenders - (n° corde 2)

1581 ³ **Jack'S Son**, h, b, 8 ans, par Zambezi Sun GB et Jackanory [Marchand De Sable (USA)], 58 k, B. Le Regent (M. Justum), B. Le Regent - (n° corde 10)

1582 **Spatial Merit**, f, b, f, 6 ans, par George Vancouver USA et Luminescence [Signe Divin (USA)], 59 k, ♂, D. Huyck (D. Boche), N. Paysan - (n° corde 4)

1581 ² **Agamemnon (GER)**, h, al, 5 ans, par Captain Chop et Arrivederla IRE (Acclamation GB), 54^{1/2} k (54 k), ♂, S. Chevalier (D. Morin), S. Chevalier - (n° corde 11)

1203 ⁵ **Springboks**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, ♂, M^{me} AC. Tesse (S. Saadi), N. Leenders - (n° corde 8)

1668 ⁵ **Senepark**, h, 9 ans, 59 k, M^{me} MB. Boche (S. Planque), B. Legros (s) - (n° corde 9)

1676 ¹ **Savile Row**, h, 9 ans, 57 k (55^{1/2} k), ♂, C. Pautier (M^{me} F. Valle Skar), C. Pautier - (n° corde 6)

1582 **Olympe Tea**, f, 4 ans, 60 k, ♂, JM. Angles (A. Roussel), N. Leenders - (n° corde 1)

9 partants; 11 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 385 €

Consition spéciale: *Never Come Back*

Certif. vétérinaire: *Madulain*

2 long ½, 1 long, 1 long ¾, 1 long ¼, 3 long ½, 1 long ¾, courte tête, 3 long.

8 000€ - 3 200€ - 2 400€ - 1 600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

3 240 € *Putumayo*.

1 584 € *Irish Soul*.

972 € *Jack'S Son*.

648 € *Spatial Merit*.

396 € *Agamemnon*.

Primes aux éleveurs:

1 461 € Thierry De La Heronniere, Frederic Flechner.

621 € Norbert Leenders, M^{me} Alexia Leenders, M^{me} Veronique Van Den Broele.

438 € Sarl Jedburgh Stud.

292 € Bruno Foucher.

155 € Christophe Jouandou.

Temps total: 2'20"94"

Le hongre NEVER COME BACK a été déclaré non-partant par son entraîneur, le terrain proposé (2.8 Bon Léger) ne correspondant pas aux aptitudes dudit hongre.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Simon PLANQUE les raisons pour lesquelles il ne s'était pas pesé après la course alors qu'il s'était classé 7^e avec le hongre SENEPARK. L'intéressé a indiqué que le préposé en sorti piste lui avait dit de ne pas venir se peser et qu'il avait fait signe au garçon de voyage de se rendre dans les écuries, pensant qu'il était 8^e il ne s'était donc pas présenté à la pesée.

Les Commissaires ont maintenu l'arrivée considérant que le jockey Simon PLANQUE ne s'était pas pesé suite à une mauvaise information d'un de leur délégué.

Le hongre JACK'S SON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1945 ⁴³²⁰ **PRIX MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS (PRIX DE LA VENDEE)** 2200 m

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 200 m env.

Référence: +26.

- 1493** ⁵ **Mediterranea Blues (GB)**, h, b, 6 ans, par Charm Spirit (IRE) et Mediteranea [Smart Strike (CAN)], 58 k, p, M^{me} M. Gilet (*J. Moutard*), M^{me} M. Gilet - (n° corde 2)
- 1034** ² **Modern Value (GB)**, f, b, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Mantissa GB (Oratorio IRE), 57^{1/2} k, E. Sauren (*T. Bachelot*), H. Grewe - (n° corde 7)
- Poporo**, h, b, 8 ans, par Camelot GB et Melovia IRE (Cape Cross IRE), 57 k, Δp, M^{me} A. Peltier (*A. Roussel*), P. & C. Peltier (s) - (n° corde 9)
- 1649** ¹ **Mat La Fristouille**, h, b, 6 ans, par Motivator GB et Milwaukee [Desert King (IRE)], 59 k, p, M^{me} N. Sauvage (*B. Marie*), M^{me} N. Sauvage - (n° corde 8)
- 1263** ¹ **Ker Stormy**, h, gr, 4 ans, par Stormy River et Keymy (Grey Risk), 59 k, p, M^{me} van den V. Broele (*H. Lebouc*), N. Leenders - (n° corde 3)
- 1683** **Ad Libitum**, h, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), p, de H. Pracomtal (*T. Blanchouin*), J. Boissard (s) - (n° corde 1)
- 1588** ² **Kaptain Nordik**, h, 6 ans, 56 k, p, N. Leenders (*M. Berto*), N. Leenders - (n° corde 10)
- 1565** ² **Margesson**, h, 4 ans, 53 k (51^{1/2} k), p, N. Barnett (*M^{me} M. Eon*), C. Lotoux (s) - (n° corde 5)
- Bamcalyb**, h, 7 ans, 59 k (57^{1/2} k), C. Le Lay (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) - (n° corde 12)
- 777** **Radiant Sky**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, Ecurie Dibah (*M. Delalande*), Fr. Monfort (s) - (n° corde 6)
- 1429** **Man Of Law**, h, 4 ans, 59 k, p, M^{me} RG. Ehrnrooth (*S. Planque*), L. Vanska (s) - (n° corde 4)

11 partants; 40 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1139 €

Consition spéciale: *Salocin*

tête, encolure, nez, 1 long, 2 long, 4 long 1/2, 1 long, 1 long, 1 long.

10000€ - 4000€ - 3000€ - 2000€ - 1000€

Primes aux propriétaires:

4050 € *Mediterranea Blues (Gb)*.1980 € *Modern Value (Gb)*.1215 € *Poporo*.810 € *Mat La Fristouille*.495 € *Ker Stormy*.

Primes aux éleveurs:

1194 € Eric Puerari.

777 € Le Thenney.

365 € Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.

358 € Stilvi Compania Financiera S. A.

194 € Suc. Luc Duverger, M^{me} Aurelie Duverger, Matthieu Duverger, Emmanuel Le Roux.

Temps total: 2'19"55"

Les Commissaires ont autorisé le hongre BAMCALYB à être emmené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le hongre SALOCIN a été déclaré non-partant par son entraîneur, le terrain proposé (2.8 Bon Léger) ne correspondant pas aux aptitudes dudit hongre.

A l'issue de la course le jockey Simon PLANQUE a indiqué aux Commissaires que le hongre MAN OF LAW n'avait pas d'action dans ce terrain raison pour laquelle il n'avait pas insisté en le reprenant dans le tournant final.

La pouliche MODERN VALUE (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PARISLONGCHAMP

jeudi 1^{er} juin 2023

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Stéphanie DABURON - Thierry ADENOT - Nathalie BELINGUIER - Laurent BEUVIN

- 1946** ⁶⁶⁵ **PRIX DU PASSAGE SAINT-ANNE** 2000 m
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

22000 € (11000, 4400, 3300, 2200, 1100)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

MOYENNE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° I1: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +31.

- 1245** ³ **L'Hippocampe**, m, gr, 4 ans, par Gengis et Chipina [Priolo (USA)], 57^{1/2} k (58 k), M^{me} C. Stephenson (*M. Barzalona*), G. Doleuze - (n° corde 16)
- 1649** ⁵ **Havana Six**, f, gr, 4 ans, par Dream Ahead USA et Hesione (IRE) (Aussie Rules USA), 60 k (60^{1/2} k), p, M. Motschmann (*G. Mosse*), S. Cerulis - (n° corde 7)
- 1727** ³ **Bonnie Hopps**, f, b, 5 ans, par Captain Marvelous IRE et New Style GER (Tertullian USA), 56^{1/2} k (55^{1/2} k), p, A. Morteo (*M^{me} D. Santiago*), AS. & D. Allard (s) - (n° corde 2)
- 1683** **Akhatiyi**, f, gr, 4 ans, par Havana Gold IRE et Dakatari [Dalakhani (IRE)], 57^{1/2} k (58 k), D. Unger (*T. Piccone*), HA. Pantall - (n° corde 5)
- 1588** ⁵ **La Barillette**, f, gr, 7 ans, par Rajsaman et Zillione Beauty [Ocean Of Wisdom (USA)], 59^{1/2} k (60 k), p, M^{me} D. Bureller (*J. Claudic*), J. da Silva - (n° corde 18)
- 1789** **Toriano (FR)**, h, 8 ans, 57 k (57^{1/2} k), P. Piochaud (*F. Lefebvre*), A. Spanu - (n° corde 4)
- 1608** ⁴ **Flamboyant**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (57^{1/2} k), p, D. Blot (*M^{me} C. Pacaut*), O. Regley - (n° corde 11)
- 1370** ¹ **What A Fair Foot IRE**, f, 7 ans, 59^{1/2} k (60 k), p, JF. Lelievre (*d'O. Andigne*), JF. Lelievre - (n° corde 6)
- 1565** **Lovely Dolly**, f, 6 ans, 57 k (55 k), p, M^{me} C. Hermelin (*M^{me} M. Germain*), F. Vermeulen (s) - (n° corde 1)
- 1563** **Karioitahi IRE**, f, 6 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), p, F. Alloncle (*C. Berge*), F. Alloncle - (n° corde 12)
- 1570** ⁴ **Lady Million**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), M^{me} S. Killius (*A. Pouchin*), M. Rulec (s) - (n° corde 3)
- 1775** **Mirage Reve**, h, 5 ans, 60 k (60^{1/2} k), p, L. Dassault (*M. Guyon*), F. Vermeulen (s) - (n° corde 13)
- 1589** **Avrilomanoir**, h, 5 ans, 56 k (56^{1/2} k), p, Stal Vie en Rose (*B. Murzabayev*), M^{me} S. Lanslots - (n° corde 9)
- 1394** **Guadalest**, f, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), p, M^{me} B. Presse (*I. Mendizabal*), S. Gouvaze (s) - (n° corde 15)
- 1363** **It'S Magic**, h, 5 ans, 56 k (56^{1/2} k), p, T. Rarick (*S. Pasquier*), M^{me} G. Rarick - (n° corde 14)
- 1097** **Maguro**, h, 4 ans, 58 k (57 k), p, G. Verheye (*M^{me} P. Cheyer*), G. Verheye - (n° corde 8)

16 partants; 58 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées: 3628 €

Sans motif: *Illustre Bere, Sanpedro*

tête, 3 long, tête, courte tête, nez, 1 long, encolure, 1/2 long, nez.

11000€ - 4400€ - 3300€ - 2200€ - 1100€

Primes aux propriétaires:

5445 € *L'Hippocampe*.2178 € *Havana Six*.1633 € *Bonnie Hopps*.1089 € *Akhatiyi*.445 € *La Barillette*.

Primes aux éleveurs:

2137 € Patrick Dufreche, M^{me} Carole Dufreche.

855 € Michael Motschmann.

641 € Suc. Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.

279 € Sarl Darpat France.

200 € M^{me} Patricia Butel.

Temps total: 2'5"35"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain L'HIPPOCAMPE et la pouliche HAVANA SIX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1947** ⁶⁶⁰ **PRIX DE LA VILLE DE PARIS** 1800 m
(Handicap divisé)
Première épreuve

55000 € (27500, 10450, 7700, 4400, 2200, 1650, 1100)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

MOYENNE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M1: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +18,5.

- 1361** ³ **Aalto**, m, b, 3 ans, par Zelzal et Au Dessus (GB) (Siyouni), 57 k (57^{1/2} k), p, M^{me} RG. Ehrnrooth (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) - (n° corde 16)
- 1479** **Ends Of The Earth GB**, m, b, 3 ans, par Territories IRE et Heavenly Scent GB (Galileo IRE), 56^{1/2} k (57 k), G. Heald (*B. Murzabayev*), HA. Pantall - (n° corde 8)

- 1566** Durango, h, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Cersei GB (Invincible Spirit IRE), 57^{1/2} k (58 k), p, Al Asayl France (*M. Barzalona*), FH. Graffard (s) - (n° corde 9) 3
- 1728** ¹ Woodstock City (GB), m, b, 3 ans, par Churchill IRE et White Witch USA (Invincible Spirit IRE), 57 k (57^{1/2} k), GL Racing (*A. Lemaitre*), Chr. Head (s) - (n° corde 11) 4
- 1522** ⁷ Goguen Spaïse, m, b, 3 ans, par Dabirsim et Lisa Road [Grape Tree Road (GB)], 57 k (57^{1/2} k), Nybri AB (*G. Mosse*), J. de Mieulle (s) - (n° corde 6) 5
- 1139** ¹ I'M A Believer, m, b, 3 ans, par Seabhac USA et Winds Up USA (Street Sense USA), 55 k (55^{1/2} k), φ, A. Gilibert (*S. Pasquier*), F. Chappet - (n° corde 5) 6
- 426** ¹ Opiana (GB), f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Cosmique [Pivotal (GB)], 56 k (56^{1/2} k), Wertheimer & Frere (*M. Guyon*), Ed. Monfort (s) - (n° corde 3) 7
- 865** ¹ More, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), M^{me} I. Smits (*A. Crastus*), C. Ferland (s) - (n° corde 7) 8
- 1012** Saadiyat IRE, f, 3 ans, 55 k (55^{1/2} k), Al Shira'AA Farms (*A. Madamet*), C. Laffon-Parias - (n° corde 14) 9
- 812** ¹ See The Light, h, 3 ans, 55^{1/2} k (56 k), G. Hernon (s) (*H. Boutin*), G. Hernon (s) - (n° corde 2) 10
- 1027** ⁵ Madame De Saxe (IRE), f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), Δp, P. Fellous (*O. Peslier*), R. Le Dren Doleuze - (n° corde 12) -
- 1487** Larissa'S World, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), SARL Jedburgh Stud (*A. Pouchin*), S. Wattel (s) - (n° corde 1) -
- 1361** ² Premier Ordre, h, 3 ans, 59 k (59^{1/2} k), M. Guarnieri (*C. Demuro*), M. Guarnieri - (n° corde 13) -
- 1616** ⁴ Sayed, m, 3 ans, 56^{1/2} k (57^{1/2} k), Cheik ABK. Al Thani (*T. Piccone*), HA. Pantall - (n° corde 10) -
- 1699** Soleil D'Arizona, f, 3 ans, 55 k (55^{1/2} k), Δ, T. Lines (*I. Mendizabal*), Fr. Monfort (s) - (n° corde 4) -

15 partants; 48 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1657 €

Sans motif: *Inkiostro*

1 long, 1 long ¼, 1 long ½, courte encolure, courte tête, encolure, encolure, tête, 1 long.

27500€ - 10450€ - 7700€ - 4400€ - 2200€ - 1650€ - 1100€

Primes aux propriétaires:

19800 € *Aalto*.

7524 € *Ends Of The Earth Gb*, prime non attribuée.

5544 € *Durango*.

3168 € *Woodstock City (Gb)*.

1584 € *Goguen Spaïse*.

1188 € *I'M A Believer*.

792 € *Opiana (Gb)*.

Primes aux éleveurs:

6149 € Elevage Haras De Bourgeauville.

1125 € Al Asayl France.

888 € G. B. Partnership, prime non attribuée.

643 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

491 € Ecurie Normandie Pur Sang.

368 € M^{me} Debra Hooper.

245 € Wertheimer & Frere.

Temps total: 1'52''23'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre PREMIER ORDRE à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche SAADIYAT (IRE) à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Tony PICCONE au sujet du comportement durant le parcours du poulain SAYED, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que dès le départ, un de ses concurrents était venu au contact dudit poulain, et que ce dernier avait été de ce fait très allant durant le parcours.

L'intéressé a également ajouté que ledit poulain n'avait pas eu ce comportement lors de sa précédente sortie. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Cristian DEMURO (PREMIER ORDRE) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir perturbé le bon déroulement du départ et avoir mis ainsi en difficultés un de ses concurrents, notamment le poulain SAYED (Tony PICCONE).

Les poulains AALTO, ENDS OF THE EARTH (GB), WOODSTOCK CITY (GB) et GOGUEN SPAÏSE et le hongre DURANGO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1948 ⁶⁶⁷ PRIX DE L'HOTEL DEVILLE 1800 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

MOYENNE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M1: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +24.

- 1682** ¹ Hernan Cortes, m, al, 3 ans, par Almanzor et Rapid Transaction USA (A P Indy USA), 59 k (59^{1/2} k), p, M^{me} V. Dubois (*G. Mosse*), JPh. Dubois - (n° corde 5) 1
- 1760** ⁴ Pangaea, h, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Pearly Shells GB (Efisio GB), 58 k (58^{1/2} k), Gousserrie Racing (*M. Barzalona*), P. Decouz (s) - (n° corde 6) 2
- 1519** ¹ Alcotan, h, b, 3 ans, par Recoletos et Tia Kia IRE [Montjeu (IRE)], 55 k (55^{1/2} k), M^{me} C. Laffon-Parias (*A. Madamet*), C. Laffon-Parias - (n° corde 10) 3
- 1488** ³ No Cure No Pay (IRE), m, gr, 3 ans, par Mizzen Mast USA et Grey Lina USA (Empire Maker USA), 57 k (57^{1/2} k), NP. Gill (*M. Guyon*), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 11) 4
- 1686** ⁵ Vernix, m, b, f, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Vauville IRE (Invincible Spirit IRE), 58^{1/2} k (59 k), G. Augustin-Normand (*S. Pasquier*), M^{me} J. Soudan - (n° corde 12) 5
- 1724** Portrero, h, n, 3 ans, par Very Nice Name et Gmaash GB (Dubawi IRE), 55 k (55^{1/2} k), φp, I. Endaltsev (*B. Murzabayev*), I. Endaltsev - (n° corde 4) 6
- 1638** ¹ Ridipintura ITY, f, b, 3 ans, par Albert Dock JPN et Raquel ITY (Mujahid USA), 58 k (58^{1/2} k), G. Rossi (*C. Demuro*), Ed. Monfort (s) - (n° corde 13) 7
- 1682** ³ Nikolaj, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), Scuderia Micolò SNC (*P. Bazire*), A. & G. Botti (s) - (n° corde 7) 8
- 1362** ⁵ Zahyana, f, 3 ans, 59 k (58 k), p, M^{me} M. Kohaiza (*M^{me} M. Velon*), S. Jesus - (n° corde 2) 9
- 1724** Soul Of The Nation (IRE), h, 3 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), J. Couvercelle (*M^{me} C. Pacaut*), M^{me} AS. Crombez - (n° corde 14) 10
- 1488** ² Alicanto, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), C. Salet (*O. Peslier*), F. Bresson (s) - (n° corde 9) -
- 1452** ¹ Burwash, f, 3 ans, 57^{1/2} k (58 k), φp, Ecurie Kura (*E. Hardouin*), M. Pitart - (n° corde 8) -
- 1195** Uragano, m, 3 ans, 59 k (59^{1/2} k), φp, L. Lazzinno (*R. Mangione*), G. Bietolini - (n° corde 3) -
- 1258** Sarello, m, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), Guy Pariente Holding (*A. Pouchin*), M. Baratti (s) - (n° corde 1) -

14 partants; 14 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 862 €

tête, tête, courte encolure, 1 long, ¾ long, courte encolure, 1 long ½, ¾ long, ½ long.

14 000€ - 5 320€ - 3 920€ - 2 240€ - 1 120€ - 840€ - 560€

Primes aux propriétaires:

10 080 € *Hernan Cortes*.

3 830 € *Pangaea*.

2 822 € *Alcotan*.

1 612 € *No Cure No Pay (Ire)*.

806 € *Vernix*.

604 € *Portrero*.

403 € *Ridipintura Ity*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

3 130 € Jean-Philippe Dubois.

1 189 € Scea Haras De Saint Pair.

876 € M^{me} Patricia Laffon Lomba, M^{me} Ines Laffon Lomba, Fernando Laffon Lomba.

327 € Marbat Llc.

250 € Franklin Finance S.A. .

187 € Haras Du Grand Courgeon.

47 € Giuseppe Rossi, prime non attribuée.

Temps total: 1'53''42'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le poulain HERNAN CORTES à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche ZAHYANA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre SOUL OF THE NATION (IRE) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le poulain NO CURE NO PAY (IRE) à sortir du rond en dernier, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le poulain HERNAN CORTES et le hongre ALCOTAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1949 ⁶⁶⁶ PRIX DU PASSAGE DES PRINCES 2 000 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

MOYENNE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° I1: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +35,5.

- 1681** ¹ **Molino**, m, b, 6 ans, par Makfi GB et Parma [Intikhab (USA)], 56^{1/2} k (57 k), Δ p, P. Nicot (s) (*H. Boutin*), P. Nicot (s) - (n° corde 14) 1
- 1563** **Mister Charlie**, h, b, 7 ans, par Myboycharlie IRE et Alianza GB (Halling USA), 59^{1/2} k (60 k), ϕ , F. Alloncle (*M. Barzalona*), F. Alloncle - (n° corde 12) 2
- 1676** **Rosalie**, h, b, f, 5 ans, par Sri Putra GB et Simone Angel [American Post (GB)], 52^{1/2} k (53 k), \otimes , F. Hayeres (s) (*T. Trullier*), F. Hayeres (s) - (n° corde 5) 2
- 1311** ³ **Salies**, f, b, 5 ans, par Dabirsim et Aziali (GB) (Equiano), 60 k (60^{1/2} k), PH. Mignot (*A. Baron*), A. Baron - (n° corde 16) 4
- 1607** **Pic Sylver**, h, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Silver Face [Iron Mask (USA)], 59 k (59^{1/2} k), M^{me} ML. Gautier (*C. Lecoeuvre*), A. Baron - (n° corde 4) 5
- 1563** **Oncle Fernand**, h, 9 ans, 57^{1/2} k (58 k), p, C. Bauer (*A. Pouchin*), C. Bauer - (n° corde 2) 6
- 1528** **April Step**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), A. Lustig (*C. Berge*), M. Rulec (s) - (n° corde 3) 7
- 1712** **Minnehaha**, f, 8 ans, 51^{1/2} k (50^{1/2} k), ϕ p, A. Schouteet (*M^{me} M. Germain*), A. Schouteet - (n° corde 9) 8
- Avenue Of Dreams**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), BL. Jones (*P. Bazire*), M^{me} G. Rarick - (n° corde 17) 9
- 1563** **First Birst**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (57 k), T. Mace (*d'O. Andigne*), T. Mace - (n° corde 15) 10
- 1819** **Black Morning GB**, f, 6 ans, 58^{1/2} k (59 k), S. Imiola (*L. Boisseau*), Ch. Plisson (s) - (n° corde 6) -
- 1609** ² **Aslan Senora**, m, 4 ans, 58^{1/2} k (59 k), ϕ p, Ecurie Haras des Senora (*M. Guyon*), FX. Belvisi - (n° corde 8) -
- 1727** **Azazel**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (56 k), \otimes p, F. Kennel (*S. Pasquier*), F. Kennel - (n° corde 18) -
- 1561** ³ **Grand Leon**, h, 5 ans, 55 k (54 k), \otimes p, D. Duveau (*M^{me} M. Velon*), J. Planque (s) - (n° corde 7) -
- 1756** **Banana Shot**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (60 k), p, M^{me} M. Deruwez (*B. Murzabayev*), M^{me} S. Vermeersch - (n° corde 10) -
- 1756** **Roncherolles**, f, 5 ans, 58 k (57 k), Δ p, Ecurie Alliance (*M^{me} P. Cheyer*), G. Aidant - (n° corde 1) -
- 1735** **Vintage Spirit**, h, 6 ans, 51 k, ϕ , M^{me} E. Marmonier (*M^{me} D. Santiago*), D. Chenu - (n° corde 13) -

17 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées: 1208 €

Sans motif: *Dalvini*

¼ long, dead-heat, ¼ long, ¼ long, tête, ¼ long, courte tête, tête, courte encolure.

10 000 € - 3 500 € - 3 500 € - 2 000 € - 1 000 €

Primes aux propriétaires:

4 050 € *Molino*.

1 417 € *Mister Charlie*.

1 732 € *Rosalie*.

990 € *Salies*.

495 € *Pic Sylver*.

Primes aux éleveurs:

1 826 € Gerard Laboureau.

680 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, Gilbert Saudrais, M^{me} Meline Mechineau.

639 € Stuart Mcphee.

388 € Ecurie Normandie Pur Sang.

194 € Haras De Sainte Gauburge.

Temps total: 2'8"44"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la jument BLACK MORNING (GB) à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre PIC SYLVER à être accompagné en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche BANANA SHOT à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la jument FIRST BIRST à sortir du rond en premier, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, le jockey Maxime GUYON a déclaré que le poulain ASLAN SENORA, arrivé non-placé, préférerait les pistes souples et n'avait pas assez d'expérience contrairement à ses concurrents.

Le cheval MOLINO et le hongre MISTER CHARLIE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1950 ⁶⁶¹ PRIX DE MALMAISON 1 000 m

(Maiden)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). Poids: 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

LIGNE DROITE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° C3: Plat, Dist. 1 000 m env.

- 1684** **Daiquiberry (IRE)**, f, gr, 2 ans, par Al Wukair IRE et Strawberrydaiquiri GB (Dansili GB), 56^{1/2} k (57 k), p, SARL Groupe KR (*M. Guyon*), P. Sogorb - (n° corde 6) 1
- Yollilal**, f, b, 2 ans, par Seabhac USA et Lady Paris [Sommerabend (GB)], 54^{1/2} k (55 k), Shamrock Racing (*C. Demuro*), Tim. Donworth (s) - (n° corde 1) 2
- I Wanna Be Likeyou IRE**, m, b, 2 ans, par Bungle Inthejungle GB et Buroog GB (Invincible Spirit IRE), 56 k (56^{1/2} k), Δ p, M^{me} T. Marnane (*S. Planque*), F. Guyader (s) - (n° corde 3) 3
- 1718** ³ **Employ IRE**, f, gr, 2 ans, par Caravaggio USA et Emergent GB (Oasis Dream GB), 56^{1/2} k (57 k), Suc. K. Abdullah (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) - (n° corde 7) 4
- 1583** ³ **Loyal Prince**, m, b, 2 ans, par Palace Prince GER et Bering Empress (IRE) (Holy Roman Emperor IRE), 58 k (58^{1/2} k), \otimes , M^{me} D. Peilley Besset (*T. Piccone*), D. Chenu - (n° corde 4) 5
- 1559** ⁷ **Prince Shalaa**, m, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), B. Cooper (*A. Lemaitre*), M^{me} J. Dupont-Fahn - (n° corde 5) 6
- 1340** **Muchas Gracias GB**, m, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), ϕ , M^{me} T. Marnane (*T. Bachelot*), F. Guyader (s) - (n° corde 2) 7

7 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 1158 €

Eng. Sup.: *Employ IRE*

2 long, 2 long, tête, 2 long, 3 long ½, 4 long ½.

15 000 € - 6 000 € - 4 500 € - 3 000 € - 1 500 €

Primes aux propriétaires:

10 800 € *Daiquiberry (Ire)*.

4 320 € *Yollilal*.

3 240 € *I Wanna Be Likeyou Ire*, prime non attribuée.

2 160 € *Employ Ire*, prime non attribuée.

1 080 € *Loyal Prince*.

Primes aux éleveurs:

2 193 € Al Shaqab Racing.

1 341 € Emmanuel Dibatista, Suc. Larissa Kneip.

382 € Ivan Heanen, M^{me} Eileen Heanen, prime non attribuée.

335 € M^{me} Dominique Peilley Besset.

255 € Juddmonte Farms Ireland Ltd, prime non attribuée.

Temps total: 0'58"31"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche EMPLOY (IRE) à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les pouliches DAIQUIBERRY (IRE) et YOLLILAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1951 ⁶⁶² **PRIX DE RIVOLI** **1000 m**
(Classe 3)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru en France cette année et ayant **une valeur inférieure ou égale à 36 k. Poids: 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 3.000.

LIGNE DROITE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° C3: Plat, Dist. 1 000 m env.

- 1481** **Dariym**, h, b, 3 ans, par Zoustar AUS et Darinja [Shamardal (USA)], 58 k (58^{1/2} k), ♂, P^{csse} Z. Aga Khan (*M. Barzalona*), FH. Graffard (s) - (n° corde 3) **1**
- 1566** **Cueros IRE**, h, b, 3 ans, par Territories IRE et Baqqa IRE (Shamardal USA), 60 k (57 k), J. Maldonado Trinchant (*C. Berge*), M. Delcher Sanchez - (n° corde 8) **2**
- 1610** ⁴ **Beast Mode**, h, al, 3 ans, par Supplicant GB et Driving Miswaki USA (Miswaki USA), 59 k (59^{1/2} k), ♂, J. Billard (*A. Lemaitre*), M^{me} J. Dupont-Fahn - (n° corde 1) **3**
- 1307** ¹ **Pelusive**, f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Pepite Noire [Redback (GB)], 59^{1/2} k (60 k), ♂, AP. Cazaux (*T. Trullier*), M^{me} S. Penot - (n° corde 4) **4**
- 1538** ³ **Katleiya**, f, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Lady Katanga GB (Poet'S Voice GB), 58^{1/2} k (59 k), L. Vanska (s) (*A. Madamet*), L. Vanska (s) - (n° corde 2) **5**
- 1166** **Gioiella IRE**, f, 3 ans, 60^{1/2} k (61 k), ♀, M^{me} A. Carli (*C. Demuro*), M. Guarnieri - (n° corde 7) **6**
- 100** **Gold In Great IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), G. Augustin-Normand (*M. Guyon*), A. Fouassier - (n° corde 6) **7**
- 1610** ³ **Valdikhova**, f, 3 ans, 61^{1/2} k (60^{1/2} k), ♀, K. Strangeway (*M^{me} M. Velon*), Fr. Monfort (s) - (n° corde 5) **8**

8 partants; 12 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 561 €

8 long, 2 long, 1 long ¼, nez, ¼ long, ¼ long, ¼ long.

11 500€ - 4 600€ - 3 450€ - 2 300€ - 1 150€

Primes aux propriétaires:

8280 € *Dariym*.3312 € *Cueros Ire*, prime non attribuée.2484 € *Beast Mode*.1656 € *Pelusive*.828 € *Katleiya*.

Primes aux éleveurs:

1681 € Pcsse Zahra Aga Khan.

771 € Haras Des Trois Chapelles.

514 € Herve Lair, Jean-Louis Lair, M^{me} Elodie Marie.

391 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.

168 € Haras D'Etream, Runnymede Farm Inc. .

Temps total: 0'56''64''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre DARIYM et la pouliche PELUSIVE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1952 ⁶⁶³ **PRIX SAMOS** **1600 m**
(Classe 3)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 35 k. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} décembre 2022 inclus: 1 k. par 7.000.
PETITE PISTE 2^e POTEAU

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° L2: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1450** **Azov**, h, b, 5 ans, par Invincible Spirit IRE et Askania Nova (IRE) (New Approach IRE), 56 k (56^{1/2} k), ♂, V. Timoshenko (*M. Guyon*), F. Vermeulen (s) - (n° corde 3) **1**
- 1443** ⁴ **Iken**, f, b, 4 ans, par Vadamos et Kenwana (Kendargent), 54^{1/2} k (55 k), de C. Moubray (*T. Trullier*), M^{me} J. Soudan - (n° corde 9) **2**
- 910** **Racing Glory (IRE)**, h, b, 6 ans, par Zebedee GB et Glorious Adventure IRE (Galileo IRE), 56 k (56^{1/2} k), Stall Brésilien (*A. Lemaitre*), G. Batistic - (n° corde 6) **3**
- 1260** ² **Raven'S Spirit**, m, b, 5 ans, par Raven'S Pass USA et Spirit Of Pearl IRE (Invincible Spirit IRE), 57 k (56 k), ♂, M^{me} R. Bouckhuyt (*M^{me} M. Velon*), S. Labate (s) - (n° corde 11) **4**
- 1443** ³ **The Chosen One**, m, b, 7 ans, par Cacique IRE et Istriane (IRE) (Slicky), 59 k (58 k), ♂, MP. Reichstein (*M^{me} D. Santiago*), M. Pitart - (n° corde 8) **5**

- 1584** **Eaglehawk**, m, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), ♂, EARL de La Vallee (*G. Mosse*), Y. Fouin (s) - (n° corde 4) **6**
- 1743** **Forest Of Wisdom (GB)**, h, 5 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, R. Shaykhtudinov (*B. Murzabayev*), M. Rulec (s) - (n° corde 1) **7**
- 1204** ⁴ **Becassio GER**, m, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), Stall Grafenberg (*T. Bachelot*), S. Smrczek - (n° corde 10) **8**
- 1321** **Samba Vanilla**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (55 k), M. Gianni (*C. Demuro*), S. Brogi - (n° corde 5) **9**
- 1777** ⁴ **Seagali**, h, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), Gousserie Racing (*M. Barzalona*), R. Fradet (s) - (n° corde 12) **10**
- 1555** ³ **Bobik**, h, 5 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, T. Collatz (*A. Pouchin*), M^{me} C. Whitfield - (n° corde 14) **-**
- 1443** **Momento Giusto GB**, h, 4 ans, 58 k (57 k), ♂, ATRacing SRL (*M^{me} A. Massin*), Y. Barberot (s) - (n° corde 13) **-**
- 1667** ² **Elymas GB**, h, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), M^{me} S. Turnbull (*G. Guedj-Gay*), D. Henderson - (n° corde 7) **-**
- 1462** **Tanabata IRE**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (55 k), Flaxman Stables Ireland Ltd (*S. Pasquier*), P. Bary (s) - (n° corde 2) **-**

 14 partants; 28 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1384 €
courte encolure, ¼ long, courte encolure, courte encolure, tête, 1 long ¼, 1 long ½, ½ long, tête.

11 500€ - 4 600€ - 3 450€ - 2 300€ - 1 150€

Primes aux propriétaires:

5692 € *Azov*.2277 € *Iken*.1397 € *Racing Glory (Ire)*.1138 € *Raven'S Spirit*.465 € *The Chosen One*.

Primes aux éleveurs:

1461 € Viktor Tymoshenko, Andriy Milovanov.

584 € Crispin De Moubray, M. L. P. Consultancy, Entrypoint Ltd.

411 € Ecurie Normandie Pur Sang.

292 € Jean-Claude Seroul.

137 € Famille Rothschild.

Temps total: 1'36''20''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Guillaume GUEDJ-GAY au sujet de la performance du hongre ELYMAS (GB), arrivé non-placé et notamment sur les 200 derniers mètres.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas les mêmes ressources que lors de ses précédentes sorties, ce dernier ayant pour habitude d'aller devant, qu'il avait cédé dès les 300 derniers mètres et qu'il avait cessé de solliciter son cheval en raison d'un léger mouvement de l'extérieur. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Cristian DEMURO au sujet de la performance de la pouliche SAMBA VANILLA, arrivée non-placée.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait cédé dans les 200 derniers mètres et qu'il avait cessé de la solliciter en raison d'un léger mouvement de l'extérieur. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, le jockey Stéphane PASQUIER a déclaré que la pouliche TANATABA (IRE) s'était retrouvée très vite sans ressource et qu'il n'expliquait pas cette contre-performance.

Les hongres AZOV et RACING GLORY (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1953 ⁶⁶⁴ **PRIX DE SAINT-MANDE** **2500 m**
(Handicap - Femelles)
(Classe 3)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500)

 Pour juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce handicap sera + 27.
PETITE PISTE 2^e POTEAU

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° X3: Plat, Dist. 2 500 m env.

Référence: +27.

- 1525** ³ **Olympic Dream**, f, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Elenya IRE (Lawman), 60 k (59 k), ♀, MP. Reichstein (*M^{me} D. Santiago*), M. Pitart - (n° corde 5) **1**
- 1446** **Morisot**, f, b, 5 ans, par Manduro GER et Moscow Nights [Peintre Celebre (USA)], 59^{1/2} k (60 k), M^{me} I. Corbani (*I. Mendizabal*), de P. Chevigny - (n° corde 6) **2**

- 1497 Frozen**, f, b, 5 ans, par Myboycharlie IRE et Allegria [Verglas (IRE)], 56 k (56^{1/2} k), M^{me} F. Levesque (*d'O. Andigne*), A. Couetil (s) - (n° corde 4) 3
- 1525 Jolympa**, f, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Vernissage (IRE) (Lando GER), 57 k (57^{1/2} k), b, S. Bacci (*C. Demuro*), G. Bietolini - (n° corde 7) 4
- 1525² Full Flow**, f, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Flowing Tide IRE (Canford Cliffs IRE), 59 k (59^{1/2} k), AJ. Duffield (*A. Pouchin*), E. Libaud (s) - (n° corde 3) 5
- 1493³ Chelsea Du Ninian**, f, 5 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂, M^{me} N. Paysan (*T. Bachelot*), N. Paysan - (n° corde 8) 6
- 1525 Georgia**, f, 5 ans, 58^{1/2} k (57^{1/2} k), b, A. Doussot (*M^{me} M. Velon*), N. Perret (s) - (n° corde 1) 7
- 1525⁴ Stormy Night**, f, 5 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂, F. Alloncle (*M. Barzalona*), F. Alloncle - (n° corde 9) 8
- 1525 Jannina**, f, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), R. Losfeld (*T. Piccone*), S. Cerulis - (n° corde 2) 9

9 partants; 20 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 1293 €
courte encolure, tête, tête, courte encolure, 2 long, tête, 1/2 long, 4 long.

15000€ - 6000€ - 4500€ - 3000€ - 1500€

Primes aux propriétaires:

7425 € *Olympic Dream*.

2970 € *Morisot*.

2227 € *Frozen*.

1485 € *Jolympa*.

742 € *Full Flow*.

Primes aux éleveurs:

2915 € Haras De Grandcamp Earl, Ecurie M. Tschopp.

1166 € M^{me} Isabelle Corbani, Arthur Waugh, Tom Waugh.

874 € Athanase Pouloupoulos.

583 € Earl Bois Hue.

291 € Sylvain Vidal.

Temps total: 2'54''87'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche JOLYMPA à être accompagnée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

La pouliche OLYMPIC DREAM et la jument MORISOT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

COMPIÈGNE

vendredi 2 juin 2023

0880153

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: Julien COISNE - Nicole BRAEM -
M Gérard LAVOINE - M Gérald SAUQUE

1954⁴²³³ PRIX DE BETHISY SAINT-PIERRE 1400 m (À réclamer)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. **Poids: 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 8.500 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 8.500 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1670 Lamajestik**, f, b, 2 ans, par Guignol GER et Grey Magic Night (Smadoun), 57^{1/2} k, (17 000), M^{me} L. Baudouin (*S. Pasquier*), L. Rovisse - (n° corde 6) 1
- 1670 Rue Mia**, f, b, f, 2 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Cherish Burg [Sageburg (IRE)], 54^{1/2} k (53 k), (11 000), D. Cole (*M^{me} M. Eon*), S. Caceres (s) - (n° corde 1) 2
- Grise IRE**, f, gr, 2 ans, par El Kabair USA et Maridiyna IRE (Sinndar IRE), 57^{1/2} k, (17 000), Cezar's Racehorses Ltd & Part. (*M. Barzalona*), M^{me} A. Murphy - (n° corde 7) 3
- 1448 Garden Chop**, m, b, 2 ans, par Captain Chop et Gooseley Lane GB (Pyramus USA), 59 k, ♂, (17 000), M^{me} T. Marnane (*S. Planque*), F. Guyader (s) - (n° corde 8) 4
- Lady Of Africa IRE**, f, b, 2 ans, par Camacho GB et Nyanga IRE (Born To Sea IRE), 57^{1/2} k, b, (17 000), T. Edwards/C. da Silva & Part. (*T. Piccone*), M^{me} A. Murphy - (n° corde 9) 5

- 1318 Do It For Me**, f, 2 ans, 56 k (54^{1/2} k), b, (14 000), L. Baudron (s) (*M. Pelletan*), L. Baudron (s) - (n° corde 3) 6

- 1670 Ratel Kabowd**, m, 2 ans, 57^{1/2} k, (14 000), P. Walter (*L. Boisseau*), J. Parize - (n° corde 2) 7

- 927 Blowin In The Wind**, m, 2 ans, 57^{1/2} k, (14 000), JV. Toux (*B. Marie*), JV. Toux - (n° corde 5) 8

8 partants; 10 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 585 €

Sans motif: *Medina Trezy*

1/2 long, encolure, 2 long 1/2, 3/4 long, courte tête, 3 long, 3 long.

9500€ - 3800€ - 2850€ - 1900€ - 950€

Primes aux propriétaires:

6840 € *Lamajestik*.

2736 € *Rue Mia*.

2052 € *Grise Ire*, prime non attribuée.

1368 € *Garden Chop*.

684 € *Lady Of Africa Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

2124 € Ludovic Rovisse, M^{me} Carole Georgeault, M^{lle} Laurence Baudouin.

849 € Jean-Marc Ainciboure.

424 € Alain Chopard.

242 € Premier Bloodstock, prime non attribuée.

80 € , Martin Butler, prime non attribuée.

Temps total: 1'29''93'''

Les pouliches LAMAJESTIK et RUE MIA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1955⁴²³⁹ PRIX DE LA CLAIRIERE DE L'ARMISTICE 1400 m (Handicap à réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys) (Classe 4)

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant à la date des engagements une valeur inférieure ou égale à 32 k., et mis à réclamer pour 15.000.

Les priorités ne sont pas applicables dans ce prix.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +28.

- 1492³ Trust Ahead IRE**, h, b, 7 ans, par Dream Ahead USA et Tropical Mist IRE (Marju IRE), 58^{1/2} k (57 k), ♂, (15 000), Stall Andiamo Racing Club II (*C. Berge*), FX. Weissmeier - (n° corde 2) 1

- 1555 Big Boots IRE**, h, b, f, 7 ans, par Society Rock IRE et Dairy Herd IRE (Footstepsinthesand GB), 60 k (58^{1/2} k), (15 000), GWH. Schmitt (*A. Vilchien*), W. Hickst - (n° corde 5) 2

- 1332² Pisorno**, h, al, 5 ans, par Dream Ahead USA et Antiqua Millenia IRE (Pivotal GB), 58^{1/2} k (57 k), ♂, (15 000), M. Marcade (*A. Mosse*), M^{me} A. Budka - (n° corde 9) 3

- 1541 Ultimate Fight**, h, al, 9 ans, par Muhaymin USA et Fantastica GER (Big Shuffle USA), 51 k (49^{1/2} k), (15 000), Z. Koplík (*M^{me} P. Cheyer*), Z. Koplík - (n° corde 10) 4

- 1302 Villers**, h, b, 4 ans, par Twilight Son GB et Villebaudon [Le Havre (IRE)], 58^{1/2} k (55 k), ♂, (15 000), G. Augustin-Normand (*M^{me} M. Germain*), J. Reynier (s) - (n° corde 6) 5

- 1492¹ Ventura Vision**, f, 5 ans, 58^{1/2} k (57 k), ♂, (15 000), G. Snijders (*A. Bentahar*), G. Snijders - (n° corde 4) 6

- 1677 Madouss**, f, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, (15 000), S. Assous (*L. Carboni*), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 7) 7

- 1708⁶ L'Ienissei**, h, 5 ans, 58^{1/2} k, ♂, (15 000), I. Endaltsev (*E. Crublet*), I. Endaltsev - (n° corde 11) 8

- 1758⁵ Iseult**, f, 5 ans, 54 k (52^{1/2} k), ♂, (15 000), M^{me} N. Vermeulen (*G. Sias*), M^{me} N. Vermeulen - (n° corde 8) 9

- 1492² Nacoma GER**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), ♂, (15 000), Papadopoulos/Hickmann/& Co (*G. Meury*), H. Blume - (n° corde 3) 10

- 471 Buti**, h, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, (15 000), M. Marcade (*A. Subias*), T. Speicher - (n° corde 1) -

11 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 796 €

Eng. Sup.: *Madouss*

1 long 1/4, 1 long, encolure, 1 long, 3/4 long, encolure, tête, 1 long 1/4, 2 long 1/2.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires :

3240 € *Trust Ahead Ire*, prime non attribuée.
 1296 € *Big Boots Ire*, prime non attribuée.
 1188 € *Pisorno*.
 648 € *Ultimate Fight*.
 396 € *Villers*.

Primes aux éleveurs :

680 € Denis Mc Donnell, prime non attribuée.
 466 € Ecurie Normandie Pur Sang.
 292 € Andre Hebert.
 272 € M. A. Malone, prime non attribuée.
 101 € Franklin Finance S.A.

Temps total : 1'26''37'''

Le hongre TRUST AHEAD IRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1956 ⁴²³⁴ **PRIX DU PUIT D'ANTIN** **2 000 m**
 (Mâles et Hongres)
 (Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- | | |
|----------|--|
| 1 | Kalbiyann , h, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Kalahana [Dawn Approach (IRE)], 58 k, S.A. Aga Khan (<i>M. Barzalona</i>), FH. Graffard (s) - (n° corde 4) |
| 2 | Mawhob , m, b, 3 ans, par Zelzal et Mahabba IRE (Galileo IRE), 58 k, ♂, Al Shaqab Racing (<i>G. Mosse</i>), M. Delzangles - (n° corde 3) |
| 3 | Sweep Away , h, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Lady Of The Waves (Siyouni), 58 k, ♂, Ecurie 4l (<i>M. Guyon</i>), A. & G. Botti (s) - (n° corde 5) |
| 4 | Uncatchable , h, b, 3 ans, par Elusive City USA et Spring Princess (IRE) (Nayef USA), 58 k (54 ^{1/2} k), M ^{me} V. Boutour (<i>G. Sias</i>), A. & G. Botti (s) - (n° corde 2) |
| 5 | Grey Lux IRE , m, al, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Grey Lilas IRE (Danehill USA), 58 k, Gestut Ammerland (<i>B. Murzabayev</i>), A. Fabre (s) - (n° corde 6) |
| 6 | Palanzano , h, 3 ans, 58 k, ♂, F. Pauly (<i>H. Journiac</i>), L. Pontoir (s) - (n° corde 1) |

6 partants ; 7 eng. ; 6 part def. - Total des entrées : 415 €

3 long, encolure, 3 long, 4 long, 5 long.

13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€

Primes aux propriétaires :

9720 € *Kalbiyann*.
 3888 € *Mawhob*.
 2916 € *Sweep Away*.
 1944 € *Uncatchable*.
 972 € *Grey Lux Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

3018 € S.A. Aga Khan.
 1207 € Al Shaqab Racing.
 603 € Roy Racing Ltd.
 592 € La Motteraye Earl, Gerard L. Ferron.
 114 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2500 € *Kalbiyann*.

Temps total : 2'11''92'''

Le poulain MAWHOB a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1957 ⁴²³⁵ **PRIX DU PUIT D'ORLEANS** **2 000 m**
 (Femelles)
 (Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 57 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- | | |
|----------|--|
| 1 | Quisisana , f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Quamoclit (GB) (Sea The Stars IRE), 57 k, Haras de La Perelle (<i>M. Barzalona</i>), FH. Graffard (s) - (n° corde 4) |
|----------|--|

Alsimrya (GB), f, b, 3 ans, par Mehmas IRE et Ghand IRE (Galileo IRE), 57 k, Al Shaqab Racing (*E. Hardouin*), M. Delzangles - (n° corde 14) **2**

Ashalyka, f, b, f, 3 ans, par Dariyan et Ashalanda (Linamix), 57 k, . Aga Khan (*G. Mosse*), M. Delzangles - (n° corde 9) **3**

Smila IRE, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Ibiza [Redoute'S Choice (AUS)], 57 k, V. Timoshenko (*A. Pouchin*), V. Luka - (n° corde 7) **4**

Uniqa, f, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Brit Wit GB (High Chaparral IRE), 57 k, Taxi4horses.com (*H. Besnier*), A. Wohler - (n° corde 2) **5**

Vinca GER, f, 3 ans, 57 k, Stall Gruen(Er) Leben (*L. Boisseau*), G. Batistic - (n° corde 10) **6**

Anagallis, f, 3 ans, 57 k, F. Bresson (s) (*J. Moutard*), F. Bresson (s) - (n° corde 17) **7**

Kup Davis, f, 3 ans, 57 k (55^{1/2} k), M^{me} C. Beaunez (*M^{me} F. Valle Skar*), Br. Beaunez - (n° corde 5) **8**

Mandstep, f, 3 ans, 57 k, ♂, M^{me} S. Gavrois (*M. Guyon*), S. Cerulis - (n° corde 16) **9**

Nariman Point IRE, f, 3 ans, 57 k, A. Adamian (*S. Pasquier*), N. Clement (s) - (n° corde 11) **10**

Etoile De Bram, f, 3 ans, 57 k (54^{1/2} k), ♂, A. Lazzoni (*T. Ventadour*), M. Guarnieri - (n° corde 15) **-**

Ramree GB, f, 3 ans, 57 k (55^{1/2} k), E. Schwaiger (*M^{me} M. Velon*), M. Munch (s) - (n° corde 13) **-**

Art Mythique IRE, f, 3 ans, 57 k, Ballymore Thoroughbred Racing (*B. Murzabayev*), A. Fabre (s) - (n° corde 6) **-**

Geologie, f, 3 ans, 57 k (54^{1/2} k), Fam. Moussac (*R. Pehu*), A. Fabre (s) - (n° corde 3) **-**

Libya (IRE), f, 3 ans, 57 k, A. Yousfi (*R. Mangione*), L. Postic - (n° corde 8) **-**

Spirit Moon IRE, f, 3 ans, 57 k (53^{1/2} k), ♂, L^{ady} Bamford (*M^{me} M. Germain*), J. Reynier (s) - (n° corde 1) **-**

16 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. ; 17 part def. - Total des entrées : 1371 €

Eng. Sup. : *Alsimrya (GB)*

Conditon spéciale : *Keep Ahead Clermon*

2 long ½, nez, ¾ long, 2 long, encolure, ¾ long, courte tête, 2 long, 1 long ½.

13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€

Primes aux propriétaires :

9720 € *Quisisana*.
 3888 € *Alsimrya (Gb)*.
 2916 € *Ashalyka*.
 1944 € *Smila Ire*, prime non attribuée.
 972 € *Uniqa*.

Primes aux éleveurs :

3018 € Haras De La Perelle.
 905 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
 789 € Al Shaqab Racing.
 301 € Guenther Schmidt.
 229 € Viktor Tymoshenko, Andriy Milovanov, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2500 € *Quisisana*.

Temps total : 2'9''25'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche ANAGALLIS à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche KEEP AHEAD CLERMON a été déclaré non-partante par le juge au départ après s'être retournée derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey GÉRALD MOSSE au sujet de la performance de la pouliche ASHALYKA arrivée 2^e notamment sur son comportement aux abords du poteau d'arrivée.

L'intéressé a indiqué que la pouliche était sur ses fins et qu'il l'avait respectée pour sa course de début.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à la fin de la ligne d'en face, les jockeys Marie VELON (RAMREE GB) arrivé non-placé et Stéphane PASQUIER (NARIMAN POINT IRE) arrivé non-placé.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le jockey Stéphane PASQUIER avait légèrement décalé la pouliche NARIMAN POINT IRE vers l'extérieur, faisant subir son mouvement à la pouliche RAMREE GB, suite à un mouvement général du peloton sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Enfin, à l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un premier mouvement survenu à environ 250 mètres du poteau d'arrivée puis d'un second mouvement survenu aux abords du poteau, les jockeys Maxime GUYON (MANDSTEP) arrivé non-placé,

Tyson VENTADOUR (ETOILE DE BRAM) arrivé non-placé et Jérôme MOUTARD (ANAGALLIS) arrivé non-placé.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que la pouliche ANAGALLIS, par manque d'expérience, était entrée en contact avec la pouliche ETOILE DE BRAM en penchant une première fois vers la lice intérieure puis vers l'extérieur lors de la fin du parcours, sans gêner la pouliche MANDSTEP sans qu'aucune faute ne soit imputable au jockey Jérôme MOUTARD.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La pouliche QUISANA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1958 4238 **PRIX DE CAISNES** 2000 m
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

16000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 2 janvier 2023 inclus, reçu une allocation de 7.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 7.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

1332 4 **Prairie Glory**, h, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Prairie City IRE (Elusive City USA), 56 k, (8 000), Rennstall Wohler (B. Murzabayev), A. Wohler - (n° corde 5) 1

1584 **Ugotthelook (IRE)**, h, b, 6 ans, par Uncle Mo USA et Louve Des Reves (IRE) (Sadler'S Wells USA), 59 k, (12 000), NP. Gill (M. Guyon), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 10) 2

1790 **Pegasus (GB)**, h, b, 8 ans, par Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA (Broad Brush USA), 61 k (58^{1/2} k), ♂, (12 000), P. van Belle (C. Berge), F. Vermeulen (s) - (n° corde 9) 3

1815 **Come Say Hi (FR)**, h, b, 7 ans, par Le Havre (IRE) et Show Flower GB (Shamardal USA), 59 k (56^{1/2} k), ♂♂, (12 000), C. Trecco (M^{me} E. Fontaine), D. Windrif - (n° corde 6) 4

1569 2 **Apollon GER**, h, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Alte Rose GER (Monsun GER), 56 k (54^{1/2} k), (8 000), Loko Trans Slovakia S.R.O. (E. Crublet), Z. Koplík - (n° corde 1) 5

1761 **The Footman**, h, 4 ans, 56 k, (8 000), RP. Jones (T. Piccone), G. Herson (s) - (n° corde 8) 6

1377 3 **Music Is Her Name IRE**, f, 6 ans, 57^{1/2} k (56 k), ♀, (12 000), Sage Stud (M^{me} A. Mollins), M. Geisler - (n° corde 3) 7

1395 **Zygfryd**, h, 5 ans, 56 k, ♂, (8 000), M. Bollack-Badel (B. Marie), M. Bollack-Badel - (n° corde 2) 8

1904 **Moudir**, h, 7 ans, 59^{1/2} k (56 k), ♂, (10 000), JP. Vanden Heede (M^{me} M. Juteau), M. Boutin (s) - (n° corde 4) 9

1759 **Dariyangel**, h, 4 ans, 59 k, ♂, (12 000), M^{me} D. de Wulf (S. Hellyn), M^{me} D. de Wulf - (n° corde 7) 10

10 partants; 24 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 592 € encolure, encolure, 1/2 long, 3 long, 5 long, 1 long 1/4, 1 long 3/4, 1 long 1/2, 2 long 1/2.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

3960 € *Prairie Glory*.
1296 € *Ugotthelook (Ire)*.
972 € *Pegasus (Gb)*.
648 € *Come Say Hi (Fr)*, prime non attribuée.
396 € *Apollon Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

1554 € Suc. Hans-Georg Stihl.
438 € Haras De Bernesq.
382 € The Allen Stable.
136 € Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.
68 € Gestut Ebbsloh, prime non attribuée.

Temps total: 2'9"10"

A l'issue de l'ouverture de la boîte à réclamer, les Commissaires ont annulé le bulletin no 39847 conformément à l'article 186 du Code des Courses au Galop, le cheval nommé sur ledit bulletin ne participant à la course.

Les hongres PRAIRIE GLORY, PEGASUS et UGOTTHELOOK ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1959 4236 **PRIX DE BETHISY SAINT-MARTIN** 1600 m
(Femelles)
(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 600, 4 200, 2 800, 1 400) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1^{er} août 2022 inclus, gagné une Listed, ni cette année gagné une Classe 2 ou été classées 2^e ou 3^e d'une Listed. **Poids: 57 k.** Les pouliches ayant depuis le 2 septembre 2022 inclus été classées 2^e ou 3^e d'une Listed porteront 2 k.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.

Ashiya, f, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Ashtaneh USA (More Than Ready USA), 57 k, ♀, S.A. Aga Khan (G. Mosse), M. Delzangles - (n° corde 2) 1

1602 1 **Magyar Dance (GER)**, f, b, 3 ans, par Al Wukair IRE et Macellya [Testa Rossa (AUS)], 57 k, M^{me} RG. Ehrnrooth (A. Madamet), L. Vanska (s) - (n° corde 11) 2

Dabawa, f, b, 3 ans, par Siyouni et Darkazia USA (Arch USA), 57 k, P^{esse} Z. Aga Khan (S. Pasquier), FH. Graffard (s) - (n° corde 7) 3

1350 4 **La Sapienza IRE**, f, b, 3 ans, par Shamardal USA et Light Spirit GB (New Approach IRE), 57 k, Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) - (n° corde 9) 4

1351 **Faial**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Angel Falls GB (Kingmambo USA), 57 k, Kresk Développement Horses (M. Guyon), C. Ferland (s) - (n° corde 4) 5

818 1 **My Universe**, f, 3 ans, 57 k, ♀, Gousserie Racing (H. Journiac), P. Decouz (s) - (n° corde 8) 6

1482 1 **Behati**, f, 3 ans, 57 k, M^{me} A. Fabre (A. Pouchin), A. Fabre (s) - (n° corde 6) 7

1674 **Oujda**, f, 3 ans, 57 k, Y. Houar (O. Peslier), R. Le Dren Doleuze - (n° corde 5) 8

Alva, f, 3 ans, 57 k, A. Gilibert (S. Planque), F. Chappet - (n° corde 1) 9

1603 5 **Pantera Nera IRE**, f, 3 ans, 57 k, ♂♂, F. Manservigi (T. Piccone), G. Bietolini - (n° corde 3) 10

10 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 2114 €

Eng. Sup.: *Faial*

Sans motif: *Kamiyah IRE*

nez, courte tête, 1 long 1/4, 3/4 long, 1 long, 1/2 long, courte encolure, 2 long 1/2, 1/2 long.

14000€ - 5600€ - 4200€ - 2800€ - 1400€

Primes aux propriétaires:

10 080 € *Ashiya*.
4 032 € *Magyar Dance (Ger)*.
3 024 € *Dabawa*.
2 016 € *La Sapienza Ire*, prime non attribuée.
1 008 € *Faial*.

Primes aux éleveurs:

2 046 € S.A. Aga Khan.
939 € Pcsse Zahra Aga Khan.
818 € Elevage Haras De Bourgeauville.
313 € Ecurie Des Monceaux, Ecurie Loick Fouchet, Kastro Stud Farm, Ralphy Meahjohn.
238 € Godolphin, prime non attribuée.

Temps total: 1'39"3"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers la lice intérieure, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, de la pouliche ASHIYA (Gérald MOSSE), arrivée 1^{re} et ses conséquences sur la progression et la performance de la pouliche OUJDA (Olivier PESLIER), arrivée non-placée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Gérald MOSSE et Olivier PESLIER, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la pouliche OUJDA n'aurait pas devancé la pouliche ASHIYA malgré le mouvement constaté lors du passage du poteau d'arrivée.

Toutefois, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Gérald MOSSE pour ne pas avoir strictement gardé sa ligne à l'arrivée, le jockey Olivier PESLIER ayant indiqué qu'il avait repris la pouliche OUJDA, qui était sur ses fins, en anticipant le mouvement.

La pouliche ASHIYA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1960 4237 **PRIX DE SAINT-JUST EN CHAUSSEE** 1800 m
(Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 2 juin 2022 inclus, été classés dans les trois premiers d'une Listed ni depuis le 2 septembre 2022 inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 9.000 (Handicap et A Réclamer exceptés). **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 2 décembre 2022 inclus: 1 k par 6.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 800 m env.

- Chancellery IRE**, h, b, 4 ans, par Medaglia D'Oro USA et Shelbysmile USA (Smart Strike CAN), 56 k (53^{1/2} k), Godolphin SNC (*C. Belmont*), A. Fabre (s) - (n° corde 4) **1**
- Partenit**, m, b, 5 ans, par Invincible Spirit IRE et Pilageya IRE (New Approach IRE), 56 k, p, V. Timoshenko (*B. Murzabayev*), V. Luka - (n° corde 6) **2**
- 1320** ⁴ **Full Precieux**, h, b.f, 8 ans, par Lauro GER et Kerfournoise (Funny Baby), 56 k (53^{1/2} k), p, M^{me} M. Desvaux (*J. Delaunay*), M^{me} M. Desvaux - (n° corde 10) **3**
- Shannkiyr USA**, h, b, 7 ans, par Elusive Quality USA et Shankardeh IRE (Azamour IRE), 56 k, A. Fontaine (*G. Mosse*), M. Delzangles - (n° corde 7) **4**
- 981** ⁵ **Amrita**, m, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Eudokia GB (Duke Of Marmalade IRE), 56 k, E. Schwaiger (*M. Barzalona*), M. Munch (s) - (n° corde 3) **5**
- Arcturus IRE**, m, 7 ans, 56 k (54^{1/2} k), Farma Polednikovo SRO (*E. Crublet*), Z. Koplik - (n° corde 8) **6**
- 1743** **Sundayinmay GER**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (54 k), M^{me} R. Baenziger-Gisi (*M^{me} D. Santiago*), M^{me} G. Rarick - (n° corde 11) **7**
- 1595** ¹ **White Whisky**, h, 5 ans, 57 k, R. Shaykhutdinov (*M. Guyon*), G. Alimpinis - (n° corde 1) **8**
- 1703** **Cash Ruler**, m, 4 ans, 56 k, p, M^{me} N. Martin Lechot (*G. Bon*), T. Richard (s) - (n° corde 2) **9**
- Two Face**, m, 4 ans, 56 k (53^{1/2} k), Stall Two Faces (*C. Berge*), P. Schiergen - (n° corde 9) **10**

10 partants; 30 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 1054 € encolure, 1 long, nez, encolure, 1 long, 1 long 1/2, 6 long, 2 long, 3 long.

9000€ - 3600€ - 2700€ - 1800€ - 900€

Primes aux propriétaires:

- 4455 € *Chancellery Ire*, prime non attribuée.
1782 € *Partenit*.
1093 € *Full Precieux*.
729 € *Shannkiyr Usa*, prime non attribuée.
445 € *Amrita*.

Primes aux éleveurs:

- 765 € *Sf Bloodstock Sc*, prime non attribuée.
493 € M^{me} Mireille Desvaux.
457 € Viktor Tymoshenko, Andriy Milovanov.
153 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
114 € *Concept Real Ag*.

Temps total: 1'49"72"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Maxime GUYON au sujet de la performance du hongre WHITE WHISKY arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait bénéficié d'un bon parcours mais qu'il s'était retrouvé sans ressource dans la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le cheval PARTENIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1961 ⁴²⁴⁰ **PRIX DE MARGNY-LES-COMPIEGNE** **2800 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 3)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 34 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2 800 m env.

Référence: +26.

- 1493** ¹ **Galego Star**, h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Majestic Card [Ultimately Lucky (IRE)], 59 k, M. Arias (*H. Journiac*), L. Pontoir (s) - (n° corde 2) **1**
- 1493** ³ **Odin Normandy**, h, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Dear Patty (Chichicastenango), 60 k, P. Cottret (*M. Barzalona*), M. Brasme (s) - (n° corde 12) **2**

- 1688** ⁵ **Wanata GER**, f, b, 4 ans, par Sir Percy GB et Wadia GER (Campanologist USA), 59 k, p, P. Decouz (s) (*A. Lemaitre*), P. Decouz (s) - (n° corde 4) **3**
- 1458** ¹ **Sakurachan**, f, b, 4 ans, par Teofilo IRE et Quezon Sun GER (Monsun GER), 59^{1/2} k (58 k), Y. Inutsuka (*M^{me} L. Grosso*), S. Kobayashi (s) - (n° corde 5) **4**
- 1812** ⁵ **Kingdom**, h, gr, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata [Pomellato (GER)], 59 k, p, D. Cohen (*S. Planque*), S. Brogi - (n° corde 11) **5**
- 1587** **Salline De Horable**, f, 4 ans, 53 k (51^{1/2} k), p, SCEA Chateau Montlandrie (*M^{me} M. Eon*), M^{me} S. Gavilan - (n° corde 9) **6**
- 1787** ³ **Louna Choje**, f, 4 ans, 52 k (51 k), p, ME. Uzan (*M^{me} M. Velon*), F. Bellemere - (n° corde 7) **7**
- 1445** ³ **Sweetest Thing**, f, 4 ans, 56 k, p, N. Girot (*G. Mosse*), M. Delzangles - (n° corde 1) **8**
- 1493** **Bob La Bidouille**, h, 4 ans, 60 k, p, O. Post (*E. Hardouin*), Rod. Collet (s) - (n° corde 3) **9**
- 1587** ¹ **York Town**, m, 4 ans, 58^{1/2} k, Ecurie Jacques Joel Leveau (*T. Bachelot*), R. Marcel - (n° corde 6) **10**
- 1527** **Wings Of Fire**, h, 4 ans, 53 k, p, D. Dumoulin (*J. Claudio*), G. Courbot - (n° corde 8) **-**
- 1029** **Mirissa IRE**, f, 4 ans, 51 k (50 k), p, Leram S.R.O. (*M^{me} D. Santiago*), V. Luka - (n° corde 10) **-**

12 partants; 21 eng.; 2 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 2133 €

Eng. Sup.: *Kingdom, Louna Choje*

3 long 1/2, encolure, 1 long, 1/2 long, encolure, 1 long 1/4, 1 long, encolure, encolure.

15000€ - 6000€ - 4500€ - 3000€ - 1500€

Primes aux propriétaires:

- 7425 € *Galego Star*.
2970 € *Odin Normandy*.
2227 € *Wanata Ger*, prime non attribuée.
1485 € *Sakurachan*.
742 € *Kingdom*.

Primes aux éleveurs:

- 2915 € M^{me} Karine Perreau, Manuel Arias.
1166 € Pascal Cottret.
382 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.
381 € Haras De La Perelle.
291 € Appapays Racing Club.

Temps total: 3'5"54"

Les Commissaires ont autorisé les hongres BOB LA BIDOUILLE et KINGDOM ainsi que la pouliche SALLINE DE HORABLE à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre WINGS OF FIRE à sortir du rond en dernier après avoir fait un tour du rond de présentation, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

La pouliche WANATA GER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1962 ⁴²⁴¹ **PRIX DE MARGNY-SUR-MATZ** **1400 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +35.

- 1359** **Trimlight**, m, al, 6 ans, par Hunter'S Light IRE et Antrim Rose GB (Giant'S Causeway USA), 60 k, p, O. Horvath (*M. Guyon*), A. Fouassier - (n° corde 9) **1**
- 1758** **Space Quake (GB)**, h, gr, 4 ans, par Garswood GB et Flamby Sister (Stormy River), 57 k, p, C. Boutin (s) (*L. Boisseau*), C. Boutin (s) - (n° corde 7) **2**
- 1306** **Jilbaab GB**, h, b, 7 ans, par Havana Gold IRE et Sand Dancer IRE (FootstepsintheSand GB), 59 k, Stal Vie en Rose (*A. Lemaitre*), M^{me} S. Lanslots - (n° corde 8) **3**
- 1651** ³ **Good Friend**, h, b, 5 ans, par Meshaher USA et Three French Hens IRE (Elnadim USA), 58^{1/2} k (57 k), p, Stal Vie en Rose (*M^{me} D. Santiago*), M^{me} S. Lanslots - (n° corde 5) **4**
- 1607** **Cream Ice (GB)**, f, b, 5 ans, par Territories IRE et Creamcake USA (Mr. Greeley USA), 59^{1/2} k (58 k), M^{me} M. Baron (*A. Subias*), A. Baron - (n° corde 11) **5**
- 1651** **Beacon Towers**, f, 6 ans, 58 k, p, Ch. Plisson (s) (*H. Boutin*), Ch. Plisson (s) - (n° corde 12) **6**

1484	Acregate GB , h, 4 ans, 60 k, ♂, P. Stein (<i>B. Marie</i>), M. Bollack-Badel - (n° corde 2)	7
1597	Dream Of Emeraude , f, 5 ans, 58 k, ♂, J. van Handenhove (<i>G. Trolley de P.</i>), J. van Handenhove - (n° corde 6)	8
1660	Ghayadh GB , h, 8 ans, 54 ^{1/2} k, M ^{me} L. Pauwels (<i>A. Pouchin</i>), M ^{me} L. Pauwels - (n° corde 10)	9
1555	Warrior GER , 7 ans, 59 k, U. Schwinn (<i>S. Breux</i>), U. Schwinn - (n° corde 3)	10
1219	Baileys Belle Star , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), ♂, Legend Racing Club (<i>A. Bentahar</i>), V. Sartori - (n° corde 4)	-
1795	Prince Des Dunes , h, 5 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), ♂, M ^{me} C. Barande Barbe (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M ^{me} C. Barande Barbe - (n° corde 1)	-

12 partants; 36 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1099 €
encolure, ¾ long, ¾ long, nez, courte tête, courte encolure, encolure, ½ long, 1 long.
9000€ - 3600€ - 2700€ - 1800€ - 900€

Primes aux propriétaires:
3645 € *Trimlight*.
1782 € *Space Quake (Gb)*.
1093 € *Jilbaab Gb*, prime non attribuée.
891 € *Good Friend*.
445 € *Cream Ice (Gb)*.

Primes aux éleveurs:
1643 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.
457 € Gestut Zur Kuste Ag.
349 € Haras De Saint Julien.
229 € Sand Dancer Partnership, prime non attribuée.
114 € Ecurie La Vallee Martigny Earl.

Temps total: 1'25''75'''

Les Commissaires ont autorisé le jument DREAM OF EMERAUDE et le hongre SPACE QUAKE (GB) à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre ACREGATE GB à être monté au box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le cheval TRIMLIGHT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TOULOUSE

vendredi 2 juin 2023

Terrain

Commissaires de courses : M François CAZAUX - M Mathieu DUFFILLOL - Marie-Pierre BERGER (ex PELEUS) - François Manuel DEMNARD

1963	PRIX DU BOULINGRIN	2100 m
	(Handicap)	
	20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans .	
	La référence applicable dans ce Handicap sera +25.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)	
	Parcours n° P6: Plat, Dist. 2100 m env.	
	Référence: +25.	
1158	Manakel , f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Sanjita (IRE) (Zamindar USA), 52 ^{1/2} k (53 k), ♂, P. Sogorb (<i>A. Gutierrez Val</i>), P. Sogorb - (n° corde 5)	1
1130	Roi Du Monde , h, b, 3 ans, par Recoletos et Amancaya GER (Dai Jin GB), 59 ^{1/2} k (60 k), ♂, Inversiones Ondarreta SI (<i>I. Mendizabal</i>), RC. Montenegro - (n° corde 6)	2
1745	Great Promise , m, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Vitzza [King'S Best (USA)], 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, NT. Benmahrez (<i>G. Guedj-Gay</i>), J. Resimont - (n° corde 3)	3
1501	Recoleros , m, al, 3 ans, par Recoletos et Marron GB (Raven'S Pass USA), 53 k (53 ^{1/2} k), ♂, P. Fellous (<i>M. Forest</i>), S. Brogi - (n° corde 1)	4
1692	Taranak , h, b, 3 ans, par Zarak et Amour Malpic (IRE) (Azamour IRE), 54 k (54 ^{1/2} k), ♂, Alv. Urbano-Roldan (<i>V. Seguy</i>), RC. Montenegro - (n° corde 4)	5
1594	Arcubiatu , h, 3 ans, 53 k (53 ^{1/2} k), A. Bardini (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder - (n° corde 2)	6
1416	Loving Star , f, 3 ans, 59 k (58 k), M ^{me} I. Corbani (<i>D. Morin</i>), F. Rohaut (s) - (n° corde 7)	7
1693	Mrs Jenney , f, 3 ans, 55 k (53 k), ♂, G. Strawbridge (<i>R. Dubord</i>), F. Rohaut (s) - (n° corde 8)	8

1501	Alta Chop , h, 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), ♂, JL. Raymond (<i>F. Veron</i>), O Trigodet (s) - (n° corde 9)	9
-------------	--	---

9 partants; 18 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 710 €
1 long, 1 long, nez, nez, 3 long ½, courte tête, 4 long ½, loin.
10 000€ - 4 000€ - 3 000€ - 2 000€ - 1 000€

Primes aux propriétaires:
7200 € *Manakel*.
2880 € *Roi Du Monde*.
2160 € *Great Promise*.
1440 € *Recoleros*.
720 € *Taranak*.

Primes aux éleveurs:
1462 € Haras Voltaire, Laurent Benoit.
894 € Comunidad Hereditaria Quereda H..
670 € Ecurie De L'Aure.
447 € Haras D'Etremham.
223 € Marc Bridoux.

Temps total: 2'11''80'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche MANAKEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1964	PRIX DES MINIMES	1400 m
	(Handicap de catégorie)	
	(Classe 4)	
	14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) - dotation France Galop	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .	
	Seur qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)	
	Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 400 m env.	
	Référence: +35.	

1773	Seraphim GB , f, gr, 7 ans, par Dark Angel IRE et Moma Lee GB (Duke Of Marmalade IRE), 58 ^{1/2} k (59 k), F. Sanchez (<i>A. Gutierrez Val</i>), F. Sanchez - (n° corde 8)	1
1773	Super Cute (IRE) , f, al, 5 ans, par Buratino IRE et Azagba [Deportivo (GB)], 58 k (57 k), ♂, F. Pardon (<i>M^{me} M. Meyer</i>), F. Pardon - (n° corde 2)	2
1696	Force Cat , m, b, 5 ans, par Cat Junior USA et Magoula USA (Gone West USA), 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, Enbebo S.L. (<i>V. Seguy</i>), J. Calderon Romero - (n° corde 9)	3
1773	Javea , f, n.p, 7 ans, par Cat Junior USA et Batuxa SPA (Alzao USA), 55 k (55 ^{1/2} k), I. Alonso Quevedo (<i>I. Mendizabal</i>), RC. Montenegro - (n° corde 5)	4
1696	Izakaya , h, al, 7 ans, par Siyouni et Russian Love IRE (Machiavellian USA), 51 k, ♂, P. Ventena Alves (<i>Lu. Armand</i>), P. Ventena Alves - (n° corde 7)	5
1541	Mythical Creature (IRE) , f, 8 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), ♂, C. Raimont (<i>W. Smit</i>), J. Piednoel - (n° corde 1)	6
1696	Tremont , h, 8 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), ♂, D. Lauffer (<i>G. Guedj-Gay</i>), J. Resimont - (n° corde 13)	7
1696	Ashwood , h, 4 ans, 56 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), ♂, G. Decocq (<i>D. Morin</i>), S. Chevalier - (n° corde 4)	8
1533	Beyond My Dreams (IRE) , h, 8 ans, 57 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} C. Lauffer (<i>M^{me} A. Mekouche</i>), J. Resimont - (n° corde 3)	9
1574	Polivate , f, 5 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, J. Macedo da Silva (<i>A. Gavilan</i>), J. Macedo da Silva - (n° corde 10)	10
1346	Press Officer , h, 10 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), ♂, P. Faucampre (<i>M. Forest</i>), C. Escuder - (n° corde 12)	-
1417	Pedro Des Aigles , h, 4 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, G. Ochoa Susperregui (<i>A. Crastus</i>), M. Alonso Roldan - (n° corde 6)	-
1614	Princesse Vera , f, 5 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, JP. Vanden Heede (<i>G. Legras</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 14)	-

13 partants; 22 eng.; 2 eng. sup.; 15 part def. - Total des entrées: 1409 €

Eng. Sup.: *Mythical Creature (IRE)*, *Pedro Des Aigles*Sans motif: *Prettycharly*

¾ long, 1 long ¾, 1 long ¾, courte encolure, courte tête, tête, ½ long, ½ long, 4 long ½.

7000€ - 2800€ - 2100€ - 1400€ - 700€

Primes aux propriétaires :

2835 € *Seraphim Gb*, prime non attribuée.
 1386 € *Super Cute (Ire)*.
 1039 € *Force Cat*.
 567 € *Javea*.
 283 € *Izakaya*.

Primes aux éleveurs :

595 € *Glebe Farm Stud*, prime non attribuée.
 408 € *Thierry Abadie, Clement Abadie, Henri Abadie*.
 355 € *Con Marnane*.
 255 € *Miguel Alonso Gomez*.
 127 € *Sc Ecurie De Meaurty*.

Temps total : 1'23''90'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'un livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre IZAKAYA à ne faire qu'un tour du rond, et être montée à la sortie du rond, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Damien MORIN (ASHWOOD) arrivé non placé, Valentin SEGUY (FORCE CAT) arrivé 3^e, et Marlène MEYER (SUPER CUT IRE) arrivée 2^e en leurs explications, ont sanctionné cette dernière par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement dangereux, en dirigeant volontairement la jument SUPER CUTE (IRE) vers la lice extérieure, à 2 reprises dans la ligne d'arrivée, et fait subir son mouvement au hongre ASHWOOD à environ 300 mètres du poteau d'arrivée, puis au cheval FORCE CAT à 150 mètres du poteau d'arrivée, l'incident constaté n'ayant toutefois pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La jument SUPER CUTE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1965 4485 **PRIX DE MONTOLIEU** **2400 m**
(Maiden)

21000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

1832 ⁵ **Sanber**, h, b, 3 ans, par Elvstroem AUS et Healing Dream [Montjeu (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), p, l. Elarre Alvarez (*V. Seguy*), l. Elarre Alvarez - (n° corde 7) **1**

1620 ⁵ **Akinoos**, h, al, 3 ans, par Ultra IRE et Dream Beauty IRE (Lope De Vega IRE), 58 k (58^{1/2} k), p, H. Devillairs (*F. Veron*), G. Lemer (s) - (n° corde 1) **2**

1232 ⁴ **Hymn To Her (IRE)**, f, b, 3 ans, par Mastercraftsman IRE et Deauville Shower IRE (High Chaparral IRE), 56^{1/2} k (57 k), T. Storme (*M. Forest*), S. Brogi - (n° corde 6) **3**

Georgica, f, b, 3 ans, par Ultra IRE et Great Trip USA (Lemon Drop Kid USA), 54^{1/2} k (55 k), ♂ p, JPJ. Dubois (*G. Legras*), J. Baudron - (n° corde 2) **4**

1745 **Magic Cup GB**, f, al, 3 ans, par Tamayuz GB et Fee Du Hazard [Dr Fong (USA)], 56^{1/2} k (57 k), φ, Le Thenney (*J. Plateaux*), S. Brogi - (n° corde 3) **5**

1620 **Bizkaya**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54^{1/2} k), F. Rohaut (s) (*D. Morin*), F. Rohaut (s) - (n° corde 5) **6**

832 **Maubeuge**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), φ p, A. Estrabol (*G. Sanchez*), A. Estrabol - (n° corde 4) **7**

7 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. - Total des entrées : 1539 €

Eng. Sup. : *Magic Cup GB*

½ long, 1 long ¼, 1 long ¼, 1 long, 1 long ¼, loin.

10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€

Primes aux propriétaires :

7560 € *Sanber*.
 3024 € *Akinoos*.
 2268 € *Hymn To Her (Ire)*.
 1512 € *Georgica*.
 756 € *Magic Cup Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2347 € *Haras De Saint Julien*.
 939 € *Haras Du Mont Dit Mont*.
 469 € *Jean-Pierre-Joseph Dubois*.
 460 € *Thierry Storme, Thierry Lohest*.
 89 € *Le Thenney*, prime non attribuée.

Temps total : 2'35''50'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre

pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche MAGIC CUP GB à ne faire qu'un tour du rond, et à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée afin d'examiner notamment, à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, les conséquences du changement de ligne vers la lice intérieure du hongre SANBER arrivé 1^{er} sur la progression et la performance du hongre AKINOOS arrivé 2^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre AKINOOS n'aurait pas devancé le hongre SANBER lors du passage du poteau d'arrivée, ce dernier ayant échappé à son jockey (Valentin SEGUY) sous l'effet d'une seule sollicitation.

En outre, les Commissaires n'ont pas sanctionné le jockey Valentin SEGUY considérant qu'il s'agissait d'une gêne accidentelle.

Le hongre SANBER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1966 4488 **PRIX QUITAINE** **2100 m**
(Arabes Purs)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** inscrits au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Kanti De Bozouls, m, b, f, 3 ans, par No Risk Al Maury et Mesk De Bozouls [Dahess (GB)], 56 k (56^{1/2} k), SHMO Alshamsi (*G. Guedj-Gay*), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 8) **1**

Afjan Ex Mahboop, m, gr, 3 ans, par Tm Fred Texas USA et Muzoon [Amer (KSA)], 56 k (56^{1/2} k), Al Shaqab Racing (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) - (n° corde 6) **2**

1503 ⁴ **Hemian**, f, gr, 3 ans, par Al Mourtajez et Hothour (Azadi), 56 k (56^{1/2} k), Al Shaqab Racing (*F. Veron*), G. Lemer (s) - (n° corde 5) **3**

Ivoire Et Or, f, al, 3 ans, par Josco Du Cayrou et Dame D'Or (Djebel Lotois), 54 k (54^{1/2} k), A. Lopez (*M. Forest*), A. Lopez - (n° corde 2) **4**

Al Afreetah, f, n, 3 ans, par Azadi et Khzama [Amer (KSA)], 54 k (52 k), φ, Al Shaqab Racing (*M^{me} A. Mekouche*), M^{me} J.F. Bernard - (n° corde 3) **5**

Kenza De Carrere, f, 3 ans, 54 k (54^{1/2} k), AM. Abukaraza (*A. Gutierrez Val*), T. Fourcy (s) - (n° corde 1) **6**

Nabucco Al Maury, m, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), MKM. Al-Shahwani (*A. Crastus*), T. Fourcy (s) - (n° corde 4) **7**

Thouab Al Shahania, m, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), M. Al Thani (*I. Mendizabal*), T. Fourcy (s) - (n° corde 10) **8**

Kamalfa De Bozouls, f, 3 ans, 54 k, M. Mezy (*M^{me} M. Meyer*), E. Dell'Ova - (n° corde 9) **9**

Munir, m, 3 ans, 56 k (53 k), Yas Horse Racing Management (*Lu. Armand*), D. Guillemin (s) - (n° corde 11) **10**

1236 **Kassou Hipolyte**, m, 3 ans, 58 k (57 k), φ, AY. Alhamadi (*V. Chenet*), C. Chenu (s) - (n° corde 7) - **11**

11 partants ; 14 eng. ; 4 eng. sup. ; 11 part def. - Total des entrées : 658 €

Eng. Sup. : *Kanti De Bozouls, Ivoire Et Or, Al Afreetah, Kenza De Carrere*

1 long, 1 long, 2 long ½, courte tête, 2 long, ¾ long, 3 long, 7 long ½, 4 long ½.

9000€ - 3600€ - 2700€ - 1800€ - 900€

Primes aux propriétaires :

6480 € *Kanti De Bozouls*.
 2592 € *Afjan Ex Mahboop*.
 1944 € *Hemian*.
 1296 € *Ivoire Et Or*.
 648 € *Al Afreetah*.

Primes aux éleveurs :

2012 € *Mezagri*.
 804 € *Al Shaqab Racing*.
 603 € *Al Shaqab Racing*.
 402 € *M^{me} Francis Lopez*.
 201 € *Al Shaqab Racing*.
 Temps total : 2'25''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Xavier Thomas DEMAULTE (S) par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur de la piste, à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, de la pouliche ALAFREETAH (AR) (Anaëlle MEKOUICHE), arrivée 5^{ème}, et ses conséquences sur la progression et la performance du poulain THOUAB AL SHAHANIA (AR) (Ioritz MENDIZABAL) arrivé non placé, le poulain MUNIR (AR) (Lucas ARMAND) arrivé non placé et la pouliche KAMALFA DE BOZOULS (AR) (Marlène MEYER) arrivé non placé.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que les poulains THOUAB AL SHAHANIA (AR) et MUNIR (AR) et la pouliche KAMALFA DE BOZOULS (AR) n'auraient pas devancé la pouliche ALAFREETAH (AR) lors du passage du poteau d'arrivée, sans la gene constatée.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif la femme-jockey Anaëlle MEKOUICHE par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours.

Le poulain AFJAN EX MAHBOOP (AR) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1967 4489 **PRIX AISSA - PRIX VERONIQUE BRIAT** 2100 m
(Femelles - Arabes Purs)

16000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour juments de **4 ans et au-dessus** inscrites au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munies d'un livret signalétique. **Poids: 4 ans, 55 k.; 5 ans et au-dessus, 57 k. 1/2.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2022 inclus: 1 k. par 4.000.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1294** ⁴ **Gorat Aeen**, f, b, 4 ans, par Azadi et Mkeefa GB (Amer KSA), 58 k (58^{1/2} k), ♂, Sas He Cheika Reem Al-Thani (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) - (n° corde 3) 1
- 1102** **Boshra**, f, al, 4 ans, par Tm Fred Texas USA et Rbaija [Dahess (GB)], 55 k (53 k), Al Shaqab Racing (*M^{me} A. Mekouche*), M^{me} JF. Bernard - (n° corde 9) 2
- 1622** **Petite Aatika**, f, al, 4 ans, par No Risk Al Maury et Petite Class (Barour De Cardonne), 56 k (56^{1/2} k), ♂, D. Lacave (*G. Guedj-Gay*), O Trigodet (s) - (n° corde 5) 3
- 1622** ⁵ **Al Zaraffa Cham**, f, al, 5 ans, par Azadi et Al Yakout (Al Saoudi), 58^{1/2} k (59 k), ♂, F. Al Elwezi (*A. Crastus*), T. Fourcy (s) - (n° corde 6) 4
- 1622** **Jaizana El Ahlem**, f, b, 4 ans, par General GB et Myrzam (Dormane), 56 k (54 k), ♂, M^{me} JF. Bernard (*G. Sanchez*), M^{me} JF. Bernard - (n° corde 4) 5
- 1502** ³ **Kawthar**, f, 5 ans, 61^{1/2} k (59^{1/2} k), Ecuries Royales d'Oman (*D. Morin*), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 10) 6
- Chihab Al Cham**, f, 4 ans, 55 k (55^{1/2} k), M^{me} N. Mousalli (*A. Gutierrez Vall*), T. Fourcy (s) - (n° corde 12) 7
- 1622** **Ajaayeb Al Jasra**, f, 4 ans, 55 k (55^{1/2} k), A. Al-Mulla (*M. Forest*), M^{me} JF. Bernard - (n° corde 1) 8
- 1622** ¹ **Jade Du Croate**, f, 4 ans, 61 k (60 k), ♂, JF. Boudet (*M^{me} M. Meyer*), E. Dell'Ova - (n° corde 7) 9
- 1162** **Jelfa De L'Ardus**, f, 4 ans, 55 k (55^{1/2} k), ♂, P. Meunier (*F. Veron*), T. Fourcy (s) - (n° corde 11) 10
- 851** **Nekra**, f, 4 ans, 55 k (53 k), ♂, ABA. Al Marzooqi (*A. de Lepine*), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 8) -
- Zawania Star**, f, 5 ans, 58^{1/2} k (56^{1/2} k), M^{me} V. Mercader (*Lu. Armand*), M^{me} V. Mercader - (n° corde 2) -

12 partants; 19 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 604 €

1 long, 1 long, 3/4 long, 1 long 3/4, nez, 3 long 1/2, 3 long, 3 long, 3 long. 8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

3960 € *Gorat Aeen*.
1584 € *Boshra*.
1188 € *Petite Aatika*.
792 € *Al Zaraffa Cham*.
396 € *Jaizana El Ahlem*.

Primes aux éleveurs:

1554 € Al Shahania Stud.
621 € Al Shaqab Racing.
466 € M^{me} Xaviere Cauhape, Daniel Lacave.
310 € Hassan Mousli, M^{me} Nada Mousalli.
155 € M^{me} Isabelle Duffer.

Temps total: 2'21"40"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jeune-jockey Lucas ARMAND (ZAWANIA STAR (AR)) arrivé non placé, l'espoir Alexis de LEPINE (NEKRA (AR)) arrivé non placé et le jeune-jockey Gary SANCHEZ (JAIZANA EL AHLEM (AR)) arrivé 6^{ème} en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir volontairement dirigé une première fois vers l'extérieur, à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, JAIZANA EL AHLEM (AR) et avoir été à l'origine de la gene subie par la jument NEKRA (AR) et deuxième fois vers la lice intérieure à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, et avoir été à l'origine de la gene subie par la jument ZAWANIA STAR (AR), l'incident n'ayant toutefois pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La jument BOSHRRA (AR) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LYON-PARILLY

samedi 3 juin 2023

0712154

Terrain

Commissaires de courses: Jean-François BIARD - M Yves TROUILLEUX - Jean-François CAMUS

1968 4683 **PRIX DES PIVOINES** 1350 m
(Femelles)
(Maiden)

23000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) - dotation France Galop

Pour pouliches de **2 ans** n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids: 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 350 m env.

- 1461** ⁵ **M'Silla**, f, gr, 2 ans, par Goken et Libre Comme L'Or (Slickly), 58 k (58^{1/2} k), A. Mamou (*S. Ladjadj*), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 4) 1
- 1461** ² **Freville**, f, b, 2 ans, par Gleneagles IRE et Freauville [Le Havre (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), G. Augustin-Normand (*A. Lemaitre*), Chr. Head (s) - (n° corde 5) 2
- 1590** **Ruby In The Rocks**, f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Dothraki Sea ITY (Spirit Of Desert IRE), 58 k (58^{1/2} k), G. Duca (*S. Ruis*), N. Perret (s) - (n° corde 3) 3
- 1791** ³ **Rita Aurora**, f, b, 2 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Baileys Aurora [Le Havre (IRE)], 58 k (57 k), Oracle Horseracing Ltd (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} J. Dupont-Fahn - (n° corde 2) 4
- 1542** **Miss Ascot**, f, n.m, 2 ans, par Johnny Barnes IRE et Grey Medusa (Rajsaman), 58 k (58^{1/2} k), ♂, Y. Bayoux (*G. Bon*), T. Richard (s) - (n° corde 1) 5
- 1590** **Noronha**, f, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), A. Dridi (*T. Piccone*), C. Escuder - (n° corde 6) 6
- Make A Wish**, f, 2 ans, 56 k (53 k), H. Rousseau (*M^{me} C. Banz*), C. Escuder - (n° corde 9) 7
- 1663** ⁵ **Chincha Alta**, f, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), H. Honore (*A. Orani*), J. Reynier (s) - (n° corde 7) 8
- 1684** **Arizona**, f, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, Y. Bayoux (*M. Grandin*), T. Richard (s) - (n° corde 8) 9

9 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 1145 €

Eng. Sup.: *Rita Aurora*

encolure, 3 long, 2 long, 3/4 long, 1/2 long, 2 long, 1 long 3/4, 2 long.

11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires:

8280 € *M'Silla*.
3312 € *Freville*.
2484 € *Ruby In The Rocks*.
1656 € *Rita Aurora*.
828 € *Miss Ascot*.

Primes aux éleveurs :

2 571 € M^{me} Laure Amelineau, Francois Le Mauff, M^{me} Jean-Louis Giral.
 771 € Earl Haras Du Taillis, Andrew John Crabb.
 672 € Franklin Finance S.A.
 336 € Haras Des Trois Chapelles.
 257 € Yannis Bayoux, Toni Cortes.

Temps total : 1'27''16'''

En application de l'article 150 du Code des courses au Galop, la température extérieure enregistrée par la Société des courses étant supérieure ou égale à 30°, les Commissaires ont autorisé que le poids déclaré lors de la déclaration de monte soit majoré d'une livre pour l'ensemble des concurrents et considéré comme le poids de base pour l'enregistrement du poids.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche MISS ASCOT à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

La pouliche M'SILLA a été autorisée à courir par les Commissaires, après vérification des vaccinations avec le vétérinaire et sachant qu'elle avait couru dans les mêmes conditions le 04/05 à CHANTILLY, (le certificat du vétérinaire étant joint au PV).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Gabriel BON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 5 sollicitations).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Frida VALLE SKAR (RITA AURORA) arrivé 4^e et Gabriel BON (MISS ASCOT) arrivé 5^e, en leurs explications, ont sanctionné le jockey Frida VALLE SKAR par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir après environ 200 mètres de course, laissé pencher la pouliche RITA AURORA vers la lice intérieure, contrariant ainsi la pouliche MISS ASCOT.

La pouliche M'SILLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1969 ⁴⁶⁸² **PRIX DES LILAS BLANCS** **1350 m**
 (Mâles et Hongres)
 (Maiden)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **2 ans** n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids: 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 350 m env.

Grey Man, m, b, m, 2 ans, par Wootton Bassett GB et Top Toss (IRE) (Linamix), 56 k (56^{1/2} k), J. Dubois (M. Grandin), P. Cottier - (n° corde 2) **1**

1542 ² **Cape Cannon**, m, b, 2 ans, par Siyouni et Passing Parade GB (Cape Cross IRE), 58 k (58^{1/2} k), Merry Fox Stud Limited (M. Barzalona), FH. Graffard (s) - (n° corde 5) **2**

Lord Of War, m, b, 2 ans, par Ruler Of The World IRE et Lozoya [Declaration Of War (USA)], 56 k (56^{1/2} k), J.N. Temam (S. Ruis), N. Perret (s) - (n° corde 1) **3**

1537 **Scan For Champagne**, m, al, 2 ans, par Guignol GER et Sharissima GB (Shamardal USA), 58 k (57 k), European Bloodstock Management (M^{me} C. Pacaut), R. Rohne - (n° corde 6) **4**

1590 **Ready King**, m, b, 2 ans, par More Than Ready USA et Much Obligated USA (Kingambo USA), 58 k (58^{1/2} k), L. Cohen (T. Piccone), C. Escuder - (n° corde 4) **5**

Nocturne Silver, m, 2 ans, 56 k (56^{1/2} k), Ecurie Equus Racing (C. Lecoivre), F. Vermeulen (s) - (n° corde 7) **6**

1165 ⁴ **Grand Giomar Kodi**, m, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), S. Alioto (M. Guyon), G. Bietolini - (n° corde 3) **7**

7 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 890 €

Eng. Sup.: *Nocturne Silver*

2 long, 1 long 1/2, 3 long 1/2, 3 long, 1 long 3/4, 2 long.

11 500 € - 4 600 € - 3 450 € - 2 300 € - 1 150 €

Primes aux propriétaires :

8 280 € *Grey Man*.
 3 312 € *Cape Cannon*.
 2 484 € *Lord Of War*.
 1 656 € *Scan For Champagne*.
 828 € *Ready King*.

Primes aux éleveurs :

2 571 € Ecurie Skymarc Farm.
 1 028 € Merry Fox Stud Limited.
 771 € M^{me} Karine Morice, Ecurie Ades Hazan.
 514 € European Bloodstock Management.
 168 € Yeguada Centurion Slu.

Temps total : 1'28''41'''

En application de l'article 150 du Code des courses au Galop, la température extérieure enregistrée par la Société des courses étant supérieure ou égale à 30°, les Commissaires ont autorisé que le poids déclaré lors de la déclaration de monte soit majoré d'une livre pour l'ensemble des concurrents et considéré comme le poids de base pour l'enregistrement du poids.

Le poulain LORD OF WAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1970 ⁴⁶⁸⁶ **PRIX LOUIS DUTEL** **2 000 m**
 (Handicap de catégorie)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 34 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +25.

1594 **Baileys Eclair**, h, gr, 3 ans, par Lightning Spear GB et Lady'S Art [Verglas (IRE)], 59 k (56 k), S. Mayan (M^{me} C. Banz), R. Chotard - (n° corde 6) **1**

1596 ⁴ **Celeb IRE**, h, b, 3 ans, par No Nay Never USA et Like A Star IRE (Galileo IRE), 53 k (53^{1/2} k), M^{me} R. Hillen (S. Ruis), N. Perret (s) - (n° corde 3) **2**

1253 **Marie Trezy**, f, gr, 3 ans, par Galiway (GB) et Kendannemarie (Kendargent), 54 k (53 k), E. Feurtet (M^{me} M. Velon), M^{me} Y. Vollmer - (n° corde 5) **3**

1196 **Emozione**, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Mirandola'S Dream [Dalakhani (IRE)], 57 k (56 k), M^{me} R. Hillen (S. Ruis), G. Bietolini - (n° corde 2) **4**

1460 ³ **Nevado**, h, al, 3 ans, par Recoletos et Narnia Dawn IRE (Roderic O'Connor IRE), 57 k (57^{1/2} k), Ecurie M. Tschopp (A. Lemaitre), M^{me} Y. Vollmer - (n° corde 8) **5**

1605 ³ **Colada First**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (58 k), M^{me} M. Bietola Lasset (M. Guyon), M. Pitart - (n° corde 1) **6**

1728 **Papyrus Road**, m, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), J.P.J. Dubois (H. Boutin), S. Culin - (n° corde 10) **7**

1478 ¹ **Dream Wukair**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), T. Jander (A. Pouchin), S. Richter - (n° corde 9) **8**

1543 ³ **Magic Tunis**, h, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), Cs Porte (G. Congiu), J.P. Gauvin (s) - (n° corde 7) **9**

1579 **Razi**, m, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), Cheik ABK. Al Thani (T. Piccone), HA. Pantall - (n° corde 4) **10**

10 partants; 30 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1 160 €

1/2 long, encolure, tête, encolure, encolure, 3 long, 1 long 1/2, encolure, 2 long.

10 000 € - 4 000 € - 3 000 € - 2 000 € - 1 000 €

Primes aux propriétaires :

7 200 € *Baileys Eclair*.
 2 880 € *Celeb Ire*, prime non attribuée.
 2 160 € *Marie Trezy*.
 1 440 € *Emozione*.
 720 € *Nevado*.

Primes aux éleveurs :

1 462 € Haras Des Trois Chapelles.
 670 € Gaetan Marmorat.
 447 € Elevage Haras De Bourgeauville.
 340 € Lynch-Bages Ltd, prime non attribuée.
 223 € Elevage Haras De Bourgeauville.

Temps total : 2'15''70'''

En application de l'article 150 du Code des courses au Galop, la température extérieure enregistrée par la Société des courses étant supérieure ou égale à 30°, les Commissaires ont autorisé que le poids déclaré lors de la déclaration de monte soit majoré d'une livre pour l'ensemble des concurrents et considéré comme le poids de base pour l'enregistrement du poids.

Les Commissaires ont autorisé le hongre NEVADO et la pouliche MARIE TREZY à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre CELEB (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1971 4688 **PRIX DES BALANCES** **2 000 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +26.

- 1782** **Bazoques**, f, n.p, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Beaudouville [Air Chief Marshal (IRE)], 62^{1/2} k (63 k), ♂♂, B. Moissonnier (*T. Trullier*), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 7) **1**
- 1548** **Agoueil**, m, al, 4 ans, par Highland Reel IRE et Kylaney GB (Kyllachy GB), 58^{1/2} k (57^{1/2} k), ♂, JC. Seroul (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) - (n° corde 3) **2**
- 1480** **Havoc**, m, al, 5 ans, par Footstepsinthesand GB et Chasing Stars GB (Observatory USA), 64^{1/2} k (63^{1/2} k), Turf Club Baden (*C. Berge*), FX. Weissmeier - (n° corde 4) **3**
- 1617** **Virtus**, h, b.f, 4 ans, par Berkshire IRE et Valentina Yes [Sinndar (IRE)], 61^{1/2} k (62 k), P. Nador (*A. Pouchin*), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 1) **4**
- 1548** **Southwest Harbor IRE**, f, b, 4 ans, par Churchill IRE et Squeeze IRE (Daneshill Dancer IRE), 55 k (55^{1/2} k), T. Ravier (*M. Guyon*), M. Maillard - (n° corde 12) **5**
- 1449** **Super Zoom**, h, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, Stall Kontiqua (*C. Lecoœuvre*), M^{me} C. Bocskai - (n° corde 5) **6**
- 1778** **Blanc Bleu**, h, 5 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂, M. Delaunay (*M. Grandin*), P. Cottier - (n° corde 11) **7**
- 1213** **Brave Shiina**, h, 6 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂, M^{me} Y. Vollmer (*A. Lemaitre*), M^{me} Y. Vollmer - (n° corde 2) **8**
- 1778** **Bobbymurphy**, m, 5 ans, 63 k (63^{1/2} k), ♂, M^{me} W. Amalric (*T. Piccone*), M. Pimbonnet - (n° corde 13) **9**
- 1204** **Kane Ore**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♀, Stall Likaro (*M. Barzalona*), S. Richter - (n° corde 10) **10**
- 1743** **Sky Glory**, h, 5 ans, 57 k (57^{1/2} k), ♂, Ecurie des Mouettes (*H. Boutin*), S. Culin - (n° corde 6) **-**
- 354** **Saint Nicolas**, h, 8 ans, 59 k (56 k), N. Ferrand (*M^{me} L. Honorat*), S. Culin - (n° corde 8) **-**
- 1255** **Jolienene**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), W. Bohij M^{me} M. Ziegler-Bohi (*M^{me} A. Molins*), M^{me} C. Bocskai - (n° corde 9) **-**

13 partants; 54 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1686 €

¾ long, 1 long, tête, courte tête, courte tête, ¾ long, 1 long ¼, courte encolure, 2 long.

10 000€ - 4 000€ - 3 000€ - 2 000€ - 1 000€

Primes aux propriétaires:

4950 € *Bazoques*.

1980 € *Agoueil*.

1485 € *Havoc*.

990 € *Virtus*.

495 € *Southwest Harbor Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

1943 € Franklin Finance S.A. .

508 € Jean-Claude Seroul.

388 € Gilles Lorenzi.

381 € Sarl Darpat France.

85 € Diamond Creek Farm Llc, prime non attribuée.

Temps total: 2'13"37"

En application de l'article 150 du Code des courses au Galop, la température extérieure enregistrée par la Société des courses étant supérieure ou égale à 30o, les Commissaires ont autorisé que le poids déclaré lors de la déclaration de monte soit majoré d'une livre pour l'ensemble des concurrents et considéré comme le poids de base pour l'enregistrement du poids.

Le cheval VIRTUS et la jument BAZOQUES ont fait l'objet biologique avant la course.

1972 4689 **PRIX DU PAVILLON** **2 000 m**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +31.

- 1218** **Asian Pearl**, f, al, 4 ans, par Toronado (IRE) et Ashdown Lass GB (Sir Percy GB), 59 k (59^{1/2} k), M. Motschmann (*C. Lecoœuvre*), H. Grewe - (n° corde 13) **1**
- 1824** **Sekku**, h, b, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Momo No Sekku [Leroïdesanimaux (BRZ)], 58^{1/2} k (57^{1/2} k), ♂, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} LL. Rohn-Pelvin - (n° corde 9) **2**
- La Sauzee**, f, b, 4 ans, par Willywell et Lilly Well [Ballingarry (IRE)], 59 k (58 k), Ecurie Jean-Paul Gauvin (*M^{me} C. Pacaut*), JP. Gauvin (s) - (n° corde 3) **3**
- 1705** **Darenix**, h, b.f, 5 ans, par Dabirsim et Arenix [Fragrant Mix (IRE)], 51 k (52 k), ♂♂, T. Asset-Letort (*T. Trullier*), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 4) **4**
- 1705** **Karry Bradshaw**, f, al, 7 ans, par Gemix et Ideal Step [Footstepsinthesand (GB)], 55^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂♂, L. Girel (*A. Girel*), L. Girel - (n° corde 10) **5**
- 1705** **Calas Queen**, f, 5 ans, 52 k (51^{1/2} k), W. Roschi (*M^{me} A. Molins*), W. Roschi - (n° corde 1) **6**
- 1737** **Mattina Forza (GB)**, f, 6 ans, 56 k (56^{1/2} k), M^{me} S. Durot (*M. Guyon*), M^{me} M. Le Gall - (n° corde 11) **7**
- 500** **Hoolong**, h, 5 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂, Ecuries Serge Stempniak (*B. Marie*), L. Proietti - (n° corde 2) **8**
- 1617** **Jaseur De Guye**, h, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), ♂♂, B. Mekki (*T. Piccone*), M. Pitart - (n° corde 8) **9**
- 1212** **Mandleft**, f, 6 ans, 60 k (59 k), E. Mollot (*M^{me} M. Velon*), E. Mollot - (n° corde 6) **10**
- 1775** **Force Tranquille**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (59 k), ♂, Ecurie Gribomont (*M. Grandin*), P. Cottier - (n° corde 5) **-**
- 1705** **Star Drack (IRE)**, h, 6 ans, 53^{1/2} k (50^{1/2} k), ♂, C. Escuder (*M^{me} C. Banz*), C. Escuder - (n° corde 12) **-**
- 1259** **Real Wild Child IRE**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), Scuderia Del Giglio Sardo SRL (*A. Orani*), JP. Gauvin (s) - (n° corde 7) **-**

13 partants; 13 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 457 €

1 long, ¾ long, 1 long ¼, ½ long, encolure, ¾ long, encolure, courte tête, 1 long ¼.

8 000€ - 3 200€ - 2 400€ - 1 600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

3960 € *Asian Pearl*.

1296 € *Sekku*.

1188 € *La Sauzee*.

792 € *Darenix*.

324 € *Karry Bradshaw*.

Primes aux éleveurs:

1554 € M^{me} Barbara Moser.

466 € Jean-Pierre Gauvin.

382 € Jean-Claude Seroul.

310 € Jean Arnaud.

146 € Gemini Stud, Michel Haski, Benjamin Teboul.

Temps total: 2'12"57"

En application de l'article 150 du Code des courses au Galop, la température extérieure enregistrée par la Société des courses étant supérieure ou égale à 30o, les Commissaires ont autorisé que le poids déclaré lors de la déclaration de monte soit majoré d'une livre pour l'ensemble des concurrents et considéré comme le poids de base pour l'enregistrement du poids.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche FORCE TRANQUILLE à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le jockey Axelle NICCO étant absent à cause d'un problème de transport, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche LA SAUZEE par le jockey Coralie PACAUT au poids de 57.5 kg.

Les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Patrice COTTIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir utilisé les dispositions dérogatoires de présentation des chevaux au public sans leur accord.

La pouliche ASIAN PEARL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1973 4684 **PRIX ALFRED AUDRY** **2 200 m**
(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant pas depuis le 3 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 7.500 ni depuis le 3 décembre 2022 inclus été classés dans les trois premiers d'une Classe 2 ou d'un prix de dotation totale de 20.000.

Poids: 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 3 septembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2 200 m env.

- 1518** ¹ **Perseide (IRE)**, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Gold Luck [Redoute'S Choice (AUS)], 56^{1/2} k (54^{1/2} k), Wertheimer & Frere (*D. Provost*), C. Laffon-Parias - (n° corde 2) 1
- 1511** ¹ **Chasing The Sun (GB)**, f, al, 3 ans, par Galileo IRE et Militante IRE (Johannesburg USA), 58^{1/2} k (59 k), Qatar Racing Limited (*M. Barzalona*), HA. Pantall - (n° corde 6) 2
- 1209** **Litteraire (GB)**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Abys [Montjeu (IRE)], 57^{1/2} k (58 k), Wertheimer & Frere (*M. Guyon*), Ed. Monfort (s) - (n° corde 8) 3
- 1630** ¹ **Lismore**, f, b, 3 ans, par Australia GB et Nimbin GB (Champs Elysees GB), 55^{1/2} k (56 k), Team Hogdala A.B. (*G. Trolley de P.*), Tim. Donworth (s) - (n° corde 5) 4
- 1223** ⁵ **Absolute Control**, f, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Nuit Polaire IRE (Khelefyf USA), 54^{1/2} k (53^{1/2} k), Ecurie Jean-Louis Bouchard (*M^{me} C. Pacaut*), P. Bary (s) - (n° corde 1) 5
- 1543** **Black Tobago IRE**, m, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), P, G. Trapenard (*T. Piccone*), M. Pitart - (n° corde 3) 6
- 984** **Torinobello**, m, 3 ans, 56 k (54 k), P, G. Bellon (*E. Puillet-Roda*), M. Pitart - (n° corde 4) 7
- 1386** **Tonina**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), M^{me} R. Labate (*A. Orani*), S. Labate (s) - (n° corde 7) 8

8 partants; 31 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 1084 €

Eng. Sup.: *Absolute Control*

2 long 1/2, 1 long, 3/4 long, 2 long, encolure, 3/4 long, 1 long.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

- 5760 € *Perseide (Ire)*.
- 2304 € *Chasing The Sun (Gb)*.
- 1728 € *Litteraire (Gb)*.
- 1152 € *Lismore*.
- 576 € *Absolute Control*.

Primes aux éleveurs:

- 1169 € Wertheimer & Frere.
- 467 € Ecurie Des Monceaux.
- 350 € Wertheimer & Frere.
- 233 € Team Hogdala France.
- 116 € Ecurie Des Monceaux.

Temps total: 2'21''54'''

En application de l'article 150 du Code des courses au Galop, la température extérieure enregistrée par la Société des courses étant supérieure ou égale à 30°, les Commissaires ont autorisé que le poids déclaré lors de la déclaration de monte soit majoré d'une livre pour l'ensemble des concurrents et considéré comme le poids de base pour l'enregistrement du poids.

La pouliche CHASING THE SUN (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1974 ⁴⁶⁸⁵ **PRIX PHILIPPE ET EMMANUEL TASSIN** 1600 m
(À réclamer)

12000 € (6 000, 2400, 1800, 1200, 600) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 3 janvier 2023 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1596** ¹ **Kynada**, f, b.f, 3 ans, par Toronado (IRE) et Kylayne GB (Kyllachy GB), 58^{1/2} k (59 k), (14 000), J.C. Seroul (*A. Orani*), J. Reynier (s) - (n° corde 4) 1
- 737** ² **Dazzle At Dawn (GB)**, h, b, 3 ans, par Harry Angel IRE et Hinata (GB) (Galileo IRE), 56 k (56^{1/2} k), P, (10 000), G. Heald (*M. Guyon*), HA. Pantall - (n° corde 7) 2
- 1638** ⁴ **Blue Hour GB**, f, b, 3 ans, par Recorder GB et Sightseeing GB (New Approach IRE), 54^{1/2} k (53^{1/2} k), (10 000), M^{me} R. Philipps (*M^{me} C. Pacaut*), Tim. Donworth (s) - (n° corde 5) 3
- 1740** **Ladies Law**, f, b.f, 3 ans, par Lawman et Avenue Victoria [Hat Trick (JPN)], 58^{1/2} k (59 k), (14 000), M^{me} J. Cygler (*M. Barzalona*), HA. Pantall - (n° corde 9) 4
- 1742** ² **Clemenza**, f, b.f, 3 ans, par Motivator GB et Perfect Stranger (IRE) (Invincible Spirit IRE), 54^{1/2} k (51^{1/2} k), P, (10 000), Ecuries Jacques Piasco (*M^{me} M. Cabal*), M. Pitart - (n° corde 1) 5
- 1742** ⁴ **Florida Spring**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (56 k), P, (10 000), JPJ. Dubois (*H. Boutin*), S. Culin - (n° corde 11) 6
- 1741** **Gympy**, h, 3 ans, 56 k (54 k), ♂, (10 000), Im. Atchia (*N.M. Lopes Duarte*), M^{me} N. Bentley - (n° corde 3) 7

- 1659** **Ajala**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), (14 000), Gestut Burg Eberstein (*C. Lecoeuvre*), G. Batistic - (n° corde 10) 8
- Camilla Gherardini IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), (14 000), F. Raoul (*T. Piccone*), Ed. Monfort (s) - (n° corde 6) 9
- 1378** **Afshann**, h, 3 ans, 56 k (55 k), P, (10 000), S.A. Aga Khan (*M^{me} M. Velon*), FH. Graffard (s) - (n° corde 8) 10
- Fast Spirit**, h, 3 ans, 58 k (56 k), (14 000), Ecurie Saint-Hilaire (*A. Girel*), M. Pimbonnet - (n° corde 2) -

11 partants; 20 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 429 €
2 long, 1 long 1/4, nez, 3/4 long, 2 long, 4 long, 3 long, 1 long 1/4, 2 long.
6 000€ - 2400€ - 1800€ - 1200€ - 600€

Primes aux propriétaires:

- 4320 € *Kynada*.
- 1728 € *Dazzle At Dawn (Gb)*.
- 1296 € *Blue Hour Gb*, prime non attribuée.
- 864 € *Ladies Law*.
- 432 € *Clemenza*.

Primes aux éleveurs:

- 1341 € Jean-Claude Seroul.
- 350 € G. B. Partnership.
- 268 € Haras De Grandcamp Earl.
- 153 € John M. Troy, prime non attribuée.
- 134 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.

Temps total: 1'42''78'''

En application de l'article 150 du Code des courses au Galop, la température extérieure enregistrée par la Société des courses étant supérieure ou égale à 30°, les Commissaires ont autorisé que le poids déclaré lors de la déclaration de monte soit majoré d'une livre pour l'ensemble des concurrents et considéré comme le poids de base pour l'enregistrement du poids.

La pouliche KYNADA et le hongre DAZZLE AT DAWN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1975 ⁴⁶⁸⁷ **PRIX DE LA PART-DIEU** 1600 m
(Classe 4)

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 30 k. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 3 décembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

COURSE ANNULEE

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

partants; 30 eng.

A l'issue de la 7^e course, un orage très violent s'abattant sur l'hippodrome, les Commissaires ont, après avoir entendu les professionnels, décidé d'annuler la dernière course considérant que la sécurité des jockeys ainsi que des chevaux n'était plus assurée.

VANNES

samedi 3 juin 2023

0158154

Terrain LEGER

Commissaires de courses: Gildas HAYS - Sandrine LE ROCH - Aurélie MALMON - M Luc MOUREAU

1976 ⁴²⁷⁷ **PRIX TABAC PRESSE LE JOKER (EX PRIX PMU PRESSE « SNCARZE »)** 2200 m
(Classe 3)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru plusieurs fois en France et n'ayant jamais gagné ni reçu une allocation de 2.500. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k. par 1.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 200 m env.

- 1529** ² **Everwinx**, f, b, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Chapless [High Chaparral (IRE)], 58^{1/2} k, P, A. Doerner (*D. Boche*), L. Gadbin (s) - (n° corde 6) 1
- 1888** ⁵ **Kanelle Bere**, f, b, 3 ans, par Seahenge USA et Madame Beatrice [Hold That Tiger (USA)], 63^{1/2} k (61 k), ♂, M^{me} A. Fouassier (*M. Marquette*), A. Fouassier - (n° corde 7) 2

- 1887 Princess Laura**, f, b, 3 ans, par Dabirsim et Amour Eternel (IRE) (Elusive City USA), 57^{1/2} k (55 k), ♂, R. Hoellard (A. Subias), R. Marcel - (n° corde 1)
- 1529 The Gorgeous**, m, b, 3 ans, par Seabhac USA et Firuza (GB) (Oasis Dream GB), 59 k (57^{1/2} k), ♂, G. Hue & Taupin (s) (M^{me} O. Ellart), G. Hue & Taupin (s) - (n° corde 2)
- 1873⁵ Prince Medis**, m, b, 3 ans, par Battle Of Marengo IRE et Grey Perle [Medecis (GB)], 56 k, ♂, M^{me} L. Delestre (Y. Rousset), JP. Ricoce - (n° corde 5)
- 1131 Lakraneuse**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, S. Gouyette (s) (M. Justum), S. Gouyette (s) - (n° corde 4)
- 6 partants; 12 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 104 €
Consignation spéciale: *Kaiclatholukev*
9 long ½, 1 long ½, 8 long, 2 long, courte encolure.
4750€ - 1900€ - 1425€ - 950€ - 475€
- Primes aux propriétaires:
3420 € *Everwinx*.
1368 € *Kanelle Bere*.
1026 € *Princess Laura*.
684 € *The Gorgeous*.
342 € *Prince Medis*.
- Primes aux éleveurs:
1062 € Anton Doerner.
424 € Sas Regnier, Teddy Regnier, Francois Regnier.
318 € Ecurie Normandie Pur Sang.
212 € Gemini Stud, Michel Haski.
106 € Francois His, Pierre Millet.
- Temps total: 2'26''66'''*
Le cheval KANELLE BERE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1977⁴²⁷⁶ PRIX DU BAR PMU LE SENE MARIN 1500 m
(Classe 3)

- 9500 €** (4750, 1900, 1425, 950, 475) - dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru plusieurs fois en France et n'ayant jamais gagné ni reçu une allocation de 2.500. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k. par 1.000.
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)
Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 500 m env.
- 1596⁵ Almond Chouquette**, f, b, 3 ans, par Almazor et Minted USA (Mineshaft USA), 55^{1/2} k, T. Lines (H. Lebouc), P. Menard - (n° corde 2)
- 1682 Madmoisellechang**, f, al, 3 ans, par Birchwood IRE et Midas Medusa [Elusive City (USA)], 57^{1/2} k, ♂, F. Mell (d'O. Andigne), F. Foucher - (n° corde 3)
- 1172 Rayjo**, m, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Hera Eria IRE [Zafeen (FR)], 57 k (54^{1/2} k), ♂, Ecurie Jacques Joel Leveau (A. Subias), R. Marcel - (n° corde 5)
- 1638 Falimax**, h, al, 3 ans, par Universal IRE et Best Chance [King'S Best (USA)], 56 k, ♂, F. Etienne (M. Justum), G. Guillermo - (n° corde 4)
- 1888 Master Georges**, h, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Lakena (Kendargent), 57 k, ♂, JJ. Mourad (Y. Rousset), E. Leray (s) - (n° corde 1)

5 partants; 13 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 118 €
Consignation spéciale: *Divine Chrisnat*
2 long ½, 5 long ½, 4 long, 3 long ½.
4750€ - 1900€ - 1425€ - 950€ - 475€

Primes aux propriétaires:
3420 € *Almond Chouquette*.
1368 € *Madmoisellechang*.
1026 € *Rayjo*.
684 € *Falimax*.
342 € *Master Georges*.

Primes aux éleveurs:
1062 € S.A. S. Aida Bloodstock, Laurent Lengin, M^{me} Catherine Blondel.
424 € Mell Elevages, Ecurie Artsam.
318 € Ecurie Jacques Joel Leveau.
212 € Lilian Dez, Fabrice Etienne.
106 € Serge Chateau, M^{me} Flavie Chateau.

Temps total: 1'22''94'''

Le cheval ALMOND CHOUQUETTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1978⁴²⁷⁸ PRIX SOCIETE LOXAM 1500 m
(Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) - dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'ayant pas depuis le 8 août 2022 inclus reçu une allocation de 5.000 (A Réclamer excepté) ni gagné deux Classe 4. **Poids: 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 8 août 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.

Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 500 m env.

- 220 Bon Esprit**, m, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Run On Ruby [Muhtathir (GB)], 67 k (65^{1/2} k), ♂, D. Huyck (M^{me} T. Menuet), A. Fouassier - (n° corde 5)
- 1715² Jerimadeth**, f, b, 4 ans, par Al Wukair IRE et Zamorano IRE (Teofilo IRE), 64^{1/2} k, Elevage Pierre Levesque (T. Marlin), M. Brasme (s) - (n° corde 2)
- 1889 Podia Daz**, f, b, 4 ans, par The Anvil IRE et Podiatriste [Kingsalsa (USA)], 63^{1/2} k (62 k), ♂, C. Palluet (M^{me} M. Le Levreur), T. Jouin - (n° corde 4)
- 1550 Lorenza GB**, f, b, 4 ans, par The Gurkha IRE et Vadlama (Kendargent), 63^{1/2} k, A. Glaziou (L. Brechet), S. Gouyette (s) - (n° corde 6)
- Bowdragon**, f, n, 4 ans, par Bow Creek IRE et Dragonessa IRE (Red Ransom USA), 63^{1/2} k (60^{1/2} k), ♂, JM. de Freitas Oliveira (M^{me} J. Maurer), AJ. Baptista Ribeiro de Abreu - (n° corde 1)

5 partants; 13 eng.; 3 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 742 €

Eng. Sup.: *Bon Esprit, Lorenza GB, Bowdragon*

8 long ½, nez, 9 long ½, 1 long.

4250€ - 1700€ - 1275€ - 850€ - 425€

Primes aux propriétaires:

2103 € *Bon Esprit*.
841 € *Jerimadeth*.
631 € *Podia Daz*.
420 € *Lorenza Gb*, prime non attribuée.
210 € *Bowdragon*.

Primes aux éleveurs:

825 € Jean-Philippe Dubois.
330 € Elevage Pierre Levesque, Ecurie Thomas Levesque.
247 € Anthony Lajon.
82 € Suc. Derek Clee.
72 € Ecurie Des Charmes, prime non attribuée.

Temps total: 1'23''42'''

Une mise à pied de 4 jours a été infligée au Gentleman Thibault MARLIN (cravache abusive).

Le cheval PODIA DAZ a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1979⁴²⁸² PRIX BRIT HOTEL THEIX (EX PRIX FRANK GELGON 3100 m
PAYSAGISTE)
(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

10500 € (5250, 2100, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans** n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu 5.000 en victoires et places. **Poids: 64 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier 2022 inclus: 1 k. par 2.000.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 3 100 m env.

- Idalgo Magic**, h, gr, 5 ans, par Voiladenuo et Jade Magic (Smadoun), 64 k, ♂, G. Hue & Taupin (s) (M. Justum), G. Hue & Taupin (s) - (n° corde 2)
- Just Me De La Leue**, f, al, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Cora De La Saulaie (Balko), 62^{1/2} k, M^{me} MT. Theard (A. Bernard), A. Fouassier - (n° corde 6)
- 1635 Josephine De Vieue**, f, n, 4 ans, par Allianthus GER et Very Easy De Vieue [Network (GER)], 63^{1/2} k, ♂, K. Plisson (R. Gabard), K. Plisson - (n° corde 1)
- 1635² Jussie Du Quartier**, f, n, 4 ans, par Very Nice Name et Unefleurdquartier (Califet), 63^{1/2} k, M^{me} AS. Bernier (A. Subias), D. Bernier - (n° corde 4)

1641 Jinteroge Nono, h, n, 4 ans, par Agent Secret IRE et Bella Nono (Nidor), 64 k, S. Remoue (*M. Marquette*), T. Viel - (n° corde 5) 5

5 partants; 14 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 109 €
Consignation spéciale: *Jolie Rose Dete, Jourdegloiredarmor*
4 long, 7 long, 5 long ½, 7 long.
5250€ - 2100€ - 1575€ - 1050€ - 525€

Primes aux éleveurs:
945 € Jean-Yves Seroux, Anthony Hubert.
378 € M^{me} Marie-Therese Theard, Anthony Deshaies.
283 € M^{me} Julie Baudart-Aubert.
189 € David Bernier, M^{me} Anne-Sophie Bernier, M^{me} Nicole Berdoll.
94 € Serge Remoue.

Temps total: 3'39''78'''

Le cheval IDALGO MAGIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1980 4279 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE VANNES (EX PRIX BAR HOTEL DE VILLE) 2200 m

(Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'ayant pas lors de leurs deux dernières courses gagné une Classe 4 ni depuis le 8 août 2022 inclus reçu une allocation de 5.000 (A Réclamer excepté). **Poids: 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 8 août 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.

Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 200 m env.

1889 2 Rock Of Spirit, h, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Nimpheas USA (Smart Strike CAN), 67 k (65½ k), ♂, M^{me} J. Mercier (*M^{me} J. Mercier*), M^{me} J. Mercier - (n° corde 8) 1

1743 4 Whitenight, h, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et By Chaparral [High Chaparral (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie R.E. (*L. Brechet*), G. Fourrier - (n° corde 7) 2

1787 Stormy Floo, f, gr, 4 ans, par Stormy River et Maguilor Floo [Goldneyev (USA)], 65½ k (64 k), ♂, S. Renaud (*M^{me} A. Peltier*), S. Renaud - (n° corde 1) 3

1551 Mi Bonito, h, al, 4 ans, par Elm Park GB et Kiora (Keltos), 66 k (63 k), ♂, G. Le Gland (*R. Gabard*), G. Le Gland - (n° corde 5) 4

1871 Stormy Bay, f, b.f, 4 ans, par Stormy Ocean et Stiren Bay [Alamo Bay (USA)], 66½ k (65 k), M. Lelievre (*M^{me} L. Le Geay*), M. Lelievre - (n° corde 4) 5

1871 Junon D'Emra, f, 4 ans, 63½ k (62½ k), ♂, M^{me} C. Braire (*L. Marquette*), Rémy Nerbonne - (n° corde 3) 6

6 partants; 15 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 254 €
Eng. Sup.: *Stormy Bay*
Consignation spéciale: *Pacha Emery*
Certif. vétérinaire: *Jarika*
3 long ½, 1 long, courte encolure, ¾ long, 4 long.
4250€ - 1700€ - 1275€ - 850€ - 425€

Primes aux propriétaires:
2103 € *Rock Of Spirit*.
841 € *Whitenight*.
631 € *Stormy Floo*.
420 € *Mi Bonito*.
210 € *Stormy Bay*.

Primes aux éleveurs:
825 € Suc. De Moratalla, Alban Chevalier Du Fau, Pierre-Hugues Henry.
330 € Jeremy Barthelemy.
247 € Fabrice Renaud, Stéphane Renaud, François Renaud.
165 € Roger-Yves Simon, M^{me} Valerie Simon, Nicolas Simon, Maurice Bouland.
82 € Michel Lelievre.

Temps total: 2'41''3'''

Le cheval STORMY FLOO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1981 4281 PRIX DE LA VILLE DE VANNES (EX PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL) 1500 m

(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

8000 € (4000, 1600, 1200, 800, 400) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 32 k. et mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 8 décembre 2022 inclus reçu une allocation de 4.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 4.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 500 m env.

1772 5 Showman, h, b, 4 ans, par Dabirsim et New Yorkaise [Evasive (GB)], 56 k, (7 000), Y. Le Louargant (*Y. Roussel*), G. Juillet - (n° corde 1) 1

1763 5 Limoncella, f, b.f, 4 ans, par Birchwood IRE et Cindy IRE (Casamento IRE), 56½ k, (9 000), A. Berthelot (*J. Guillochon*), F. Monnier (s) - (n° corde 3) 2

1794 4 Miniking, h, b, 10 ans, par Kingsalsa USA et Mini Penny [Pennekamp (USA)], 56 k, (7 000), M^{me} A. Fouassier (*A. Bernard*), A. Fouassier - (n° corde 5) 3

14 Castille, f, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Balle Blanche [Rock Of Gibraltar (IRE)], 56½ k (54 k), (9 000), G. Guillermo (*C. Raimbault*), G. Guillermo - (n° corde 4) 4

1038 Speed Ball, h, b, 4 ans, par Galiway (GB) et Big Hat (GB) (Tobougg IRE), 56 k, ♂, (7 000), H. Hayoun (*d'O. Andigne*), F. Hayeres (s) - (n° corde 2) 5

5 partants; 15 eng.; 2 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 224 €
Eng. Sup.: *Miniking*
Consignation spéciale: *Praxeology IRE*
¾ long, 1 long, 2 long, ¾ long.
4000€ - 1600€ - 1200€ - 800€ - 400€

Primes aux propriétaires:
1980 € *Showman*.
792 € *Limoncella*.
486 € *Miniking*.
396 € *Castille*.
198 € *Speed Ball*.

Primes aux éleveurs:
777 € Haras De Grandcamp Earl.
310 € Haras De La Huderie.
219 € Paul-Francois Pfister, Thierry Grandris.
155 € Ecurie Du Sud.
77 € Bruno Etiemble.

Temps total: 1'23''83'''

Le cheval SHOWMAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1982 4280 PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN (EX PRIX DES BENEVOLES) 1500 m

(Classe 4)

8000 € (4000, 1600, 1200, 800, 400) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 22 k. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 8 novembre 2022 inclus: 1 k. par 2.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 500 m env.

1763 Cap Skirring, f, b, 6 ans, par French Fifteen et Ranjana IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 54½ k (52 k), ♂, B. Le Regent (*M^{me} C. Miette*), B. Le Regent - (n° corde 2) 1

Paint Island IRE, h, b, 7 ans, par Zoffany IRE et Inis Boffin GB (Danehill Dancer IRE), 56 k, ♂, A. Glaziou (*M. Justum*), S. Gouyette (s) - (n° corde 9) 2

1795 5 Georginela, f, b, 7 ans, par George Vancouver USA et Maladetta [Octagonal (NZ)], 55½ k, Ecurie R.E. (*H. Lebauc*), F. Foucher - (n° corde 1) 3

786 Shamsoun, h, b, 9 ans, par Medicean GB et Shamsa [Selkirk (USA)], 56 k, ♂, G. Guillermo (*A. Bernard*), G. Guillermo - (n° corde 3) 4

1359 Gotha, h, b, 4 ans, par Ultra IRE et Sarvana [Dubai Destination (USA)], 56 k (54 k), ♂, Repro-Zaman (*T. Courtaillon*), G. Braem - (n° corde 12) 5

1607 Torina, f, 4 ans, 54½ k (51 k), ♂, M. Gadbin (*C. Raimbault*), L. Gadbin (s) - (n° corde 5) 6

1795 Red The West, h, 6 ans, 56 k, ♂, S. Gouvaze (*D. Boche*), S. Gouvaze (s) - (n° corde 6) 7

- 1581 Kahouna**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (53 k), ♂, JN. Ritouet (*M. Marquette*), M^{me} I. Monnier - (n° corde 10) 8
- 1795 Coco Light**, h, 5 ans, 56 k (53^{1/2} k), ♂, G. Collard (*M^{me} M. Fleury*), J. Grassick - (n° corde 8) 9
- 1906 Selectif (GB)**, h, 11 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, O. Briand (*T. Briand*), O. Briand - (n° corde 7) 10
- 1681 Spirit Jo**, h, 7 ans, 56 k, ♂, Y. Le Courtois (*Y. Rousset*), Y. Le Courtois - (n° corde 11) -

11 partants ; 29 eng. ; 12 part def. - Total des entrées : 211 €

Consignation spéciale : *Twin Boy*

1 long, 5 long, nez, 2 long, 3 long 1/2, 7 long, 1 long, 2 long 1/2, 8 long.

4000€ - 1600€ - 1200€ - 800€ - 400€

Primes aux propriétaires :

1620 € *Cap Skirring*.

648 € *Paint Island Ire*, prime non attribuée.

486 € *Georginela*.

324 € *Shamsoun*.

198 € *Gotha*.

Primes aux éleveurs :

730 € Haras Du Logis Saint Germain.

219 € Ecurie R. E. .

136 € Inis Boffin Syndicate, prime non attribuée.

95 € S.A. Aga Khan.

77 € Haras De Trelis.

Temps total : 1'22''27'''

Le cheval PAINT ISLAND à fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

BIGUGLIA

Réunion organisée par SOCIETE DES COURSES DE BIGUGLIA

2052155

dimanche 4 juin 2023

Terrain BON

Commissaires de courses : M Gilles GUIFFES - Georgette CANTINI -
Alain BALESTRINO - M Michel LONGIS

- 1983 4815 GRAND PRIX DES A.Q.P.S.** 1800 m
(Autres Que Pur Sang)
Réservée F.E.E.

13500 € (6750, 2700, 2025, 1350, 675) - dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France. **Poids: 63 k**. Tout gagnant portera 1 k. 1/2; de plusieurs courses, 3 k. Les chevaux comptant au moins 25 % de sang arabe recevront 3 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1652 3 Albicia**, f, b, 3 ans, par Scalo GB et Or Et Noire (Zamouncho), 63 k, A. Lorenzoni (*V. Chenet*), A. Lorenzoni - (n° corde 1) 1
- 1396 3 Kesaco Vergoignan**, f, b, 3 ans, par Scalo GB et Animamea Du Castel (Execute), 61^{1/2} k (60 k), ♂, JP. Folacci (*M^{me} S. Messina*), D. Ferir - (n° corde 3) 2
- 1652 1 Whitec Champcourt**, f, b.f, 3 ans, par Whitecliffsofdover USA et Natica (Subotica), 63 k (61^{1/2} k), ♂, JP. Folacci (*M^{me} M. Waldhauser*), D. Ferir - (n° corde 5) 3
- 1652 Spirit De Lagarde**, h, al, 3 ans, par Fairplay Du Pecos et Firenza (Gnome), 60 k, ♂, M^{me} A. Casaroli (*G. Lemius*), M^{me} A. Casaroli - (n° corde 6) 4
- 1087 Madame George**, f, b, 3 ans, par Paban De France et Madame Edouard [Kingsalsa (USA)], 61^{1/2} k, ♂, T. Fougier (*J. Plateaux*), T. Fougier - (n° corde 4) 5

5 partants ; 7 eng. ; 6 part def. - Total des entrées : 178 €
2 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long, 1 long.

6750€ - 2700€ - 2025€ - 1350€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1215 € Benoit Lapeze-Charlier.

486 € Benoit Terrain.

364 € Claude Fouchet, Haras De La Haie Neuve.

243 € Philippe Couderc, Pascal David, Jacques Casaroli, Jean-Luc Jegou.

121 € Scea De Maulde.

Temps total : 2'11''37'''

La pouliche KESACO VERGOIGNAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1984 4816 PRIX DES ASSOCIATIONS** 2400 m
(Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

18500 € (9250, 3700, 2775, 1850, 925) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, inscrits au Stud-Book Anglo-Arabe de leur pays d'origine, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 60 k**. Tout gagnant portera 2 k., les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1655 1 Saint'Jac**, h, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Triumphant (L'Estragon), 62 k (60^{1/2} k), ♂, A. de Lanfranchi (*M^{me} D. Santiago*), C. Escuder - (n° corde 6) 1
- 1399 2 Julia Di Bavella**, f, b, 4 ans, par Fairplay Du Pecos et Cigale De Lagarde (Grey Risk), 58^{1/2} k (57 k), ♂, M^{me} A. Casaroli (*V. Chenet*), M^{me} A. Casaroli - (n° corde 3) 2
- 1655 4 Boomerang**, h, al, 4 ans, par Savoir Vivre IRE et Hazanea (Hasa), 58 k, G. Leca (*L. Doreau*), M^{me} P. Vanhove - (n° corde 5) 3
- 1400 5 Jocker Vergoignan**, h, b.f, 4 ans, par Scalo GB et Falladore (Kadounor), 62 k (60^{1/2} k), ♂, JP. Folacci (*M^{me} M. Waldhauser*), D. Ferir - (n° corde 4) 4
- 1399 4 Baie Rose**, f, b.f, 4 ans, par Tidjali D'Or et Baie Divine [Loup Breton (IRE)], 54^{1/2} k (52 k), ♂, JP. Folacci (*M^{me} S. Messina*), D. Ferir - (n° corde 2) 5
- 1269 1 Alizee De Candale**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (54 k), ♂, ♂, A. Tramoni (*D. Gibello Sacco*), F. Foresi - (n° corde 1) 6

6 partants ; 11 eng. ; 6 part def. - Total des entrées : 148 €

2 long, 1/2 long, encolure, 3/4 long, loin.

9250€ - 3700€ - 2775€ - 1850€ - 925€

Primes aux éleveurs :

1665 € Jacques Grandchamp Des Raux, M^{me} Laurence Grandchamp Des Raux.

666 € Philippe Couderc.

499 € M^{me} Florence Montalescot, Jean-Charles Escalé, James Boulesteix.

333 € Benoit Terrain.

166 € M^{me} Nathalie Walton.

Temps total : 2'36''33'''

Le hongre SAINT'JAC AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1985 4817 PRIX DU TABAC PRESSE PMU SAINT PIERRE** 2400 m
(Anglo-Arabs 25 % et plus)
Réservée F.E.E.

13000 € (6500, 2600, 1950, 1300, 650) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, inscrits au Stud-Book Anglo-Arabe, nés et élevés en Corse, comptant au moins 25 % de sang arabe, les **5 ans et au-dessus** n'ayant pas gagné trois courses depuis le 1^{er} janvier 2022 inclus. **Poids: 56 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier 2022 inclus, limitées à 6 k. : 1 k. par 3.000.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1400 4 Lady Knight**, f, b, 10 ans, par Khanjer De La Brunie et Poli Knight GB (Polish Precedent USA), 60^{1/2} k, T. Fougier (*J. Plateaux*), T. Fougier - (n° corde 3) 1
- 1268 Porta**, f, al, 6 ans, par Ares De La Brunie et Sandra Jolie (Sky Swallow), 54^{1/2} k (53 k), ♂, JP. Folacci (*M^{me} M. Waldhauser*), D. Ferir - (n° corde 8) 2
- 1653 Hattan**, h, b, 8 ans, par Olzarte De Collongues et Smoke (Rosy Fast), 56 k, ♂, JP. Folacci (*L. Doreau*), D. Ferir - (n° corde 5) 3
- 1653 Valinco**, h, al, 7 ans, par Conquis et Dona Alicia (Annapolis), 62 k (59^{1/2} k), ♂, P. Sarais (*D. Gibello Sacco*), P. Sarais - (n° corde 4) 4
- 1088 1 L'Altore**, h, b.f, 10 ans, par Secret Singer et Isula Idea (Donald Duck), 62 k (60^{1/2} k), B. Graziani (*M^{me} D. Santiago*), C. Tolaini - (n° corde 6) 5
- Draki**, h, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k), ♂, A. Lorenzoni (*V. Chenet*), A. Lorenzoni - (n° corde 1) 6
- 1848 3 Diabolo Corsica**, h, 4 ans, 60 k, ♂, F. Ayadat (*A. Lastrajoli*), M^{me} P. Vanhove - (n° corde 7) 7
- Texarkana**, h, 4 ans, 56 k (53^{1/2} k), ♂, T. Fougier (*F. Prince*), T. Fougier - (n° corde 2) 8

8 partants ; 10 eng. ; 8 part def. - Total des entrées : 31 €

3 long, 3/4 long, 6 long, 2 long, 2 long, 1 long, loin.

6500€ - 2600€ - 1950€ - 1300€ - 650€

Primes aux éleveurs :

- 1170 € Thierry Fougier, Martin Higoa.
- 468 € Mathieu Maurizi, Laurent Maurizi.
- 351 € Mathieu Maurizi, Laurent Maurizi.
- 234 € Pierre Sarais, Dominique Mondoloni.
- 117 € Denis Leonetti.

Temps total : 2'37''85'''

La jument LADY KNIGHT AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1986 4819 **PRIX JEANNOT SALASCA** **2400 m**

(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

13000 € (6500, 2600, 1950, 1300, 650) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France. **Poids: 62 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juillet 2022 inclus et limitées à 6 k. : 1 k. par 5.000. En outre, les chevaux ayant gagné trois courses depuis le 1^{er} septembre 2022 inclus porteront 3 k. Les chevaux comptant au moins 12,5 % de sang arabe recevront 1 k. ; 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

COURSE ANNULEE

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 400 m env.

partants; 11 eng. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute des chevaux DARK STONE, DO NOT DISTURB ET GRAAL D'AUBOIS et des jockeys Delphine SANTIAGO, Laurent DOREAU et Yves DECORTE à environ 1 400 m du parcours.

Après examen du film de contrôle, le cheval DARK STONE a glissé des antérieurs, le jockey a basculé sur l'encolure et a été éjecté. Les chevaux GRAAL D'AUBOIS et DO NOT DISTURB ont essayé de l'éviter et ont été éjectés.

La course a été neutralisée au vu de la gravité de la situation (évacuation de Mr DECORTE).

1987 4818 **PRIX DU CONSEIL DU CHEVAL CORSE** **2400 m**

(Classe 4)

15500 € (7750, 3100, 2325, 1550, 775) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de race pur-sang de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur handicap supérieure ou égale à 25 k. et inférieure ou égale à 32 k. **Poids: 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juillet 2022 inclus et limitées à 5 k. : 1 k. par 5.000. Les chevaux ayant une valeur handicap inférieure ou égale à 28 k. recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

COURSE ANNULEE

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 400 m env.

partants; 7 eng. Les Commissaires, suite à la détérioration de la piste due aux intempéries, la piste étant très glissante, ont prévenu les propriétaires et ont décidé d'annuler la 7^e course du programme pour la sécurité des intervenants.

CHANTILLY

dimanche 4 juin 2023

Terrain BON

0002155

Commissaires de courses : Koen HUYBERS – M Pierre-Yves LEFEVRE – M Gérald SAUQUE – M Gérard LAVOINE

1988 669 **PRIX RMC - PRIX D'ORGEMONT** **1100 m**

(Mâles et Hongres)

(Inédits)

50000 € (25000, 9500, 7000, 4000, 2000, 1500, 1000)

Pour poulains entiers et hongres de **2 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 58 k.**

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey, et au cavalier d'entraînement du poulain gagnant par Monsieur Louis de BOURGOING, Administrateur de FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° K4: Plat, Dist. 1 100 m env.

Zelasquin, m, b, 2 ans, par Zelzal et Martre [Pedro The Great (USA)], 58 k (58^{1/2} k), M. Marcade (*E. Hardouin*), M^{me} A. Budka – (n° corde 2) **1**

Hantano IRE, m, b, 2 ans, par Dubawi IRE et Moonlight Cloud GB (Invincible Spirit IRE), 58 k (58^{1/2} k), G. Strawbridge (*S. Pasquier*), M^{me} V. Head – (n° corde 4) **2**

Damien, m, b, 2 ans, par Lethal Force IRE et Passadoble (IRE) (Dream Ahead USA), 58 k (58^{1/2} k), P. Artigues (*T. Piccone*), L. Larrigade – (n° corde 5) **3**

Shadizi, m, b, 2 ans, par Siyouni et Shanndiyra IRE (King'S Best USA), 58 k (58^{1/2} k), S.A. Aga Khan (*M. Guyon*), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) **4**

Adore Blue IRE, m, b, 2 ans, par Blue Point IRE et Adoringly IRE (Dubawi IRE), 58 k (58^{1/2} k), Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 3) **5**

Darlinghurst IRE, m, b, 2 ans, par Dark Angel IRE et Dr Simpson FR (Dandy Man IRE), 58 k (58^{1/2} k), JE. Dubois (*C. Soumillon*), J. Reynier (s) – (n° corde 7) **6**

Moraliste, m, al, 2 ans, par Morandi et La Cambe [Le Havre (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), M^{me} E. Nieslanikova (*J. Safar*), M. Nieslanik – (n° corde 1) **7**

7 partants; 9 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 940 €
3 long, courte encolure, encolure, courte encolure, 1 long ¼, 7 long.
25000€ - 9500€ - 7000€ - 4000€ - 2000€ - 1500€ - 1000€

Primes aux propriétaires:

- 18 000 € *Zelasquin*.
- 6 840 € *Hantano Ire*, prime non attribuée.
- 5 040 € *Damien*.
- 2 880 € *Shadizi*.
- 1 440 € *Adore Blue Ire*, prime non attribuée.
- 1 080 € *Darlinghurst Ire*, prime non attribuée.
- 720 € *Moraliste*.

Primes aux éleveurs:

- 5 590 € M^{me} Laetitia Louis.
- 1 565 € Xavier Moyer, Jean-Paul Cayrouze, Nicolas De Chambure, Riviera Equine S.A. R. L.
- 894 € S.A. Aga Khan.
- 807 € George Strawbridge, prime non attribuée.
- 223 € Ecurie Maulepaire.
- 170 € Godolphin, prime non attribuée.
- 127 € Yeomanstown Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'33''94'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le jockey Christophe SOUMILLON a déclaré aux Commissaires de courses que le poulain DARLINGHURST (IRE) s'était montré très regardant durant tout le parcours.

Les poulains ZELASQUIN et HANTANO (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1989 206 **PRIX LA FLECHE** **1000 m**

(Listed)

60000 € (30000, 12000, 9000, 6000, 3000)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**. **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant gagné une Listed porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 250 à l'engagement ou 2.160 à l'engagement supplémentaire.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Louis de BOURGOING, Administrateur de FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° L4: Plat, Dist. 1 000 m env.

1583 ⁴ **The Fixer IRE**, m, b, 2 ans, par No Nay Never USA et Fixette IRE (Kodiac GB), 57 k (57^{1/2} k), φ, Stamford Bloodstock (*M. Barzalona*), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **1**

1560 ¹ **Flers**, f, b, 2 ans, par Dream Ahead USA et Flag Day GB (Pivotal GB), 55^{1/2} k (56 k), G. Augustin-Normand (*C. Demuro*), M. Guarnieri – (n° corde 4) **2**

Dorothy Lawrence GB, f, b, 2 ans, par Soldier'S Call GB et Festoso IRE (Diesis GB), 55^{1/2} k (56 k), Clipper Logistics (*C. Lee*), KR. Burke – (n° corde 6) **3**

Ziggy'S Phoenix IRE, f, b, 2 ans, par Kodiac GB et Elmaliya IRE (Sepoy AUS), 55^{1/2} k (56 k), Middleham P. R./Simon/Les Wood (*G. Mosse*), R. Hannon – (n° corde 8) **4**

1618 ¹ **Godessa**, f, b, 2 ans, par Goken et Dogaessa IRE (Mastercraftsman IRE), 55^{1/2} k (56 k), E. Rosjoe (*E. Hardouin*), D. Guillemain (s) – (n° corde 3) **5**

		Heed The Call IRE , f, 2 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), S.A.S. Thoroughbreds (<i>M^{me} H. Doyle</i>), AMB. Watson - (n° corde 5)	6
1231	¹	Scar Chope , f, 2 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), A. Chopard (<i>A. Crastus</i>), de O. Montzey - (n° corde 2)	7
1718	¹	Dance Sioux IRE , f, 2 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), β , Laghi France (<i>C. Soumillon</i>), P. Bary (s) - (n° corde 1)	tj
		8 partants; 17 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1656 € ½ long, 2 long, 1 long ½, 1 long ¾, courte encolure, 1 long. 30 000€ - 12 000€ - 9 000€ - 6 000€ - 3 000€	
		Primes aux propriétaires: 21 600 € <i>The Fixer Ire</i> , prime non attribuée. 8 640 € <i>Flers</i> . 6 480 € <i>Dorothy Lawrence Gb</i> , prime non attribuée. 4 320 € <i>Ziggy'S Phoenix Ire</i> , prime non attribuée. 2 160 € <i>Godessa</i> .	
		Primes aux éleveurs: 2 683 € <i>Finanza Locale Consulting Srl</i> . 2 550 € <i>Lynch-Bages Ltd</i> , prime non attribuée. 765 € <i>Branton Court Stud</i> , prime non attribuée. 670 € <i>M^{me} Helene Dargent</i> , <i>Michel Dargent</i> , <i>M^{me} Caroline Pansin</i> , <i>Cedric Pansin</i> . 510 € <i>Tallyho Stud</i> , prime non attribuée.	
		<i>Temps total: 0'56''34''</i>	
		La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
		Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Christophe SOUMILLON (DANCE SIOUX (IRE)) survenue à la sortie des stalles de départ.	
		Après examen du film de contrôle et audition du jockey Christophe SOUMILLON, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute dudit jockey n'était pas due à l'irrégularité de l'un des concurrents.	
		Le poulain THE FIXER (IRE) et la pouliche FLERS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1990	²⁰²	GRAND PRIX DE CHANTILLY (Groupe II)	2 400 m
		130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)	
		Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus . Poids: 57 k. Les chevaux ayant cette année gagné un Groupe II porteront 1 k.; un Groupe I, 2 k.	
		Versement à la poule des propriétaires: 1.200 à l'engagement le 17 mai ou 2.200 à l'engagement le 26 mai ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 1^{er} juin.	
		Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Louis de BOURGOING, Administrateur de FRANCE GALOP.	
		Le gagnant sera qualifié pour la Caulfield Cup.	
		Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
		Parcours n° B1: Plat, Dist. 2 400 m env.	
1390	²	Simca Mille (IRE) , m, al, 4 ans, par Tamayuz GB et Swertia (GB) (Pivotal GB), 58 k (58 ^{1/2} k), β , Haras de La Perelle (<i>A. Pouchin</i>), S. Wattel (s) - (n° corde 3)	1
1521	²	Kertez (GB) , h, b, 5 ans, par Intello (GER) et Distortion (GB) (Distorted Humor USA), 57 k (57 ^{1/2} k), Wertheimer & Frere (<i>M. Guyon</i>), A. Fabre (s) - (n° corde 1)	2
1523	²	Lastotchka , f, b, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Muthla [Muhtathir (GB)], 55 ^{1/2} k (56 k), Ecurie Noel Forgeard (<i>T. Bachelot</i>), JM. Beguigne - (n° corde 2)	3
1135	³	My Lyka GB , m, al, 4 ans, par Intello (GER) et Nessita GB (Shamardal USA), 57 k (57 ^{1/2} k), 3S Racehorse Manage (<i>S. Planque</i>), H. Shimizu - (n° corde 4)	4
1521	¹	Haya Zark , m, b.f, 4 ans, par Zarak et Haya City [Elusive City (USA)], 57 k (57 ^{1/2} k), Δ , M ^{me} O. Fau (<i>C. Soumillon</i>), A. Fouassier - (n° corde 5)	5
		5 partants; 14 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 3 094 € 3 long ½, courte encolure, 6 long ½, loin. 74 100€ - 28 600€ - 13 650€ - 9 100€ - 4 550€	
		Primes aux propriétaires: 36 679 € <i>Simca Mille (Ire)</i> . 14 157 € <i>Kertez (Gb)</i> . 6 756 € <i>Lastotchka</i> . 4 504 € <i>My Lyka Gb</i> , prime non attribuée. 2 252 € <i>Haya Zark</i> .	

Primes aux éleveurs:
9 416 € Haras De La Perelle.
5 558 € Wertheimer & Frere.
2 652 € Earl Touchstone.
884 € M^{me} Odette Fau.
773 € Boho Bloodstock, prime non attribuée.

Temps total: 2'28''40''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le poulain SIMCA MILLE (IRE) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche LASTOTCHKA à être montée au box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, le jockey Christophe SOUMILLON a déclaré que le poulain HAYA ZARK, arrivé 5^e, préférait les pistes beaucoup plus souples.

Les Commissaires ont demandé au vétérinaire d'examiner ledit poulain. L'examen vétérinaire n'a pas révélé de problème physique apparent.

Le poulain SIMCA MILLE (IRE) et le hongre KERTEZ (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1991	⁷⁴⁶	GRAND HANDICAP DE CHANTILLY (Handicap) (Classe 1)	2 400 m
		70 000 € (35 000, 13 300, 9 800, 5 600, 2 800, 2 100, 1 400)	
		Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .	
		La référence appliquée dans ce Handicap se situera entre +13 et +16.	
		Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Olivier DELLOYE, Directeur Général de FRANCE GALOP.	
		Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
		Parcours n° B1: Plat, Dist. 2 400 m env.	
		Référence: +16.	
1713	⁴	Golden Call , m, b, 4 ans, par Havana Gold IRE et Bugle Call IRE (Shamardal USA), 58 ^{1/2} k (59 k), ϕ , HA. Pantall (<i>T. Piccone</i>), HA. Pantall - (n° corde 5)	1
1645	⁵	Thunderspeed , m, b, 6 ans, par Night Of Thunder IRE et Marmoom Flower IRE (Cape Cross IRE), 54 ^{1/2} k (55 k), Ecurie Gribomont (<i>M. Guyon</i>), C. Ferland (s) - (n° corde 7)	2
1645	⁶	Utamaro GER , m, gr, 5 ans, par Reliable Man (GB) et Ungarin GER [Goofalik (USA)], 54 ^{1/2} k (55 k), Stall Cimba (<i>M. Forest</i>), M ^{me} C. Booskai - (n° corde 1)	3
1389	⁶	Gaidar IRE , h, gr, 4 ans, par Churchill IRE et Grey Lilas IRE (Danehill USA), 55 ^{1/2} k (56 k), Gestut Ammerland (<i>B. Murzabayev</i>), A. Fabre (s) - (n° corde 6)	4
1829		Diamond Vendome , h, b, 8 ans, par Style Vendome et Ordargent (Kendargent), 60 k (61 k), $\phi\beta$, Ch. Plisson (s) (<i>M^{me} M. Velon</i>), Ch. Plisson (s) - (n° corde 11)	5
1544	⁷	Hillarante , f, gr, 5 ans, par Kendargent et Holy Emotion [Holy Roman Emperor (IRE)], 57 k (57 ^{1/2} k), Δ , JC. Seroul (<i>C. Soumillon</i>), J. Reynier (s) - (n° corde 8)	6
508	³	Pendulum Valley , m, b, 4 ans, par Attendu et Galilée [Mr Sidney (USA)], 57 k (57 ^{1/2} k), SARL Groupe KR (<i>L. Rousseil</i>), Ed. Monfort (s) - (n° corde 9)	7
1393		Behtar , m, 4 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), S.A. Aga Khan (<i>M. Barzalona</i>), FH. Graffard (s) - (n° corde 3)	8
1642	⁴	Prince De Montfort , h, 5 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), JM. Vaux (<i>C. Demuro</i>), D. & P. Prod'Homme (s) - (n° corde 4)	9
1642	³	Fellow GER , h, 5 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), Eugen Schafer U.A. (<i>A. Pouchin</i>), A. Bolte - (n° corde 10)	10
1645	¹	La Fille Du Sud (IRE) , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), Gousserie Racing (<i>C. Lecoivre</i>), P. Decouz (s) - (n° corde 12)	-
1454	¹	Wildwood , f, 5 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} S. Thayer (<i>S. Pasquier</i>), N. Clement (s) - (n° corde 14)	-
1446	⁵	Barbadin (GB) , h, 6 ans, 52 ^{1/2} k (53 k), ϕ , Ecurie Ascot (<i>E. Hardouin</i>), D. & P. Prod'Homme (s) - (n° corde 13)	-
1645		Abondant , m, 4 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), β , A. Maubert (<i>G. Mosse</i>), P. Bary (s) - (n° corde 2)	-
		14 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. - Total des entrées: 1589 €	
		Eng. Sup.: <i>Wildwood</i>	
		tête, 1 long ¼, encolure, 1 long ¼, nez, tête, encolure, ¾ long, ¾ long. 35 000€ - 13 300€ - 9 800€ - 5 600€ - 2 800€ - 2 100€ - 1 400€	

Primes aux propriétaires :

- 17 325 € *Golden Call.*
- 5 386 € *Thunderspeed.*
- 4 851 € *Utamaro Ger*, prime non attribuée.
- 2 772 € *Gaidar Ire*, prime non attribuée.
- 1 134 € *Diamond Vendome.*
- 1 039 € *Hillarante.*
- 693 € *Pendulum Valley.*

Primes aux éleveurs :

- 4 447 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.
- 1 588 € Ecurie Gribomont.
- 833 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée.
- 511 € Guy Pariente Holding.
- 476 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.
- 408 € Jean-Claude Seroul.
- 272 € Haras Du Quesnay.

Temps total : 2'26''75'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche LA FILLE DU SUD (IRE) à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment un incident survenu dans la ligne d'arrivée, à environ 50 mètres du poteau d'arrivée entre la pouliche LA FILLE DU SUD (IRE) (Clément LECOEUUVRE), arrivée non-placée, le poulain BEHTAR, arrivé non-placé et les chevaux THUNDERSPEED (Maxime GUYON), arrivé 2^e et UTAMARO (GER) (Mickael FOREST), arrivé 3^e, l'incident ayant entraîné la chute du jockey Clément LECOEUUVRE, après le passage du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Clément LECOEUUVRE, Maxime GUYON, Mickael FOREST et Mickael BARZALONA, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant d'une part, que le mouvement du cheval THUNDERSPEED vers l'intérieur, ne résultait pas d'un comportement dangereux du jockey Maxime GUYON et que la pouliche LA FILLE DU SUD (IRE) n'aurait pas devancé le cheval THUNDERSPEED lors du passage du poteau d'arrivée, et d'autre part, que la chute du jockey Clément LECOEUUVRE avait eu lieu après le passage du poteau d'arrivée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Maxime GUYON par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours, pour avoir provoqué la chute du jockey Clément LECOEUUVRE.

A l'issue de la course, le vétérinaire de service a déclaré aux Commissaires de courses que le cheval THUNDERSPEED était défermé de l'antérieur gauche et présentait des atteintes au jarret droit.

Le poulain GOLDEN CALL, les chevaux THUNDERSPEED et UTAMARO (GER), et les hongres DIAMOND VANDOME et GAIDAR (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1992 201 QATAR PRIX DU JOCKEY CLUB 2100 m
(Groupe I - Mâles et Femelles)

1 500 000 € (857 100, 342 900, 171 450, 85 650, 42 900)

Pour poulains entiers et pouliches de **3 ans. Poids: 58 k.**

La course sera précédée d'un défilé.

Versement à la poule des propriétaires: 3.050 à l'engagement le 15 février ou 72.000 à l'engagement supplémentaire le 31 mai.

Forfait initial: Lundi 29 mai à 11 h.30.

ATTENTION: Les déclarations (forfait 2, partants probables, engagements supplémentaires, annulations de partants) sont avancées d'un jour par rapport aux autres courses de la réunion.

Les propriétaires du gagnant, du deuxième et du troisième verront l'engagement (versement à la Poule Propriétaire) de leurs chevaux remboursés ou bien leur supplémentation offerte pour le Grand Prix de Paris.

Un trophée sera offert par Monsieur Fahad Al HAMAR, Ministre Plénipotentiaire Chef de mission adjoint à l'Ambassade du Qatar en France, par Monsieur Edouard de ROTHSCCHILD, Président de FRANCE GALOP et Monsieur Loïc MALIVET, Vice-Président de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

Une couverture sera remise au cheval gagnant après la course.

Prime Propriétaire: 35 %.

Parcours n° D1: Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1467 1 Ace Impact (IRE)**, m, b, 3 ans, par Cracksmán GB et Absolutly Me [Anabaa Blue (GB)], 58 k (58^{1/2} k), Ecuries Serge Stempniak (C. Demuro), J.C. Rouget (s) - (n° corde 8)

- 1562 1 Big Rock**, m, b, f, 3 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Hardiyana IRE (Sea The Stars IRE), 58 k (58^{1/2} k), Yeguada Centurion SLU (A. Lemaitre), Chr. Head (s) - (n° corde 2)

- 1646 1 Marhaba Ya Sanafi IRE**, m, b, 3 ans, par Muhaarar GB et Danega GB (Galileo IRE), 58 k (58^{1/2} k), J. Abdullah (M. Barzalona), A. Schutz (s) - (n° corde 4)

- 1349 1 Feed The Flame (GB)**, m, b, 3 ans, par Kingman GB et Knyazhna (IRE) [Montjeu (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), Ecurie Jean-Louis Bouchard (C. Soumillon), P. Bary (s) - (n° corde 6)

- Epictetus IRE**, m, b, 3 ans, par Kingman GB et Thistle Bird GB (Selkirk USA), 58 k (58^{1/2} k), φ, G. Strawbridge (L. Dettori), John & Thady Gosden - (n° corde 9)

- 1562 Flight Leader GB**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), Suc. K. Abdullah (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 11)

- 1562 4 Padishakh**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), N. Bizakov (M. Guyon), J.C. Rouget (s) - (n° corde 10)

- Continuous JPN**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), Smith/Magnier/Tabor/Westerberg (R.L. Moore), AP. O'Brien - (n° corde 1)

- 1646 4 American Flag**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), M. Parrish (S. Pasquier), Y. Barberot (s) - (n° corde 3)

- 1562 Rajapur IRE**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), S.A. Aga Khan (I. Mendizabal), J.C. Rouget (s) - (n° corde 5)

- 1388 1 Winter Pudding**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), b, T. Lines (G. Mosse), A. & G. Botti (s) - (n° corde 7)

11 partants; 142 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 116370 €

Eng. Sup.: *Feed The Flame (GB)*

3 long ½, 2 long ½, ¾ long, 1 long ¼, 4 long ½, 2 long ½, encolure, ¾ long, 2 long.

857100€ - 342900€ - 171450€ - 85650€ - 42900€

Primes aux propriétaires :

- 269 986 € *Ace Impact (Ire).*
- 108 013 € *Big Rock.*
- 54 006 € *Marhaba Ya Sanafi Ire*, prime non attribuée.
- 26 979 € *Feed The Flame (Gb).*
- 13 513 € *Epictetus Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 95 802 € M^{me} Waltraut Spanner.
- 38 327 € Yeguada Centurion Slu.
- 14 573 € Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.
- 9 573 € Ecurie Des Monceaux, Lordship Stud, Clear Light Sas.
- 3 646 € George Strawbridge, prime non attribuée.

Temps total : 2'2''63'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le poulain RAJAPOUR (IRE) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le poulain ACE IMPACT (IRE) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le poulain EPICETUS (IRE) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Stéphane PASQUIER (AMERICAN FLAG), arrivé non-placé et Mickael BARZALONA (MARHABA YA SANAFI (IRE)), arrivé 3^e, ont adressé des observations à ce dernier pour s'être décalé vers l'extérieur à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, poussant légèrement son concurrent, sans que cela n'ait eu de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les poulains ACE IMPACT (IRE), BIG ROCK et MARHABA YA SANAFI (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1993 203 PRIX DE SANDRINGHAM 1600 m
(Groupe II - Femelles)

130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas cette année gagné un Groupe I. **Poids: 57 k.** Les pouliches ayant cette année gagné deux Groupe III ou un Groupe II porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 1.200 à l'engagement le 17 mai ou 2.200 à l'engagement le 26 mai ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 1^{er} juin.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey, et au cavalier d'entraînement de la pouliche gagnante par Monsieur Loïc MALIVET, Vice-Président de FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° H2: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1647** ⁴ **Kelina (IRE)**, f, b, 3 ans, par Frankel GB et Incahoots GB (Oasis Dream GB), 57 k (57^{1/2} k), Wertheimer & Frère (*M. Guyon*), C. Laffon-Parias - (n° corde 6) **1**
- 1647** ³ **Sauterne**, f, b, 3 ans, par Kingman GB et Salicorne USA (Aragorn IRE), 57 k (57^{1/2} k), J.P. Dubois (*T. Piccone*), P. Cottier - (n° corde 2) **2**
- 1466** ² **Paz GB**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Pinkster GB (Nathaniel IRE), 57 k (57^{1/2} k), Haras d'Etremham (*S. Pasquier*), F. Chappet - (n° corde 4) **3**
- Zarinsk GB**, f, b, 3 ans, par Kodiak GB et Pavlosk USA (Arch USA), 57 k (57^{1/2} k), Juddmonte (*C. Keane*), GM. Lyons - (n° corde 5) **4**
- 1228** ³ **Elounda Queen (IRE)**, f, al, 3 ans, par Australia GB et Ivirka [Mastercraftsman (IRE)], 57 k (57^{1/2} k), Ecuries Serge Stempniak (*C. Demuro*), J.C. Rouget (s) - (n° corde 3) **5**
- Tigrais**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), G. Augustin-Normand (*A. Lemaitre*), Chr. Head (s) - (n° corde 7) **6**
- 1193** ³ **Palerma**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), G. Augustin-Normand (*O. Peslier*), M^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 9) **7**
- 996** ³ **Spirit Gal**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), CE. Fipke (*B. Murzabayev*), A. Fabre (s) - (n° corde 1) **8**
- 1648** **Autumn Starlight (GB)**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), PD. Savill (*C. Soumillon*), S. Wattel (s) - (n° corde 10) **9**
- 1466** ¹ **Calistoga GB**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) - (n° corde 8) **10**

10 partants; 23 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 5 590 €
2 long, 3 long, encolure, encolure, 1 long ¼, 2 long, 1 long ¼, 2 long, ½ long.

74 100 € - 28 600 € - 13 650 € - 9 100 € - 4 550 €

Primes aux propriétaires:

- 53 352 € *Kelina (Ire)*.
20 592 € *Sauterne*.
9 828 € *Paz Gb*, prime non attribuée.
6 552 € *Zarinsk Gb*, prime non attribuée.
3 276 € *Elounda Queen (Ire)*.

Primes aux éleveurs:

- 10 833 € Wertheimer & Frère.
4 181 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
1160 € Newsells Park Stud, M^{me} De Barros, prime non attribuée.
773 € Juddmonte Farms Ireland Ltd, prime non attribuée.
665 € Scea Marmion Vauville, Ecurie Skymarc Farm.

Temps total: 1'35''54'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche TIGRAIS à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche PALERMA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les pouliches KELINA (IRE) et SAUTERNE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1994 ²⁰⁵ PRIX DE ROYAUMONT 2400 m

(Groupe III - Femelles)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné un Groupe I. Poids: 57 k. Les pouliches ayant cette année gagné un Groupe porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 830 à l'engagement le 17 mai ou 1.600 à l'engagement le 26 mai ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 1^{er} juin.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey, et au cavalier d'entraînement de la pouliche gagnante par Monsieur Loïc MALIVET, Vice-Président de FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° B1: Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1721** ⁴ **Ottery (GB)**, f, al, 3 ans, par Dubawi IRE et Longina GER (Monsun GER), 57 k (57^{1/2} k), Suc. K. Abdullah (*B. Murzabayev*), A. Fabre (s) - (n° corde 7) **1**
- 1648** **Boogie Woogie IRE**, f, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Seventh Heaven IRE (Galileo IRE), 57 k (57^{1/2} k), φ, Magnier/Tabor/Smith/Westerberg (*RL. Moore*), AP. O'Brien - (n° corde 2) **2**
- 1520** ¹ **Engaliwe**, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Don'T Look Back (Slickly), 57 k (57^{1/2} k), β, Lugdunum Racing 3 (*A. Lemaitre*), M. Cesandri (s) - (n° corde 3) **3**

- 1604** ¹ **Higgle (GB)**, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Haggie GB (Pivotal GB), 57 k (57^{1/2} k), Wertheimer & Frère (*M. Guyon*), C. Laffon-Parias - (n° corde 5) **4**

- 1137** ² **French Bob IRE**, f, b, 3 ans, par Galileo IRE et Beauty Parlour (GB) (Deep Impact JPN), 57 k (57^{1/2} k), White Birch Farm (*C. Demuro*), J.C. Rouget (s) - (n° corde 1) **5**

- Trust The Stars (IRE)**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), Valmont (*R. Ryan*), RM. Beckett - (n° corde 4) **6**

- 1486** ¹ **Danseuse Celebre**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), T. Kerefoff (*D. Provost*), N. Caullery - (n° corde 6) **7**

7 partants; 19 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 2 464 €

1 long ½, 5 long ½, 3 long, 4 long ½, 3 long ½, 2 long ½.

40 000 € - 16 000 € - 12 000 € - 8 000 € - 4 000 €

Primes aux propriétaires:

- 28 800 € *Ottery (Gb)*.
11 520 € *Boogie Woogie Ire*, prime non attribuée.
8 640 € *Engaliwe*.
5 760 € *Higgle (Gb)*.
2 880 € *French Bob Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 5 848 € Al Shahania Stud.
2 683 € M^{me} Catherine Chalots, Charles Marie, M^{lle} Celine Marie, Eric Chevrier.
1 360 € Coolmore Stud, prime non attribuée.
1 169 € Wertheimer & Frère.
340 € White Birch Farm, prime non attribuée.

Temps total: 2'25''99'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Suite à une erreur de retranscription sur le programme, les Commissaires ont autorisé la pouliche TRUST THE STARS (IRE) à courir avec une casaque blanche, manches bleues, brassard rose, toque rose.

Les pouliches OTTERY (GB) et BOOGIE WOOGIE (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1995 ²⁰⁷ PRIX MARCHAND D'OR 1200 m

(Listed)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant pas cette année gagné un Groupe. Poids: 56 k. 1/2. Les chevaux ayant cette année gagné une Listed porteront 1 k.; plusieurs Listed, 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Frédéric LANDON, Administrateur de FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M4: Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1643** ² **Perdika GB**, f, b, 3 ans, par Unfortunately IRE et Golden Dirham GB (Kheylef USA), 56 k (56^{1/2} k), β, M^{me} S. Nicholls (*B. Murzabayev*), G. Boughey - (n° corde 7) **1**

- 1643** ⁵ **Vicious Harry**, m, b, 3 ans, par Harry Angel IRE et Umneeeyatee AUS (Encosta De Lago AUS), 56^{1/2} k (57 k), Cuadra Mediterraneo (*G. Mosse*), M. Delcher Sanchez - (n° corde 4) **2**

- 1465** ¹ **Demain USA**, m, al, 3 ans, par More Than Ready USA et Sweet Lollipop USA (Candy Ride ARG), 56^{1/2} k (57 k), β, Ecurie Ama.Zingteam (*M. Barzalona*), FH. Graffard (s) - (n° corde 3) **3**

- 898** ¹ **Exextra**, f, b.f, 3 ans, par Starspangledbanner AUS et Rolling Stone (IRE) (Raven'S Pass USA), 55 k (55^{1/2} k), M^{me} A. Wilde (*C. Soumillon*), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 8) **4**

- 1719** ⁵ **Zudu Spirit IRE**, f, b, 3 ans, par Zoustar AUS et Sudu Queen GER (Invincible Spirit IRE), 55 k (55^{1/2} k), M. Motto (*T. Piccone*), M. Delcher Sanchez - (n° corde 2) **5**

- 1465** ³ **I Am Incredible**, f, 3 ans, 55 k (55^{1/2} k), Domaine Billard Pere Et Fils (*A. Lemaitre*), M^{me} J. Dupont-Fahn - (n° corde 11) **6**

- Pillow Talk IRE**, f, 3 ans, 55 k (55^{1/2} k), Clipper Logistics (*C. Lee*), KR. Burke - (n° corde 1) **7**

- 1465** ⁴ **Sivana**, f, 3 ans, 55 k (55^{1/2} k), β, Guy Pariente Holding (*A. Pouchin*), M^{me} A. Wattel - (n° corde 5) **8**

- 1720** ³ **Zoom**, m, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), Wertheimer & Frère (*M. Guyon*), A. Fabre (s) - (n° corde 6) **9**

- 1719** ⁴ **Denver Chop**, m, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), φ, A. Chopard (*M. Forest*), de O. Montzey - (n° corde 9) **10**

<p>1725 ¹ Furioso, m, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), G. Kern (<i>C. Demuro</i>), HA. Pantall - (n° corde 10)</p> <p>11 partants; 26 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 2 486 € courte encolure, 3 long ^{1/2}, 1 long ^{1/4}, nez, tête, 1 long ^{3/4}, 3 long, 4 long ^{1/2}, ^{1/2} long.</p> <p>27 500 € - 11 000 € - 8 250 € - 5 500 € - 2 750 €</p> <p>Primes aux propriétaires:</p> <p>19 800 € <i>Perdika Gb</i>, prime non attribuée. 7 920 € <i>Vicious Harry</i>. 5 940 € <i>Demain Usa</i>, prime non attribuée. 3 960 € <i>Exxtra</i>. 1 980 € <i>Zudu Spirit Ire</i>, prime non attribuée.</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>2 337 € Bumble Bloodstock, M^{me} S. Nicholls, prime non attribuée. 1 608 € Medya Sarl, Tarik Tekce. 804 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud. 701 € Machmer Hall, D&J Stables, prime non attribuée. 233 € China Horse Club International, prime non attribuée.</p> <p><i>Temps total: 1'7"63"</i></p> <p>La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.</p> <p>Les Commissaires ont autorisé la pouliche EXXTRA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ et à être présentée en dernier au rond.</p> <p>A l'issue de la course, le jockey Cristian DEMURO a déclaré aux Commissaires de courses que la piste était trop légère pour les aptitudes du poulain FURIOSO, arrivé non-placé.</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Tony PICCONE (ZUDU SPIRIT (IRE)), arrivé 5^e, lui ont adressé des observations pour s'être décalé vers l'extérieur et avoir contrarié un de ses concurrents, sans que cela n'ait eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.</p> <p>La pouliche PERDIKA (GB) et le poulain VICIOUS HARRY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>Vadream GB, f, 5 ans, 57^{1/2} k (58 k), φ, DRJ. King (<i>K. Shoemark</i>), CH. Fellowes - (n° corde 3) 10</p> <p>1719 ¹ Believing IRE, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), β, Highclere T.R. - Jane Addams (<i>M. Barzalona</i>), G. Boughey - (n° corde 11) -</p> <p>Tees Spirit GB, h, 5 ans, 59 k (59^{1/2} k), Ingleby BL. Ltd/ The Ivy League (<i>B. McHugh</i>), A. Nicholls - (n° corde 7) -</p> <p>12 partants; 25 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 6 448 € courte tête, ^{1/2} long, ^{3/4} long, 1 long ^{1/2}, encolure, 1 long ^{1/4}, ^{3/4} long, tête, ^{3/4} long.</p> <p>74 100 € - 28 600 € - 13 650 € - 9 100 € - 4 550 €</p> <p>Primes aux propriétaires:</p> <p>36 679 € <i>Game Run</i>. 14 157 € <i>Get Ahead Gb</i>, prime non attribuée. 9 828 € <i>Marshman Gb</i>, prime non attribuée. 3 685 € <i>Tudo Bem</i>. 1 842 € <i>Batwan</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>14 401 € Haras De Saint Julien. 2 431 € Whitsbury Farm & Stud Ltd, prime non attribuée. 1 662 € Boutin (S), M^{me} Carole Georgeault. 1 160 € Highbank Stud, prime non attribuée. 830 € Guy Pariente Holding.</p> <p><i>Temps total: 0'55"81"</i></p> <p>La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.</p> <p>Les Commissaires ont autorisé le hongre BERNEUIL (IRE) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ et à être présentée en dernier au rond.</p> <p>Les Commissaires ont autorisé le hongre FORZA CAPITANO à sortir du rond en premier, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.</p> <p>Les Commissaires ont autorisé la jument VADREAM (GB) à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.</p> <p>Les Commissaires ont autorisé le poulain MARSHMAN (GB) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ et à ne faire qu'un tour du rond.</p> <p>A l'issue de la course, le jockey Christophe SOUMILLON a déclaré que le hongre BERNEUIL (GB) avait fait des difficultés dans sa stalle de départ et s'était cogné la tête juste avant l'ouverture de celle-ci.</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Mickael BARZALONA au sujet de la performance de la pouliche BELIEVING (IRE), arrivée non-placée.</p> <p>L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait fait des difficultés dans sa stalle et qu'elle s'était très mal élançée de celle-ci. Les Commissaires ont enregistré ces explications.</p> <p>Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Georges BOUGHEY en ses explications, lui ont demandé d'indiquer à l'entraîneur qu'ils l'ont sanctionné par une amende de 300 euros (Course de Groupe II) pour avoir utilisé les dérogations de l'article 157 du Code des Courses au Galop en ayant fait sortir la pouliche BELIEVING (IRE) du rond de présentation sans autorisation préalable des Commissaires de courses.</p> <p>Le hongre GAME RUN et la pouliche GET AHEAD (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>
<p>1996 ²⁰⁴ PRIX DU GROS-CHENE 1000 m (Groupe II)</p> <p>130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids: 3 ans, 56 k.; 4 ans et au-dessus, 59 k. Les chevaux ayant cette année gagné un Groupe II porteront 1 k.; un Groupe I, 2 k.</p> <p>Versement à la poule des propriétaires: 1.200 à l'engagement le 17 mai ou 2.200 à l'engagement le 26 mai ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 1^{er} juin.</p> <p>Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Frédéric LANDON, Administrateur de FRANCE GALOP.</p> <p>Cette course est susceptible de perdre son statut de Groupe 2 en 2024 si elle n'atteint pas un rating de 110 soit une valeur de 50 en 2023.</p> <p>Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).</p> <p>Parcours n° L4: Plat, Dist. 1 000 m env.</p>	<p>1997 ⁶⁷⁰ PRIX ALY KHAN - TROPHEE STUDIO HARCOURT 1200 m (Gentlemen-Riders) (Classe 3)</p> <p>23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur inférieure ou égale à 36 k. Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 4 décembre 2022 inclus: 1 k. par 7.000.</p> <p>Pour Gentlemen-Riders; ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.</p> <p>Les courses du Trophée Studio Harcourt sont réservées aux membres du Club des Gentlemen-Riders et des Cavalières, ou de leur Club National.</p> <p>Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au cavalier, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Jean-Philippe BOISGONTIER, Vice-Président du Club des Gentlemen-Riders et des Cavalières, son partenaire Studio Harcourt et par Monsieur Marin LE COUR GRANDMAISON, Directeur de Réunion et Responsable de l'hippodrome et du centre d'entraînement de Chantilly.</p> <p>A la fin du Challenge, le partenaire, Studio Harcourt, remettra au Gentleman-Rider, à la Cavalière et au propriétaire gagnants, un portrait «Instant», selon les conditions disponibles sur le site du Club des Gentlemen-Riders et Cavalières.</p>
<p>1463 ² Game Run, h, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Shortfin GB (Exceed And Excel AUS), 59 k (59^{1/2} k), β, S. Grandin (<i>M. Grandin</i>), P. Cottier - (n° corde 9) 1</p> <p>Get Ahead GB, f, al, 4 ans, par Showcasing GB et Suelita GB (Dutch Art GB), 57^{1/2} k (58 k), Hot To Trot Racing V (<i>R. Kingscote</i>), CG. Cox - (n° corde 1) 2</p> <p>1199 ¹ Marshman GB, m, b, 3 ans, par Harry Angel IRE et White Rosa IRE (Galileo IRE), 56 k (56^{1/2} k), Nick Bradley Racing 2/Burke (<i>C. Lee</i>), KR. Burke - (n° corde 12) 3</p> <p>1643 ⁴ Tudo Bem, h, b, 7 ans, par Sommerabend GB et Boulba D'Alben [Dark Angel (IRE)], 59 k (59^{1/2} k), H. Boutin (<i>H. Boutin</i>), M. Boutin (s) - (n° corde 10) 4</p> <p>Batwan, h, gr, 8 ans, par Kendargent et Matwan [Indian Rocket (GB)], 59 k (59^{1/2} k), β, Ecurie de L'Empereur (<i>E. Hardouin</i>), N. Caullery - (n° corde 4) 5</p> <p>1643 ³ Forza Capitano, h, 8 ans, 59 k (59^{1/2} k), G. Kern (<i>M. Guyon</i>), HA. Pantall - (n° corde 2) 6</p> <p>998 Berneuil (IRE), h, 6 ans, 59 k (59^{1/2} k), A. Gilibert (<i>C. Soumillon</i>), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 6) 7</p> <p>715 ³ Ponntos IRE, m, 5 ans, 59 k (59^{1/2} k), β, M^{me} E. Nieslanikova (<i>B. Murzabayev</i>), M. Nieslanik - (n° corde 8) 8</p> <p>Coeur De Pierre, h, 7 ans, 59 k (59^{1/2} k), Ecurie Pandora Racing (<i>T. Piccone</i>), M. Delcher Sanchez - (n° corde 5) 9</p>	

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M4: Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1462 Sirius Slew GB**, h, b, 7 ans, par Epaulette AUS et Slewtou GB (Three Valleys USA), 66 k (66^{1/2} k), ♂, Stal Molenhof (*P. Lotout*), M^{me} N. Verheyen - (n° corde 9)
- 1896 Seascape Girl GB**, f, b, 4 ans, par Time Test GB et Marine Girl GB (Shamardal USA), 64^{1/2} k (65 k), ♀, M^{me} C. Desmetz (*F. Tett*), P. Decouz (s) - (n° corde 10)
- 1572 Khan**, h, b, 4 ans, par Sea The Moon GER et Sweet Enough GER (Platini GER), 68 k (66^{1/2} k), ♀, M^{me} C. O'Halloran (*C. Aelbrecht*), M^{me} C. O'Halloran - (n° corde 11)
- 687 Donn Clifs IRE**, h, b, 6 ans, par Canford Cliffs IRE et Demesne GB (Dansili GB), 67 k (65^{1/2} k), M^{me} E. Nieslanikova (*T. Poteaux*), M. Nieslanik - (n° corde 7)
- 1675 Winnan**, f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Just Win [Mamool (IRE)], 64^{1/2} k (65 k), Tout Sur Le Rouge (*G. Bertrand*), N. Caullery - (n° corde 6)
- 1485 Cold Play**, h, 6 ans, 67 k (65^{1/2} k), ♀, Ecuries de La Roussiere SARL (*A. Desespringalle*), H. Fortineau - (n° corde 5)
- 1758 Louve Dream (IRE)**, h, 7 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♂, Stal Scheveningen (*T. Marlin*), J.H. Smith - (n° corde 1)
- 1843 Monsieur Beaulieu GB**, h, 5 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♂, M^{me} E. Littmoden (*K. Braye*), NP. Littmoden - (n° corde 4)
- 446 Amazon Prince IRE**, h, 4 ans, 67 k (65^{1/2} k), Galoppklub Leipzig (*J.P. Martins Goncalves*), JP. Carvalho - (n° corde 2)
- 1572 Fleur De Baileys**, f, 4 ans, 65^{1/2} k (66 k), ♂, G.R. Bailey Ltd (*G. Roth Le Vaillant*), G. Hennon (s) - (n° corde 3)
- 1297 Space Force**, h, 4 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂, R. Sorrentino (*F. Guy*), S. Labate (s) - (n° corde 8)

11 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1327 €

Eng. Sup.: *Monsieur Beaulieu GB*

1 long ¼, tête, ¾ long, ¾ long, ¾ long, 1 long ½, courte encolure, 3 long ½, 2 long ½.

11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires:

4657 € *Sirius Slew Gb*, prime non attribuée.
2277 € *Seascape Girl Gb*, prime non attribuée.
1707 € *Khan*.
931 € *Donn Clifs Ire*, prime non attribuée.
569 € *Winnan*.

Primes aux éleveurs:

977 € Dachel Stud, prime non attribuée.
438 € Boris Batchourine, Ludovic Clabaux.
391 € David Richard Tucker, prime non attribuée.
223 € Haras Du Logis Saint Germain, Jeremy Para.
195 € Brian O'Neill, prime non attribuée.

Temps total: 1'10''8'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre KHAN à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ et à être présentée en dernier au rond.

Les Commissaires ont autorisé le hongre AMAZON PRINCE (IRE) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ et à être présentée en dernier au rond.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche FLEUR DE BAILEYS à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ et à être présentée en dernier au rond.

Suite à incident technique dû à une mauvaise manipulation du juge du départ, le départ a été repris une fois.

Le deuxième départ a été donné à 19h30.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à environ 300 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les gentlemen-riders MM. Kevin BRAYE (MONSIEUR BEAULIEU (GB)), arrivé non-placé et Thibault MARLIN (LOUVE DREAM (IRE)), arrivé non-placé.

Après examen du film de contrôle et audition des gentlemen-riders précités, les Commissaires ont adressé des observations au gentleman-ruider M. Thibault MARLIN pour avoir laissé pencher le hongre LOUVE DREAM (IRE) sous l'effet de la cravache.

Les hongres SIRIUS SLEW (GB) et KHAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

DAX

dimanche 4 juin 2023

0516155

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: M Thierry GOUAICHAULT - M Pierre BARBE - M Erick BORDES

1998 ⁴⁴⁹⁴ **PRIX TIDJAL D'OR (PRIX DONA SOL)** **2300 m**
(Anglo-Arabe 37,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

22500 € (11 250, 4 500, 3 375, 2 250, 1 125) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 40.000 en victoires et places. **Poids: 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 8.000. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P8: Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1536 Jakarta Trois**, f, b, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Tavirca Trois [Lavirco (GER)], 56^{1/2} k, ♂, M^{me} S. Juteau (*V. Seguy*), M^{me} C. Courtade - (n° corde 9)
- Iseult Du Pacs**, f, al, 5 ans, par Frisson Du Pecos et Valse Dompsoise (Kesberoy), 54^{1/2} k (53 k), H. Boubel (*M^{me} A. Mekouche*), M^{me} AL. Guildoux - (n° corde 8)
- 1060 Joburg Pontadour**, f, b, f, 4 ans, par Carghese Des Landes et Perle De Mestre (Hasa), 56^{1/2} k, F. Masson-Regnault (*M. Foulon*), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 3)
- 1536 Emerys De Larachi**, h, b, f, 4 ans, par Carghese Des Landes et Carbonate (Hasa), 60 k, ♂, M^{me} M. Thomas (*A. Gutierrez Val*), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 4)
- 1856 Tao De Cajus**, h, b, 5 ans, par Fairplay Du Pecos et Lola De Cajus (Carghese Des Landes), 58 k, ♂, P.J. Giraud (*G. Sanchez*), P.J. Giraud - (n° corde 2)
- 1060 Fusillee**, f, 6 ans, 57^{1/2} k, ♂, M^{me} M. Thomas (*G. Guedj-Gay*), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 7)
- 1329 Jafar D'Escar**, h, 4 ans, 61 k, H. Harivel (*G. Trolley de P.*), M^{me} C. Courtade - (n° corde 10)
- 847 Maldives Pompadour**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, Les Haras Nationaux (*M^{me} A. Merou*), M^{me} AL. Guildoux - (n° corde 6)
- 1060 Irun Pontadour**, h, 5 ans, 57 k, ♂, F. Maillot (*F. Veron*), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 5)
- Muse Aredienne**, f, 5 ans, 59^{1/2} k (58 k), ♂, M^{me} M. Thomas (*M^{me} M. Meyer*), C. Corduan - (n° corde 1)

10 partants; 14 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 153 €

¾ long, tête, 1 long ½, encolure, ½ long, ½ long, courte tête, 5 long, 1 long ¼.

11250€ - 4500€ - 3375€ - 2250€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

2 025 € M^{me} Stephanie Juteau, Jean-Henri Juteau.
810 € Alain James, M^{me} Corinne Senat, Haras Du Pecos.
607 € Francois Maillot.
405 € Scea De L'Arachi.
202 € Patrice Lozano.

Temps total: 2'32''0'''

La jument ISEULT DU PACS AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Hugo BOUBEL par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Alexandro GUTIERREZ VAL en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour, pour avoir fait un usage de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne de l'épaule (3^e infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Maxime FOULON en ses explications, l'ont sanctionné par une observation pour avoir fait un usage de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne de l'épaule (1^{re} infraction).

1999 ⁴⁴⁹² **PRIX ALPHONSE XIII** **2300 m**
(À réclamer valeur handicap - Cavaliers & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

12000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 65 k.** Les chevaux mis à réclamer

pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 4 janvier 2023 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.

Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P8: Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1413** ¹ **El Ingrato**, h, b, 7 ans, par Toronado (IRE) et Narya IRE (Halling USA), 69 k (67^{1/2} k), ♂, (10 000), A. Odriozola Arzallus (M^{me} C. Tena Coello De Portugal), R. Avial Lopez - (n° corde 4)
- 595** **Olana**, f, gr, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Mutinne (IRE) (Verglas IRE), 65^{1/2} k (62^{1/2} k), ♂, (10 000), M^{me} F. Dakers (M^{me} J. Maurer), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 8)
- 1812** **Pandemonium**, h, al, 10 ans, par Duke Of Marmalade IRE et Hapsburg [Anabaa (USA)], 67 k (65^{1/2} k), (8 000), M^{me} C. Lopez (M^{me} T. Menuet), F. Seguin - (n° corde 7)
- 1550** ⁴ **Nuage Gris**, h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Trip For Roses [Sevres Rose (IRE)], 67 k (65^{1/2} k), ♂, (10 000), S. Seignoux (M^{me} A. Seignoux), M^{me} V. Seignoux - (n° corde 3)
- 1765** **Lilas De France IRE**, f, b, 4 ans, par Al Wukair IRE et Sea Sex Sun GB (Desert Prince IRE), 65^{1/2} k, (10 000), M^{me} C. Guilbert (A. Lemer), G. Lemer (s) - (n° corde 5)
- 1534** ¹ **Al Impact GB**, h, 5 ans, 65 k (62 k), ♂, (8 000), M. Nicolau (M^{me} H. Sourbe), M. Nicolau - (n° corde 2)
- 656** ⁴ **La Grive**, f, 4 ans, 65^{1/2} k, (8 000), M. Gianni (L. Urbano Aguero), S. Brogi - (n° corde 1)
- 1179** **Jardinier**, h, 4 ans, 67 k (65^{1/2} k), ♂, (10 000), P. Le Geay (M^{me} L. Le Geay), P. Le Geay - (n° corde 9)

8 partants; 20 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 530 €
½ long, nez, 3 long ½, 1 long ¼, 5 long ½, 1 long, 7 long.
6000€ - 2400€ - 1800€ - 1200€ - 600€

Primes aux propriétaires:

2430 € *El Ingrato*.
1188 € *Olana*.
729 € *Pandemonium*.
594 € *Nuage Gris*.
297 € *Lilas De France Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

716 € Castellana Tax & Legal Sl, Mauricio Delcher Sanchez.
466 € Christophe Jouandou.
328 € Ecurie Luck.
233 € Pierre Lamy, Suc. Anne-Marie D' Estainville-Gedik.
51 € Haras De L'Hirondelle, prime non attribuée.

Temps total: 2'26''60'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 25 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

À l'issue de la course, et après avoir visionné les 400 derniers mètres de la course, les Commissaires ont entendu le gentleman Luis URBANO AGUERO (LA GRIVE), arrivé non placé, en ses explications, pour s'être relevé à environ 250 m de la ligne d'arrivée.

Le gentleman a expliqué ne plus avoir assez de ressources depuis le dernier tournant pour pouvoir disputer un meilleur classement.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre EL INGRATO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course

2000 ⁴⁴⁹⁰ **PRIX MAURICE DE NEXON** **1200 m**
(Handicap)

20000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +25.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 200 m env.

Référence: +25.

- 1623** ⁴ **Dabiradja**, f, b.f, 3 ans, par Dabirsim et Mowaajaha USA (Invincible Spirit IRE), 59 k (59^{1/2} k), E. Rosjoe (A. Gavilan), D. Guillemin (s) - (n° corde 2)

- 1693** ⁵ **Yatima**, f, b, 3 ans, par Zelzal et Social GB (Dansili GB), 54 k (54^{1/2} k), KM. Al Attiyah (C. Merille), D. Guillemin (s) - (n° corde 7)
- 1695** ³ **Imagine Chop**, m, b, 3 ans, par Captain Chop et Sublimossi [Kheleyf (USA)], 55 k (55^{1/2} k), ♂, A. Chopard (A. Gutierrez Val), de O. Montzey - (n° corde 9)
- 1695** ² **Genny Dance**, f, b, 3 ans, par Gengis et Shall We Dance [Nombre Premier (GB)], 53 k (52 k), ♂, J. Gavilan (M^{me} M. Eon), M^{me} S. Gavilan - (n° corde 3)
- 1771** ⁵ **Garden Park**, f, al, 3 ans, par Herald The Dawn IRE et Park Acclaim IRE [Clodovil (IRE)], 60^{1/2} k (59^{1/2} k), ♂, M. Devena (M^{me} MA. Bernadet), de A. Watrigant (s) - (n° corde 1)
- 1623** **Magic Sunset**, f, 3 ans, 54 k (54^{1/2} k), ♂, M. Cordero (V. Seguy), F. Rohaut (s) - (n° corde 6)
- 1909** ⁴ **Night Choje**, f, 3 ans, 51 k (49^{1/2} k), ♂, F. Martins/C. de V. A. LDA (M^{me} A. Mekouche), JA. Ferreira de Oliveira - (n° corde 8)
- 1771** **Black Cosmo**, h, 3 ans, 56 k (55 k), ♂, F.J. Vicente Diaz (M^{me} V. Alonso Vidal), I. Elarre Alvarez - (n° corde 5)

8 partants; 18 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 1008 €

Eng. Sup.: *Dabiradja, Imagine Chop*

Sans motif: *Andeluna*

2 long ½, encolure, 2 long ½, courte tête, ¼ long, 6 long, 1 long.

10000€ - 4000€ - 3000€ - 2000€ - 1000€

Primes aux propriétaires:

7200 € *Dabiradja*.
2880 € *Yatima*.
2160 € *Imagine Chop*.
1440 € *Genny Dance*.
720 € *Garden Park*.

Primes aux éleveurs:

2236 € Haras De Magouet.
894 € Khalifa Mohammed Al Attiyah, Riverview Bloodstock Ltd.
670 € Alain Chopard.
447 € Jose Gavilan.
223 € Stephan Hillou-Lespes, Jean-Philippe Larrieu, Francis Hillou-Lespes, M^{lle} Muriel Nogarotto.

Temps total: 1'11''40'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 25 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche NIGHT CHOJE à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le poulain IMAGINE CHOP a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2001 ⁴⁴⁹¹ **PRIX DE LA FONTAINE DES TROIS PIGEONS** **1400 m**
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

12000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 4 janvier 2023 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 400 m env.

- 976** **Unamuno IRE**, h, gr, 7 ans, par Gregorian IRE et Forrest Star GB (Fraam GB), 58 k (56 k), ♂, (10 000), Cevimar 2020 S.L. (M^{me} V. Alonso Vidal), C. Alonso Pena - (n° corde 5)
- 1763** ³ **Picwocky**, h, b, 4 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Jabbwocky GB (Catcher In The Rye IRE), 58 k (57 k), ♂, (8 000), M^{me} C. Talon (M^{me} M. Meyer), G. Lemer (s) - (n° corde 7)
- 1105** **Nathan GER**, h, b, 4 ans, par Australia GB et Naomia GER (Monsun GER), 56 k (56^{1/2} k), ♂, (8 000), DM. Batista Ribeiro (V. Seguy), G. Vaz - (n° corde 6)
- 1626** **Rockenvoy IRE**, h, b, 4 ans, par Peace Envoy et El Issidro GB (Beat Hollow GB), 56 k (54 k), ♂, (8 000), F. Martins/C. de V. A. LDA (M^{me} A. Mekouche), JA. Ferreira de Oliveira - (n° corde 1)
- 1746** ² **Azur As Well**, f, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Stormy Queen (Stormy River), 58^{1/2} k (59 k), (12 000), JD. Magdelenat (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 3)

1746	Untitled , h, 6 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, (8 000), J. Mejia Martin (<i>F. Veron</i>), C. Alonso Pena - (n° corde 4)	6
50	Light Up My Dream , h, 5 ans, 56 k (55 k), (8 000), M. Gianni (<i>M^{me} M. Eon</i>), S. Brogi - (n° corde 8)	7
1773	Idaho James , m, 5 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), ♂, (8 000), M ^{me} M. Sogorb (<i>A. Gutierrez Val</i>), P. Sogorb - (n° corde 2)	8

8 partants; 15 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 91 €
1 long ¼, 2 long ½, encolure, 1 long ¼, 2 long ½, tête, 4 long.
6000€ - 2400€ - 1800€ - 1200€ - 600€

Primes aux propriétaires:
2430 € *Unamuno Ire*, prime non attribuée.
1188 € *Picwocky*.
891 € *Nathan Ger*, prime non attribuée.
594 € *Rockenvoy Ire*, prime non attribuée.
297 € *Azur As Well*.

Primes aux éleveurs:
510 € Anthony Quinn, prime non attribuée.
466 € Pierre Lamy, Sebastien Lamy, Pierre Bayssat.
153 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée.
116 € Jean-Diego Magdelenat, Marc-Henri Magdelenat.
102 € Killashee House Ltd, prime non attribuée.

Temps total: 1'23''30'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 25 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course et suite à la réclamation du jockey Alejandro GUTIERREZ VAL (IDAHO JAMES) arrivé non placé, les Commissaires ont ouvert une enquête sur un mouvement à environ 350 metres du poteau impliquant le cheval IDAHO JAMES et le hongre UNAMUNO (Victoria ALONZO VIDAL) arrivé 1^{er}.

Après examen du film de contrôle et avoir entendu les intéressés en leurs explications, les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée considérant que le cheval IDAHO JAMES n'avait pas la place pour pouvoir changer de ligne devant le hongre UNAMUNO qui progressait sur sa gauche, tout en conservant sa ligne.

Les hongres UNAMUNO (IRE) et PICWOCKY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2002	4493 PRIX JEAN-MARIE BERNACHOT	2100 m
-------------	---------------------------------------	---------------

(Anglo-Arabes 12,5 % à moins de 37,5 %)
Réservée F.E.E.

15500 € (7750, 3100, 2325, 1550, 775) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, à l'exclusion de ceux comptant 37,5 % ou plus de ce sang, n'ayant pas reçu une allocation de 2.500. **Poids: 59 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k par 2.000. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k; 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2100 m env.

	Zazu , m, b, 3 ans, par Aegon (IRE) et Zaza MOR (Monzack MOR), 59 k (59 ^{1/2} k), ZAK Bloodstock (<i>G. Guedj-Gay</i>), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 4)	1
	Kamari , h, b, 3 ans, par Paban De France et Thera [Rashbag (GB)], 55 k (55 ^{1/2} k), Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>A. Gavilan</i>), D. Guillemain (s) - (n° corde 2)	2
	Bellie Star , f, gr, 3 ans, par Nombre Premier (GB) et Bellie Jolie (Dearling Joli), 55 ^{1/2} k (56 k), Δ, M ^{me} C. Courtade (<i>V. Seguy</i>), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 13)	3
1747	Dona Corsica , f, al, 3 ans, par Conquis et Dona Alicia (Annapolis), 53 ^{1/2} k, P. Sarais (<i>M^{me} A. Merou</i>), de B. Montzey (s) - (n° corde 1)	4
1747	Koka D'Oc , f, b, 3 ans, par Carghese Des Landes et Quicken D'Oc [Sabrehill (USA)], 53 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), de B. Montzey (s) (<i>M^{me} M. Eon</i>), de B. Montzey (s) - (n° corde 3)	5
	Dream On Pampadour , m, 3 ans, 55 k (54 k), M. Boisseuil (<i>M^{me} M. Meyer</i>), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 8)	6
1747	Petitejacq , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), L. Cadot (<i>M. Foulon</i>), L. Cadot - (n° corde 11)	7
	Kildine Saramour , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), M ^{me} V. Lastrajoli (<i>A. Gutierrez Val</i>), de B. Montzey (s) - (n° corde 7)	8
1747	Shiva De Candale , m, 3 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), P. Le Geay (<i>G. Sanchez</i>), P. Le Geay - (n° corde 9)	9
	Happy Pampadour , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), d'A. Argentre (<i>C. Merille</i>), JP. Daireaoux (s) - (n° corde 6)	10

	Kirikou De Mega , h, 3 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), JR. Laousse (<i>B. Hobart</i>), T. Fourcy (s) - (n° corde 14)	-
	Elvira Say , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), Ecurie Biraben (<i>G. Trolley de P.</i>), D. Morisson (s) - (n° corde 12)	-
1747	Lokness De Candale , m, 3 ans, 55 k (54 k), φ, de Y. Kersabiec (<i>M^{me} A. Mekouche</i>), L. Cadot - (n° corde 10)	-

13 partants; 21 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 193 €
Certif. vétérinaire: *Kalis De La Brunie*
7750€ - 3100€ - 2325€ - 1550€ - 775€

Primes aux éleveurs:
1085 € Ali Hakam.
558 € Mathieu Daguzan-Garros, Henri Soler.
418 € Haras De Beaulieu, Jean-Luc Gaillard.
279 € Pierre Sarais, Dominique Mondoloni.
139 € Jean-Manuel Charmes.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 25 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les commissaires ont ouvert une enquête d'office concernant un mouvement aux abords du poteau, de la pouliche DONNA CORSICA (AA3) (Adeline MEROU) arrivée 4^e, sur le poulain DREAM ON POMPADOUR (AA3) (Marlène MEYER) arrivé 6^e.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressées, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le poulain DREAM ON POMPADOUR (AA3) n'aurait pas eu un meilleur classement sans la gêne occasionnée par la pouliche DONNA CORSICA (AA3) qui penchait sur sa droite vers la lice intérieure.

D'autre part, après avoir entendu la jockey Adeline MEROU en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'un jour, pour ne pas avoir tenu sa ligne aux abords du poteau, occasionnant une gêne non intentionnelle sur le poulain DREAM ON POMPADOUR (AA3).

Le poulain ZAZU (AC1) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

ROYAN-LA PALMYRE

dimanche 4 juin 2023

Terrain BON LEGER

0528155		
	Commissaires de courses: M Daniel CHAILLOU - Martine BROSSARD - Bénédicte LAVAUD - Daniel BREJOU	
2003	4497 PRIX CHARENTE-MARITIME ORIENTATION	2300 m

(Anglo-Arabes 37,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu une allocation de 1.500. **Poids: 58 k.** Les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2300 m env.

	Hindlyla , f, gr, 3 ans, par Frisson Du Pecos et Hindly (Zamouncho), 56 ^{1/2} k, D. Clos (<i>E. Corallo</i>), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 4)	1
	King De Tanues , m, b, 3 ans, par Cristal De Tanues et Brillante De Tanues (Chef De Clan), 58 k, A. Lorenzoni (<i>H. Mouesan</i>), D. Guillemain (s) - (n° corde 6)	2
	Powers Dream , m, al, 3 ans, par Frisson Du Pecos et Basilia Du Lac (Mont Basile), 58 k, φ, M ^{me} C. Courtade (<i>D. Scipioni</i>), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 5)	3
1748	Cronos , m, n, 3 ans, par Ilbarritz et Swonabee (Hasa), 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, PJ. Delage (<i>M^{me} M. Romary</i>), F. Lagarde - (n° corde 2)	4
1058	Falstaff Du Pecos , m, b, f, 3 ans, par Carghese Des Landes et Felee (Hasa), 55 k, ♂, Ecurie du Gave (<i>D. Alberca-Gavilan</i>), RC. Montenegro - (n° corde 1)	5
1411	Kriptogene D'Ayza , m, 3 ans, 58 k, φ, M ^{me} M. Prunet-Foch (<i>W. Smit</i>), M ^{me} M. Prunet-Foch - (n° corde 3)	6

6 partants; 8 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 54 €
5 long, 2 long ½, 2 long, ½ long, 3 long.
8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux éleveurs :

1440 € Didier Clos.
576 € Jean-Charles Maisonneuve.
432 € Daniel Lacassagne, M^{me} Christelle Courtade.
288 € Pierre J. Delage, M^{me} Clara Delage, M^{me} Oceane Merel.
144 € Haras Du Pecos.

Temps total : 2'30''71'''

Les Commissaires ont entendu les jockeys Daniel SCIPIONI (POWERS DREAM AA) arrivé 3^e, Dylan ALBERCA-GAVILAN (FALSTAFF DU PECOS AA) arrivé 5^e et Enzo CORALLO (HINDLYLA AA) arrivé 1^{er} sur la gène en se rapprochant de la corde occasionnée par le dernier nommé dans la ligne opposée avant le dernier tournant.

Les Commissaires ont considéré que cette gène n'a eu aucune conséquence sur l'ordre d'arrivée, mais ont sanctionné Enzo CORALLO par une interdiction de monter de 1 jour.

Le poulain KING DE DE TANUES AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2004 4495 **PRIX CREDIT MUTUEL** **2900 m**

(Maiden)

Réservée F.E.E.

10 000 € (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans** nés et élevés en France et n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 900 m env.

La Joueuse, f, al, 3 ans, par Jeu St Eloï et La Riska (My Risk), 54^{1/2} k (52 k), T. Fourcy (s) (M^{me} M. Romary), T. Fourcy (s) - (n° corde 6) **1**

113 Editica (IRE), f, b, 3 ans, par Empire Maker USA et Saphire Pendant IRE (Danehill Dancer IRE), 56^{1/2} k, Wertheimer & Frere (Y. Barille), Ed. Monfort (s) - (n° corde 7) **2**

1518 ² **Kolplet**, m, b, 3 ans, par Motivator GB et Goldie Jolie [Gold Away (IRE)], 58 k, J.L. Pelletan (J. Moutard), J.L. Pelletan - (n° corde 1) **3**

1316 Safiyah Glory, f, b, 3 ans, par Australia GB et Mikkwa USA (Elusive Quality USA), 56^{1/2} k, φ, W. Ben Zaied (M. Lauron), J. de Mieuille (s) - (n° corde 3) **4**

1745 ⁴ **Mignarde**, f, gr, 3 ans, par Al Wukair IRE et Missymaria (Kendor), 56^{1/2} k, Bloke Europeo Mobiliario SL (W. Smit), de B. Montzey (s) - (n° corde 4) **5**

1176 ³ **Mourihan**, h, 3 ans, 58 k (56 k), φ, E. Dell'Ova (T. Lefranc), E. Dell'Ova - (n° corde 5) **6**

6 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. - Total des entrées : 394 €

Certif. vétérinaire : Blissimo

2 long, 1 long, 8 long, 3 long, loin.

5000€ - 2000€ - 1500€ - 1000€ - 500€

Primes aux éleveurs :

800 € Vincent Corp, M^{me} Elodie Bellet, Timeo Corp.
240 € Wertheimer & Frere, Francois-Marie Cottin.
120 € Ecurie Haras Du Cadrin, Ecurie Melanie.
80 € Earl La Ferme D'Auge.

Temps total : 3'14''47'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche EDITICA (IRE) à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le poulain KOLPLET à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche LA JOUEUSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2005 4496 **PRIX PMU - PRIX DE LA VILLE DE MORNAC** **1600 m**

(Classe 3)

9 500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru plusieurs fois en France et n'ayant jamais gagné ni reçu 5.000 en places. **Poids : 56 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places : 1 k. par 1.500.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

1482 Caciotta, f, b, 3 ans, par Sommerabend GB et Grana GB (Bahri USA), 54^{1/2} k, Δ, Ecurie Villebadin (A. Baron), A. Baron - (n° corde 1) **1**

1693 Desert Silk GB, f, al, 3 ans, par Mondialiste (IRE) et Camlet GB (Green Desert USA), 55^{1/2} k, φ, M^{me} S. Turnbull (E. Corallo), D. Henderson - (n° corde 4) **2**

1664 Contrescarpe, f, al, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Darjana (IRE) (Invincible Spirit IRE), 54^{1/2} k, Δ, GR. Petit (W. Smit), de B. Montzey (s) - (n° corde 6) **3**

1742 ⁵ **Kastille De Berce**, f, b, 3 ans, par Morpheus GB et Espania [Verglas (IRE)], 54^{1/2} k, C. Brun (M. Lauron), B. Gourdon (s) - (n° corde 2) **4**

1666 Nyala, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Rime A Rien (GB) (Amadeus Wolf GB), 54^{1/2} k, φ, Ecurie Skymarc Farm (H. Mouesan), J.C. Rouget (s) - (n° corde 3) **5**

785 Dark Sweets, m, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), φ, M^{me} A. Kurth (M^{me} J. Lacroix), E. Libaud (s) - (n° corde 5) **6**

6 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. - Total des entrées : 210 €

Eng. Sup. : Caciotta

5 long, 1 long ¹/₂, nez, 1 long, 1 long.

4 750€ - 1 900€ - 1 425€ - 950€ - 475€

Primes aux propriétaires :

3 420 € Caciotta.
1 368 € Desert Silk Gb, prime non attribuée.
1 026 € Contrescarpe.
684 € Kastille De Berce.
342 € Nyala.

Primes aux éleveurs :

1 062 € Ecurie Villebadin, M^{me} Anais Denjean.
212 € Earl Les Grandes Alouettes.
208 € Ecurie X.
161 € Elwick Stud, prime non attribuée.
106 € Haras De Montaignu.

Temps total : 1'43''14'''

La pouliche DESERT SILK (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2006 4498 **PRIX RE / MAX - PRIX INTERHOME** **2900 m**

(Anglo-Arabs 12,5 % à moins de 37,5 %)

Réservée F.E.E.

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 et 5 ans** inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, à l'exclusion de ceux comptant 37,5 % ou plus de ce sang, n'ayant pas reçu 15.000 en victoires et places. **Poids : 59 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k par 4.000. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 900 m env.

1513 ² **Flemming Du Pecos**, h, b.f, 4 ans, par Scalo GB et Fille Du Pecos (Donald Duck), 56 k, φ, G. Leca (D. Scipioni), M^{me} C. Courtade - (n° corde 6) **1**

1513 ³ **Celeris De Belayr**, f, al, 4 ans, par Fairplay Du Pecos et Maeva Du Lac [Laverock (IRE)], 54^{1/2} k (53 k), φ, T. Fourcy (s) (M^{me} M. Romary), T. Fourcy (s) - (n° corde 2) **2**

1513 ¹ **Zenith**, m, b.f, 4 ans, par Zarak et Sixtees [Garde Royale (IRE)], 60 k, ⊗, M. Parreau-Delhote (T. Lefranc), T. Fourcy (s) - (n° corde 4) **3**

India De Candale, f, al, 4 ans, par Berkshire IRE et Princesse Aurora (Zeffir), 57^{1/2} k, ⊗, M^{me} G. Chenu (M. Lauron), C. Chenu (s) - (n° corde 1) **4**

1180 Propulsion Des Roccs, f, b.f, 4 ans, par Tidjali D'Or et Black Monade (GER) (Kingsalsa USA), 53^{1/2} k, φ, F. Cellier (W. Smit), F. Cellier - (n° corde 3) **5**

1513 Inharmony, f, 5 ans, 57^{1/2} k (56 k), φ, φ, X. Libbrecht (M^{me} E. Bazire), M^{me} E. Bazire - (n° corde 5) **6**

6 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. - Total des entrées : 353 €

Eng. Sup. : India De Candale

3 long, 5 long, 1 long, loin, 5 long.

8 000€ - 3 200€ - 2 400€ - 1 600€ - 800€

Primes aux éleveurs :

1 440 € Haras Du Pecos.
576 € Jean-Paul Brachet.
432 € Michel Parreau-Delhote.
288 € Yan De Kersabiec.
144 € Haras Des Roccs.

Temps total : 3'14''30'''

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Margot ROMARY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 5 sollicitations).

Le poulain ZENITH AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CHÂTEAUBRIANT

lundi 5 juin 2023

0107156

Terrain

Commissaires de courses : M Alain Le GUALES de MEZAUBRAN -
Thierry BLAVET - M Bernard DERSOIR - Patricia MATHE**2007** 4322 **PRIX JOSEPH SEVERE** 1100 m
(Maiden)**23000 €** (11500, 4600, 3450, 2300, 1150) - dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans** n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.

- 1560** ³ **Laulne**, f, b, 2 ans, par Starspangledbanner AUS et Lady Francesca GB [Montjeu (IRE)], 56^{1/2} k, G. Augustin-Normand (*M. Guyon*), Y. Barberot (s) - (n° corde 3) **1**
- 1678** ³ **Queen Flo**, f, b, 2 ans, par Seahenge USA et One River (Stormy River), 56^{1/2} k, S. Harrison-White (*S. Saadi*), Fr. Monfort (s) - (n° corde 1) **2**
- 1784** ⁴ **La Belle Poete**, f, al, 2 ans, par City Light et On High GB (Exceed And Excel AUS), 56^{1/2} k (55 k), L. Baudron (s) (*M^{me} M. Velon*), L. Baudron (s) - (n° corde 4) **3**
- 1560** ⁴ **Best Of Light**, f, b, 2 ans, par City Light et Double Variance [Orpen (USA)], 56^{1/2} k, M^{me} I. Corbani (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) - (n° corde 5) **4**
- 1094** ⁷ **Mary Gold**, f, b, f, 2 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Revedargent (Kendargent), 56^{1/2} k, Δ p, L. Baudron (s) (*R. Mangione*), A. & G. Botti (s) - (n° corde 7) **5**
- Chunka Wakan**, m, 2 ans, 56 k, F. Buzon (*Y. Barille*), S. Gouvaze (s) - (n° corde 6) **6**
- 1791** **Phantom Lady**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, AM. Balding (*A. Roussel*), M. Brasme (s) - (n° corde 8) **7**
- Dacey Riley**, f, 2 ans, 54^{1/2} k, M^{me} T. Marnane (*H. Lebouc*), F. Guyader (s) - (n° corde 2) **8**

8 partants; 16 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 696 €
¾ long, 2 long, 2 long, 2 long ½, 3 long ½, 4 long ½, 2 long ½.

11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires:

8280 € *Laulne*.
3312 € *Queen Flo*.
2484 € *La Belle Poete*.
1656 € *Best Of Light*.
828 € *Mary Gold*.

Primes aux éleveurs:

1681 € Franklin Finance S.A.
1028 € Erwan Robin, Scea Keranna, M^{me} Carine Robin, M^{me} Albane Robin.
771 € S.A. S. Aida Bloodstock, M^{me} Alison Tait, Laurent Lengin.
514 € Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.
257 € Haras Du Hoguenet, Ecurie Vaporetto, Comte Guillaume De Saint-Seine, Zied Ben M^rRad.*Temps total: 1'6"34"*

La pouliche LAULNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2008 4324 **PRIX FRANCIS CHANTEBEL** 2650 m
(Maiden)**21000 €** (10500, 4200, 3150, 2100, 1050) - dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 650 m env.

- Rock Of You**, h, b, f, 3 ans, par Kap Rock et Dreaming Of You (Dream Well), 56 k (53^{1/2} k), Δ , B. Cadet (*M^{me} C. Poirier*), M^{me} C. Lequien - (n° corde 11) **1**
- 1580** **Korea GER**, f, al, 3 ans, par Amaron GB et Konigsbraut GER (Lord Of England GER), 56^{1/2} k, M^{me} S. Thayer (*T. Trullier*), N. Clement (s) - (n° corde 9) **2**
- 1367** ³ **Marfisa IRE**, f, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Special Gal [Galileo (IRE)], 56^{1/2} k, M^{me} S. Harris (*S. Maillot*), N. Clement (s) - (n° corde 13) **3**
- 1580** ⁴ **Jalapao (IRE)**, f, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Skysweeper [Hurricane Run (IRE)], 56^{1/2} k, M^{me} J. Cygler (*M. Guyon*), HA. Pantall - (n° corde 3) **4**

- 1599** ² **L'Autorite**, f, b, 3 ans, par Saonais et L'Audacieuse [Kahyasi (IRE)], 56^{1/2} k, β , M^{me} de F. Beauregard (*d'O. Andigne*), D. Sourdeau de Beauregard (s) - (n° corde 12) **5**
- 1552** **Juval**, h, 3 ans, 58 k, M^{me} K. Capdevert (*M. Justum*), S. Gouyette (s) - (n° corde 5) **6**
- 1786** **Evolving GB**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Flaxman Stables Ireland Ltd (*S. Pasquier*), FH. Graffard (s) - (n° corde 2) **7**
- 1786** **Alyade IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), β , S.M. Alfalahi (*D. Cirocca*), S. Caceres (s) - (n° corde 6) **8**
- Framatho**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), β , F. Frangeul (*M. Marquette*), PJ. Fertillet - (n° corde 8) **9**
- Le Betulla**, h, 3 ans, 56 k, D. Lemarie (*H. Lebouc*), N. Leenders - (n° corde 1) **10**
- Daugusta**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, β , PM. Charier (*A. Bernard*), PJ. Fertillet - (n° corde 4) **-**

11 partants; 30 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1421 €

Sans motif: *King Pedro*Code anomalie DS: *Parmenide*

courte tête, courte tête, 5 long, 3 long, 1 long, 1 long, 2 long, 3 long, 6 long ½.

10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€

Primes aux propriétaires:

7560 € *Rock Of You*.
3024 € *Korea Ger*, prime non attribuée.
2268 € *Marfisa Ire*, prime non attribuée.
1512 € *Jalapao (Ire)*.
756 € *L'Autorite*.

Primes aux éleveurs:

2347 € Gilles Defontaine, M^{me} Christiane Le Bars.
357 € Gestut Zoppenbroich, prime non attribuée.
307 € Ecurie Haras Du Cadran, Scea Haras Du Ma, Ecurie Patrick Klein.
267 € Ballylinch Stud, prime non attribuée.
234 € M^{me} Francois De Beauregard.*Temps total: 2'53"61"*

Les pouliches ALYADE (IRE) et MAFISA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Eric LIBAUD en ses explications, lui ont indiqué que le poulain PARMENIDE sera interdit de courir pour une durée de 8 jours (1^{er} fois), suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

La pouliche MAFISA (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2009 4325 **PRIX VIEUX MANOIR** 2650 m
(Handicap)**20000 €** (10000, 4000, 3000, 2000, 1000) - dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.**La référence applicable dans ce Handicap sera +27.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 650 m env.

Référence: +27.

- 1806** **Treizieme Mois**, h, b, 3 ans, par Seabhac USA et Daraa IRE (Cape Cross IRE), 58 k, Δ p, J. Bisson (*J. Claudic*), AS. & D. Allard (s) - (n° corde 3) **1**
- 1604** **Dschingis Grace**, f, b, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Graciously (GB) (Shamardal USA), 63 k (60^{1/2} k), Avatara S.A. (*D. Provost*), Y. Barberot (s) - (n° corde 6) **2**
- 1433** **Grease**, h, b, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Lily Paramount [Hurricane Cat (USA)], 59 k, ϕ , M^{me} P. Jouanneteau (*M. Guyon*), E. & G. Leenders (s) - (n° corde 1) **3**
- 1529** ⁴ **Super Glory**, h, b, f, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Super Lina (Linamix), 53 k (51^{1/2} k), β , L. Lemiere (s) (*M^{me} F. Valle Skar*), L. Lemiere (s) - (n° corde 7) **4**
- 1526** ⁶ **First Night**, h, b, 3 ans, par Very Nice Name et Dindarella (Chichi Creasy), 58 k, N. Leenders (*A. Roussel*), N. Leenders - (n° corde 4) **5**
- 1433** ⁴ **Hangry IRE**, m, 3 ans, 60 k (58^{1/2} k), Ecurie Ama. Zingteam (*C. Belmont*), A. Fabre (s) - (n° corde 5) **6**
- 1873** ³ **Kastin Des Sources**, h, 3 ans, 53^{1/2} k, B. Lebouc (*H. Lebouc*), J. Boissard (s) - (n° corde 8) **7**
- 1724** **For Friendship**, h, 3 ans, 59 k, β , J. Finch (*T. Bachelot*), Fr. Monfort (s) - (n° corde 2) **8**

8 partants; 15 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 702 €

1 long, 2 long, tête, ¾ long, 2 long, 1 long ¾, 1 long.

10000€ - 4000€ - 3000€ - 2000€ - 1000€

Primes aux propriétaires :

7200 € *Treizieme Mois*.
2880 € *Dschingis Grace*.
2160 € *Grease*.
1440 € *Super Glory*.
720 € *First Night*.

Primes aux éleveurs :

2236 € Sas Haras De Fligny, Patrick Perroud.
894 € Avatara S.A.
670 € M^{me} Flora Vidal.
447 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
223 € Norbert Leenders, M^{me} Alexia Leenders, Arnaud Bourgeois.

Temps total : 2'57''7''''

Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de la société d'entraînement Laura LEMIERE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 300 euros pour avoir retardé les opérations avant la course.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Frida VALLE SKAR en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour être arrivé en retard au rond de présentation.

Le hongre TREIZIEME MOIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2010 4323 **PRIX DE LA FEDERATION** **1950 m**
(Maiden)

21 000 € (10 500, 4200, 3150, 2100, 1050) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et poulaches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 950 m env.

- 1487** **Dschingis Star**, f, gr, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Pristina GER (Sternkoenig IRE), 56^{1/2} k (53 k), Avatara S.A. (D. Provost), Y. Barberot (s) - (n° corde 8) **1**
- 890** **Druide**, m, b, 3 ans, par Seahenge USA et Eskapade (Kendargent), 58 k, Ecurie Prunier (A. Madamet), E. Libaud (s) - (n° corde 9) **2**
- 1601** **Variyni**, h, b, 3 ans, par Kodiak GB et Varana [Sea The Stars (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), . Aga Khan (M^{me} M. Velon), FH. Graffard (s) - (n° corde 4) **3**
- 1358** **The Planets IRE**, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Second Happiness USA (Storm Cat USA), 56^{1/2} k, Flaxman Stables Ireland Ltd (S. Pasquier), A. Fabre (s) - (n° corde 7) **4**
- Waterfalls**, f, b, 3 ans, par Cracksman GB et Sunlit Waters GB (New Approach IRE), 54^{1/2} k, φ, EARL Haras du Logis (T. Bachelot), E. Libaud (s) - (n° corde 5) **5**
- Dragon Girl**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, M^{me} C. Poupard (M. Justum), S. Gouyette (s) - (n° corde 6) **6**
- Just Amazing**, m, 3 ans, 56 k, β, M^{me} J. Potier (A. Roussel), S. Zuliani (s) - (n° corde 3) **7**
- Sweet Wish**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} T. Marnane (S. Planque), F. Guyader (s) - (n° corde 1) **8**
- 1638** **Uchronie**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Haras des Sablonnets (H. Lebouc), C. Lotoux (s) - (n° corde 2) **9**

9 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 1096 €

Eng. Sup.: *Variyni*

3 long, 3 long, 3/4 long, 9 long, 3 long 1/2, 1 long 1/4, 2 long 1/2, 2 long.

10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€

Primes aux propriétaires :

7560 € *Dschingis Star*.
3024 € *Druide*.
2268 € *Variyni*.
1512 € *The Planets Ire*, prime non attribuée.
756 € *Waterfalls*.

Primes aux éleveurs :

2347 € Avatara S.A.
939 € Pierre Lamy, M^{me} Yolande Seydoux De Clausonne.
460 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
178 € Flaxman Stables Ireland L. T. D, prime non attribuée.
153 € Haras De Beauvoir, Earl Haras Du Logis, Julian Ince.

Temps total : 2'3''94''

Le poulain JUST AMAZING a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Le poulain DRUIDE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2011 14326 **PRIX POLIGLOTE** **1950 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 950 m env.

Référence: +40.

- 1811** **Tundra GER**, f, 7 ans, par Nathaniel IRE et Tuiga (IRE) (Rakti GB), 55 k (53^{1/2} k), Δ β, I. Raybould (M^{me} D. Santiago), I. Raybould - (n° corde 1) **1**
- 1835** **Al Rassoul**, h, b, 8 ans, par Elusive City USA et Tunis [Dubai Destination (USA)], 55 k, ⊗, P. Nicot (s) (H. Lebouc), P. Nicot (s) - (n° corde 4) **2**
- 1681** **Gormlaith**, f, b, 9 ans, par Whipper USA et Decency IRE (Celtic Swing GB), 59 k, β, A. Tatar (M. Justum), A. Tatar - (n° corde 12) **3**
- 1370** **Sashemy**, f, gr, 6 ans, par George Vancouver USA et Fashion Club USA (Thunder Gulch USA), 60 k, ⊗, M^{me} S. Bochu (M. Guyon), F. Monnier (s) - (n° corde 10) **4**
- Geesala Brave IRE**, h, b, 8 ans, par Arcano IRE et Wong Again GB (Araafa IRE), 55 k (53^{1/2} k), β, M^{me} C. Poupard (M^{me} L. Bails), S. Gouyette (s) - (n° corde 5) **5**
- 1633** **Aston**, h, 8 ans, 55 k (52^{1/2} k), B. Audouin (s) (M^{me} C. Mignonneau), B. Audouin (s) - (n° corde 7) **6**
- 1930** **City Rock**, f, 5 ans, 59^{1/2} k, β, ME. Uzan (J. Claudic), F. Bellemere - (n° corde 2) **7**
- 1374** **Mocklershill**, h, 11 ans, 55 k, ⊗, J. Bertin (d'O. Andigne), J. Bertin - (n° corde 13) **8**
- Multamis IRE**, h, 7 ans, 59^{1/2} k, J. Bertin (A. Bernard), J. Bertin - (n° corde 9) **9**
- 1681** **Burn One Down**, h, 6 ans, 57 k, Δ β, M^{me} S. Duchesnay (A. Roussel), M^{me} S. Duchesnay - (n° corde 6) **10**
- 1431** **Sotchi**, f, 5 ans, 55 k (52^{1/2} k), φ, J. Grassick (M^{me} M. Fleury), J. Grassick - (n° corde 11) **-**
- 1514** **Premier Avril**, h, 11 ans, 56 k (53^{1/2} k), ⊗, JC. Daoudal (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) - (n° corde 8) **-**

12 partants; 11 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 656 €

Eng. Sup.: *City Rock*

3/4 long, 3 long 1/2, 1 long, tête, 3/4 long, 6 long 1/2, 1 long, 8 long, 2 long.

6000€ - 2400€ - 1800€ - 1200€ - 600€

Primes aux propriétaires :

2430 € *Tundra Ger*, prime non attribuée.
972 € *Al Rassoul*.
729 € *Gormlaith*.
486 € *Sashemy*.
243 € *Geesala Brave Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

510 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.
438 € M^{me} Christiane Volkmer.
328 € Sarl Jedburgh Stud.
219 € Pascal Noue, M^{me} Sabine Bochu.
51 € Derek Icton, prime non attribuée.

Temps total : 2'3''21''

La jument GORMLAITH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2012 4326 **PRIX LE PONTET** **1950 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)
Première épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2100, 1400, 700) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 950 m env.

Référence: +35.

- 1681** **Boken**, h, b, 6 ans, par Kendargent et Baia Chope [Deportivo (GB)], 58^{1/2} k, M^{me} V. Gadbin (D. Boche), L. Gadbin (s) - (n° corde 1) **1**

1794	Far Mountain Emery , f, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Montagne Lointaine (IRE) (Numerous USA), 58 ^{1/2} k, p, J. Planque (s) (<i>S. Planque</i>), J. Planque (s) - (n° corde 13)	2
294	1 Kenny (GER) , h, gr, 5 ans, par Kendargent et Iffraja IRE (Iffraaj GB), 58 k, p, M ^{me} C. Lotoux (<i>H. Lebouc</i>), C. Lotoux (s) - (n° corde 6)	3
789	Saglycat , f, b, 8 ans, par Hurricane Cat USA et Saglyana (Sagamix), 57 ^{1/2} k, R. Bedouet (<i>S. Saadi</i>), N. Chevalier - (n° corde 7)	4
1681	Perfecto , h, b, 7 ans, par Vespone IRE et Soma Bay [Bahri (USA)], 58 k, p, B. Le Regent (<i>J. Claudic</i>), B. Le Regent - (n° corde 5)	5
1681	2 Camigirl , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k (57 k), p, M ^{me} C. Morice (<i>M^{me} C. Mignonneau</i>), B. Audouin (s) - (n° corde 4)	6
1324	Summit , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, p, K. Parkinson (<i>L. Boisseau</i>), M ^{me} M. Solignac - (n° corde 2)	7
1633	Indian Soul , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k, L. Edon (<i>A. Roussel</i>), L. Edon - (n° corde 3)	8
664	Jodouce Flechoise , f, 4 ans, 56 k, p, M ^{me} M. Tillet (<i>M. Justum</i>), M ^{me} S. Jaffrelot-Bedon - (n° corde 10)	9
1676	Montasia , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, L. Lecoeuvre (<i>A. Baron</i>), A. Baron - (n° corde 8)	10
1570	Instantane , h, 4 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), p, J.L. Pignet (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), E. Lecoiffier - (n° corde 12)	-
1681	Illustre Bere , h, 5 ans, 60 k, p, Ecurie JAB (<i>M. Guyon</i>), E. & G. Leenders (s) - (n° corde 9)	-
1561	1 Sermandakfi , f, 7 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), p, M ^{me} L. Charital (<i>M^{me} L. Poggionovo</i>), J.P. Ricoce - (n° corde 11)	-

13 partants; 28 eng.; 2 eng. sup.; 14 part def. - Total des entrées: 1245 €

Eng. Sup.: *Montasia, Illustre Bere*

Certif. vétérinaire: *Missriya*

¾ long, courte tête, ½ long, tête, courte encolure, courte tête, courte tête, 1 long, 2 long.

7000€ - 2800€ - 2100€ - 1400€ - 700€

Primes aux propriétaires:

2835 € *Boken*.
1386 € *Far Mountain Emery*.
1039 € *Kenny*.
567 € *Saglycat*.
283 € *Perfecto*.

Primes aux éleveurs:

1278 € *Guy Pariente Holding*.
544 € *Ecurie Nicolas Taudon*.
408 € *Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud*.
255 € *Bernard Le Roux*.
127 € *Patrick Chedeville*.

Temps total: 2'3"90"

Les Commissaires ont autorisé le jument FAR MOUNTAIN EMERY à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La jument FAR MOUNTAIN EMERY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON

Réunion organisée par STE DES COURSES LA TESTE/BASSIN ARCACHON

0550 156

lundi 5 juin 2023

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: M Pierre BARBE - Bernadette KIRCHHOFF

2013	4499 PRIX BAROUD D'HONNEUR	1200 m
	(Mâles et Hongres)	
	(Maiden)	
	23000 € (11500, 4600, 3450, 2300, 1150) - dotation France Galop	
	Pour poulains entiers et hongres de 2 ans , n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). Poids: 58 k . Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)	
	Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 200 m env.	
1619	2 Pour Dompter , m, b, 2 ans, par Zelzal et Growing Glory [Orpen (USA)], 58 k (58 ^{1/2} k), J. Kelly (<i>M. Barzalona</i>), L. Gadbin (s) - (n° corde 6)	1
1662	3 Foehn , h, b, 2 ans, par Johnny Barnes IRE et Love And War GER (War Blade GER), 58 k (58 ^{1/2} k), C ^{de} de G. Certaines (<i>M. Forest</i>), S. Brogi - (n° corde 7)	2

1230	3 Favory Chop , m, b, 2 ans, par Born To Sea IRE et Favourably (GB) (Pivotal GB), 58 k (58 ^{1/2} k), A. Chopard (<i>A. Gavilan</i>), D. Guillemin (s) - (n° corde 3)	3
1619	5 Super Rafale (IRE) , m, b, 2 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Topkapi [Golden Horn (GB)], 58 k (58 ^{1/2} k), Ecurie B. Weill (<i>J.B. Eyquem</i>), J.C. Rouget (s) - (n° corde 1)	4
1661	4 Speedy Record , h, b, 2 ans, par Recorder GB et Dozule [Le Havre (IRE)], 58 k (57 k), J. Gavilan (<i>M^{me} M. Eon</i>), M ^{me} S. Gavilan - (n° corde 4)	5
1662	Principito , m, 2 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), p, P. Artigues (<i>F. Veron</i>), C. Pautier - (n° corde 5)	6
1804	Amoretti , m, 2 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), p, J. Violet (<i>I. Mendizabal</i>), L. Larrigade - (n° corde 8)	7

7 partants; 12 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1163 €
Sans motif: *Blanco Chop*

encolure, 6 long ½, ¾ long, 1 long ¾, 2 long, 2 long ½.
11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires:
8280 € *Pour Dompter*.
3312 € *Foehn*.
2484 € *Favory Chop*.
1656 € *Super Rafale (Ire)*.
828 € *Speedy Record*.

Primes aux éleveurs:
2571 € M^{me} Elisabeth Ribard.
1028 € Ecurie Biraben, M^{me} Jean Biraben, M^{lle} Clara Biraben-Loustau.
771 € Alain Chopard.
336 € Ecurie Skymarc Farm.
257 € Haras De Saint Julien.

Temps total: 1'16"8"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain POUR DOMPTER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2014	4500 PRIX PMU RED EVIL II SALLES	1200 m
	(Femelles)	
	(Maiden)	
	23000 € (11500, 4600, 3450, 2300, 1150) - dotation France Galop	
	Pour pouliches de 2 ans , n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). Poids: 58 k . Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)	
	Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 200 m env.	
	Dyptique (IRE) , f, b, 2 ans, par Night Of Thunder IRE et Dubai Opera GB (Invincible Spirit IRE), 56 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} I. Corbani (<i>E. Corallo</i>), C. Ferland (s) - (n° corde 5)	1
	Ketonia , f, b, 2 ans, par Zelzal et Alhania USA (Medaglia D'Oro USA), 56 k (56 ^{1/2} k), A. Lopez (<i>A. Gavilan</i>), D. Guillemin (s) - (n° corde 1)	2
1094	Delia Choje , f, b, 2 ans, par Kheleyf USA et Dona Choje [Deportivo (GB)], 58 k (58 ^{1/2} k), A. Chopard (<i>A. Crastus</i>), de O. Montzey - (n° corde 8)	3
1618	3 Menamara , f, n.p, 2 ans, par Cloth Of Stars IRE et Paroletmusique (IRE) [Charm Spirit (IRE)], 58 k (58 ^{1/2} k), Ecurie B. Weill (<i>M. Forest</i>), S. Brogi - (n° corde 2)	4
1618	2 Kalinovka , f, b, 2 ans, par U S Navy Flag USA et Chapka [Exchange Rate (USA)], 58 k (58 ^{1/2} k), A. Jathiere (<i>J.B. Eyquem</i>), J.C. Rouget (s) - (n° corde 7)	5

5 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 1731 €

Eng. Sup.: *Menamara*

Certif. vétérinaire: *Avec Elegance*

Sans motif: *Ma Grise*

3 long ½, encolure, tête, encolure.
11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires:
8280 € *Dyptique (Ire)*.
3312 € *Ketonia*.
2484 € *Delia Choje*.
1656 € *Menamara*.
828 € *Kalinovka*.

Primes aux éleveurs :

1681 € Ecurie De Cachene.
 1028 € Ecurie De Castillon, S.C.E.A. Des Prairies, Sas I. E. I. .
 771 € Alain Chopard.
 514 € Serge Bouvier, Eric Georget.
 168 € Alain Jathiere.

Temps total : 1'12"68"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche AURORE BOREALE à être munie d'une couverture de protection pour rentrer dans sa stalle de départ.

La pouliche AURORE BOREALE s'étant retournée derrière les stalles de départ, a été déclarée non-partante par le juge du départ et les Commissaires de courses.

La pouliche DYPTIQUE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2015 4502 PRIX PMU L'EUROPE BIGANOS 1600 m

(Handicap)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence: +26.

- | | | |
|-------------|---|---|
| 1566 | ⁷ Moon Rider , h, gr, 3 ans, par Ribchester IRE et Star Rider GB (Cape Cross IRE), 62 k (62 ^{1/2} k), Haras du Logis Saint-Germain (<i>A. Pouchin</i>), J. de Mieulle (s) - (n° corde 3) | 1 |
| 1665 | ⁵ Fashion Barnes , h, b, 3 ans, par Johnny Barnes IRE et Fashion School GB (Shamardal USA), 58 k (58 ^{1/2} k), φ, A. Lartigau (<i>M. Forest</i>), A. Lartigau - (n° corde 2) | 2 |
| 1623 | ³ Olympe De Gouge , f, gr, 3 ans, par Johnny Barnes IRE et Spes Unica (Stormy River), 56 k (56 ^{1/2} k), φ, Needful S.L. (<i>M. Barzalona</i>), M. Comas Molist - (n° corde 5) | 3 |
| 1692 | ⁵ Dream Angel , h, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et Lady Angele [Ski Chief (USA)], 55 k (55 ^{1/2} k), P. Gaud (<i>F. Veron</i>), G. Lemer (s) - (n° corde 4) | 4 |
| 1486 | My Emotion , f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Bianca De Medici GB (Medicean GB), 59 k (59 ^{1/2} k), M ^{me} J. Cygler (<i>A. Crastus</i>), HA. Pantall - (n° corde 7) | 5 |
| 1295 | ⁵ Wabal , h, 3 ans, 60 ^{1/2} k (61 k), M ^{me} S. Audoy (<i>V. Seguy</i>), M ^{me} S. Audoy - (n° corde 8) | 6 |
| 1623 | Port Adriano , h, 3 ans, 59 k (58 k), φ, Salvador Dink Stud S.L. (<i>M^{me} M. Eon</i>), RC. Montenegro - (n° corde 6) | 7 |
| 1771 | Good Victory , h, 3 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), φ♂, F. Sanchez (<i>G. Sanchez</i>), F. Sanchez - (n° corde 9) | 8 |

8 partants; 15 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 1452 €

Sans motif: *Mana Sis (GB)*

¾ long, encolure, 1 long, courte tête, courte encolure, 6 long, 2 long.

10 000€ - 4 000€ - 3 000€ - 2 000€ - 1 000€

Primes aux propriétaires :

7200 € *Moon Rider*.
 2880 € *Fashion Barnes*.
 2160 € *Olympe De Gouge*.
 1440 € *Dream Angel*.
 720 € *My Emotion*.

Primes aux éleveurs :

1462 € Haras Du Logis Saint Germain.
 894 € Mathieu Daguzan-Garros.
 670 € Christophe Jouandou.
 447 € Scuderia Micolo Snc.
 223 € Scea Du Grand Chene.

Temps total : 1'40"60"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre GOOD VICTORY à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche OLYMPE DE GOUGE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2016 4504 PRIX BA TOUSTEM - ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES 1900 m

DU SUD-OUEST

(Arabes Purs)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus inscrits à la naissance au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique, n'ayant jamais gagné un Groupe PA. **Poids: 4 ans, 55 k.; 5 ans et au-dessus, 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2022 inclus: 1 k. par 4.000.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P7: Plat, Dist. 1 900 m env.

- | | | |
|-------------|---|----|
| 1102 | ¹ Mejlad , m, b, 4 ans, par Munjiz et Rawah GB (Amer KSA), 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, Sas He Cheika Yasmeen Al-Thani (<i>V. Seguy</i>), F. Rohaut (s) - (n° corde 9) | 1 |
| 1622 | ³ Jara'Ah Athbah , f, al, 4 ans, par Mahabb UAE et Keen Game GB (Bengali D'Albret), 57 k (57 ^{1/2} k), Δ, . Athbah Stud (<i>J.B. Eyquem</i>), M ^{me} JF. Bernard - (n° corde 3) | 2 |
| 1810 | ⁴ Bilal De Monlau , m, gr, 4 ans, par Dahess GB et Tadril UAE (Saklawi Jadrane), 55 k (54 ^{1/2} k), ♂, . Athbah Stud (<i>G. Sanchez</i>), M ^{me} JF. Bernard - (n° corde 1) | 3 |
| 1644 | ⁵ Al Faisal , m, b, 5 ans, par Af Albahar UAE et Sakina De Faust (Al Sakbe), 63 k (61 k), Cheik F.H.J. Al-Thani (<i>M^{me} M. Romary</i>), T. Fourcy (s) - (n° corde 6) | 4 |
| 1410 | ¹ Nimir , m, gr, 4 ans, par Jalood Al Khalidiah KSA et Djezika (Dormane), 57 k (57 ^{1/2} k), Δ, Yas Horse Racing Management (<i>F. Veron</i>), de D. Watrigant (s) - (n° corde 2) | 5 |
| 1669 | ³ Bariz , m, 5 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), φ, Al Nujaiif Racing Ltd (<i>I. Mendizabal</i>), de D. Watrigant (s) - (n° corde 7) | 6 |
| 1644 | Ivan De Faust , h, 5 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, T. Fourcy (s) (<i>A. Crastus</i>), T. Fourcy (s) - (n° corde 5) | 7 |
| 1102 | Jannah Du Prelat , f, 4 ans, 53 k (53 ^{1/2} k), J.L. Martron (<i>M. Foulon</i>), de T. Lauriere - (n° corde 4) | 8 |
| 1102 | Carshabb , m, 4 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), ♂, A. Jathiere (<i>A. Gavilan</i>), M. Guarnieri - (n° corde 12) | 9 |
| 1102 | Hm Al Sabeq , m, 6 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), ♂, F. Al Elweet (<i>A. Gutierrez Val</i>), T. Fourcy (s) - (n° corde 8) | 10 |
| 1102 | Hameed , m, 5 ans, 63 k (61 k), ABA. Al Marzooqi (<i>D. Morin</i>), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 10) | - |

11 partants; 24 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 969 €

Sans motif: *Casbar Meteora*

1 long ½, 3 long, encolure, 2 long, courte tête, courte tête, 6 long, ½ long, 9 long.

8 000€ - 3 200€ - 2 400€ - 1 600€ - 800€

Primes aux propriétaires :

3960 € *Mejlad*.
 1584 € *Jara'Ah Athbah*.
 1188 € *Bilal De Monlau*.
 792 € *Al Faisal*.
 396 € *Nimir*.

Primes aux éleveurs :

1554 € Al Shahania Stud.
 466 € Arezki Goutal, Robert Bourdette.
 406 € Athbah Racing.
 310 € Cheik Faisal Bin Hamad Bin Jassim Al-Thani.
 101 € Yas Horse Racing Management.

Temps total : 2'5"64"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le jockey Margot ROMARY (AL FAISAL (AR)), arrivé 4^e, est venu saisir les Commissaires, se plaignant d'avoir été gêné par le cheval HAMEED (AR) (Damien MORIN), arrivé non-placé.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys Margot ROMARY et Damien MORIN, il ressort que les images mises à dispositions des Commissaires de courses ne permettent pas d'établir une quelconque gêne.

Le poulain MEJLAD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2017 4501 PRIX PMU TABAC PRESSE LE SUD-OUEST LE TEICH 1600 m

(Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 400, 3 300, 2 200, 1 100) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas depuis le 1^{er} août 2022 inclus gagné une Listed, ni cette année gagné une Classe 2 ou été classés 2^e ou 3^e d'une Listed. **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant depuis le 5 septembre 2022 inclus été classés 2^e ou 3^e d'une Listed porteront 2 k.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1771** ¹ **Blue Bayou**, f, b, 3 ans, par The Gurkha IRE et Datia (IRE) (Acclamation GB), 55^{1/2} k (56 k), S. Berland (A. Gutierrez Val), P. Sogorb - (n° corde 5) **1**
- 1500** ⁴ **Run Ahead**, f, b, 3 ans, par Ectot (GB) et Testina (IRE) (Lawman), 55^{1/2} k (56 k), C. Marzocco (H. Mouesan), J.C. Rouget (s) - (n° corde 2) **2**
- 1664** ² **Royal Saxo**, h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Melija GER (Monsun GER), 57 k (57^{1/2} k), Ecurie TLV (J.B. Eyquem), J.C. Rouget (s) - (n° corde 1) **3**
- 1664** ⁵ **Fraiche**, f, b, 3 ans, par Attendu et Sonjeu [Intello (GER)], 55^{1/2} k (56 k), Wertheimer & Frere (E. Corallo), C. Ferland (s) - (n° corde 6) **4**
- 1664** **Murano**, h, b, 3 ans, par Recorder GB et Milanaise [Marignan (USA)], 57 k (57^{1/2} k), Ecurie Plessis (A. Gavilan), de O. Montzey - (n° corde 4) **5**
- 1686** ¹ **Snowfinch IRE**, f, 3 ans, 55^{1/2} k (56 k), Godolphin SNC (M. Barzalona), HA. Pantall - (n° corde 3) **6**

6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 688 €
¾ long, encolure, 2 long ½, ¾ long, 1 long.

11 000€ - 4 400€ - 3 300€ - 2 200€ - 1 100€

Primes aux propriétaires:

7 920 € *Blue Bayou*.
3 168 € *Run Ahead*.
2 376 € *Royal Saxo*.
1 584 € *Fraiche*.
792 € *Murano*.

Primes aux éleveurs:

1 608 € Miklin Stables Llc.
983 € Claudio Marzocco, Luca Marzocco.
737 € M^{me} Ariane Gravereaux.
491 € Wertheimer & Frere.
245 € Ecurie Plessis.

Prime F.E.E.:

2 500 € *Blue Bayou*.

Temps total: 1'42''20'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche FRAICHE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2018 ⁴⁵⁰³ **PRIX PMU LE BREMONTIER LA TESTE DE BUCH** **2 400 m**
(Handicap)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P11: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +26.

- 1433** ⁵ **Harald**, m, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Yalla Yana [Peintre Celebre (USA)], 60^{1/2} k (58^{1/2} k), Cuadra Miranda S.L.U (C. Berge), M. Delcher Sanchez - (n° corde 4) **1**
- 754** **Grand Courgeon**, h, al, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Hidden Cove (IRE) (Nayef USA), 54 k (54^{1/2} k), p, I. Elarre Alvarez (F. Veron), I. Elarre Alvarez - (n° corde 6) **2**
- 1620** ³ **Tahiti**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Tropical Mark GB (Mark Of Esteem IRE), 59 k (59^{1/2} k), Ecurie Jeffroy (M. Forest), S. Brogi - (n° corde 3) **3**
- 1416** ² **Colombiana**, f, b, 3 ans, par Zarak et Copernica IRE (Galileo IRE), 60 k (59 k), ⊗, Ecurie X (M^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) - (n° corde 7) **4**
- 1416** **Mitumba**, f, b, 3 ans, par Ribchester IRE et Military Angel USA (Big Brown USA), 59^{1/2} k (60 k), ⊗, Ecuries Serge Stempniak (J.B. Eyquem), J.C. Rouget (s) - (n° corde 1) **5**
- 1416** **Maitre De Musique**, h, 3 ans, 60 k (60^{1/2} k), ⊗, B^{on} de Ed. Rothschild (C. Merille), D. Guillemin (s) - (n° corde 5) **6**

1579 ⁴ **My Harley**, m, 3 ans, 58^{1/2} k (59 k), M^{me} P. Bergoin (J. Moutard), B. Audouin (s) - (n° corde 2) **7**

7 partants; 21 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 820 €
1 long ½, nez, 2 long ½, courte encolure, ¾ long, 1 long ¾.
10 000€ - 4 000€ - 3 000€ - 2 000€ - 1 000€

Primes aux propriétaires:

7 200 € *Harald*.
2 880 € *Grand Courgeon*.
2 160 € *Tahiti*.
1 440 € *Colombiana*.
720 € *Mitumba*.

Primes aux éleveurs:

2 236 € Sarl Jedburgh Stud, Moussa Mbacke.
894 € Haras Du Grand Courgeon.
670 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy.
447 € M^{me} Alexandra Guiheux-Bourgault.
146 € Haras De Beauvoir.

Temps total: 2'37''6'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le poulain MY HARLEY à être monté au box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, suite à un incident survenu à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Jean-Bernard EYQUEM (MITUMBA), arrivé 5^e, Corentin BERGE (HARALD), arrivé 1^{er} ainsi que le jockey Mickael FOREST (TAHITI), arrivé 3^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Mickael FOREST pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne dans les 200 derniers mètres et ne pas avoir fait son possible pour corriger la trajectoire de la pouliche TAHITI.

Le poulain HARALD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SAINT-CLOUD

mardi 6 juin 2023

0004157

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Christine du BREIL -
Amaury de LENCQUESAING - Nathalie MARTEAU - M Daniel CHAILLOU

2019 ⁶⁷² **PRIX CHAPEAU ROUGE** **1 400 m**
(Mâles et Hongres)

(Inédits)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500)

Pour poulains entiers et hongres de **2 ans**, n'ayant jamais couru.
Poids: 58 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 3: Plat, Dist. 1 400 m env.

- Alcantor**, m, b, 2 ans, par New Bay GB et Bianca De Medici GB (Medicean GB), 58 k, B^{on} de Ed. Rothschild (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 5) **1**
- Bateau Blanc GB**, m, gr, 2 ans, par Kendargent et Biancarosa IRE (Dalakhani IRE), 58 k (56^{1/2} k), T. Yoshida (M^{me} M. Velon), S. Kobayashi (s) - (n° corde 4) **2**
- Zryan**, m, b, 2 ans, par Night Of Thunder IRE et Dahama GB (Green Desert USA), 58 k, Al Asayl France (M. Barzalona), FH. Graffard (s) - (n° corde 2) **3**
- Retort IRE**, m, b, 2 ans, par Frankel GB et Responsible GB (Oasis Dream GB), 58 k, Suc. K. Abdullah (C. Leceuvre), HF. Devin (s) - (n° corde 3) **4**
- Ne Me Quitte Pas IRE**, m, b, 2 ans, par U S Navy Flag USA et Noble Hachy GB (Kyllachy GB), 58 k, M. Lagasse (M. Guyon), Y. Barberot (s) - (n° corde 6) **5**
- Roi De Baviere**, m, 2 ans, 58 k (56^{1/2} k), B. Giraudon (L. Roussel), F. Vermeulen (s) - (n° corde 7) **6**
- Grey Pour Freedom**, m, 2 ans, 58 k, p, Ecurie Bernd/Torsten Raber (T. Bachelot), E. & G. Leenders (s) - (n° corde 1) **7**

7 partants; 11 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 618 €
2 long ½, 1 long ¾, 3 long ½, 3 long, 3 long, 8 long.
15 000€ - 6 000€ - 4 500€ - 3 000€ - 1 500€

Primes aux propriétaires :

- 10 800 € *Alcantor*.
- 4 320 € *Bateau Blanc Gb*, prime non attribuée.
- 3 240 € *Zryan*.
- 2 160 € *Retort Ire*, prime non attribuée.
- 1 080 € *Ne Me Quitte Pas Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 2 193 € *Scea Du Grand Chene*.
- 657 € *Al Asayl France*.
- 510 € *Shadai Farm*, prime non attribuée.
- 255 € *Juddmonte Farms Ireland Ltd*, prime non attribuée.
- 127 € *Gestut Zur Kuste Ag*, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € *Alcantor*.
- Temps total : 1'29''29'''

Les poulains ALCANTOR et BATEAU BLANC (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2020 ⁶⁷³ **PRIX ALLEE D'AMOUR** **1 400 m**
(Femelles)
(Inédits)
30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500)

Pour pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 57 k**.
Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).
Parcours n° 3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1** **Olympe Mancini (IRE)**, f, b, 2 ans, par Toronado (IRE) et Hesterya IRE (Kodiac GB), 57 k (55^{1/2} k), Ecurie Castillon Bloodstock (*L. Rousse!*), F. Vermeulen (s) - (n° corde 5)
- 2** **Alovemine**, f, al, 2 ans, par Attendu et Another Love [Soul City (IRE)], 57 k, Ecurie Desjardins (*R. Thomas*), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 1)
- 3** **Quendresa (GB)**, f, n, 2 ans, par Wootton Bassett GB et Quanzhou [Dubawi (IRE)], 57 k, Haras de La Perelle (*M. Barzalona*), FH. Graffard (s) - (n° corde 4)
- 4** **Empress Star**, f, b, 2 ans, par Cloth Of Stars IRE et Aljaaziah GB (Medaglia D'Oro USA), 57 k, Δ , Ecurie Victoria Dreams (*M. Guyon*), JPh. Dubois - (n° corde 2)
- 5** **Amalya**, f, b, 2 ans, par Ultra IRE et Optica (Hernando), 57 k, Ecurie Ades Hazan (*G. Mosse*), S. Kobayashi (s) - (n° corde 6)
- 6** **Lisimba USA**, f, 2 ans, 57 k, M^{me} A. Fabre (*A. Pouchin*), A. Fabre (s) - (n° corde 3)
- 7** **Ranevskaya**, f, 2 ans, 57 k, I. Endaltsev (*B. Murzabayev*), I. Endaltsev - (n° corde 7)
- 8** **Ysoie**, f, 2 ans, 57 k, P. Joncoux (*R. Mangione*), G. Bietolini - (n° corde 9)
- 9** **Lady Of Nabeul**, f, 2 ans, 57 k (55^{1/2} k), Quastying SAS (*J. Marien*), S. Cerulis - (n° corde 8)

9 partants; 14 eng.; 10 part def. - Total des entrées : 960 €
Certif. vétérinaire : *Gee Whizzer*
encolure, 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$, courte encolure, 1 long $\frac{1}{4}$, courte tête, nez, encolure.
15 000€ - 6 000€ - 4 500€ - 3 000€ - 1 500€

Primes aux propriétaires :

- 10 800 € *Olympe Mancini (Ire)*.
- 4 320 € *Alovemine*.
- 3 240 € *Quendresa (Gb)*.
- 2 160 € *Empress Star*.
- 1 080 € *Amalya*.

Primes aux éleveurs :

- 2 193 € *Al Shaqab Racing, S.C.E.A. Des Prairies*.
- 1 341 € *Ecurie Desjardins*.
- 670 € *Sebastien Desmontils, Frederic Bragato, Ecurie Brillantissime, Sas I. E. I.*
- 657 € *Haras De La Perelle*.
- 335 € *Ecurie Ades Hazan, Plasman-Pvp Racing*.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € *Olympe Mancini (Ire)*.
- Temps total : 1'31''5'''

Les pouliches OLYMPE MANCINI (IRE) et EMPRESS STAR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2021 ⁶⁷⁵ **PRIX BIRUM** **2 000 m**
(Classe 2)
28 000 € (14 000, 5 600, 4 200, 2 800, 1 400)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1^{er} août

2022 inclus, gagné une Listed, ni cette année gagné une Classe 2 ou été classés 2° ou 3° d'une Listed. **Poids : 57 k**. Les chevaux ayant depuis le 6 septembre 2022 inclus été classés 2° ou 3° d'une Listed porteront 2 k.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1672** ¹ **Cassius**, m, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Calcia IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 57 k, TE. Kjeseth (*M. Guyon*), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 6)
- 1562** ⁵ **Circeo (IRE)**, m, b, 3 ans, par Pastorius GER et Sabi Sabi [Orpen (USA)], 57 k, de C. Moubray (*G. Mosse*), M. Delzangles - (n° corde 2)
- 1616** ² **Barazin IRE**, h, b, 3 ans, par Siyouni et Jordan Princess GB (Cape Cross IRE), 57 k, Cheik MO. Al Maktoum (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) - (n° corde 3)
- 1027** ⁴ **Iles Et Ailes GB**, m, b, 3 ans, par Shamardal USA et Wavering IRE (Refuse To Bend IRE), 57 k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) - (n° corde 5)
- 1702** ³ **Moving Colours IRE**, f, b, 3 ans, par Frankel GB et Patroness GB (Dubawi IRE), 55^{1/2} k, Godolphin SNC (*T. Piccone*), HA. Pantall - (n° corde 1)
- 1488** ¹ **My Lord**, h, 3 ans, 57 k, M. Arias (*T. Trullier*), L. Pontoir (s) - (n° corde 4)

6 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées : 1 111 €

Eng. Sup. : *Barazin IRE*

1 long $\frac{3}{4}$, 1 long, 4 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long.

14 000€ - 5 600€ - 4 200€ - 2 800€ - 1 400€

Primes aux propriétaires :

- 10 080 € *Cassius*.
- 4 032 € *Circeo (Ire)*.
- 3 024 € *Barazin Ire*, prime non attribuée.
- 2 016 € *Iles Et Ailes Gb*, prime non attribuée.
- 1 008 € *Moving Colours Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 3 130 € *Stall Eos*.
- 1 252 € *M. L. P. Consultancy*.
- 357 € *Cheik Mohammed Obaid Al Maktoum*, prime non attribuée.
- 238 € *Godolphin*, prime non attribuée.
- 119 € *Godolphin*, prime non attribuée.

Temps total : 2'13''69'''

A l'issue de la course, le jockey Mickael BARZALONA a déclaré que le poulain ILES ET AILES (GB) n'avait pas changé de rythme dans la ligne d'arrivée.

Les poulains CASSIUS et CIRCEO (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2022 ⁶⁷⁴ **PRIX DE CHAPET** **1 200 m**
(À réclamer)
24 000 € (12 000, 4 800, 3 600, 2 400, 1 200)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, mis à réclamer pour 20.000, 28.000 ou 36.000. **Poids : 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 28.000 porteront 1 k 1/2; pour 36.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 10.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 10.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 1 : Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1925** ¹ **Lasair IRE**, f, al, 2 ans, par Mehmas IRE et Tiz Only Me Daza IRE (Camacho GB), 56^{1/2} k (55 k), p, (20 000), Y. Lenoir (*M^{me} M. Velon*), Y. Barberot (s) - (n° corde 1)
- 1670** ³ **Kaleocreek**, m, b, 2 ans, par Bow Creek IRE et Bamiyane (Kouroun), 59^{1/2} k, (28 000), A. Dridi (*M. Guyon*), C. Escuder - (n° corde 2)
- 1862** ¹ **Salalah**, f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Rajastani (IRE) (Zamindar USA), 59^{1/2} k (57 k), (36 000), JS. Campos (*D. Provost*), N. Caullery - (n° corde 4)
- 1784** **Ciotola IRE**, f, al, 2 ans, par Buratino IRE et Archange [Arcano (IRE)], 56 k, (28 000), C. Tropres (*A. Pouchin*), M^{me} J. Soudan - (n° corde 7)
- 1590** ¹ **Princesse Saphir**, f, b, 2 ans, par Prince Gibraltar et Emeraude Flower [Canford Cliffs (IRE)], 59^{1/2} k, ϕ , (36 000), Ecurie Gribomont (*M. Grandin*), P. Cottier - (n° corde 6)
- 1862** ⁴ **Bawe Island**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (53 k), \otimes , (20 000), M. Boutin (s) (*M^{me} F. Valle Skar*), M. Boutin (s) - (n° corde 3)
- Familia**, f, 2 ans, 56 k, (28 000), E. Pilet (*A. Madamet*), M. Seror (s) - (n° corde 5)

1559 ⁶ **Marcello'S Return BEL**, m, 2 ans, 56 k, β , (20 000), Caenepeel/Legrand (B. Marie), F. Caenepeel - (n° corde 8) **8**

8 partants; 14 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 1324 €

Eng. Sup.: *Princesse Saphir, Familia*

1 long $\frac{3}{4}$, 6 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, $\frac{3}{4}$ long, $\frac{3}{4}$ long, 1 long, tête.

12 000€ - 4 800€ - 3 600€ - 2 400€ - 1 200€

Primes aux propriétaires:

8 640 € *Lasair Ire*, prime non attribuée.
3 456 € *Kaleocreek*.
2 592 € *Salalah*.
1 728 € *Ciotola Ire*, prime non attribuée.
864 € *Princesse Saphir*.

Primes aux éleveurs:

1 073 € M^{me} Emilie Lafeu.
1 020 € Paul Mcenery, prime non attribuée.
804 € Jean-Sebastien Campos.
268 € Ecurie Du Sud, Ecurie Gribomont.
204 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.

Temps total: 1'15''73'''

Les Commissaires ont autorisé le poulain MARCELLO'S RETURN (BEL) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur de la pouliche LASAIR (IRE), (Marie VELON), arrivée 1^{re}, à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance de la pouliche PRINCESSE SAPHIR (Marvin GRANDIN), arrivée 5^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Marie VELON et Marvin GRANDIN, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la pouliche LASAIR (IRE) s'était déséquilibrée au moment de l'accélération sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les Commissaires n'ont pas sanctionné le jockey Marie VELON considérant qu'il avait fait son possible pour garder la pouliche LASAIR (IRE) en droite ligne.

Par ailleurs, le jockey Marie VELON a déclaré que ladite pouliche avait une action raide.

Les Commissaires ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen de la pouliche LASAIR (IRE) qui a révélé une raideur de l'antérieur droit.

La pouliche LASAIR (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2023 ⁶⁷⁶ **PRIX DORINA** **1300 m**
(Handicap de catégorie)

40 000 € (20 000, 8 000, 6 000, 4 000, 2 000)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru au moins une fois dans une Classe 2 et ayant **une valeur handicap supérieure ou égale à 37 k. et inférieure ou égale à 46 k.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 2: Plat, Dist. 1 300 m env.

Référence: +16,5.

1465 **Najwaa IRE**, f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Alnajmah GB (Dansili GB), 55 k, Shadwell France SNC (C. Demuro), JC. Rouget (s) - (n° corde 5) **1**

1153 ⁴ **Wrong Colour**, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Fly Tartare (Greengroom), 54 k, β , Gousserie Racing (T. Trullier), P. Decouz (s) - (n° corde 4) **2**

1674 ² **Nolito (GB)**, h, b, 3 ans, par Recoletos et Dubai Empress IRE (Dubawi IRE), 55 k, HA. Pantall (M. Guyon), HA. Pantall - (n° corde 13) **3**

881 **Big Log**, m, b, 3 ans, par Ultra IRE et Log Off IRE (Sir Prancealot IRE), 54 k, B. Lynam (S. Ruis), D. & P. Prod'Homme (s) - (n° corde 3) **4**

1725 **Goeva**, f, b, 3 ans, par Goken et Evabienchope (Captain Chop), 54^{1/2} k, Guy Pariente Holding (A. Crastus), M^{me} A. Wattel - (n° corde 6) **5**

1674 ⁴ **Alcanor**, m, 3 ans, 59 k, β , Ecurie Meiohas (S. Planque), A. & G. Botti (s) - (n° corde 1) **6**

1709 ⁵ **Lunala**, f, 3 ans, 56 k, Shamrock Racing (S. Pasquier), N. Clement (s) - (n° corde 2) **7**

1465 ⁵ **Reve De Vallarsa**, m, 3 ans, 54^{1/2} k, β , M^{me} TP. Vieira Teixeira (V. Seguy), JA. Ferreira de Oliveira - (n° corde 10) **8**

1674 ³ **Sunday Fudge**, f, 3 ans, 56 k, F. Blichfeldt (M. Barzalona), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 11) **9**

373 **Ariane SPA**, f, 3 ans, 53^{1/2} k, Loughtown Stud Ltd (B. Marie), M. Alonso Roldan - (n° corde 7) **10**

Drole De Dame, f, 3 ans, 55^{1/2} k, β , M^{me} I. Corbani (A. Pouchin), S. Wattel (s) - (n° corde 9) **-**

1921 ⁴ **Michelangelo**, m, 3 ans, 54 k, β , M^{me} C. Volkmer (F. Veron), M. Brasme (s) - (n° corde 8) **-**

12 partants; 14 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 3 408 €

Eng. Sup.: *Reve De Vallarsa*

Sans motif: *Empathic*

2 long $\frac{1}{2}$, encolure, $\frac{3}{4}$ long, nez, nez, tête, $\frac{3}{4}$ long, 1 long $\frac{1}{4}$, 2 long $\frac{1}{2}$.

20 000€ - 8 000€ - 6 000€ - 4 000€ - 2 000€

Primes aux propriétaires:

14 400 € *Najwaa Ire*, prime non attribuée.
5 760 € *Wrong Colour*.
4 320 € *Nolito (Gb)*.
2 880 € *Big Log*.
1 440 € *Goeva*.

Primes aux éleveurs:

1 788 € Gousserie Racing.
1 700 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.
1 341 € M^{me} Yvette Pantall, Henri-Alex Pantall.
894 € S.A. S. Haras Le Gue.
447 € Guy Pariente Holding.

Temps total: 1'21''6'''

Les Commissaires ont autorisé le hongre NOLITO (GB) et le poulain ALCANOR à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Fabrice VERON sur son comportement dans la ligne d'arrivée.

L'intéressé a déclaré que le poulain MICHELANGELO avait été très allant en début de parcours et a ajouté qu'il avait suspecté un problème à un antérieur.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen dudit poulain qui a révélé une plaie au niveau du boulet à l'antérieur droit.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael BARZALONA sur la performance de de la pouliche SUNDAY FUDGE arrivée non placée.

L'intéressé a déclaré qu'il avait bénéficié d'un mauvais parcours dû à son numéro à l'extérieur dans les stalles de départ. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Sylvain RUIS en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Les pouliches GOEVA et NAJWAA (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2024 ⁶⁷⁷ **PRIX DE VILLAROCHE** **1400 m**
(Handicap de catégorie - Femelles)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiées dans cette épreuve, les pouliches auxquelles le handicap aura attribué une valeur inférieure ou égale à 32 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 3: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +27.

1659 ³ **Shining Yellow**, f, al, 3 ans, par Recorder GB et Snow Valley [Choisir (AUS)], 57^{1/2} k, Hubner Gmbh (C. Soumillon), M^{me} Y. Almenrader - (n° corde 8) **1**

1870 ⁴ **Top Daay GB**, f, b, 3 ans, par Adaay IRE et Afrodita IRE [Montjeu (IRE)], 58 k, A. Gronfier (S. Planque), M^{me} J. Dupont-Fahn - (n° corde 7) **2**

1576 ² **Infinity Sweet**, f, b.f, 3 ans, par Anodin (IRE) et Infinity Love [Dutch Art (GB)], 59 k (58 k), Domaine de La Cornilliere (L. Roussel), Ed. Monfort (s) - (n° corde 1) **3**

1937 **Haarcia**, f, al, 3 ans, par Seabhac USA et Star Washwasha (IRE) (Sea The Stars IRE), 57^{1/2} k, ϕ , A. Griezmann (J. Mobian), P. Decouz (s) - (n° corde 5) **4**

1487 **Madalie**, f, b, 3 ans, par De Treville GB et Maid To Believe GB (Galileo IRE), 57 k, A. Dimitropoulos (B. Marie), G. Alimpinis - (n° corde 10) **5**

1486 ³ **Vedamiya**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (57 k), . Aga Khan (M^{me} M. Velon), FH. Graffard (s) - (n° corde 11) **6**

1740 ⁴ **Rosel GER**, f, 3 ans, 57^{1/2} k, M^{me} C. Horn (B. Murzabayev), N. Caullery - (n° corde 2) **7**

1473 ¹ **Go Johnny Go Go Go**, f, 3 ans, 59 k, $\otimes\beta$, Gousserie Racing (M. Barzalona), R. Fradet (s) - (n° corde 9) **8**

1870 ³ **Ilatraya**, f, 3 ans, 57 k, SV. Gianella (M. Guyon), HA. Pantall - (n° corde 12) **9**

1364	Altrolato , f, 3 ans, 57 k, ϕ , K. Dasmal (<i>C. Demuro</i>), M. Guarnieri - (n° corde 4)	10	
1726	Villa Celina , f, 3 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), β , M ^{me} C. Lerner (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 3)	-	
1452	Saggezza , f, 3 ans, 58 k, ϕ , M ^{me} L. Delaugere (<i>T. Piccone</i>), P. Dolle - (n° corde 6)	-	
1725	Sweet Lullaby , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k, $\Delta\beta$, Ecurie des Novices (<i>S. Maillot</i>), P&F. Adda & Renaut (s) - (n° corde 13)	-	
	13 partants; 24 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 1414 €		
	Eng. Sup.: <i>Haaricia</i>		
	½ long, encolure, encolure, ¾ long, courte encolure, 2 long, courte encolure, 1 long ¾, 1 long ¾.		
	11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€		
	Primes aux propriétaires:		
	8280 € <i>Shining Yellow</i> .		
	3312 € <i>Top Daay Gb</i> , prime non attribuée.		
	2484 € <i>Infinity Sweet</i> .		
	1656 € <i>Haaricia</i> .		
	828 € <i>Madalie</i> .		
	Primes aux éleveurs:		
	2571 € Erich Schmid.		
	771 € Domaine De La Cornilliere.		
	514 € Suc. Larissa Kneip.		
	391 € M ^{me} Fiona Gordon, prime non attribuée.		
	257 € Rashit Shaykhutdinov.		
	<i>Temps total: 1'28''97'''</i>		
	Les Commissaires ont autorisé les pouliches INFINITY SWEET, VEDAMIYA et MADALIE à être munies d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentées au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.		
	A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Maxime GUYON sur la performance de la pouliche ILATRAYA arrivée non placée.		
	L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait courru de manière rapprochée et qu'elle n'avait plus eu de ressources dans la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.		
	Les pouliches HAARICIA et SHINING YELLOW ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
2025	PRIX TRIPTYCH	1500 m	
	(Handicap divisé - Femelles)		
	(Classe 3)		
	Deuxième épreuve		
	27000 € (13500, 5130, 3780, 2160, 1080, 810, 540)		
	Pour juments de 4 ans et au-dessus .		
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).		
	Parcours n° 4: Plat, Dist. 1 500 m env.		
	Référence: +26.		
1462	Parure Des Sables (IRE) , f, b, 4 ans, par Kodiak GB et Tereschenko USA (Giant'S Causeway USA), 58 k, $\phi\beta$, Al Asayl France (<i>M. Barzalona</i>), FH. Graffard (s) - (n° corde 8)	1	
1675	Lovely Angel , f, b.f, 5 ans, par Galiway (GB) et American Angel [American Post (GB)], 55 k, Horsehood (<i>A. Madamet</i>), M. Seror (s) - (n° corde 14)	2	
1650	On The Edge , f, b, 7 ans, par George Vancouver USA et Life Of Risks (Take Risks), 55 k, K. Wilde (<i>C. Lecoeuvre</i>), M. Rolland (s) - (n° corde 15)	3	
1613	Manarola , f, b, 6 ans, par Red Dubawi (IRE) et Clairefougere [High Chaparral (IRE)], 60 k, P. Sigaud (<i>M. Grandin</i>), P. Sigaud - (n° corde 11)	4	
1606	Siyouangel , f, b, 4 ans, par Siyouni et Military Angel USA (Big Brown USA), 60 k, Roy Racing Ltd (<i>T. Piccone</i>), G. Hernon (s) - (n° corde 12)	5	
1430	Faster , f, al, 4 ans, par Belardo IRE et Tantivy USA (Giant'S Causeway USA), 60 k (58 ^{1/2} k), B. Gusdal (<i>M^{me} D. Santiago</i>), M ^{me} G. Rarick - (n° corde 9)	6	
1802	Zelzalita , f, b.f, 4 ans, par Zelzal et Smyrnes [Anabaa (USA)], 57 k, β , M ^{me} C. Alesi (<i>B. Murzabayev</i>), M ^{me} C. Alesi - (n° corde 10)	7	
1443	Just In Love (GB) , f, 5 ans, 58 ^{1/2} k, ϕ , Stall Nagnag (<i>C. Soumillon</i>), MF. Weissmeier - (n° corde 17)	8	
1675	Ostia , f, 7 ans, 56 k, β , D. Mauduit (<i>S. Pasquier</i>), N. Caullery - (n° corde 16)	9	
1589	Black Cess , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), $\phi\beta$, J.C. Gueguen (<i>M^{me} L. Bails</i>), S. Gouyette (s) - (n° corde 4)	10	
1774	Zoffwaltz , f, 4 ans, 57 k, DM. Batista Ribeiro (<i>T. Bachelot</i>), G. Vaz - (n° corde 5)	-	
1017	Welcome Sight GB , f, 4 ans, 56 k, ϕ , M. Bollack-Badel (<i>C. Demuro</i>), M. Bollack-Badel - (n° corde 1)	-	
347	Green Sea , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), Δ , M ^{me} C. Stephenson (<i>D. Provost</i>), G. Doleuze - (n° corde 6)	-	
1468	Kiwi Kiss , f, 7 ans, 56 k, \otimes , JV. Toux (<i>B. Marie</i>), JV. Toux - (n° corde 2)	-	
1614	Maple Girl , f, 4 ans, 52 ^{1/2} k (51 k), P. Faucampre (<i>M^{me} M. Velon</i>), C. Escuder - (n° corde 7)	-	
1462	El Broud (IRE) , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, ϕ , SAS Pierre Cherqui (<i>S. Planque</i>), X. Blanchet - (n° corde 3)	-	
1353	Kendra , f, 4 ans, 53 k (51 ^{1/2} k), \otimes , M ^{me} C. Barande Barbe (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M ^{me} C. Barande Barbe - (n° corde 13)	-	
	17 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées: 2116 €		
	Eng. Sup.: <i>Maple Girl</i>		
	Sans motif: <i>Anistou GER</i>		
	nez, 5 long, 1 long ¾, courte tête, ½ long, ½ long, ¾ long, ½ long, encolure.		
	13500€ - 5130€ - 3780€ - 2160€ - 1080€ - 810€ - 540€		
	Primes aux propriétaires:		
	6682 € <i>Parure Des Sables (Ire)</i> .		
	2539 € <i>Lovely Angel</i> .		
	1530 € <i>On The Edge</i> .		
	874 € <i>Manarola</i> .		
	534 € <i>Siyouangel</i> .		
	400 € <i>Faster</i> .		
	267 € <i>Zelzalita</i> .		
	Primes aux éleveurs:		
	1715 € Al Asayl France.		
	996 € Ecurie Haras De Quetieville.		
	690 € Sarl Jedburgh Stud, M ^{me} Isabelle Corbani.		
	394 € Gousserie Racing, Ecurie Camacho Courses.		
	209 € Haras De Beauvoir.		
	104 € Haras Du Quesnay.		
	102 € M ^{me} Valentine Rouliot, M ^{me} Charlotte Demailly, Jean-Charles Lepeudry, Thomas Michenot.		
	<i>Temps total: 1'34''53'''</i>		
	Les Commissaires ont autorisé la pouliche SIYOUANGEL à être munie d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Les Commissaires ont autorisé la jument LOVELY ANGEL à être présentée au public en dernier et à sortir du rond de présentation en premier, son entraineur en ayant fait la demande dans les délais fixés.		
	A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Cristian DEMURO sur la performance de la pouliche WELCOME SIGHT (GB) arrivée non placée.		
	L'intéressé a déclaré que ladite pouliche faisait une rentrée de deux mois et qu'elle n'avait plus eu de ressources dans la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.		
	A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Léa BAILS sur la performance de la jument BLACK CESS arrivée non placée.		
	L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait beaucoup penché vers l'extérieur pendant le parcours et la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.		
	Les pouliches FASTER et PARURE DES SABLES (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
2026	PRIX TRILLION	1500 m	
	(Handicap divisé - Femelles)		
	(Classe 2)		
	Première épreuve		
	53000 € (26500, 10070, 7420, 4240, 2120, 1590, 1060)		
	Pour juments de 4 ans et au-dessus .		
	Un souvenir sera offert au propriétaire de la jument gagnante par FRANCE GALOP.		
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).		
	Parcours n° 4: Plat, Dist. 1 500 m env.		
	Référence: +21.		
1462	Agapi Mia , f, b, 7 ans, par Evasive GB et Allegria [Verglas (IRE)], 57 k, β , A. Pouloupoulos (<i>C. Lecoeuvre</i>), S. Jesus - (n° corde 3)	1	
1677	In The Mood , f, b, 4 ans, par Adlerflug GER et Silver Pivotal IRE (Pivotal GB), 56 k, Ecurie de Montlahuc (<i>M. Barzalona</i>), FH. Graffard (s) - (n° corde 4)	2	
1677	Sassica , f, al, 4 ans, par Dariyan et Sassicaia GER (Doyen IRE), 56 ^{1/2} k, Rennstall Neuenhagen (<i>M. Seidl</i>), A. Suborics - (n° corde 6)	3	
1677	Rathmore IRE , f, b, 4 ans, par Kingman GB et Knocknagree IRE (Galileo IRE), 57 k, Suc. K. Abdullah (<i>B. Murzabayev</i>), A. Fabre (s) - (n° corde 11)	4	
1677	Rosanne Du Gouet , f, gr, 4 ans, par De Treville GB et Irish Beauty IRE (Verglas IRE), 56 k, J. Couvercelle (<i>T. Piccone</i>), M ^{me} AS. Crombez - (n° corde 2)	5	

- 1427** ⁶ **Twilight**, f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Texalila [Sunday Break (JPN)], 57 k, T. Collatz (*M^{me} M. Velon*), M. Rulec (s) - (n° corde 1) **6**
- 1677** ¹ **Freja**, f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et No Wind No Rain (GB) (Green Tune USA), 60 k, A. Gilibert (*S. Pasquier*), F. Chappet - (n° corde 9) **7**
- Scottish Saint**, f, 4 ans, 58 k, M^{me} I. Corbani (*A. Pouchin*), S. Wattel (s) - (n° corde 7) **8**
- 1677** ⁴ **Private Lounge GB**, f, 4 ans, 58 k, p, Haras de Saint-Julien (*I. Mendizabal*), F. Chappet - (n° corde 10) **9**
- 1202** ² **Sea Of Ash**, f, 4 ans, 60 k, p, A. Frassetto (*C. Demuro*), G. Bietolini - (n° corde 15) **10**
- 1677** ⁷ **Lily Rose**, f, 4 ans, 56 k, LG Bloodstock (*T. Bachelot*), M. Brasme (s) - (n° corde 5) **-**
- 1677** ³ **Missalia**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, p, M^{me} C. Wingtans (*C. Soumillon*), N. Caullery - (n° corde 14) **-**
- 1299** ³ **Oxiana**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, p, Guy Pariente Holding (*M. Guyon*), P. Sogorb - (n° corde 13) **-**
- 338** **J'Acclame**, f, 4 ans, 57 k, Ecurie Seyssel (*R. Thomas*), P. Decouz (s) - (n° corde 16) **-**
- 1677** ⁶ **Al Ula**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, H. Ghabri (*A. Lemaitre*), H. Ghabri - (n° corde 8) **-**

15 partants; 29 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 1359 €

Certif. vétérinaire: *Wild Sweetheart*

½ long, encolure, ½ long, tête, ½ long, encolure, 1 long, tête, encolure.

26500€ - 10070€ - 7420€ - 4240€ - 2120€ - 1590€ - 1060€

Primes aux propriétaires:

- 10732 € *Agapi Mia*.
4984 € *In The Mood*.
3672 € *Sassica*.
2098 € *Rathmore Ire*, prime non attribuée.
1049 € *Rosanne Du Gouet*.
787 € *Twilight*.
524 € *Freja*.

Primes aux éleveurs:

- 4840 € Athanase Pouloupoulos.
1441 € M^{me} Erika Muller.
1279 € Pliersch Breeding Sarl.
411 € Thierry Lemoine, Philippe Thiriet, Vincent Le Roy.
360 € Epona Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
309 € S.C.E.A. Des Prairies, M^{me} Sylviane Jeffroy.
205 € Haras D'Etreham, Gestut Zur Kuste Ag, Ecurie Skymarc Farm.

Temps total: 1'34''63'''

Les Commissaires ont autorisé les pouliches TWILIGHT, LILY ROSE et ROSANNE DU GROUET ainsi que la jument AGAPI MIA à être munies d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentées au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la jument AGAPI MIA à être présentée au public en dernier et à sortir du rond de présentation en dernier, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Christophe SOUMILLON sur la performance de la jument MISSALIA arrivée non placée.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait jamais eu l'espace suffisant pour progresser dans la ligne d'arrivée, il a ajouté que son numéro a l'extérieur dans les stalles de départ l'avait contraint à monter ladite pouliche à l'arrière garde et que celle-ci préférait les terrains plus souples. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les pouliches RATHMORE (IRE), SASSICA, IN THE MOOD, ROSANNE DU GOUET ainsi que la jument AGAPI MIA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ARGENTAN

mercredi 7 juin 2023

Terrain BON

Commissaires de courses: Clémence MONTHULE - Anne-Laurence FLEURY - M Stéphane TONERO - M Didier JULIEN

2027 ⁴⁴⁰⁷ PRIX EDOUARD POURET **2100 m** (Classe 3)

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant cette année couru plusieurs fois en France et n'ayant pas depuis le 7 septembre 2022 inclus reçu 15.000 en victoires et places ni depuis le 7 décembre 2022 inclus reçu une allocation de 3.500 ou été classés dans les trois premiers d'une Classe 2. **Poids: 56 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 7 décembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2100 m env.

- 1851** ² **Oak Hill**, m, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Forest Maiden IRE (Invincible Spirit IRE), 56 k (56^{1/2} k), p, PD. Savill (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) - (n° corde 8) **1**
- 618** **Carvana (GB)**, f, al, 3 ans, par Siyouni et Safari Queen ARG (Lode USA), 54^{1/2} k (52^{1/2} k), Wertheimer & Frere (*D. Provost*), C. Laffon-Parias - (n° corde 2) **2**
- 1682** ⁴ **Grand Kiss (IRE)**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Layali [Rip Van Winkle (IRE)], 55^{1/2} k (56 k), p, Haras de Hus (*M. Guyon*), HA. Pantall - (n° corde 1) **3**
- 1723** **Dafne**, f, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Dione [Authorized (IRE)], 54^{1/2} k (55 k), p, K. Gozdziński (*T. Trullier*), M^{me} A. Karkosa - (n° corde 4) **4**
- 1873** ² **La Belle Creole**, f, gr, 3 ans, par Saonois et Baie Mahaut [Turgeon (USA)], 54^{1/2} k (52^{1/2} k), p, J.F. Senet (*M^{me} R. Violet*), E. Allaire (s) - (n° corde 7) **5**
- 1580** **Douro Valley**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), Ecurie X (*J. Claudic*), R. Le Dren Doleuze - (n° corde 3) **6**
- 1630** ⁴ **Lhommaize**, m, 3 ans, 56 k (55 k), M^{me} S. Aknin (*J. Marien*), S. Cerulis - (n° corde 6) **7**
- 1671** **Kalbarri IRE**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), R. Zielinski (*L. Boisseau*), M^{me} A. Karkosa - (n° corde 5) **tbé**

8 partants; 23 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 624 €

2 long ½, 4 long, 2 long, 1 long ½, encolure, tête.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

- 5760 € *Oak Hill*.
2304 € *Carvana (Gb)*.
1728 € *Grand Kiss (Ire)*.
1152 € *Dafne*.
576 € *La Belle Creole*.

Primes aux éleveurs:

- 1169 € Ecurie Des Monceaux, Sunderland Holding Inc., Langlais Bloodstock, Suc. Antoine Bozo.
715 € Wertheimer & Frere.
350 € Al Shaqab Racing, Ecurie De Castillon.
233 € Krzysztof Gozdziński.
178 € Ecurie Racing Investment Soc.

Temps total: 2'8''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête notamment pour déterminer les causes de la chute du jockey Ludovic BOISSEAU aux abords du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle, il résulte que la pouliche KALBARRI IRE s'est accidentée entraînant la chute de son jockey sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un de ses concurrents. Le jockey Ludovic BOISSEAU n'ayant pas pu être entendu par les Commissaires.

Le poulain OAK HILL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course

2028 ⁴⁴¹² PRIX SUBOTICA **2100 m** (Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapier aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2100 m env.

Référence: +34.

- 1112** **Rois Demain**, h, b, 4 ans, par Zelzal et Lake Palace (GB) (Nayef USA), 52 k (52^{1/2} k), p, M^{me} J. Lucas (*J. Claudic*), R. Le Dren Doleuze - (n° corde 6) **1**
- 1727** **Anath**, f, b, 7 ans, par Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE) (Teofilo IRE), 55^{1/2} k (56 k), B. Bregeon (*T. Trullier*), Jul. Phelippon - (n° corde 4) **2**
- 1563** **Jaayiz IRE**, h, b, 7 ans, par Zoffany IRE et So Devoted IRE (Holy Roman Emperor IRE), 59 k (59^{1/2} k), p, M^{me} N. Sauvage (*B. Marie*), M^{me} N. Sauvage - (n° corde 11) **3**
- 1787** **Miles**, f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Ermena GB (Dalakhani IRE), 59^{1/2} k (60 k), JP. Menville (*M. Guyon*), S. Cerulis - (n° corde 2) **4**

1872	Miengo , h, gr, 7 ans, par Dalakhani IRE et Visiyna [Manduro (GER)], 51 k (52 k), ♂, M ^{me} MA. Levesque (<i>E. Crublet</i>), B. Levesque - (n° corde 3)	5	7500€ - 3000€ - 2250€ - 1500€ - 750€
1834	Athelia , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), ♂, JI. Landa Mena (<i>F. Veron</i>), I. Elarre Alvarez - (n° corde 9)	6	Primes aux propriétaires: 3712 € <i>Ermelie</i> . 1485 € <i>Through The Mist</i> . 1113 € <i>Super Super Sonic</i> . 607 € <i>Get Set (Ire)</i> . 371 € <i>Ultrasound</i> .
325	Dubrovnik , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), JV. Chaignon (<i>F. Satalia</i>), A. Kahn (s) - (n° corde 10)	7	Primes aux éleveurs: 1457 € Baronrath Stud Ltd. 381 € Eric Chevrier, Xavier Malaviolle. 285 € Remi Boucret. 179 € Con Marnane. 145 € Adrian Pratt, Lord Clinton.
684	Peyton Place , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), ♂, A. Lecacheux (<i>J. Marien</i>), M ^{me} G. Gadbled - (n° corde 7)	8	<i>Temps total</i> : 2'12"50"
1700	Jafer GB , f, 7 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), Ecurie Mme Maryvonne Gilles (<i>H. Lebouc</i>), A. Lefeuvre (s) - (n° corde 8)	9	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.
1632	Premier Amour , h, 6 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), ♂, P. Chevillard (<i>H. Journiac</i>), P. Chevillard - (n° corde 5)	10	La pouliche ERMELIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
	Finjaans Rose GB , f, 7 ans, 51 k (49 k), M ^{me} L. Haaze (<i>M^{me} S. Tison</i>), N. Lantsoght - (n° corde 1)	-	
	11 partants; 10 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 543 € Eng. Sup.: <i>Anath</i> encolure, encolure, 1/2 long, 1 long, 1 long 1/2, nez, tête, 2 long, 1/2 long. 7500€ - 3000€ - 2250€ - 1500€ - 750€		
	Primes aux propriétaires: 3712 € <i>Rois Demain</i> . 1215 € <i>Anath</i> . 911 € <i>Jaayiz Ire</i> , prime non attribuée. 742 € <i>Miles</i> . 303 € <i>Miengo</i> .		
	Primes aux éleveurs: 1457 € Petra Bloodstock Agency Ltd. 358 € Concept Real Ag. 291 € Paul Nataf. 191 € Patrick F. Kelly, prime non attribuée. 89 € Hubert Mazeaud.		
	<i>Temps total</i> : 2'14"80"		
	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
	Le jockey Ludovic BOISSEAU s'étant accidenté dans la course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument PEYTON PLACE par le jockey JENTE MARIEN.		
	La jument ANATH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course		
2029	PRIX DE CLAIREFEUILLE	2100 m	
	(Classe 3)		
	15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) - dotation France Galop		
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas depuis le 7 juin 2022 inclus été classés dans les trois premiers d'une Classe 1 ni depuis le 7 septembre 2022 inclus (Handicap et A Réclamer exceptés) reçu une allocation de 7.500 ou gagné une Classe 3. Poids: 56 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 7 décembre 2022 inclus: 1 k. par 5.000. En outre, tout gagnant d'une Classe 2 depuis le 7 septembre 2022 inclus portera 2 k.		
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
	Parcours n° P5: Plat, Dist. 2100 m env.		
	Ermelie , f, b.f, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Emelda GER (Dashing Blade GB), 54 ^{1/2} k (55 k), ♂, L. Ledan (<i>M. Guyon</i>), G. Bietolini - (n° corde 5)	1	
1698	Through The Mist , f, gr, 5 ans, par Lope De Vega IRE et Misty Solitude GB (Sea The Stars IRE), 54 ^{1/2} k (55 k), Roy Racing Ltd (<i>H. Journiac</i>), G. Hernon (s) - (n° corde 2)	2	
695	Super Super Sonic , m, b, 5 ans, par Territories IRE et Amoa USA (Ghostzapper USA), 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, Lord Clinton (<i>T. Bachelot</i>), M ^{me} A. Wattel - (n° corde 1)	3	
1790	Get Set (IRE) , h, b, 6 ans, par French Navy GB et Almarada [Le Havre (IRE)], 57 k (57 ^{1/2} k), ♂, BL. Jones (<i>J. Claudic</i>), AN. Hollinshead - (n° corde 4)	4	
	Ultrasound , h, al, 4 ans, par Ultra IRE et Zigzag [Dylan Thomas (IRE)], 56 k (55 k), A. Pratt (<i>M^{me} A. Massin</i>), S. Wattel (s) - (n° corde 7)	5	
1924	Nobody'S , h, 6 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), ♂, JPH Racing (<i>T. Trullier</i>), Jul. Phelippon - (n° corde 8)	6	
1714	Panik Ko , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (54 k), B. Vives (<i>M^{me} E. Fontaine</i>), B. Vives - (n° corde 3)	7	
	Serignan , h, 4 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} C. Barande Barbe (<i>R. Thomas</i>), M ^{me} C. Barande Barbe - (n° corde 6)	8	
	8 partants; 26 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 721 € 1/2 long, 1/2 long, 1/2 long, 1 long 1/4, nez, 1 long, tête.		
2030	PRIX BON MOT	2100 m	
	(Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Première épreuve		
	18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) - dotation France Galop		
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .		
	Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.		
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
	Parcours n° P5: Plat, Dist. 2100 m env.		
	Référence: +31.		
1789	Inca Man , h, b, 6 ans, par Rajsaman et Aztec Queen GB (Holy Roman Emperor IRE), 58 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), ♂, S. Nigge (s) (<i>M^{me} D. Santiago</i>), S. Nigge (s) - (n° corde 7)	1	
1944	Putumayo , h, b, 8 ans, par Myboycharlie IRE et Djebel Amour USA (Mt Livermore USA), 59 k (57 k), ♂, J.C. Daoudal (<i>M^{me} C. Le Gland</i>), B. Legros (s) - (n° corde 10)	2	
1376	Lunaticos , h, b, 5 ans, par Motivator GB et Lupe Sino GB (Dr Fong USA), 60 k (60 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} JP. Doucet (<i>L. Roussel</i>), P. Menard - (n° corde 3)	3	
1789	Orange Vif , h, b, 4 ans, par Racinger et Orange De Juilley (Kendargent), 59 ^{1/2} k (60 k), ♂, M ^{me} C. Barande Barbe (<i>R. Thomas</i>), M ^{me} C. Barande Barbe - (n° corde 2)	4	
1715	Meandro , h, gr, 10 ans, par Gris De Gris (IRE) et Je Coiffe (Voix Du Nord), 58 k (58 ^{1/2} k), D. Le Breton (<i>H. Lebouc</i>), J. Planque (s) - (n° corde 4)	5	
1821	Soaring Eagle , h, 9 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} A. Clabots (<i>J. Marien</i>), S. Cerulis - (n° corde 1)	6	
1570	Vyborg , m, 4 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), ♂, R. Hamon (<i>J. Claudic</i>), G. Pannier - (n° corde 11)	7	
1550	Argentea , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), A. Bienvenu (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) - (n° corde 8)	8	
1589	Sanpedro , h, 4 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), ♂, SARL Groupe KR (<i>T. Bachelot</i>), Fr. Monfort (s) - (n° corde 6)	9	
1109	The Great Gabi , h, 4 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), ♂, E. Michot (<i>B. Marie</i>), E. Michot - (n° corde 5)	10	
	10 partants; 65 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1698 € Eng. Sup.: <i>Putumayo</i> Certif. vétérinaire: <i>Mixed Mind</i> 1/2 long, 1/2 long, nez, 5 long, nez, tête, tête, 1 long 1/2, loin. 9000€ - 3600€ - 2700€ - 1800€ - 900€		
	Primes aux propriétaires: 3645 € <i>Inca Man</i> . 1458 € <i>Putumayo</i> . 1336 € <i>Lunaticos</i> . 891 € <i>Orange Vif</i> . 364 € <i>Meandro</i> .		
	Primes aux éleveurs: 1643 € Sarl Jedburgh Stud, Deepwood Farm Stud. 657 € Thierry De La Heronniere, Frederic Flechner. 524 € M ^{me} Christiane Head, M ^{me} Claudia Post-Schultzke. 349 € Florent Picard. 164 € Sylvain Guillaume, M ^{me} Sylvie Gerard.		
	<i>Temps total</i> : 2'11"30"		
	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont		

majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Hugo BESNIER étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SANPEDRO par le jockey Theo BACHELOT.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Delphine SANTIAGO, Clemence LE GLAND et le jeune jockey Leo ROUSSEL en leurs explications, les ont respectivement sanctionné par une amende de 150 euros (1^{er} infraction 5 sollicitations) par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour (2^e infraction- 5 sollicitations) et par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours (2^e infraction 5 sollicitations), pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

Le hongre LUNATICOS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course

2031 4410 **PRIX BAGO** 2500 m
(À réclamer)
(Classe 4)

16000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** mis à réclamer pour 12.000, 16.000 ou 20.000. **Poids: 57 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 16.000 porteront 1 k. 1/2; pour 20.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 7 janvier 2023 inclus reçu une allocation de 7.500 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 7.500 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1759** 1 **Zarica**, f, b, 9 ans, par Rio De La Plata USA et Zarnitza USA (Quiet American USA), 57^{1/2} k (58 k), (12 000), Ecurie Foret Jaune (*T. Trullier*), Jul. Phelippon - (n° corde 5) 1
- 1690** **That'S My Power**, m, al, 4 ans, par Almanzor et Train Time GB (Rail Link GB), 58^{1/2} k (59 k), (16 000), G. Kern (*S. Saadi*), HA. Pantall - (n° corde 1) 2
- 711** 1 **Mdracafeu**, h, b, 8 ans, par Chichi Creasy et Miss Nikita [High Chaparral (IRE)], 60^{1/2} k (61 k), (16 000), S. Delame (*S. Planque*), M. Seror (s) - (n° corde 2) 3
- 1568** 1 **Bosquentin**, h, b, 8 ans, par Rajsaman et Scapegrace (IRE) (Cape Cross IRE), 59 k (58 k), ϕ , (12 000), Trois Mille (*J. Marien*), S. Cerulis - (n° corde 7) 4
- 1690** 4 **Halimi IRE**, h, b.f, 7 ans, par Teofilo IRE et Vincennes GB (King'S Best USA), 60^{1/2} k (61 k), ϕ , (16 000), Haras Assiro (*M. Guyon*), M^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 3) 5
- 1450** **Breezyandbright IRE**, h, 5 ans, 59 k (57 k), (12 000), Repro-Zaman (*T. Courtalon*), G. Braem - (n° corde 6) 6
- 1889** **Marcella**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (56 k), Δ , (12 000), M^{me} S. Delaroche (*B. Marie*), M^{me} S. Delaroche - (n° corde 8) 7
- 1714** 5 **Calitea De La Tour**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53^{1/2} k), (12 000), B. Vives (*M^{me} E. Fontaine*), B. Vives - (n° corde 4) 8

8 partants; 24 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 1252 €

Eng. Sup.: *Mdracafeu, Breezyandbright IRE*

¼ long, 5 long, ½ long, ½ long, 1 long, 1 long ½, 4 long.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

3240 € *Zarica.*
1584 € *That'S My Power.*
972 € *Mdracafeu.*
648 € *Bosquentin.*
324 € *Halimi Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

1461 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.
621 € Georg Kern.
438 € Stephane Delame.
292 € Franklin Finance S.A.
68 € Godolphin, prime non attribuée.

Temps total: 2'42''50''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain THAT'S MY POWER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course

2032 4408 **PRIX DE NONANT-LE-PIN** 1300 m
(Handicap de catégorie)

17000 € (8 500, 3 400, 2 550, 1 700, 850) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 30 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 300 m env.

Référence: +29.

- 1726** 1 **Djenne**, f, n.p, 3 ans, par Elusive City USA et Stilettoesinthemud IRE (Footstepsinthemand GB), 57^{1/2} k (58 k), β , A. Gray (*S. Saadi*), Fr. Monfort (s) - (n° corde 5) 1
- 1888** 1 **Greatel**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Sitledle [American Post (GB)], 56 k (56^{1/2} k), F. Leclercq (*H. Lebouc*), T. Poché - (n° corde 2) 2
- 1726** 3 **Shade**, h, b, 3 ans, par Harry Angel IRE et Occagnes IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k (58^{1/2} k), ϕ , Le Haras des Sens (*M. Guyon*), L. Gadbin (s) - (n° corde 10) 3
- 1870** **Curej IRE**, h, b.f, 3 ans, par Kuroshio AUS et Wishyouwerehere IRE (Footstepsinthemand GB), 54^{1/2} k (55 k), β , LA. Morari (*R. Mangione*), M. Guarnieri - (n° corde 1) 4
- 1510** 4 **Kharkiv**, m, b, 3 ans, par U S Navy Flag USA et La Pedrera (IRE) (Danehill Dancer IRE), 55 k (53 k), \otimes β , JC. Daoudal (*M^{me} C. Le Gland*), B. Legros (s) - (n° corde 4) 5
- 1615** **First Lady Time**, f, 3 ans, 59 k (57 k), β , Scuderia Del Giglio Sardo SRL (*G. Sias*), A. & G. Botti (s) - (n° corde 6) 6
- Up To The Moon (IRE)**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), β , B. Alleaume (*E. Etienne*), M^{me} G. Gaddled - (n° corde 9) 7
- 1726** **Red Propeller**, f, 3 ans, 53 k (52 k), JV. Toux (*D. Provost*), JV. Toux - (n° corde 11) 8
- 100** **Melomane**, h, 3 ans, 59 k (59^{1/2} k), Δ , M^{me} S. Uzzan (*S. Planque*), M. Seror (s) - (n° corde 12) 9
- 1695** 1 **Teranga**, f, 3 ans, 59 k (59^{1/2} k), P. Artigues (*T. Bachelot*), L. Larrigade - (n° corde 8) 10
- 1695** 4 **Capelena**, f, 3 ans, 53 k (52 k), Δ , M^{me} C. Nicot (*M^{me} D. Santiago*), M^{me} C. Nicot - (n° corde 7) -
- 1307** **Findon Echo (IRE)**, f, 3 ans, 56 k (55 k), F. Geelen (*M^{me} S. Chuette*), N. Lantsoght - (n° corde 13) -

12 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 1167 €

Eng. Sup.: *Melomane*

Sans motif: *Un Plus Une*

2 long, 1 long ¼, ½ long, 1 long, ½ long, nez, 1 long, tête, 5 long.

8500€ - 3400€ - 2550€ - 1700€ - 850€

Primes aux propriétaires:

6120 € *Djenne.*
2448 € *Greatel.*
1836 € *Shade.*
1224 € *Curej Ire*, prime non attribuée.
612 € *Kharkiv.*

Primes aux éleveurs:

1900 € Proxygene Bloodstock Ltd.
760 € Scea L'Aubay, M^{me} Raymonde Leclere, Richard Leclere, Guillaume Cousin.
372 € Ecurie Du Graal, Langlais Bloodstock.
144 € Ardrums House Stud, prime non attribuée.
124 € Alain Jathiere.

Temps total: 1'17''30''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche TERANGA à être munie d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre MELOMANE à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le jockey Ludovic BOISSEAU s'étant accidenté dans la première course, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche DJENNE par le jockey Soufiane SAADI.

La pouliche DJENNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2033 4413 **PRIX DE FONTENAI** 1300 m
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

14000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les hongres JARDIN BLEU et MONTE CINTO (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2035 679 **PRIX DU NABOB** 2250 m

(Handicap divisé)

Première épreuve

55 000 € (27500, 10 450, 7700, 4400, 2200, 1650, 1100)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

MOYENNE PISTE 2^e POTEAU

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M4: Plat, Dist. 2 250 m env.

Référence: +20.

- 1522** 5 **Haptics**, h, b, 3 ans, par Camelot GB et Oasis Lady IRE (Oasis Dream GB), 58^{1/2} k, H. Saito (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) - (n° corde 10) 1
- 1522** 4 **Azka**, h, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Scalambra (GB) (Nayef USA), 56^{1/2} k, φ, A. Mamou (*C. Soumillon*), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 3) 2
- 1579** 3 **Mr Le Philosophe GB**, m, al, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Uryale (Kendor), 54 k, B^{mn} de Ed. Rothschild (*I. Mendizabal*), M. Delzangles - (n° corde 7) 3
- 1522** 2 **Grecian Bonanza (GB)**, m, b, 3 ans, par Ribchester IRE et Chrysale (GB) (High Chaparral IRE), 56 k, M^{me} C. Kairis (*C. Demuro*), J.C. Rouget (s) - (n° corde 8) 4
- 1350** 5 **Lofsongur Islande**, f, b, 3 ans, par Zarak et Irlanda (IRE) (Dansili GB), 58^{1/2} k, B. van Dalisen (*B. Murzabayev*), M. Brasme (s) - (n° corde 1) 5
- 1522** 3 **Magellan**, m, gr, 3 ans, par Roaring Lion USA et Rose Et Noire (IRE) (Dansili GB), 58 k, Ecurie Lenglet (*A. Pouchin*), J. de Mieulle (s) - (n° corde 14) 6
- 1586** 2 **Taybet**, m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Saladine (IRE) (Dalakhani IRE), 59 k, φ, Rent A Horse By Yohea (*G. Mosse*), M. Delzangles - (n° corde 12) 7
- 1593** 3 **Le Tropic (IRE)**, m, 3 ans, 54^{1/2} k, φ, J.N. Temam (*S. Ruis*), N. Perret (s) - (n° corde 13) 8
- 1522** **L'ibaneta**, h, 3 ans, 53 k, M^{me} F. Perree (*A. Lemaitre*), M. Delzangles - (n° corde 15) 9
- 1522** **Hialeah**, f, 3 ans, 56 k, Ecurie Francky Defosse (*S. Pasquier*), F. Chappet - (n° corde 9) 10
- 1728** 4 **Eau De Cologne**, f, 3 ans, 55 k, Stall Waldhaus (*A. Madamet*), W. Hickst - (n° corde 5) -
- 98** **By Exeter**, h, 3 ans, 53 k, Ecuries Serge Stempniak (*E. Hardouin*), Rod. Collet (s) - (n° corde 11) -
- 1793** 2 **Rio Grande**, h, 3 ans, 55 k, φ, C. & Y. Lerner (s) (*M^{me} F. Valle Skar*), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 6) -
- 1433** 3 **Nekoleto**, h, 3 ans, 58^{1/2} k, φ, R. Marini (*T. Bachelot*), G. Bietolini - (n° corde 16) -
- 1416** 1 **Pianino**, h, 3 ans, 55 k, φ, Haras du Grand Courgeon (*F. Veron*), de A. Watrigant (s) - (n° corde 4) -
- 1781** 1 **Way To Marseille**, h, 3 ans, 56 k, ♂, Gousserie Racing (*M. Guyon*), R. Fradet (s) - (n° corde 2) -

16 partants; 36 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 2092 €

Eng. Sup.: *Pianino*, *Way To Marseille*

courte encolure, nez, 1 long ½, tête, encolure, ¾ long, ¾ long, encolure, encolure.

27500€ - 10 450€ - 7700€ - 4400€ - 2200€ - 1650€ - 1100€

Primes aux propriétaires:

- 19800 € *Haptics*.
7524 € *Azka*.
5544 € *Mr Le Philosophe Gb*, prime non attribuée.
3168 € *Grecian Bonanza (Gb)*.
1584 € *Lofsongur Islande*.
1188 € *Magellan*.
792 € *Taybet*.

Primes aux éleveurs:

- 4020 € Eric Puerari, Oceanic Bloodstock Sarl, Ecurie Du Parc Monceau, Ecurie Ades Hazan.
2336 € Gestut Zur Kuste Ag.
654 € Sc Ecurie De Meautry, prime non attribuée.
643 € Scea Marmion Vauville, M^{me} Catherine Kairis.
491 € Berend Van Dalisen.
241 € Ecurie Des Charmes.
160 € Ecurie Serval.

Temps total: 2'24''39'''

Les Commissaires ont autorisé le hongre WAY TO MARSEILLE à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés et à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les hongres HAPTICS, AZKA, les poulains MR LE PHILOSOPHE (GB), GRECIAN BONANZA (GB) et la pouliche LOFSONGUR ISLANDE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2036 686 **PRIX PERPLEXITE** 2250 m

(Handicap divisé)

Deuxième épreuve

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

MOYENNE PISTE 2^e POTEAU

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M4: Plat, Dist. 2 250 m env.

Référence: +26,5.

- 1706** 5 **Lalou GER**, f, al, 3 ans, par Ito GER et Limitless GER (Shirocco GER), 54^{1/2} k, Stall Goldener Stern (*A. Madamet*), W. Hickst - (n° corde 1) 1
- 1724** 2 **Deauville**, f, b, 3 ans, par Brametot IRE et Dozule [Le Havre (IRE)], 58^{1/2} k, G. Augustin-Normand (*C. Lecoeuvre*), Y. Barberot (s) - (n° corde 7) 2
- 1526** 2 **Zilrak**, h, b, 3 ans, par Zarak et Zillione Beauty [Ocean Of Wisdom (USA)], 57 k, ♂, Har. Haras De Couely (*M. Guyon*), Butel & Beaunez (s) - (n° corde 5) 3
- 1724** 1 **Goldway De Saon**, h, b,f, 3 ans, par Galiway (GB) et Bereni Ka [Vadasin (IRE)], 56^{1/2} k, M^{me} A. Dupont (*T. Trullier*), L. Pontoir (s) - (n° corde 10) 4
- 1928** 3 **Lidisbarn**, h, gr, 3 ans, par Johnny Barnes IRE et Griselidis (Carlotamix), 55 k (53^{1/2} k), S. Quillet (*M^{me} A. Massin*), Jul. Phelippon - (n° corde 2) 5
- 1526** 4 **Holly Colour**, m, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Blaze Of Colour GB (Rainbow Quest USA), 57 k (55^{1/2} k), φ, Ecurie Francois Corda (*C. Berge*), S. Dehez (s) - (n° corde 3) 6
- 1379** 5 **Armentieres**, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et After Dawn (IRE) (Invincible Spirit IRE), 59 k (56^{1/2} k), G. Augustin-Normand (*A. Vilchien*), S. Wattel (s) - (n° corde 4) 7
- 1943** **Deau Coeur**, f, 3 ans, 57^{1/2} k, φ, M^{me} S. Bertin (*H. Lebouc*), T. Poché - (n° corde 9) 8
- 1931** 2 **Gloire De Vassy**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), P. Desplaces (*Mme M. Waldhauser*), C. Martinon - (n° corde 6) 9
- 1605** **We Can Fly GB**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, φ, Scuderia Giocri (*C. Demuro*), M. Baratti (s) - (n° corde 8) 10
- 1455** **Tendre Nuit**, f, 3 ans, 59 k (57^{1/2} k), M^{me} H. Devin (*M^{me} M. Velon*), HF. Devin (s) - (n° corde 11) -

11 partants; 11 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 677 €

¾ long, tête, nez, encolure, courte encolure, tête, encolure, ¾ long, ¾ long.

14000€ - 5320€ - 3920€ - 2240€ - 1120€ - 840€ - 560€

Primes aux propriétaires:

- 10 080 € *Lalou Ger*, prime non attribuée.
3 830 € *Deauville*.
2 822 € *Zilrak*.
1 612 € *Goldway De Saon*.
806 € *Lidisbarn*.
604 € *Holly Colour*.
403 € *Armentieres*.

Primes aux éleveurs:

- 1190 € Hof Valentin Ug, prime non attribuée.
1189 € Franklin Finance S.A..
876 € Elmina, M^{le} Melanie Mullier, Matheo Beaunez.
500 € M^{me} Anne Dupont, Pierre Lamy.
250 € Christian Sainte-Marie, Guillaume Sainte-Marie.
122 € Rashit Shaykhutdinov.
81 € Ecurie Des Monceaux, Rifa Mustang Europe Ltd.

Temps total: 2'28''59'''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Thomas TRULLIER et Augustin MADAMET au sujet d'un incident survenu à environ 130 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, il résulte que la pouliche LALOU (GER) avait légèrement penché vers la corde, sous l'effort, venant ainsi au contact du hongre GOLDWAY DE SAON, sans que cela n'ait de conséquence sur le résultat de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jeune-jockey Athur VILCHIEEN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être trompé de poteau d'arrivée et avoir ainsi empêché la pouliche ARMENTIERES d'obtenir une meilleure allocation, en l'occurrence la 6^e place.

La pouliche LALOU (GER) et le hongre GOLDWAY DE SAON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2037 684	PRIX DES MATHURINS (Handicap de catégorie divisé) (Classe 3) Deuxième épreuve	2 800 m
19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus . Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 30 k.		
MOYENNE PISTE Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus). Parcours n° F1: Plat, Dist. 2 800 m env. Référence: +35.		
1711 2	Grazano , h, gr, 7 ans, par Mastercraftsman IRE et Madonje GER (Monsun GER), 59 ^{1/2} k, ϕ b, M ^{me} S. Bertin (F. Lefebvre), T. Poché - (n° corde 10)	1
1798 4	Sotoun , h, b, 5 ans, par Sea The Moon GER et Hali Layali GB (Green Desert USA), 58 k, J.L. Marriott (S. Pasquier), AN. Hollinshead - (n° corde 11)	2
1691	Sadarak , h, b, 8 ans, par Myboycharlie IRE et Sadiyna [Sinndar (IRE)], 59 k, ϕ , P. Desplaces (T. Piccone), C. Martinon - (n° corde 9)	3
1700 1	Alabaa (GB) , h, b, 7 ans, par Motivator GB et Absolutly Me [Anabaa Blue (GB)], 60 k, ϕ , J. Barthe (A. Madamet), L. Viel (s) - (n° corde 16)	4
1711 5	Maestro Chop , h, b, 6 ans, par Kheleyf USA et Miss Fantastica [Fantastic Light (USA)], 59 ^{1/2} k, Δ , C. Dolle (B. Murzabayev), P. Dolle - (n° corde 8)	5
1735 5	Brazing , h, 7 ans, 56 ^{1/2} k, ϕ , J. Briset (A. Lemaitre), M ^{me} M. Le Gall - (n° corde 2)	6
1762	Thindy , h, 11 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), \otimes b, AS. & D. Allard (s) (F. Satalia), AS. & D. Allard (s) - (n° corde 18)	7
1762 4	Rannan , m, 8 ans, 59 k, ϕ b, Ecurie Crocodile (T. Trullier), G. Courbot - (n° corde 6)	8
1798	Hysterique (GB) , f, 6 ans, 56 ^{1/2} k, ϕ b, J.P. Leseigneur (T. Bachelot), J. Marion (s) - (n° corde 1)	9
1700 5	Rebel Queen , f, 8 ans, 56 k, \otimes b, A. Glaziou (M. Justum), S. Gouyette (s) - (n° corde 7)	10
1711	Tytan , h, 5 ans, 59 k, ϕ , Ecurie Tygaly (F. Veron), M. Brasme (s) - (n° corde 13)	-
1762 3	Visionary Dreamer , h, 7 ans, 57 k, ϕ , Stall Gremlin (A. Pouchin), W. Kujath - (n° corde 4)	-
1700 4	Vigo , h, 6 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), M ^{me} B. Dahm (M ^{me} M. Velon), M ^{me} B. Dahm - (n° corde 17)	-
1691 2	Monfrere , h, 10 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), \otimes b, M ^{me} M. Risi (A. Monnier), M. Cesandri (s) - (n° corde 15)	-
1700	Cashforpassover , h, 8 ans, 60 k, \otimes b, V. Jouet (A. Roussel), V. Jouet - (n° corde 12)	-
1324	Irish Rambo (IRE) , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), \otimes b, A. Glaziou (M ^{me} L. Bails), S. Gouyette (s) - (n° corde 3)	-
	Camusot , h, 7 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), ϕ , M. Minervini (C. Belmont), E. Metivier - (n° corde 5)	-
17 partants; 16 eng.; 2 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées: 1 248 € Eng. Sup.: Alabaa (GB), Rannan Certif. vétérinaire: Goldy Maker 1 long, $\frac{1}{2}$ long, tête, nez, tête, 3 long $\frac{1}{2}$, encolure, $\frac{1}{2}$ long. 9 500€ - 3 800€ - 2 850€ - 1 900€ - 950€ Primes aux propriétaires: 3847 € Grazano. 1 881 € Sotoun. 1 154 € Sadarak. 769 € Alabaa (Gb). 384 € Maestro Chop. Primes aux éleveurs: 1 134 € Alain Couetil, Ecurie Cerdeval. 520 € Haras De S.A. Aga Khan Scea. 482 € M ^{me} Marie-Therese Mimouni. 346 € Waltraut Spanner. 173 € Alain Chopard. Temps total: 3'2"69" Les hongres GRAZANO et SOTOUN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		

2038 681	PRIX DU PALAIS DE LA DECOUVERTE (Classe 3)	2 250 m
23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant une valeur inférieure ou égale à 35 k. Poids: 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 8 décembre 2022 inclus: 1 k. par 5.000. MOYENNE PISTE 2° POTEAU		

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M4: Plat, Dist. 2 250 m env.

1015 3	Daiquiri Dream GB , f, b, 4 ans, par Dubawi IRE et Cocktail Queen IRE (Motivator GB), 57 ^{1/2} k, ϕ , J.C. Smith (C. Soumillon), M. Bollack-Badel - (n° corde 8)	1
1898	Saam , h, gr, 7 ans, par Kendargent et Super Hantem IRE (Royal Anthem USA), 56 k (54 ^{1/2} k), Δ b, A. Glaziou (M ^{me} L. Bails), S. Gouyette (s) - (n° corde 6)	2
1429 4	Rosetta Stone , h, al, 4 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Forewarned IRE (Grand Lodge USA), 56 k, \otimes , M ^{me} J. Norton (S. Pasquier), N. Clement (s) - (n° corde 3)	3
1898	Gulf , f, b, 4 ans, par Night Of Thunder IRE et Elle Desert GER (Next Desert IRE), 57 ^{1/2} k (56 k), M ^{me} P. Chehboub (M ^{me} M. Velon), P. Decouz (s) - (n° corde 1)	4
1800	Creative , f, gr, 7 ans, par Mastercraftsman IRE et Incroyable USA (Singspiel IRE), 56 ^{1/2} k, ϕ , M ^{me} H. Mennessier (R. Mangione), M ^{me} H. Mennessier - (n° corde 9)	5
1454 4	Villa Darya , f, 5 ans, 54 ^{1/2} k, Haras des Sablonnets (A. Pouchin), E. Libaud (s) - (n° corde 4)	6
1584	Port Au Prince (IRE) , h, 4 ans, 58 k, E. Michot (S. Breux), E. Michot - (n° corde 5)	7
Estcourt (GB) , h, 8 ans, 56 k, \otimes , M ^{me} E. Budka (G. Trolley de P.), M ^{me} A. Budka - (n° corde 2)	8	
1797 3	Royal Heights , h, 4 ans, 56 k, Δ , Haras du Mondant (A. Roussel), J. Merienne - (n° corde 7)	9

9 partants; 15 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 761 €
1 long $\frac{1}{4}$, encolure, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long, tête, 1 long $\frac{1}{2}$, 8 long, 3 long $\frac{1}{2}$.
11 500€ - 4 600€ - 3 450€ - 2 300€ - 1 150€

Primes aux propriétaires:

5 692 € Daiquiri Dream Gb, prime non attribuée.

1 863 € Saam.

1 707 € Rosetta Stone.

1 138 € Gulf.

465 € Creative.

Primes aux éleveurs:

977 € Littleton Stud, prime non attribuée.

840 € Fratini Allev. E Corse Srl.

438 € Deln Ltd, Howard Kaskel.

292 € Alexandre Pereira.

137 € Wertheimer & Frere.

Temps total: 2'24"31"
Les Commissaires ont autorisé le hongre SAAM à être monté sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le jeune jockey Perrine CHEYER étant absente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche GULF par le jockey Marie VELON au poids de 56 kg, et ont sanctionné le jeune jockey Perrine CHEYER par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour ne pas avoir respecté son engagement de monte. L'intéressé a été notifié par mail.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche DAIQUIRI DREAM (GB) à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé le hongre ESTCOURT (GB) à être rentré en premier dans les stalles.

La pouliche DAIQUIRI DREAM (GB) et le hongre ROSETTA STONE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2039 685	PRIX DE L'ATELIER (Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Troisième épreuve	2 800 m
-----------------	---	----------------

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700)Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 30 k.**

MOYENNE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° F1: Plat, Dist. 2 800 m env.

Référence: +39.

1712 4	Chonburi GB , f, b, 7 ans, par Lawman et Expected Dream IRE (Galileo IRE), 57 k, Δ , RM. Dupuis (A. Lemaitre), RM. Dupuis - (n° corde 6)	1
1872 3	Testipedro , h, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Testigos (IRE) (Loup Solitaire USA), 59 k, \otimes b, SC Thierry Pigeon (C. Lecoeuvre), Fr. Monfort (s) - (n° corde 18)	2

1906	⁴	Um Elnadim , f, b, 6 ans, par Elvstroem AUS et Three French Hens IRE (Elnadim USA), 55 k, ♂, M ^{me} M. Gouyette (<i>M. Justum</i>), S. Gouyette (s) - (n° corde 16)	3		
1712		Almazora , f, gr, 8 ans, par Reckless Abandon GB et Ponte Sanangelo [Authorized (IRE)], 55 ^{1/2} k (54 k), ♀, JP. Vanden Heede (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), B. Goudot (s) - (n° corde 11)	4		
1788		Boarding Time , h, b, 4 ans, par Elvstroem AUS et Bijou A Toi GB (Rip Van Winkle IRE), 57 ^{1/2} k (56 k), ♂, D. Douglas (<i>M^{me} D. Santiago</i>), M. Pitart - (n° corde 3)	5		
		Lady Straight , f, 6 ans, 59 k, ♀♂, C. Tanguy (<i>H. Lebouc</i>), T. Poché - (n° corde 5)	6		
1811		Amiata , f, 6 ans, 57 ^{1/2} k, ♂, V. Moreau (<i>S. Ruis</i>), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 2)	7		
1905	⁵	Mister Clement , h, 5 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), ♂, S. Gouyette (s) (<i>M^{me} L. Bails</i>), S. Gouyette (s) - (n° corde 9)	8		
1592	²	Feedesreves , f, 5 ans, 58 ^{1/2} k, ♂♂, P. Nador (<i>A. Pouchin</i>), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 15)	9		
1700	²	Cuba Libre , h, 8 ans, 60 k, ♂, G. Vacher (<i>M. Guyon</i>), C. Lotoux (s) - (n° corde 13)	10		
1395	⁵	Semeur , h, 8 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), ♂♂, A. Michel (<i>A. Subias</i>), T. Poché - (n° corde 10)	-		
1700		Lee Dragon , h, 8 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ♀, J. Planque (s) (<i>S. Planque</i>), J. Planque (s) - (n° corde 4)	-		
1561		Tres Rush (IRE) , h, 9 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ♂, Ecurie des Sables (<i>M^{me} M. Velon</i>), G. Nicot - (n° corde 7)	-		
1700		Hourra Hourra , h, 6 ans, 59 k, ♂♂, L. Guilloux (<i>A. Roussel</i>), L. Guilloux - (n° corde 8)	-		
		Naomie IRE , f, 5 ans, 54 k, M. Munch (s) (<i>R. Mangione</i>), M. Munch (s) - (n° corde 1)	-		
1712		Mr Pol , m, 5 ans, 57 k, ♂, A. Junk (s) (<i>B. Marie</i>), A. Junk (s) - (n° corde 12)	-		
16 partants; 18 eng.; 18 part def. - Total des entrées: 898 €					
Consition spéciale: <i>Anonyme</i>					
1 long ¾, tête, ½ long, 2 long, encolure, courte tête, encolure, ¾ long, courte encolure.					
7000€ - 2800€ - 2100€ - 1400€ - 700€					
Primes aux propriétaires:					
2835 € <i>Chonburi Gb</i> , prime non attribuée.					
1386 € <i>Testipedro</i> .					
850 € <i>Um Elnadim</i> .					
567 € <i>Almazora</i> .					
346 € <i>Boarding Time</i> .					
Primes aux éleveurs:					
595 € V. I. Araci, prime non attribuée.					
544 € M ^{me} Alain Pigeon.					
383 € Haras De Saint Julien, Patrick Chedeville, M ^{me} Antoinette Tamagni.					
167 € Thierry De La Heronniere, Jacques Hebert.					
135 € Haras De Saint Julien.					
<i>Temps total: 3'4"78"</i>					
Le jockey Ludovic BOISSEAU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CHONBURI (GB) par le jockey Aurélien LEMAITRE.					
Le hongre ANONYME a été déclaré non partant, ce dernier s'étant accidenté sur l'hippodrome. Le vétérinaire de service a délivré un certificat vétérinaire.					
A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Maxime GUYON au sujet de la performance du hongre CUBA LIBRE.					
L'intéressé a déclaré qu'il avait eu une bonne course, mais qu'il s'était retrouvé sans ressources à l'entrée de la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.					
Les juments CHONBURI (GB) et ALMAZORA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.					
2040	⁶⁸²	PRIX DU CHATEAU DE BAGATELLE (À réclamer) (Classe 3)	1600 m		
26000 € (13000, 5200, 3900, 2600, 1300)					
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus mis à réclamer au minimum pour 20.000 avec prix de réclamation de 4.000 en 4.000. Poids: 54 k. Surcharges accumulées pour les taux de réclamation supérieurs à 20.000: 1 k. par échelon de 4.000.					
MOYENNE PISTE					
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).					
Parcours n° P1: Plat, Dist. 1600 m env.					
1815	²	Chance (GB) , h, al, 7 ans, par Lope De Vega IRE et Harem Lady [Teofilo (IRE)], 54 k (51 ^{1/2} k), ♂, (20 000), M ^{me} E. Hebert (<i>D. Provost</i>), N. Caullery - (n° corde 5)	1		
		Valuable Vista GER , f, b, 4 ans, par Guiliani IRE et Valiani GER (Big Shuffle USA), 52 ^{1/2} k, (20 000), Stall Baltrum (<i>A. Madamet</i>), M ^{me} Y. Almenrader - (n° corde 1)	2		
1595	⁴	Grand Balcon , h, al, 4 ans, par Zarak et Mazayyen (GB) (American Post GB), 57 k (54 ^{1/2} k), (32 000), M ^{me} S. Midy (<i>E. Crublet</i>), JC. Rouget (s) - (n° corde 2)	3		
1778	¹	Diva Du Dancing , f, gr, 6 ans, par Silver Frost (IRE) et Rava IRE (Nayef USA), 53 ^{1/2} k (50 k), (24 000), R. Olivier (<i>M^{me} C. Banz</i>), R. Chotard - (n° corde 6)	4		
959		Kilfrush Memories , h, b, 7 ans, par Shakespearean IRE et Elusive Lily (GB) (Elusive City USA), 54 k (52 ^{1/2} k), (20 000), S. Vidal (<i>M^{me} A. Molins</i>), F. Chappet - (n° corde 3)	5		
1707	⁴	Central Park West , h, 5 ans, 58 k, (36 000), M ^{me} L. Falque (<i>C. Lecoeuvre</i>), P. Groualle (s) - (n° corde 8)	6		
1547	⁴	Alba Power IRE , h, 8 ans, 54 k, ♀♂, (20 000), M ^{me} FJ. Carmichael (<i>S. Pasquier</i>), F. Chappet - (n° corde 9)	7		
1739		Harrison Point , h, 6 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), ♂, (32 000), G. Delachaux (<i>C. Belmont</i>), F. Belmont - (n° corde 4)	8		
		Numeira GB , f, 5 ans, 52 ^{1/2} k (50 k), ♂, (20 000), S.M. Alfalahi (<i>D. Cirocca</i>), S. Caceres (s) - (n° corde 7)	9		
9 partants; 17 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 897 €					
tête, ¾ long, ¾ long, courte encolure, courte encolure, ¾ long, 3 long, 5 long.					
13000€ - 5200€ - 3900€ - 2600€ - 1300€					
Primes aux propriétaires:					
5265 € <i>Chance (Gb)</i> .					
2574 € <i>Valuable Vista Ger</i> , prime non attribuée.					
1930 € <i>Grand Balcon</i> .					
1053 € <i>Diva Du Dancing</i> .					
526 € <i>Kilfrush Memories</i> .					
Primes aux éleveurs:					
1552 € Haras D'Etremham, Eric De Chambure.					
757 € Thierry De La Heronniere, Ronald Huggins.					
474 € M ^{me} Julia Castanheira, Pierre Lamy.					
442 € Hartmut Bolte, prime non attribuée.					
237 € Sydney Vidal.					
<i>Temps total: 1'39"83"</i>					
Les hongres CHANCE (GB), GRAND BALCON et la jument NUMEIRA (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.					
2041	⁶⁸⁰	PRIX MERCEDES-BENZ PARIS (PRIX DE LA GLACIERE) (Classe 3)	2800 m		
18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900)					
Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 8 juin 2022 inclus, été classés dans les trois premiers d'une Listed ni depuis le 8 septembre 2022 inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 9.000 (Handicap et A Réclamer exceptés). Poids: 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 8 décembre 2022 inclus: 1 k par 6.000.					
Un souvenir sera remis par un représentant de Mercedes-Benz Paris au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.					
MOYENNE PISTE					
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).					
Parcours n° F1: Plat, Dist. 2800 m env.					
1584		Gagarin's Moon , m, b, 5 ans, par Sea The Moon GER et Gagarina (IRE) (Galileo IRE), 56 k, ♂, R. Shaykhtudinov (<i>S. Ruis</i>), G. Alimpinisis - (n° corde 5)	1		
1567	²	Brokeback Mountain , h, b, 8 ans, par Le Havre (IRE) et Beaumont [Tremolino (USA)], 59 k (55 ^{1/2} k), Bloodstock Agency Ltd (<i>D. Provost</i>), Y. Barberot (s) - (n° corde 2)	2		
		L'Astronome (GB) , h, al, 4 ans, par Frankel GB et Tymora USA (Giant'S Causeway USA), 56 k, Al Asayl France (<i>A. Pouchin</i>), FH. Graffard (s) - (n° corde 6)	3		
		Saint Geran , h, gr, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Bakl [Turtle Bowl (IRE)], 56 k, Ecurie J.P. Micholet (<i>T. Bachelot</i>), M ^{me} A. Wattel - (n° corde 4)	4		
895	¹	Winterland , f, b, 4 ans, par Dink et Placedesvictoires [Martaline (GB)], 55 ^{1/2} k, C. Bresson (<i>S. Maillot</i>), F. Bresson (s) - (n° corde 3)	5		
1446		Cote Jardin , m, 6 ans, 56 k, Cajdasrot S.R.O. (<i>B. Murzabayev</i>), J. Chaloupka - (n° corde 1)	6		
6 partants; 18 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 660 €					
3 long, encolure, 1 long ¼, ½ long, 2 long ½.					
9000€ - 3600€ - 2700€ - 1800€ - 900€					

Primes aux propriétaires :

4455 € *Gagarin'S Moon*.
 1458 € *Brokeback Mountain*.
 1336 € *L'Astronome (Gb)*.
 891 € *Saint Geran*.
 445 € *Winterland*.

Primes aux éleveurs :

1143 € *Rashit Shaykhutdinov*.
 657 € *Bloodstock Agency Ltd*.
 349 € *Francois Rohaut*.
 343 € *Al Asayl France*.
 174 € *M^{me} Alexandra Lebon, Christian Bresson*.

Temps total : 3'0"34"

Le cheval GAGARIN'S MOON et le hongre BROKEBACK MOUNTAIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

COMPIÈGNE

vendredi 9 juin 2023

0880160

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Nicole BRAEM - M Tony CLOUT -
 M Gérard LAVOINE - Patrick SOURD

2042 ⁴²⁴⁷ **PRIX DE BLERANCOURT** **2800 m**
 (Classe 2)

28000 € (14000, 5600, 4200, 2800, 1400) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1^{er} août 2022 inclus, gagné une Listed, ni cette année gagné une Classe 2 ou été classés 2^e ou 3^e d'une Listed. **Poids: 57 k**. Les chevaux ayant depuis le 9 septembre 2022 inclus été classés 2^e ou 3^e d'une Listed porteront 2 k.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 800 m env.

- | | | |
|-------------|---|---|
| 1337 | ² Sevenna'S Knight IRE , m, b, 3 ans, par Camelot GB et Sevenna FR (Galileo IRE), 57 k (57 ^{1/2} k), Gestut Ammerland (<i>B. Murzabayev</i>), A. Fabre (s) - (n° corde 4) | 1 |
| 1490 | ¹ Astaire IRE , m, b, 3 ans, par Protectionist GER et Amabelle GER (Daneshill Dancer IRE), 57 k (57 ^{1/2} k), C. Berglar (<i>A. Madamet</i>), W. Hickst - (n° corde 5) | 2 |
| 1206 | ³ L'Acajou IRE , m, b, 3 ans, par Frankel GB et Anna Karenina IRE (Green Desert USA), 57 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} S. Magnier (<i>M. Guyon</i>), A. Fabre (s) - (n° corde 7) | 3 |
| 1434 | ¹ Nui , m, al, 3 ans, par Cracksman GB et Clairtheway NZ (Thewayouare USA), 57 k (57 ^{1/2} k), J. Collinson (<i>A. Pouchin</i>), M ^{me} J. Soudan - (n° corde 6) | 4 |
| 1796 | ¹ Eastern Star , h, b, m, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Japan GER (Key Royal GER), 57 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} F. Vergnolle (<i>H. Journiac</i>), N. Caullery - (n° corde 2) | 5 |
| 1371 | ¹ Kiss Me Du Bourg , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), b, La Fleche Racing (<i>S. Planque</i>), M. Brasme (s) - (n° corde 1) | 6 |
| 1148 | ¹ Cover Point , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), C. Stedman (<i>M^{me} C. Miette</i>), D. Bressou - (n° corde 3) | 7 |

7 partants; 11 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 708 €

6 long 1/2, 1 long, 2 long, 9 long, 1 long, 1 long.

14000€ - 5600€ - 4200€ - 2800€ - 1400€

Primes aux propriétaires :

10080 € *Sevenna'S Knight Ire*, prime non attribuée.
 4032 € *Astaire Ire*, prime non attribuée.
 3024 € *L'Acajou Ire*, prime non attribuée.
 2016 € *Nui*.
 1008 € *Eastern Star*.

Primes aux éleveurs :

1190 € *Gestut Ammerland*, prime non attribuée.
 476 € *Christoph Berglar*, prime non attribuée.
 409 € *John Collinson*, M^{me} Tracey Flocks.
 357 € *Coolmore Stud*, prime non attribuée.
 313 € *Ecurie Haras Du Cadran*.

Temps total : 3'6"19"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain SEVENNA'S KNIGHT IRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2043 ⁴²⁴² **PRIX D'AIGUISY (CHMPT PARIS TURF DES APPRENTIS & JEUNES JOCKEYS)** **1600 m**

(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

23000 € (11500, 4600, 3450, 2300, 1150) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. **Poids: 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant reçu, depuis le 26 janvier 2023 inclus, une allocation de 10.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 10.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- | | | |
|-------------|---|---|
| 1725 | Rising Up , m, al, 3 ans, par Showcasing GB et Red Line [Sageburg (IRE)], 61 k (59 k), Δ , (26 000), JP. Vanden Heede (<i>M. Marquette</i>), Ch. Plisson (s) - (n° corde 3) | 1 |
| 1674 | Markswoman , f, b, 3 ans, par Recoletos et Marola (Kendor), 57 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), (26 000), JJ. Fournier (<i>D. Provost</i>), Y. Barberot (s) - (n° corde 7) | 2 |
| 1771 | ⁴ Maimouna , f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et First Drive GB (Street Cry IRE), 56 k (55 k), ϕ , (22 000), M ^{me} N. Decourcelle (<i>E. Crublet</i>), S. Brogi - (n° corde 9) | 3 |
| 1348 | Rosie Rocket , f, al, 3 ans, par Sioux Nation USA et Benouville (Siyouni), 57 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), ϕ , (26 000), D. Miquel (<i>L. Rousseau</i>), E. Thueux - (n° corde 4) | 4 |
| 1814 | Blindman , h, b, 3 ans, par Sea The Moon GER et Mantissa GB (Oratorio IRE), 59 k (56 k), \otimes b, (26 000), M. Poggioni (<i>L. Carboni</i>), A. & G. Botti (s) - (n° corde 6) | 5 |
| 1813 | ⁵ Mallorca Sun (IRE) , m, 3 ans, 56 k (53 k), (18 000), Trois Mille (<i>T. Le Graet</i>), N. Caullery - (n° corde 5) | 7 |
| 1725 | ⁵ Il Ritorno , m, 3 ans, 59 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), ϕ , (22 000), JP. Vanden Heede (<i>A. Subias</i>), Ch. Plisson (s) - (n° corde 8) | 8 |
| 1813 | ⁴ King Mollenkott (GER) , m, 3 ans, 56 k (54 k), ϕ , (18 000), Westminster Race Horses GmbH (<i>A. Vilchien</i>), V. Luka - (n° corde 1) | 9 |

9 partants; 21 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 901 €
 tête, 7 long, 1/2 long, tête, 1 long 1/4, 1/2 long, 8 long, 1 long 1/4.
 11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires :

8280 € *Rising Up*.
 3312 € *Markswoman*.
 2484 € *Maimouna*.
 1656 € *Rosie Rocket*.
 828 € *Blindman*.

Primes aux éleveurs :

1681 € *M^{me} Lisa Lemiere Dubois*.
 1028 € *Earl La Ferme D'Auge*.
 771 € *Mathieu Daguzan-Garros*.
 336 € *Ecurie Haras De Saint Vincent, Frederic Bragato*.
 168 € *Le Thenney*.

Temps total : 1'37"27"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre BLINDMAN à être emmené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le poulain SHAKSTAR FAL (MOR) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à l'entrée du tournant, les Commissaires, après avoir entendu les jeunes-jockeys Luka ROUSSEAU (ROSIE ROCKET), arrivé 4^e, Corentin BERGE (SHAKSTAR FAL (MOR)) arrivé non-placé et l'apprenti Dorian PROVOST (MARKSWOMAN) arrivé 2^e, en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 5 jours pour avoir, en mettant une pression sur ses concurrents situés à son intérieur, contraint le jeune-jockey Corentin BERGE à reprendre le poulain SHAKSTAR FAL (MOR) pour éviter un éventuel incident.

Le dit apprenti ayant déjà été sanctionné pour le même motif au cours des deux derniers mois.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le poulain RISING UP et le hongre BLINDMAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2044 ⁴²⁴⁵	PRIX DU BRAS D'OR (Mâles et Hongres) (Maiden)	2400 m	1604 ⁵	Isis D'Inor , f, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Kheopps [Great Pretender (IRE)], 58 k (57 k), M ^{me} D. Eustache (M ^{me} D. Santiago), M ^{me} D. Eustache - (n° corde 4)	5
27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop			1336 Robinie GB , f, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), Stall Grafenberg (B. Ganbat), S. Smrczek - (n° corde 10)		
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k . Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k. Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus). Parcours n° P5: Plat, Dist. 2400 m env.			1049 Kozacka IRE , f, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), V. Timoshenko (T. Bachelot), V. Luka - (n° corde 2)		
1387 ⁴ Zulu Warrior , m, b, 3 ans, par Saxon Warrior JPN et Zindziswa USA (Smart Strike CAN), 58 k (58 ^{1/2} k), M ^{me} A. Fabre (M. Guyon), M ^{me} A. Fabre - (n° corde 3)			1358 Visilanda , f, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), . Aga Khan (G. Mosse), M. Delzangles - (n° corde 5)		
1722 ² Barbate (GB) , m, b, 3 ans, par Frankel GB et Castellar [American Post (GB)], 58 k (58 ^{1/2} k), SARL Darpat France (C. Soumillon), C. Laffon-Parias - (n° corde 4)			1049 Queen Of My Heart (GB) , f, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), L ^{ady} Bamford (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 8)		
1611 Ellerton , m, al, 3 ans, par Zoustar AUS et Meandering IRE (Galileo IRE), 58 k (58 ^{1/2} k), M ^{me} W. O'Leary (C. Demuro), Tim. Donworth (s) - (n° corde 6)			1736 ⁵ Piscopia , f, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, Gousserie Racing (A. Lemaitre), Chr. Head (s) - (n° corde 12)		
1611 ² El Pro GER , m, b, f, 3 ans, par Protectionist GER et Elle Shadow IRE (Shamardal USA), 58 k (58 ^{1/2} k), Gestut Wittekindshof (B. Murzabayev), W. Hickst - (n° corde 1)			496 Black Hills IRE , f, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} V. Dubos (C. Demuro), G. Bietolini - (n° corde 3)		
1356 Air Kiss , h, b, 3 ans, par Al Wukair IRE et Fine And Mellow [Lando (GER)], 58 k (58 ^{1/2} k), Gousserie Racing (H. Journiac), P. Decouz (s) - (n° corde 5)			1580 ² Alvaldi (GB) , f, 3 ans, 58 k (57 k), ♂, WR. Swinburn (M ^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) - (n° corde 9)		
1722 ⁵ Shalkhar , m, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, N. Bizakov (A. Pouchin), S. Wattel (s) - (n° corde 2)			12 partants; 24 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1217 € 1 long, tête, 3 long ½, 2 long, ½ long, 5 long, 1 long, ¾ long, courte encolure. 13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€		
6 partants; 17 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 931 € 1 long ¼, 1 long ½, 1 long ¾, 6 long ½, ½ long. 13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€			Primes aux propriétaires: 9720 € <i>The Last Waltz</i> . 3888 € <i>Queen Zara</i> . 2916 € <i>Marelle (Gb)</i> . 1944 € <i>Rodainah</i> . 972 € <i>Isis D'Inor</i> .		
Primes aux propriétaires: 9720 € <i>Zulu Warrior</i> . 3888 € <i>Barbate (Gb)</i> . 2916 € <i>Ellerton</i> . 1944 € <i>El Pro Ger</i> , prime non attribuée. 972 € <i>Air Kiss</i> .			Primes aux éleveurs: 1973 € Stratford Place Stud. 1207 € Avatara S.A. . 603 € S.A. Aga Khan. 592 € Rashit Shaykhutdinov. 301 € M ^{me} Dominique Eustache.		
Primes aux éleveurs: 1973 € Ecurie Peregrine Sas. 789 € Sarl Darpat France. 592 € Haras D'Haspel. 301 € M ^{me} Amelie Martin, Sylvain Julien Martin. 229 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.			<i>Temps total: 2'40''86''''</i>		
<i>Temps total: 2'40''93''''</i>			La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à environ 300 mètres du poteau d'arrivée, les jockeys Stéphane PASQUIER (THE LAST WALTZ) arrivé 1 ^{er} et Benjamin MARIE (MARELIE (GB)) arrivé 3 ^e .		
A l'issue de la course, le jockey Cristian DEMURO a indiqué aux Commissaires que le poulain ELLERTON avait marqué un temps d'arrêt pour sortir des stalles de départ ce qui lui coûte certainement un meilleur classement.			Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que la pouliche MARELIE(GB) était entrée en contact avec la pouliche THE LAST WALTZ sous l'effet d'une sollicitation de la cravache sans qu'aucune faute ne soit imputable au jockey Benjamin MARIE.		
Il a ajouté qu'il n'était pas sorti des stalles lors de sa dernière sortie et qu'il restait délicat.			Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.		
Le poulain BARBATE (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			La pouliche THE LAST WALTZ a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
2045 ⁴²⁴⁶	PRIX DES HAMADRYADES (Femelles) (Maiden)	2400 m	2046 ⁴²⁴³ PRIX DE LA FONTAINE ROCH (Mâles et Hongres) (Maiden)		
27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop			27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop		
Pour pouliches de 3 ans , n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k . Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k. Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus). Parcours n° P5: Plat, Dist. 2400 m env.			Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k . Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k. Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus). Parcours n° P2: Plat, Dist. 1600 m env.		
1336 ⁴ The Last Waltz , f, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Lavande Violet GER (Hurricane Run IRE), 58 k (58 ^{1/2} k), CN. Wright (S. Pasquier), F. Chappet - (n° corde 6)			Night Of Lightning GB , m, b, 3 ans, par Night Of Thunder IRE et Pulitzer GB (Kodiac GB), 58 k (58 ^{1/2} k), 3S Racehorse Manage (S. Planque), H. Shimizu - (n° corde 9)		
1786 ⁴ Queen Zara , f, b, f, 3 ans, par Zarak et Ashantee GER (Areion GER), 58 k (58 ^{1/2} k), Avatara S.A. (A. Madamet), A. Suborics - (n° corde 11)			923 ⁵ Bellator , m, b, 3 ans, par Havana Grey GB et River Test GB (Beat Hollow GB), 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, Leram S.R.O. (B. Murzabayev), V. Luka - (n° corde 5)		
1487 Marelle (GB) , f, al, 3 ans, par De Treville GB et Maraba (IRE) (Danehill Dancer IRE), 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, A. Dimitropoulos (B. Marie), G. Alimpinisis - (n° corde 1)			1601 ⁴ Quest For Love , m, al, 3 ans, par French Fifteen et Ciao My Love [Touch Down (GER)], 58 k (58 ^{1/2} k), Ecurie Bernd/Torsten Raber (T. Bachelot), L. Gadbis (s) - (n° corde 4)		
1049 Rodainah , f, al, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Rondonia IRE (Raven'S Pass USA), 58 k (58 ^{1/2} k), S.A. Aga Khan (A. Pouchin), FH. Graffard (s) - (n° corde 7)			1564 ⁶ Big Drift GB , h, b, 3 ans, par Brazen Beau AUS et Posy Fossil USA (Malibu Moon USA), 58 k (58 ^{1/2} k), M ^{me} A. Friebel (A. Madamet), M ^{me} A. Friebel - (n° corde 3)		
			Ramazan , h, b, f, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Raushan IRE (Dalakhani IRE), 56 k (54 k), N. Bizakov (E. Verhstraeten), Chr. Head (s) - (n° corde 6)		
			1566 Noshowonfriday (GB) , m, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, Argella Racing (M. Guyon), Y. Barberot (s) - (n° corde 1)		
			1757 Feeling Great , m, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, Caenepel/Legrand (B. Marie), F. Caenepel - (n° corde 7)		

- 993 Waldzauber**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, T. Raber (C. Demuro), A. Suborics - (n° corde 2) **8**
- 648⁵ Jeliel**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂♂, Scuderia Micolo SNC (P. Bazire), M^{me} D. Schoenherr - (n° corde 8) **9**
- Lancillotto IRE**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, Mag Horse Racing SRL (R. Mangione), G. Bietolini - (n° corde 10) **10**

10 partants; 11 eng.; 2 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1614 €

Eng. Sup.: Noshowonfriday (GB)

tête, 1 long ½, ¾ long, courte tête, 3 long ½, 3 long, encolure, 3 long ½, encolure.

13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€

Primes aux propriétaires:

9720 € Night Of Lightning Gb, prime non attribuée.
3888 € Bellator.
2916 € Quest For Love.
1944 € Big Drift Gb, prime non attribuée.
972 € Ramazan.

Primes aux éleveurs:

1147 € Stetchworth Park Stud, Middle Park Stud Ltd, prime non attribuée.
905 € Haras De Montaigu, Patrice Renaudin, Jerome Duché.
789 € Team Hogdala A. B.
229 € J. W. Parry, prime non attribuée.
197 € Sumbe.

Temps total: 1'40"17"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course le jockey Maxime GUYON a indiqué aux Commissaires que l'entourage du poulain NOSHOWONFRIDAY (GB) avait l'intention de le faire castrer.

Le poulain NIGHT OF LIGHTNING GB a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course..

2047⁴²⁴⁴ PRIX DE FRANCIERES **1600 m**
(Femelles)
(Maiden)

27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.

- Gypsy Gold**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Glorious Sight IRE (Singspiel IRE), 58 k (57 k), SCEA Haras de Saint-Pair (M^{me} C. Pacaut), J.C. Rouget (s) - (n° corde 10) **1**
- Zanona**, f, al, 3 ans, par Siyouni et Zayva [Raven'S Pass (USA)], 56 k (56^{1/2} k), S.A. Aga Khan (M. Guyon), F.H. Graffard (s) - (n° corde 3) **2**
- 1602 Prophetie GB**, f, b, 3 ans, par Kingman GB et Pretty Please (IRE) (Dylan Thomas IRE), 58 k (58^{1/2} k), Ballymore Thoroughbred Racing (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 5) **3**
- 1482⁵ Kakhovka**, f, b, 3 ans, par Dabirsim et Sound Of The Sea GB (Acclamation GB), 58 k (58^{1/2} k), A. Jathiere (C. Soumillon), P. Bary (s) - (n° corde 7) **4**
- 1757⁵ Peanut Royale**, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Compainville (Rajsaman), 58 k (58^{1/2} k), B. Gusdal (H. Boutin), M^{me} G. Rarick - (n° corde 8) **5**
- 1602² Aristocrazy IRE**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, Gestut Schlenderhan (G. Mosse), G. Hernon (s) - (n° corde 6) **6**
- 1487 Ketamine Bailly**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} C. Denglos (T. Piccone), M^{me} AS. Crombez - (n° corde 9) **7**
- 1214 Elzada**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, A. Salikbayev (T. Bachelot), I. Endaltsev - (n° corde 4) **8**
- Storywood**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), E. Thueux (R. Mangione), E. Thueux - (n° corde 2) **9**

9 partants; 21 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1209 €

13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€

Primes aux propriétaires:

9720 € Gypsy Gold.
3888 € Zanona.
2916 € Prophetie Gb, prime non attribuée.
1944 € Kakhovka.
972 € Peanut Royale.

Primes aux éleveurs:

3018 € Scea Haras De Saint Pair.
1207 € S.A. Aga Khan.
603 € Haras De Grandcamp Earl.
344 € Dayton Investments Ltd, prime non attribuée.
197 € Finca Cas Sant S. L.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche ZANONA à être emmenée en main au départ non montée munie d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

La pouliche ZANONA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2048⁴²⁵⁰ PRIX DE LA GARDE IMPERIALE **1600 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)

Troisième épreuve

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 30 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence: +40,5.

- 1676 Cleostorm**, f, al, 7 ans, par Stormy River et Esquinade [Archange D'Or (IRE)], 59^{1/2} k (60 k), ♂, H. Declercq (A. Pouchin), Y. Luyckx - (n° corde 2) **1**
- 1817⁵ Bech River (IRE)**, h, b, 5 ans, par Stormy River et Julia Bech (IRE) (Lawman), 58^{1/2} k (57^{1/2} k), Gaby Mosse (A. Mosse), M. Gonzalez (s) - (n° corde 10) **2**
- 1817⁴ Orpanama Davis**, f, b, 6 ans, par Orpen USA et Majesty Davis (IRE) (Dansili GB), 56^{1/2} k (57 k), M^{me} N. Vandenabeele (T. Piccone), M^{me} J. Hendriks - (n° corde 13) **3**
- 1607⁴ Parisian Belle**, f, b, 5 ans, par Dabirsim et Parisian Princess IRE (Teofilo IRE), 57^{1/2} k (58 k), ♂, J. Billard (A. Lemaitre), M^{me} J. Dupont-Fahn - (n° corde 14) **4**
- 1817³ Moasa**, f, b.f, 6 ans, par Dabirsim et Amadea GER (Lauro GER), 59^{1/2} k (58^{1/2} k), ♂♂, S. Ghys (A. Bentahar), S. Ghys - (n° corde 9) **5**
- 1817 Kavakney BEL**, m, 7 ans, 57 k (56 k), JM. Plasschaert (M^{me} P. Cheyer), JM. Plasschaert - (n° corde 17) **6**
- 1817 Exclusive Beauty**, f, 6 ans, 55^{1/2} k (56 k), ♂, D. Dumoulin (R. Mangione), M. Rosseel - (n° corde 7) **7**
- 1451 Shinasi**, h, 6 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂, F. Nobile (F. Lefebvre), M^{me} C. O'Halloran - (n° corde 11) **8**
- 1817 Ayguemorte**, h, 10 ans, 57 k (57^{1/2} k), ♂, PL. Guerin (E. Crublet), PL. Guerin - (n° corde 12) **9**
- 1627⁵ Cheeky Traou Land**, f, 7 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, F. Boualem (H. Boutin), F. Boualem - (n° corde 5) **10**
- 1817 Angel Dust**, f, 5 ans, 57^{1/2} k (58 k), M^{me} Girousse/van der Zaag (M. Nobili), M^{me} J. Hendriks - (n° corde 4) **-**
- 1660 Coral Slipper**, f, 8 ans, 55^{1/2} k (56 k), ♂♂, M^{me} N. Michler (B. Marie), M. Krebs (s) - (n° corde 1) **-**
- 908 Beryl The Peril IRE**, f, 5 ans, 58^{1/2} k (59 k), ♂, Caenepeel/Legrand (S. Breux), F. Caenepeel - (n° corde 15) **-**
- 748 Crazyvores**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (59 k), ♂, C. Martinon (C. Lecoeuvre), C. Martinon - (n° corde 8) **-**
- 1890 Fan Zone**, f, 7 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂♂, XL. Le Stang (J. Claudic), XL. Le Stang - (n° corde 3) **-**

15 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. - Total des entrées: 964 €

Eng. Sup.: Crazyvores

Certif. vétérinaire: Riveret

Sans motif: Kenzoki

1 long, ¾ long, ½ long, ½ long, 1 long ¼, 1 long ¾, ¾ long, 1 long ½, ¼ long.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

3240 € Cleostorm.
1584 € Bech River (Ire).
972 € Orpanama Davis.
792 € Parisian Belle.
324 € Moasa.

Primes aux éleveurs :

- 1461 € Jean-Paul Boin.
621 € Jean-Claude Seroul.
438 € Claude Quellier, M^{me} Svetlana Quellier.
310 € Craig Mather.
146 € Ecurie Normandie Pur Sang.

Temps total : 1'39''66'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé les juments BERYL THE PERIL IRE et ANGEL DUST à être munies d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentées au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le cheval KAVAKNEY BEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Ayman BENTAHAR en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules durant le parcours à une reprise (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Perrine CHEYER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules durant le parcours à deux reprises (2^{es} infractions).

La jument ORPANAMA DAVIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2049 ⁴²⁴⁸ **PRIX DU THEATRE IMPERIAL** **1600 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

23 000 € (11500, 4600, 3450, 2300, 1150) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 30 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +30.

- 1818** **Hartwood Man**, h, b.f, 4 ans, par Elusive City USA et Sargasses [Kingsalsa (USA)], 55^{1/2} k (56 k), ♂, D. Guindon (*C. Demuro*), M^{me} V. Dissaux - (n° corde 15) **1**
- 1704** **Saint Fiacre**, h, b, 5 ans, par Cockney Rebel IRE et Delora GER (Lavirco GER), 56 k (56^{1/2} k), Albert Reiss/ M^{me} Rieke Weber (*B. Murzabayev*), M. Weber - (n° corde 14) **2**
- 1819** **Light Wakeup GB**, h, al, 5 ans, par Twilight Son GB et Wakeup Little Suzy IRE (Peintre Celebre USA), 60 k (60^{1/2} k), ♂, H. Boujardine (*B. Marie*), H. Boujardine - (n° corde 17) **3**
- 1821** **Jack Of Trades IRE**, h, al, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Cite Veron [Tomourris Cat (USA)], 60 k (60^{1/2} k), M^{me} D. de Wulf (*C. Soumilton*), M^{me} D. de Wulf - (n° corde 7) **4**
- 1761** **Nights On Broadway**, m, b, 5 ans, par Night Of Thunder IRE et Xcape To Victory IRE (Cape Cross IRE), 58^{1/2} k (59 k), R. Dupuy-Naulot (*H. Journiac*), L. Pontoir (s) - (n° corde 5) **5**
- 1818** **Black Lives Matter**, h, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂, Pat. Barbe (*A. Pouchin*), S. Kobayashi (s) - (n° corde 9) **6**
- 1818** **Ashdel**, h, 4 ans, 55^{1/2} k (56 k), ♂, DR. Lodge (*E. Hardouin*), AN. Hollinshead - (n° corde 16) **7**
- 1821** **Crisalsa**, h, 6 ans, 57^{1/2} k (58 k), M^{me} C. Brocklehurst (*S. Pasquier*), M^{me} G. Rarick - (n° corde 6) **8**
- 1818** **Boza**, h, 4 ans, 56 k (55 k), ♂, N. Caullery (*D. Provost*), N. Caullery - (n° corde 10) **9**
- 1819** **Great Charlie**, h, 5 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂, J. Bourgeois (*M^{me} M. Eon*), J. Bourgeois - (n° corde 4) **10**
- 1819** **Baylagan**, h, 7 ans, 54^{1/2} k (55 k), RJC. Steffers (*T. Piccone*), M^{me} J. Hendriks - (n° corde 12) **-**
- 1443** **Joao**, h, 6 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, M. Steeland (*J. Moutard*), Y. Luyckx - (n° corde 13) **-**
- 1484** **Rosieres**, f, 7 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} Y. Vollmer (*A. Lemaitre*), M^{me} Y. Vollmer - (n° corde 11) **-**
- 1708** **King Hartwood**, h, 7 ans, 58 k (58^{1/2} k), D. Guindon (*M. Guyon*), M^{me} V. Dissaux - (n° corde 1) **-**
- 1818** **Stirling**, h, 4 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, Rennstall Engelbert (*C. Lecoeuvre*), H. Blume - (n° corde 3) **-**
- Gulaan**, h, 5 ans, 55 k (56 k), H. Aygun (*P. Bazire*), M^{me} G. Rarick - (n° corde 8) **-**

1589 **Welcome Moon**, h, 6 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♂, M^{me} S. Coirre (*R. Mangione*), M^{me} S. Coirre - (n° corde 2) **-**

17 partants; 62 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. - Total des entrées: 2903 €

Eng. Sup.: *Rosieres*

1 long ³/₄, courte encolure, encolure, ³/₄ long, 1 long ¹/₄, ³/₄ long, nez, 2 long, encolure.

11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires :

- 5692 € *Hartwood Man*.
2277 € *Saint Fiacre*.
1707 € *Light Wakeup Gb*, prime non attribuée.
1138 € *Jack Of Trades Ire*, prime non attribuée.
569 € *Nights On Broadway*.

Primes aux éleveurs :

- 2234 € M^{me} Ines Hovelacque, Dominique Guindon, Benjamin Hovelacque.
894 € M^{me} Evelyn Demelt, Jean-Paul Lupfer, Henry Roussignol.
293 € Global Equine Consultant Serv., prime non attribuée.
195 € Al Mohamediya Breeding, prime non attribuée.
146 € M^{me} Renate Moser.

Temps total : 1'37''93'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le Commissaire M. Tony CLOUT, ayant dû s'absenter pour raisons personnelles, n'a pas été remplacé dans sa fonction pour les deux dernières courses.

Les Commissaires ont autorisé le hongre JACK OF TRADES à être emmené en main au départ non monté munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé les hongres SAINT FIACRE, BOZA et BAYLAGAN à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre SAINT FIACRE à être monté sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Aurélien LEMAITRE (ROSIERES), arrivé non-placé et Hugo JOURNIAC (NIGHTS ON BROADWAY) arrivé 5^e, en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour avoir contraint un court instant le jockey Aurélien LEMAITRE à reprendre la jument ROSIERES en se décalant légèrement vers l'extérieur.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le hongre SAINT FIACRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2050 ⁴²⁴⁹ **PRIX DU PALAIS IMPERIAL** **1600 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 30 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +35,5.

- 1773** **Paint It Black**, h, b.f, 5 ans, par Myboycharlie IRE et Sogno D'Oro (GB) (Dubawi IRE), 59 k (58 k), L. Cendra (*M^{me} D. Santiago*), L. Cendra - (n° corde 15) **1**
- 1819** **Azaba**, f, b.f, 5 ans, par Milanais et Alcazaba (Montmartre), 58 k (57 k), ♂, Y. Ucar (*M^{me} F. Valle Skar*), J. Carayon - (n° corde 4) **2**
- 1819** **Hot Summer**, h, b, 7 ans, par Sommerabend GB et American Nizzy [American Post (GB)], 56^{1/2} k (57 k), ♂, M^{me} C. Auvray (*A. Madamet*), M^{me} C. Auvray - (n° corde 12) **3**
- 1773** **La Catella**, f, b, 6 ans, par Dabirsim et Chansonette GER (Singspiel IRE), 56^{1/2} k (57 k), M^{me} C. Lauffer (*G. Guedj-Gay*), J. Resimont - (n° corde 11) **4**
- 1817** **Top Glory**, h, b.f, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Miss Denmark (GB) (Invincible Spirit IRE), 59 k (59^{1/2} k), ♂, M^{me} D. Bureller (*J. Claudic*), XL. Le Stang - (n° corde 7) **5**
- 1773** **La Fille De Berlin**, f, 6 ans, 55 k (55^{1/2} k), M^{me} C. Lauffer (*R. Mangione*), J. Resimont - (n° corde 3) **6**

- 1819 **La Fibre**, h, 9 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂♂, P. Desplaces (T. Piccone), C. Martinon - (n° corde 5) 7
- 1818 **Red Crazy**, m, 4 ans, 58^{1/2} k (59 k), H. Ghabri (C. Demuro), H. Ghabri - (n° corde 2) 8
- 1817 ² **Got Frost**, h, 5 ans, 55 k (54 k), ♂♂, M^{me} D. Bureller (M^{me} L. Bails), XL. Le Stang - (n° corde 13) 9
- 1626 ³ **Jamais Le Samedi**, f, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂, F. Ezri (M. Guyon), S. Brogi - (n° corde 14) 10
- 1818 ⁴ **Louve Precieuse**, f, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), R. Meder (T. Bachelot), M. Krebs (s) - (n° corde 10) -
- 1828 **Makalia (IRE)**, f, 7 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♀, F. Boualem (H. Boutin), F. Boualem - (n° corde 6) -
- 1756 **Ernan Cortes**, h, 6 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♀, G. Courbot (C. Lecoeuvre), G. Courbot - (n° corde 9) -
- 1819 **Troiscentsept**, h, 7 ans, 59^{1/2} k (60 k), M^{me} C. Pietsch (A. Pietsch), M^{me} C. Pietsch - (n° corde 1) -
- 1489 ⁵ **Zinnia**, h, 4 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♀, M. Bollack-Badel (B. Marie), M. Bollack-Badel - (n° corde 8) -

15 partants; 15 eng.; 2 eng. sup.; 17 part def. - Total des entrées: 1659 €

Eng. Sup.: La Fibre, Makalia (IRE)

Sans motif: Beacon Towers, Tremont

1 long 3/4, 1/2 long, 1 long 1/4, 2 long 1/2, tête, 3/4 long, nez, encolure, 3 long.

10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€

Primes aux propriétaires:

5197 € Paint It Black.

2079 € Azaba.

1275 € Hot Summer.

850 € La Catella.

519 € Top Glory.

Primes aux éleveurs:

2040 € Laurent Cendra, M^{lle} Sara Cendra, M^{me} Laura Cendra.

816 € Jacques Beres.

575 € Ecurie Haras De Quetieville.

383 € Emmanuel Chevalier Du Fau, Alban Chevalier Du Fau.

203 € Bs Racing Sarl.

Temps total: 1'38''16''''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Soufiane SAADI étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument LA FILLE DE BERLIN par le jockey Rosario MANGIONE.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Soufiane SAADI par une amende de 300 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte, les explications fournies par ledit jockey ne satisfaisant pas les Commissaires, ce dernier ayant expliqué ne pas pouvoir être à l'heure pour monter la dernière course avec un rouge aux partants à 17h50, avant le début des opérations à 13h10 et avoir fait demi-tour aux abords de Paris soit disant à cause des bouchons routiers parisiens.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Tony PICCONE au sujet du comportement du hongre LA FIBRE dans le dernier tournant.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait fait beaucoup de fautes en trébuchant sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents et a précisé qu'il avait trébuché à cause de son action rasante.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre PAINT IT BLACK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MARSEILLE-BORÉLY

vendredi 9 juin 2023

0610160

Terrain BON

Commissaires de courses: M Jean-Pierre BENSUSSAN - M Gérard CAMERA - Martine CODDE

2051 ⁴⁵⁹² PRIX DE LATIMONE

1200 m

(Maiden)

23000 € (11500, 4600, 3450, 2300, 1150) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). Poids: 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1908 ⁵ **Gotta Skeddadle IRE**, f, b, 2 ans, par Bungle Inthejungle GB et Golden Salute IRE (Acclamation GB), 56^{1/2} k (55 k), M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader (s) - (n° corde 6) 1
- 1908 ² **Pepete**, f, al, 2 ans, par Attendu et Painted Girl [Monsun (GER)], 56^{1/2} k, ♂, JPJ. Dubois (V. Seguy), J. Andreu (s) - (n° corde 2) 2
- 1780 ¹ **Ma Mome**, f, b.f, 2 ans, par Seahenge USA et Simone Angel [American Post (GB)], 56^{1/2} k, Ecuries Puglia (A. Crastus), C. Escuder - (n° corde 1) 3
- 1559 ⁴ **Lazym**, m, b, 2 ans, par Kodiak GB et Lashyn USA (Mr. Greeley USA), 58 k, N. Bizakov (A. Orani), J. Reynier (s) - (n° corde 4) 4
- 1590 ² **Goway**, m, b, 2 ans, par Goken et Galaxiway [Galiway (GB)], 58 k (56^{1/2} k), Ecurie Friedrider (L. Rousset), F. Vermeulen (s) - (n° corde 5) 5
- 1590 ⁵ **Over Choqe**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, JP. Folacci (G. Millet), M^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 3) 6
- 1231 ⁴ **Betanyx**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, M. Bekhti (I. Mendizabal), F. Vermeulen (s) - (n° corde 7) 7

7 partants; 14 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 524 € encolure, 1 long, tête, 2 long, nez, 2 long 1/2.

11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires:

8280 € Gotta Skeddadle Ire, prime non attribuée.

3312 € Pepete.

2484 € Ma Mome.

1656 € Lazym.

828 € Goway.

Primes aux éleveurs:

1028 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

977 € Airlie Stud, M^{me} Sonia Rogers, prime non attribuée.

771 € Nicolas Simon, Gilbert Saudrais, Olivier Voisin, Jonathan Touchais.

336 € Sumbe.

257 € Guy Pariente Holding.

Temps total: 1'10''10''''

Mme Christine PASTOR étant absente, elle ne sera pas remplacée dans ses fonctions de Commissaires.

La pouliche GOTTA SKEDADDLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2052 ⁴⁵⁹³ PRIX DU CLOS GUIOT

1200 m

(Maiden)

21000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1827 ⁴ **Giorgiana**, f, b, 3 ans, par Ardad IRE et Mirrorblack (IRE) [Clodovil (IRE)], 56^{1/2} k, ♀, Haras Assiro (G. Legras), M^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 3) 1
- 1686 **Kadiyac**, f, b, 3 ans, par Kodiak GB et Lana Girl USA (Arch USA), 56^{1/2} k, Ecurie Melanie (A. Crastus), R. Chotard - (n° corde 5) 2
- 1615 ³ **Mamamouchi**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Al Mayda USA (Distorted Humor USA), 56^{1/2} k, N. Ozguler (A. Orani), J. Reynier (s) - (n° corde 7) 3
- 1473 **Chopinambour**, f, b.f, 3 ans, par Kheylef USA et Claudia Eria [Hold That Tiger (USA)], 56^{1/2} k, ♀, N. Souchon (I. Mendizabal), C. Escuder - (n° corde 4) 4
- 1210 **Le Rozel**, m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Luna Royale (IRE) (Royal Applause GB), 58 k, Cajdasrot S.R.O. (J. Safar), M^{me} S. Myskova - (n° corde 8) 5
- Mocassin IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} AM. Hayes (G. Trolley de P.), Tim. Donworth (s) - (n° corde 6) 6
- 1207 ⁴ **Grand Style**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} R. Hillen (L. Rousset), N. Perret (s) - (n° corde 1) 7
- Queen Kahina USA**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂♂, Gousserie Racing (M^{me} M. Velon), P. Decouz (s) - (n° corde 2) 8

8 partants; 13 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 579 €

2 long 1/2, 1 long, nez, 1 long, 1 long, encolure, 2 long 1/2.

10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€

Primes aux propriétaires:

7560 € Giorgiana.

3024 € Kadiyac.

2268 € Mamamouchi.

1512 € Chopinambour.

756 € Le Rozel.

Primes aux éleveurs :

1535 € La Motteraye Earl.
704 € Al Shaqab Racing, Ecurie De Castillon.
614 € M^{me} Marie-Claude Biaudis.
469 € Alain Chopard, M^{me} Laura Nannini, Edouard Souchon, Nicolas Souchon.
234 € Haras Des Trois Chapelles.

Temps total : 1'8''72''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche GIORGIANA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche GIORGIANA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2053 4595 PRIX GEORGES TRABAUD 2100 m (Classe 1)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant pas gagné un Groupe. **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant cette année gagné une Classe 1 ou été classés 2^e d'une Listed porteront 1 k. 1/2; gagné une Listed ou été classés 2^e d'un Groupe porteront 3 k.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P7: Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1593 ¹ **Zarakem**, m, b, 3 ans, par Zarak et Harem Mistress (IRE) (Mastercraftsman IRE), 57 k, J.C. Seroul (*A. Orani*), J. Reynier (s) - (n° corde 6) 1
- 1522 ¹ **Splendino**, m, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Splendido (Slickly), 57 k, J.C. Seroul (*A. Crastus*), J. Reynier (s) - (n° corde 7) 2
- 1736 ² **A Minardiére**, f, b, f, 3 ans, par Elliptique (IRE) et La Papine (Sagacity), 57 k, φ, H. Ben Hassine (*T. Trullier*), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 4) 3
- 1005 ² **Dailymotion USA**, f, b, 3 ans, par Medaglia D'Oro USA et Dayatthespa USA (City Zip USA), 55^{1/2} k, Ecurie des Mouettes (*F. Veron*), J. Andreu (s) - (n° corde 3) 4
- 1469 ¹ **Ravioli GB**, f, b, 3 ans, par Churchill IRE et Nibbling IRE (Invincible Spirit IRE), 55^{1/2} k, φ, M^{me} A. Wigan (*V. Seguy*), J. Reynier (s) - (n° corde 5) 5
- 1119 ⁴ **Kerno Quatz**, m, 3 ans, 57 k, M^{me} M. Blanc (*I. Mendizabal*), M^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 1) 6
- 1612 ¹ **Kar Vert**, h, 3 ans, 57 k, Δ φ, Ecurie du Sud (*M. Grandin*), P. Cottier - (n° corde 2) 7

7 partants; 9 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 1530 € tête, 5 long, 1 long, 1 long, 3 long, 6 long.

15000€ - 6000€ - 4500€ - 3000€ - 1500€

Primes aux propriétaires :

10 800 € *Zarakem*.
4 320 € *Splendino*.
3 240 € *A Minardiére*.
2 160 € *Dailymotion Usa*, prime non attribuée.
1 080 € *Ravioli Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

3 354 € Jean-Paul Cayrouze.
1 341 € Jean-Claude Seroul.
1 006 € Louis De Romanet.
255 € Stonestreet Thoroughbred Hold, prime non attribuée.
127 € M^{me} Anita Wigan, prime non attribuée.

Temps total : 2'5''80''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche DAILYMOTION à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le poulain ZARAKEM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Marvin GRANDIN au sujet de la performance du hongre KAR VERT.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait plus d'action à l'entrée de la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

2054 4598 PRIX DE LA BOSQUE 1800 m (Handicap de catégorie divisé) (Classe 3) Première épreuve

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +27.

- 1775 ¹ **Beijinho**, m, b, 4 ans, par Morandi et Joha Fong [Dr Fong (USA)], 58 k, ♂, J.L. Medina (*G. Millet*), N. Perret (s) - (n° corde 2) 1
- 1820 ² **Max Verst**, h, al, 4 ans, par Ultra IRE et Danse Grecque USA (Hold That Tiger USA), 59^{1/2} k (58 k), φ, Gousserie Racing (*M^{me} M. Velon*), R. Fradet (s) - (n° corde 1) 2
- 1775 ² **Aspen**, h, b, 4 ans, par Dabirsim et Aquamerica USA (Lonhro AUS), 56 k (53^{1/2} k), ♂, S. Grandin (*M^{me} M. Brunelli*), R. Fradet (s) - (n° corde 9) 3
- 1595 **Rio D'Octobre**, h, gr, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Journey D'Octobre [Great Journey (JPN)], 60 k, S. François (*L. Rousset*), J. Andreu (s) - (n° corde 14) 4
- 1822 ³ **Muelheimer Perle GB**, f, al, 5 ans, par Pearl Secret GB et Breda Castle GB (Dutch Art GB), 59 k (55^{1/2} k), L. Haase (*M^{me} C. Banz*), C. Escuder - (n° corde 10) 5
- 1911 ¹ **Sport Coupe**, h, 5 ans, 57 k, φ, E. Piquee (*F. Foresi*), N. Perret (s) - (n° corde 4) 6
- 1777 ² **Azachop**, h, 8 ans, 58 k (56^{1/2} k), φ, E. Eyvaso (*M^{me} M. Waldhauser*), M. Planard - (n° corde 8) 7
- 1826 ⁷ **Interieur (IRE)**, h, 8 ans, 59^{1/2} k, M^{me} AM. Roux (*M. Grandin*), P. Cottier - (n° corde 7) 8
- 1824 **Edited GB**, h, 6 ans, 58 k (54^{1/2} k), φ, Suc. M. Castro Megias (*M^{me} L. Antoniotti*), P. Cottier - (n° corde 12) 9
- 1475 ¹ **Moni**, h, 7 ans, 59^{1/2} k, ♂, J. Khalifa (*A. Crastus*), J. Andreu (s) - (n° corde 6) 10
- 1777 ¹ **Myboyfriend**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, N. Ozdogan (*A. Orani*), J. Reynier (s) - (n° corde 11) -
- 1824 ⁴ **El Roy**, m, 4 ans, 59 k, φ, O. Gonzalez Lozano (*F. Veron*), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 15) -
- 1824 **Les Aldudes**, f, 6 ans, 57 k (55^{1/2} k), P. Sigaud (*M^{me} A. Molins*), P. Sigaud - (n° corde 5) -
- 1613 ³ **Soan**, m, 4 ans, 56^{1/2} k, ♂, A. Dridi (*I. Mendizabal*), C. Escuder - (n° corde 3) -

14 partants; 45 eng.; 15 part def. - Total des entrées: 1500 € 9 500€ - 3 800€ - 2 850€ - 1 900€ - 950€

Primes aux propriétaires :

4 702 € *Beijinho*.
1 881 € *Max Verst*.
1 410 € *Aspen*.
940 € *Rio D'Octobre*.
470 € *Muelheimer Perle Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 846 € Patrick Guedj.
738 € Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.
553 € Aleyrion Bloodstock Ltd.
369 € Haras De Lonray, Serge Francois.
80 € C&S Bloodstock Limited, prime non attribuée.

Les Commissaires ont autorisé le hongre SPORT COUPE à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre INTERIEUR à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Marie WALDHAUSER sur la performance du hongre AZACHOP.

L'intéressé a déclaré qu'avec le rythme de la course ledit hongre s'était retrouvé rapidement sans ressources.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Marie WALDHAUSER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction -5 sollicitations).

Le hongre MAX VERST a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2055 4599 PRIX DE LA BUISSONNE 1800 m (Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +31,5.

- 1696** **Pink Gold**, f, b, f, 5 ans, par Goken et Pepperrose GER (Big Shuffle USA), 54 k (51^{1/2} k), Ecurie Edgar Messaoud (*M^{me} M. Germain*), J. Andreu (s) - (n° corde 7)
- 1565** **Le Queen**, h, b, 4 ans, par Territories IRE et Just Married IRE (Tamayuz GB), 60 k, ♂, B. Giraudon (*L. Roussel*), F. Vermeulen (s) - (n° corde 14)
- 1777** **The Manager**, h, b, 6 ans, par Charm Spirit (IRE) et Scandalous GER (Monsun GER), 58^{1/2} k, ♂, *M^{me} M. Blanc (I. Mendizabal)*, *M^{me} M. Scandella-Lacaille* - (n° corde 4)
- 1828** **Maritot (GB)**, f, b, 4 ans, par Muhaarar GB et Totsiyah (IRE) (Dalakhani IRE), 56 k, ♂, D. Rabhi (*V. Seguy*), R. Chotard - (n° corde 6)
- 1625** **Illois (IRE)**, h, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Ilioushka (IRE) (Iffraaj GB), 59^{1/2} k, ♂, G. Manson (*A. Orani*), S. Labate (s) - (n° corde 9)
- 1828** **Alfieri**, h, 10 ans, 57 k, ♂, F. Augustin (*A. Crastus*), F. Augustin - (n° corde 1)
- 1912** **Iphitos (GB)**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, ♂, *M^{me} L. Leclercq (F. Foresi)*, R. Fradet (s) - (n° corde 12)
- 709** **Wellington Rose**, f, 6 ans, 57^{1/2} k, ♂, *M^{me} S. Collet (F. Veron)*, S. Labate (s) - (n° corde 8)
- 1824** **Hygrove Lass**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (54 k), ♂, N. Souchon (*M^{me} C. Banz*), C. Escuder - (n° corde 3)
- 1828** **Lily Apple**, f, 6 ans, 51^{1/2} k (52 k), ♂, F. Boualem (*S. Ruis*), F. Boualem - (n° corde 2)
- 1483** **Dance Colony (GB)**, f, 8 ans, 57^{1/2} k (56 k), ♂, P. Faucampre (*M^{me} M. Velon*), S. Labate (s) - (n° corde 11)
- 1597** **Chant D'Automne**, h, 5 ans, 51^{1/2} k, ♂, E. Grall (s) (*G. Legras*), *M^{me} M. Scandella-Lacaille* - (n° corde 5)
- 1775** **Al Zahira**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (56 k), Ecurie Normandy Spirit (*M^{me} M. Waldhauser*), J. Andreu (s) - (n° corde 13)
- River Of Silver**, h, 7 ans, 56 k (53^{1/2} k), ♂, N. Perret (s) (*M^{me} K. Boedec*), N. Perret (s) - (n° corde 10)

14 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. - Total des entrées: 684 €

Eng. Sup.: *Dance Colony (GB)*

1 long 1/2, 1/2 long, 2 long 1/2, nez, 1 long 1/2, encolure, nez, 1/2 long, 1/2 long.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

3960 € *Pink Gold*.
1584 € *Le Queen*.
972 € *The Manager*.
792 € *Maritot (Gb)*.
396 € *Illois (Ire)*.

Primes aux éleveurs:

1554 € Suc. Larissa Kneip, Jeremie Bossert.
438 € Scea Du Haras De Victot.
406 € Eric Puerari, M^{me} Marilyn Charlton.
203 € Oceanic Bloodstock Sarl, M^{me} Ariane Gravereaux.
155 € Franklin Finance S.A..

Temps total: 1'49''23'''

Le hongre LE QUEEN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2056 ⁴⁵⁹⁴ **PRIX DU ROUET** 1700 m (Maiden)

21000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P0: Plat, Dist. 1700 m env.

- True To Form USA**, m, b, 3 ans, par War Front (USA) et True Style USA (Forestry USA), 56 k, *M^{me} R. Hillen (I. Mendizabal)*, N. Perret (s) - (n° corde 4)
- 1779** **Xaariana**, f, b, 3 ans, par Kendargent et Xaarina [Aussie Rules (USA)], 56^{1/2} k, ♂, Suc. M. Castro Megias (*M. Grandin*), P. Cottier - (n° corde 8)
- 1501** **Edala**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Edilisa IRE (Azamour IRE), 56^{1/2} k (53 k), S.A. Aga Khan (*S. Le Quilleuc*), J.C. Rouget (s) - (n° corde 3)
- 1779** **Diane*Star GB**, f, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Zendia GB (New Approach IRE), 56^{1/2} k (53 k), B. Henseler-Campana (*M^{me} L. Antoniotti*), P. Cottier - (n° corde 6)
- 1779** **Kenitza**, f, b, 3 ans, par Kendargent et Denitza [Wootton Bassett (GB)], 56^{1/2} k, ♂, J.C. Seroul (*A. Crastus*), J. Reynier (s) - (n° corde 7)
- 427** **Prince Mario**, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, Ecurie MG (*L. Roussel*), F. Vermeulen (s) - (n° corde 2)

1779 **Kiero Reel**, m, 3 ans, 58 k, ♂, *M^{me} R. Labate (F. Veron)*, S. Labate (s) - (n° corde 1)

7 partants; 13 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 512 €

Code anomalie DS: *Validatos*

2 long 1/2, encolure, encolure, 2 long 1/2, 2 long 1/2, tête.

10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€

Primes aux propriétaires:

7560 € *True To Form Usa*, prime non attribuée.
3024 € *Xaariana*.
2268 € *Edala*.
1512 € *Diane*Star Gb*, prime non attribuée.
756 € *Kenitza*.

Primes aux éleveurs:

939 € Guy Pariante Holding.
892 € S. F. Bloodstock Llc, Claiborne Farm, prime non attribuée.
704 € S.A. Aga Khan.
234 € Herve Viallon.
178 € Godolphin, prime non attribuée.

Temps total: 1'47''29'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche KENITZA à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Jérôme ANDREU en ses explications, lui ont indiqué que le poulain VALIDATOS sera interdit de courir pour une durée de 15 jours, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

Le poulain TRUE TO FORM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2057 ⁴⁵⁹⁶ **PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL** 1700 m (Handicap)

20000 € (10000, 4000, 3000, 2000, 1000) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +24.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P0: Plat, Dist. 1700 m env.

Référence: +24.

- 1740** **Americano**, m, b, 3 ans, par Ultra IRE et Aimante [Dansili (GB)], 59 k (57^{1/2} k), ♂, L. Lemiere (s) (*M^{me} A. Molins*), J. Andreu (s) - (n° corde 3)
- 1910** **Giraffe**, f, al, 3 ans, par Territories IRE et Tout En Finesse (IRE) (Holy Roman Emperor IRE), 61 k, ♂, Gousserie Racing (*M. Grandin*), P. Cottier - (n° corde 6)
- 1823** **Spirit Grey**, h, gr, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Selina [Samum (GER)], 55 k, *M^{me} M. Blanc (I. Mendizabal)*, *M^{me} M. Scandella-Lacaille* - (n° corde 5)
- 1594** **Three Dreams**, f, al, 3 ans, par Born To Sea IRE et Three Wrens IRE (Second Empire IRE), 57^{1/2} k, ♂, D. Rabhi (*A. Orani*), S. Labate (s) - (n° corde 1)
- 1460** **Pluie D'Etoiles**, f, b, 3 ans, par Seabhac USA et Marmelia [Duke Of Marmalade (IRE)], 54^{1/2} k, ♂, Ecurie Melanie (*F. Veron*), R. Chotard - (n° corde 8)
- 1740** **L'Imprevue**, f, 3 ans, 59^{1/2} k, ♂, *M^{me} S. Jacquemin (G. Millet)*, *M^{me} B. Re-Scandella* - (n° corde 7)
- 1522** **Blas**, m, 3 ans, 60^{1/2} k (57 k), ♂, D. Duglas (*M^{me} C. Banz*), C. Escuder - (n° corde 4)
- 193** **Prime Eliot**, h, 3 ans, 58^{1/2} k, ♂, G. Augustin-Normand (*L. Roussel*), F. Vermeulen (s) - (n° corde 9)
- 1823** **Red Hot Action**, f, 3 ans, 51 k, ♂, J. Khalifa (*A. Crastus*), J. Andreu (s) - (n° corde 2)

9 partants; 13 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 500 €

encolure, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 3/4 long, encolure, 3 long, 2 long 1/2, encolure.

10000€ - 4000€ - 3000€ - 2000€ - 1000€

Primes aux propriétaires:

7200 € *Americano*.
2880 € *Giraffe*.
2160 € *Spirit Grey*.
1440 € *Three Dreams*.
720 € *Pluie D'Etoiles*.

Primes aux éleveurs:

2236 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
584 € M^{me} Isabelle Corbani.
447 € Aksam Khaddam, Rayan Khaddam, Kinan Khaddam.
438 € Earl Haras De L'Hotellerie.
223 € Ecurie Melanie.

Temps total: 1'42''43'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche GIRAFFE à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Cheyenne BANZ au sujet de la performance du poulain BLAS.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait respiré durant la course et qu'il n'avait plus de ressources dès l'entrée de la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche PLUIE D'ETOILES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2058 4597 PRIX DE MALIVERY 2000 m (Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'ayant jamais été classés dans les trois premiers d'une Listed ni depuis le 9 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 8.000 (Handicap et A Réclamer exceptés) ou gagné une Classe 2. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 9 septembre 2022 inclus: 1 k. par 5.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2 000 m env.

1617 2 **Esprit Joyeux (IRE)**, m, gr, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Joiedargent (Kendargent), 58 k, Δ, J.C. Seroul (A. Crastus), J. Reynier (s) - (n° corde 2) 1

1703 1 **Lokman**, h, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Lucky Millionaire (IRE) (Indian Rocket GB), 59 k, N. Ozdogan (A. Orani), J. Reynier (s) - (n° corde 6) 2

1608 1 **Sunfast**, h, b, 4 ans, par Fast Company IRE et Sund City [Turtle Bowl (IRE)], 61 k (59^{1/2} k), φ, Argella Racing (M^{me} M. Velon), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 5) 3

1703 5 **Solid Spirit**, h, b.f, 4 ans, par Invincible Spirit IRE et Soie [Monsun (GER)], 56 k, J.P. Dubois (V. Seguy), J. Andreu (s) - (n° corde 3) 4

1911 3 **Almanzone (IRE)**, f, al, 4 ans, par Almanzor et Anazone (IRE) (Anabaa USA), 56^{1/2} k (53 k), φ, B. Mekki (M^{me} C. Banz), C. Escuder - (n° corde 4) 5

1688 3 **Super Quartz**, h, 4 ans, 60 k, φ, R. Capozzi (I. Mendizabal), M^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 1) 6

435 4 **Ben De Diane**, h, 4 ans, 57 k (53^{1/2} k), Δ, S. Cottier (M^{me} L. Antoniotti), P. Cottier - (n° corde 7) tj

7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 426 €
tête, 1 long 1/2, nez, tête, 5 long.

7500€ - 3000€ - 2250€ - 1500€ - 750€

Primes aux propriétaires:

3712 € *Esprit Joyeux (Ire).*
1485 € *Lokman.*
1113 € *Sunfast.*
742 € *Solid Spirit.*
371 € *Almanzone (Ire).*

Primes aux éleveurs:

953 € Jean-Claude Seroul.
583 € Suc. Gerda Kok.
285 € Sarl Jedburgh Stud.
190 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois.
95 € Jean-Claude Seroul.

Les Commissaires ont autorisé le hongre LOKMAN à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner les causes de la chute du jeune jockey Lena ANTONIOTTI (BEN DE DIANE) à la sortie des stalles de départ.

Après examen du film de contrôle, le jeune jockey Lena ANTONIOTTI n'ayant pas pu être entendu car pris en charge par le service médical, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute dudit jockey n'était pas due à l'irrégularité d'un des concurrents, ledit hongre ayant trébuché à la sortie des stalles.

Le poulain ESPRIT JOYEUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LES SABLES D'OLONNE

0127161 Samedi 10 juin 2023

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: Jean-François CAMUS - Nathalie MARTEAU

2059 4327 PRIX POPOP 1950 m (Handicap de catégorie)

20000 € (10000, 3800, 2800, 1600, 800, 600, 400) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 950 m env.

Référence: +26.

1873 1 **Sakari**, h, b, 3 ans, par Kendargent et Zoe Chope [Amadeus Wolf (GB)], 56 k, φ, M^{me} AM. Roux (H. Lebouc), C. Lecrivain - (n° corde 5) 1

1920 4 **Fleur De Sel**, f, b, 3 ans, par Belardo IRE et Guerande (IRE) (Diesis GB), 59 k, Ecurie Vent d'Ouest (A. Roussel), F. Foucher - (n° corde 3) 2

1682 5 **Kelpie**, f, b, 3 ans, par Recorder GB et Virginie [Silver Frost (IRE)], 57 k, φ, L. Broomhead (H. Journiac), G. Hennon (s) - (n° corde 4) 3

1740 **French Atoll**, h, al, 3 ans, par French Fifteen et Kendala (Kendargent), 56^{1/2} k (55^{1/2} k), HA. Pantall (L. Rousseau), HA. Pantall - (n° corde 9) 4

1303 **Aoraki**, f, gr, 3 ans, par Recorder GB et Broken And Go (Chichicastenango), 58 k, Δ, R. Marcel (F. Veron), R. Marcel - (n° corde 7) 5

1692 3 **Long Ke Wan**, f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Lady Jak [American Post (GB)], 56 k (54^{1/2} k), φ, A. Chopard (M^{me} M. Eon), M^{me} S. Gavilan - (n° corde 1) 6

1943 **Villemacho IRE**, h, b, 3 ans, par Camacho GB et Viletta GER (Doyen IRE), 57 k, φ, C. Fennessy (S. Saadi), Fr. Monfort (s) - (n° corde 6) 7

1943 **Sinderella**, f, 3 ans, 58 k, φ, N. Paysan (D. Boche), N. Paysan - (n° corde 2) 8

1796 **Pennywell**, f, 3 ans, 51 k, φ, M^{me} H. Geerlandt (M. Justum), S. Morineau - (n° corde 8) 9

9 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 966 €

Eng. Sup.: *Villemacho IRE*

2 long, 3 long 1/2, 1 long, 1/2 long, 2 long, 7 long, 6 long, 7 long.

10000€ - 3800€ - 2800€ - 1600€ - 800€ - 600€ - 400€

Primes aux propriétaires:

7200 € *Sakari.*
2736 € *Fleur De Sel.*
2016 € *Kelpie.*
1152 € *French Atoll.*
576 € *Aoraki.*
432 € *Long Ke Wan.*
288 € *Villemacho Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

2236 € Guy Pariente Holding.
626 € Jean-Pascal Ducellier.
555 € Ecurie Haras Du Cadran, Ecurie Jml Racing.
357 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.
178 € M^{me} Christine Chorin, M^{me} Nathalie Fischini.
134 € Jean-Luc Rivetti, Albert Rivetti, Aldo Volo.
34 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.

Temps total: 2'31"30"

Le Commissaire Michel HUET étant absent pour raisons personnelles, il sera remplacé dans toutes les courses de la journée par Mlle Maiwenn RIMBOD.

Le Commissaire Olivier DE MALHERBE étant absent pour raisons personnelles, les Commissaires n'ont officié qu'à 3 pour la première course.

La pouliche KELPIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2060 4331 PRIX ALTESSE V 2700 m (Femelles - AQPS, inscrits au stud-book)

Réservée F.E.E.

24000 € (12000, 4800, 3600, 2400, 1200) - dotation France Galop

Pour juments de 4 et 5 ans inscrites au Stud-Book Autres Que Que Pur-Sang, nées et élevées en France. **Poids: 64 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places et limitées à 7 k.: 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 700 m env.

1600 1 **Jungle Flower**, f, b.f, 4 ans, par Crillon et Dawn Flower [Linda'S Lad (GB)], 66 k, M.L. Bloodstock Ltd (A. Roussel), M^{me} D. Mele - (n° corde 6) 1

1701 2 **In The Mix**, f, b, 5 ans, par Candidate GB et Bulle Mix (Al Namix), 67 k, Δ, N. Remoue (H. Lebouc), N. Remoue - (n° corde 7) 2

1701	⁵ Imagine D'Alene , f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Avirca [Lavoirco (GER)], 64 k, p, C. Huguet (<i>F. Veron</i>), C. Huguet - (n° corde 4)	3
1600	² Idole Des Bambous , f, b.f, 5 ans, par No Risk At All et Ouchita D'Ox (Bulington), 66 k, p, JP. Colin (<i>D. Boche</i>), N. Paysan - (n° corde 5)	4
	Joyce Du Seuil , f, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Violette Du Seuil [Lavoirco (GER)], 64 k, M ^{me} M. Boudot (<i>S. Planque</i>), M. Seror (s) - (n° corde 1)	5
1875	⁴ Jumba , f, 4 ans, 67 k (65 ^{1/2} k), p, Haras de Beauvoir (M ^{me} M. Eon), AS. Pacault (s) - (n° corde 8)	6
	Icone D'Athou , f, 5 ans, 65 k, p, M ^{me} RP. Corbin (<i>d'O. Andigne</i>), A. Couetil (s) - (n° corde 3)	7
	Jessy Du Mesnil , f, 4 ans, 65 k (63 ^{1/2} k), M ^{me} F. Levesque (M ^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) - (n° corde 9)	8
1701	⁴ Judgeland , f, 4 ans, 67 k, Δ, E. Walsh (<i>S. Saadi</i>), A. Fouassier - (n° corde 2)	9
9 partants; 18 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 928 € 1 long, 1 long, 1/2 long, 1 long, 1 long 1/4, nez, 4 long, 1 long 1/2. 12000€ - 4800€ - 3600€ - 2400€ - 1200€		
Primes aux éleveurs: 2160 € N. H. Bloodstock Ltd. 864 € Andre Buhigne, Sylvain Buhigne, Nicolas Remoue. 648 € M ^{me} Florence Couteaudier. 432 € Hubert Paysan. 216 € M ^{me} Marc Boudot.		
<i>Temps total: 2'59''66'''</i>		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Maryline EON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4 ^e infraction).		
La pouliche JUNGLE FLOWER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
2061	⁴³³⁰ PRIX JOBIC SEVERE 2700 m (Autres Que Pur Sang) Réservée F.E.E.	
15500 € (7750, 3100, 2325, 1550, 775) - dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. Poids: 64 k . Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix. Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 700 m env.		
1716	³ Kamaro D'Huez , m, gr, 3 ans, par Montmartre et Cime D'Huez (Le Balafré), 64 k (62 ^{1/2} k), p, E. Allaire (s) (M ^{me} M. Eon), E. Allaire (s) - (n° corde 6)	1
	Kouca De Thaïx , f, b, 3 ans, par Tunis POL et Talca De Thaïx [Dark Moondancer (GB)], 60 ^{1/2} k, p, Soc. Bourgneuf (<i>J. Claudic</i>), P. & C. Peltier (s) - (n° corde 10)	2
	Kmil Du Seuil , f, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Fantastica Duseuil [Network (GER)], 60 ^{1/2} k, M ^{me} M. Boudot (<i>A. Madamet</i>), M. Seror (s) - (n° corde 9)	3
	Kador Baie , h, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et Tennessee (Kapparde), 62 k, Δ, Ecurie des M (<i>d'O. Andigne</i>), P. Quinton (s) - (n° corde 13)	4
	Karrots , f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Toady [Network (GER)], 60 ^{1/2} k (60 k), C. Ecomard (M ^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) - (n° corde 15)	5
1716	⁵ Keasy Storm , h, 3 ans, 64 k, p, JL. Derre (<i>V. Bernard</i>), A. Le Clerc (s) - (n° corde 16)	6
1716	Kregiel , h, 3 ans, 64 k, p, JL. Berger (<i>S. Saadi</i>), P. Journiac - (n° corde 4)	7
	Kel Bleu , h, 3 ans, 62 k, p, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>A. Roussel</i>), P. & C. Peltier (s) - (n° corde 11)	8
1717	Klass Des Marais , f, 3 ans, 62 ^{1/2} k, p, M ^{me} J. Potier (<i>T. Vabois</i>), S. Zuliani (s) - (n° corde 12)	9
	Kimbretiere , f, 3 ans, 60 ^{1/2} k, M ^{me} F. Lefevre (<i>L. Rousseau</i>), B. Lefevre (s) - (n° corde 7)	10
1716	Krac De La Cour , h, 3 ans, 64 k, p, Rémi Richard (<i>F. Veron</i>), R. Marcel - (n° corde 8)	-
1878	Khezia De Berce , f, 3 ans, 62 ^{1/2} k, M ^{me} A. Colas (<i>N.M. Lopes Duarte</i>), B. Gourdon (s) - (n° corde 5)	-
12 partants; 24 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1111 € Certif. vétérinaire: <i>Kleangame, Kanada Denuo</i> Sans motif: <i>Karacene, Kandalius</i> 1 long, courte tête, 3/4 long, encolure, 1 long 1/4, 4 long 1/2, 3 long 1/2, 1 long, 7 long. 7750€ - 3100€ - 2325€ - 1550€ - 775€		

Primes aux éleveurs:

1395 € Jean-Pierre Canu, Pascal Canu.
558 € Michel Bourgneuf.
418 € M^{me} Marc Boudot.
279 € Andre-Jean Belloir, Ecurie Des Vives Terres.
139 € Couetil Elevage.

Temps total: 3'2''88'''

Les Commissaires ont autorisé le hongre KADOR BAIE à être muni d'un bonnet aveuglant pour rentrer dans sa stalle de départ, son entraîneur Mr Patrice QUINTON ayant déclaré aux Commissaires que ledit hongre avait été dressé avec cet artifice.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey, Vincent BERNARD en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

Le hongre KADOR BAIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2062 ⁴³²⁹ **PRIX GILLES TARTOUE** 2700 m

(Handicap divisé)

(Classe 4)

Deuxième épreuve

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) - dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 700 m env.

Référence: +36.

1905	¹ Milord De Barel , h, gr, 7 ans, par Cima De Triomphe IRE et Marquise De Barel [Great Palm (USA)], 60 k, K. Quellard (<i>J. Claudic</i>), S. Foucher - (n° corde 11)	1
1930	Srinova , h, b, 7 ans, par Sri Putra GB et Serinova [Galileo (IRE)], 60 k, Haras de Magouet (<i>A. Roussel</i>), F. Foucher - (n° corde 7)	2
1712	Rouge A Sang , h, b, 10 ans, par Dragon Dancer GB et Contre Attaque (Kaldounevees), 51 k, ⊗, p, P. Delhumeau (<i>H. Lebouc</i>), T. Poché - (n° corde 9)	3
1324	Sun De L'Orme , h, b, 9 ans, par Zambézi Sun GB et Kavusakan (Sagamix), 51 k, ⊗, p, S. Morineau (<i>M. Justum</i>), S. Morineau - (n° corde 2)	4
1891	² Admiralty Arch (GB) , h, b, 9 ans, par Archipenko USA et Aldeburgh Music IRE (In The Wings GB), 53 k, ⊗, M. Baudy (<i>F. Veron</i>), M. Baudy - (n° corde 5)	5
1872	⁵ Premio (IRE) , h, 8 ans, 53 k (51 ^{1/2} k), ⊗, J.N. Bourgeois (<i>M. Marquette</i>), C. Lecrivain - (n° corde 6)	6
1712	⁵ Charles Legend , h, 7 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), ⊗, M ^{me} A. Dupont (M ^{me} M. Eon), L. Pontoir (s) - (n° corde 10)	7
1762	⁵ Red Sugar , f, 4 ans, 53 ^{1/2} k (51 k), Δ, p, M ^{me} V. Jud-Frei (M ^{me} C. Colardo), D. Artu (s) - (n° corde 8)	8
1872	Wind Of Chance , h, 5 ans, 53 k (51 ^{1/2} k), ⊗, JL. Bertin (M ^{me} L. Oger), E. Bertin - (n° corde 3)	9
1825	¹ Balgees Time , f, 7 ans, 58 k, M ^{me} C. Lauffer (<i>G. Guedj-Gay</i>), J. Resimont - (n° corde 1)	10
179	Norwegian Lord , h, 8 ans, 51 k (48 ^{1/2} k), Ch. Plisson (s) (M ^{me} C. Le Gland), Ch. Plisson (s) - (n° corde 4)	-

11 partants; 9 eng.; 2 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 579 €

Eng. Sup.: *Premio (IRE), Charles Legend*

4 long, 3 long 1/2, tête, 4 long, 2 long, 1 long, 1 long, 1 long, 4 long.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

3240 € *Milord De Barel*.
1296 € *Srinova*.
972 € *Rouge A Sang*.
648 € *Sun De L'Orme*.
324 € *Admiralty Arch (Gb)*.

Primes aux éleveurs:

1461 € Kleber Quellard.
584 € Haras De Magouet.
438 € Christophe Pourteau.
292 € M^{me} Martine Gaubert-Peter, M^{me} Joelle Ventre.
95 € G. B. Partnership.

Temps total: 2'56''64'''

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Maximilien JUSTUM en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Le hongre ROUGE A SANG a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2063 ⁴³²⁸ **PRIX MARCEL GARDIN** 2700 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.
La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)
Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 700 m env.
Référence: +26.

1497 ² Salocin , h, al, 6 ans, par Lope De Vega IRE et Alkania GB (Dalakhani IRE), 63 k (61 ^{1/2} k), p, M ^{me} R. Perron (M ^{me} M. Eon), C. Lotoux (s) - (n° corde 10)	1
1497 ⁵ Flanqueur De Brenu , h, b, 8 ans, par Satri IRE et Laly Moriniere [Maximum Security (IRE)], 59 ^{1/2} k (58 k), Δ, Couetil Elevage (M ^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) - (n° corde 9)	2
1905 ² High River , h, gr, 7 ans, par Stormy River et High Perfection IRE (High Chaparral IRE), 57 k, p, L. Jamet (D. Boche), N. Paysan - (n° corde 5)	3
1905 ⁴ Lettyt Storm , h, b, 9 ans, par Category Five IRE et Letty GB (Trade Fair GB), 60 k (59 k), ⊗, C ^{6e} de E. Saint Pierre (L. Roussel), Ed. Monfort (s) - (n° corde 8)	4
Munaadram , f, n.p, 5 ans, par Mukhadram GB et Munaafasat IRE (Marju IRE), 51 k, J. Poiroux (H. Lebouc), HA. Pantall - (n° corde 4)	5
1498 Got Flight , f, 7 ans, 51 k (51 ^{1/2} k), M ^{me} L. Monfort (F. Veron), R. Marcel - (n° corde 7)	6
1498 Marguit , f, 7 ans, 51 k (49 ^{1/2} k), ⊗ p, N. Paysan (M ^{me} L. Oger), N. Paysan - (n° corde 3)	7
Iskandar (IRE) , h, 8 ans, 51 k (52 k), M ^{me} MG. Boudot (A. Madamet), M. Seror (s) - (n° corde 1)	8
2031 ³ Mdracafeu , h, 8 ans, 57 ^{1/2} k, S. Delame (S. Planque), M. Seror (s) - (n° corde 6)	9
1624 ⁵ Campello , h, 4 ans, 59 ^{1/2} k, M ^{me} C. Lauffer (G. Guedj-Gay), J. Resimont - (n° corde 2)	10
1175 ⁴ Drip (GB) , m, 4 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), T. Maudet (C. Raimbault), T. Maudet - (n° corde 11)	-

11 partants; 46 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1467 €

Eng. Sup.: Mdracafeu

7 long ½, courte encolure, encolure, ¾ long, 1 long, courte tête, ¾ long, 1 long, 3 long ½.

10 000€ - 4 000€ - 3 000€ - 2 000€ - 1 000€

Primes aux propriétaires:

4050 € Salocin.
1620 € Flanqueur De Brenu.
1215 € High River.
810 € Lettyt Storm.
495 € Munaadram.

Primes aux éleveurs:

1194 € Petra Bloodstock Agency Ltd, Sc Ecurie De Meautry.
730 € David Delajarraud, M^{me} Helene Delajarraud.
547 € Antoine Fontaine.
238 € M^{me} Eva Klimscha.
127 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.

Temps total: 2'55"93"

Le hongre FLANQUEUR DE BRENU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LYON-PARILLY

0712161 Samedi 10 juin 2023

Terrain

Commissaires de courses: Jean-François CAMUS - Nathalie MARTEAU

2064 ⁴⁶⁹⁰ **PRIX CHRISTIAN DESVIGNE** 2000 m
(Maiden)

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)
Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 000 m env.

1612 ² **Sea Breaker IRE**, f, b, 3 ans, par Cracksman GB et Harbour Of Hope (GER) (Monsun GER), 56^{1/2} k, G. Heald (M. Guyon), HA. Pantall - (n° corde 2)

1469 ⁴ **Skathi GER**, f, b, 3 ans, par Tai Chi GER et Sunshine Story IRE (Desert Story IRE), 56^{1/2} k, M^{me} S. Steinberg (B. Murzabayev), M^{me} S. Steinberg - (n° corde 12)

A Cannes, h, gr, 3 ans, par Whipper USA et She Cannes (Rajsaman), 56 k, de L. Romanet (T. Trullier), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 6)

1611 **Timetoshine**, f, n.m, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et This Time [Zafeen (FR)], 56^{1/2} k, p, M^{me} A. Tamagni (I. Mendizabal), F. Chappet - (n° corde 9)

Wurfgeist GER, m, b, 3 ans, par Helmet AUS et Wurfspiel GER (Lomitas GB), 56 k, Mme A. Muntwyler/K. Rieckenmann (A. Lemaitre), W. Hickst - (n° corde 11)

1539 ⁴ **Woodivine**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Ecurie Tygaly (T. Bachelot), Ed. Monfort (s) - (n° corde 10)

1838 ³ **Tidy**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), M^{me} C. Couturon (M^{me} P. Cheyer), M^{me} N. Mure-Ravaud - (n° corde 5)

1612 **Soiziya**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), S. Schneider (E. Puillet-Roda), F. Gelhay - (n° corde 3)

Pate Mollee IRE, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), p, Bloodstock Agency Ltd (A. Monnier), M. Cesandri (s) - (n° corde 4)

Happy Wife, f, 3 ans, 54^{1/2} k, Δ, A. Lechartier (R. Thomas), M^{me} M. Le Gall - (n° corde 8)

Stealthy Stride, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), M. Stehli (M^{me} M. Germain), M. Stehli - (n° corde 1)

11 partants; 42 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1507 €

Consition spéciale: Peixes (GB)

encolure, courte tête, encolure, 3 long ½, courte encolure, 3 long ½, encolure, 3 long, courte tête.

10 500€ - 4 200€ - 3 150€ - 2 100€ - 1 050€

Primes aux propriétaires:

7560 € Sea Breaker Ire, prime non attribuée.
3024 € Skathi Ger, prime non attribuée.
2268 € A Cannes.
1512 € Timetoshine.
756 € Wurfgeist Ger, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

892 € G. B. Partnership, prime non attribuée.
704 € Louis De Romanet.
469 € Haras De Saint Julien, M^{me} Antoinette Tamagni.
357 € Gestut Romerhof, prime non attribuée.
89 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.

Temps total: 2'17"78"

Le poulain PEIXES (GB) a été déclaré non partant derrière les stalles de départ par le vétérinaire de service, ce dernier présentait une boiterie de l'antérieur droit.

Le poulain WURFGEIST (GER) est rentré défermé des deux postérieures.

La pouliche SKATHI (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2065 ⁴⁶⁹⁵ **PRIX DES EAUX BLEUES** 2400 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P7: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +26.

1924 ² **Auenwolf GER**, h, al, 9 ans, par Lord Of England GER et Auenprincess GER (Kornado GB), 59 k, JPH Racing (T. Trullier), Jul. Phelippon - (n° corde 11)

1782 ⁴ **Sainte Rita IRE**, f, b, 5 ans, par Make Believe GB et Forget Me Not IRE (Danehill Dancer IRE), 58 k, p, M^{me} I. Juteau (A. Pouchin), M^{me} I. Juteau - (n° corde 6)

1649 ⁴ **Sancho**, h, b, 9 ans, par Motivator GB et Donna Roberta GER (Dashing Blade GB), 58^{1/2} k, J. Khalifa (I. Mendizabal), J. Andreu (s) - (n° corde 9)

1812 **Moon Dream IRE**, h, b, 6 ans, par Dream Ahead USA et Lune Rose (GB) (High Chaparral IRE), 55 k, p, Ecurie du Gave (A. Crastus), O Trigodet (s) - (n° corde 1)

1912 ³ **Gamechanger**, h, b, 4 ans, par Muhaarar GB et Rainbow Crossing GB (Cape Cross IRE), 55 k, Gousserie Racing (M. Grandin), E. Mikhaliides (s) - (n° corde 10)

1548	Eustache , h, 5 ans, 55 k (51 ^{1/2} k), Lugdunum Racing 3 (M ^{me} A. Daifi), JP. Gauvin (s) - (n° corde 4)	6
1790	Autumn Pride IRE , m, 7 ans, 58 k, ♂, M ^{me} C. Cabanne (M. Guyon), O Trigodet (s) - (n° corde 5)	7
1913	Amandero , h, 5 ans, 52 ^{1/2} k, ♂, N. Longere (S. Ruis), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 3)	8
1548	Arturo , h, 4 ans, 59 ^{1/2} k, Stall Mountain River (T. Bachelot), FX. Weissmeier - (n° corde 12)	9
1549	Where Chop , m, 5 ans, 52 k (51 ^{1/2} k), ♂, T. Dettwiller (G. Sias), M ^{me} R. Philippon - (n° corde 2)	10
1544	Electron Libre IRE , h, 8 ans, 63 k (59 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} J. Lefrançoisfrançois (M ^{me} C. Banz), C. Escuder - (n° corde 7)	-
1690	My Lenny , h, 8 ans, 61 ^{1/2} k (60 k), R. Bonaventure (M ^{me} M. Velon), N. Perret (s) - (n° corde 8)	-
	12 partants; 40 eng.; 2 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 1740 €	
	Eng. Sup.: <i>Sainte Rita IRE, Moon Dream IRE</i>	
	1 long 1/2, 1 long, 3/4 long, 1/2 long, 3 long, 3 long, 3/4 long, 4 long, 6 long.	
	10000€ - 4000€ - 3000€ - 2000€ - 1000€	
	Primes aux propriétaires:	
	4050 € <i>Auenwolf Ger</i> , prime non attribuée.	
	1980 € <i>Sainte Rita Ire</i> , prime non attribuée.	
	1215 € <i>Sancho</i> .	
	810 € <i>Moon Dream Ire</i> , prime non attribuée.	
	495 € <i>Gamechanger</i> .	
	Primes aux éleveurs:	
	850 € Gestut Hofgut Heymann, prime non attribuée.	
	547 € Meridian International Sarl, Lemzar Sarl.	
	340 € M ^{me} Eleanor Commins, Make Believe Syndicate, prime non attribuée.	
	170 € M ^{me} Louise Quinn, prime non attribuée.	
	127 € Ecurie Skymarc Farm.	
	<i>Temps total: 2'36''57'''</i>	
	Le jockey Marie VELON a déclaré à l'issue de la course, qu'il n'avait pas eu de ressources lors de la course.	
	A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Cheyenne BANZ, au sujet de la performance du hongre ELECTRON LIBRE (IRE).	
	L'intéressé a déclaré qu'il avait eu les ordres de le courir caché pour venir finir.	
	Il a précisé que ledit hongre préférerait des terrains plus souples que celui d'aujourd'hui, indiquant que lors de sa dernière course il avait également fait une contre performance.	
	Le hongre SANCHO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
2066	PRIX DU PARC DE MIRIBEL (Handicap divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve	2400 m
	16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) - dotation France Galop	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)	
	Parcours n° P7: Plat, Dist. 2400 m env.	
	Référence: +36.	
1735	Zinzichera , f, b, 11 ans, par Centennial IRE et Naghaland [Anabaa (USA)], 56 k, ♂, JC. Sarais (S. Ruis), N. Perret (s) - (n° corde 14)	1
1936	Weil De Vindecy , f, n.p., 7 ans, par Willywell et Saga Du Brionnais (Sagamix), 59 ^{1/2} k, ♂, A. Coelho (T. Piccone), A. Coelho - (n° corde 12)	2
1735	Olypa , f, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Whippa D'Or [Whipper (USA)], 59 k, P. Bonnefoy (T. Trullier), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 11)	3
1628	Moko , f, b, 6 ans, par Amarillo IRE et Allez Hongkong GER (Sakhee USA), 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, M. Escuder (M ^{me} C. Pacaut), C. Escuder - (n° corde 5)	4
968	Ayrton Banks , h, b, 7 ans, par Frankel GB et Pearly Shells GB (Efisio GB), 59 k (56 ^{1/2} k), ♂, E. Krahenbuhl (E. Puillet-Roda), M. Pitart - (n° corde 10)	5
1913	Superior Badolat (IRE) , h, 6 ans, 53 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} L. Millet (G. Congiu), J. Andreu (s) - (n° corde 2)	6
1930	Tarcenay (IRE) , h, 8 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ♂, P. Desplaces (M ^{me} D. Santiago), C. Martinon - (n° corde 13)	7
1735	Tender Winner , h, 8 ans, 51 k, ♂, M ^{me} N. Mure-Ravaud (B. Marie), M ^{me} N. Mure-Ravaud - (n° corde 7)	8
1768	Morni , f, 4 ans, 55 k, ♂, Arn. Nicolas (A. Orani), M. Pitart - (n° corde 6)	9
1712	Ladie Salsa , f, 8 ans, 51 k, S. Eveno (A. Crastus), S. Eveno - (n° corde 3)	10
1735	Sudden Death , h, 5 ans, 59 k, ♂, NP. Littmoden (E. Hardouin), NP. Littmoden - (n° corde 1)	-
1972	Darenix , h, 5 ans, 52 ^{1/2} k (53 k), ♂, T. Asset-Letort (A. Pouchin), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 8)	-
1198	Osumi , m, 4 ans, 54 ^{1/2} k, ♂, E. Schwaiger (R. Mangione), M. Munch (s) - (n° corde 9)	-
1882	Evalaur Choje , f, 4 ans, 51 k (49 ^{1/2} k), ♂, Arn. Nicolas (M ^{me} P. Cheyer), Arn. Nicolas - (n° corde 4)	-
	14 partants; 12 eng.; 2 eng. sup.; 14 part def. - Total des entrées: 876 €	
	Eng. Sup.: <i>Moko, Darenix</i>	
	3/4 long, 1/2 long, 1/2 long, courte encolure, 5 long 1/2, tête, 1/2 long, courte tête, 1 long 1/2.	
	8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€	
	Primes aux propriétaires:	
	3240 € <i>Zinzichera</i> .	
	1296 € <i>Weil De Vindecy</i> .	
	1188 € <i>Olypa</i> .	
	648 € <i>Moko</i> .	
	324 € <i>Ayrton Banks</i> .	
	Primes aux éleveurs:	
	1461 € Jean-Claude Sarais.	
	584 € M ^{me} Martine Bonjour, M ^{me} Christelle Corger.	
	466 € M ^{me} Jean-Louis Giral.	
	292 € Christophe Jouandou.	
	95 € Scea Haras De Saint Pair.	
	<i>Temps total: 2'38''66'''</i>	
	Les Commissaires ont autorisé la pouliche MORNÏ à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.	
	A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Alexis POUCHIN au sujet de la performance du hongre DARENIX.	
	L'intéressé a déclaré qu'à mi-ligne d'en face il commençait à ne plus avoir de ressources.	
	Les Commissaires ont enregistré ces explications et lui ont adressé des observations pour ne pas avoir sollicité son cheval jusqu'au passage du poteau d'arrivée sans avoir recours à la cravache.	
	La pouliche ZINZICHERA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
2067	MAGAZINE SIXTY NINE - PRIX DO RE MI FA SOL (Maiden)	2400 m
	21000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050) - dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k . Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)	
	Parcours n° P7: Plat, Dist. 2400 m env.	
1611	Ma Liberté , f, al, 3 ans, par Australia GB et Heights Of Glory [King'S Best (USA)], 56 ^{1/2} k, M ^{me} J. Cygler (T. Piccone), HA. Pantall - (n° corde 10)	1
1612	Whydah Gally , m, b, 3 ans, par Recorder GB et Relight'S Best (GB) (Grand Lodge USA), 58 k, ♂, M ^{me} D. Aigueperse (R. Thomas), M ^{me} M. Le Gall - (n° corde 11)	2
1766	Master Light , h, b, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Master Halejev IRE (Mastercraftsman IRE), 58 k (55 ^{1/2} k), ♂, C. Boillin (G. Sias), M ^{me} R. Philippon - (n° corde 6)	3
1257	Thankyou , f, al, 3 ans, par Postponed IRE et Trully Belle IRE (Bahri USA), 56 ^{1/2} k, M ^{me} A. Tamagni (I. Mendizabal), F. Chappet - (n° corde 9)	4
1490	Simiyann IRE , h, b, 3 ans, par Australia GB et Simiyana IRE (Holy Roman Emperor IRE), 58 k, ♂, S.A. Aga Khan (M. Guyon), FH. Graffard (s) - (n° corde 1)	5
1611	Allez Lulu , m, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), C. Milliere (M ^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) - (n° corde 4)	6
1434	Folkwin , h, 3 ans, 58 k, Stall Primos (T. Bachelot), M ^{me} C. Bocskai - (n° corde 3)	7
1612	Sykes , m, 3 ans, 58 k, Leo Hamann/Peter Hamann (A. Lemaitre), W. Hickst - (n° corde 7)	8
	Sir Westminster GB , m, 3 ans, 58 k, Westminster Race Horses GmbH (B. Murzabayev), V. Luka - (n° corde 8)	9
	Vicky D'Aumont , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), ♂, Ecurie du Levant SARL (A. Monnier), M. Cesandri (s) - (n° corde 2)	10
	Kerlane , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, ♀, R. Gourmaux (B. Marie), M ^{me} N. Bentley - (n° corde 5)	-
	11 partants; 34 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 1304 €	
	4 long 1/2, 2 long 1/2, courte tête, 2 long, encolure, nez, 6 long, 3 long 1/2, encolure.	
	10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€	

Primes aux propriétaires :

7560 € *Ma Liberté*.
 3024 € *Whydah Gally*.
 2268 € *Master Light*.
 1512 € *Thankyou*.
 756 € *Simiyann Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1535 € Suc. Naji Pharaon.
 939 € Berenger Bedhomme, M^{lle} Marie Nyk.
 704 € M^{me} Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, M^{lle} Adeline Boillin.
 307 € Haras De Saint Julien.
 89 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.

Temps total : 2'39''66'''

Le jockey Maxime GUYON a déclaré à l'issue de la course que le hongre SIMIYANN (IRE) avait penché sur sa gauche tout le parcours.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Aurélien LEMAITRE et Marie VELON en leurs explications, ont sanctionné le jockey Marie VELON par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir eu un comportement fautif en se rapprochant de la corde à la fin du dernier tournant, obligeant son concurrent à reprendre sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La pouliche MA LIBERTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2068 4692 PRIX DU PARC LOCMARIA 1600 m

(Classe 1)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant pas depuis le 1^{er} août 2022 inclus gagné un Groupe ni depuis le 1^{er} mars 2023 inclus gagné une Classe 1. **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant depuis le 10 septembre 2022 inclus gagné une Listed ou été classés 2^e ou 3^e d'un Groupe porteront 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

- | | | | |
|-------------|--------------|--|----------|
| 1616 | ¹ | Belle Et Grise (IRE) , f, gr, 3 ans, par Kendargent et Et En Meme Temps [Motivator (GB)], 55 ^{1/2} k, JC. Seroul (A. Orani), J. Reynier (s) - (n° corde 3) | 1 |
| 1351 | | Gain It (GB) , f, b, 3 ans, par De Treville GB et Gagarina (IRE) [Galileo (IRE)], 55 ^{1/2} k, R. Shaykhtudinov (B. Murzabayev), F. Chappet - (n° corde 5) | 2 |
| | | Glittering Lights GB , f, b, 3 ans, par Kingman GB et Show Day IRE [Shamardal USA], 55 ^{1/2} k, Godolphin SNC (M. Guyon), HA. Pantall - (n° corde 4) | 3 |
| 1296 | | Ghrainne GB , f, b, 3 ans, par Ardad IRE et Asmahan GB [Casamento (IRE)], 55 ^{1/2} k, φ, M ^{me} T. Marnane (T. Bachelot), F. Guyader (s) - (n° corde 1) | 4 |
| 1814 | ¹ | Cameron , m, b, 3 ans, par Dabirsim et Cosma IRE [Galileo (IRE)], 57 k, Δ, E. Schwaiger (R. Mangione), M. Munch (s) - (n° corde 2) | 5 |
| | | Rise And Shine , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k, b, Team Centauri (FCZ) (T. Piccone), H. Shimizu - (n° corde 6) | 6 |

6 partants; 21 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 1176 €

3 long, 1/2 long, 3 long, 3/4 long, 3 long.

15000€ - 6000€ - 4500€ - 3000€ - 1500€

Primes aux propriétaires :

10800 € *Belle Et Grise (Ire)*.
 4320 € *Gain It (Gb)*.
 3240 € *Glittering Lights Gb*, prime non attribuée.
 2160 € *Ghrainne Gb*, prime non attribuée.
 1080 € *Cameron*.

Primes aux éleveurs :

2193 € Jean-Claude Seroul.
 877 € Rashit Shaykhtudinov.
 382 € Godolphin, prime non attribuée.
 335 € Erich Schwaiger.
 255 € Trockmorton Court Stud Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 1'42''15'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche RISE AND SHINE à ne faire qu'un tour du rond de présentation, à être montée sur la piste son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés et à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche BELLE ET GRISE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2069 4693 PRIX HENRI HUBSCH 2400 m

(À réclamer)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 10 janvier 2023 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P7: Plat, Dist. 2 400 m env.

- | | | | |
|-------------|--------------|---|-----------|
| 1796 | ² | Beautiful Memory , f, al, 3 ans, par Nathaniel IRE et Ambree [Invincible Spirit (IRE)], 56 ^{1/2} k, (14 000), E. Sauren (M. Guyon), H. Grewe - (n° corde 1) | 1 |
| 1838 | | Rhebok , f, b, 3 ans, par Willywell et Guapa Lucia [Strategic Mission (USA)], 56 ^{1/2} k (54 k), b, (14 000), Ecurie Bertrand Milliere (M ^{me} E. Rabhi), M. Pitart - (n° corde 7) | 2 |
| 1456 | ⁵ | Royal Post Office , h, b, 3 ans, par Taareef USA et Miss Post Office [American Post (GB)], 58 k, (14 000), Ecurie Foret Jaune (T. Trullier), Jul. Phelippon - (n° corde 8) | 3 |
| 1689 | ¹ | Kfe Kreol , h, b, 3 ans, par Robin Du Nord et Rire Jaune Hugaux [Voločine (IRE)], 60 k (56 ^{1/2} k), b, (14 000), G. Doyen (E. Puillet-Roda), M. Pitart - (n° corde 3) | 4 |
| 1796 | ⁵ | Zahra , f, b, 3 ans, par Dariyan et Sanema [Elusive City (USA)], 54 ^{1/2} k, φ, (10 000), M ^{me} I. Pantall (T. Piccone), HA. Pantall - (n° corde 10) | 5 |
| 1689 | ² | Pretty Warrior (IRE) , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), (10 000), S. Cornu (M ^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) - (n° corde 9) | 6 |
| 1840 | ³ | Charm Of Love , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, (14 000), Ecuries Jacques Piasco (I. Mendizabal), C. Escuder - (n° corde 11) | 7 |
| 1689 | | Lady Burgundy , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, (10 000), M ^{me} M. Molle (A. Crastus), M. Pimbonnet - (n° corde 2) | 8 |
| 1723 | | Zenzi GER , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, (14 000), Rennstall Gestut Hachtsee (B. Murzabayev), M ^{me} S. Steinberg - (n° corde 6) | 9 |
| 1612 | | Westminster Queen , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), (14 000), Westminster Race Horses GmbH (C. Belmont), V. Luka - (n° corde 5) | 10 |
| 1742 | | Pradana , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, (10 000), M ^{me} D. Buhmann (A. Orani), M. Pitart - (n° corde 4) | - |

11 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 504 €

Eng. Sup.: *Charm Of Love*

3 long, 1 long 1/4, 2 long 1/2, 4 long 1/2, 6 long, 8 long, 3/4 long, 1 long, 2 long.

6000€ - 2400€ - 1800€ - 1200€ - 600€

Primes aux propriétaires :

4320 € *Beautiful Memory*.
 1728 € *Rhebok*.
 1296 € *Royal Post Office*.
 864 € *Kfe Kreol*.
 432 € *Zahra*.

Primes aux éleveurs :

877 € Ecurie Skymarc Farm.
 536 € M^{me} Clarence Signol, Jean-Louis Magnin, M^{lle} Isis Magnin.
 402 € Suc. Ghislain Kob.
 268 € Gerard Doyen.
 134 € Patrick Barbe.

Temps total : 2'40''98'''

A l'issue de l'épreuve de réclamation, les Commissaires ont annulé le bulletin no 17158, la souche dudit bulletin n'étant pas signée conformément aux dispositions de l'article 185 paragraphe IV du Code des Courses au Galop.

La pouliche BEAUTIFUL MEMORY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2070 4697 PRIX DU CHAMP DE MARS 1350 m

(Handicap de catégorie)

(Classe 4)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 350 m env.

Référence: +35,5.

- 1842 3 Makhzen, h, b, 9 ans, par Motivator GB et Hatikva (GB) (Hawk Wing USA), 54 k, p, M^{me} C. Couturon (E. Hardouin), M^{me} N. Mure-Ravaud - (n° corde 4)
1704 Turtle Chope, f, al, 5 ans, par Captain Chop et Turtle Beach [Turtle Bowl] (IRE)], 58 1/2 k (57 k), p, M^{me} M. Risi (A. Monnier), M. Cesandri (s) - (n° corde 7)
1885 4 Lawrence, h, b, 8 ans, par Lawman et Rex Regina (IRE) (King'S Best USA), 54 1/2 k, p, P. Nador (T. Trullier), P. Nador - (n° corde 3)
1660 American Daisy, f, n.p, 7 ans, par American Post GB et Pump Pump Daisy [Kingsalsa (USA)], 51 k (50 k), S. Eveno (M^{me} A. Daifi), S. Eveno - (n° corde 16)
1474 4 Charm Wrens, f, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Three Wrens IRE (Second Empire IRE), 55 k (52 1/2 k), p, M^{me} C. Pressac (M^{me} M. Germain), S. Labate (s) - (n° corde 12)
1842 5 Record The Shaw, h, 4 ans, 57 1/2 k, Ecurie Thomas Sivadier (A. Crastus), N. Perret (s) - (n° corde 5)
1651 Edifiant, h, 4 ans, 60 k, D. Mordenti (G. Legras), M^{me} B. Re-Scandella - (n° corde 15)
1597 Navalis GER, h, 8 ans, 56 1/2 k (53 k), p, M^{me} J. Burger (M^{me} C. Banz), C. Escuder - (n° corde 2)
1842 2 Murrayfield, f, 5 ans, 54 1/2 k, p, M. Duquaire (B. Marie), L. Proietti - (n° corde 11)
1767 5 Sibuyu, h, 4 ans, 57 1/2 k, G. Durot (A. Orani), D. Chenu - (n° corde 13)
1818 Fullditch, f, 4 ans, 60 k (58 1/2 k), p, M^{me} F. Bianchi (C. Belmont), R. Chotard - (n° corde 6)
1842 4 Pikatsu, h, 4 ans, 51 k (49 1/2 k), p, Arn. Nicolas (M^{me} P. Cheyer), Arn. Nicolas - (n° corde 1)
1842 Talisson, m, 4 ans, 56 1/2 k, p, Arn. Nicolas (G. Congiu), Arn. Nicolas - (n° corde 8)
1339 Affaire Conclue, f, 4 ans, 60 k (58 1/2 k), p, P. Nador (M^{me} M. Velon), P. Nador - (n° corde 10)
1767 Botteci, f, 4 ans, 55 1/2 k (54 k), p, Arn. Nicolas (E. Puillet-Roda), Arn. Nicolas - (n° corde 14)
1474 Queen Of The Night, f, 6 ans, 53 1/2 k (52 k), p, Ecuries Jacques Piasco (M^{me} C. Pacaut), C. Escuder - (n° corde 9)

16 partants; 30 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 784 €
3 long, 2 long 1/2, 1 long 3/4, tête, courte encolure, 1 long, 1/2 long, 3/4 long, encolure.

7000€ - 2800€ - 2100€ - 1400€ - 700€

Primes aux propriétaires:

- 2835 € Makhzen.
1386 € Turtle Chope.
850 € Lawrence.
567 € American Daisy.
346 € Charm Wrens.

Primes aux éleveurs:

- 1278 € Boutin (S), Jean-Pierre Vanden Heede.
544 € Alain Chopard, Boutin (S).
255 € M^{me} Sandrine Eveno, Michel Marius Moureaux.
250 € Eric Puerari, M^{me} Patrick Ades-Hazan, Suc. Michel Henochsberg.
135 € Aksam Khaddam, M^{me} Rana Khaddam.

Temps total: 1'26''90''

Les Commissaires ont autorisé le hongre LAWRENCE à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Benjamin MARIE au sujet de la performance de la jument MURRAYFIELD.

L'intéressé a déclaré que la jument avait eu des problèmes de santé et qu'elle n'avait pas répondu à ses sollicitations à la sortie du dernier tournant. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Angela DAIFI (AMERICAN DAISY) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne au départ et avoir mis ainsi en difficultés ses concurrents.

Le hongre LAWRENCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2071 4694 PRIX THEODORE RAVIER 1350 m (Handicap de catégorie)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur inférieure ou égale à 34 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 350 m env.

Référence: +25.

- 1659 2 Maysan, f, b, 3 ans, par Siyouni et Iltemas USA (Galileo IRE), 57 1/2 k (56 k), Al Shaqab Racing (M^{me} M. Eon), HF. Devin (s) - (n° corde 3)
1813 2 Balsamand (IRE), h, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Basilia (GB) (Fastnet Rock AUS), 57 k, p, M^{me} C. Horn (M. Guyon), G. Bietolini - (n° corde 2)
1615 2 Idee De Cheval, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Whippha D'Or [Whipper (USA)], 58 k, p, M^{me} JL. Giral (S. Ruis), N. Perret (s) - (n° corde 7)
1610 2 Wild West, m, b, 3 ans, par Territorios IRE et Rancheria [Acclamation (GB)], 59 k, M^{me} I. Corbani (T. Bachelot), M. Delcher Sanchez - (n° corde 4)
1841 2 Elegato IRE, m, b, 3 ans, par Kodi Bear IRE et Eucharist IRE (Acclamation GB), 59 k, P. Walter (E. Hardouin), J. Parize - (n° corde 9)
1725 Kash Express, m, 3 ans, 58 1/2 k, p, Ecurie Melanie (A. Crastus), M. Brasme (s) - (n° corde 1)
1441 Miss Owenka, f, 3 ans, 54 1/2 k, p, Ecurie JP. Bonardel (A. Lemaitre), JP. Gauvin (s) - (n° corde 6)
1909 3 Maddox, h, 3 ans, 54 k (52 1/2 k), p, Gousserie Racing (M^{me} M. Velon), N. Perret (s) - (n° corde 5)

8 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 746 €

Certif. vétérinaire: Galalithe

2 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 2 long, 1/2 long, 1/2 long, encolure.

10 000€ - 4 000€ - 3 000€ - 2 000€ - 1 000€

Primes aux propriétaires:

- 7200 € Maysan.
2880 € Balsamand (Ire).
2160 € Idee De Cheval.
1440 € Wild West.
720 € Elegato Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 2236 € Al Shaqab Racing.
670 € M^{me} Jean-Louis Giral.
584 € Ecurie Peregrine Sas.
292 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
85 € Mortlestown Stables, prime non attribuée.

Temps total: 1'27''90''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Théo BACHELOT et Marie VELON au sujet d'un incident survenu à environ 300 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, il résulte que le hongre MADDOX avait penché vers l'extérieur sous l'effort et la fatigue, et que le jockey Théo BACHELOT avait eu du mal à garder le poulain WILD WEST dans sa ligne comme il l'a déclaré.

La pouliche MAYSAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

CORLAY

dimanche 11 juin 2023

0108162

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Hélène de CATUELAN - M Alain Le GUALES de MEZAUBRAN

2076 4333 PRIX KERBASTAR 3100 m (Cavalières & Gentlemen-Riders)

Réservée F.E.E.

7 000 € (3 500, 1 400, 1 050, 700, 350) - dotation France Galop

[CHALLENGE ROYAL BARRIERE] Pour tous chevaux de 4 et 5 ans nés et élevés en France n'ayant jamais gagné une Course Filière Obstacle ni en plat reçu une allocation (Course Filière Obstacle exceptée) et n'ayant ni gagné ni couru deux fois en obstacle. Poids: 65 k. Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation recevront 2 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.

Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 3 100 m env.

- Jovlak Du Lion, h, al, 4 ans, par Voiladenuo et Blueborg (Cyborg), 63 k (60 k), p, M^{me} T. Letort (R. Gabard), M^{me} T. Letort - (n° corde 4)

- 1861 Japril Fool, h, b, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et Always Awake [Rip Van Winkle (IRE)], 63 k (61 1/2 k), p, L. Hervo (Thi. Journiac), L. Hervo - (n° corde 14)

- Zurich, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Zureka [Zanzibari (USA)], 63 k (61 1/2 k), p, D. Vigneron (Q. Sogorb), N. Paysan - (n° corde 9)

		Mimi Anjo Do Minho , f, b, 4 ans, par Quick Martin et Incaria (Callfet), 61 ^{1/2} k (58 ^{1/2} k), ♂, Gil. Chaignon (<i>T. Limayrac</i>), Gil. Chaignon - (n° corde 2)	4
1861	³	Good Des Landes , f, b, 5 ans, par On Est Bien (IRE) et Patiently Waiting [Ballingarry (IRE)], 63 ^{1/2} k, Y. Hedan (<i>T. Foucher</i>), Y. Hedan - (n° corde 13)	5
325		Jaguar Des Ongrais , h, 4 ans, 63 k, ♂, Ch. Herpin (s) (<i>A. Lemer</i>), Ch. Herpin (s) - (n° corde 5)	6
		El Papio , h, 4 ans, 63 k, S. Huteau (<i>A. Lemaire</i>), P.J. Fertillet - (n° corde 10)	7
1861	⁴	Elle'Diablo , f, 5 ans, 63 ^{1/2} k (62 k), ♂♂, Armorica-Elevage (<i>M^{me} A. Seignoux</i>), R. Marcel - (n° corde 7)	8
1861		Sotthilda , f, 4 ans, 61 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), R. Coude (<i>M^{me} O. Longuet</i>), S. Gouyette (s) - (n° corde 1)	9
1861	⁵	Citizen De Pibois , h, 4 ans, 65 k, ♂, M. Nadot (<i>P. Lotout</i>), P.J. Fertillet - (n° corde 3)	10
1861		Irokoï Des Sources , h, 5 ans, 65 k (66 ^{1/2} k), A. Glaziou (<i>X. Le Quere</i>), S. Gouyette (s) - (n° corde 12)	-
		Parme , f, 4 ans, 61 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), ♂, L. Godard (<i>M^{me} L. Duclos</i>), L. Godard - (n° corde 6)	-
		Rhodes Emery , f, 4 ans, 61 ^{1/2} k, J. Planque (s) (<i>G. Roth Le Vaillant</i>), J. Planque (s) - (n° corde 11)	arr
		13 partants; 24 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 135 € Certif. vétérinaire: <i>Jet Set Mag</i>	
		2 long, nez, courte encolure, 1 long, 2 long 1/2, 3/4 long, 2 long, 1 long 1/2, 3 long 1/2.	
		3500€ - 1400€ - 1050€ - 700€ - 350€	
		Primes aux éleveurs:	
		560 € Laurent Robin, Damien Souchet.	
		224 € Ange Saliot.	
		168 € M ^{me} Henri Devin.	
		112 € Johan Derouet, M ^{me} Megane Bally.	
		56 € Haras De La Rousseliere Scea, Dominique Bourgeais.	
		Temps total: 3'33''97''	
		Le cheval JAPRIL FOOL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

2077	⁴³³²	PRIX KERBONELEN - RACE AND CARE	3100 m
		(Autres Que Pur Sang - Cavalières & Gentlemen-Riders)	
		Réservée F.E.E.	
		10500 € (5250, 2100, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop	
		Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu 12.000 en victoires et places. Poids: 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 3.000.	
		Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.	
		Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.	
		Parcours n° P2: Plat, Dist. 3100 m env.	
		Jordans , h, n, 4 ans, par Coastal Path GB et Belle Anglaise [Network (GER)], 65 k (61 k), ♂, M ^{me} D. Mele (<i>M^{me} O. Longuet</i>), M ^{me} D. Mele - (n° corde 7)	1
1744	¹	Jimmy Des Genievres , h, n.p., 4 ans, par Fly With Me et Carte A Pus (Kap Rock), 68 k (65 k), ♂, M ^{me} A. Freby (<i>M^{me} A. Freby</i>), M ^{me} A. Freby - (n° corde 6)	2
1600		Jalway , h, b, 4 ans, par The Anvil IRE et Sun Queen (Useful), 67 k, ♂, J. Royer (<i>G. Roth Le Vaillant</i>), J. Planque (s) - (n° corde 1)	3
		Jericho D'Alene , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Avirca [Lavirco (GER)], 65 k (63 ^{1/2} k), L. Couteaudier (<i>Thi. Journiac</i>), E. & G. Leenders (s) - (n° corde 2)	4
1042	⁵	Joncourt , h, b, 4 ans, par Masterstroke USA et Lazary [Bobinski (GB)], 67 k (65 ^{1/2} k), ♂, Couetil Elevage (<i>M^{me} T. Menuet</i>), A. Couetil (s) - (n° corde 3)	5
1764	¹	Jumper Baie , h, 4 ans, 67 k, ♂, P.J. Fertillet (<i>P. Lotout</i>), P.J. Fertillet - (n° corde 4)	6
		Jrsktout Du Repas , f, 4 ans, 63 ^{1/2} k, ♂, Ch. Herpin (s) (<i>A. Lemer</i>), Ch. Herpin (s) - (n° corde 8)	7
1635		J'Espere Sim , f, 4 ans, 63 ^{1/2} k (60 ^{1/2} k), XL. Le Stang (<i>R. Gabard</i>), XL. Le Stang - (n° corde 5)	8
		8 partants; 25 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 267 €	
		3 long, 5 long, encolure, 1/2 long, 3/4 long, 1 long, loin.	
		5250€ - 2100€ - 1575€ - 1050€ - 525€	
		Primes aux éleveurs:	
		945 € Herve D' Armaille.	
		378 € Jean-Pierre Serre, Eric Vagne.	
		283 € Hubert Guille, Ghislain Freuchet.	
		189 € M ^{me} Florence Couteaudier.	
		94 € Couetil Elevage.	
		Le cheval JORDANS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

2078	⁴³³⁴	PRIX DE VILLENEUVE	3100 m
		(Autres Que Pur Sang - Cavalières & Gentlemen-Riders)	
		Réservée F.E.E.	
		10500 € (5250, 2100, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop	
		Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu 10.000 en victoires et places, depuis le 1 ^{er} janvier 2022 inclus. Poids: 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1 ^{er} janvier 2022 inclus: 1 k. par 1.500.	
		Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.	
		Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.	
		Parcours n° P2: Plat, Dist. 3100 m env.	
		Intrepid Sun , h, n.p., 5 ans, par Sinndar IRE et Quick Sun (Video Rock), 69 k, F. Foucher (<i>T. Foucher</i>), F. Foucher - (n° corde 9)	1
1275		Igor Kergador , h, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Quilkenny [Ungaro (GER)], 70 k (68 ^{1/2} k), ♂♂, M. Coroller (<i>Thi. Journiac</i>), D. Berra - (n° corde 5)	2
		Ino D'Athou , h, gr., 5 ans, par Doctor Dino et Celle D'Athom [Turgeon (USA)], 66 k (65 k), M ^{me} D. Bureller (<i>B. Caron</i>), J.V. Chaignon - (n° corde 7)	3
		If I Play , f, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Play Foule Moriniere (April Night), 63 ^{1/2} k (62 ^{1/2} k), ♂♂, T. Poché (<i>A. Le Meur</i>), T. Poché - (n° corde 4)	4
		Inessa Link , f, r, 5 ans, par Rail Link GB et Raflethou Du Plaid (Dom Alco), 63 ^{1/2} k, Ch. Herpin (s) (<i>A. Lemer</i>), Ch. Herpin (s) - (n° corde 2)	5
1744	²	Iperflyth , f, 5 ans, 67 ^{1/2} k, ♂♂, X. Humeau (<i>X. Le Quere</i>), G. Fourrier - (n° corde 6)	6
1979	¹	Idalgo Magic , h, 5 ans, 69 k, ♂♂, G. Hue & Taupin (s) (<i>P. Lotout</i>), G. Hue & Taupin (s) - (n° corde 3)	7
1631		Ihana Du Lin , f, 5 ans, 63 ^{1/2} k, J.P. Trinquier (<i>G. Roth Le Vaillant</i>), G. Dumont - (n° corde 8)	8
		8 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 315 €	
		Eng. Sup.: <i>Ino D'Athou</i>	
		Sans motif: <i>Icon Star</i>	
		2 long 1/2, 9 long, 1 long 1/2, 3/4 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, loin.	
		5250€ - 2100€ - 1575€ - 1050€ - 525€	
		Primes aux éleveurs:	
		945 € Roland Foucher, M ^{me} Roland Foucher.	
		378 € Michel Coroller.	
		283 € M ^{me} Marie-Jose Corbin.	
		189 € Axel Barault, M ^{me} Lucie Barault, Anthony Barault.	
		94 € M ^{me} Christiane Auroux.	
		Temps total: 3'29''13''	
		Le cheval INTREPID SUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
LIMOGES			
dimanche 11 juin 2023			
Commissaires de courses : M Matthieu LASTERNAS - Mireille Sylvie DUGAST - Paquita PECOUT - Yves PRADEAU			
2085	⁴⁵⁰⁶	PRIX DE L'HYPERMARCHÉ LECLERC	2100 m
		(Classe 4)	
		7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) - dotation France Galop	
		Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'ayant pas depuis le 11 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 4.500 (A Réclamer excepté) ni gagné deux Classe 4. Poids: 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 11 septembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.	
		Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)	
		Parcours n° P3: Plat, Dist. 2100 m env.	
1743	³	Vina Sena IRE , h, b, 4 ans, par Vadamos et Miss Verdoyante GB [Montjeu (IRE)], 59 k, ♂, OTI Management Pty Ltd (<i>Y. Barille</i>), Ed. Monfort (s) - (n° corde 3)	1
1855	⁴	Remix , h, b, 4 ans, par Gemix et Music House IRE (Singspiel IRE), 57 k (54 ^{1/2} k), G.GES Laborde (<i>M^{me} M. Romary</i>), J.L. Pelletan - (n° corde 5)	2
1815		Le Sicilien , h, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Pearly Empress [Holy Roman Emperor (IRE)], 57 k, ♂, Chris Stefan Racing (<i>S. Saadi</i>), A. Fouassier - (n° corde 4)	3

- 1842** **Glasgow Londres**, h, b, 4 ans, par Whipper USA et Perspicace (Sagacity), 57 k (54^{1/2} k), ♂, M^{me} B. Poulve (N.M. Lopes Duarte), D. Chenu - (n° corde 1) **4**
- 1772** **Burning Emotion GB**, f, b, 4 ans, par Mondialiste (IRE) et Flame Out GB (Excelebration IRE), 55^{1/2} k, ♂, M^{me} S. Turnbull (M. Foulon), D. Henderson - (n° corde 2) **5**
- 5 partants; 26 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 214 €
1 long ½, tête, 3 long ½, ½ long.
3750€ - 1500€ - 1125€ - 750€ - 375€
- Primes aux propriétaires:
1856 € *Vina Sena Ire*, prime non attribuée.
742 € *Remix*.
556 € *Le Sicilien*.
371 € *Glasgow Londres*.
185 € *Burning Emotion Gb*, prime non attribuée.
- Primes aux éleveurs:
318 € Belmont Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
291 € I. G. E. P.
218 € Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy, Earl Vb, M^{me} Sylviane Jeffroy.
145 € M^{me} Brigitte Poulve.
31 € Shropshire Wolves, Kinsale Stud, prime non attribuée.
- Les Commissaires ont autorisé la tare chaleur pour l'ensemble de la réunion.
- Le jockey Margot ROMARY a été sanctionné par un jour de mise à pied pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations) et a reçu des observations écrites pour 2 sollicitations avec le coude au dessus des épaules.
- Le hongre VINA SENA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2086 4505 **PRIX DU CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN** **2100 m**
(Classe 3)

- 8000 €** (4000, 1600, 1200, 800, 400) - dotation France Galop
- Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru plusieurs fois en France et n'ayant jamais gagné ni reçu une allocation de 2.500. **Poids: 56 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k. par 1.000.
- Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)
- Parcours n° P3: Plat, Dist. 2100 m env.
- 1741** **Catch A Star IRE**, f, b, 3 ans, par Cracksman GB et Sand Vixen GB (Dubawi IRE), 54^{1/2} k, Godolphin SNC (S. Saadi), HA. Pantall - (n° corde 3) **1**
- 1854** **Moonlight Shadow**, f, b, 3 ans, par Recoletos et Magical Flower GB (Oasis Dream GB), 55^{1/2} k, H. Dos Santos (M. Foulon), L. Larrigade - (n° corde 6) **2**
- 1854** **Biska**, f, al, 3 ans, par Mr. Owen USA et Folle Blanche USA (Elusive Quality USA), 55^{1/2} k, ♂, E. Dell'Ova (W. Smit), E. Dell'Ova - (n° corde 1) **3**
- 1893** **French Speed**, f, b, 3 ans, par Whitecliffsofdover USA et French Fairy (IRE) (Fastnet Rock AUS), 54^{1/2} k, J. Planque (s) (Y. Barille), J. Planque (s) - (n° corde 4) **4**
- 137** **Jostsea**, f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et The Jostler GB (Dansili GB), 57^{1/2} k, Ecurie Bernd/Torsten Raber (F. Lefebvre), M^{me} A. Budka - (n° corde 5) **5**
- 1766** **Kwipper**, f, 3 ans, 55^{1/2} k (53 k), M^{me} D. Peilley Besset (M^{me} M. Romary), D. Chenu - (n° corde 7) **6**
- 1977** **Falimax**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), F. Etienne (C. Raimbault), G. Guillermo - (n° corde 8) **7**
- 7 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 312 €
Eng. Sup.: *Jostsea*
Sans motif: *Maria Charme (IRE)*
courte encolure, 7 long, 1 long ½, 3 long, 1 long, 1 long.
4000€ - 1600€ - 1200€ - 800€ - 400€
- Primes aux propriétaires:
2880 € *Catch A Star Ire*, prime non attribuée.
1152 € *Moonlight Shadow*.
864 € *Biska*.
576 € *French Speed*.
288 € *Jostsea*.
- Primes aux éleveurs:
357 € Simon Holt, James Cowley.
340 € Godolphin, prime non attribuée.
268 € Vehbi Hakan Keles.
178 € M^{me} Marion Mazoyer.
89 € Jean Luc Faotto.
- Les Commissaires ont autorisé le cheval FRENCH SPEED à monter en piste.
- Les Commissaires ont autorisé le cheval BISKA à se rendre au départ en main non monté, la demande ayant été faite dans les délais.
- Le cheval MOONLIGHT SHADOW a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2087 4507 **PRIX DE SAINT-MARTIAL** **3000 m**
(Classe 4)
Réservée F.E.E.

7000 € (3500, 1400, 1050, 700, 350) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans** nés et élevés en France n'ayant jamais gagné une Course Filière Obstacle ni en plat reçu une allocation (Course Filière Obstacle exceptée) et n'ayant ni gagné ni couru deux fois en obstacle. **Poids: 66 k**. Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 3000 m env.

- 1641** **Rebelle Willong**, f, al, 4 ans, par Cockney Rebel IRE et Wally Willong (Nickname), 64^{1/2} k (63 k), M^{me} L. Kovenko (M^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) - (n° corde 5) **1**
- Fasone De Houelle**, f, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Raya Hope IRE (Robin Des Champs), 62^{1/2} k, ♂, F. Leblanc (T. Lefranc), A. Chaille-Chaille - (n° corde 6) **2**
- 1861** **Pickle Mix**, f, b, 4 ans, par Scissor Kick AUS et Terramix (IRE) (Galileo IRE), 64^{1/2} k, ♂, A. Al Aidarous (G. Sias), K. Plisson - (n° corde 4) **3**
- Ballypark**, f, b, 4 ans, par Elm Park GB et Ballyvarra IRE (Sadler'S Wells USA), 62^{1/2} k, ♂, Im. Atchia (N.M. Lopes Duarte), M^{me} N. Bentley - (n° corde 1) **4**
- 1876** **Black Dame**, f, n.p., 4 ans, par Great Pretender IRE et L'Etoile Noire [Soldier Of Fortune (IRE)], 64^{1/2} k (63 k), M^{me} F. Perree (M^{me} M. Romary), J.L. Pelletan - (n° corde 2) **5**
- Iersende**, f, 5 ans, 62^{1/2} k, G. Bouchonnet (W. Smit), G. Bouchonnet - (n° corde 3) **6**

6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 105 €

2 long ½, 1 long ½, 2 long, 2 long, loin.

3500€ - 1400€ - 1050€ - 700€ - 350€

Primes aux éleveurs:

560 € M^{me} Laure De Premont.

224 € Franck Leblanc.

168 € M^{me} Maeve Amira Hamilton Al Aidarous.

112 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Valerie Simon, Ecurie Loire Cheval Associés.

56 € M^{me} Francoise Perree.

Les Commissaires ont entendu le jockey William SMIT sur la performance de l'inédite IERSENDE.

Ce dernier a déclaré que la pouliche était «bébé». Les Commissaires ont enregistré ces propos.

La jument PICKLE MIX a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2088 4508 **PRIX BARON DE NEXON** **2100 m**
(Classe 4)

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 11 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 4.500 (A Réclamer excepté) ni gagné deux Classe 4. **Poids: 57 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 11 septembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2100 m env.

- Zaur IRE**, h, b, 5 ans, par Requito IRE et Suffice To Say IRE (Hurricane Run IRE), 57 k (53^{1/2} k), ♂, B. Long (T. Courtalon), Fr. Monfort (s) - (n° corde 7) **1**
- 1924** **Shut Down**, h, b, 6 ans, par Siyouni et Drifting IRE (Sadler'S Wells USA), 57 k, ♂, E. Sauren (M. Foulon), C. Fey (s) - (n° corde 1) **2**
- 1834** **Chief'S App**, f, al, 10 ans, par Air Chief Marshal IRE et Appearance GER (Monsun GER), 57^{1/2} k, M^{me} M. Defontaine (Y. Barille), M^{me} M. Defontaine - (n° corde 3) **3**
- 1249** **Shield Of Honour GB**, h, al, 6 ans, par Helmet AUS et Betty Brook IRE (Refuse To Bend IRE), 58 k (56^{1/2} k), M^{me} P. Ferguson (M^{me} A. Coutre), NP. Littmoden - (n° corde 5) **4**
- 1872** **Soyose**, f, b, 7 ans, par Scalo GB et Mixigreen [Green Tune (USA)], 55^{1/2} k, A. Bidon (Y. Rousset), A. Bidon - (n° corde 4) **5**
- 1835** **Bokra Fil Mishmish**, f, 9 ans, 57^{1/2} k (55 k), G. Guillermo (C. Raimbault), G. Guillermo - (n° corde 6) **6**
- 1859** **Ten Ka**, f, 7 ans, 57^{1/2} k, ♂, F. Covinhes (W. Smit), E. Dell'Ova - (n° corde 2) **7**

7 partants; 18 eng.; 2 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 204 €

Eng. Sup.: *Zaur IRE*

½ long, 1 long ½, courte tête, 3 long ½, courte encolure, 1 long.

3750€ - 1500€ - 1125€ - 750€ - 375€

Primes aux propriétaires :

1856 € *Zaur Ire*, prime non attribuée.
607 € *Shut Down*.
455 € *Chief'S App*.
303 € *Shield Of Honour Gb*, prime non attribuée.
151 € *Soyose*.

Primes aux éleveurs :

318 € Cillian Ronayne, James Tobin, prime non attribuée.
273 € Al Asayl Bloodstock Ltd.
205 € M^{me} Angela Kurth.
68 € Scea Du Haras De Victot.
63 € M^{me} Emma Littmoden, prime non attribuée.

Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire Brendan LONG par une amende de 75 euros pour couleurs non conformes.

La jument CHIEF'S APP a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2089 4509 **PRIX DE LA VILLE DE COUZEIX** **2400 m**
(Autres Que Pur Sang)
Réservée F.E.E.

10500 € (5250, 2100, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans** n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France n'ayant jamais reçu une allocation de 5.500. **Poids: 64 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 2.000. Les chevaux comptant au moins 25 % de sang arabe recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2400 m env.

- 1496** ² **Just A Little Lone**, f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Baby Lone Glory [Laveron (GB)], 65^{1/2} k (64 k), Δ♂, P. Galerne (M^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) - (n° corde 7) **1**
- 1275** **Ivresse Lady**, f, b, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Ti Girl Lady [Shaanmer (IRE)], 67^{1/2} k (66 k), N. Chevalier (M^{me} M. Romary), N. Chevalier - (n° corde 4) **2**
- 1600** **Iris Des Blaises**, f, b, f, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Circe D'Arthel [Network (GER)], 67^{1/2} k, B^{on} de L. Bourgoing (S. Saadi), M^{me} M. Le Gall - (n° corde 2) **3**
- 1744** **In The Night**, h, gr, 5 ans, par Slickly Royal et Titounight (April Night), 68 k, M^{me} MF. Besnard (M. Foulon), P. Bourgeois - (n° corde 3) **4**
- Imperiale Tresor**, f, al, 5 ans, par Voiladenuo et Reine Tresor (Saint Cyrien), 69^{1/2} k, J. Menard (Y. Barille), J. Planque (s) - (n° corde 6) **5**
- 1858** **Miss Garennes**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, B. Simon (A. Bendjama), B. Simon - (n° corde 1) **6**
- 1701** **Itatiaia**, f, 5 ans, 73^{1/2} k, ♀, E. Aubree (T. Lefranc), E. Aubree - (n° corde 5) **7**
- Joker De Chenour**, h, 4 ans, 62 k, PAT. Charon (N.M. Lopes Duarte), PAT. Charon - (n° corde 8) **8**
- 8 partants; 17 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 160 €
1 long ½, courte tête, ¾ long, ½ long, nez, nez, 2 long.
5250€ - 2100€ - 1575€ - 1050€ - 525€

Primes aux éleveurs :

945 € Paul Galerne.
378 € Thierry Adenot.
283 € Jean Dury.
189 € M^{me} Marie-France Besnard.
94 € Joel Menard, M^{me} Raymonde Menard, Claude Menard.

La jument IVRESSE LADY a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

MÂCON-CLUNY

dimanche 11 juin 2023

0714162

Terrain BON

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE - Michel PERROT -
Thierry ADENOT

2072 4698 **PRIX GERALD DUPUIS AEROGOMMAGE (PRIX MARTALINE)** **1900 m**
(Classe 4)

8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) - dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'ayant pas depuis le 11 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 5.000 (A Réclamer excepté) ni gagné deux Classe 4. **Poids: 57 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 11 septembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1900 m env.

- 809** ⁴ **Living Nelson (IRE)**, h, al, 4 ans, par Mount Nelson GB et The Living Room [Gold Away (IRE)], 58 k (55 k), ♂ Δ, JC. Seroul (M^{me} A. Daifi), JP. Gauvin (s) - (n° corde 5) **1**
- 1843** **Joviale Bere**, f, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Triple Witching USA (Pulpit USA), 57^{1/2} k (58 k), ♀, D. Baliouze (S. Laurent), L. Proietti - (n° corde 2) **2**
- 966** ⁵ **Lips Leo GER**, m, al, 4 ans, par Amaron GB et Lady Lips GER (Zinaad GB), 57 k (57^{1/2} k), Stall Hoheneichen (G. Trolley de P.), G. Geisler - (n° corde 1) **3**
- 1881** ³ **Aira**, f, gr, 4 ans, par Rajsaman et Airlight (IRE) (Tremolino USA), 57^{1/2} k (55^{1/2} k), S. Maurer (M^{me} C. Bouvier), S. Maurer - (n° corde 6) **4**
- 1768** ¹ **Ultime Nonantaise**, f, b, 4 ans, par Robin Du Nord et Une Nonantaise (Kaldounevees), 57^{1/2} k (55^{1/2} k), G. Doyen (E. Puillet-Roda), G. Doyen - (n° corde 4) **5**
- 1743** **Chonata**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53^{1/2} k), Ecurie du Haras des Broues (A. Monnier), B. Eberle - (n° corde 8) **6**
- 628** ⁵ **Roses On Ice (IRE)**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (53^{1/2} k), G. Herson (s) (M^{me} S. Tison), G. Herson (s) - (n° corde 7) **7**
- 1170** ¹ **Duelist GB**, m, 4 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♀, M^{me} RJ. McCreery (S. Planque), J. Reynier (s) - (n° corde 3) **8**
- 1777** **Chief Red Cloud**, m, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), Δ♂, Ecuries Serge Stempniak (F. Corallo), F. Vermeulen (s) - (n° corde 9) **9**

9 partants; 28 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 473 €

Eng. Sup.: *Joviale Bere, Roses On Ice (IRE)*

7 long, 1 long ½, ¾ long, 2 long ½, encolure, 7 long, 7 long, loin.

4250€ - 1700€ - 1275€ - 850€ - 425€

Primes aux propriétaires :

2103 € *Living Nelson (Ire)*.
841 € *Joviale Bere*.
631 € *Lips Leo Ger*, prime non attribuée.
420 € *Aira*.
210 € *Ultime Nonantaise*.

Primes aux éleveurs :

540 € Jean-Claude Seroul.
330 € Sas Regnier.
165 € M^{me} Angela Kurth.
108 € Stall Hoheneichen, prime non attribuée.
82 € Earl Haras De Nonant Le Pin, Jean-Pierre Gauvin, M^{lle} Marie-Flore Corbiere.

Temps total: 1'58"0"

La pouliche JOVIALE BERE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2073 4699 **PRIX GARAGE THOMAS (PRIX GILLES DENIS)** **1900 m**
(Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) - dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 11 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 5.000 (A Réclamer excepté) ni gagné deux Classe 4. **Poids: 65 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 11 septembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.

Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1900 m env.

- 1743** ¹ **Windjana**, f, b, 5 ans, par Robin Du Nord et Salve (Sin Kiang), 65^{1/2} k (64^{1/2} k), C. Provot (R. Boutault), C. Provot - (n° corde 4) **1**
- Dufour GER**, h, al, 5 ans, par Buratino IRE et Danse En Soiree USA (Cat Thief USA), 66 k (66^{1/2} k), Turffreunde Baden E.V. (K. Braye), G. Geisler - (n° corde 5) **2**
- 1680** **Go Fast IRE**, h, b, 9 ans, par Born To Sea IRE et Juno Blackie JPN (Sunday Silence USA), 65 k (62^{1/2} k), ♀, M^{me} A. Baudron (M^{me} A. Baudron), M^{me} A. Baudron - (n° corde 6) **3**
- 1408** **Marguns**, f, n.p, 5 ans, par Anodin (IRE) et Masako IRE (High Chaparral IRE), 64^{1/2} k (65 k), ♀, M^{me} I. Juteau (J. Plassard), M^{me} I. Juteau - (n° corde 1) **4**
- 1881** ⁴ **Arvinni**, f, b, 5 ans, par Slickly et Nimohe [Excellent Art (GB)], 63^{1/2} k (61 k), Arn. Nicolas (M^{me} L. Lenglard), Arn. Nicolas - (n° corde 2) **5**

1882 ²	Ti Punch , h, 8 ans, 65 k (62 ^{1/2} k), ϕ p, M ^{me} D. Mery (M ^{me} J. Maurer), S. Maurer - (n° corde 3)	6
6 partants; 18 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 164 €		
6 long, 1 long, 3 long, 1 long, 1 long.		
4250€ - 1700€ - 1275€ - 850€ - 425€		
Primes aux propriétaires:		
2103 € <i>Windjana</i> .		
841 € <i>Dufour Ger</i> , prime non attribuée.		
516 € <i>Go Fast Ire</i> , prime non attribuée.		
420 € <i>Marguns</i> .		
210 € <i>Arvinni</i> .		
Primes aux éleveurs:		
825 € Jean-Pierre Gauvin.		
165 € Haras De Saint Julien, Patrick Chedeville.		
144 € Gestut Kussaburg, prime non attribuée.		
108 € Yukiko Hosokawa, prime non attribuée.		
82 € Arnaud Nicolas, Vincent Moreau.		
<i>Temps total</i> : 1'59"40"		
Le hongre GO FAST a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		

2074 ⁴⁷⁰⁰	PRIX RACE AND CARE - (PRIX DE L'UNION DES ELEVEURS AQPS DU CENTRE-EST) (Autres Que Pur Sang)	2450 m
Réservée F.E.E.		
12500 € (6 250, 2500, 1875, 1250, 625) - dotation France Galop		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. Poids: 65 k. Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation recevront 1 k. 1/2; ceux n'ayant jamais couru, 3 k.		
Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.		
Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 450 m env.		

1273 ⁵	Kitesurf De Kerser , h, b, 3 ans, par Racinger et Course En Mer [Vendangeur (IRE)], 65 k (65 ^{1/2} k), β , Ecurie des Dunes (S. Laurent), P. Quinton (s) - (n° corde 1)	1
King D'Alene , h, b, 3 ans, par Tunis POL et Divine D'Alene (Voix Du Nord), 62 k (62 ^{1/2} k), β , M ^{me} MA. Leusse (H. Lebouc), Gab. Leenders (s) - (n° corde 6)	2	
1878	Ketic , f, b, f, 3 ans, par Cokoriko et Ukie (Dom Alco), 62 k (62 ^{1/2} k), J. Milpied (G. Trolley de P.), E. Grall (s) - (n° corde 4)	3
1878 ⁵	Katovice , f, b, 3 ans, par Cokoriko et Boheme (Dom Alco), 63 ^{1/2} k (64 k), d'H. Armaille (J. Safar), E. Clayeux (s) - (n° corde 8)	4
1167	Katorz , f, b, 3 ans, par Waldpark GER et Fleche De Tracy [Saddex (GB)], 62 k (62 ^{1/2} k), M ^{me} F. Maupeou D'Ableiges (A. Monnier), M ^{me} M. Le Gall - (n° corde 2)	5
722	Karl Du Seuil , h, 3 ans, 63 ^{1/2} k (64 k), β , M ^{me} MG. Boudot (S. Planque), M. Seror (s) - (n° corde 7)	6
1598	Khanat De Nezy , f, 3 ans, 62 k (62 ^{1/2} k), M ^{me} C. Signal (E. Puillet-Roda), M ^{me} N. Bentley - (n° corde 3)	7

7 partants; 19 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 351 €
Sans motif: *Kom Martin De Re*
½ long, courte tête, ½ long, 3 long, 7 long ½, 1 long.
6250€ - 2500€ - 1875€ - 1250€ - 625€

Primes aux éleveurs:
1125 € Scea Des Dunes, M^{me} Kerstin Drevet.
450 € M^{me} Florence Couteaudier.
337 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
225 € Herve D'Armaille.
112 € Francois Meslin, Come De Maupeou D'Ableiges.

Temps total: 2'47"20"

Le hongre KITESURF DE KERSER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2075 ⁴⁷⁰¹	PRIX CAFE DE LA NATION (PRIX VANILLE DE COTTE) (Autres Que Pur Sang)	2450 m
Réservée F.E.E.		
10500 € (5 250, 2100, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. Poids: 64 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places depuis le 1 ^{er} janvier 2022 inclus: 1 k. par 2.000.		
Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.		
Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 450 m env.		

1915 ³	Jaborosa , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Duiveland [Network (GER)], 62 ^{1/2} k (63 k), J.L. Da Silva (S. Planque), M. Seror (s) - (n° corde 2)	1
1875 ⁵	Jumanji Du Mazet , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Douna De Juilley (Al Namix), 62 ^{1/2} k (63 k), Δ , G.W. Haine (A. Monnier), NP. Littmoden - (n° corde 6)	2
1044 ²	Idrolix , h, b, f, 5 ans, par No Risk At All et Rush Tercah [Laveron (GB)], 65 k (65 ^{1/2} k), β , M ^{me} C. Villaud-Ameline (H. Lebouc), P. Journiac - (n° corde 5)	3
1915 ⁴	Just Tiepy , f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Sacree Tiepy [Ungaro (GER)], 62 ^{1/2} k (63 k), β , M. Contignon (G. Trolley de P.), M ^{me} S. Marsch - (n° corde 4)	4
1744 ³	It'S Ok Marsal , f, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Karma li (Irish Prospector), 63 ^{1/2} k (64 k), ϕ p, M ^{me} S. Trentani (K. Braye), M ^{me} S. Trentani - (n° corde 1)	5
Jackpot De Reve , h, 4 ans, 64 k (64 ^{1/2} k), E. Clayeux (s) (J. Safar), E. Clayeux (s) - (n° corde 3)	6	
1744 ⁴	Je Suis Libre , f, 4 ans, 63 ^{1/2} k (64 k), β , M. Chapuron (E. Puillet-Roda), M. Chapuron - (n° corde 7)	7
1744	Jeune Loup , h, 4 ans, 64 k (64 ^{1/2} k), Δ β , Haras de Saint-Voir (B. Gelhay), de N. Lageneste - (n° corde 8)	8

8 partants; 11 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 48 €
2 long ½, 3 long ½, 4 long ½, tête, 4 long ½, 3 long ½, 2 long ½.
5250€ - 2100€ - 1575€ - 1050€ - 525€

Primes aux éleveurs:
945 € Thierry Cypres.
378 € Mathieu Talleux, Marc Bouyssou.
283 € M^{me} Catherine Villaud-Ameline, Quentin Villaud.
189 € Michel Contignon, M^{me} Nelly Contignon.
94 € Gerard Davrainville, M^{me} Sandrine Trentani.

Temps total: 2'45"10"

La pouliche JUMANJI DU MAZET a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

MARTINIQUE

Réunion organisée par SOCIETE DES COURSES DE MADININA

9910162

dimanche 11 juin 2023

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses: Luc LEDOUX - Francine LOUIS-MARIE - Cécile HOUDET

2079 ³⁴⁰⁵	PRIX DES DEBUTANTS (Inédits)	1100 m
6400 € (3200, 1280, 960, 640, 320) - dotation France Galop		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans , nés et élevés en Caraïbes n'ayant jamais couru. Poids: 56 k.		
Cette épreuve ne sera disputée que si trois chevaux sont déclarés partants définitifs et est susceptible d'être dédoublée si 14 partants sont déclarés partants définitifs.		
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.		
Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.		

Kmaron De Cambeilh , h, b, 2 ans, par Eclair Du Fada et Estrella Delnorte (Slickly), 56 k (56 ^{1/2} k), E. Magdeleine (W. Cave), M ^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 1)	1
Carifta , f, b, 2 ans, par Broox (IRE) et Hanouka [Okawango (USA)], 54 ^{1/2} k (55 k), T. Hayot (G. Bon), S. Jouselin - (n° corde 4)	2
Mister Vaillant , h, b, 2 ans, par Asanga USA et Nanook [Indian Rocket (GB)], 56 k (55 k), JO. Ivaldi (M ^{me} S. Akari-Souidane), JO. Ivaldi - (n° corde 8)	3
Listan Time , h, al, 2 ans, par Listan (IRE) et Artiste Time [Artiste Royal (IRE)], 56 k (56 ^{1/2} k), D. Francisque (S. Ladjadj), D. Francisque - (n° corde 3)	4
Nat Cole , h, b, f, 2 ans, par Asanga USA et Berendaria [Dalakhani (IRE)], 56 k (57 k), P. Montlouis-Felicite (A. Bernard), R. Sainte Rose - (n° corde 5)	5
Goldysann , h, 2 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), R. Sainte Rose (K. Barbaud), R. Sainte Rose - (n° corde 6)	6

6 partants; 9 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1168 €
Certif. vétérinaire: *Best Or Nothing*
Sans motif: *Chasseur De Prime*
3 long ½, 7 long ½, 9 long, 1 long ¼, 1 long.
3200€ - 1280€ - 960€ - 640€ - 320€

Primes aux propriétaires :

2304 € *Kmaron De Cambellh.*
 921 € *Carifta.*
 691 € *Mister Vaillant.*
 460 € *Listan Time.*
 230 € *Nat Cole.*

Primes aux éleveurs :

715 € Jean Marc Nemorin.
 286 € Olivier Nemorin.
 214 € Jacques-Olivier Ivaldi.
 143 € Didier Francisque.
 71 € Raymond Sainte Rose, Patrice Montlouis-Felicite.

Temps total : 1'8"29"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre KMARON DE CAMBEILH a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2080 3408 PRIX D'AUTEUIL 1100 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 4)

Troisième épreuve

6 000 € (3 000, 1 200, 900, 600, 300) - dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus.****Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.****Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.****Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Références : 0 ans, +11 ; 1 ans et +, +14.

1751 ³ **Bagoken**, f, b, 4 ans, par Goken et Bakoura (Kouroun), 60^{1/2} k (59^{1/2} k), ♂, A. Jacoby-Koaly (*M^{me} S. Akari-Soudane*), A. Jacoby-Koaly - (n° corde 9) 1

1751 ² **Bakhara**, f, al, 4 ans, par Machucambo et Barouda (My Risk), 62 k (62^{1/2} k), ♂, A. Jacoby-Koaly (*F. Torralba*), A. Jacoby-Koaly - (n° corde 5) 2

1751 **Plantayya**, f, b, 8 ans, par Planteur (IRE) et Darayya (IRE) (Zamindar USA), 62 k (62^{1/2} k), MA. Letchimiy (*J.B. Vigie*), MA. Letchimiy - (n° corde 2) 3

1751 **Palet Bien**, h, al, 4 ans, par Papalet et Dezodie (Storm Boy), 52 k (52^{1/2} k), ♂, M. Gros (*M^{me} F. Parmentier*), M. Gros - (n° corde 1) 4

1751 ⁴ **Lady Angie**, f, al, 4 ans, par French Fifteen et Ranjana IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 59 k (59^{1/2} k), ♂, B. Moutoussamy (*C. Reynaud*), M^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 4) 5

1509 ⁴ **Devna**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, B. Magdeleine (*W. Cave*), M^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 7) 6

511 **Princess Isly**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (59 k), ♀, RA. Nicolson (*A. Bernard*), R. Sainte Rose - (n° corde 3) 7

1505 ⁵ **Loi Du Talion**, h, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, T. Hayot (*G. Bon*), S. Jousselein - (n° corde 8) 8

512 **Ti Sirop**, h, 5 ans, 52 k (52^{1/2} k), ♂, W. Vaitilingom (*M^{me} L. Dupelin Lalung*), M^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 6) 9

9 partants ; 8 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. - Total des entrées : 1422 €

Eng. Sup. : *Loi Du Talion*

2 long, 3 long 1/2, 5 long, 2 long, 1 long, 1/2 long, 4 long, 9 long 1/2.

3000€ - 1200€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux propriétaires :

1485 € *Bagoken.*
 594 € *Bakhara.*
 364 € *Plantayya.*
 297 € *Palet Bien.*
 148 € *Lady Angie.*

Primes aux éleveurs :

583 € Pierre Lamy.
 233 € Pierre Lamy.
 164 € Jean-Paul Boin.
 116 € Edwige Rosan.
 58 € Haras Du Logis Saint Germain.

Temps total : 0'53"83"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument PLANTAYYA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2081 3407 PRIX DE DEAUVILLE 1100 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 4)

Deuxième épreuve

6 400 € (3 200, 1 280, 960, 640, 320) - dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus.****Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.****Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.****Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Références : 0 ans, +3,5 ; 1 ans et +, +6,5.

Hynndah, h, b, 6 ans, par Asanga USA et Dahlia Deux [Conquistacky (USA)], 57^{1/2} k (58 k), ♂, F. Borderieux (*J.B. Vigie*), F. Borderieux - (n° corde 2) 1

1751 ¹ **Sunday Holidays**, f, b, 6 ans, par Sunday Break JPN et Gwennyfar (IRE) (Cacique IRE), 58 k (58^{1/2} k), ♂, F. Borderieux (*K. Barbaud*), F. Borderieux - (n° corde 7) 2

1750 ³ **Artistic Glory**, f, al, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Artistic Light GB (Fantastic Light USA), 59 k (59^{1/2} k), JC. Cazako (*G. Bon*), JC. Cazako - (n° corde 1) 3

1750 **Cigala**, f, b, 6 ans, par Banyan Tree et Cigalon [Verglas (IRE)], 57 k (56 k), R. Meyzindi (*M^{me} S. Akari-Soudane*), R. Meyzindi - (n° corde 4) 4

1750 ¹ **Forban Du Large**, h, b, 8 ans, par George Vancouver USA et Gulf Stream Lady IRE (Cadeaux Genereux GB), 62 k (62^{1/2} k), ♂, M^{me} L. Payet-Burin (*W. Cave*), M^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 5) 5

1750 ⁵ **Becquapearl**, f, 8 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂, RA. Nicolson (*A. Bernard*), R. Sainte Rose - (n° corde 9) 6

1752 ⁴ **L'Intrepide Pietra**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (59 k), ♂, M^{me} A. Thibaut (*S. Ladjadj*), M^{me} A. Thibaut - (n° corde 6) 7

1753 ⁵ **Bel Ti Boug**, h, 4 ans, 61 k (60 k), ♂, M^{me} L. Dupelin Lalung (*M^{me} L. Dupelin Lalung*), M^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 8) 8

1751 **Rajtaya**, h, 9 ans, 55 k (55^{1/2} k), A. Jacoby-Koaly (*F. Torralba*), A. Jacoby-Koaly - (n° corde 3) 9

9 partants ; 9 eng. ; 9 part def. - Total des entrées : 1440 €

1 long, 1 long, 1 long, 2 long, nez, 2 long, 4 long 1/2, 1 long.

3200€ - 1280€ - 960€ - 640€ - 320€

Primes aux propriétaires :

1296 € *Hynndah.*
 518 € *Sunday Holidays.*
 475 € *Artistic Glory.*
 259 € *Cigala.*
 129 € *Forban Du Large.*

Primes aux éleveurs :

584 € Raymond Sainte Rose, M^{me} Diane Sainte-Rose, Deny'S Sainte-Rose, M^{me} Helene Sainte-Rose.
 233 € Christophe Jouandou.
 186 € Suc. Maxime Jarlan.
 116 € Roger Meyzindi.
 58 € Pascal Noue.

Temps total : 1'1"13"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jean-Baptiste VIGIE en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour être arrivé en retard au rond de présentation.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Kyllan BARBAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une mise à pied de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de la cravache (seconde infraction : 5 sollicitations)

Le hongre HYNNDAAH a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2082 3406 PRIX DE SAINT-CLOUD 1100 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 4)

Première épreuve

6 800 € (3 400, 1 360, 1 020, 680, 340) - dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus.****Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.**

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.

Références: 0 ans, -3 ; 1 ans et +, +0.

- 1754** ⁴ **Salsa Tim**, h, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Miss Stream [Tremolino (USA)], 59^{1/2} k (60 k), M^{me} A. Thibaut (S. Ladjad), M^{me} A. Thibaut - (n° corde 6) **1**
- 1749** ³ **Air Chief Amour**, f, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Que Je T'Alme (GB) (Dr Fong USA), 62 k (62^{1/2} k), ♂, Y. Marie (F. Torralba), Y. Marie - (n° corde 1) **2**
- 1749** ² **Chop Le Retour**, h, al, 4 ans, par Captain Chop et Ma Victoryan [Khelelyf (USA)], 59 k (59^{1/2} k), ♂, F. Borderieux (J.B. Vigie), F. Borderieux - (n° corde 9) **3**
- 1753** ² **Kakaudou Risk**, f, b, 4 ans, par Banyan Tree et La Casilina [Even Top (IRE)], 57 k (57^{1/2} k), ♀, H. Jean Louis (G. Bon), H. Jean Louis - (n° corde 8) **4**
- 1750** ² **Shipmate**, h, gr, 11 ans, par Silver Frost (IRE) et Napata [Singspiel (IRE)], 57^{1/2} k (58 k), ♀, RA. Nicolson (A. Bernard), R. Sainte Rose - (n° corde 5) **5**
- 1750** **Fry**, f, 6 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♀, D. Francisque (W. Cave), D. Francisque - (n° corde 4) **6**
- 1749** **Buddy Chop**, h, 6 ans, 57^{1/2} k (56^{1/2} k), B. Moutoussamy (M^{me} L. Dupelin Lalung), M^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 7) **7**
- 1279** **Mevalik**, f, 5 ans, 60 k (59 k), M^{me} A. Thibaut (M^{me} S. Akari-Souidane), M^{me} A. Thibaut - (n° corde 3) **r.p**
- 1506** **Davichop**, h, 5 ans, 61^{1/2} k (62 k), ♂, M^{me} A. Thibaut (K. Cakin), M^{me} A. Thibaut - (n° corde 2) **tbé**

9 partants; 13 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 1598 €

1 long, 3/4 long, 1 long, tête, 1 long, 4 long.

3400€ - 1360€ - 1020€ - 680€ - 340€

Primes aux propriétaires:

1683€ *Salsa Tim*.
550€ *Air Chief Amour*.
504€ *Chop Le Retour*.
336€ *Kakaudou Risk*.
137€ *Shipmate*.

Primes aux éleveurs:

660€ Daniel Timmers.
248€ Jean-Marie Plassan.
198€ Alain Chopard.
132€ Hugues Jean Louis.
62€ Earl La Ferme D'Auge.

Temps total: 1'3"86"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les commissaires ont autorisé la jument AIR CHIEF AMOUR à être montée en piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la chute du jockey Kylian CAKIN qui montait le hongre DAVICHOP à 400 mètres du poteau.

Après visionnage du film et audition du jockey Kylian CAKIN, les Commissaires ont considéré que la chute était due à un déséquilibre du jockey celui-ci n'ayant été gêné par aucun concurrent et n'ayant gêné aucun concurrent.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Stephane LADJADJ en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de la cravache (première infraction: 5 sollicitations).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Angela THIBAUT en ses explications, lui ont indiqué que la jument MEVALIK sera interdite de courir pour une durée de 8 jours (1^{re} fois), suite à son refus de s'élancer de sa stalle de départ.

La jument AIR CHIEF AMOUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2083 ³⁴¹⁰ **PRIX PARISLONGCHAMP** **1400 m**
(Classe 4)

7200 € (3 600, 1 440, 1 080, 720, 360) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**. **Poids: 3 ans: 55 k.; 4 ans et au-dessus: 60 k 1/2.** Les chevaux ayant, cette année, reçu une allocation de 4.000 porteront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1507** ¹ **Road To Therock**, f, b, f, 7 ans, par Sommerabend GB et Spirit Of The Sea (Maille Pistol), 61 k (61^{1/2} k), ♀, D. Singarin (K. Barbaud), S. Joussetin - (n° corde 3) **1**
- 1749** ¹ **Lastlotofthesale**, h, b, 5 ans, par Dream Ahead USA et Rzyzana [Air Chief Marshal (IRE)], 60^{1/2} k (59^{1/2} k), ♀, M^{me} Y. Luce (M^{me} L. Dupelin Lalung), M^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 2) **2**
- 1754** ¹ **Karababa**, h, n.p, 7 ans, par Wootton Bassett GB et Fatara Froto [Layman (USA)], 62^{1/2} k (63 k), ♀, F. Cossou (A. Bernard), R. Sainte Rose - (n° corde 5) **3**
- 1754** ² **Spirit Of Foot (IRE)**, h, b, 6 ans, par Footstepsintheland GB et Spirit Of Pearl IRE (Invincible Spirit IRE), 60^{1/2} k (61 k), ♀, M^{me} Y. Luce (C. Reynaud), M^{me} Y. Luce - (n° corde 6) **4**
- 1754** ³ **Al Bachir**, m, b, 4 ans, par Bachir IRE et Al Nabaa [Anabaa (USA)], 60^{1/2} k (61 k), ♀, N. Noirtin (G. Bon), S. Joussetin - (n° corde 4) **5**

5 partants; 11 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 1197 €

Certif. vétérinaire: Zalon

2 long 1/2, tête, 6 long, 8 long.

3600€ - 1440€ - 1080€ - 720€ - 360€

Primes aux propriétaires:

1458€ *Road To Therock*.
712€ *Lastlotofthesale*.
437€ *Karababa*.
291€ *Spirit Of Foot (Ire)*.
178€ *Al Bachir*.

Primes aux éleveurs:

657€ Suc. Maurice Hassan, Patrick Bonnan, Ryad Bendali.
279€ Ecurie Normandie Pur Sang.
197€ Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi.
85€ Jean-Claude Seroul.
69€ Olivier Memorin.

Temps total: 1'21"24"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument ROAD TO THEROCK a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2084 ³⁴⁰⁹ **PRIX DE CHANTILLY** **1600 m**

6 000 € (3 000, 1 200, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en Caraïbes. **Poids: 55 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k.: 1 k. par 3.000 pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1752** ⁵ **Fee De Manche**, f, b, 3 ans, par Sidpour (IRE) et Clos Des Fees (Diamond Green), 57^{1/2} k (56^{1/2} k), T. Hayot (M^{me} F. Parmentier), S. Joussetin - (n° corde 1) **1**
- 1752** ³ **Miss Estrella**, f, gr, 3 ans, par Sidpour (IRE) et Estrella Delnorte (Slickly), 58^{1/2} k (57^{1/2} k), M^{me} A. Thibaut (M^{me} S. Akari-Souidane), M^{me} A. Thibaut - (n° corde 5) **2**
- 1753** ⁴ **Ti Manzelle Risk**, f, b, m, 3 ans, par Banyan Tree et Only You [Country Reel (USA)], 54^{1/2} k (55 k), ♀, H. Jean Louis (S. Ladjad), H. Jean Louis - (n° corde 2) **3**
- 1752** **Golden Grey**, h, b, 3 ans, par Broox (IRE) et Va (Carlotamix), 59 k (59^{1/2} k), D. Singarin (G. Bon), S. Joussetin - (n° corde 4) **4**
- 1753** **Alita**, f, b, 3 ans, par Eclair Du Fada et Al Nabaa [Anabaa (USA)], 60^{1/2} k (61 k), ♂, N. Noirtin (A. Bernard), S. Joussetin - (n° corde 3) **5**
- 1753** ³ **Yedder**, h, 3 ans, 62 k (61 k), ♂, D. Francisque (M^{me} L. Dupelin Lalung), M^{me} L. Dupelin Lalung - (n° corde 6) **6**
- 1752** **Sandro Gold**, h, 3 ans, 61 k (61^{1/2} k), ♂, D. Gombaudo-Saintonge (K. Barbaud), S. Joussetin - (n° corde 8) **7**
- Fire Jet**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), ♂, F. Borderieux (J.B. Vigie), F. Borderieux - (n° corde 7) **8**

8 partants; 9 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1237 €

tête, 1 long, courte tête, 2 long, 4 long 1/2, 4 long, 1 long.

3 000€ - 1 200€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux propriétaires:

2160€ *Fee De Manche*.
864€ *Miss Estrella*.
648€ *Ti Manzelle Risk*.
432€ *Golden Grey*.
216€ *Alita*.

Primes aux éleveurs :

670 € Thierry Hayot.
268 € M^{me} Line-Rose Ruster.
201 € Hugues Jean Louis.
134 € Max Barba.
67 € Olivier Memorin.

Temps total : 1'40''65'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche FEE DE MANCHE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

PARISLONGCHAMP

dimanche 11 juin 2023

Terrain BON SOUPLE

0001162

Commissaires de courses : M Gérald HOVELACQUE - Christine du BREIL -
M Tony CLOUT - M Pierre SIGAUD

2090 210 **PRIX RIDGWAY** 2000 m
(Mâles et Hongres)
(Listed)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné un Groupe. **Poids: 56 k.** Les poulains ayant cette année gagné une Listed porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

GRANDE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° N1: Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1562** ² **Horizon Dore**, h, b, 3 ans, par Dabirsim et Sweet Alabama [Enrique (GB)], 56 k, Gousserie Racing (C. Demuro), P. Cottier - (n° corde 1) 1
- 1702** ² **Alashar IRE**, m, al, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Alanza IRE (Dubai Destination USA), 56 k, S.A. Aga Khan (M. Guyon), FH. Graffard (s) - (n° corde 2) 2
- 1699** ² **Ponty**, h, al, 3 ans, par Kendargent et Ponte Bawi (IRE) (Dubawi IRE), 56 k, p, Team Centauri (FCZ) (T. Piccone), H. Shimizu - (n° corde 4) 3
- 1426** ⁵ **Fortune**, m, al, 3 ans, par De Treville GB et February Sun GB (Monsun GER), 56 k, p, R. Shaykhutdinov (S. Pasquier), F. Chappet - (n° corde 3) 4
- 1467** ⁴ **Prince De Paname**, h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Rock Of The Moon [Rock Of Gibraltar (IRE)], 56 k, P. Madar (C. Soumillon), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 6) 5
- 1803** **Guet Apens GB**, m, 3 ans, 56 k, Godolphin SNC (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 5) 6

6 partants; 14 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 1424 €

5 long ½, tête, courte tête, 3 long ½, ½ long.

27500€ - 11000€ - 8250€ - 5500€ - 2750€

Primes aux propriétaires :

19 800 € *Horizon Dore*.
7 920 € *Alashar Ire*, prime non attribuée.
5 940 € *Ponty*.
3 960 € *Fortune*.
1 980 € *Prince De Paname*.

Primes aux éleveurs :

6149 € M^{me} Chantal Becq.
1844 € Guy Pariente Holding.
1229 € Rashit Shaykhutdinov.
935 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
614 € Haras D'Haspel.

Temps total : 2'5''95'''

Les Commissaires ont autorisé le hongre HORIZON DORE à ne faire qu'un tour du rond, à être monté sur la piste et à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Les hongres HORIZON DORE et PONTY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2091 212 **PRIX MELISANDE** 2000 m
(Femelles)
(Listed)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné un Groupe. **Poids: 56 k.** Les pouliches ayant cette année gagné une Listed porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

GRANDE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° N1: Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1648** **Left Sea (GB)**, f, b, 3 ans, par Frankel GB et Left Hand (GB) (Dubawi IRE), 56 k, Wertheimer & Frere (M. Guyon), C. Laffon-Parias - (n° corde 4) 1
- 1603** ¹ **Excellent Truth IRE**, f, b, 3 ans, par Cotai Glory GB et Moment Of Truth IRE (Teofilo IRE), 56 k, M. Motto (C. Soumillon), M. Delcher Sanchez - (n° corde 3) 2
- 1319** ¹ **La Filomena IRE**, f, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Sagaciously IRE (Lawman), 56 k, White Birch Farm (I. Mendizabal), JC. Rouget (s) - (n° corde 8) 3
- Scenic (FR)**, f, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Ghalyah (GB) (Frankel GB), 56 k, D. Ward (M^{me} S. Osborne), ECD. Walker - (n° corde 1) 4
- 1671** ¹ **Garbo**, f, b, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE) (Generous IRE), 56 k, Fair Salinia Ltd (A. Pouchin), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 6) 5
- 1603** ¹ **Miss Cantik**, f, 3 ans, 56 k, Δ, Haven'T A Pot/Macauliffe/Don (T. Piccone), M^{me} A. Murphy - (n° corde 5) 6
- 1721** ³ **Elzora**, f, 3 ans, 56 k, Riviera Equine S.A.R.L (C. Demuro), JC. Rouget (s) - (n° corde 7) 7
- 1101** ¹ **Athanasia (GB)**, f, 3 ans, 56 k, p, Al Asayl France (A. Crastus), F. Rohaut (s) - (n° corde 2) 8

8 partants; 17 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1639 €

3 long, courte encolure, ¾ long, courte encolure, tête, 1 long ¼, 2 long.

27500€ - 11000€ - 8250€ - 5500€ - 2750€

Primes aux propriétaires :

19 800 € *Left Sea (Gb)*.
7 920 € *Excellent Truth Ire*, prime non attribuée.
5 940 € *La Filomena Ire*, prime non attribuée.
3 960 € *Scenic (Fr)*, prime non attribuée.
1 980 € *Garbo*.

Primes aux éleveurs :

4 020 € Wertheimer & Frere.
935 € M^{me} Sandra Russell, prime non attribuée.
701 € George J. Kent, prime non attribuée.
614 € Fair Salinia Ltd.
467 € Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.

Temps total : 2'7''34'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche ELZORA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

La pouliche MISS CANTIK ayant eu un comportement difficile au rond de présentation, les Commissaires de courses l'ont autorisée à être montée à la sortie du rond de présentation et ont délivré une attestation à l'entraîneur.

A l'issue de la course, le jockey Ioritz MENDIZABAL a déclaré aux Commissaires que la pouliche LA FILOMENA (IRE) a cherché à pencher sur sa droite dans la ligne d'arrivée et qu'il avait fait tout son possible pour redresser sa trajectoire afin d'éviter un incident avec la pouliche EXCELLENT TRUTH (IRE) placée devant elle sur sa droite.

La pouliche ATHANASIA (GB), LA FILOMENA (IRE) et MISS CANTIK ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2092 211 **PRIX VOLTERRA** 1600 m
(Femelles)
(Listed)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas cette année gagné un Groupe. **Poids: 56 k.** Les pouliches ayant cette année gagné une Listed porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

GRANDE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° Q1: Plat, Dist. 1 600 m env.

	American Sonja GB , f, b, 3 ans, par Tasleet GB et Gumhrear IRE (Kodiac GB), 56 k, M.. Dobbin (C. Soumillon), JP. O'Brien - (n° corde 7)	1
1293	2 Turn Cartwheels , f, gr, 3 ans, par Dream Ahead USA et Atlantic Light GB (Linamix), 56 k, CN. Wright (S. Pasquier), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 6)	2
1799	Prija , f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Plaisanciere [Astronomer Royal (USA)], 56 k, Ecurie M. Tschopp (A. Lemaitre), M. Nigge (s) - (n° corde 3)	3
1362	1 Kamiyah IRE , f, b, 3 ans, par Frankel GB et Macheera IRE (Machiavellian USA), 56 k, Ballylinch Stud (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 5)	4
1647	Fancy Me IRE , f, al, 3 ans, par Pivotal GB et Besotted IRE (Dutch Art GB), 56 k, Cotton House Bloodstock (C. Demuro), P. Sogorb - (n° corde 2)	5
	Small Oasis GB , f, 3 ans, 56 k, φ, F. Galvin (T. Piccone), M ^{me} J. Harrington - (n° corde 1)	6
1709	Queen Sao , f, 3 ans, 56 k, Ecurie Ades Hazan (G. Mosse), S. Kobayashi (s) - (n° corde 8)	7
1296	Grace Period , f, 3 ans, 56 k, ♂, Haras d'Etreham (M. Guyon), C. Ferland (s) - (n° corde 4)	8

8 partants; 29 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 2744 €
1 long ¼, ¾ long, courte encolure, nez, ¾ long, 3 long, 2 long.
27500€ - 11000€ - 8250€ - 5500€ - 2750€

Primes aux propriétaires:
19800 € *American Sonja Gb*, prime non attribuée.
7920 € *Turn Cartwheels*.
5940 € *Prija*.
3960 € *Kamiyah Ire*, prime non attribuée.
1980 € *Fancy Me Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:
2459 € Stratford Place Stud, Andy Macdonald.
2337 € Whatcote Farm Stud, prime non attribuée.
1844 € Gerard L. Ferron, M^{me} Melanie Ferron, Romain Ferron.
467 € Ballylinch Stud, prime non attribuée.
233 € C-Squared Investments, prime non attribuée.

Temps total: 1'40''93'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche GRACE PERIOD à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Les pouliches AMERICAN SONJA (GB) et PRIJA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2093	687 PRIX RFM - PRIX DE LA PLACE VENDOME	2 000 m
	(Handicap divisé) (Classe 2) Première épreuve	
	53000 € (26500, 10070, 7420, 4240, 2120, 1590, 1060)	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .	
	Messieurs Albert SPANO et Bernard MONTIEL, animateurs RFM, remettront un prix au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant. Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.	
	Un ouvrage sera offert au propriétaire du cheval gagnant par Monsieur Jean-Paul NERRIERE.	
	GRANDE PISTE	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° N1: Plat, Dist. 2 000 m env.	
	Référence: +20.	
1789	7 El Manifico , h, b, 8 ans, par High Chaparral IRE et Envoutement [Vettori (IRE)], 52 k, A. Louis-Dreyfus (E. Hardouin), D. Smaga - (n° corde 9)	1
1790	2 Nepalais , h, b, 5 ans, par The Gurkha IRE et Daltiana [Selkirk (USA)], 57½ k, A. Gilibert (S. Pasquier), F. Chappet - (n° corde 11)	2
1595	Caramelito , h, al, 4 ans, par Zarak et Pretty Panther [Hurricane Run (IRE)], 57 k (57½ k), ⊗, P. Sabban (O. Peslier), F. Rohaut (s) - (n° corde 4)	3
1584	1 Bevan , h, b, 4 ans, par Zarak et Savanna Days IRE (Danehill Dancer IRE), 56½ k, M ^{me} S. Doussot (M. Guyon), L. Gadbin (s) - (n° corde 2)	4
1790	6 L'Antharis , m, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Learned Lady JPN (Fuji Kiseki JPN), 58 k, ♂, Avatara SA/Team Valor (B. Murzabayev), A. Suborics - (n° corde 1)	5
1708	7 Letty'S Marvel , h, b, 8 ans, par Captain Marvelous IRE et Letty GB (Trade Fair GB), 51½ k, ♂, G. Barbarin (J. Claudic), S. Cerulis - (n° corde 6)	6
1389	1 Dourriann , h, gr, 4 ans, par Golden Horn GB et Dourdana [Exceed And Excel (AUS)], 60 k, ♂, A.B Racing (G. Mosse), M. Delzangles - (n° corde 7)	7
1698	Eagle Rose , f, 4 ans, 56 k, ♂, C. Hogg (C. Soumillon), N. Paysan - (n° corde 5)	8

1320	5 After The Rain IRE , f, 4 ans, 58½ k, Godolphin SNC (T. Piccone), HA. Pantall - (n° corde 12)	9
1812	4 Huntba , m, 5 ans, 53 k, P. Drioton (C. Demuro), J. Resimont - (n° corde 3)	10
1584	4 Lamento GER , h, 6 ans, 58½ k, M. Wachowitz (H. Besnier), W. Hickst - (n° corde 8)	-
1038	Prometeo , h, 5 ans, 56 k, Team Valor International (T. Bachelot), Ed. Monfort (s) - (n° corde 10)	-
1778	2 Indian Pacific , h, 7 ans, 61 k, ♂, D. Alexandre (M. Grandin), P. Cottier - (n° corde 13)	-

13 partants; 52 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1549 €
nez, tête, ½ long, ¾ long, encolure, ¾ long, ¾ long, ¾ long, tête.
26500€ - 10070€ - 7420€ - 4240€ - 2120€ - 1590€ - 1060€

Primes aux propriétaires:
10732 € *El Manifico*.
4984 € *Nepalais*.
3672 € *Caramelito*.
2098 € *Bevan*.
1049 € *L'Antharis*.
643 € *Letty'S Marvel*.
524 € *Dourriann*.

Primes aux éleveurs:
3164 € Robert Nahas, Alain Louis-Dreyfus.
1441 € Patrick Sabban.
1279 € Ecurie Des Charmes.
823 € Jonathan Aisbitt.
290 € M^{me} Eva Klimscha, M^{me} Elodie Rivet.
269 € Avatara S.A.
134 € S.A. Aga Khan.

Temps total: 2'5''70'''

Les Commissaires ont autorisé la jument AFTER THE RAIN (IRE) et le hongre BEVAN à être munis d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, leurs entraîneurs ayant formulé leur demande dans les délais.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Olivier PESLIER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour (2^e infraction), pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus de 800 grammes à celui résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

Les hongres EL MANIFICO, NEPALAIS, CAMELITO, BEVAN et le cheval L'ANTHARIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2094	209 PRIX PAUL DE MOUSSAC	1400 m
	(Groupe III)	
	80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans , n'ayant pas cette année gagné un Groupe I. Poids: 57 k . Les chevaux ayant cette année gagné un Groupe III porteront 1 k.; plusieurs Groupes III ou un Groupe II, 2 k.	
	Versement à la poule des propriétaires: 830 à l'engagement le 24 mai ou 1.600 à l'engagement le 2 juin ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 8 juin.	
	Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.	
	NOUVELLE PISTE	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° A2: Plat, Dist. 1 400 m env.	
1646	3 Breizh Sky , m, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Anna Danse [Anabaa (USA)], 57 k, ♂, A. Jathiere (M. Guyon), A. & G. Botti (s) - (n° corde 8)	1
1646	Good Guess GB , m, b, 3 ans, par Kodiac GB et Zykina GB (Pivotal GB), 58 k, H. Saito (S. Pasquier), F. Chappet - (n° corde 1)	2
1709	2 Cawdor GB , m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Delivery GB (Rail Link GB), 57 k, ♂, Suc. K. Abdullah (A. Pouchin), FH. Graffard (s) - (n° corde 9)	3
1647	Showay , f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Show Gorb SPA (Caradak IRE), 56½ k, Gousserie Racing (A. Crastus), P. Cottier - (n° corde 5)	4
994	3 Belbek , m, b, 3 ans, par Showcasing GB et Bee Queen GB (Makfi GB), 57 k, N. Bizakov (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 2)	5
1674	1 Half Half , m, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Mezzo Mezzo [Mount Nelson (GB)], 57 k, M ^{me} M. Fougy-Smaga (T. Bachelot), D. Smaga - (n° corde 3)	5
1709	1 Ocean Vision IRE , m, b, 3 ans, par U S Navy Flag USA et Balaagha USA (Mr. Greeley USA), 57 k, J. Kirkland (C. Soumillon), Tim. Donworth (s) - (n° corde 4)	5
1646	5 Valimi , m, 3 ans, 57 k, . Aga Khan (C. Demuro), JC. Rouget (s) - (n° corde 7)	8

1776 ¹ **Cambronne**, m, 3 ans, 57 k, Δ β , JPJ. Dubois (M. Grandin), P. Cottier - (n° corde 6) 9

9 partants; 15 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 2407 €

1 long $\frac{3}{4}$, 2 long $\frac{1}{2}$, tête, courte tête, dead-heat, dead-heat, $\frac{3}{4}$ long, 2 long.

40 000€ - 16 000€ - 12 000€ - 8 000€ - 1333€ - 1333€ - 1333€

Primes aux propriétaires:

28 800 € Breizh Sky.
11 520 € Good Guess Gb, prime non attribuée.
8 640 € Cawdor Gb, prime non attribuée.
5 760 € Showay.
959 € Belbek.
959 € Half Half.
959 € Ocean Vision Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

8 944 € Haras Des Eves, Daniel Cherdo, M^{me} Claudie Cherdo.
1 788 € Guy Pariente Holding.
1 360 € Cheveley Park Stud, prime non attribuée.
1 020 € Juddmonte Farms Ireland Ltd, prime non attribuée.
298 € David Smaga, M^{me} Marie-Benedicte Fougy-Smaga.
194 € Sumbe.
113 € Mighty Universe Ltd, prime non attribuée.

Temps total: 1'20''55'''''

Les Commissaires ont autorisé le poulain BREIZH SKY à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Anthony CRASTUS en ses explications sur le comportement de la pouliche SHOWAY à la sortie des stalles.

L'intéressé a indiqué que ladite pouliche avait débouché seule et qu'il avait fait tout son possible pour rester en selle. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, le jockey Cristian DEMURO a déclaré aux Commissaires que le poulain VALIMI avait été trop brillant durant le parcours.

Le poulain BREIZH SKY et CAWDOR (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2095 ²⁰⁸ **LA COUPE - FONDATION CLAUDE POMPIDOU** 2 000 m (Groupe III)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas cette année gagné un Groupe II. **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant cette année gagné un Groupe III porteront 1 k.; plusieurs Groupe III, 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 830 à l'engagement le 24 mai ou 1.600 à l'engagement le 2 juin ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 8 juin.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par Monsieur Loic MALIVET, Vice-Président de FRANCE GALOP, en présence de Madame Claude CHIRAC, Présidente de la Fondation Claude Pompidou.

A l'issue de la remise de prix, un véhicule adapté sera offert par le Défi du Galop, représenté par Monsieur François FORCIOLI-CONTI, à la Fondation Claude Pompidou.

GRANDE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° N1: Plat, Dist. 2 000 m env.

West Wind Blows IRE, h, b, 4 ans, par Teofilo IRE et West Wind GB (Machiavellian USA), 57 k, A. Al Mansoori (C. Soumillon), Simon & Ed Crisford - (n° corde 3) 1

1227 ⁵ **Hooking (GB)**, h, b, 7 ans, par Lope De Vega IRE et Quanzhou [Dubawi (IRE)], 57 k, ϕ , Ecurie Griezmann (A. Lemaitre), P. Decouz (s) - (n° corde 6) 2

1391 ⁴ **Plesant Jane**, f, b, 4 ans, par Pivotal GB et Jane The Star (GB) (Sea The Stars IRE), 55^{1/2} k, N. Bizakov (C. Demuro), F. Chappet - (n° corde 4) 3

1642 ² **Machete**, m, b.f, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Maid To Believe GB (Galileo IRE), 57 k, R. Shaykhutdinov (S. Rujs), F. Chappet - (n° corde 8) 4

1833 ⁴ **Monty**, h, b, 8 ans, par Motivator GB et Antebellum [Anabaa (USA)], 57 k, A.B Racing (G. Mosse), A. Schutz (s) - (n° corde 1) 5

1227 ¹ **Life In Motion IRE**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, Godolphin SNC (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 2) 6

816 **Pride Of America**, h, 6 ans, 57 k, β , Haven'T A Pot/Macaulliffe/Don (T. Piccone), M^{me} A. Murphy - (n° corde 5) 7

1642 ¹ **Central (IRE)**, h, 5 ans, 57 k, β , Haras de La Perelle (A. Pouchin), S. Wattel (s) - (n° corde 7) 8

8 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 2328 €

Eng. Sup.: *Pride Of America*

1 long $\frac{3}{4}$, 3 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, encolure, 1 long $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ long, courte encolure.

40 000€ - 16 000€ - 12 000€ - 8 000€ - 4 000€

Primes aux propriétaires:

19 800 € West Wind Blows Ire, prime non attribuée.
6 480 € Hooking (Gb).
5 940 € Plesant Jane.
3 960 € Machete.
1 620 € Monty.

Primes aux éleveurs:

3 400 € Godolphin, prime non attribuée.
1 910 € Haras De La Perelle.
1 554 € Rashit Shaykhutdinov.
1 524 € Rashit Shaykhutdinov.
730 € Ducse De Bedford.

Temps total: 2'27''72'''''

Les Commissaires ont autorisé le hongre WEST WIND BLOWS (IRE) à être muni d'une couverture de protection pour pénétrer dans sa stalle de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Le hongre WEST WIND BLOWS (IRE) et la jument PLESANT JANE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2096 ⁶⁸⁸ **PRIX DES PETITS CHAMPS** 2 400 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.

GRANDE PISTE

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° G1: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +27.

1587 **Jolly Gold**, f, gr, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Dylan Philly [Dylan Thomas (IRE)], 56 k, SC Thierry Pigeon (E. Hardouin), A. Couetil (s) - (n° corde 7) 1

1787 ² **Lady Lou**, f, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Ladylove GER (Monsun GER), 55 k, Δ , J. van der Weide (R. Mangione), P. Van de Poelle (s) - (n° corde 13) 2

1587 ⁴ **Lovely Laura**, f, b.f, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Light Shine GB (Dansili GB), 60 k, ϕ β , F. Gillespie (T. Piccone), de P. Chevigny - (n° corde 1) 3

1629 ¹ **Baiona**, f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Baldamelle [Dansili (GB)], 55^{1/2} k (54 k), B. Drieux (M^{me} L. Bails), B. Drieux - (n° corde 18) 4

1582 ² **Kingston Narcissus**, h, gr, 4 ans, par Authorized IRE et Kingston Acacia GB (King Of Roses AUS), 58 k, ϕ , R. Hains (A. Pouchin), E. Libaud (s) - (n° corde 17) 5

1588 **Royal Monarch GB**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, β , T. Marechal (C. Soumillon), E. Lyon - (n° corde 9) 6

1591 **Trenavin**, h, 4 ans, 59 k (55^{1/2} k), N. Ozguler (M^{me} M. Germain), J. Reynier (s) - (n° corde 5) 7

1768 ³ **Momo Nelson (IRE)**, h, 4 ans, 56 k, ϕ , J.C. Seroul (A. Crastus), J. Reynier (s) - (n° corde 14) 8

1929 ¹ **Screen Shot**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, β , Pat. Barbe (G. Mosse), M. Delzangles - (n° corde 15) 9

1609 ¹ **Athineos**, h, 4 ans, 57 k (55^{1/2} k), β , A. Pouloupoulos (M^{me} M. Velon), S. Jesus - (n° corde 6) 10

1608 **Sixunion**, h, 4 ans, 55 k (53^{1/2} k), β , M^{me} A. Fouassier (D. Provost), A. Fouassier - (n° corde 10) -

1765 **Ultra Bright**, f, 4 ans, 60 k, β , M^{me} I. Corbani (T. Bachelot), de P. Chevigny - (n° corde 2) -

1608 **Drovka**, f, 4 ans, 56 k (54^{1/2} k), ϕ , M^{me} R. Edwardsson Giron (M^{me} D. Santiago), M^{me} R. Edwardsson Giron - (n° corde 16) -

1871 ² **Joliepierre**, f, 4 ans, 57 k, M^{me} C. Precy-Baroni (A. Baron), A. Baron - (n° corde 4) -

1556 ⁵ **Irlandia**, f, 4 ans, 55 k, M. Nigge (s) (J. Moisan), M. Nigge (s) - (n° corde 12) -

1898 **Baby George**, h, 4 ans, 57 k, Δ β , J. Roulois (A. Lemaitre), J. Jouin - (n° corde 8) -

1680 ² **Magioka**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, Ecurie Chiarelli (M. Guyon), F. Monnier (s) - (n° corde 11) -

17 partants; 36 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées: 1701 €

Eng. Sup.: *Ultra Bright*

Chev. élim.: *Parovna*

Chev. retir.: *Jaseur De Guye*

1 long $\frac{1}{2}$, encolure, nez, tête, courte encolure, courte encolure, tête, $\frac{3}{4}$ long, encolure.

11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires :

5692 € Jolly Gold.

2277 € Lady Lou.

1707 € Lovely Laura.

1138 € Baiona.

569 € Kingston Narcissus.

Primes aux éleveurs :

2234 € Gold And Blue Ltd.

894 € Jan Krauze.

670 € M^{me} Frank Gillespie.

446 € Francois Rohaut.

223 € Richard Hains.

Temps total : 2'34"14"

Les Commissaires ont autorisé le hongre ATHINEOS et les juments ULTRA BRIGHT et MAGIOKA, à être munis d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Le hongre DAY OFF a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Les juments JOLLY GOLD et LOVELY LAURA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2097 689 PRIX DE L'ETANG DE BOULOGNE 2400 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

21 000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.

GRANDE PISTE

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° G1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +32,5.

- | | | |
|--------------------------|--|-----------|
| 1904 ⁷ | Lavirca Dodville , f, b, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Wunschkonzert IRE [Westerner (GB)], 59 ^{1/2} k (58 k), Δ , Y. Fouassier (M ^{me} C. Poirier), A. Fouassier - (n° corde 12) | 1 |
| 1788 ² | Tennessee John , h, b, f, 4 ans, par Johnny Barnes IRE et Non Pareille IRE (Aqlaam GB), 56 k, Δ β , AS. & D. Allard (s) (S. Maillot), AS. & D. Allard (s) - (n° corde 16) | 2 |
| 1711 | Mykan , h, b, 4 ans, par Recorder GB et Fleur Enchantée [Marchand De Sable (USA)], 54 ^{1/2} k, ϕ , Ecuries Chalhoub S.A.L. (I. Mendizabal), P. Van de Poele (s) - (n° corde 13) | 3 |
| 1201 | Boorga , f, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE) (Teofilo IRE), 56 k, ϕ , E. Schwaiger (C. Demuro), M. Munch (s) - (n° corde 15) | 4 |
| 1201 | My Kalissy , f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Alize Des Parcs (Denham Red), 60 k, Δ , M. Arias (H. Journiac), L. Pontoir (s) - (n° corde 2) | 5 |
| 1609 ⁵ | Landry , h, 4 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), ϕ β , SCEA Chateau Montlandrie (M ^{me} M. Velon), M ^{me} S. Gavilan - (n° corde 11) | 6 |
| 1802 | Laura Trezy , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k, β , R. Oberhauser (S. Pasquier), M ^{me} Y. Vollmer - (n° corde 14) | 7 |
| 1711 | Concerto , h, 4 ans, 57 ^{1/2} k (55 k), P. Lacroix (M ^{me} J. Lacroix), P. Lacroix - (n° corde 5) | 8 |
| 1788 ⁵ | Topfine , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k, β , P. Larroude (M. Guyon), P. Dolle - (n° corde 3) | 9 |
| 1608 ³ | Traoulandliveskill , m, 4 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), ϕ β , M ^{me} A. Fouassier (D. Provost), A. Fouassier - (n° corde 8) | 10 |
| 1787 ⁴ | Feelin Lucky , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, β , M ^{me} AL. Guildoux (A. Pouchin), M ^{me} AL. Guildoux - (n° corde 18) | - |
| 1788 | Estokenia , f, 4 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), β , P. Lhoste (M ^{me} D. Santiago), M ^{me} AL. Guildoux - (n° corde 4) | - |
| 1913 | Wukolina , f, 4 ans, 56 k, ϕ β , L. Bernhardt (A. Lemaitre), L. Bernhardt - (n° corde 6) | - |
| 1788 | Mister Dream , h, 4 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), β , F. Milord (J. Delaunay), JPh. Dubois - (n° corde 9) | - |
| 1788 ⁴ | Espoir Longueen , h, 4 ans, 53 k, Δ , M ^{me} M. Bruere (E. Hardouin), M ^{me} M. Bruere - (n° corde 17) | - |
| 1624 | Sirnodin , h, 4 ans, 59 k, ϕ , A. Bonin (A. Crastus), A. Lartigau - (n° corde 7) | - |
| 1765 ⁵ | Eye Love You , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k, \otimes β , C. Guimard (T. Piccone), G. Nicot - (n° corde 10) | - |

17 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 18 part def. - Total des entrées : 1268 €

Eng. Sup. : Laura Trezy

Sans motif : Daiquiria

$\frac{3}{4}$ long, encolure, encolure, tête, $\frac{3}{4}$ long, $\frac{1}{2}$ long, courte encolure, encolure, $\frac{1}{2}$ long.

10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€

Primes aux propriétaires :

5197 € Lavirca Dodville.

2079 € Tennessee John.

1559 € Mykan.

1039 € Boorga.

519 € My Kalissy.

Primes aux éleveurs :

2040 € Haras De Dodville.

816 € Ecurie Biraben.

612 € Ecurie Taos, Antoine Sauty De Chalons.

266 € Concept Real Ag.

203 € M^{me} Karine Perreau, Manuel Arias.

Temps total : 2'34"5"

Les Commissaires ont autorisé le jument LAURA TREZY et le hongre LANDRY à être munis d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, leurs entraîneurs ayant formulé leur demande dans les délais.

Les Commissaires ont autorisé le jument EYE LOVE YOU à faire un tour du rond monté et à se présenter en premier en piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, l'apprenti Dorian PROVOST a déclaré aux Commissaires que le cheval TRAOULANDLIVESKILL ne disposait pas d'un espace suffisant pour progresser, dans la ligne d'arrivée, alors que celui-ci avait des ressources.

Le jument LAVIRCA DODVILLE et le hongre MYKAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2098 690 PRIX D'EVREUX 2000 m

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

27 000 € (13500, 5130, 3780, 2160, 1080, 810, 540)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

GRANDE PISTE

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° N1 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +30.

- | | | |
|--------------------------|--|-----------|
| 1626 ⁴ | Le Parrain , m, b, f, 8 ans, par Harbour Watch IRE et West Of Saturn USA (Gone West USA), 54 k (52 ^{1/2} k), β , Ecuries Jacques Piasco (M ^{me} M. Velon), C. Escuder - (n° corde 1) | 1 |
| 1811 ³ | Plateado , h, b, 7 ans, par Rio De La Plata USA et Airlight (IRE) (Tremolino USA), 54 k, R. Singarin (A. Pouchin), M ^{me} S. Gavilan - (n° corde 2) | 2 |
| 1468 | Downeva , m, b, 10 ans, par Evasive GB et Exit Down (IRE) (Exit To Nowhere USA), 57 ^{1/2} k (56 k), Ecurie Avant-Garde (M ^{me} F. Valle Skar), M ^{me} R. Bouckhuys - (n° corde 11) | 3 |
| 1286 ⁵ | Zillipom , f, b, 5 ans, par Pomellato GER et Zillione Beauty [Ocean Of Wisdom (USA)], 56 k, β , Butel & Beaunez (s) (B. Marie), Butel & Beaunez (s) - (n° corde 5) | 4 |
| 1330 | Schwanensee , f, b, 6 ans, par Tiberius Caesar et Girl On Fire IRE (Desert Style IRE), 55 ^{1/2} k, β , C. Marcellin (A. Crastus), de A. Watrigant (s) - (n° corde 13) | 5 |
| 1311 | Zhivago (IRE) , h, gr, 5 ans, par Kendargent et Zanet [Enrique (GB)], 56 ^{1/2} k (55 k), A. Glaziou (M ^{me} L. Bails), S. Goulette (s) - (n° corde 4) | 6 |
| 1834 ¹ | Forza Sedaca , h, b, 6 ans, par Anodin (IRE) et Bella Vento GB (Shirocco GER), 57 ^{1/2} k (56 k), I. Raybould (M ^{me} D. Santiago), I. Raybould - (n° corde 6) | 7 |
| 1924 | Catalina , f, 4 ans, 58 k, D. Calarnou (T. Piccone), Fr. Monfort (s) - (n° corde 10) | 8 |
| 1727 ⁵ | Agnelli (IRE) , h, 5 ans, 57 k, M ^{me} C. Pietsch (B. Murzabayev), M ^{me} C. Pietsch - (n° corde 8) | 9 |
| 1843 ² | Wheel Of Chance , h, 6 ans, 54 ^{1/2} k, \otimes , G. Durot (S. Maillot), D. Chenu - (n° corde 9) | 10 |
| 1570 | Ladybug (IRE) , f, 6 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} D. Dommingier (M ^{me} S. Churette), M ^{me} D. Dommingier - (n° corde 7) | - |
| 1667 | Xarun , h, 6 ans, 60 k, β , M ^{me} C. Mallemanche-Toal (O. Peslier), de A. Watrigant (s) - (n° corde 12) | - |
| 1683 | Bafana Linngari , h, 8 ans, 60 k, JPMDD Racing (M. Guyon), F. Monnier (s) - (n° corde 14) | - |

13 partants ; 12 eng. ; 2 eng. sup. ; 14 part def. - Total des entrées : 1536 €

Eng. Sup. : Schwanensee, Ladybug (IRE)

Certif. vétérinaire : Rip

1 long ¼, ½ long, courte encolure, tête, tête, courte encolure, ¾ long, tête, 4 long ½.

13500€ - 5130€ - 3780€ - 2160€ - 1080€ - 810€ - 540€

Primes aux propriétaires :

5467 € Le Parrain.
2077 € Plateado.
1530 € Downeva.
1069 € Zillipom.
437 € Schwanensee.
400 € Zhivago (Ire).
218 € Forza Sedaca.

Primes aux éleveurs :

1612 € Noir Et Or Elevage S.A.
936 € M^{me} Angela Kurth.
690 € Roger Brugel, M^{me} Evelyne Marie.
419 € Butel & Beaunez (S), Elmina.
197 € Helmut Volz.
157 € Jean-Claude Seroul.
98 € Olivier Joseph Mcdowell.

Temps total : 2'6"43"

Les Commissaires ont autorisé la jument ZILLIPOM à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le mouvement vers l'extérieur du hongre ZHIVAGO (IRE), (Léa BAILS) arrivé 6^e, à environ 350 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre FORZA SEDACA (Delphine SANTIAGO) arrivé 7^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre FORZA SEDACA (Delphine SANTIAGO) n'aurait pas devancé le hongre ZHIVAGO (IRE), (Léa BAILS) lors du passage du poteau d'arrivée, sans la gêne constatée.

Le jockey Delphine SANTIAGO a déclaré que le hongre FORZA SEDACA était sur ces fins. Toutefois, les Commissaires n'ont pas sanctionné l'un des deux jockeys considérant que les hongres FORZA SEDACA et ZHIVAGO (IRE) ont cherché à s'appuyer l'un sur l'autre.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Frida VALLE SKAR (DOWNEVA) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir été à l'origine de la gêne subie par le hongre XARUN (Olivier PESLIER) à environ 300 mètres après le départ.

Le hongre LE PARRAIN et le cheval DOWNEVA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2099 ⁶⁹¹	PRIX D'ORCY (Handicap divisé) (Classe 3) Troisième épreuve 22000 € (11000, 4400, 3300, 2200, 1100) Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus . GRANDE PISTE Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus). Parcours n° N1 : Plat, Dist. 2 000 m env. Référence : +36,5.	2 000 m
1904 ²	La Wood , f, b.f, 7 ans, par Anodin (IRE) et Helen Fourment GB (Dutch Art GB), 59 ^{1/2} k, C. Lecrivain (R. Thomas), C. Lecrivain - (n° corde 6)	1
1039	Jane Violetta , f, b.f, 4 ans, par Diamond Green et Mi Violetta IRE (Grand Lodge USA), 52 k, M ^{me} M. Baron (C. Claudic), A. Baron - (n° corde 1)	2
1930	Asphodele Mia , f, b.f, 5 ans, par Galiway (GB) et Marthamia [Timboroa (GB)], 55 k, ♂, R. Barbedette (C. Demuro), G. Barbedette - (n° corde 9)	3
1946	Avrilomanoir , h, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Narvica Gravelle [High Yield (USA)], 60 k, ♂, Stal Vie en Rose (A. Lemaitre), M ^{me} S. Lanslots - (n° corde 3)	4
1904 ⁶	Landaryna , f, b, 5 ans, par Dariyan et Imperial Topaz [Dutch Art (GB)], 58 ^{1/2} k, ♂, D. Dumoulin (A. Crastus), G. Courbot - (n° corde 8)	5
1219	Grisbi (GB) , h, 8 ans, 55 ^{1/2} k, B. Mohamed (S. Maillot), B. Mohamed - (n° corde 2)	6
1811 ⁵	Fiamelca Doloise , f, 7 ans, 58 ^{1/2} k, ♂, A. Bonin (S. Pasquier), A. Lartigau - (n° corde 4)	7
1788	Dream Again , f, 4 ans, 53 ^{1/2} k, ♂, H. Boujardine (B. Marie), H. Boujardine - (n° corde 5)	8
1828 ¹	Levant (IRE) , f, 6 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), M ^{me} C. Lauffer (M ^{me} D. Santiago), J. Resimont - (n° corde 10)	9

1818	Joyce Galeste , f, 4 ans, 54 k, H. Ghabri (E. Hardouin), H. Ghabri - (n° corde 12)	10
2028 ²	Anath , f, 7 ans, 58 k, B. Bregeon (T. Trullier), Jul. Phelippon - (n° corde 7)	-
1949	April Step , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), A. Lustig (C. Berge), M. Rulec (s) - (n° corde 13)	-
1609	Max Zorin , m, 4 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), ♂, M. Munch (s) (M ^{me} F. Valle Skar), M. Munch (s) - (n° corde 11)	-

13 partants; 9 eng.; 4 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 1685 €

Eng. Sup.: *Avrilomanoir, Joyce Galeste, Anath, April Step*

¾ long, ¾ long, ¾ long, 1 long, 1 long ¼, tête, tête, courte encolure, courte encolure.

11000€ - 4400€ - 3300€ - 2200€ - 1100€

Primes aux propriétaires :

4455 € La Wood.
2178 € Jane Violetta.
1633 € Asphodele Mia.
1089 € Avrilomanoir.
544 € Landaryna.

Primes aux éleveurs :

2009 € Sarl Jedburgh Stud, Cyril Humphris.
855 € Guy Hardy.
641 € M^{me} Guillemette Godin-Thueux, Edouard Thueux.
427 € Guillaume Cousin, M^{me} Julie Mestrallet, Suc. Andre Cousin, Suc. Amand Martin.
213 € Sam Sangster.

Temps total : 2'7"39"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Frida VALLE SKAR (MAX ZORIN) arrivé non placé et Thomas TRULLIER (ANATH) arrivé non placé, en leurs explications sur un incident survenu à environ 350 mètres du poteau d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte qu'un mouvement concomitant du peloton avait été à l'origine de la gêne subie par le cheval MAX ZORIN, l'incident constaté n'avait pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée des concurrents.

Les juments LA WOOD et ASPHODELE MIA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TARBES

dimanche 11 juin 2023

0552162

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Timothy ROBINSON - M Erick BORDES - M François CAZAUX

2100 ⁴⁵¹⁰	PRIX DU BALAITOUS (Classe 2) 27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop	1100 m
<p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant jamais gagné une Listed. Poids : 57 k. Les chevaux ayant gagné une Classe 2 ou été classés 2^e ou 3^e d'une Listed porteront 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2. Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1. Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus) Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.</p>		
1619 ¹	Exact , m, b, 2 ans, par Seahenge USA et Fabuleuse Bere [Pedro The Great (USA)], 57 k, M ^{me} de E. Seroux (C. Merille), D. Guillemin (s) - (n° corde 6)	1
Vivelavie , f, b, 2 ans, par Born To Sea IRE et Forestiere (Rajsaman), 53 k, J. Guillemin (M ^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) - (n° corde 1)	2	
1661 ²	Ma Grise , f, gr, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Kenwysa (Kendargent), 54 k, J. Guillemin (A. Gavilan), de B. Montzey (s) - (n° corde 3)	3
1619 ³	Blanco Chop , m, al, 2 ans, par Panis USA et L'Aventura [Librettist (USA)], 55 ^{1/2} k, ♂, A. Rivetti (M. Forest), W. Walton - (n° corde 2)	4
1863 ⁵	Picolavie , f, gr, 2 ans, par Birchwood IRE et Dream D'Ange [Sageburg (IRE)], 54 k, LC. Moutoussamy (F. Veron), M ^{me} S. Gavilan - (n° corde 4)	5
1862 ⁵	Bad Boy , m, 2 ans, 55 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Friedrider (G. Guedj-Gay), F. Vermeulen (s) - (n° corde 5)	6
<p>6 partants; 10 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 513 € encolure, 1 long ¼, 1 long, 1 long ¾, 1 long ¾. 13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€</p>		

Primes aux propriétaires :

- 9 720 € *Exact.*
- 3 888 € *Vive la vie.*
- 2 916 € *Ma Grise.*
- 1 944 € *Blanco Chop.*
- 972 € *Picola.*

Primes aux éleveurs :

- 3 018 € Haras De La Haie Neuve, Boisnard (S).
- 1 207 € Herve Barus, Jean Guillemain, M^{me} Anne Christine Tavares.
- 905 € Henri Soler.
- 603 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Aldo Volo.
- 301 € Marc Bridoux.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Exact.*

Temps total : 1'5''40'''

Mme Martine MAQUAIRE étant absente pour raisons personnelles, sera remplacée dans ses fonctions de Commissaire dans toutes les courses de la journée par Mr francois CAZEAUX.

Le jeune jockey Léo ROUSSEL étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain BAD BOY par le jockey Guillaume GUEDJ-GAY au poids de 55.5 kg.

Le poulain EXACT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2101 ⁴⁵¹⁴ **PRIX DE L'ECHEZ** **3 000 m**
(Handicap)
(Classe 3)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus.**

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Référence : +26.

- 1624** ³ **Chicatchi**, f, b, 8 ans, par Hurricane Cat USA et Chiredane (Chichicastenango), 51 k, ♂, O. Triboire (A. de Lepine), L. Cadot - (n° corde 2) **1**
- 1624** ¹ **Winman In Grey**, h, gr, 7 ans, par Rajsaman et Cinder'S Post [American Post (GB)], 53^{1/2} k, ♂, de Bru. Watrigant (F. Veron), de A. Watrigant (s) - (n° corde 5) **2**
- 1999** ¹ **El Ingrato**, h, b, 7 ans, par Toronado (IRE) et Narya IRE (Halling USA), 56^{1/2} k (54 k), ♀, A. Odriozola Arzallus (M^{me} A. Lucas Toron), R. Avial Lopez - (n° corde 6) **3**
- 1697** ³ **Noliver**, h, b, 6 ans, par Silver Frost (IRE) et Nolien IRE (Nayef USA), 54 k, ♀, Ph. Latour (M. Forest), M^{me} JF. Bernard - (n° corde 13) **4**
- 1624** ² **White Card (GB)**, f, b, 6 ans, par French Fifteen et Delta Black Sheep (Slickly), 51 k (50^{1/2} k), ♂, G. Heurtault (Lu. Armand), G. Heurtault - (n° corde 12) **5**
- 1811** ⁴ **Culture**, h, 7 ans, 51^{1/2} k (49 k), ♀, A. Lopez (M^{me} M. Vidotto), A. Lopez - (n° corde 9) **6**
- 1567** ³ **Jaafar**, m, 4 ans, 66 k (64^{1/2} k), ♀, Cheik ABK. Al Thani (D. Morin), F. Rohaut (s) - (n° corde 8) **7**
- 1624** ³ **Caparica**, f, 6 ans, 54 k (53 k), ♀, M^{me} de S. Montzey (M^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) - (n° corde 3) **8**
- Chernabog**, h, 5 ans, 51 k (52^{1/2} k), ♂, M^{me} G. Chenu (V. Chenet), C. Chenu (s) - (n° corde 4) **9**
- 1859** ² **Camarines**, h, 4 ans, 58 k, ♀, J. Ortiz Gispert (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 10) **10**
- 733** **Grisgrises**, h, 7 ans, 54^{1/2} k, ♀, JL. Chapsal (A. Gavilan), C. Chenu (s) - (n° corde 7) **-**

11 partants ; 17 eng. ; 2 eng. sup. ; 14 part def. - Total des entrées : 1846 €

Eng. Sup. : *El Ingrato, Noliver*

Sans motif : *Idole Royale, Makotoinabagou, Tirtza*

1 long 3/4, nez, tête, 2 long 1/2, 3 long, 2 long 1/2, 3/4 long, 1 long 1/4. 10 000€ - 4 000€ - 3 000€ - 2 000€ - 1 000€

Primes aux propriétaires :

- 4 050 € *Chicatchi.*
- 1 620 € *Winman In Grey.*
- 1 215 € *El Ingrato.*
- 810 € *Noliver.*
- 405 € *White Card (Gb).*

Primes aux éleveurs :

- 1 826 € Olivier Triboire.
- 730 € Alain Darroux, Maxime Darroux, Poulinieres. Com.
- 365 € Philippe Latour.
- 358 € Castellana Tax & Legal Sl, Mauricio Delcher Sanchez.
- 182 € Scea Du Haras De Victot.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alexia LUCAS TORON en ses explications, l'ont sanctionné par

une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ème infraction - 6 sollicitations).

Le hongre WINMAN IN GREY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2102 ⁴⁵¹² **PRIX LOUIS DUCRU** **1500 m**
(Femelles)
(Maiden)

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

- 1233** ² **Tawafuq IRE**, f, b, 3 ans, par Frankel GB et Farmah USA (Speightstown USA), 58 k, Shadwell France SNC (V. Seguy), F. Rohaut (s) - (n° corde 6) **1**
- 1666** ² **Belle Anse**, f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Belle Lagune (GB) (Barathea IRE), 58 k, M^{me} A. Negre de Watrigant (F. Veron), de D. Watrigant (s) - (n° corde 8) **2**
- Rariyda IRE**, f, b, 3 ans, par Roaring Lion USA et Raydiya IRE (Marju IRE), 56 k, S.A. Aga Khan (H. Mouesan), JC. Rouget (s) - (n° corde 2) **3**
- 1666** **Samabara**, f, b, 3 ans, par Dark Angel IRE et Samadrisa IRE (Oasis Dream GB), 58 k, S.A. Aga Khan (J.B. Eyquem), JC. Rouget (s) - (n° corde 7) **4**
- Kelly Key**, f, b, 3 ans, par Zelzal et Alliance D'Or (IRE) (Linngari IRE), 56 k, G. Augustin-Normand (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 9) **5**
- 1870** **Evamis**, f, 3 ans, 58 k, ♂, M^{me} A. Ventena Alves (A. Gavilan), M^{me} A. Ventena Alves - (n° corde 10) **6**
- 1693** **Schoumi**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), A. Darroux (M^{me} A. Merou), C. Bonin (s) - (n° corde 1) **7**
- Good'Id**, f, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), C. Pierrou (M^{me} A. Lucas Toron), R. Avial Lopez - (n° corde 5) **8**
- 1233** ⁵ **Stephenie'S Saga GB**, f, 3 ans, 58 k, ♂, M^{me} MO. Costa Cerqueira (C. Cadet), HJ. Faria Pereira - (n° corde 4) **9**
- 1285** **Ma Precieuse**, f, 3 ans, 58 k, ♀, C. Pautier (M. Lauron), C. Pautier - (n° corde 3) **10**

10 partants ; 14 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. - Total des entrées : 1104 €

Eng. Sup. : *Rariyda IRE, Samabara*

1 long 3/4, 1 long, 1/2 long, tête, 1/2 long, 1 long, 2 long 1/2, 3/4 long, 7 long.

10 500€ - 4 200€ - 3 150€ - 2 100€ - 1 050€

Primes aux propriétaires :

- 7 560 € *Tawafuq Ire*, prime non attribuée.
- 3 024 € *Belle Anse.*
- 2 268 € *Rariyda Ire*, prime non attribuée.
- 1 512 € *Samabara.*
- 756 € *Kelly Key.*

Primes aux éleveurs :

- 939 € M^{me} Axelle Negre De Watrigant.
- 892 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.
- 307 € S.A. Aga Khan.
- 267 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
- 234 € Ecurie Jarlan.

Temps total : 1'28''30'''

Les pouliches TAWAFUQ (IRE) et RARIYDA (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2103 ⁴⁵¹¹ **PRIX MAX DAGUZAN GARROS** **1500 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

- Sardem**, h, b, 3 ans, par Siyouni et Sarkiyla [Oasis Dream (GB)], 58 k, S.A. Aga Khan (J.B. Eyquem), JC. Rouget (s) - (n° corde 3) **1**
- 1665** ² **Famoso**, m, b.f, 3 ans, par Al Wukair IRE et Fair West USA (Gone West USA), 58 k, P. Artigues (F. Veron), C. Pautier - (n° corde 1) **2**
- Mehrabah (IRE)**, h, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Creamcake USA (Mr. Greeley USA), 58 k, ♂, Ecurie de Pradel (H. Mouesan), F. Vermeulen (s) - (n° corde 7) **3**

1832	² Goldensim , m, b, f, 3 ans, par Dabirsim et Golden Bottle USA (Giant'S Causeway USA), 58 k, A. Galdona Inurrategui (<i>V. Seguy</i>), R. Avial Lopez - (n° corde 2)	4
	Shaenjet , h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Wadjet (IRE) (Shamardal USA), 58 k, C. Raimont (<i>M. Forest</i>), S. Brogi - (n° corde 5)	5
1621	Pete The Gardener , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), TS. Palin (<i>M^{me} A. Mekouche</i>), S. Brogi - (n° corde 4)	6
1832	⁴ Chapelier , h, 3 ans, 58 k, φ, F. Ezri (<i>G. Guedj-Gay</i>), de B. Montzey (s) - (n° corde 6)	7
1235	³ Dance Ahead IRE , m, 3 ans, 58 k, β, M ^{me} MO. Costa Cerqueira (<i>C. Cadel</i>), HJ. Faria Pereira - (n° corde 8)	8
8 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 947 €		
Eng. Sup.: <i>Sardem</i>		
¾ long, 1 long ¼, ¾ long, ¾ long, ½ long, 1 long ¼, 3 long ½.		
10500€ - 4200€ - 3150€ - 2100€ - 1050€		
Primes aux propriétaires:		
7560 € <i>Sardem</i> .		
3024 € <i>Famoso</i> .		
2268 € <i>Mehrabah (Ire)</i> .		
1512 € <i>Goldensim</i> .		
756 € <i>Shaenjet</i> .		
Primes aux éleveurs:		
2347 € S.A. Aga Khan.		
939 € Jan Krauze, Pierric Rouxel, Stratfin Sas.		
469 € Scuderia Micolo Snc.		
460 € Ecurie La Vallee Martigny Earl.		
234 € Ecurie Des Monceaux.		
<i>Temps total: 1'30''70''</i>		
Le jeune jockey Léo ROUSSEL étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MEHRABAH (IRE) par le jockey Hugo MOUESAN au poids de 58 kg.		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Hugo MOUESAN en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction).		
Le poulain FAMOSO et le hongre SARDEM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
2104	⁴⁵¹³ PRIX DU PIC DU MIDI (Classe 2)	2300 m
22000 € (11000, 4400, 3300, 2200, 1100) - dotation France Galop		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas depuis le 1 ^{er} août 2022 inclus gagné une Listed, ni cette année gagné une Classe 2 ou été classés 2 ^e ou 3 ^e d'une Listed. Poids: 57 k. Les chevaux ayant depuis le 11 septembre 2022 inclus été classés 2 ^e ou 3 ^e d'une Listed porteront 2 k.		
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 300 m env.		
1366	³ Hamsiyann IRE , m, al, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Harasiya IRE (Pivotal GB), 57 k, S.A. Aga Khan (<i>H. Mouesan</i>), JC. Rouget (s) - (n° corde 4)	1
1326	² Torneo , m, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Abbronzatissima IRE (Teofilo IRE), 57 k, Ecurie Antonio Caro (<i>J.B. Eyquem</i>), JC. Rouget (s) - (n° corde 2)	2
1963	³ Great Promise , m, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Vitzza [King'S Best (USA)], 57 k, NT. Benmahrez (<i>G. Guedj-Gay</i>), J. Resimont - (n° corde 5)	3
1736	⁴ Roughshod , f, b, f, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Bold Mistress [Peintre Celebre (USA)], 55 ^{1/2} k, J. Romel (<i>F. Veron</i>), F. Vermeulen (s) - (n° corde 6)	4
1593	⁵ Destael , m, al, 3 ans, par French Fifteen et Daramakfi [Makfi (GB)], 57 k, L. Dassault (<i>M. Forest</i>), S. Brogi - (n° corde 3)	5
1854	¹ Lanceur D'Alerte , h, 3 ans, 57 k, β, M ^{me} M. Giraudi (<i>M. Lauron</i>), W. Walton - (n° corde 1)	6
6 partants; 9 eng.; 2 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 1040 €		
Eng. Sup.: <i>Hamsiyann IRE, Torneo</i>		
2 long ½, 1 long, 1 long ¼, ¾ long, 5 long.		
11000€ - 4400€ - 3300€ - 2200€ - 1100€		

Primes aux propriétaires:
 7920 € *Hamsiyann Ire*, prime non attribuée.
 3168 € *Torneo*.
 2376 € *Great Promise*.
 1584 € *Roughshod*.
 792 € *Destael*.

Primes aux éleveurs:
 983 € Sas I. E. I., Percy Holding Aps.
 935 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
 737 € Ecurie De L'Aure.
 491 € J. B. S. Invest N. V..
 245 € Ecurie Dionysos.

Prime F.E.E.:
 2500 € *Hamsiyann Ire*.
Temps total: 2'27''40''

Le jeune jockey Léo ROUSSEL étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche ROUGHSHOD par le jockey Fabrice VERON au poids de 55.5 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jean Bernard EYQUEM en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

Le jockey Mickael FOREST étant descendu sur la piste après la course, a été accompagné jusqu'à la balance par un Commissaire.

Les poulains TORNEO et HAMSIYANN (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2105 ⁴⁵¹⁵ **CRITERIUM DES JEUNES A 12,5%** **2100 m**
 (Mâles et Femelles - Anglo-Arabs 12,5 % à moins de 37,5 %)
 Réservée F.E.E.

33000 € (16 500, 6 270, 4 620, 2 640, 1 320, 990, 660) - dotation France Galop

CLASSIC I

Pour poulains entiers et pouliches de **3 ans** inscrits au Stud-Book Anglo-Arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe à l'exclusion de ceux comptant 37,5 % ou plus de ce sang. **Poids: 59 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k par 5.000. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k; 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

En application des dispositions de l'Article 125 du Code des Courses au Galop, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 100 m env.

572	¹ Mombasa , f, b, 3 ans, par Shrek et Mosacha (Zamouncho), 56 ^{1/2} k, Haras du Bosquet (<i>A. Gavilan</i>), D. Guillemain (s) - (n° corde 2)	1
1412	³ Madaoua , f, b, 3 ans, par Gentlewave (IRE) et Mossalis (Annapolis), 60 ^{1/2} k, Haras du Bosquet (<i>C. Merille</i>), D. Guillemain (s) - (n° corde 1)	2
2002	³ Bellie Star , f, gr, 3 ans, par Nombre Premier (GB) et Bellie Jolie (Dearling Joli), 55 ^{1/2} k, Δ, G. Leca (<i>M. Forest</i>), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 7)	2
1412	⁴ Kolchiqua , f, b, 3 ans, par Olzarte De Collongues et Chica De Paban [Policy Maker (IRE)], 53 ^{1/2} k, G. Leca (<i>V. Seguy</i>), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 3)	4
1747	⁴ Koda , m, b, 3 ans, par Carghese Des Landes et Deepika IRE (Key Of Luck USA), 55 k, φ, T. Jones (<i>G. Guedj-Gay</i>), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 6)	5
	Kapla D'Oc , f, b, 3 ans, par Paban De France et Sexy D'Oc (Chef De Clan), 53 ^{1/2} k, de B. Montzey (s) (<i>M^{me} A. Merou</i>), de B. Montzey (s) - (n° corde 4)	6
1747	³ Friboop Du Pouey , m, b, 3 ans, par Frisson Du Pecos et Bettyboop Du Pouey [Merlino Mago (GB)], 55 k, β, E. Pouey (<i>E. Corallo</i>), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 8)	7
	Rue Du Cirque , f, 3 ans, 53 ^{1/2} k, M ^{me} C. Courtade (<i>F. Veron</i>), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 5)	8

8 partants; 11 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 699 €
 1 long ¼, dead-heat, 3 long ½, encolure, 3 long ½, tête, 6 long.
 16500€ - 5445€ - 5445€ - 2640€ - 1320€ - 990€ - 660€

Primes aux éleveurs:
 2970 € Haras Du Bosquet.
 980 € Haras Du Bosquet, Guillemain (S), Haras De Beaulieu, Jean-Luc Gaillard.
 475 € Haras De Lassos, Jerome Berges.
 237 € Tobias Jones.
 178 € Jean-Manuel Charmes.
 118 € Eric Pouey, Patrick Santolaria.

Temps total: 2'21''20''

La pouliche MONBASA (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2106 ⁴⁵¹⁶ **CRITERIUM DES JEUNES 37,5 %** **2100 m**
 (Mâles et Femelles - Anglo-Arabes 37,5 % et plus)
 Réservée F.E.E.

33 000 € (16 500, 6 270, 4 620, 2 640, 1 320, 990, 660) - dotation France Galop

CLASSIC I

Pour poulains entiers et pouliches de **3 ans** inscrits au Stud-Book Anglo-Arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe. **Poids: 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 5.000. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 100 m env.

1411 ⁵ Free Dance , f, al, 3 ans, par Fairplay Du Pecos et Free Teuz (Khanjer Joli), 58 ^{1/2} k, de B. Montzey (s) (M ^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) - (n° corde 4)	1
1748 ¹ Haldasyra , f, b, 3 ans, par Frisson Du Pecos et Haldanyra (Gnome), 58 ^{1/2} k, D. Clos (M. Forest), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 5)	2
1411 ² Vertigo Pompadour , m, al, 3 ans, par Paban De France et Vision D'Avenir (Carghese Des Landes), 60 k, L. Carli (V. Seguy), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 2)	3
1748 ³ Si You Soon , m, al, 3 ans, par Carghese Des Landes et Sissi De L'Abbaye (Ragtime Pontadour), 60 k, G. Leca (J.B. Eyquem), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 3)	4
1748 ⁴ Kiss Me De Tanues , f, b, 3 ans, par Cristal De Tanues et Mesange De Tanues (Dearling), 56 ^{1/2} k, . Ecurie Couderc (D. Alberca-Gavilan), RC. Montenegro - (n° corde 1)	5
1748 ⁵ Nouvelle Version , f, b, 3 ans, par Carghese Des Landes et Fendue (Freeleau), 53 ^{1/2} k, G. Leca (F. Veron), M ^{me} C. Courtade - (n° corde 6)	6

6 partants; 10 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 614 €
 1 long ¼, 2 long ½, 2 long, courte encolure, 4 long.
 16500€ - 6270€ - 4620€ - 2640€ - 1320€ - 990€

Primes aux éleveurs:
 2970 € Andre Ducos.
 1128 € Didier Clos.
 831 € Haras National De Pompadour.
 475 € Jean-Charles Escalle.
 237 € Jean-Charles Maisonneuve.
 178 € Daniel Lacassagne, Mathieu Minvielle.

Temps total: 2'17''20''''

Les pouliches FREE DANCE (AA) et HALDASYRA (AA) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AMIENS

lundi 12 juin 2023

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : M Gérald SAUQUE - M Tony CLOUT - M Jean-Marie CARPENTIER - Philippe BACLET

2107 ⁴⁷³⁶ **PRIX D'ABBEVILLE** **2200 m**
 (Handicap de catégorie)

17 000 € (8 500, 3 400, 2 550, 1 700, 850) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 30 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 200 m env.

Référence: +29.

1873 ⁴ Venes , h, al, 3 ans, par Literato et Princesse Polia [Creachadoir (IRE)], 59 k (59 ^{1/2} k), Δ b, L. Jamault (J. Moutard), J. Carayon - (n° corde 4)	1
1887 ⁴ Shazam GER , h, b, f, 3 ans, par Adlerflug GER et She Bang [Monsun (GER)], 59 k (57 k), β, Ecurie Mathieu Offenstadt (L. Carboni), FH. Graffard (s) - (n° corde 13)	2
1792 Eden , f, b, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Eva'S Time IRE (Monsun GER), 59 k (59 ^{1/2} k), European Bloodstock Management (J. Claudic), R. Le Dren Doleuze - (n° corde 1)	3
1755 ⁴ Stellar Jay IRE , f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Maany USA (Mr. Greeley USA), 57 k (57 ^{1/2} k), ⊗, G. Bajetti (T. Bachelot), M. Baratti (s) - (n° corde 11)	4

1931 ⁴ Only Him , h, b, 3 ans, par Waldpark GER et Euston GB (Motivator GB), 58 k (58 ^{1/2} k), M ^{me} C. Head (F. Lefebvre), M ^{me} A. Budka - (n° corde 12)	5
1917 ² Runa , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), φ, MF. Weissmeier (SP. Byrne), MF. Weissmeier - (n° corde 14)	6
1755 ⁵ Speed De Cerisy , f, 3 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), φ, C. Trecco (A. Pouchin), D. Windrif - (n° corde 8)	7
1932 Paletuvier , h, 3 ans, 58 k (57 k), Stal Gusky (M ^{me} D. Santiago), N. Lantsoght - (n° corde 5)	8
1781 Dahlie GER , f, 3 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), Stall Gruen(Er) Leben (P. Bazire), G. Batistic - (n° corde 7)	9
1931 Coup Gagnant , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), Terrains d'Avilly St-Leonard (G. Meury), Rob. Collet (s) - (n° corde 9)	10
1657 ³ Miss Honeymoon , f, 3 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), U. Aeschbacher (S. Laurent), M ^{me} F. Aeschbacher - (n° corde 3)	-
1851 ³ Zaraka , m, 3 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), β, Quastying SAS (J. Marien), S. Cerulis - (n° corde 2)	-

12 partants; 43 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1382 €

Consiton spéciale: *Acatana*

Certif. vétérinaire: *Black Trezy*

Chev. élim.: *Koulikoff*

½ long, tête, ¾ long, encolure, 1 long ¼, 1 long, 3 long, tête, courte encolure.

8500€ - 3400€ - 2550€ - 1700€ - 850€

Primes aux propriétaires:
 6120 € Venes.
 2448 € Shazam Ger, prime non attribuée.
 1836 € Eden.
 1224 € Stellar Jay Ire, prime non attribuée.
 612 € Only Him.

Primes aux éleveurs:
 1900 € Julien Carayon, M^{me} Stephanie Penot, Laurent Jamault.
 570 € European Bloodstock Management.
 289 € Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.
 190 € M^{me} Christiane Head.
 144 € Camas Park Stud, Lynch-Bages Ltd, Summerhill Farm, prime non attribuée.

Temps total: 2'22''91''''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche ACATANA a été déclarée non partante après s'être renversée dans le rond de présentation.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Jente MARIEN (ZARAKA) arrivé non placé et Sean P. BYRNE (RUNA) arrivé 6^e en leurs explications (ces derniers étant étrangers n'ont pas demandé à être assistés par un interprète de leur choix) sur un incident survenu dans le dernier tournant.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que les images à la disposition des Commissaires n'ont pas permis de déterminer un éventuel comportement fautif de l'un des deux jockeys.

Le hongre VENES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2108 ⁴⁷³⁸ **PRIX DE LA SOMME** **2200 m**
 (Handicap de catégorie divisé)
 (Classe 4)
 Première épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 200 m env.

Référence: +35.

1802 Lou Balicot , f, b, 5 ans, par Estidhkaar IRE et Light It Up IRE (Elusive City USA), 59 ^{1/2} k (60 k), φ, G. Lachi (R. Mangione), M. Guarnieri - (n° corde 12)	1
1798 ¹ Aquitaine (IRE) , f, al, 6 ans, par Australia GB et Divine Music (IRE) [Gold Away (IRE)], 59 ^{1/2} k (60 k), β, JP. Sauvage (B. Marie), JP. Sauvage - (n° corde 8)	2
312 Namar IRE , f, b, 8 ans, par Intello (GER) et Ballybacka Lady IRE (Hurricane Run IRE), 59 ^{1/2} k (58 ^{1/2} k), M ^{me} C. Gryson (M ^{me} L. Bails), M ^{me} C. Gryson - (n° corde 3)	3

<p>1834 Comtesse Vera, f, gr, 4 ans, par Polaris (GB) et Line Et Bleu [Anabaa Blue (GB)], 58 k (58^{1/2} k), ♂♂, JP. Vanden Heede (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) - (n° corde 10)</p> <p>1305 Silver Condor, h, gr, 7 ans, par Kendargent et Barzas River IRE (Dalakhani IRE), 58 k (57 k), Stal Gusky (<i>M^{me} D. Santiago</i>), N. Lantsoght - (n° corde 1)</p> <p>1818 Najiba, f, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♀, G. Barbedette (<i>A. Pouchin</i>), G. Barbedette - (n° corde 4)</p> <p>1930¹ Kick Boxing, m, 5 ans, 59^{1/2} k (58^{1/2} k), ♂, S. Cerulis (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), S. Cerulis - (n° corde 14)</p> <p>1098 Wild Gypsy Boy GB, h, 8 ans, 59^{1/2} k (60 k), M^{me} A. Friebel (<i>F. Lefebvre</i>), M^{me} A. Friebel - (n° corde 2)</p> <p>1946 Maguro, h, 4 ans, 60 k (59 k), ♂, G. Verheyne (<i>E. Verhestraeten</i>), G. Verheyne - (n° corde 9)</p> <p>1949 Banana Shot, f, 4 ans, 58 k (57 k), ♀, M^{me} M. Deruwez (<i>M^{me} S. Vermeersch</i>), M^{me} S. Vermeersch - (n° corde 11)</p> <p>1939 Amour De Ma Vie, h, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂, MF. Weissmeier (<i>SP. Byrne</i>), MF. Weissmeier - (n° corde 6)</p> <p>1676 Ayana, f, 7 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♀, M^{me} C. Auvray (<i>J. Moutard</i>), M^{me} C. Auvray - (n° corde 7)</p> <p>Ana Martina, f, 4 ans, 57 k (55 k), ♂, W. Beetens (<i>M^{me} S. Tison</i>), W. Beetens - (n° corde 5)</p> <p>13 partants; 43 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 964 € Sans motif: <i>Forever Coco</i> Chev. élim.: <i>Lie High, Bergwind GER, Fee Historique</i> 1 long 1/2, courte encolure, nez, 3/4 long, courte encolure, 1/2 long, tête, tête. 7000€ - 2800€ - 2100€ - 1400€ - 700€</p> <p>Primes aux propriétaires: 3465 € <i>Lou Balicot</i>. 1134 € <i>Aquitaine (Ire)</i>. 850 € <i>Namar Ire</i>, prime non attribuée. 693 € <i>Comtesse Vera</i>. 283 € <i>Silver Condor</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs: 889 € John Kilpatrick. 334 € Kastro Stud Farm, Stephanos Constantinidis. 272 € Jean-Pierre Vanden Heede. 178 € Yeguada De Milagro Sa, prime non attribuée. 127 € Valentin Bukhtoyarov, Evgeny Kappushev.</p> <p>Temps total: 2'22"76"</p> <p>La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.</p> <p>Les Commissaires ont autorisé la jument BANANA SHOT à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.</p> <p>La jument LOU BALICOT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>1928¹ Si J'Avais Su, h, al, 3 ans, par Seabac USA et Thanks Again (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 60 k (57 k), (14 000), RPG Bloodstock (<i>L. Carboni</i>), A. & G. Botti (s) - (n° corde 4)</p> <p>Night Crack GER, m, 3 ans, 56 k (54 k), ♂, (10 000), G. Engel (<i>E. Verhestraeten</i>), S. Smrczek - (n° corde 1)</p> <p>1814 Magic Lord GER, h, 3 ans, 56 k (54 k), (10 000), Stall Frohnbach (<i>C. Belmont</i>), S. Smrczek - (n° corde 7)</p> <p>1379 Pioneer Life, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂, (14 000), G. Lachi (<i>A. Cottu</i>), M. Guarnieri - (n° corde 10)</p> <p>1928 Band Of Maia, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂♂, (14 000), G. Martone (<i>T. Ventadour</i>), M. Guarnieri - (n° corde 6)</p> <p>Wall D'Artois, h, 3 ans, 56 k (54 k), ♂♂, (10 000), D. Grandin (<i>M^{me} C. Laude</i>), D. Grandin - (n° corde 9)</p> <p>10 partants; 22 eng.; 4 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1128 € Eng. Sup.: <i>Varenna, Masken, Si J'Avais Su</i> 6000€ - 2400€ - 1800€ - 1200€ - 600€</p> <p>Primes aux propriétaires: 4320 € <i>Varenna</i>. 1728 € <i>La Blue Quartz</i>. 1296 € <i>Lover With A G Gb</i>, prime non attribuée. 864 € <i>Masken</i>. 432 € <i>Si J'Avais Su</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs: 877 € Alexandre Pereira. 536 € Xavier Richard. 175 € M^{me} Anita Wigan. 153 € Ellis Stud, prime non attribuée. 134 € Sarl Jedburgh Stud.</p> <p>La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.</p> <p>Le jeune-jockey Giovanni SIAS s'étant accidenté au rond de présentation avant le Prix d'ABBEVILLE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche LOVER WITH A G (GB) par le jeune jockey Louis NOMIS.</p> <p>Le hongre MASKEN et le poulain NIGHT CRACK (GER) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.</p> <p>La pouliche VARENNA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>
<p>2109⁴⁷³⁴ PRIX DES HORTILLONNAGES 2200 m (À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)</p> <p>12000 € (6 000, 2400, 1800, 1200, 600) - dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. Poids: 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 12 janvier 2023 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.</p> <p>Pour Apprentis et Jeunes Jockeys. Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus) Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 200 m env.</p> <p>1357 Varenna, f, gr, 3 ans, par Nathaniel IRE et Dimaniya [Dalakhani (IRE)], 56^{1/2} k (54^{1/2} k), (14 000), Horsemood (<i>A. Bentahar</i>), Jul. Phelippon - (n° corde 3)</p> <p>1932 La Blue Quartz, f, a.m., 3 ans, par Stormy River et Blue Quartz (Cut Quartz), 56^{1/2} k (54^{1/2} k), (14 000), X. Richard (<i>A. Mosse</i>), X. Richard - (n° corde 11)</p> <p>1755¹ Lover With A G GB, f, b, 3 ans, par Outstrip GB et Sharp Inntake IRE (Bated Breath GB), 56^{1/2} k (55 k), ♂♂, (10 000), M^{me} J. Ellis (<i>L. Nomis</i>), E. Thueux - (n° corde 2)</p> <p>Masken, h, gr, 3 ans, par Mastercraftsman IRE et Oykel (Kendargent), 60 k (58 k), ♂, (14 000), Stal Martensberg (<i>G. Meury</i>), M^{me} F. Jacobs - (n° corde 5)</p>	<p>2110⁴⁷³⁹ PRIX DU COURRIER PICARD (PRIX DE LONGPRE) 2200 m (Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve</p> <p>12000 € (6 000, 2400, 1800, 1200, 600) - dotation France Galop</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k. Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus) Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 200 m env. Référence: +39,5.</p> <p>1798³ Lord Spirit, h, b, 7 ans, par Spirit One et Lady Verde [Meshaheer (USA)], 60 k (60^{1/2} k), ♂, R. Bordeyne (<i>T. Bachelot</i>), R. Le Gal - (n° corde 2)</p> <p>Lovely Miss, f, al, 7 ans, par Excelebration IRE et I Should Care [Loup Solitaire (USA)], 55^{1/2} k (56 k), ♂, D. Dumoulin (<i>R. Mangione</i>), R. Le Gal - (n° corde 3)</p> <p>1198⁴ Waldenon, h, b.f., 10 ans, par Denon USA et Waldouma [Ajdayt (USA)], 56 k (56^{1/2} k), ♂♂, C. Doussot (<i>A. Pouchin</i>), S. Jesus - (n° corde 5)</p> <p>1712 Welcome Valentin, h, gr, 6 ans, par Tin Horse (IRE) et Welcome Valentine (GB) (Johannesburg USA), 56^{1/2} k (57 k), ♂♂, A. Fracas (<i>C. Guित्रaud</i>), A. Fracas - (n° corde 7)</p> <p>1309 Tounmy (IRE), f, gr, 7 ans, par Stormy River et Tounsia [Desert Style (IRE)], 55 k (55^{1/2} k), ♂, Sandra Renz U.A. (<i>SP. Byrne</i>), G. Batistic - (n° corde 4)</p> <p>1712³ Baileys Sans Doute, f, 6 ans, 54^{1/2} k (56 k), RM. Dupuis (<i>P. Bazire</i>), RM. Dupuis - (n° corde 6)</p> <p>1095 Papa Winner, h, 9 ans, 54^{1/2} k (55 k), ♂♂, M^{me} C. Chartier (<i>B. Marie</i>), S. Jesus - (n° corde 8)</p> <p>1798 Princedeschamps, h, 5 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♂♂, M^{me} C. Auvray (<i>J. Moutard</i>), M^{me} C. Auvray - (n° corde 12)</p> <p>1880² Rose Diamant, f, 6 ans, 56^{1/2} k (54^{1/2} k), S. Maurer (<i>M^{me} S. Tison</i>), S. Maurer - (n° corde 10)</p> <p>Rise Hit, h, 9 ans, 54^{1/2} k (54 k), ♂♂, D. Dumoulin (<i>E. Verhestraeten</i>), R. Le Gal - (n° corde 1)</p>

1811	Territorio , h, 5 ans, 56 k (55 k), ϕ , VH. Mendes dos Santos (<i>M^{me} D. Santiago</i>), <i>M^{me} A. Ventena Alves</i> - (n° corde 13)	-	10 partants; 33 eng.; 14 part def. Consignation spéciale: <i>Ascot Way</i> Sans motif: <i>Irish Glitter GB, Prince George</i> Chev. élim.: <i>Dream Cycle</i>
1516	Ermina , f, 7 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), V. Perez (<i>J. Claudic</i>), <i>M^{me} LL. Rohn-Pelvin</i> - (n° corde 14)	-	encolure, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long, $\frac{3}{4}$ long, courte tête, tête, courte tête, 2 long $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ long.
1982	Torina , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), ϕ , M. Gadbin (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) - (n° corde 9)	-	8500€ - 3400€ - 2550€ - 1700€ - 850€
1561	Soka D'Ans , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), ϕ , H. Holmey (<i>S. Laurent</i>), <i>M^{me} E. Siavy-Julien</i> - (n° corde 11)	-	Primes aux propriétaires: 6120 € <i>Jiepies Melody</i> . 2448 € <i>Kobra Pepper</i> . 1836 € <i>Soul Of The Nation (Ire)</i> . 1224 € <i>Divine Chrisnat</i> . 612 € <i>Whatever It Costs</i> .
	14 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. - Total des entrées: 513 €		Primes aux éleveurs: 1900 € Jean-Pierre Vanden Heede. 760 € Jean-Baptiste Brice. 380 € Michel Pehu, Plisson (S). 372 € Haras Du Logis Saint Germain. 190 € Ecurie Haras De Saint Vincent, Frederic Bragato.
	Eng. Sup.: <i>Tounmy (IRE)</i> courte encolure, 2 long $\frac{1}{2}$, courte encolure, tête, 1 long $\frac{1}{4}$, tête, 1 long, $\frac{1}{2}$ long, 1 long. 6000€ - 2400€ - 1800€ - 1200€ - 600€		<i>Temps total: 1'42"50"</i>
	Primes aux propriétaires: 2430 € <i>Lord Spirit</i> . 972 € <i>Lovely Miss</i> . 729 € <i>Waldenon</i> . 486 € <i>Welcome Valentin</i> . 243 € <i>Tounmy (Ire)</i> .		La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.
	Primes aux éleveurs: 1095 € Scea Ecurie Bader, <i>M^{me} Camille Demercastel</i> , <i>M^{me} Peggy Le Roux</i> , <i>M^{lle} Ophelie</i> <i>Demercastel</i> . 328 € Earl De La Belle Aumone. 286 € Thierry Storme. 219 € Alexandre Fracas. 109 € Jean-Claude Seroul.		Le poulain SUPREME a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.
	<i>Temps total: 2'20"54"</i>		Le hongre ASCOT WAY a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires au rond de présentation.
	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		Les Commissaires ont autorisé la pouliche WHATEVER IT COSTS à ne faire qu'un tour du rond, et à se rendre au départ en main non monté, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Delphine SANTIAGO (TERRITORIO) arrivée non placée, Sophie TISON (ROSE DIAMANT) arrivé non placée et Benjamin MARIE (PAPA WINNER) arrivé 7 ^e , en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour avoir laissé pencher, à environ 80 mètres du poteau d'arrivée le hongre PAPA WINNER et avoir contrarié la progression de la jument ROSE DIAMANT, le mouvement n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.		Les Commissaires ont autorisé le hongre SOUL OF THE NATION (IRE) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.
	Le hongre LORD SPIRIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		La pouliche JIEPIES MELODY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
2111 4735	PRIX D'ALBERT	1650 m	
	(Handicap de catégorie)		
	17000 € (8 500, 3 400, 2 550, 1 700, 850) - dotation France Galop		
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans .		
	Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 30 k.		
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
	Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 650 m env.		
	Référence: +29.		
1943 3	Jiepies Melody , f, gr, 3 ans, par Polarix (GB) et Cat Melody [Hurricane Cat (USA)], 56 k (55 k), JP. Vanden Heede (<i>M^{me} L. Poggionovo</i>), Ch. Plisson (s) - (n° corde 1)	1	
1460 5	Kobra Pepper , h, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Inaugurate GB (Garswood GB), 59 k (59 ^{1/2} k), S. Kobayashi (s) (<i>P. Bazire</i>), S. Kobayashi (s) - (n° corde 12)	2	
1948	Soul Of The Nation (IRE) , h, b, 3 ans, par Sioux Nation USA et Ida The Fox USA (Cosa Vera USA), 59 k (58 k), J. Couvercelle (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), <i>M^{me} AS. Crombez</i> - (n° corde 7)	3	
1695	Divine Chrisnat , f, gr, 3 ans, par Bow Creek IRE et Impedimanta (IRE) (Aussie Rules USA), 58 k (57 k), M. Pehu (<i>R. Pehu</i>), Ch. Plisson (s) - (n° corde 10)	4	
1755	Whatever It Costs , f, b, f, 3 ans, par Shalaa IRE et La Corniche [Naaqoos (GB)], 56 k (56 ^{1/2} k), ϕ , D. Dumoulin (<i>B. Marie</i>), R. Le Gal - (n° corde 4)	5	
1870	Shama , f, 3 ans, 52 ^{1/2} k (51 ^{1/2} k), ϕ , Ecurie des Novices (<i>M^{me} D. Santiago</i>), P&F. Adda & Renaut (s) - (n° corde 2)	6	
1459 2	Darling Jay , m, 3 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), <i>M^{me} I. Thau</i> (<i>A. Pouchin</i>), R. Rohne - (n° corde 3)	7	
1586 5	Castle Creek , m, 3 ans, 58 k (57 k), Stall Laurus (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), <i>M^{me} H. Sauer</i> - (n° corde 9)	8	
1478 5	More Magic , f, 3 ans, 56 k (55 k), ϕ , <i>M^{me} B. Moser</i> (<i>G. Meury</i>), <i>M^{me} J. Soudan</i> - (n° corde 8)	9	
1841 4	Kettlingur , f, 3 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), <i>M^{me} LL. Rohn-Pelvin</i> (<i>J. Claudic</i>), <i>M^{me} LL. Rohn-Pelvin</i> - (n° corde 13)	10	
			7 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 870 €
			Consignation spéciale: <i>Les Embruns</i> $\frac{3}{4}$ long, 1 long $\frac{1}{2}$, 5 long, encolure, 5 long, 2 long. 8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€
2112 4733	PRIX DE ROYE	1650 m	
	(Classe 3)		
	16000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop		
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans ayant cette année couru plusieurs fois en France et n'ayant pas depuis le 12 septembre 2022 inclus reçu 15.000 en victoires et places ni depuis le 12 décembre 2022 inclus reçu une allocation de 3.500 ou été classés dans les trois premiers d'une Classe 2. Poids: 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 12 décembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.		
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
	Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 650 m env.		
1674	Nuitsblanches , f, b, 3 ans, par Starspangledbanner AUS et Penny Sixpence [Kheleyf (USA)], 55 ^{1/2} k (56 k), ϕ , Avatara S.A. (<i>C. Guitraud</i>), Y. Barberot (s) - (n° corde 3)	1	
1867	Levante Breeze , f, b, 3 ans, par Siyouni et Liffey Dancer IRE (Sadler'S Wells USA), 54 ^{1/2} k (55 k), ϕ , Merry Fox Stud Limited (<i>A. Pouchin</i>), FH. Graffard (s) - (n° corde 6)	2	
1487	Inkiostro , f, n.p, 3 ans, par Dabirsim et Moon Eclipse [Paco Boy (IRE)], 55 ^{1/2} k (56 k), ϕ , LA. Morari (<i>R. Mangione</i>), M. Guarnieri - (n° corde 2)	3	
1760 3	Isola Di Capri , f, gr, 3 ans, par Morandi et Maurenda [Shamardal (USA)], 55 ^{1/2} k (56 k), Ecurie Treize Heureux (<i>H. Journiac</i>), N. Caullery - (n° corde 7)	4	
1932 4	Mandoki , m, b, 3 ans, par Worthadd IRE et Mahamaya GER (Seattle Dancer USA), 56 k (54 k), Gentlemen Racing (<i>G. Meury</i>), <i>M^{me} R. Weissmeier</i> - (n° corde 5)	5	
1870	Vizindi , h, 3 ans, 57 k (55 k), B. Giraudon (<i>M. Favriaux</i>), D. & P. Prod'Homme (s) - (n° corde 8)	6	
1927	Fusee A Maman , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), \otimes , F. Bellemere (<i>B. Marie</i>), F. Bellemere - (n° corde 4)	7	

Primes aux propriétaires :

5760 € *Nuitsblanches*.
2304 € *Levante Breeze*.
1728 € *Inkiostro*.
1152 € *Isola Di Capri*.
576 € *Mandoki*.

Primes aux éleveurs :

1169 € Suc. Larissa Kneip, Avatara S.A. .
715 € Merry Fox Stud Limited.
536 € Ecurie Normandie Pur Sang.
357 € Hugues Rousseau.
178 € Frieder Baumann.

Temps total : 1'42''39'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche INKIOSTRO à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Le hongre LES EMBRUNS a été déclaré non partant après s'être couché dans sa stalle de départ.

Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Florian BELLEMERE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté son cheval en retard au public.

La pouliche NUIITSBLANCHES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2113 4737 **PRIX DE PERONNE** 1650 m
(Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 4)

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 30 k. **Poids : 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 12 décembre 2022 inclus : 1 k. par 3.000.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 650 m env.

- 1761 Anistou GER**, f, b, 4 ans, par Maxios (GB) et Antonym USA (Bahri USA), 54^{1/2} k (53^{1/2} k), Gestut Ittlingen (*SP. Byrne*), M. Weiss - (n° corde 5) 1
- 1955 L'Ienissei**, h, b, 5 ans, par Dariyan et Devaki GER (Sholokhov IRE), 57 k (55 k), ♂, I. Endaltsev (*M^{me} P. Cheyer*), I. Endaltsev - (n° corde 4) 2
- 1589** ² **L'Air Du Temps**, h, b, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et So Long Girl GB (Selkirk USA), 57 k (55 k), ♂, M^{me} E. Libaud (*A. Vilchien*), E. Libaud (s) - (n° corde 12) 3
- 1761** ⁵ **Riyak**, h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Skalya (Sagacity), 59 k (57 k), Last Unicorn Racing (*C. Belmont*), R. Rohne - (n° corde 10) 4
- 1794 Grain De Poussiere**, f, b, f, 4 ans, par Birchwood IRE et Upendi (Slyouni), 54^{1/2} k (52^{1/2} k), M. Marcade (*A. Mosse*), T. Speicher - (n° corde 8) 5
- 1756** ¹ **Rio Samba**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (54^{1/2} k), M. Cox (*A. Bentahar*), M. Cox - (n° corde 3) 6
- 1821 Kanderas GB**, h, 7 ans, 57 k (56 k), ♂, N. Brenninkmeijer (*L. Carboni*), N. Brenninkmeijer - (n° corde 1) 7
- 1304** ² **Darlington GER**, h, 4 ans, 57 k (55 k), Stall Colonia (*G. Meury*), R. Rohne - (n° corde 2) 8
- 1820 Albamia**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), G. Barbedette (*M^{me} S. Tison*), G. Barbedette - (n° corde 6) 9
- 1557 Heatherwood**, h, 4 ans, 59 k (57 k), ♂, F. Maes (*E. Verhestraeten*), B. de Koninck - (n° corde 9) 10
- 1818 Bramante**, m, 4 ans, 56 k (54 k), F. Carnevali (*D. Cirocca*), F. Carnevali - (n° corde 7) -
- 1286** ⁴ **Elysted**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), ♂, M^{me} P. Charleuf (*L. Nomis*), A. Dubreuil - (n° corde 11) -

12 partants ; 31 eng. ; 12 part def. - Total des entrées : 792 €

3 long, 2 long, 1/2 long, encolure, 1 long 1/4, 1 long, encolure, 1 long 1/4, 4 long.

7000€ - 2800€ - 2100€ - 1400€ - 700€

Primes aux propriétaires :

3465 € *Anistou Ger*, prime non attribuée.
1386 € *L'Ienissei*.
1039 € *L'Air Du Temps*.
693 € *Riyak*.
346 € *Grain De Poussiere*.

Primes aux éleveurs :

595 € Gestut Ittlingen, prime non attribuée.
544 € I. G. E. P. .
408 € Pierre Lamy, M^{me} Stephanie Castanheira.
272 € Ecurie Euroling.
135 € Beranger Bussy, Terrains D'Avilly St Leonard, Jean-Baptiste Brice.

Temps total : 1'40''2'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument ANISTOU (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

STRASBOURG

lundi 12 juin 2023

Terrain BON

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Benjamin BOSSERT - Yann de BUYER - Catherine VAUBAN

2114 4766 **PRIX DE L'ESSOR** 1400 m
(Maiden)

23000 € (11500, 4600, 3450, 2300, 1150) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans** n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1784** ⁵ **Dea Matriona**, f, b, 2 ans, par Dark Angel IRE et Everglades GB (Teofilo IRE), 56^{1/2} k (57 k), GL Racing (*A. Lemaitre*), Chr. Head (s) - (n° corde 11) 1
- 1678** ² **Rose Academy**, f, b, 2 ans, par Zelzal et Al Markhiya IRE (Arcano IRE), 56^{1/2} k (57 k), J. Horan (*S. Planque*), X. Blanchet - (n° corde 10) 2
- 1784 Vermelho (IRE)**, f, b, 2 ans, par Showcasing GB et Runner Runner IRE (Dark Angel IRE), 56^{1/2} k (57 k), M^{me} R. Hillen (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) - (n° corde 8) 3
- Grey Fighter**, m, al, 2 ans, par Ifraaj GB et Hailstorm (GB) (Verglas IRE), 56 k (56^{1/2} k), ♂, E. Sauren (*L. Wolff*), H. Grewe - (n° corde 1) 4
- 1425 Fasny**, f, gr, 2 ans, par Fas IRE et Corny [Makfi (GB)], 56^{1/2} k (57 k), M^{me} T. Marnane (*B. Murzabayev*), F. Guyader (s) - (n° corde 7) 5
- 1784 Raffinesse**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (57 k), Rennstall Neuenhagen (*M. Seidl*), A. Suborics - (n° corde 12) 6
- Salma**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), Ecurie Frenchy Racing (*M^{me} F. Valle Skar*), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 14) 7
- Sover Fal**, m, 2 ans, 56 k (55 k), ♂, A. Sedrati (*L. Roussel*), M^{me} Y. Vollmer - (n° corde 2) 8
- Dashka**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), M^{me} M. Tretiakova (*M^{me} L. Grosso*), R. Rohne - (n° corde 9) 9
- 1318 Dizzle Dazzle**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (57 k), M^{me} T. Marnane (*H. Journiac*), F. Guyader (s) - (n° corde 3) 10
- Rainbow Queen**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), LMGW Bloodstock (*M^{me} S. Koyuncu*), Mar. Hofer - (n° corde 4) -
- Urban Chope**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), P. Walter (*M^{me} A. Molins*), J. Parize - (n° corde 6) -
- Fly Falcon Fly GER**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (55 k), O. Matkovic (*E. Hardouin*), J. Parize - (n° corde 5) -

13 partants ; 19 eng. ; 14 part def. - Total des entrées : 1044 €
11500€ - 4600€ - 3450€ - 2300€ - 1150€

Primes aux propriétaires :

8280 € *Dea Matriona*.
3312 € *Rose Academy*.
2484 € *Vermelho (Ire)*.
1656 € *Grey Fighter*.
828 € *Fasny*.

Primes aux éleveurs :

1681 € Ecurie De Cachene.
1028 € Al Shaqab Racing.
504 € Framont Limited.
336 € Ecurie Skymarc Farm.
257 € Mathieu Lallane, M^{me} Aline Lallane.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre

pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche RAINBOW QUEEN à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Jess PARIZE par une amende 60 euros pour couleurs non conformes.

La pouliche DEA MATRONA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2115 ⁴⁷⁶⁷ **PRIX DU PRESIDENT RAYMOND STEIDEL** **2 000 m**
(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant pas depuis le 12 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 7.500 ni depuis le 12 décembre 2022 inclus été classés dans les trois premiers d'une Classe 2 ou d'un prix de dotation totale de 20.000.
Poids: 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 12 septembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

- | | | |
|-------------|---|-------------|
| 1210 | Vidalgo GER , m, b, 3 ans, par Brametot IRE et Villebaudon [Le Havre (IRE)], 57 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} K. Brieskorn (H. Besnier), S. Richter - (n° corde 3) | 1 |
| 1970 | Papyrus Road , m, gr, 3 ans, par Morandi et Pyramid Street USA (Street Sense USA), 57 k (57 ^{1/2} k), ♂, J.P.J. Dubois (A. Madamet), S. Culin - (n° corde 2) | 2 |
| | Duke'S Spirit GER , m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Diamond Dove GER (Dr Fong USA), 56 k (56 ^{1/2} k), Gestut Wiesengrund (B. Murzabayev), W. Hickst - (n° corde 7) | 3 |
| 1742 | 1 Sigrune , f, b.f, 3 ans, par Outstrip GB et Forever GER (Lord Of England GER), 55 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), ♀, R. Philippon (M ^{me} L. Grosso), M ^{me} R. Philippon - (n° corde 11) | 4 |
| | Lightning Lara , f, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Lightning Debut GB (Pivotal GB), 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), ♂, Stall Grischnun (M ^{me} E. Weissmeier), FX. Weissmeier - (n° corde 5) | 5 |
| 1672 | Lunanera (FR) , m, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), Tota Li Ltd (H. Journiac), G. Herson (s) - (n° corde 1) | 6 |
| 1728 | 5 Lovely Tess , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), Gestut Sommerberg (S. Breux), U. Schwinn - (n° corde 14) | 7 |
| 1031 | Belle Faustine , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), ♂♂, M. Charleu (M ^{me} A. Nicco), A. Acker (s) - (n° corde 6) | 8 |
| 1917 | 1 Sendmeastar , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), P. Walter (E. Hardouin), J. Parize - (n° corde 12) | 9 |
| 1940 | Labelle Trezy , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), ♂♂, M ^{me} N. Dietrich (A. Lemaitre), M ^{me} Y. Vollmer - (n° corde 8) | 10 |
| | Rocking Boy , m, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, Stall Nicole (R. Piechulek), M ^{me} C. Whitfield - (n° corde 13) | - |
| 1760 | 2 Siyouchka (GB) , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), M ^{me} I. Pantall (M ^{me} M. Velon), HA. Pantall - (n° corde 9) | dist |
| 940 | 1 Wonder Of You (IRE) , m, 3 ans, 58 k (56 k), M ^{me} R. Hillen (L. Roussel), Ed. Monfort (s) - (n° corde 10) | tj |

13 partants; 34 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. - Total des entrées: 1281 €

Eng. Sup.: Lunanera (FR)

Sans motif: Kourosh GER

2 long 1/2, nez, 1/2 long, 1 long 1/2, 1 long, 8 long, courte encolure, 4 long, 1 long.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:

5760 € Vidalgo Ger, prime non attribuée.

2304 € Papyrus Road.

1728 € Duke'S Spirit Ger, prime non attribuée.

1152 € Sigrune.

576 € Lightning Lara.

Primes aux éleveurs:

715 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

680 € M^{me} B. Schmake, prime non attribuée.

233 € Suc. Larissa Kneip.

204 € Gestut Wiesengrund, prime non attribuée.

178 € Werner Neumann.

Temps total: 2'11''44'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé les pouliches SIYOUCHKA (GB) et LIGHTNING LARA à être munies d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentées au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner les causes de la chute du jockey Léo ROUSSEL (WONDER OF YOU (IRE)) dans la ligne droite d'en face.

Après examen du film de contrôle, le jockey Léo ROUSSEL pris en charge par les services médicaux n'ayant pu être entendu, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le cheval WONDER OF YOU (IRE) avait éjecté le jockey Léo ROUSSEL en faisant un écart sur gauche, peu avant le passage de route, dans la ligne droite d'en face, sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires ont distancé la pouliche SIYOUCHKA (GB) de la 7^e place, son jockey ne s'étant pas pesé au retour après la course.

Toutefois, aucune sanction n'a été prise à l'encontre du jockey Marie VELON celui-ci s'étant manifestement présenté à la pesée de retour après la course mais n'a pas été pesé par les juges de la pesée suite à un problème de coordination entre les techniciens.

Le poulain VIDALGO (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2116 ⁴⁷⁶⁸ **PRIX ROBERT MATZINGER** **1 400 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 3)

19 900 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus.**

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapier aura attribué une valeur inférieure ou égale à 32 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +28.

- | | | |
|-------------|---|-----------|
| 1821 | 4 Saga Timgad , h, b.f, 7 ans, par Excelebration IRE et Manaqeb GB (Cape Cross IRE), 59 k (58 k), Stall Corleone (M ^{me} A. Molins), MF. Weissmeier - (n° corde 13) | 1 |
| 1555 | 2 Maavah , f, b, 6 ans, par Sidestep AUS et Tejahaa [Haafhd (GB)], 56 ^{1/2} k (57 k), ♂, Stall Schllau (B. Murzabayev), S. Schleppi - (n° corde 9) | 2 |
| 1955 | Ventura Vision , f, b, 5 ans, par No Nay Never USA et Great Trip USA (Lemon Drop Kid USA), 58 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), ♀, G. Snijders (C. Berge), G. Snijders - (n° corde 3) | 3 |
| 1955 | Madouss , f, gr, 5 ans, par Myboycharlie IRE et Japan GER (Key Royal GER), 59 ^{1/2} k (58 ^{1/2} k), ♂♂, S. Assous (M ^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 5) | 4 |
| 1675 | 4 Hypnotized , f, b.f, 4 ans, par Dream Ahead USA et Agent Mimi [Medecis (GB)], 56 ^{1/2} k (57 k), Galopp Club Herzblut Fur V. (A. Madamet), R. Rohne - (n° corde 16) | 5 |
| 1555 | 1 Wahiba Sands IRE , h, 6 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} S. Steinberg (R. Piechulek), M ^{me} S. Steinberg - (n° corde 10) | 6 |
| 1555 | Leeroy Gold , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), M ^{me} M. Renggli (S. Ruis), M ^{me} M. Renggli - (n° corde 11) | 7 |
| 1955 | 2 Big Boots IRE , h, 7 ans, 60 k (59 k), GWH. Schmitt (M ^{me} M. Velon), W. Hickst - (n° corde 7) | 8 |
| 1916 | 3 Topinambur , h, 6 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), ♂, B. Recher (A. Lemaitre), B. Recher - (n° corde 12) | 9 |
| 1554 | 4 You'Ve Got Sail , h, 4 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), Stall New Contenance (M. Seidl), S. Schleppi - (n° corde 8) | 10 |
| 1218 | Joyeuse De Romay , f, 4 ans, 54 k (53 k), ♂, M. Charleu (M ^{me} A. Nicco), A. Acker (s) - (n° corde 4) | - |
| 1447 | Electroscope IRE , h, 5 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, Stall Dresdensia (H. Besnier), S. Richter - (n° corde 14) | - |
| 1916 | 1 Hur Cat , h, 6 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), ♂♂, R. Meder (C. Lecoeuvre), M. Krebs (s) - (n° corde 2) | - |
| 1916 | 4 Happy Dream ITY , h, 9 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), ♂♂, C. Foeller (E. Hardouin), J. Parize - (n° corde 1) | - |
| 1650 | Peterhof , h, 8 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), ♂, M. Lehmann (S. Planque), M. Lehmann - (n° corde 15) | - |

15 partants; 27 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1 041 €

Sans motif: Micoleso

Chev. élim.: Karinas Dream, Tapeten Toni

9500€ - 3800€ - 2850€ - 1900€ - 950€

Primes aux propriétaires:

3847 € Saga Timgad.

1539 € Maavah.

1410 € Ventura Vision.

940 € Madouss.

470 € Hypnotized.

Primes aux éleveurs :

- 1134 € Ecurie Jema.
 694 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.
 369 € Ecurie Haras Du Cadran, M^{me} Martina Stadelmann.
 362 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
 184 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, M^{lle} Karine Morice.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre TOPINAMBUR à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La jument MAAVAH a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2117 ⁵⁶⁴¹ **PRIX LEONARD ERMANN** 2350 m
 (Classe 4)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'ayant pas depuis le 19 août 2022 inclus reçu une allocation de 5.000 (A Réclamer excepté) ni été classés dans les trois premiers d'une Classe 2. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 19 août 2022 inclus : 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 350 m env.

- | | | | |
|-------------|--------------|--|----|
| 1567 | ⁴ | Gino Star , h, al, 4 ans, par It'S Gino GER et Anzi Star [Anzillero (GER)], 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, Ecurie des Alierions (A. Lemaitre), M ^{me} Y. Vollmer - (n° corde 16) | 2 |
| 1557 | ² | Queen Of Starlets , f, b, f, 4 ans, par Brametot IRE et Queen Of Fire GB (Dr Fong USA), 58 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), El Sur Racing (C. Berge), G. Geisler - (n° corde 6) | 3 |
| 1737 | | Darling Challenge , f, al, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Swedish Challenge USA (Hat Trick JPN), 55 ^{1/2} k (56 k), P. Walter (E. Hardouin), J. Parize - (n° corde 7) | 4 |
| 1936 | | Strange Attraction , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), ♂, M. Schiestel (M ^{me} L. Grosso), M. Schiestel - (n° corde 3) | 6 |
| 1493 | | Divino GER , h, 4 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), Stal Foxhunt (S. Breux), CJM. Wolters - (n° corde 5) | 7 |
| 1252 | ³ | Zahedan GER , h, 4 ans, 57 k (56 k), M ^{me} H. Hobitz (M ^{me} A. van den Troost), M ^{me} Y. Almenrader - (n° corde 15) | 8 |
| 1556 | | Mandore , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), ♂, P. Deshayes (H. Besnier), M ^{me} Y. Vollmer - (n° corde 10) | 9 |
| 175 | | It'S Always , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), ♂, Pat. Deshayes (M ^{me} A. Molins), M ^{me} Y. Vollmer - (n° corde 13) | 10 |
| 1918 | | Mary White , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), ♂, M. Lehmann (M ^{me} A. Nicco), M. Lehmann - (n° corde 11) | - |
| 1876 | | Volando Voy , h, 4 ans, 57 k (56 k), ♂, A. Roussel (M ^{me} E. Weissmeier), A. Roussel - (n° corde 2) | - |
| 1876 | | Pontifex , h, 4 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), ♂, Good Wife Stable (C. Lecoeuvre), M ^{me} C. Bocskai - (n° corde 8) | - |
| 1876 | | Costaline Dumoulin , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), And. Roussel (L. Wolff), And. Roussel - (n° corde 4) | - |

14 partants ; 26 eng. ; 16 part def. - Total des entrées : 533 €

Certif. vétérinaire : Go For It, Azadore

Chev. élim. : Sweet Pro GER

4 long, 2 long ½, courte encolure, 6 long, 3 long, 1 long ½, 1 long, tête, 1 long.

4750€ - 1900€ - 1425€ - 950€ - 475€

Primes aux propriétaires :

- 2351 € Ad Astra Ger, prime non attribuée.
 940 € Gino Star.
 705 € Queen Of Starlets.
 470 € Darling Challenge.
 235 € Belle Breizh.

Primes aux éleveurs :

- 403 € Christoph Bergjar, prime non attribuée.
 369 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
 276 € Joachim Erhardt.
 184 € M^{lle} Charlotte Hutchinson, M^{me} Anna Sundstrom.
 92 € Haras Des Eves, Daniel Cherdou, M^{me} Claudie Cherdou.

Temps total : 2'28''85''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre

pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre GINO STAR à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La jument QUEEN OF STARLETS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2118 ⁴⁷⁷⁰ **PRIX DU PAYS DE HANAU** 2000 m
 (Handicap de catégorie divisé)
 (Classe 4)
 Deuxième épreuve

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**,

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 32 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +35,5.

- | | | | |
|-------------|---------------|--|----|
| 1918 | ¹ | Moremi , h, al, 6 ans, par Kheleyf USA et Mephala [Muhaymin (USA)], 57 k (56 k), ♂, F. Dambacher (M ^{me} A. Nicco), F. Dambacher - (n° corde 14) | 1 |
| 1727 | ² | Sciliar IRE , h, al, 5 ans, par Raven'S Pass USA et Snake Dancer IRE (Golden Snake USA), 60 k (60 ^{1/2} k), J. Paulen (S. Maillot), J. Paulen - (n° corde 1) | 2 |
| 1918 | ³ | River Lilly , f, gr, 6 ans, par Stormy River et Killi (IRE) (Indian Rocket GB), 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), ♂, J. Bossert (M ^{me} E. Weissmeier), J. Bossert - (n° corde 9) | 3 |
| 1916 | ⁴ | Fullstrip , h, gr, 4 ans, par Outstrip GB et Cheerfully GB (Sadler'S Wells USA), 54 ^{1/2} k (55 k), ♂, D. Rosport (C. Lecoeuvre), M. Krebs (s) - (n° corde 13) | 4 |
| 1918 | ⁴ | Triptajika , f, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Triptyka (IRE) (Mastercraftsman IRE), 59 ^{1/2} k (60 k), J. Parize (E. Hardouin), J. Parize - (n° corde 3) | 5 |
| 1949 | ⁶ | Azazel , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), ♂, F. Kennel (J. Mobian), F. Kennel - (n° corde 10) | 6 |
| 1759 | ⁷ | Sweet Betsy , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), M. Smith (M ^{me} S. Koyuncu), M ^{me} DU. Smith - (n° corde 15) | 7 |
| 1727 | ⁸ | Secret Glory , f, 4 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), ♂, M. Krebs (s) (A. Lemaitre), M. Krebs (s) - (n° corde 16) | 8 |
| 1735 | ³ | Fede Galizia (IRE) , f, 4 ans, 56 k (55 k), ♂, V. Wenner (M ^{me} A. Molins), M ^{me} Y. Vollmer - (n° corde 4) | 9 |
| 1727 | ¹⁰ | Aramis D'Azur , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), ♂, Stall Donna (R. Piechulek), M ^{me} C. Whitfield - (n° corde 12) | 10 |
| 1705 | ⁻ | My Buddy , m, 8 ans, 57 k (56 k), ♂, A. Mischler (M ^{me} F. Valle Skar), M. Krebs (s) - (n° corde 7) | - |
| 1676 | ⁻ | Loona Spigao , f, 7 ans, 56 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), ♂, F. Gelhay (M ^{me} L. Grosso), F. Gelhay - (n° corde 2) | - |
| 1658 | ⁻ | Doralice , f, 5 ans, 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), M ^{me} K. Gogl (C. Berge), K. Kerekes - (n° corde 11) | - |
| 1727 | ⁻ | It Splits The Bise , f, 5 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} J. Proietti (A. Girel), L. Proietti - (n° corde 8) | - |
| 1918 | ⁵ | Hackle Setter USA , h, 7 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), ♂, F. Meckes (H. Besnier), F. Meckes - (n° corde 5) | - |

15 partants ; 16 eng. ; 16 part def. - Total des entrées : 704 €

Sans motif : Wootton Grey

1 long, 2 long, tête, tête, ½ long, 1 long, nez, 1 long, 1 long.

8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires :

- 3240 € Moremi.
 1584 € Sciliar Ire, prime non attribuée.
 972 € River Lilly.
 792 € Fullstrip.
 396 € Triptajika.

Primes aux éleveurs :

- 1461 € Ecurie Jarlan, Suc. Maxime Jarlan.
 438 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{me} Geraldine Henochsberg.
 272 € St Clare Hall Stud, prime non attribuée.
 203 € M^{me} Melanie Austin.
 155 € Eric Puerari, Patrick Fellous, Jean-Marie Beguigne, Alain Giaoui.

Temps total : 2'13''20''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre ARAMIS D'AZUR et les juments TRIPTAJIKA et FEDE GALIZIA (IRE) à être munis d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur un mouvement survenu à environ 100 mètres de l'arrivée entre le hongre SCILIAR (IRE) (Sébastien MAILLOT), arrivé 2^e et les juments RIVER LILLY (Esther WEISSMEIER), arrivée 3^e, et TRIPTAJIKA (Eddy HARDOUIN), arrivée 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que malgré le mouvement vers l'extérieur du hongre SCILIAR (IRE), à environ 100 mètres de l'arrivée, ni la jument RIVER LILLY ni la jument TRIPTAJIKA, contrariées par ce mouvement, n'auraient été en mesure de devancer le hongre SCILIAR (IRE).

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Sébastien MAILLOT par une interdiction de monter d'une durée de 1 jour pour ne pas avoir fait son possible pour empêcher son cheval de pencher dans les derniers mètres de course.

Le hongre MOREMI a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre SWEET MASTER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

COMPIÈGNE

mardi 13 juin 2023

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : M Gérard LAVOINE - Nicole BRAEM - Marie-Josèphe HUET - M Gérard SAUQUE

2119 4769 **PRIX DE L'ACKERLAND** **2 000 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 32 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +28.

- 1255** ² **Mr Riem**, h, b, 5 ans, par Martinborough JPN et Makhalina IRE (Red Ransom USA), 57 k (56 k), K. Kerekes (*M^{me} F. Valle Skar*), K. Kerekes - (n° corde 2)
- 1790** **Calcutta Cup**, h, al, 5 ans, par Territories IRE et Loriet GB (Champs Elysees GB), 60 k (60^{1/2} k), Stall Hexenberg (*B. Murzabayev*), MF. Weissmeier - (n° corde 4)
- 1727** ⁴ **Sweet Master**, h, b, 7 ans, par Masterstroke USA et Sweet Storm (Stormy River), 55 k (55^{1/2} k), Stall Heidekraut (*M. Seidl*), W. Himmel - (n° corde 14)
- 75** **Tornado GER**, h, al, 8 ans, par Campanologist USA et Thanksgiving GER (Lomitas GB), 53^{1/2} k (52^{1/2} k), Stall Belar-Grande (*C. Berge*), M. Weber - (n° corde 1)
- 1971** **Jolienene**, f, b, 4 ans, par Wings Of Eagles et Bomba [Hannouma (IRE)], 57 k (56 k), W. Bohi/Mme M. Ziegler-Bohi (*M^{me} A. Molins*), M^{me} C. Bocskai - (n° corde 12)
- 1727** **Albert Bridge**, h, 5 ans, 52^{1/2} k, ϕ β , M. Smith (*M^{me} S. Koyuncu*), M^{me} DU. Smith - (n° corde 11)
- Tom Red GER**, h, 6 ans, 57^{1/2} k (58 k), C. Schleppe (*L. Wolff*), S. Schleppe - (n° corde 3)
- 1824** ³ **Black Wall**, m, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), ϕ , P. Hartzler (*S. Ruis*), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 6)
- 1972** **Hoolong**, h, 5 ans, 56 k (56^{1/2} k), β , Ecuries Serge Stempniak (*A. Lemaitre*), L. Proietti - (n° corde 8)
- 1727** ² **Saguaro GER**, h, 7 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), M^{me} A. Moser/Gerhard Moser (*M^{me} M. Velon*), M^{me} C. Whitfield - (n° corde 10)
- 1938** ³ **Innis GER**, h, 8 ans, 57 k (57^{1/2} k), ϕ Δ , C. Weber (*S. Maillot*), C. Weber - (n° corde 7)
- 821** **Rebel D'Ans**, h, 8 ans, 53^{1/2} k (52^{1/2} k), J. Parize (*M^{me} A. Nicco*), J. Parize - (n° corde 13)
- Dorthe GER**, f, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), Stall Durante (*A. Madamet*), W. Hickst - (n° corde 15)
- 526** **Magnétique IRE**, h, 8 ans, 53^{1/2} k (54 k), β , M^{me} ML. Gast (*S. Breux*), J. Parize - (n° corde 5)

14 partants ; 45 eng. ; 16 part def. - Total des entrées : 1428 €

Certif. vétérinaire : *Glory Days, Cheese*

Chev. élim. : *Lex Luthor IRE*

9500€ - 3800€ - 2850€ - 1900€ - 950€

Primes aux propriétaires :

- 4702 € *Mr Riem*.
- 1881 € *Calcutta Cup*.
- 1154 € *Sweet Master*.
- 769 € *Tornado Ger*, prime non attribuée.
- 470 € *Jolienene*.

Primes aux éleveurs :

- 1846 € Umberto Saini-Fasanotti.
- 520 € Earl Haras Du Taillis.
- 482 € Biddestone Stud Ltd.
- 184 € Ecurie Du Sud, Jean-Pierre-Joseph Dubois, Cedric Rossi, Charley Rossi.
- 161 € Stall Scher, prime non attribuée.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre

2120 4256 **PRIX DE CARLEPONT** **1 800 m**
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 13 janvier 2023 inclus, reçu une allocation de 7.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1815** ⁵ **Inattendu**, h, b, f, 7 ans, par Anodin (IRE) et Suama [Monsun (GER)], 59^{1/2} k (60 k), (10 000), T. Marechal (*A. Pouchin*), E. Lyon - (n° corde 5)
- 1738** ² **Il Vincitore**, m, b, f, 6 ans, par Maxios (GB) et Por Eso [Touch Of The Blues (FR)], 58 k (58^{1/2} k), \otimes β , (8 000), Ecuries Jacques Piasco (*A. Crastus*), C. Escuder - (n° corde 1)
- 1585** **Vesinaba**, h, b, 7 ans, par Anabaa Blue (GB) et Vesilia [Nombre Premier (GB)], 57^{1/2} k (56^{1/2} k), (10 000), B. Lynam (*D. Provost*), Ed. Monfort (s) - (n° corde 7)
- 1889** ⁵ **Kanifushi (GB)**, h, al, 4 ans, par Elvstroem AUS et Tejaara USA (Kingmambo USA), 59 k (57 k), \otimes , (12 000), VDA Transport Solutions (*M^{me} P. Cheyer*), A. Fouassier - (n° corde 10)
- 1958** ³ **Pegasus (GB)**, h, b, 8 ans, par Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA (Broad Brush USA), 61 k (61^{1/2} k), β , (12 000), P. van Belle (*M. Guyon*), F. Vermeulen (s) - (n° corde 6)
- 1821** ⁵ **Romanello**, h, 5 ans, 61 k (59 k), β , (12 000), M. Ghys (*C. Berge*), A. Fouassier - (n° corde 8)
- 1958** ⁴ **Come Say Hi (FR)**, h, 7 ans, 59 k (57 k), ϕ β , (12 000), C. Trecco (*M^{me} E. Fontaine*), D. Windrif - (n° corde 2)
- 1843** **Banksy GER**, h, 5 ans, 58 k (58^{1/2} k), (8 000), Ecurie Crocodile (*T. Trullier*), G. Courbot - (n° corde 11)
- 1492** **Afghany**, h, 5 ans, 58 k (58^{1/2} k), Δ β , (8 000), F. Chappet (*S. Planque*), F. Chappet - (n° corde 9)
- 1860** ¹ **Le Duc**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), β , (10 000), A. Radu (*C. Demuro*), G. Hue & Taupin (s) - (n° corde 4)
- 1929** ⁴ **Circo Massimo GB**, h, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), \otimes β , (12 000), Ecurie Crocodile (*F. Lefebvre*), G. Courbot - (n° corde 3)

11 partants ; 20 eng. ; 11 part def. - Total des entrées : 608 €
courte encolure, courte encolure, 1/2 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 1 long, 1 long, 1 long 1/4, 1 long.

8 000€ - 3 200€ - 2 400€ - 1 600€ - 800€

Primes aux propriétaires :

- 3240 € *Inattendu*.
- 1296 € *Il Vincitore*.
- 972 € *Vesinaba*.
- 792 € *Kanifushi (Gb)*.
- 324 € *Pegasus (Gb)*.

Primes aux éleveurs :

- 1461 € Sarl Haras De Saint-Faust, Chantilly Bloodstock Agency, Haras D'Idernes.
- 438 € Yves Fremiot, M^{me} Yves Fremiot.
- 382 € Scea Jlc, M^{me} Pauline Carpentier.
- 310 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.
- 146 € Haras De Bernesq.

Temps total : 1'52"8'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jeune jockey Cécilia POIRIER, étant accidentée, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KANIFUSHI (GB) par le jeune jockey Perrine CHEYER.

Le jeune jockey Léo ROUSSEL, étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VESINABA par le jeune jockey Dorian PROVOST au poids de 56 kg.

Les Commissaires ont autorisé le hongre PEGASUS (GB) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre AFGHANY à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Fabien LEFEBVRE et le jeune jockey Corentin BERGE en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés par une amende de 150 euros (2^e infraction) et par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours (3^e infraction), pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'apprenti Dorian PROVOST en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Les hongres KANIFUSHI (GB) et VESINABA et le poulain BANSKY (GER) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2121 4252 PRIX DES NEUF FONTAINES 1600 m (Inédits)

27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. **Poids: 58 k.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.

- | | |
|----------|--|
| 1 | Mille Dreams , f, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et La Milletiere [Sunday Break (JPN)], 56 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), A. Gillibert (<i>A. Bentahar</i>), F. Chappet - (n° corde 6) |
| 2 | Tygress GB , f, b, 3 ans, par Kingman GB et Sariska GB (Pivotal GB), 56 ^{1/2} k (57 k), Δ , L ^{ady} Bamford (<i>B. Murzabayev</i>), A. Fabre (s) - (n° corde 4) |
| 3 | Nascent GB , f, b, 3 ans, par Kingman GB et Very Good News USA (Empire Maker USA), 56 ^{1/2} k (57 k), Suc. K. Abdullah (<i>C. Lecoeuvre</i>), HF. Devin (s) - (n° corde 8) |
| 4 | Svenya GER , f, b, 3 ans, par Tamayuz GB et Scapina GER (Tai Chi GER), 56 ^{1/2} k (57 k), S. Molks (<i>H. Besnier</i>), M ^{me} N. Prosek Arendsen - (n° corde 5) |
| 5 | Recoleta , f, b, 3 ans, par Recoletos et Lady Ken (Kendargent), 56 ^{1/2} k (57 k), M ^{me} MC. Elaerts (<i>H. Journiac</i>), M ^{me} AS. Crombez - (n° corde 2) |
| 6 | Little Italy , h, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), β , L. Dassault (<i>C. Soumillon</i>), A. & G. Botti (s) - (n° corde 9) |
| 7 | Olga Gold , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), German Racing Club (<i>T. Bachelot</i>), H. Blume - (n° corde 1) |
| 8 | Doulama , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), β , S.A. Aga Khan (<i>M. Barzalona</i>), FH. Graffard (s) - (n° corde 7) |
| 9 | Tuari , m, 3 ans, 58 k (56 k), M ^{me} H. Zink (<i>C. Berge</i>), G. Geisler - (n° corde 3) |

9 partants; 15 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 723 €
½ long, 1 long ¼, ¼ long, 4 long ½, 5 long, 7 long, ¾ long, 1 long.
13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€

Primes aux propriétaires:

9720 € *Mille Dreams*.
3888 € *Tygress Gb*, prime non attribuée.
2916 € *Nascent Gb*, prime non attribuée.
1944 € *Svenya Ger*, prime non attribuée.
972 € *Recoleta*.

Primes aux éleveurs:

3018 € Haras De Grandcamp Earl.
459 € Lady Bamford, prime non attribuée.
344 € Juddmonte Farms Ireland Ltd, prime non attribuée.
301 € M^{me} Marie-Claire Elaerts.
229 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.

Prime F.E.E.:

2500 € *Mille Dreams*.

Temps total: 1'41''26'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches MILLE DREAMS et TYGRESS (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2122 4255 PRIX DE TRACY-LE-MONT 1600 m (Classe 2)

27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 13 septembre 2022 inclus été classés dans les trois premiers d'un Groupe ou gagné une Listed ni depuis le 13 mars 2023 inclus, gagné une Classe 1. **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant, depuis le 13 décembre 2022 inclus gagné une Classe 2 ou été classés dans les trois premiers d'une Listed porteront 1 k. 1/2; gagné plusieurs Classe 2 ou gagné une Classe 1, 3 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 13 juin 2022 inclus été classés dans les trois premiers d'un Groupe porteront 1 k 1/2.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.

- | | |
|-------------|--|
| 1 | Mirsky GB , m, al, 4 ans, par Siyouni et Latice (IRE) (Inchinor GB), 57 k (57 ^{1/2} k), β , G. Strawbridge (<i>S. Pasquier</i>), M ^{me} V. Head - (n° corde 3) |
| 1865 | Loliwood , f, b, 4 ans, par Birchwood IRE et Lady Ming [Konig Turf (GER)], 55 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), M ^{me} C. Barande Barbe (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M ^{me} C. Barande Barbe - (n° corde 8) |
| 3 | Khamma , f, n.p, 4 ans, par Al Wukair IRE et Veronica Watch GB (Harbour Watch IRE), 55 ^{1/2} k (56 k), M. Arch (<i>T. Bachelot</i>), H. Shimizu - (n° corde 5) |
| 1464 | Shinning Ocean , m, b, 6 ans, par Dabirsim et Shimmering Sands [Medicean (GB)], 58 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), β , Ecurie Normandie Pur Sang (<i>M^{me} D. Santiago</i>), H. Blume - (n° corde 4) |
| 1710 | Sun Flare (GB) , f, al, 4 ans, par Exceed And Excel AUS et Rose Et Or (IRE) (Iffraaj GB), 55 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), Godolphin SNC (<i>M. Favriaux</i>), A. Fabre (s) - (n° corde 1) |
| 1865 | Titanium , h, 4 ans, 58 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), Ecurie 4l (<i>L. Carboni</i>), A. & G. Botti (s) - (n° corde 2) |
| 1352 | Valiabad , h, 4 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), M. Watt (<i>M. Guyon</i>), M. Delzangles - (n° corde 7) |
| 8 | Baby Glory , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), Ecurie Normandie Pur Sang (<i>C. Demuro</i>), W. Hickst - (n° corde 6) |
- 8 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 1233 €
Eng. Sup.: *Titanium*
1 long ¼, tête, 2 long ½, 1 long ¼, 3 long, 4 long, 2 long ½.
13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€
- Primes aux propriétaires:
6682 € *Mirsky Gb*, prime non attribuée.
2673 € *Loliwood*.
2004 € *Khamma*.
1093 € *Shinning Ocean*.
668 € *Sun Flare (Gb)*.
- Primes aux éleveurs:
1147 € George Strawbridge, prime non attribuée.
1049 € Florent Picard.
787 € Bonaccorso Vitale Brovarone.
493 € Thierry De La Heronniere.
171 € Noir Et Or Elevage S.A..
- Temps total: 1'37''92'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain MIRSKY (GB) et la pouliche LOLIWOOD ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2123 4254 PRIX DE L'AILETTE 2000 m (Femelles) (Maiden)

27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

- | | |
|-------------|---|
| 1671 | Hasapiko , f, b.f, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Danse Grecque USA (Hold That Tiger USA), 58 k (58 ^{1/2} k), E. Mudge (<i>T. Bachelot</i>), S. Wattel (s) - (n° corde 7) |
|-------------|---|

- 1602** ³ **Andraste (GB)**, f, b, 3 ans, par Saxon Warrior JPN et Hazel Lavery IRE (Excellent Art GB), 58 k (58^{1/2} k), Al Asayl France (M. Barzalona), FH. Graffard (s) - (n° corde 8) **2**
- 1386** ² **Bubble Sign**, f, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Bubble Style [Desert Style (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), ZAK Bloodstock (I. Mendizabal), M. Delzangles - (n° corde 6) **3**
- 1487** ³ **Inclination**, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Il Rizzi (Slickly), 58 k (58^{1/2} k), L., B. Giraudon (E. Hardouin), D. & P. Prod'Homme (s) - (n° corde 5) **4**
- Angel Guidance (GB)**, f, b, m, 3 ans, par Mastercraftsman IRE et Above The Clouds [High Chaparral (IRE)], 56 k (56^{1/2} k), Ballymore Thoroughbred Racing (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 1) **5**
- 1602** ⁴ **Celeres IRE**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), Al Shira'AA Farms (C. Soumillon), P. Bary (s) - (n° corde 4) **6**
- 1580** ³ **Siren**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), LNJ Foxwoods SC (M. Guyon), Tim. Donworth (s) - (n° corde 10) **7**
- 1602** **Gold Curtain**, f, 3 ans, 58 k (56 k), T. Kereffoff (D. Provost), N. Caullery - (n° corde 3) **8**
- 1816** **Tisseux De Reves GB**, f, 3 ans, 58 k (55 k), ⊗, DJ. Deer (M. Favriaux), A. Fabre (s) - (n° corde 2) **9**

9 partants; 24 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1244 €
2 long, 3 long, 3/4 long, encolure, 1/2 long, 7 long, 2 long, 5 long.
13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€

Primes aux propriétaires:

9720 € Hasapiko.
3888 € Andraste (Gb).
2916 € Bubble Sign.
1944 € Inclination.
972 € Angel Guidance (Gb).

Primes aux éleveurs:

3018 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
905 € Ali Hakam, M^{me} Amina Hakam.
789 € Al Asayl France.
603 € M^{me} Marion Mazoyer, M^{me} Caroline Prod'Homme.
197 € Dayton Investments Ltd.

Temps total: 2'8"72"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après examen du film de contrôle et avoir entendu l'apprenti Dorian PROVOST et le jockey Bauyrzhan MURZABAYEV en leurs explications au sujet d'un mouvement survenu à l'entrée de la ligne d'arrivée, ont sanctionné l'apprenti Dorian PROVOST par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour s'être rapproché de la corde obligeant son concurrent à reprendre et à changer de ligne (2^e infraction).

Les pouliches HASAPIKO et ANDRASTE (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2124 ⁴²⁵⁸ **PRIX DE LA FORET DE LAIGUE** **1400 m**
(Handicap divisé)
Deuxième épreuve

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1400 m env.

Référence: +22,5.

- 1869** ² **Camelot Song (IRE)**, f, b, 3 ans, par Camelot GB et Chant De Sable (IRE) (Oasis Dream GB), 57^{1/2} k (58 k), p, Roy Racing Ltd (S. Pasquali), FH. Graffard (s) - (n° corde 12) **1**
- 1947** **More**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Sport Game [Azamour (IRE)], 58^{1/2} k (59 k), M^{me} I. Smits (A. Crastus), C. Ferland (s) - (n° corde 17) **2**
- 1355** ³ **Quartz Du Houley**, m, b, 3 ans, par Brametot IRE et Facilita IRE (Fasliyev USA), 59 k (59^{1/2} k), φ, M^{me} C. Pelier (C. Soumillon), Y. Barberot (s) - (n° corde 16) **3**
- 1869** ³ **Cosmo Beau**, m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Crystals Sky (Hernando), 56^{1/2} k (57 k), M. Motschmann (M. Barzalona), S. Cerulis - (n° corde 5) **4**
- 1869** ⁵ **Mymap**, f, gr, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Mapow (Kendor), 55 k (55^{1/2} k), M^{me} A. Kurth (C. Lecoeuvre), Y. Barberot (s) - (n° corde 3) **5**
- 1869** ¹ **Melbora**, f, b, f, 3 ans, par Martinborough JPN et Melodora (Vatori), 59 k (58 k), J. Bell (M^{me} D. Santiago), M^{me} G. Rarick - (n° corde 10) **6**
- 1576** ¹ **Purple Rain**, h, b, 3 ans, par Harry Angel IRE et All Stars (IRE) (Sea The Stars IRE), 58^{1/2} k (56^{1/2} k), φ, Gemini Stud (D. Provost), Y. Barberot (s) - (n° corde 1) **7**

- 1538** ¹ **Bombina**, f, 3 ans, 59 k (59^{1/2} k), Wertheimer & Frere (M. Guyon), Ed. Monfort (s) - (n° corde 2) **8**
- 1813** ³ **Khabesa**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), S. Le Page (A. Pouchin), A. Fabre (s) - (n° corde 6) **9**
- 1823** **Dolceshal**, f, 3 ans, 55^{1/2} k (56 k), F. Grima (S. Ruis), C. Escuder - (n° corde 9) **10**
- 1673** ² **Hadya**, f, 3 ans, 55^{1/2} k (56 k), p, M. Motschmann (B. Murzabayev), S. Cerulis - (n° corde 15) **-**
- 1725** **Les Trois Vallees**, h, 3 ans, 56 k (55 k), Rob. Collet (s) (M^{me} M. Velon), Rob. Collet (s) - (n° corde 7) **-**
- 1869** **Royalwood**, f, 3 ans, 55^{1/2} k (56 k), M^{me} C. Barande Barbe (R. Thomas), M^{me} C. Barande Barbe - (n° corde 4) **-**
- 1348** ⁶ **Don'T Look Up**, h, 3 ans, 59 k (59^{1/2} k), Vivaldi-Trading (C. Demuro), J.C. Rouget (s) - (n° corde 13) **-**
- 1816** **Chanel Gold**, f, 3 ans, 55^{1/2} k (56 k), German Racing Club (T. Bachelot), JP. Carvalho - (n° corde 8) **-**
- 1867** ⁵ **Nightcall GB**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), p, H. Monchoux (T. Piccone), G. Barbedette - (n° corde 11) **-**
- 1519** ² **Vulcanio**, h, 3 ans, 53^{1/2} k (54 k), p, T. Lines (R. Mangione), A. & G. Botti (s) - (n° corde 14) **-**

17 partants; 17 eng.; 17 part def. - Total des entrées: 1047 €
3/4 long, courte encolure, courte encolure, tête, encolure, 1 long 3/4, 2 long, tête, 2 long 1/2.
14000€ - 5320€ - 3920€ - 2240€ - 1120€ - 840€ - 560€

Primes aux propriétaires:

10 080 € Camelot Song (Ire).
3830 € More.
2822 € Quartz Du Houley.
1612 € Cosmo Beau.
806 € Mymap.
604 € Melbora.
403 € Purple Rain.

Primes aux éleveurs:

2046 € Scea Marmion Vauville, Alain Jathiere.
1189 € M^{me} Sarah Dupray.
876 € Gaston Hebert, M^{me} Catherine Pelier.
500 € Ali Thamer Al-Mehshadi, Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned.
250 € M^{me} Angela Kurth.
187 € Scea Ecurie Bader.
81 € Thierry De La Heronniere.

Temps total: 1'26"59"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisés les pouliches BOMBINA, MORE et CAMELOT SONG (IRE) à être munies d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentées au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisés la pouliche KHABESA à ne faire qu'un tour du rond de présentation et à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les pouliches CAMELOT SONG (IRE) et MORE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2125 ⁴²⁵³ **PRIX DE LA DIVETTE** **2000 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

27000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k**. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2000 m env.

- 1672** ² **Eyvann IRE**, h, al, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Eytarna IRE (Dubai Destination USA), 58 k (58^{1/2} k), S.A. Aga Khan (M. Barzalona), FH. Graffard (s) - (n° corde 8) **1**
- 1672** ⁵ **Marzouk**, m, n.p, 3 ans, par Zarak et Anoodah KSA (Siege IRE), 58 k (58^{1/2} k), p, M. Binghamayan (I. Mendizabal), M. Delzangles - (n° corde 2) **2**
- 1814** ⁴ **Madigan (GB)**, h, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Maygold [King'S Best (USA)], 58 k (58^{1/2} k), D. Burkle (M. Guyon), Y. Barberot (s) - (n° corde 7) **3**
- 1048** ⁵ **Lempira**, h, b, 3 ans, par Taareef USA et Octavine (IRE) [Montjeu (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), C^{ns} de G. Saint-Seine (R. Mangione), G. Hernon (s) - (n° corde 4) **4**
- 1672** **Bursard (GB)**, m, b, 3 ans, par Pivotal GB et Blow My Mind (GB) (Holy Roman Emperor IRE), 58 k (58^{1/2} k), G. Augustin-Normand (S. Pasquier), P. Bary (s) - (n° corde 5) **5**

1728	³ Mythiconor (IRE) , m, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), Stall TMB (H. Boutin), JP. Carvalho - (n° corde 9)	6
1630	Hamilton , h, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), β , Ecurie des Novices (S. Maillot), P&F. Adda & Renaut (s) - (n° corde 10)	7
1539	³ Cow Boy , h, 3 ans, 58 k (57 k), β , M ^{me} A. Baudron (M ^{me} M. Velon), L. Baudron (s) - (n° corde 3)	8
1672	French Glory Day , m, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), Cheik ABK. Al Thani (T. Piccone), HA. Pantall - (n° corde 11)	9
1793	⁵ Pushkin GER , h, 3 ans, 58 k (57 k), K. Allofs/Gestut Fahrhof (M ^{me} S. Vogt), P. Schiergen - (n° corde 6)	10
150	Cracknell (GB) , m, 3 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), Ph. Bigot (T. Trullier), P. Dolle - (n° corde 1)	-

11 partants; 20 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 993 €
3 long, encolure, 1 long $\frac{1}{4}$, 3 long, courte encolure, 1 long, 3 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, 3 long.
13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€

Primes aux propriétaires:
9720 € Eyvann Ire, prime non attribuée.
3888 € Marzouk.
2916 € Madigan (Gb).
1944 € Lempira.
972 € Bursard (Gb).

Primes aux éleveurs:
1207 € Fuad Mohammed F. Binghamshayan.
1147 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
603 € Comte Guillaume De Saint-Seine.
592 € Dieter Burkle.
197 € Earl Haras De Cisca, M^{me} Christina Von Leithner.

Temps total: 2'8''93'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'un livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé les hongres COW BOY et EYVANN (IRE) à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre EYVANN (IRE) et le poulain MARZOUK ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2126	⁴²⁵⁷ PRIX DE LA FORET DE RETZ (Handicap de catégorie) (Classe 4)	1400 m
-------------	--	---------------

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) - dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).
Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.
Référence: +35.

1651	Time To Fly , h, b, 8 ans, par Wootton Bassett GB et Alpinette [Pyramus (USA)], 59 k (59 ^{1/2} k), β , F. Normand (H. Journiac), N. Caullery - (n° corde 11)	1
1916	² Glorious Bay (IRE) , h, b, 6 ans, par Dabirsim et Carolla Bay IRE (Duke Of Marmalade IRE), 58 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), T.M. Riehl (M ^{me} M. Riehl), MF. Weissmeier - (n° corde 7)	2
1962	⁴ Good Friend , h, b, 5 ans, par Meshahaer USA et Three French Hens IRE (Elnadim USA), 58 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), \otimes , Stal Vie en Rose (M ^{me} D. Santiago), M ^{me} S. Lanslots - (n° corde 10)	3
1794	² The Time , h, al, 7 ans, par Evasive GB et Candy Time GB (Holy Roman Emperor IRE), 59 k (59 ^{1/2} k), β , H. de Waele (B. Marie), D. de Waele - (n° corde 6)	4
304	⁵ Lamorna Cove GB , f, b, 5 ans, par Footstepsinthesand GB et Abbakova IRE (Dandy Man IRE), 59 k (59 ^{1/2} k), F. Nobile (F. Lefebvre), M ^{me} C. O'Halloran - (n° corde 9)	5
1962	Beacon Towers , f, 6 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), ϕ , β , Ch. Plisson (s) (H. Boutin), Ch. Plisson (s) - (n° corde 8)	6
1962	³ Jilbaab GB , h, 7 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), Stal Vie en Rose (A. Lemaitre), M ^{me} S. Lanslots - (n° corde 15)	7
1962	Ghayadh GB , h, 8 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), M ^{me} L. Pauwels (A. Pouchin), M ^{me} L. Pauwels - (n° corde 4)	8
1795	² Dandy Cool , h, 5 ans, 53 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), β , M. Gilot (M ^{me} M. Velon), G. Juillet - (n° corde 2)	9
1141	⁴ Zippere , f, 6 ans, 59 k (58 k), β , J. Bourgeais (M ^{me} M. Eon), J. Bourgeais - (n° corde 16)	10
1704	Siglo De Oro IRE , m, 8 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), S. Molks (H. Besnier), M ^{me} I. Janackova Koplikova - (n° corde 18)	-
635	Isca IRE , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), ϕ , F. Maes (E. Verhestraeten), B. de Koninck - (n° corde 14)	-

1842	Mehanydream , h, 6 ans, 51 k (50 k), β , C. Boutin (s) (N. Baudet), C. Boutin (s) - (n° corde 13)	-
642	Vega Dream (GB) , h, 6 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), ϕ , β , Ch. Plisson (s) (S. Maillot), Ch. Plisson (s) - (n° corde 1)	-
982	Alpengest (GB) , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), \otimes , D. Dumoulin (C. Demuro), R. Le Gal - (n° corde 5)	-
1483	Rubis Gold , m, 5 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), ϕ , D. Dumoulin (T. Bachelot), R. Le Gal - (n° corde 3)	-
1982	⁵ Gotha , h, 4 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), \otimes , Repro-Zaman (S. Breux), G. Braem - (n° corde 17)	-
1822	² Mystical Prince , h, 10 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), \otimes , β , P. Bouchara (M. Guyon), C. Escuder - (n° corde 12)	-

18 partants; 35 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées: 1475 €
Eng. Sup.: Isca IRE
Chev. retir.: Twin Boy, Sorrenza
1 long $\frac{1}{2}$, courte encolure, encolure, $\frac{3}{4}$ long, $\frac{3}{4}$ long, $\frac{3}{4}$ long, nez, encolure, $\frac{1}{2}$ long.
9000€ - 3600€ - 2700€ - 1800€ - 900€

Primes aux propriétaires:
3645 € Time To Fly.
1458 € Glorious Bay (Ire).
1336 € Good Friend.
729 € The Time.
445 € Lamorna Cove Gb, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:
1643 € Ecurie Haras De Quetieville.
524 € Haras De Saint Julien.
429 € Ecurie Normandie Pur Sang.
328 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort.
76 € John G. Davis, M^{me} J. Davis, P. Mitchell B'Stock, prime non attribuée.

Temps total: 1'26''68'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'un livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre MAHANYDREAM à être muni d'une couverture pour rentrer dans sa stalle.

Les Commissaires ont autorisé la jument LAMORNA COVE (GB) à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Marie VELON au sujet de la performance du hongre DANDY COOL arrivé non placé.

Le jockey a déclaré qu'elle s'était retrouvée enfermée derrière plusieurs concurrents et qu'elle n'avait pas pu progresser.

Les Commissaires ont enregistré ses déclarations.

Les hongres TIME TO FLY et GOOD FRIEND ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2127	⁴²⁵¹ PRIX DES FUTAIES (Handicap divisé) Première épreuve	1400 m
-------------	--	---------------

55000 € (27500, 10450, 7700, 4400, 2200, 1650, 1100) - dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par la Société des Courses de Compiègne.
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).
Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.
Référence: +17,5.

1348	Monapia , h, b, 3 ans, par Harry Angel IRE et Heeyaam GB (Invincible Spirit IRE), 55 k (55 ^{1/2} k), S. Sangster (T. Trullier), N. Clement (s) - (n° corde 14)	1
1868	¹ Apax , h, b, 3 ans, par Guignol GER et Arctica GER (Iffraaj GB), 56 ^{1/2} k (57 k), SV. Gianella (M. Guyon), HA. Pantall - (n° corde 9)	2
1566	³ Murciano , h, b, 3 ans, par Kingman GB et Mission Impassible IRE (Galileo IRE), 54 k (54 ^{1/2} k), β , Haras d'Etremham (A. Crastus), N. Le Roch - (n° corde 3)	3
1674	Empathic , m, al, 3 ans, par Showcasing GB et Empreinte USA (Footstepsinthesand GB), 60 k (60 ^{1/2} k), \otimes , R. Shaykhutdinov (C. Soumillon), F. Chappet - (n° corde 2)	4
1351	Book Of Life GB , m, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Inspiriter GB (Invincible Spirit IRE), 59 k (59 ^{1/2} k), Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) - (n° corde 10)	5
1615	⁵ Eternal , m, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Lonestar Spirit IRE (Invincible Spirit IRE), 54 k (54 ^{1/2} k), ϕ , P. Faucampre (T. Bachelot), C. Escuder - (n° corde 15)	6

- 1566** ² **Schwendi**, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Celenza [Dansili (GB)], 54 k (54^{1/2} k), ♂, Ecurie JML Racing (A. Pouchin), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 7) 7
- 1564** ¹ **Kaja**, f, 3 ans, 54 k (54^{1/2} k), SV. Gianella (T. Piccone), HA. Pantall - (n° corde 4) 8
- 2023** ² **Wrong Colour**, f, 3 ans, 55 k (55^{1/2} k), ♂, Gousserie Racing (M^{me} M. Velon), P. Decouz (s) - (n° corde 5) 9
- 1673** ³ **Eureka**, f, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), M^{me} J. Cygler (B. Murzabayev), HA. Pantall - (n° corde 6) 10
- 1841** ⁵ **Pink Pong**, f, 3 ans, 54 k (54^{1/2} k), Gousserie Racing (H. Journiac), P. Decouz (s) - (n° corde 1) -
- 1566** ⁴ **Hoxton IRE**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), Ecurie Friedrider (S. Planque), F. Vermeulen (s) - (n° corde 8) -
- 1566** ¹ **Greenwood**, h, 3 ans, 57^{1/2} k (58 k), C. Bleu (C. Demuro), L. Larrigade - (n° corde 11) -
- 648** ⁴ **Recoletty**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), ♂, G. Barbarin (A. Lemaitre), S. Cerulis - (n° corde 12) -

14 partants; 43 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 2974 €

Eng. Sup.: Wrong Colour

Sans motif: Le Freinay (IRE)

tête, 1 long 3/4, 3/4 long, nez, 1 long, 1 long, 1/2 long, courte tête, 3/4 long.

27500€ - 10450€ - 7700€ - 4400€ - 2200€ - 1650€ - 1100€

Primes aux propriétaires:

19800 € Monapia.

7524 € Apax.

5544 € Murciano.

3168 € Empathic.

1584 € Book Of Life Gb, prime non attribuée.

1188 € Eternel.

792 € Schwendi.

Primes aux éleveurs:

4020 € Julien Leunes, M^{me} Severine Leunes.

2336 € Appapays Racing Club.

1125 € Haras D'Etreham, Gestut Zur Kuste Ag, Riviera Equine S.A. R. L.

643 € Rashit Shaykhutdinov.

368 € Haras Des Eveses, Georges Boulard, Daniel Cherdo, M^{me} Claudie Cherdo.

245 € Haras De La Perelle.

187 € Godolphin, prime non attribuée.

Temps total: 1'25''51''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre MONAPIA et la pouliche RECOLETTY à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche RECOLETTY à être munie d'une couverture pour rentrer dans sa stalle.

Les hongres MONAPIA, APAX, MURCIANO et les poulains EMPATHIC et BOOK OF LIFE (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LANGON

mercredi 14 juin 2023

0523 165

Terrain BON

Commissaires de courses: Jean-Pierre RAMOS - M Ludovic DAVID - Bernadette KIRCHHOFF

- 2128** ⁴⁵¹⁷ **PRIX BORDELAISE DE LUNETTERIE** 2500 m
(Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Maiden)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1766** ² **Docteur Tournesol**, h, b, 3 ans, par Doctor Dino et Terre Saonoise (Saonais), 58 k (55 k), ♂, M^{me} H. Devin (M^{me} M. Brunelli), M^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 8) 1
- 1599** ³ **Kalamata**, f, b, f, 3 ans, par Masterstroke USA et Elusive Esqua [Youmzain (IRE)], 56^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂, L. Jamault (G. Meury), S. Zuliani (s) - (n° corde 1) 2

- 1621** **Alcyone**, f, gr, 3 ans, par Mastercraftsman IRE et Oh Star USA (Tale Of The Cat USA), 56^{1/2} k (54 k), ♂, Al Asayl France (R. Dubord), F. Rohaut (s) - (n° corde 9) 3
- 1693** **Urban Glory**, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Gloomy Sunday [Singspiel (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), ♂, Alv. Urbano-Roldan (M^{me} P. Cheyer), RC. Montenegro - (n° corde 4) 4
- 1830** ⁵ **Kadance De Bozouls**, f, b, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Dance Moon [Linda'S Lad (GB)], 56^{1/2} k (53^{1/2} k), M. Mezy (Lu. Armand), P. Sogorb - (n° corde 3) 5
- 1620** **Tancrede**, h, 3 ans, 58 k (56 k), Ecurie Apyrene (F. Satalia), S. Brogi - (n° corde 10) 6
- 1830** **Mudpilat**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂, ♂, J.C. Guerin (M^{me} M. Vidotto), C. Pautier - (n° corde 7) 7
- 1854** **Ciel D'Etoiles**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, ♂, J. Horgan (W. Levesque), S. Chevalier - (n° corde 2) 8

8 partants; 22 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 347 €

1/2 long, 2 long, 3 long, 1 long 1/2, 1 long, 1 long 1/2, 6 long 1/2.

4750€ - 1900€ - 1425€ - 950€ - 475€

Primes aux propriétaires:

3420 € Docteur Tournesol.

1368 € Kalamata.

1026 € Alcyone.

684 € Urban Glory.

342 € Kadance De Bozouls.

Primes aux éleveurs:

1062 € M^{me} Henri Devin.

424 € Laurent Jamault.

212 € Ecurie Normandie Pur Sang.

208 € Al Asayl France.

106 € Mezagri.

Temps total: 2'39''46''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey DUBORD Romain, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 5 sollicitations).

Le hongre DOCTEUR TOURNESOL a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

- 2129** ⁴⁵¹⁸ **PRIX V. ET B. LANGON** 1800 m
(Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 3)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru plusieurs fois en France et n'ayant jamais gagné ni reçu une allocation de 2.500. **Poids: 56 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k. par 1.000.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

- Gloriette San (IRE)**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Roman Ridge [Holy Roman Emperor (IRE)], 54^{1/2} k (52^{1/2} k), SCEA Chateau Montlandrie (A. de Lepine), M^{me} S. Gavilan - (n° corde 1) 1
- 1870** **Premiere D'Estejo**, f, b, f, 3 ans, par Worthadd IRE et La Martine (Slickly), 55^{1/2} k (53^{1/2} k), A. Lopez (A. Subias), A. Estrabon - (n° corde 9) 2
- 2005** ⁴ **Kastille De Berce**, f, b, 3 ans, par Morpheus GB et Espania [Verglas (IRE)], 55^{1/2} k (53^{1/2} k), C. Brun (Lu. Armand), B. Gourdon (s) - (n° corde 11) 3
- 1695** ⁵ **Sharp Queen**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Azora [Invincible Spirit (IRE)], 56^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂, Haras Voltaire (M^{me} M. Vidotto), J.C. Rouget (s) - (n° corde 5) 4
- 1886** ² **Thunder Rumble GB**, f, b, 3 ans, par Night Of Thunder IRE et Netta IRE (Barathea IRE), 56^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂, ♂, M^{me} T. Marnane (T. Blanchouin), F. Guyader (s) - (n° corde 2) 5
- 1853** ³ **Sanskrit**, m, 3 ans, 61 k (59 k), M^{me} F. Dakers (G. Meury), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 10) 6
- 1830** **Yellow Sand**, f, 3 ans, 55^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂, M^{me} A. Ozouf (M^{me} L. Lebeau), C. Corduan - (n° corde 4) 7
- 1061** **Gumer**, h, 3 ans, 57 k (55 k), M^{me} I. Montenegro (M^{me} P. Cheyer), RC. Montenegro - (n° corde 7) 8
- 1873** **Very Good Boy**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, M^{me} MA. Levesque (W. Levesque), B. Levesque - (n° corde 3) 9
- 1965** **Maubeuge**, f, 3 ans, 55^{1/2} k (55 k), ♂, ♂, A. Estrabon (T. Courtalon), A. Estrabon - (n° corde 6) 10

10 partants; 23 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 229 €

Certif. vétérinaire: *Breizh Moon*

4 long, courte tête, 2 long ½, 1 long ¼, 2 long, 4 long, 2 long, 5 long, 1 long.

4750€ - 1900€ - 1425€ - 950€ - 475€

Primes aux propriétaires:

3420 € *Gloriette San (Ire).*

1368 € *Premiere D'Estejo.*

1026 € *Kastille De Berce.*

684 € *Sharp Queen.*

342 € *Thunder Rumble Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

694 € *Scea Chateau Montlandrie.*

424 € M^{me} Jennifer Nicolleau, Thierry Nicolleau, M^{me} Pascale Nicolleau.

318 € *Earl Les Grandes Alouettes.*

212 € *Haras Voltaire.*

40 € *Hever Stud Farm Limited*, prime non attribuée.

Temps total: 1'48''35''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche PREMIERE D'ESTEJO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2130 4519 PRIX EQUIDARMOR 1800 m

(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

Réservée F.E.E.

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans nés et élevés en France, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids: 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 14 janvier 2023 inclus reçu une allocation de 5.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 5.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1796 4 **Martinroyal**, h, n.p, 3 ans, par Martinborough JPN et Visite Royale [Muhtathir (GB)], 56 k (53 k), (7 000), Ecurie Victoria Dreams (*J. Delaunay*), JPh. Dubois - (n° corde 7)
- 1692 1 **Stray Bullet**, h, gr, 3 ans, par Johnny Barnes IRE et Dinka (Diamond Green), 60 k (58 k), (9 000), Ecurie Apyrene (*F. Satalia*), S. Brogi - (n° corde 2)
- 2000 **Magic Sunset**, f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Still I'M A Star IRE (Lawman), 54^{1/2} k (53 k), φ, (7 000), M. Cordero (*R. Dubord*), F. Rohaut (s) - (n° corde 4)
- 2010 **Sweet Wish**, f, b, 3 ans, par Seahenge USA et Kalavria IRE (Acclamation GB), 56^{1/2} k (54^{1/2} k), φ, (9 000), M^{me} T. Marnane (*T. Blanchouin*), F. Guyader (s) - (n° corde 1)
- 1888 4 **Dschingis Shaan**, f, b, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Kigali GER (Dalakhani IRE), 54^{1/2} k (54 k), (7 000), J. Uzel (*T. Courtalon*), G. Juillet - (n° corde 3)
- 1692 4 **Lovely Traou Land**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (51^{1/2} k), φ, (7 000), S. Dallemagne (*Lu. Armand*), P. Sogorb - (n° corde 5)
- 2010 **Just Amazing**, m, 3 ans, 58 k (56 k), φ, (9 000), M^{me} J. Potier (*G. Meury*), S. Zuliani (s) - (n° corde 8)
- 1771 **Puerto Portals**, m, 3 ans, 58 k (56 k), φ, (9 000), Salvador Dink Stud S.L. (M^{me} P. Cheyer), RC. Montenegro - (n° corde 9)

8 partants; 16 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 369 €

Eng. Sup.: *Dschingis Shaan*

Sans motif: *Aurorita*

tête, 2 long, encolure, 2 long, 1 long, 1 long ¾, loin.

3750€ - 1500€ - 1125€ - 750€ - 375€

Primes aux éleveurs:

600 € *Jean-Philippe Dubois.*

240 € *Frederic Bragato*, M^{me} Soraya Bragato.

180 € *Eric Lemaitre*, Cyprien Lemaitre, M^{me} Constance Lemaitre.

120 € *Pascal Legars*, Jean-Francois Coiffier.

60 € *Avatara S.A.*

Temps total: 1'48''91''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre STRAY BULLET a été réclamé par M^{me} Valérie JULIEN pour le compte de Tobias JONES pour la somme de 10 706 euros.

Les hongres MARTINROYAL et STRAY BULLET ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2131 4524 PRIX BARON GASQUET - WATHBA STALLIONS CUP 1800 m

(Arabes Pura - Apprentis & Jeunes Jockeys)

12000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) - dont France Galop: 7 000

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans inscrits à la naissance au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique, n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Un trophée sera offert par le Sheikh Mansoor Festival à l'entourage du cheval gagnant.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

- Asslan Al Shahania**, f, gr, 3 ans, par Af Al Buraq UAE et Celeste De Ghazal (Madjani), 54 k (52 k), M. Al Thani (M^{me} M. Brunelli), X. Thomas-Demeaulte (s) - (n° corde 2)
- 1966 5 **Al Afreetah**, f, n, 3 ans, par Azadi et Khzama [Amer (KSA)], 56 k (54 k), Al Shaqab Racing (*F. Satalia*), M^{me} JF. Bernard - (n° corde 5)
- 1808 **Envy**, f, al, 3 ans, par Big Easy USA et Miss Fantasia (Munjiz), 56 k (54 k), G. Neivens (*T. Blanchouin*), JP. Daireaux (s) - (n° corde 7)
- Kera De Flauzins**, f, al, 3 ans, par Al Mamun Monlau et Sayrah UAE (Ezil), 54 k (52 k), M^{me} F. Bouby (M^{me} P. Cheyer), RC. Montenegro - (n° corde 8)
- Shemlwol**, m, b, 3 ans, par Al Mouwaffak et Majida [Majd Al Arab (GB)], 56 k (53 k), Al Shaqab Racing (*A. de Lepine*), G. Lemer (s) - (n° corde 9)
- 1808 2 **Anasheed**, f, 3 ans, 56 k (54 k), Al Shaqab Racing (*G. Meury*), M^{me} JF. Bernard - (n° corde 11)
- Tulaitila**, f, 3 ans, 54 k (52 k), KBS. Al Kuwari (*J. Delaunay*), T. Fourcy (s) - (n° corde 10)
- Kerora De Bozouls**, f, 3 ans, 54 k (52 k), φ, M. Mezy (M^{me} M. Vidotto), E. Dell'Ova - (n° corde 6)
- Dayjur**, m, 3 ans, 56 k (54 k), A. Al-Attayah (*Lu. Armand*), F. Rohaut (s) - (n° corde 4)
- Raniem**, f, 3 ans, 54 k (51^{1/2} k), Yas Horse Racing Management (M^{me} L. Lebeau), de D. Watrigant (s) - (n° corde 3)
- Taaghi**, m, 3 ans, 56 k (53 k), ANMK Al-Atteya (*R. Dubord*), F. Rohaut (s) - (n° corde 1)
- 1807 **Nibraas**, m, 3 ans, 58 k (56 k), Yas Horse Racing Management (*A. Subias*), D. Morisson (s) - (n° corde 12)

12 partants; 30 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 357 €

Eng. Sup.: *Anasheed*

1 long ¾, encolure, 2 long, ¾ long, 1 long, 1 long, tête, 6 long, 2 long.

6000€ - 2400€ - 1800€ - 1200€ - 600€

Primes aux propriétaires:

4320 € *Asslan Al Shahania.*

1728 € *Al Afreetah.*

1296 € *Envy.*

864 € *Kera De Flauzins.*

432 € *Shemlwol.*

Primes aux éleveurs:

1341 € *Al Shahania Stud.*

536 € *Al Shaqab Racing.*

402 € *Cheik Tahnoon Bin Zayed.*

268 € *M^{me} Ines Antoine.*

134 € *Al Shaqab Racing.*

Temps total: 1'56''69''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument KERA DE FLAUZINS a été autorisée à être munie d'un bonnet rouge assourdissant pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Son entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

À l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jeune jockey Antoine SUBIAS sur les circonstances de la double dérobade de son poulain NIBRAAS au 1^{er} tour devant le poteau ainsi que sur la ligne d'arrivée.

Du film de contrôle et de l'audition du jeune jockey Antoine SUBIAS, il en ressort que le poulain NIBRAAS a tenté de prendre la sortie à deux reprises.

Les Commissaires ont enregistré ses explications.

La pouliche ENVY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2132 4522 **PRIX GENERALI CABINET CAPES** 2500 m
(Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

8 000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 25 k. **Poids: 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 14 décembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.

Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1811** **Baileys Diamant**, f, b, 7 ans, par Diamond Green et Frissonante (GB) (Sri Pekan USA), 64^{1/2} k (65 k), p, M^{me} N. Walton (*A. Lemer*), W. Walton - (n° corde 3) 1
- 1980** **1** **Rock Of Spirit**, h, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Nimpheas USA (Smart Strike CAN), 68 k (67 k), ♂, M^{me} J. Mercier (*M^{me} J. Mercier*), M^{me} J. Mercier - (n° corde 11) 2
- 1338** **Johnny Dancer**, h, b.f, 4 ans, par Johnny Barnes IRE et Septieme Etoile [Septieme Ciel (USA)], 66 k (65 k), p, A. Lopez (*M^{me} M. Rollando*), A. Lopez - (n° corde 2) 3
- 1880** **3** **Indian Song**, f, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Iquest [Falco (USA)], 65^{1/2} k (64^{1/2} k), L. Boutault (*R. Boutault*), L. Boutault - (n° corde 7) 4
- 1514** **5** **Qudillero**, h, b, 7 ans, par Anodin (IRE) et Charming Touch USA (Elusive Quality USA), 67 k (66 k), p, P. Le Geay (*M^{me} L. Le Geay*), P. Le Geay - (n° corde 6) 5
- 1534** **2** **Scrat**, f, 5 ans, 65^{1/2} k (66 k), ♂, D. Cottin (s) (*L. Urbano Aguero*), LA. Urbano Grajales - (n° corde 12) 6
- Gaara**, h, 4 ans, 65 k (62^{1/2} k), p, S. Maurer (*M^{me} J. Maurer*), S. Maurer - (n° corde 10) 7
- 1628** **4** **Pedraza Lescruba**, f, 8 ans, 66^{1/2} k (63 k), ♂, M^{me} C. Botton (*M^{me} C. Botton*), A. Lartigau - (n° corde 8) 8
- 1077** **2** **Cafe Saigon**, h, 6 ans, 66 k (66^{1/2} k), S. Bouyssou (*S. Bouyssou*), S. Bouyssou - (n° corde 4) 9
- 1891** **1** **Un Soir D'Orange**, h, 5 ans, 66 k (63^{1/2} k), p, K. Reidy (*M^{me} L. Lenghart*), M^{me} A. McMahon-Reidy - (n° corde 13) 10
- 1859** **3** **Notre Dame D'Ild**, f, 4 ans, 63^{1/2} k (62^{1/2} k), M^{me} F. Leon-Dufour (*M^{me} S. Gourdain*), Ch. Gourdain (s) - (n° corde 5) -

11 partants; 34 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 510 €

Eng. Sup.: *Cafe Saigon*

Sans motif: *Dalhiana, Monsieur Emile*

Chev. élim.: *Angel Dina*

1 long ¼, 4 long, 1 long ¾, tête, encolure, 1 long ¼, 1 long ¾, ½ long, 5 long.

4 000 € - 1 600 € - 1 200 € - 800 € - 400 €

Primes aux propriétaires:

1 620 € *Baileys Diamant.*

792 € *Rock Of Spirit.*

594 € *Johnny Dancer.*

324 € *Indian Song.*

162 € *Qudillero.*

Primes aux éleveurs:

730 € Haras Des Trois Chapelles.

310 € Suc. De Moratalla, Alban Chevalier Du Fau, Pierre-Hugues Henry.

233 € Mathieu Daguzan-Garros, Henri Soler.

95 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

73 € Suc. Jean-Louis Valerien-Perrin.

Temps total: 2'35"53"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre QUDILLERO et la jument INDIAN SONG on été autorisés à être monté en piste, leurs entraîneurs ayant fait la demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu, en leurs explications, les gentleman-riders Alexis LEMER et Luis URBANO AGUIERO et les cavalières Jenifer MAURER et Carole BOTTON au sujet du mouvement à l'entrée de la ligne d'arrivée.

Du film de contrôle et des auditions des gentleman-riders et des cavalières précités, il en ressort que le gentleman-rider Alexis

LEMER s'est déporté sur sa droite entraînant ainsi les trois autres concurrents dans son mouvement.

Les Commissaires ont maintenu l'arrivée considérant que le mouvement n'avait pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée.

Le gentleman rider Alexis LEMER a été sanctionné par une interdiction de monter de 2 jours.

La jument BAYLEYS DIAMANT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2133 4520 **PRIX SUD-OUEST ALIMENTS** 1800 m
(Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 4)

Réservée F.E.E.

8 500 € (4 250, 1 700, 1 275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** nés et élevés en France, n'ayant pas lors de leurs deux dernières courses gagné une Classe 4 ni depuis le 14 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 5.000 (A Réclamer excepté). **Poids: 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 14 septembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1181** **4** **Centaurus**, h, b, 7 ans, par Charm Spirit (IRE) et Crystals Sky (Hernando), 59 k (57 k), ♂, M^{me} C. Ribera (*F. Satalia*), S. Brogi - (n° corde 8) 1
- 1774** **Balegrio**, h, b, 5 ans, par Toronado (IRE) et Bandaneira GER (Tertullian USA), 57 k (55 k), ♂, Suc. S. Raffaello (*R. Dubord*), F. Cellier - (n° corde 7) 2
- 1773** **Kenshow**, f, al, 8 ans, par Kendargent et Show Gorb SPA (Caradak IRE), 55^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂, M^{me} C. Gavilan (*L. Armand*), M^{me} C. Gavilan - (n° corde 4) 3
- 1763** **4** **Magic Mercury**, h, b.f, 5 ans, par Dabirsim et Mrs Nobody [Footstepsinthesand (GB)], 62 k (60 k), p, M^{me} J. Mercier (*A. Subias*), M^{me} J. Mercier - (n° corde 6) 4
- Rhumteqcahoutte**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Sister Arwen [Pennekamp (USA)], 57 k (55 k), p, A. Piednoel (*T. Brassart*), J. Piednoel - (n° corde 1) 5
- Richmond**, h, 4 ans, 57 k (54 k), G. Lemer (s) (*A. De Lepine*), G. Lemer (s) - (n° corde 3) 6
- Mec Plus Ultra**, h, 4 ans, 57 k (55 k), ♂, SARL Mon Romain (*M^{me} M. Vidotto*), C. Bonin (s) - (n° corde 5) 7

7 partants; 38 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 554 €

Sans motif: *The Sunrise, Gout Sucre*

1 long ½, 4 long, 5 long, 8 long, encolure, 8 long.

4 250 € - 1 700 € - 1 275 € - 850 € - 425 €

Primes aux éleveurs:

510 € Ecurie Des Monceaux.

204 € Richard Corveller, Guy Pariente Holding.

136 € Scea Des Pres Verts, Daniel-Yves Treves.

68 € M^{me} Sandrine Juge, Jonathan Juge.

Temps total: 1'47"47"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre KENSHOW a été autorisé à être monté en piste, son entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Arnaud DE LEPINE (RICHMOND), arrivé 6^e, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir, en cessant de solliciter le hongre RICHMOND avant le passage du poteau d'arrivée, perdu une allocation, en l'occurrence, la 5^e place.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Tom BRASSART, lui ont adressé des observations pour avoir cessé de solliciter le hongre RHUMTEQCAHOUTTE avant le passage du poteau d'arrivée.

Le hongre BALEGRIO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2134 4523 **PRIX DE L'ASSOCIATION BESST-NA** 1800 m
(À réclamer valeur handicap - Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

8 000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 32 k. et mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 65 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 14 janvier 2023 inclus reçu une allocation de 4.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 4.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 1 k. 1/2; 3 courses, 3 k.

Le partenaire offrira à la Cavalière ou au Gentleman-Rider un voucher pour un séjour d'une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Barrière Le Royal Deauville pour la victoire du Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville. Conditions et règlements sur clubgrc.fr.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1535** ¹ **Verdina**, f, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Vernissage (IRE) (Lando GER), 63^{1/2} k (62^{1/2} k), ♂, (7 000), M. Foursin (M^{me} L. Le Geay), de O. Montzey - (n° corde 3) **1**
- 1535** ³ **Baileys Diable**, h, b, 7 ans, par Rajsaman et Kickingthelilly GB (Byron GB), 67 k (64^{1/2} k), ♂, (7 000), G.R. Bailey Ltd (M^{me} J. Maurer), LA. Urbano Grajales - (n° corde 5) **2**
- 1884** ¹ **Feel Emotion ITY**, f, b, 4 ans, par Affaire Solitaire (IRE) et I'M Sensational GB (Selkirk USA), 65^{1/2} k (66 k), (7 000), Haras Assiro (L. Urbano Aguero), M^{me} M. Scandella-Lacaille - (n° corde 6) **3**
- 1924** ⁵ **Zaire**, h, b, 5 ans, par Zizany IRE et Cagliari (Whipper USA), 69 k (69^{1/2} k), (9 000), S. Dumont (F. Guy), Ed. Monfort (s) - (n° corde 4) **4**
- 1881** ¹ **Belcha**, h, n.p, 7 ans, par Kheleyf USA et Thaa Valley (GB) (Whipper USA), 67 k (66 k), ♂, (9 000), L. Boutault (R. Boutault), L. Boutault - (n° corde 9) **5**
- 1834** **Elcot GB**, h, 5 ans, 65 k (64 k), ♂, (7 000), D. Morisson (s) (M^{me} L. Lenglard), D. Morisson (s) - (n° corde 10) **6**
- 1835** **Moana**, f, 7 ans, 63^{1/2} k (61 k), ♂, (7 000), A. Leray (M^{me} H. Sourbe), L. Larrigade - (n° corde 7) **7**
- Norwegia**, f, 4 ans, 63^{1/2} k (62^{1/2} k), (7 000), M. Baudy (M^{me} M. Rollando), M. Baudy - (n° corde 8) **8**
- 1999** ⁵ **Lilas De France IRE**, f, 4 ans, 65^{1/2} k (66 k), (9 000), M^{me} C. Guilbert (A. Lemer), G. Lemer (s) - (n° corde 2) **9**
- 1999** **La Grive**, f, 4 ans, 65^{1/2} k (66 k), (7 000), M. Gianni (S. Bouyssou), S. Brogi - (n° corde 1) **10**

10 partants; 19 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 113 €

2 long 1/2, 1/2 long, 2 long, 2 long, 2 long, 2 long 1/2, 1 long, 1 long 1/2, 1 long.

4 000 € - 1 600 € - 1 200 € - 800 € - 400 €

Primes aux propriétaires:

1 980 € *Verdina*.

648 € *Baileys Diable*.

594 € *Feel Emotion Ity*, prime non attribuée.

396 € *Zaire*.

162 € *Belcha*.

Primes aux éleveurs:

777 € Earl Bois Hue.

292 € Haras Des Trois Chapelles.

155 € Gaec Campos, Terrains D'Avilly St Leonard.

102 € M^{me} Alessandra Vigliani, prime non attribuée.

73 € Jean-Marc Ainciboure.

Temps total: 1'46''59'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur David MORISSON par une amende de 100 euros pour avoir déclaré la monte du jockey Tracy MENUET sans s'être préalablement assuré de sa disponibilité.

Aucun cheval n'a été réclamé.

La jument VERDINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

- 2135** ⁴⁵²¹ **PRIX AGRI 40** **2 500 m**
(Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 4)
Réservée F.E.E.

8 500 € (4 250, 1 700, 1 275, 850, 425) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** nés et élevés en France, n'ayant pas lors de leurs deux dernières courses gagné une Classe 4 ni depuis le 14 septembre 2022 inclus reçu une allocation de 5.000 (A Réclamer excepté). **Poids: 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 14 septembre 2022 inclus: 1 k. par 3.000.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1765** ⁴ **West Martin**, h, b, 4 ans, par Martinborough JPN et City Charm [Elusive City (USA)], 57 k (54 k), ♂, Ecurie Victoria Dreams (J. Delaunay), JPh. Dubois - (n° corde 9) **1**
- 1812** **Kikine Jolie**, f, b, 6 ans, par Solon GER et Ominneha [Exit To Nowhere (USA)], 55^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂, M^{me} N. Garde Dubord (R. Dubord), M^{me} N. Garde Dubord - (n° corde 3) **2**
- 1512** ⁵ **Pom Pom Girl**, f, al, 4 ans, par Pomellato GER et Rain Ville [Raintrap (GB)], 56^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂, P. Le Geay (A. de Lepine), P. Le Geay - (n° corde 10) **3**
- 1855** ¹ **Patchou**, h, b, 4 ans, par Shalaa IRE et Mrs Dubawi (IRE) (Dubawi IRE), 58 k (56 k), ♂, LG Bloodstock (Lu. Armand), W. Walton - (n° corde 4) **4**
- 1855** **Final Shot (ITY)**, h, b, 4 ans, par Al Wukair IRE et Nayefday GB (Nayef USA), 57 k (55 k), ♂, D. Gaillard (A. Subias), G. Soulie - (n° corde 2) **5**
- Tigre Rouge**, h, 4 ans, 58 k (56 k), ♂, M^{me} S. Ritson (M^{me} P. Cheyer), RC. Montenegro - (n° corde 11) **6**
- 1768** ⁵ **Pur Hasard**, h, 4 ans, 57 k (55 k), S. Maurer (M^{me} M. Vidotto), S. Maurer - (n° corde 6) **7**
- 1859** **Lagon Mersois**, h, 11 ans, 58 k (56 k), ♂, I. Raybould (M^{me} L. Lebeau), I. Raybould - (n° corde 5) **8**
- Royal Gemix**, h, 6 ans, 57 k (55 k), ♂, J.F. Cuenca (B. Hobart), J.F. Cuenca - (n° corde 7) **9**

9 partants; 27 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 385 €

Sans motif: *Chief Of Stall*, *Bel Aristo*

1 long 1/4, 4 long 1/2, 2 long, 7 long 1/2, 1 long, 2 long, tête, 1 long.

4 250 € - 1 700 € - 1 275 € - 850 € - 425 €

Primes aux éleveurs:

680 € Jean-Philippe Dubois.

272 € Ecurie Du Sagittaire, Yves Collange.

204 € M^{me} Fanny Guedj.

136 € Gerard Laboureaux.

51 € Antonio Delogu, M^{me} Luigia Lai, M^{me} Alessandra Vigliani.

Temps total: 2'36''9'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre WEST MARTIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

SAINT-CLOUD

mercredi 14 juin 2023

0004165

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses: Amaury de LENCQUESAING - M Jean d'INDY - Stéphanie DABURON - M Jean-Pierre CHARTIER

- 2136** ⁶⁹³ **PRIX DU CHATEAU BOUSCAULT** **1 300 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500)

Pour poulains entiers et hongres de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids: 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 2: Plat, Dist. 1 300 m env.

- Sajir IRE**, m, b, 2 ans, par Make Believe GB et Simple Magic IRE (Invincible Spirit IRE), 56 k (56^{1/2} k), P^{rice} A. Faisal (M. Barzalona), A. Fabre (s) - (n° corde 6) **1**
- 1559** ³ **Mr Fleurant (IRE)**, m, b, 2 ans, par Invincible Spirit IRE et Andalouserie [Poet'S Voice (GB)], 58 k (58^{1/2} k), B^{on} de Ed. Rothschild (B. Murzabayev), A. Fabre (s) - (n° corde 1) **2**
- 1670** ² **Sabroso**, 2 ans, par Nathaniel IRE et Sally For Me, 58 k (58^{1/2} k), Cuadra Mediterraneo (R. Sousa Ferreira), M. Delcher Sanchez - (n° corde 8) **3**
- Rocambolesque**, m, b.f, 2 ans, par Kodiak GB et Sedrina (IRE) (Dream Ahead USA), 56 k (56^{1/2} k), Vivaldi-Chantilly (C. Demuro), Tim. Donworth (s) - (n° corde 7) **4**
- 1559** ⁵ **Ganass**, m, b.f, 2 ans, par Cloth Of Stars IRE et Terra Fina (GB) (American Post GB), 58 k (58^{1/2} k), H. Ghabri (E. Hardouin), H. Ghabri - (n° corde 2) **5**
- Une Peinture**, m, 2 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, F. Ezri (S. Pasquier), M. Rolland (s) - (n° corde 3) **6**
- 1783** ² **Stormygo**, m, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} G. Reille-Villedéy (C. Soumillon), Butel & Beaunez (s) - (n° corde 4) **7**

- 1537 Chester Sky (GB)**, m, 2 ans, 58 k (56 k), ♂, Δ, JM. Angles (*M^{me} C. Poirier*), A. Fouassier - (n° corde 9) **8**
- 1804 Zittitutti (IRE)**, m, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, C. Corsi (*R. Mangione*), M. Guarnieri - (n° corde 5) **9**
- 9 partants; 14 eng.; 3 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 1848 €
Eng. Sup.: *Sabroso, Ganass, Zittitutti (IRE)*
2 long, 1 long ¼, ¼ long, 3 long ½, ¾ long, tête, 2 long ½, encolure.
15000€ - 6000€ - 4500€ - 3000€ - 1500€
- Primes aux propriétaires:
10800 € *Sajir Ire*, prime non attribuée.
4320 € *Mr Fleurant (Ire)*.
3240 € *Sabroso*.
2160 € *Rocambolesque*.
1080 € *Ganass*.
- Primes aux éleveurs:
1275 € Nawara Stud Co. Ltd, prime non attribuée.
877 € Sc Ecurie De Meautry.
657 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois.
438 € Haras De La Perelle.
335 € Bloodstock Agency Ltd, Melchior-Francois Mathet.
- Temps total: 1'23''12'''*
- La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.
- Les Commissaires ont autorisé le poulain ZITTITUTTI (IRE) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.
- Les Commissaires ont autorisé le poulain CHESTER SKY (GB) à être monté au box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.
- Les poulains SAJIR (IRE) et MR FLEURANT (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 2137** ⁶⁹⁴ **PRIX DE LA RABLAIS** **1300 m**
(Femelles)
(Maiden)
- 30000 €** (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500)
- Pour pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté).
Poids: 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.
- Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).
- Parcours n° 2: Plat, Dist. 1 300 m env.
- Denruth Diamond**, f, b, 2 ans, par City Light et Jeune Et Jolie IRE (Verglas IRE), 58 k (58^{1/2} k), Middleham Park Racing Cxvi (*C. Soumillon*), BR. Millman - (n° corde 7) **1**
- 1791** ² **Vive La Reine**, f, b, 2 ans, par Recorder GB et Williamine (IRE) (Elusive City USA), 58 k (58^{1/2} k), Mandalore Racing Stable SAS (*F. Veron*), M. Brasme (s) - (n° corde 3) **2**
- 1784** ² **Concertation IRE**, f, b, 2 ans, par Churchill IRE et School Run IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k (58^{1/2} k), Fam. Moussac (*M. Barzalona*), FH. Graffard (s) - (n° corde 6) **3**
- 1805** ² **Rumpleteazer**, f, b, 2 ans, par Seabhac USA et Duende GB (Lawman), 58 k (58^{1/2} k), p, M^{me} G. Reille-Villededy (*H. Journiac*), Butel & Beaunez (s) - (n° corde 4) **4**
- Gentileschi**, f, n, 2 ans, par Bated Breath GB et Africa (Dabirsim), 56 k (56^{1/2} k), J. Halley (*T. Bachelot*), Ed. Monfort (s) - (n° corde 2) **5**
- Blue Rose**, f, 2 ans, 56 k (56^{1/2} k), p, M^{me} R. Organ (*C. Lecoeuvre*), M. Rolland (s) - (n° corde 5) **6**
- Eshbelia**, f, 2 ans, 56 k (54 k), S.M. Alfalahi (*D. Cirocca*), S. Caceres (s) - (n° corde 1) **7**
- 7 partants; 16 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 882 €
1 long ¼, encolure, 2 long ½, 2 long, 3 long ½, 1 long.
15000€ - 6000€ - 4500€ - 3000€ - 1500€
- Primes aux propriétaires:
10800 € *Denruth Diamond*.
4320 € *Vive La Reine*.
3240 € *Concertation Ire*, prime non attribuée.
2160 € *Rumpleteazer*.
1080 € *Gentileschi*.
- Primes aux éleveurs:
3354 € Ecurie Skymarc Farm.
1341 € Sylvain Vidal.
670 € Suc. Larissa Kneip.
382 € School Run Bloodstock, prime non attribuée.
219 € Eric Puerari, Ecurie Ades Hazan.

Temps total: 1'24''44'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches DENRUTH DIAMOND et RUMPLETEAZER ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 2138** ⁶⁹⁵ **PRIX NUBIENNE** **2000 m**
(Femelles)
(Classe 2)
- 28 000 €** (14 000, 5 600, 4 200, 2 800, 1 400)
- Pour pouliches de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1^{er} août 2022 inclus, gagné une Listed, ni cette année gagné une Classe 2 ou été classées 2^e ou 3^e d'une Listed. **Poids: 57 k**. Les chevaux ayant depuis le 14 septembre 2022 inclus été classées 2^e ou 3^e d'une Listed porteront 2 k.
- Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.**
- Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).
- Parcours n° 6: Plat, Dist. 2 000 m env.
- 1603** ⁴ **Wild Pansy GB**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Etyyah GB (Frankel GB), 57 k (57^{1/2} k), Godolphin SNC (*M. Barzalona*), HA. Pantall - (n° corde 4) **1**
- 1137** ⁴ **Haleine**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Hallotiere IRE (Hurricane Run IRE), 57 k (57^{1/2} k), G. Augustin-Normand (*G. Mosse*), M. Delzangles - (n° corde 6) **2**
- 1792** ¹ **Winning Side**, f, b, 3 ans, par Fastnet Rock AUS et Uruguay (IRE) (Authorized IRE), 57 k (57^{1/2} k), Ecurie Jean-Louis Bouchard (*P. Bazire*), P. Bary (s) - (n° corde 1) **3**
- 1487** ¹ **First Snow Moon (GB)**, f, b, 3 ans, par Sea The Moon GER et Marie Rossa (GB) (Testa Rossa AUS), 57 k (57^{1/2} k), Oceanic Bloodstock SARL (*A. Pouchin*), S. Wattel (s) - (n° corde 2) **4**
- 192** ¹ **Eclairee**, f, al, 3 ans, par Dubawi IRE et Flash Dance (IRE) (Zamindar USA), 57 k (57^{1/2} k), Wertheimer & Frere (*M. Guyon*), C. Ferland (s) - (n° corde 5) **5**
- 1957** **Ramree GB**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), E. Schwaiger (*F. Veron*), M. Munch (s) - (n° corde 3) **6**
- 1603** ³ **Karelia**, f, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), p, A. Jathiere (*B. Murzabayev*), M. Guarnieri - (n° corde 7) **7**
- 7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 898 €
2 long, courte encolure, encolure, 2 long ½, 3 long, ½ long.
14000€ - 5600€ - 4200€ - 2800€ - 1400€
- Primes aux propriétaires:
10 080 € *Wild Pansy Gb*, prime non attribuée.
4 032 € *Haleine*.
3 024 € *Winning Side*.
2 016 € *First Snow Moon (Gb)*.
1 008 € *Eclairee*.
- Primes aux éleveurs:
1 252 € Franklin Finance S.A. .
1 190 € Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.
614 € Eric Puerari, Ecurie Ades Hazan.
409 € Oceanic Bloodstock Sarl, M^{me} Ariane Gravereaux.
204 € Wertheimer & Frere.
- Temps total: 2'14''61'''*
- La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.
- Les pouliches WILD PANSY (GB) et WINNING SIDE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
- 2139** ⁶⁹⁷ **PRIX DE MONTESSON** **2500 m**
(Handicap à réclamer)
(Classe 4)
- 16 000 €** (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800)
- Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant à la date des engagements une valeur inférieure ou égale à 32 k., et mis à réclamer pour 15.000.
- Les priorités ne sont pas applicables dans ce prix.**
- Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).
- Parcours n° 9: Plat, Dist. 2 500 m env.
Référence: +28.
- 1929** ² **Anecdotic USA**, m, b, 7 ans, par Anodin (IRE) et Flash Dance (IRE) (Zamindar USA), 55 k (55^{1/2} k), (15 000), M^{me} L. Cherifi (*M. Guyon*), N. Caullery - (n° corde 6) **1**

1912	Trick Of The Mind , m, al, 6 ans, par Intello (GER) et Carding USA (Street Cry IRE), 59 k (59 ^{1/2} k), ϕ , (15 000), P. Bonnefoy (<i>T. Trullier</i>), Y. Bonnefoy (s) - (n° corde 10)	2
1608	Silver Sign , f, gr, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Shining Way [Whipper (USA)], 55 ^{1/2} k (56 k), Δ β , (15 000), J. Palenker (<i>T. Piccone</i>), G. Hernon (s) - (n° corde 9)	3
1918	Clever Actress , f, b, 5 ans, par Intello (GER) et Tallulah [Pour Moi (IRE)], 53 k (53 ^{1/2} k), β , (15 000), Ecurie X (<i>A. Pouchin</i>), Jul. Phelippon - (n° corde 4)	4
1649	Ruby Rose , f, gr, 4 ans, par Rajsaman et Solugazonia [Youmzain (IRE)], 54 ^{1/2} k (55 k), β , (15 000), M. Munch (s) (<i>F. Veron</i>), M. Munch (s) - (n° corde 3)	5
1929	Giovanni Dal Ponte (GB) , h, 8 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), (15 000), G. Luyckx (<i>S. Planque</i>), Jul. Phelippon - (n° corde 11)	6
1935	Lady Mag , f, 6 ans, 56 k (55 k), ϕ , (15 000), P. Desplaces (<i>Mme M. Waldhauser</i>), C. Martinon - (n° corde 1)	7
1737	Insignia Of Rank IRE , h, 8 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), (15 000), F. Raoul (<i>D. Provost</i>), Ed. Monfort (s) - (n° corde 5)	8
1637	Argyron (IRE) , h, 7 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), \otimes β , (15 000), J. Uzel (<i>A. Madamet</i>), L. Viel (s) - (n° corde 8)	9
1711	Ruudje , h, 7 ans, 53 k (52 k), Δ β , (15 000), JP. Vanden Heede (<i>M^{me} M. Velon</i>), Ch. Plisson (s) - (n° corde 12)	10
1759	Derazhnya , f, 4 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), β , (15 000), EARL de La Vallee (<i>C. Demuro</i>), Y. Fouin (s) - (n° corde 2)	-
1929	Kayrat (IRE) , h, 7 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), (15 000), M. Arch (<i>T. Bachelot</i>), R. Le Gal - (n° corde 7)	-

12 partants ; 20 eng. ; 12 part def. - Total des entrées: 619 €
 encolure, tête, encolure, 1 long $\frac{3}{4}$, encolure, 1 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long $\frac{1}{4}$, tête.
 8000€ - 3200€ - 2400€ - 1600€ - 800€

Primes aux propriétaires:
 3240 € *Anecdotic Usa*, prime non attribuée.
 1296 € *Trick Of The Mind*.
 1188 € *Silver Sign*.
 792 € *Clever Actress*.
 396 € *Ruby Rose*.

Primes aux éleveurs:
 680 € Wertheimer & Frere, prime non attribuée.
 584 € Kirtlington Stud Ltd.
 466 € Jochen Palenker.
 310 € Suc. Magalen Bryant.
 155 € Munch (S), M^{me} Valentine Bulthoff.

Temps total: 2'48''42'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jeune jockey Léo ROUSSEL étant accidenté les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre INSIGNIA OF RANK (IRE) par l'apprenti Dorian PROVOST au poids de 59kg.

Les Commissaires ont autorisé le hongre RUUDJE à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le cheval ANECDOTIC (USA) et la pouliche SILVER SIGN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2140	PRIX VATELLOR	1200 m
	(Classe 2)	
	27000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , n'ayant pas depuis le 14 septembre 2022 inclus été classés dans les trois premiers d'un Groupe ou gagné une Listed ni depuis le 14 mars 2023 inclus, gagné une Classe 1. Poids: 57 k . Les chevaux ayant, depuis le 14 décembre 2022 inclus gagné une Classe 2 ou été classés dans les trois premiers d'une Listed porteront 1 k. 1/2; gagné plusieurs Classe 2 ou gagné une Classe 1, 3 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 14 juin 2022 inclus été classés dans les trois premiers d'un Groupe porteront 1 k 1/2.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° 1: Plat, Dist. 1 200 m env.	
1606	Siam Paragon , m, b, 4 ans, par Shalaa IRE et Cracker GB (Smart Strike CAN), 58 ^{1/2} k (59 k), M ^{me} C. Stephenson (<i>G. Mosse</i>), G. Doleuze - (n° corde 4)	1
1427	Montussan , f, b, 4 ans, par Dabirsim et Tautou Montjeu IRE [Montjeu (IRE)], 55 ^{1/2} k (56 k), ϕ , SARL Jedburgh Stud (<i>T. Bachelot</i>), de P. Chevigny - (n° corde 1)	2

1463	Bouttemont (IRE) , m, b, 5 ans, par Acclamation GB et Basilia (GB) (Fastnet Rock AUS), 60 k (57 k), β , P. Allaire (<i>D. Provost</i>), Y. Barberot (s) - (n° corde 2)	3
1606	Live (IRE) , h, b, 5 ans, par Outstrip GB et Living Art USA (Trippi USA), 57 k (57 ^{1/2} k), \otimes , M ^{me} J. Cygler (<i>M. Guyon</i>), HA. Pantall - (n° corde 5)	4
1463	Le Cadeau (GB) , m, b, 4 ans, par Dabirsim et Lady Frances GB (Exceed And Excel AUS), 60 k (60 ^{1/2} k), M ^{me} J. Cygler (<i>T. Piccone</i>), HA. Pantall - (n° corde 9)	5
1763	Bullace GB , h, 5 ans, 57 k (56 k), Cheik K. Al-Maktoum (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), C. & Y. Lerner (s) - (n° corde 3)	6
1739	Torpen , h, 6 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), β , R. Schoof (<i>A. Pouchin</i>), R. Schoof - (n° corde 7)	7
	Kingtlemann (GB) , m, 4 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), Guy Pariente Holding (<i>A. Crastus</i>), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 6)	8
1978	Bowdragon , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), ϕ β , JM. de Freitas Oliveira (<i>B. Marie</i>), AJ. Baptista Ribeiro de Abreu - (n° corde 8)	9
	9 partants ; 24 eng. ; 9 part def. - Total des entrées: 1242 € 2 long, encolure, 2 long $\frac{1}{2}$, 3 long, courte encolure, 4 long, $\frac{1}{2}$ long, 1 long. 13500€ - 5400€ - 4050€ - 2700€ - 1350€	
	Primes aux propriétaires: 6 682 € <i>Siam Paragon</i> . 2 673 € <i>Montussan</i> . 2 004 € <i>Bouttemont (Ire)</i> . 1 336 € <i>Live (Ire)</i> . 668 € <i>Le Cadeau (Gb)</i> .	
	Primes aux éleveurs: 2 623 € Mohamed Jasim Mohamed Almahmoud. 1 049 € Ecurie Des Monceaux, Qatar Bloodstock Limited. 514 € Ecurie Peregrine Sas. 343 € Haras D'Haspel. 171 € Philip Rols.	
	Temps total: 1'13''71'''	
	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
	Les Commissaires ont autorisé les chevaux BOUTTEMONT (IRE) et LE CADEAU (GB) à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.	
	A l'issue de la course le jockey Alexis POUCHIN a indiqué aux Commissaires qu'il avait cessé prématurément de solliciter le hongre TORPEN car il ne le sentait pas à l'aise sur sa jambe gauche.	
	Les Commissaires ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen dudit hongre qui n'a pas révélé de problème physique apparent.	
	Les chevaux SIAM PARAGON et BOUTTEMONT (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

2141	PRIX DU CHATEAU DE VANVES	2000 m
	(À réclamer)	
	(Classe 3)	
	26000 € (13 000, 5 200, 3 900, 2 600, 1 300)	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus mis à réclamer au minimum pour 20.000 avec prix de réclamation de 4.000 en 4.000. Poids: 54 k . Surcharges accumulées pour les taux de réclamation supérieurs à 20.000: 1 k. par échelon de 4.000.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° 6: Plat, Dist. 2 000 m env.	
1903	Johen , h, b.f, 4 ans, par Elusive City USA et Fly Tartare (Greengroom), 55 k (54 k), Δ β , (24 000), Gousserie Racing (<i>M^{me} M. Velon</i>), P. Decouz (s) - (n° corde 11)	1
563	Wild Man GER , m, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Wild Approach GER (New Approach IRE), 58 k (58 ^{1/2} k), (36 000), Stall Hornoldendorf (<i>R. Piechulek</i>), P. Schiergen - (n° corde 9)	2
1903	Kabir GER , h, b, 8 ans, par Lord Of England GER et Karena GER (Midyan USA), 54 k (54 ^{1/2} k), (20 000), GWH. Schmitt (<i>M. Barzalona</i>), W. Hickst - (n° corde 8)	3
1898	Plain Beau GB , h, b, 8 ans, par Thewayouare USA et Preveza [Dalakhani (IRE)], 56 k (56 ^{1/2} k), β , (28 000), G. Caggiula (<i>S. Planque</i>), Jul. Phelippon - (n° corde 1)	4
1688	Cuncerto , m, gr, 4 ans, par Kendargent et Fa Ul Cuncert GB (Poet'S Voice GB), 55 k (55 ^{1/2} k), ϕ , (24 000), Guy Pariente Holding (<i>M. Guyon</i>), P. Sorgorb - (n° corde 5)	5
1480	Royaumont , h, 6 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), ϕ , (24 000), A. Gilibert (<i>S. Pasquier</i>), F. Chappet - (n° corde 4)	6

1414	⁴ By The Way , h, 6 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), (20 000), C. Guimard (<i>A. Lemaitre</i>), G. Nicot - (n° corde 2)	7
	Anctot , h, 4 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), Δ β , (40 000), S. Dehez (s) (<i>E. Hardouin</i>), S. Dehez (s) - (n° corde 10)	8
	Fortuna Dufflecoat GB , h, 4 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), (20 000), J.L. Quiniou (<i>A. Madamet</i>), M. Seror (s) - (n° corde 12)	9
1845	American Park , h, 5 ans, 54 k (52 k), \otimes β , (20 000), M ^{me} D. Sonntag (<i>D. Provost</i>), M ^{me} Y. Vollmer - (n° corde 6)	10
561	Sea Of Marengo IRE , h, 7 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), (28 000), Hugo Peeters Racing (<i>B. Murzabayev</i>), HA. Peeters - (n° corde 7)	-
	Leander , m, 4 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), β , (32 000), Ecurie Bernd/Torsten Raber (<i>A. Pouchin</i>), C. Fey (s) - (n° corde 3)	-

12 partants; 22 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1206 €
 1/2 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 3/4 long, 1 long 3/4, 2 long 1/2, encolure, 4 long 1/2, 2 long.

13000€ - 5200€ - 3900€ - 2600€ - 1300€

Primes aux propriétaires:
 6435 € *Johen*.
 2574 € *Wild Man Ger*, prime non attribuée.
 1579 € *Kabir Ger*, prime non attribuée.
 1053 € *Plain Beau Gb*, prime non attribuée.
 643 € *Cuncerto*.

Primes aux éleveurs:
 2526 € Gousserie Racing.
 442 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.
 331 € Matthias Tamrat, prime non attribuée.
 252 € Guy Pariente Holding.
 221 € Dominic J. Burke, prime non attribuée.

Temps total: 2'10''77''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Stéphane PASQUIER (ROYAUMONT) arrivé non-placé et l'apprenti Dorian PROVOST (AMERICAN PARK) en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour avoir mis une pression sur son concurrent en cherchant à se rapprocher de la corde après le départ avant le signal prévu à cet effet sans que cela n'ait de conséquence sur le bon déroulement du départ.

Le hongre JOHEN et le poulain CUNCERTO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2142	⁷⁰⁰ PRIX DU TRASQUET (Handicap divisé) (Classe 3) Deuxième épreuve	1600 m
-------------	---	---------------

27000 € (13500, 5130, 3780, 2160, 1080, 810, 540)
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.
 Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).
 Parcours n° 5: Plat, Dist. 1 600 m env.
 Référence: +26.

2025	² Lovely Angel , f, b.f, 5 ans, par Galiway (GB) et American Angel [American Post (GB)], 55 k (55 ^{1/2} k), Horsewood (<i>A. Madamet</i>), M. Seror (s) - (n° corde 5)	1
1462	³ Storm City GB , h, b, 4 ans, par Cityscape GB et Fantastisch IRE (Fantastic Light USA), 60 k (60 ^{1/2} k), M ^{me} MC. Sweeney (<i>A. Pouchin</i>), S. Wattel (s) - (n° corde 10)	2
1821	¹ Al Khamsin (FR) , h, b, 6 ans, par Toronado (IRE) et Al Kirana IRE (Exceed And Excel AUS), 59 ^{1/2} k (60 k), Δ , M ^{me} H. Mennessier (<i>R. Mangione</i>), M ^{me} H. Mennessier - (n° corde 13)	3
1761	¹ Aiguere D'Argent , h, al, 6 ans, par Excelebration IRE et Plaisanciere [Astronomer Royal (USA)], 56 ^{1/2} k (57 k), Galopp-Club Rhein-Main (<i>M. Guyon</i>), MF. Weissmeier - (n° corde 1)	4
1821	³ Larno , h, gr, 9 ans, par Milanais et Honorable Sister (Highest Honor), 57 k (56 k), J.P. Vanden Heede (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), B. Goudot (s) - (n° corde 3)	5
1952	² Iken , f, b, 4 ans, par Vadamos et Kenwana (Kendargent), 59 k (59 ^{1/2} k), de C. Moubray (<i>T. Trullier</i>), M ^{me} J. Soudan - (n° corde 7)	6
1815	¹ Selket (IRE) , f, b, 5 ans, par Danon Ballade JPN et Bonne Nouvelle IRE (Libbourne Lad IRE), 58 ^{1/2} k (59 k), Ecurie Thomas Sivadier (<i>A. Crastus</i>), Y. Fouin (s) - (n° corde 6)	7
1952	Eaglehawk , m, 4 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), β , EARL de La Vallee (<i>G. Mosse</i>), Y. Fouin (s) - (n° corde 12)	8

1820	³ Almanarah , f, 4 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), β , KM. Al Attiyah (<i>M. Barzalona</i>), J. de Mieuille (s) - (n° corde 9)	9
2049	King Hartwood , h, 7 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), D. Guindon (<i>C. Demuro</i>), M ^{me} V. Dissaux - (n° corde 2)	10
1708	Ace Card IRE , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), M ^{me} L. Falque (<i>A. Lemaitre</i>), M ^{me} A. Budka - (n° corde 8)	-
1922	Vif Des Aigles , h, 4 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), ϕ , M ^{me} C. Barande Barbe (<i>R. Thomas</i>), M ^{me} C. Barande Barbe - (n° corde 11)	-
1821	Pedro The First , h, 8 ans, 53 k (53 ^{1/2} k), β , F. Leblanc (<i>H. Journiac</i>), N. Caullery - (n° corde 4)	-

13 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 1096 €
 Eng. Sup.: *Lovely Angel*
 tête, courte encolure, 2 long, 1/2 long, 1/2 long, courte encolure, 3/4 long, 3 long 1/2, encolure.

13500€ - 5130€ - 3780€ - 2160€ - 1080€ - 810€ - 540€

Primes aux propriétaires:
 6682 € *Lovely Angel*.
 2539 € *Storm City Gb*, prime non attribuée.
 1530 € *Al Khamsin (Fr)*, prime non attribuée.
 874 € *Aiguere D'Argent*.
 437 € *Larno*.
 400 € *Iken*.
 267 € *Selket (Ire)*.

Primes aux éleveurs:
 2623 € Ecurie Haras De Quetieville.
 436 € M^{me} Monika Christine Sweeney, prime non attribuée.
 321 € Al Amriyah Bloodstock, prime non attribuée.
 257 € Gerard L. Ferron.
 197 € Ecurie Plessis.
 102 € Crispin De Moubray, M. L. P. Consultancy, Entrypoint Ltd.
 68 € M^{me} Nikola Bockova.

Temps total: 1'42''36''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Cristian DEMURO (KING HARTWOOD) arrivé non-placé et Frida VALLE SKAR (LARNO) arrivé 5^e en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir contrarié son concurrent en ne conservant pas strictement sa ligne à l'arrivée.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre de l'arrivée de la course.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Rosario MANGIONE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 5 sollicitations).
 Le jument LOVELY ANGEL et le hongre LARNO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2143	⁶⁹² HANDICAP D'ETE (Handicap divisé) (Classe 2) Première épreuve	1600 m
-------------	---	---------------

53000 € (26500, 10070, 7420, 4240, 2120, 1590, 1060)
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.
 Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).
 Parcours n° 5: Plat, Dist. 1 600 m env.
 Référence: +18,5.

1826	² Bosioh , m, b, 6 ans, par Toronado (IRE) et Seeharn IRE (Pivotal GB), 60 k (60 ^{1/2} k), ϕ β , J.N. Temam (<i>S. Ruiss</i>), N. Perret (s) - (n° corde 12)	1
1933	² Principe GER , h, b, 5 ans, par Free Eagle IRE et Paraisa GB (Red Ransom USA), 58 ^{1/2} k (59 k), K. Allofs/Gestut Fahrhof (<i>R. Piechulek</i>), P. Schiergen - (n° corde 7)	2
1707	Galord , h, b, 4 ans, par Galiway (GB) et Revedargent (Kendargent), 60 k (60 ^{1/2} k), Δ , E. Decoster (<i>E. Hardouin</i>), C. Fey (s) - (n° corde 6)	3
1707	² Ciccio Boy , m, b, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Sogdiana [Dutch Art (GB)], 57 ^{1/2} k (58 k), A. Salikbayev (<i>B. Murzabayev</i>), I. Endaltsev - (n° corde 13)	4
1739	⁵ Memory Dream , h, b, 6 ans, par Motivator GB et Ascot Memory IRE (Iffraaj GB), 58 k (58 ^{1/2} k), A. Don (<i>T. Piccone</i>), G. Hernon (s) - (n° corde 8)	5

1708	¹ Millfield , m, b, 10 ans, par Whipper USA et Victoria College [Rock Of Gibraltar (IRE)], 55 k (55 ^{1/2} k), D. Smaga (C. Demuro), D. Smaga - (n° corde 9)	6
1707	⁷ Simons King IRE , h, b, 5 ans, par Kingman GB et Sanaya IRE (Barathea IRE), 56 k (56 ^{1/2} k), p, Stall Picadilly (T. Bachelot), MF. Weissmeier - (n° corde 16)	7
1703	² Lev (GB) , m, 4 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), Z. Bifov (M. Guyon), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 5)	8
1865	³ French Conte , h, 6 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), Stall Konigsdrachen (S. Pasquier), M ^{me} E. Mader - (n° corde 1)	9
1865	Antharis (GB) , h, 4 ans, 60 ^{1/2} k (61 k), Avatara S.A. (A. Madamet), A. Suborics - (n° corde 11)	10
1707	³ Ashiktash , h, 4 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), p, Haras d'Etream (M. Barzalona), FH. Graffard (s) - (n° corde 3)	-
1707	⁵ Everillo , h, 4 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), C. Salet (I. Mendizabal), F. Bresson (s) - (n° corde 2)	-
1939	True Tedesco GER , h, 4 ans, 60 ^{1/2} k (61 k), Stall Mydlinghoven (B. Ganbat), S. Smrczek - (n° corde 4)	-
1464	⁶ It'S All A Dream , h, 7 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), BL. Jones (P. Bazire), AN. Hollinshead - (n° corde 14)	-
1464	⁴ Matt Machine IRE , m, 4 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), Westminster Race Horses GmbH (C. Soumillon), V. Luka - (n° corde 10)	-
	Soul Dancer GER , h, 6 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), Unia Racing GmbH (H. Besnier), M ^{me} Y. Almenrader - (n° corde 15)	-

16 partants; 47 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1161 €

¼ long, encolure, tête, encolure, tête, tête, tête, ¼ long, tête.

26500€ - 10070€ - 7420€ - 4240€ - 2120€ - 1590€ - 1060€

Primes aux propriétaires:

10732 € *Bosioh*.

4984 € *Principe Ger*, prime non attribuée.

3672 € *Galord*.

2098 € *Ciccio Boy*.

858 € *Memory Dream*.

643 € *Millfield*.

524 € *Simons King Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

3164 € Al Shaqab Racing.

1441 € Guy Pariente Holding.

855 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.

823 € Askar Salikbayev.

387 € Ecurie Ascot.

290 € Suc. Omar El Sharif.

90 € Newstead Breeding Llc, prime non attribuée.

Temps total: 1'41''87''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course le jockey Ioritz MENDIZABAL a indiqué aux Commissaires qu'il n'avait pas trouvé un espace suffisant pour pouvoir faire progresser le hongre EVERILLO dans la ligne d'arrivée.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael BARZALONA au sujet de la performance du hongre ASHIKTASH arrivé non-placé.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre s'était retrouvé sans ressource dans la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les chevaux BOSIOH et CICCIO BOY ainsi que les hongres PRINCIPE (GER), GALORD et MEMORY DREAM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Cannes**, h, 3 ans, Whipper USA et She Cannes, **2064/3**
- A Minardiére**, f, 3 ans, Elliptique (IRE) et La Papine, **2053/3**
- Aalto**, m, 3 ans, Zelzal et Au Dessus (GB), **1947/1**
- Abondant**, m, 4 ans, Montmartre et Arisk, 1991
- Absolute Control**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Nuit Polaire IRE, **1973/5**
- ***Ace Card IRE**, h, 5 ans, Dream Ahead USA et Sure, 2142
- Ace Impact (IRE)**, m, 3 ans, Cracksman GB et Absolutly Me, **1992/1**
- ***Acregate GB**, h, 4 ans, Ribchester IRE et Green Speed, 1962
- ***Act Of Magic IRE**, h, 7 ans, Magician IRE et Davanti IRE, **1930/4**
- ***Ad Astra GER**, f, 4 ans, Protectionist GER et Amabelle GER, **2117/1**
- Ad Libitum**, h, 4 ans, Amaron GB et Timocita, 1945
- Admiralty Arch (GB)**, h, 9 ans, Archipenko USA et Aldeburgh Music IRE, **2062/5**
- ***Adore Blue IRE**, m, 2 ans, Blue Point IRE et Adoringly IRE, **1988/5**
- Affaire Conclue**, f, 4 ans, Muhaarar GB et Steel Woman (IRE), 2070
- Afghany**, h, 5 ans, The Gurkha IRE et Texaloula, 2120
- Afjan Ex Mahboop**, m, 3 ans, Tm Fred Texas USA et Muzoon, **1966/2**
- Afshann**, h, 3 ans, Dariyan et Afsheen, 1974
- ***After The Rain IRE**, f, 4 ans, Shamardal USA et Anjaz USA, 2093
- Agamemnon (GER)**, h, 5 ans, Captain Chop et Arrivederla IRE, **1944/5**
- Agapi Mia**, f, 7 ans, Evasive GB et Allegria, **2026/1**
- ***Agnelli IRE**, h, 5 ans, Guiliani IRE et Assisi GER, 2098
- Agoueil**, m, 4 ans, Highland Reel IRE et Kylaney GB, **1971/2**
- Aiguier D'Argent**, h, 6 ans, Excelebration IRE et Plaisanciere, **2142/4**
- Air Chief Amour**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Que Je T'Aime (GB), **2082/2**
- Air Kiss**, h, 3 ans, Al Wukair IRE et Fine And Mellow, **2044/5**
- Aira**, f, 4 ans, Rajsaman et Airlight (IRE), **2072/4**
- Ajaayeb Al Jasra**, f, 4 ans, Af Albahar UAE et Ammante, 1967
- Ajala**, f, 3 ans, Areion GER et Girl On Fire IRE, 1974
- Akhatiyi**, f, 4 ans, Havana Gold IRE et Dakatari, **1946/4**
- Akinoos**, h, 3 ans, Ultra IRE et Dream Beauty IRE, **1965/2**
- Al Afreetah**, f, 3 ans, Azadi et Khzama, **1966/5, 2131/2**
- Al Bachir**, m, 4 ans, Bachir IRE et Al Nabaa, **2083/5**
- Al Faisal**, m, 5 ans, Af Albahar UAE et Sakina De Faust, **2016/4**
- ***Al Impact GB**, h, 5 ans, Al Kazeem GB et Light Impact IRE, 1999
- ***Al Khamsin (FR)**, h, 6 ans, Toronado (IRE) et Al Kirana IRE, **2142/3**
- Al Rassoul**, h, 8 ans, Elusive City USA et Tunis, **2011/2**
- Al Ula**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Galanaa (IRE), 2026
- Al Zahira**, f, 4 ans, Almanzor et Tamasheq, 2055
- Al Zaraffa Cham**, f, 5 ans, Azadi et Al Yakout, **1967/4**
- Alabaa (GB)**, h, 7 ans, Motivator GB et Absolutly Me, **2037/4**
- ***Alashar IRE**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Alanza IRE, **2090/2**
- ***Alba Power IRE**, h, 8 ans, Fast Company IRE et Shehila IRE, 2040
- Albamia**, f, 4 ans, Shalaa IRE et Rajastani (IRE), 2113
- Albert Bridge**, h, 5 ans, Isfahan GER et Moonlight Rose, 2119
- Albertinelli**, m, 4 ans, Dream Ahead USA et Herminia (IRE), **2033/3**
- Albicia**, f, 3 ans, Scalo GB et Or Et Noire, **1983/1**
- Alcanor**, m, 3 ans, Al Wukair IRE et Karmataka, 2023
- Alcantor**, m, 2 ans, New Bay GB et Bianca De Medici GB, **2019/1**
- Alcotan**, h, 3 ans, Recoletos et Tia Kia IRE, **1948/3**
- Alcyone**, f, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Oh Star USA, **2128/3**
- Alfieri**, h, 10 ans, Naaqoos (GB) et Jolie Et Belle, 2055
- Alcanto**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Real Maestranza, 1948
- Alita**, f, 3 ans, Eclair Du Fada et Al Nabaa, **2084/5**
- Alizee De Candale**, f, 5 ans, Frisson Du Pecos et Storm Petrel, 1984
- Allez Lulu**, m, 3 ans, Ectot (GB) et Andalouse Eria, 2067
- Almanarah**, f, 4 ans, Shalaa IRE et Al Hazmiia IRE, 2142
- Almanzone (IRE)**, f, 4 ans, Almanzor et Anazone (IRE), **2058/5**
- Almazora**, f, 8 ans, Reckless Abandon GB et Ponte Sanangelo, **2039/4**
- Almond Chouquette**, f, 3 ans, Almanzor et Minted USA, **1977/1**
- Alovemine**, f, 2 ans, Attendu et Another Love, **2020/2**
- Alpengeist (GB)**, h, 6 ans, Make Believe GB et Middlemist Red USA, 2126
- Alsimrya (GB)**, f, 3 ans, Mehmas IRE et Ghand IRE, **1957/2**
- Alta Chop**, h, 3 ans, Born To Sea IRE et My Princess, 1963
- Altrolato**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et High Spice USA, 2024
- Alva**, f, 3 ans, Sea The Moon GER et America'S Best USA, 1959
- Alvaldi (GB)**, f, 3 ans, Sea The Moon GER et Soviet Terms GB, 2045
- ***Alyade IRE**, f, 3 ans, Smooth Daddy USA et Fairy Wings USA, 2008
- Amalya**, f, 2 ans, Ultra IRE et Optica, **2020/5**
- Amandero**, h, 5 ans, Amarillo IRE et Miss Hernando (GB), 2065
- ***Amazon Prince IRE**, h, 4 ans, Bungle Inthejungle GB et Rythm Of The Night, 1997
- American Daisy**, f, 7 ans, American Post GB et Pump Pump Daisy, **2070/4**
- American Flag**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Tres Americanqueen, 1992
- American Park**, h, 5 ans, Waldpark GER et Tres American Girl, 2141
- ***American Sonja GB**, f, 3 ans, Tasleet GB et Gumhrear IRE, **2092/1**
- Americano**, m, 3 ans, Ultra IRE et Aimante, **2057/1**
- Amiata**, f, 6 ans, War Command USA et Ponentina, 2039
- Amoretti**, m, 2 ans, Shalaa IRE et Annie Newton IRE, 2013
- Amour De Ma Vie**, h, 4 ans, Dabirsim et A Moi, 2108
- Amrita**, m, 4 ans, Soldier Hollow GB et Eudokia GB, **1960/5**
- Ana Martina**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Ana Musica, 2108
- Anagallis**, f, 3 ans, Tunis POL et Anavera GER, 1957
- Analeon**, h, 9 ans, Sunday Break JPN et Aux Quatre Saisons, 2034
- Anasheed**, f, 3 ans, Al Mamun Monlau et Nefertarie, 2131
- Anath**, f, 7 ans, Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE), **2028/2, 2099**
- Anctot**, h, 4 ans, Ectot (GB) et Asiana, 2141
- Andraste (GB)**, f, 3 ans, Saxon Warrior JPN et Hazel Lavery IRE, **2123/2**
- ***Anecdotic USA**, m, 7 ans, Anodin (IRE) et Flash Dance (IRE), **2139/1**
- Angel Dust**, f, 5 ans, Le Havre (IRE) et Gregoraci, 2048
- Angel Guidance (GB)**, f, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Above The Clouds, **2123/5**
- ***Angiolleta IRE**, f, 2 ans, Calyx GB et Angelic Guest IRE, **1941/2**
- ***Anistou GER**, f, 4 ans, Maxios (GB) et Antonym USA, **2113/1**
- Antharis (GB)**, h, 4 ans, Sea The Moon GER et Arribia GER, 2143
- Aoraki**, f, 3 ans, Recorder GB et Broken And Go, **2059/5**
- Apash**, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Munaafasat IRE, **1943/5**
- Apax**, h, 3 ans, Guignol GER et Arctica GER, **2127/2**
- ***Apollon GER**, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Alte Rose GER, **1958/5**
- April Step**, f, 4 ans, Sidestep AUS et April Meadow (IRE), 1949, 2099
- Aquila Volante**, m, 2 ans, Gleneagles IRE et Hunza Dancer IRE, **1941/1**
- Aquitaine (IRE)**, f, 6 ans, Australia GB et Divine Music (IRE), **2108/2**
- Aramis D'Azur**, h, 5 ans, Style Vendome et Burning Love GER, 2118
- ***Arcturus IRE**, m, 7 ans, Fast Company IRE et Mawu, 1960
- Arcubiato**, h, 3 ans, French Fifteen et Tamina Hanum, 1963
- Argentea**, f, 4 ans, Almanzor et Silvery Sea, 2030
- Argyron (IRE)**, h, 7 ans, Iffraaj GB et Alkania GB, 2139
- ***Ariane SPA**, f, 3 ans, Camacho GB et La Cuesta IRE, 2023
- ***Aristocracy IRE**, f, 3 ans, Kingman GB et Amazona GER, 2047
- Arizona**, f, 2 ans, Seabhac USA et Anna Felicia, 1968
- Armentieres**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et After Dawn (IRE), **2036/7**
- Art Collection**, h, 10 ans, Shakespearean IRE et Renascent Rahy GB, **2033/1**
- ***Art Mythique IRE**, f, 3 ans, Australia GB et Aquarelliste, 1957
- Artistic Glory**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Artistic Light GB, **2081/3**
- Arturo**, h, 4 ans, Camelot GB et Bilissie (GB), 2065
- Arvinni**, f, 5 ans, Slickly et Nimohe, **2073/5**
- Ashalyka**, f, 3 ans, Dariyan et Ashalanda, **1957/3**
- Ashdel**, h, 4 ans, Shalaa IRE et Ellary, 2049
- Ashiktash**, h, 4 ans, Tamayuz GB et Ashiqana USA, 2143
- Ashiya**, f, 3 ans, Oasis Dream GB et Ashtaneh USA, **1959/1**
- Ashwood**, h, 4 ans, Birchwood IRE et Assouniyya, 1964
- Asian Pearl**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Ashdown Lass GB, **1972/1**
- Aslan Senora**, m, 4 ans, Toronado (IRE) et American Success, 1949
- Aspen**, h, 4 ans, Dabirsim et Aquamerica USA, **2054/3**

- Asphodele Mia**, f, 5 ans, Galiway (GB) et Marthamia, 1930, **2099/3**
- Asslan Al Shahania**, f, 3 ans, Af Al Buraq UAE et Celeste De Ghazal, **2131/1**
- ***Astaire IRE**, m, 3 ans, Protectionist GER et Amabelle GER, **2042/2**
- Aston**, h, 8 ans, Magadan IRE et Jiangxi, 2011
- Athanasia (GB)**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Aseel, 2091
- Athelia**, f, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Villa Tamaris, 2028
- Athineos**, h, 4 ans, Rajsaman et Allegria, 2096
- ***Auenwolf GER**, h, 9 ans, Lord Of England GER et Auenprincess GER, **2065/1**
- ***Autumn Pride IRE**, m, 7 ans, Teofilo IRE et Rahiyah USA, 2065
- Autumn Starlight (GB)**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Falling Leaves IRE, 1993
- Avenue Of Dreams**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Avenue Du Monde, 1949
- Avrilomanoir**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Narvica Gravelle, 1946, **2099/4**
- Ayana**, f, 7 ans, Campanologist USA et Arctica GER, 2108
- Ayguemorte**, h, 10 ans, Vertigineux et Aiguille Du Midi, 2048
- Ayrton Banks**, h, 7 ans, Frankel GB et Pearly Shells GB, **2066/5**
- Azaba**, f, 5 ans, Milanais et Alcazaba, **2050/2**
- Azachop**, h, 8 ans, Muhaymin USA et Azagra (IRE), 2054
- Azazel**, f, 5 ans, Stormy River et Azade (IRE), 1949, 2118
- Azka**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Scalambra (GB), **2035/2**
- Azov**, h, 5 ans, Invincible Spirit IRE et Askania Nova (IRE), **1952/1**
- Azur As Well**, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Stormy Queen, **2001/5**
- Baby George**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Borynga, 2096
- Baby Glory**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Banville, 2122
- Bad Boy**, m, 2 ans, Fas IRE et Queendara, 2100
- Bafana Linngari**, h, 8 ans, Linngari IRE et Amerissage USA, 2098
- Bagoken**, f, 4 ans, Goken et Bakoura, **2080/1**
- Bahia Blanca**, f, 2 ans, Sommerabend GB et Frelene, **1941/3**
- Baie Rose**, f, 4 ans, Tidjali D'Or et Baie Divine, **1984/5**
- Baileys Belle Star**, f, 4 ans, Birchwood IRE et Jolie Et Belle, 1962
- Baileys Diable**, h, 7 ans, Rajsaman et Kickingthelilly GB, **2134/2**
- Baileys Diamant**, f, 7 ans, Diamond Green et Frissonante (GB), **2132/1**
- Baileys Eclair**, h, 3 ans, Lightning Spear GB et Lady'S Art, **1970/1**
- Baileys Sans Doute**, f, 6 ans, Olympic Glory IRE et Cruel Sea USA, 2110
- Baiona**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Baldamelle, **2096/4**
- Bakhara**, f, 4 ans, Machucambo et Barouda, **2080/2**
- Balegrio**, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Bandaneira GER, **2133/2**
- Balgees Time**, f, 7 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, 2062
- Ballypark**, f, 4 ans, Elm Park GB et Ballyvarra IRE, **2087/4**
- Balsamand (IRE)**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Basilia (GB), **2071/2**
- Bamcalyb**, h, 7 ans, Barastraight (GB) et Libore, 1945
- Banana Shot**, f, 4 ans, Montmartre et Cinquieme Set, 1949, 2108
- Band Of Maia**, f, 3 ans, Estejo GER et Bandana, 2109
- ***Banksy GER**, h, 5 ans, Sea The Moon GER et Blumenfee GER, 2120
- ***Barazin IRE**, h, 3 ans, Siyouni et Jordan Princess GB, **2021/3**
- Barbadin (GB)**, h, 6 ans, Anodin (IRE) et Barbayam (GB), 1991
- Barbate (GB)**, m, 3 ans, Frankel GB et Castellar, **2044/2**
- Bariz**, m, 5 ans, Burning Sand USA et Hamiya IRQ, 2016
- Bartabello**, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Maribia Bella, **2034/4**
- ***Bateau Blanc GB**, m, 2 ans, Kendargent et Biancarosa IRE, **2019/2**
- Batwan**, h, 8 ans, Kendargent et Matwan, **1996/5**
- Bawe Island**, f, 2 ans, Pomellato GER et Nera Divine, 2022
- Baylagan**, h, 7 ans, Toronado (IRE) et Al Waghaa, 2049
- Bazoques**, f, 5 ans, Le Havre (IRE) et Beaudouville, **1971/1**
- Beacon Towers**, f, 6 ans, Dabirsim et Kanel, 1962, 2126
- Beast Mode**, h, 3 ans, Supplicant GB et Driving Miswaki USA, **1951/3**
- Beautiful Memory**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et Ambree, **2069/1**
- ***Becassio GER**, m, 4 ans, Guiliani IRE et Becassin GER, 1952
- Bech River (IRE)**, h, 5 ans, Stormy River et Julia Bech (IRE), **2048/2**
- Becupearl**, f, 8 ans, Diamond Green et Berangele, 2081
- Behati**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Bayargal USA, 1959
- Behtar**, m, 4 ans, Kitten'S Joy USA et Behnasa, 1991
- Beijinho**, m, 4 ans, Morandi et Joha Fong, **2054/1**
- Bel Ti Boug**, h, 4 ans, Eclair Du Fada et Chatawa, 2081
- Belbek**, m, 3 ans, Showcasing GB et Bee Queen GB, **2094/5**
- Belcha**, h, 7 ans, Kheylef USA et Thaa Valley (GB), **2134/5**
- ***Believing IRE**, f, 3 ans, Mehmas IRE et Misfortunate IRE, 1996
- Bella Rossa**, f, 4 ans, French Fifteen et Red Beauty, 2034
- Bellator**, m, 3 ans, Havana Grey GB et River Test GB, **2046/2**
- Belle Anse**, f, 3 ans, Born To Sea IRE et Belle Lagune (GB), **2102/2**
- Belle Breizh**, f, 4 ans, Elm Park GB et Danse Quatz, **2117/5**
- Belle Et Grise (IRE)**, f, 3 ans, Kendargent et Et En Meme Temps, **2068/1**
- Belle Faustine**, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Rocaille, 2115
- Belle Impression**, f, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Becbec, 2033
- Bellie Star**, f, 3 ans, Nombre Premier (GB) et Bellie Jolie, **2002/3**, **2105/2**
- Ben De Diane**, h, 4 ans, Diamond Green et Sheila'S Star IRE, 2058
- Bennetot (IRE)**, h, 4 ans, Ectot (GB) et Al Hayyah (IRE), **1942/2**
- Berneuil (IRE)**, h, 6 ans, Lope De Vega IRE et Derivatives IRE, 1996
- ***Beryl The Peril IRE**, f, 5 ans, Dandy Man IRE et Lady Of Rohan GB, 2048
- Best Of Light**, f, 2 ans, City Light et Double Variance, **2007/4**
- Betanyx**, f, 2 ans, Calyx GB et Josephine Bettany GB, 2051
- Bevan**, h, 4 ans, Zarak et Savanna Days IRE, **2093/4**
- Beyond My Dreams (IRE)**, h, 8 ans, Dream Ahead USA et Street Romance USA, 1964
- ***Big Boots IRE**, h, 7 ans, Society Rock IRE et Dairy Herd IRE, **1955/2**, 2116
- ***Big Drift GB**, h, 3 ans, Brazen Beau AUS et Posy Fossil USA, **2046/4**
- Big Log**, m, 3 ans, Ultra IRE et Log Off IRE, **2023/4**
- Big Rock**, m, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Hardiyana IRE, **1992/2**
- Bilal De Monlau**, m, 4 ans, Dahess GB et Tadri UAE, **2016/3**
- Biska**, f, 3 ans, Mr. Owen USA et Folle Blanche USA, **2086/3**
- Bizkaya**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Badia, 1965
- Black Cess**, f, 6 ans, Dabirsim et Miranda Frost, 2025
- Black Cosmo**, h, 3 ans, Lawman et Baileys Parisienne, 2000
- Black Dame**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et L'Etoile Noire, **2087/5**
- ***Black Hills IRE**, f, 3 ans, Sioux Nation USA et Hitra USA, 2045
- Black Lives Matter**, h, 4 ans, Panis USA et Magic Potion, 2049
- ***Black Morning GB**, f, 6 ans, Due Diligence USA et Bright Morning USA, 1949
- ***Black Tobago IRE**, m, 3 ans, Berkshire IRE et Tobago GER, 1973
- Black Wall**, m, 4 ans, Willywell et Blue Risk, 2119
- Blackjac Du Houley**, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Cinder'S Post, **2034/2**
- Blanc Bleu**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Indigo, 1971
- Blanco Chop**, m, 2 ans, Panis USA et L'Aventura, **2100/4**
- Blas**, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Tuna Papita USA, 2057
- Blindman**, h, 3 ans, Sea The Moon GER et Mantissa GB, **2043/5**
- Blowin In The Wind**, m, 2 ans, Recoletos et Lay Lady Lay IRE, 1954
- Blue Bayou**, f, 3 ans, The Gurkha IRE et Datia (IRE), **2017/1**
- ***Blue Hour GB**, f, 3 ans, Recorder GB et Sightseeing GB, **1974/3**
- Blue Rose**, f, 2 ans, Recorder GB et Zigliara, 2137
- Blue Stars**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et La Sage, **1942/4**
- Boarding Time**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Bijou A Toi GB, **2039/5**
- Bob La Bidouille**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Ebareva IRE, 1961
- Bobbymurphy**, m, 5 ans, Intello (GER) et Galaxie Des Sables, 1971
- Bobik**, h, 5 ans, Dabirsim et Action Chope, 1952
- Boken**, h, 6 ans, Kendargent et Baia Chope, **2012/1**
- Bokra Fil Mishmish**, f, 9 ans, Manduro GER et Street Lightning, 2088
- Bombina**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Atomique (IRE), 2124
- Bon Esprit**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Run On Ruby, **1978/1**
- Bonnie Hopps**, f, 5 ans, Captain Marvelous IRE et New Style GER, **1946/3**
- ***Boogie Woogie IRE**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Seventh Heaven IRE, **1994/2**
- ***Book Of Life GB**, m, 3 ans, Dark Angel IRE et Inspiriter GB, **2127/5**
- Boomerang**, h, 4 ans, Savoir Vivre IRE et Hazanea, **1984/3**
- Boorga**, f, 4 ans, Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE), **2097/4**
- Boshra**, f, 4 ans, Tm Fred Texas USA et Rbajja, **1967/2**
- Bosioh**, m, 6 ans, Toronado (IRE) et Seeharn IRE, **2143/1**
- Bosquentin**, h, 8 ans, Rajsaman et Scapegrace (IRE), **2031/4**
- Botteci**, f, 4 ans, Bottega USA et Cisca Bere, 2070
- Bouttemont (IRE)**, m, 5 ans, Acclamation GB et Basilia (GB), **2140/3**
- Bowdragon**, f, 4 ans, Bow Creek IRE et Dragonessa IRE, **1978/5**, 2140
- Boza**, h, 4 ans, Kendargent et Vefa, 2049
- Bramante**, m, 4 ans, Danon Ballade JPN et Lady Sylvester USA, 2113
- Brave Shiina**, h, 6 ans, Bated Breath GB et Gospel Mind, 1971
- ***Brazilian Surprise IRE**, f, 4 ans, French Navy GB et Intimate Secret IRE, **1942/1**
- Brazing**, h, 7 ans, Dabirsim et Amazing Beauty GER, 2037
- ***Breezyandbright IRE**, h, 5 ans, Epaulette AUS et Tranquil Sky GB, 2031
- Breizh Sky**, m, 3 ans, Pedro The Great USA et Anna Danse, **2094/1**
- Brokeback Mountain**, h, 8 ans, Le Havre (IRE) et Beaumont, **2041/2**
- Bubble Sign**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Bubble Style, **2123/3**

- *Buckle Up Baby IRE**, f, 2 ans, Acclamation GB et Velveteen GB, 1941
- Buddy Chop**, h, 6 ans, Vale Of York IRE et Bakea Chope, 2082
- *Bullace GB**, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Redstart GB, 2140
- Burn One Down**, h, 6 ans, Evasive GB et Maita GER, 2011
- *Burning Emotion GB**, f, 4 ans, Mondialiste (IRE) et Flame Out GB, 2085/5
- Bursard (GB)**, m, 3 ans, Pivotal GB et Blow My Mind (GB), 2125/5
- Burwash**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Remember Babi, 1948
- Buti**, h, 6 ans, Elusive City USA et Jolie Et Belle, 1955
- By Exeter**, h, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Exeter, 2035
- By The Way**, h, 6 ans, Galiway (GB) et Byburg, 2141
- C Comme Ca**, h, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Noella, 1941/4
- Caciotta**, f, 3 ans, Sommerabend GB et Grana GB, 2005/1
- Cafe Saigon**, h, 6 ans, Panis USA et Great News, 2132
- Calas Queen**, f, 5 ans, Elusive City USA et She Cannes, 1972
- Calcutta Cup**, h, 5 ans, Territories IRE et Lorient GB, 2119/2
- *Calistoga GB**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Calipatria GB, 1993
- Calitea De La Tour**, f, 4 ans, Remus De La Tour et Berinsa, 2031
- Caly Rosay**, f, 6 ans, Rajsaman et Councilofconstance IRE, 2033
- Camarines**, h, 4 ans, Free Eagle IRE et Almost Heaven, 2101
- Cambronne**, m, 3 ans, Alex The Winner USA et Candie, 2094
- Camelot Song (IRE)**, f, 3 ans, Camelot GB et Chant De Sable (IRE), 2124/1
- Cameron**, m, 3 ans, Dabirsim et Cosma IRE, 2068/5
- Camigirl**, f, 5 ans, Alianthus GER et Camas, 2012
- *Camilla Gherardini IRE**, f, 3 ans, Camacho GB et Lisa Gherardini IRE, 1974
- Campello**, h, 4 ans, Almanzor et Pradara, 2063
- Camusot**, h, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Lou Salome (IRE), 2037
- Cap Skirring**, f, 6 ans, French Fifteen et Ranjana IRE, 1982/1
- Caparica**, f, 6 ans, Bathyrhon GER et Rikers Island, 2101
- Cape Cannon**, m, 2 ans, Siyouni et Passing Parade GB, 1969/2
- Capelena**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Fraiha IRE, 2032
- Caramelito**, h, 4 ans, Zarak et Pretty Panther, 2093/3
- Carifta**, f, 2 ans, Broox (IRE) et Hanouka, 2079/2
- Carshabb**, m, 4 ans, Mahabb UAE et Carsa Du Ginioux, 2016
- Carvana (GB)**, f, 3 ans, Siyouni et Safari Queen ARG, 2027/2
- Cash Ruler**, m, 4 ans, Cat Junior USA et Walimix, 1960
- Cashforpassover**, h, 8 ans, Confuchias IRE et Joha Fong, 2037
- Cassius**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Calcia IRE, 2021/1
- Castille**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Balle Blanche, 1981/4
- Castle Creek**, m, 3 ans, Seabnac USA et Casaca GB, 2111
- Catalina**, f, 4 ans, Al Wukair IRE et Cossonay (GB), 2098
- *Catch A Star IRE**, f, 3 ans, Cracksman GB et Sand Vixen GB, 2086/1
- *Cawdor GB**, m, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Delivery GB, 2094/3
- *Celeb IRE**, h, 3 ans, No Nay Never USA et Like A Star IRE, 1970/2
- *Celeres IRE**, f, 3 ans, Gleneagles IRE et Habbat Reeh IRE, 2123
- Celeris De Belayr**, f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Maeva Du Lac, 2006/2
- Centaurus**, h, 7 ans, Charm Spirit (IRE) et Crystals Sky, 2133/1
- Central Park West**, h, 5 ans, Martinborough JPN et Rapid Transaction USA, 2040
- Centrical (IRE)**, h, 5 ans, Galileo IRE et Cladocera (GER), 2095
- Chance (GB)**, h, 7 ans, Lope De Vega IRE et Harem Lady, 2040/1
- *Chancellery IRE**, h, 4 ans, Medaglia D'Oro USA et Shelbysmile USA, 1960/1
- *Chandos Hope GER**, f, 3 ans, Ito GER et Chandos Rose IRE, 200
- Chanel Gold**, f, 3 ans, Lawman et Coco Sun, 2124
- Chant D'Automne**, h, 5 ans, Dabirsim et Campina GB, 2055
- Chapelier**, h, 3 ans, Attendu et Yank The Bank, 2103
- Charles Legend**, h, 7 ans, Rajsaman et Ile Aux Moines (IRE), 2062
- Charm Of Love**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Charmeuse (IRE), 2069
- Charm Wrens**, f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Three Wrens IRE, 2070/5
- Chasing The Sun (GB)**, f, 3 ans, Galileo IRE et Militante IRE, 1973/2
- Cheeky Traou Land**, f, 7 ans, Hello Sunday et Reason Traou Land, 2048
- Chelsea Du Ninian**, f, 5 ans, Stormy Ocean et Syphaline, 1953
- Chernabog**, h, 5 ans, Captain Marvelous IRE et Dashing Beauty IRE, 2101
- Chester Sky (GB)**, m, 2 ans, Ribchester IRE et Crystals Sky, 2136
- Chicatchi**, f, 8 ans, Hurricane Cat USA et Chiredane, 2101/1
- Chief Red Cloud**, m, 4 ans, Siyouni et Just Little, 2072
- Chief'S App**, f, 10 ans, Air Chief Marshal IRE et Appearance GER, 2088/3
- Chihab Al Cham**, f, 4 ans, Mared Al Sahra GB et Al Sarwa, 1967
- Chincha Alta**, f, 2 ans, Seabnac USA et Chicago May, 1968
- Chonata**, f, 4 ans, Captain Chop et Calinata, 2072
- *Chonburi GB**, f, 7 ans, Lawman et Expected Dream IRE, 2039/1
- Chop Le Retour**, h, 4 ans, Captain Chop et Ma Victoryan, 2082/3
- Chopinambour**, f, 3 ans, Kheleyf USA et Claudia Eria, 2052/4
- Chunka Wakan**, m, 2 ans, Sioux Nation USA et Cajula (IRE), 2007
- Ciccio Boy**, m, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Sogdiana, 2143/4
- Ciel D'Etoiles**, h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Ciel Bleu GB, 2128
- Cigala**, f, 6 ans, Banyan Tree et Cigalon, 2081/4
- *Ciotola IRE**, f, 2 ans, Buratino IRE et Archange, 2022/4
- Circeo (IRE)**, m, 3 ans, Pastorius GER et Sabi Sabi, 2021/2
- *Circo Massimo GB**, h, 4 ans, Siyouni et Presiding Officer GB, 2120
- Citizen De Pibois**, h, 4 ans, Cokoriko et Tapaan Zee IRE, 2076
- City Rock**, f, 5 ans, Fascinating Rock IRE et Suffragette City IRE, 1930, 2011
- Clemenza**, f, 3 ans, Motivator GB et Perfect Stranger (IRE), 1974/5
- Cleostorm**, f, 7 ans, Stormy River et Esquinade, 2048/1
- Clever Actress**, f, 5 ans, Intello (GER) et Tallulah, 2139/4
- Coco Light**, h, 5 ans, Elaso et Sea Light, 1982, 2033
- Coeur De Pierre**, h, 7 ans, Zanzibari USA et Twilight Tear GB, 1996
- Colada First**, f, 3 ans, Robin Du Nord et Pina Colada SWI, 1970
- Cold Play**, h, 6 ans, Wootton Bassett GB et Freezing USA, 1997
- Colombiana**, f, 3 ans, Zarak et Copernica IRE, 2018/4
- *Come Say Hi (FR)**, h, 7 ans, Le Havre (IRE) et Show Flower GB, 1958/4, 2120
- Comtesse Vera**, f, 4 ans, Polarix (GB) et Line Et Bleu, 2108/4
- *Concertation IRE**, f, 2 ans, Churchill IRE et School Run IRE, 2137/3
- Concerto**, h, 4 ans, Ultra IRE et Vigee Le Brun USA, 2097
- *Continuous JPN**, m, 3 ans, Heart'S Cry JPN et Fluff IRE, 1992
- Contrescarpe**, f, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Darjana (IRE), 2005/3
- Coral Slipper**, f, 8 ans, Sea'S Legacy IRE et Anaboo IRE, 2048
- Cosmo Beau**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Crystals Sky, 2124/4
- Costaline Dumoulin**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Ruaha River, 2117
- Cote Jardin**, m, 6 ans, Prince Gibraltar et Perspective, 2041
- Coup Gagnant**, f, 3 ans, Kingfisher IRE et Cinquieme Set, 2107
- Covadonga**, f, 5 ans, Scissor Kick AUS et Minza, 2033
- Cover Point**, f, 3 ans, Jack Hobbs GB et Flute Bowl GB, 2042
- Cow Boy**, h, 3 ans, Seahenge USA et Johara GER, 2125
- Cracknell (GB)**, m, 3 ans, Olympic Glory IRE et Shomoukh USA, 2125
- Crazyvores**, f, 4 ans, Alex The Winner USA et First Fleet USA, 2048
- Cream Ice (GB)**, f, 5 ans, Territories IRE et Creamcake USA, 1962/5
- Creative**, f, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Incroyable USA, 2038/5
- Crisalsa**, h, 6 ans, Kingsalsa USA et Fiammella IRE, 2049
- Cristal De Maulde**, f, 2 ans, Herald The Dawn IRE et Cristal Gem GB, 1941
- Cronos**, m, 3 ans, Ilbarritz et Swonabee, 2003/4
- Cuba Libre**, h, 8 ans, Kendargent et Canalside GB, 2039
- *Cueros IRE**, h, 3 ans, Territories IRE et Baqqa IRE, 1951/2
- Culture**, h, 7 ans, Dream Ahead USA et Talon Bleu, 2101
- Cuncerto**, m, 4 ans, Kendargent et Fa Ul Concert GB, 2141/5
- *Curej IRE**, h, 3 ans, Kuroshio AUS et Wishyouwerehere IRE, 2032/4
- Dabawa**, f, 3 ans, Siyouni et Darkazinia USA, 1959/3
- Dabiradja**, f, 3 ans, Dabirsim et Mowaajaha USA, 2000/1
- Dafne**, f, 3 ans, Gleneagles IRE et Dione, 2027/4
- *Dahlie GER**, f, 3 ans, Protectionist GER et Donatella GER, 2107
- *Dailymotion USA**, f, 3 ans, Medaglia D'Oro USA et Dayatthespa USA, 2053/4
- Daiquiri (IRE)**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Strawberrydaiquiri GB, 1950/1
- *Daiquiri Dream GB**, f, 4 ans, Dubawi IRE et Cocktail Queen IRE, 2038/1
- Damien**, m, 2 ans, Lethal Force IRE et Passadoble (IRE), 1988/3
- Damsoah**, f, 3 ans, Seahenge USA et Zamorano IRE, 200/2
- *Dance Ahead IRE**, m, 3 ans, Caravaggio USA et Night Fever IRE, 2103
- Dance Colony (GB)**, f, 8 ans, Lawman et Vologda (IRE), 2055
- *Dance Sioux IRE**, f, 2 ans, Sioux Nation USA et Dancing Around GB, 1989
- Dandy Cool**, h, 5 ans, Intello (GER) et Shahmeen, 2126
- Danseuse Celebre**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Freeing GB, 1994
- Darenix**, h, 5 ans, Dabirsim et Arenix, 1972/4, 2066
- Dariyangel**, h, 4 ans, Dariyan et Bayswater, 1958
- Dariym**, h, 3 ans, Zoustar AUS et Darinja, 1951/1
- Dark Sweets**, m, 3 ans, Recorder GB et Lakritze, 2005
- Darling Challenge**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Swedish Challenge USA, 2117/4
- Darling Jay**, m, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Donna Rubina GER, 2111

- *Darlinghurst IRE**, m, 2 ans, Dark Angel IRE et Dr Simpson FR, **1988/6**
- *Darlington GER**, h, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Darasita GER, **2013**
- Dashka**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Diva Divina CAN, **2114**
- Daugusta**, f, 3 ans, Nicaron GER et Augusta GER, **2008**
- Davichop**, h, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Chope History, **2082**
- Daydreamer**, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Maredska (IRE), **2033**
- Dayjur**, m, 3 ans, Jaafer Asf GB et Divine Class, **2131**
- Dazzle At Dawn (GB)**, h, 3 ans, Harry Angel IRE et Hinata (GB), **1974/2**
- Dea Matrona**, f, 2 ans, Dark Angel IRE et Everglades GB, **2114/1**
- Deau Coeur**, f, 3 ans, Herald The Dawn IRE et Deaufils, **1943, 2036**
- Deauville**, f, 3 ans, Brametot IRE et Dozule, **2036/2**
- Delia Chope**, f, 2 ans, Kheleyf USA et Dona Chope, **2014/3**
- Delsheer**, h, 8 ans, Iffraaj GB et Rose Et Noire (IRE), **2034**
- *Demain USA**, m, 3 ans, More Than Ready USA et Sweet Lollipop USA, **1995/3**
- Denruth Diamond**, f, 2 ans, City Light et Jeune Et Jolie IRE, **2137/1**
- Denver Chop**, m, 3 ans, Vale Of York IRE et Dona Chope, **1995**
- Derazhnya**, f, 4 ans, Recorder GB et Star Val, **2139**
- *Desert Silk GB**, f, 3 ans, Mondialiste (IRE) et Camlet GB, **2005/2**
- Destael**, m, 3 ans, French Fifteen et Daramakfi, **2104/5**
- Devna**, f, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Dykam, **2080**
- Diabolo Corsica**, h, 4 ans, Olzarte De Collongues et Diabolina, **1985**
- Diamond Vendome**, h, 8 ans, Style Vendome et Ordargent, **1991/5**
- *Diane Star GB**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Zenda GB, **2056/4**
- Dacey Riley**, f, 2 ans, Donjuan Triumphant IRE et Seisme (GB), **2007**
- Divu Du Dancing**, f, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Rava IRE, **2040/4**
- Divine Chrisnat**, f, 3 ans, Bow Creek IRE et Impedimanta (IRE), **2111/4**
- *Divino GER**, h, 4 ans, Flamingo Fantasy GER et Deva GER, **2117**
- Dizzle Dazzle**, f, 2 ans, Fas IRE et Diamonie, **2114**
- Djenne**, f, 3 ans, Elusive City USA et Stilettoesinthemud IRE, **2032/1**
- Do It For Me**, f, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Deitee, **1954**
- Docteur Tournesol**, h, 3 ans, Doctor Dino et Terre Saonoise, **2128/1**
- Dolceshal**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Dolce Attesa GB, **2124**
- Don'T Look Up**, h, 3 ans, Caravaggio USA et Sophie Royale, **2124**
- Dona Corsica**, f, 3 ans, Conquis et Dona Alicia, **2002/4**
- *Donn Clifs IRE**, h, 6 ans, Canford Cliffs IRE et Demesne GB, **1997/4**
- Doralice**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Delya (IRE), **2118**
- *Dorothy Lawrence GB**, f, 2 ans, Soldier'S Call GB et Festoso IRE, **1989/3**
- *Dorthe GER**, f, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Delightful Lady GER, **2119**
- Doulama**, f, 3 ans, Kingman GB et Dolniya, **2121**
- Douriann**, h, 4 ans, Golden Horn GB et Dourdana, **2093/7**
- Douro Valley**, f, 3 ans, Manduro GER et Della Valle GER, **2027**
- Douville**, f, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Dasani, **1930/2**
- Downeva**, m, 10 ans, Evasive GB et Exit Down (IRE), **2098/3**
- Dragon Girl**, f, 3 ans, Magician IRE et Dragona, **2010**
- Draki**, h, 5 ans, Conquis et Dakalla, **1985**
- Dream Again**, f, 4 ans, Almanzor et Dream Girl (GB), **2099**
- Dream Angel**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et Lady Angele, **2015/4**
- Dream Of Emeraude**, f, 5 ans, Prince Gibraltar et Elusive Kay, **1962**
- Dream On Pompadour**, m, 3 ans, Paban De France et Diane De Pompadour, **2002**
- Dream Word**, h, 7 ans, Rajsaman et Healing Dream, **2034**
- Dream Wukair**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Stay In Paris, **1970**
- Drip (GB)**, m, 4 ans, Dabirsim et Evaporation, **2063**
- Drole De Dame**, f, 3 ans, Kodiak GB et Shoot, **2023**
- Drovka**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Perstrovka (IRE), **2096**
- Druide**, m, 3 ans, Seahenge USA et Eskapade, **2010/2**
- Dschingis Grace**, f, 3 ans, Dschingis Secret GER et Graciously (GB), **2009/2**
- Dschingis Shaan**, f, 3 ans, Dschingis Secret GER et Kigali GER, **2130/5**
- Dschingis Star**, f, 3 ans, Dschingis Secret GER et Pristina GER, **2010/1**
- Dubrovnik**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Octa Eria, **2028**
- *Duelist GB**, m, 4 ans, Dubawi IRE et Coplow GB, **2072**
- *Dufour GER**, h, 5 ans, Buratino IRE et Danse En Soiree USA, **2073/2**
- *Duke'S Spirit GER**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Diamond Dove GER, **2115/3**
- Durango**, h, 3 ans, Dark Angel IRE et Cersei GB, **1947/3**
- Dux**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Edya GB, **2034**
- Dyptique (IRE)**, f, 2 ans, Night Of Thunder IRE et Dubai Opera GB, **2014/1**
- Eagle Rose**, f, 4 ans, Wings Of Eagles et Rose Vista, **2093**
- Eaglehawk**, m, 4 ans, Wings Of Eagles et Polemique (IRE), **1952, 2142**
- Eastern Star**, h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Japan GER, **2042/5**
- Eau De Cologne**, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Emelda GER, **2035**
- Eclairée**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Flash Dance (IRE), **2138/5**
- Edala**, f, 3 ans, Siyouni et Edilisa IRE, **2056/3**
- Eden**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Eva'S Time IRE, **2107/3**
- Edifiant**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Praise Dancing IRE, **2070**
- *Edited GB**, h, 6 ans, Acclamation GB et Bellwether GB, **2054**
- Editica (IRE)**, f, 3 ans, Empire Maker USA et Sapphire Pendant IRE, **2004/2**
- El Bnoud (IRE)**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Brezena (IRE), **2025**
- El Ingrato**, h, 7 ans, Toronado (IRE) et Narya IRE, **1999/1, 2101/3**
- El Manifico**, h, 8 ans, High Chaparral IRE et Envoutement, **2093/1**
- El Papio**, h, 4 ans, Puit D'Or IRE et Drag Away, **2076**
- *El Pro GER**, m, 3 ans, Protectionist GER et Elle Shadow IRE, **2044/4**
- El Roy**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Vrissa, **2054**
- *Elcot GB**, h, 5 ans, Siyouni et Rimth GB, **2134**
- *Electron Libre IRE**, h, 8 ans, Camelot GB et Elbaaha GB, **2065**
- *Electroscope IRE**, h, 5 ans, Requito IRE et Dreda, **2116**
- *Elegato IRE**, m, 3 ans, Kodi Bear IRE et Eucharist IRE, **2071/5**
- Elle Diabolo**, f, 5 ans, Manatee GB et Shining Glory GER, **2076**
- Ellerton**, m, 3 ans, Zoustar AUS et Meandering IRE, **2044/3**
- Elounda Queen (IRE)**, f, 3 ans, Australia GB et Ivirka, **1993/5**
- Elvira Say**, f, 3 ans, Paban De France et Danzinaa, **2002**
- *Elymas GB**, h, 4 ans, Mondialiste (IRE) et Moghrama IRE, **1952**
- Elysted**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Elywave, **2113**
- Elzada**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Marie Celeste, **2047**
- Elzora**, f, 3 ans, Almanzor et Elodie GB, **2091**
- Emerys De Larachi**, h, 4 ans, Carghese Des Landes et Carbonate, **1998/4**
- Emozione**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Mirandola'S Dream, **1970/4**
- Empathic**, m, 3 ans, Showcasing GB et Empreinte USA, **2127/4**
- *Employ IRE**, f, 2 ans, Caravaggio USA et Emergent GB, **1950/4**
- Empress Star**, f, 2 ans, Cloth Of Stars IRE et Aljaaziah GB, **2020/4**
- *Ends Of The Earth GB**, m, 3 ans, Territories IRE et Heavenly Scent GB, **1947/2**
- Energic (GB)**, m, 2 ans, Showcasing GB et Petunia (IRE), **1941**
- Engaliwe**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Don'T Look Back, **1994/3**
- Envy**, f, 3 ans, Big Easy USA et Miss Fantasia, **2131/3**
- *Epictetus IRE**, m, 3 ans, Kingman GB et Thistle Bird GB, **1992/5**
- Equilly**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Enzina (GB), **2034/5**
- Ermelie**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Emelda GER, **2029/1**
- Ermina**, f, 7 ans, Rajsaman et Lerina, **2110**
- Ernan Cortes**, h, 6 ans, Olympic Glory IRE et Alyzea (IRE), **2050**
- Eshbelia**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Occagnes IRE, **2137**
- Espoir Longueen**, h, 4 ans, Elliptique (IRE) et Barnenez, **2097**
- Esprit Joyeux (IRE)**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Joiedargent, **2058/1**
- Estcourt (GB)**, h, 8 ans, Oasis Dream GB et Stunning View USA, **2038**
- Estokenia**, f, 4 ans, Birchwood IRE et Delya (IRE), **2097**
- Eternal**, m, 3 ans, Birchwood IRE et Lonestar Spirit (IRE), **2127/6**
- Etoile De Bram**, f, 3 ans, Brametot IRE et Rena Di Su ITY, **1957**
- Eureka**, f, 3 ans, Expert Eye GB et Proceed IRE, **2127**
- Eustache**, h, 5 ans, Stormy River et Sacira, **2065**
- Evalaur Chope**, f, 4 ans, Captain Chop et Laureva Chope, **2066**
- Evamis**, f, 3 ans, Buratino IRE et Dyremis (IRE), **2102**
- Everillo**, h, 4 ans, Amarillo IRE et Ever Desdemone, **2143**
- Everwinx**, f, 3 ans, Dschingis Secret GER et Chapless, **1976/1**
- *Evolving GB**, f, 3 ans, Saxon Warrior JPN et Heliosphere USA, **2008**
- Exact**, m, 2 ans, Seahenge USA et Fabuleuse Bere, **2100/1**
- *Excellent Truth IRE**, f, 3 ans, Cotai Glory GB et Moment Of Truth IRE, **2091/2**
- Exclusive Beauty**, f, 6 ans, Excelebration IRE et Ma Petite Poule, **2048**
- Extra**, f, 3 ans, Starspangledbanner AUS et Rolling Stone (IRE), **1995/4**
- Eye Love You**, f, 4 ans, Wings Of Eagles et Porto Arabia IRE, **2097**
- *Eyvann IRE**, h, 3 ans, Lope De Vega IRE et Eytarna IRE, **2125/1**
- Faial**, f, 3 ans, Siyouni et Angel Falls GB, **1959/5**
- Falimax**, h, 3 ans, Universal IRE et Best Chance, **1977/4, 2086**
- Falstaff Du Pecos**, m, 3 ans, Carghese Des Landes et Felee, **2003/5**
- Familia**, f, 2 ans, American Devil et Festivaliere, **2022**
- Famoso**, m, 3 ans, Al Wukair IRE et Fair West USA, **2103/2**
- Fan Zone**, f, 7 ans, Zizany IRE et Queen'S Garden USA, **2048**
- *Fancy Me IRE**, f, 3 ans, Pivotal GB et Besotted IRE, **2092/5**
- Far Mountain Emery**, f, 5 ans, Sommerabend GB et Montagne Lointaine (IRE), **2012/2**

- Fashion Barnes**, h, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Fashion School GB, **2015/2**
- Fasny**, f, 2 ans, Fas IRE et Corny, **2114/5**
- Fasonne De Houelle**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Raya Hope IRE, **2087/2**
- Fast Spirit**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Holy Freud USA, 1974
- Faster**, f, 4 ans, Belardo IRE et Tantivy USA, **2025/6**
- Favory Chop**, m, 2 ans, Born To Sea IRE et Favourably (GB), **2013/3**
- Fede Galizia (IRE)**, f, 4 ans, Lawman et Loanne, 2118
- Fee De Manche**, f, 3 ans, Sidpour (IRE) et Clos Des Fees, **2084/1**
- Feed The Flame (GB)**, m, 3 ans, Kingman GB et Knyazhna (IRE), **1992/4**
- Feedesreves**, f, 5 ans, Style Vendome et Silafee, 2039
- *Feel Emotion ITY**, f, 4 ans, Affaire Solitaire (IRE) et I'M Sensational GB, **2134/3**
- Feelin Lucky**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Feelin Foxy GB, 2097
- Feeling Great**, m, 3 ans, Pedro The Great USA et Finaliste USA, 2046
- *Fellow GER**, h, 5 ans, Pomellato GER et Forlista GER, 1991
- Fiamelca Doloise**, f, 7 ans, Alianthus GER et Fiammella IRE, 2099
- Final Shot (ITY)**, h, 4 ans, Al Wukair IRE et Nayefday GB, **2135/5**
- Findon Echo (IRE)**, f, 3 ans, Gustav Klimt IRE et Exit To Derawlin IRE, 2032
- *Finjaans Rose GB**, f, 7 ans, Finjaan GB et Fancy Rose USA, 2028
- Fire Jet**, f, 3 ans, Papalet et Wangodieze, 2084
- First Birst**, f, 5 ans, Goken et Borynga, 1949
- First Lady Time**, f, 3 ans, Seabhac USA et Lady Paris, 2032
- First Night**, h, 3 ans, Very Nice Name et Dindarella, **2009/5**
- First Shot**, f, 4 ans, Shalaa IRE et Al Nofor (IRE), 2033
- First Snow Moon (GB)**, f, 3 ans, Sea The Moon GER et Marie Rossa (GB), **2138/4**
- Flamboyante**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Anecdote, 1946
- Flanqueur De Breneu**, h, 8 ans, Satri IRE et Laly Moriniere, **2063/2**
- Flemming Du Pecos**, h, 4 ans, Scalo GB et Fille Du Pecos, **2006/1**
- Flers**, f, 2 ans, Dream Ahead USA et Flag Day GB, **1989/2**
- Fleur De Baileys**, f, 4 ans, Dabirsim et Golbahar (IRE), 1997
- Fleur De Sel**, f, 3 ans, Belardo IRE et Guerande (IRE), **2059/2**
- *Flight Leader GB**, m, 3 ans, Frankel GB et Principal Role USA, 1992
- Florida Spring**, f, 3 ans, Triple Threat et Flower Burg, 1974
- *Fly Falcon Fly GER**, f, 2 ans, Tai Chi GER et Fly Osoria GER, 2114
- Foehn**, h, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Love And War GER, **2013/2**
- Folkwin**, h, 3 ans, Dschingis Secret GER et Estella GER, 2067
- For Friendship**, h, 3 ans, Seahenge USA et Country Girl, 2009
- Forban Du Large**, h, 8 ans, George Vancouver USA et Gulf Stream Lady IRE, **2081/5**
- Force Cat**, m, 5 ans, Cat Junior USA et Magoula USA, **1964/3**
- Force Tranquille**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Sleeping Storm IRE, 1972
- Forest Of Wisdom (GB)**, h, 5 ans, Iffraaj GB et Wiesenlerche IRE, 1952
- *Fortuna Dufflecoat GB**, h, 4 ans, National Defense (GB) et Almamia GB, 2141
- Fortune**, m, 3 ans, De Treville GB et February Sun GB, **2090/4**
- Forza Capitano**, h, 8 ans, Captain Marvelous IRE et Fantasia GER, 1996
- Forza Sedaca**, h, 6 ans, Anodin (IRE) et Bella Vento GB, **2098/7**
- Fraiche**, f, 3 ans, Attendu et Sonjeu, **2017/4**
- Framatho**, h, 3 ans, Nicaron GER et Alizee Baie, 2008
- Free Dance**, f, 3 ans, Fairplay Du Pecos et Free Teuz, **2106/1**
- Freja**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et No Wind No Rain (GB), **2026/7**
- French Atoll**, h, 3 ans, French Fifteen et Kendala, **2059/4**
- *French Bob IRE**, f, 3 ans, Galileo IRE et Beauty Parlour (GB), **1994/5**
- French Conte**, h, 6 ans, Reliable Man (GB) et Franciacorta (GB), 2143
- French Glory Day**, m, 3 ans, French Fifteen et Marina Piccola (IRE), 2125
- French Speed**, f, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et French Fairy (IRE), **2086/4**
- Freuille**, f, 2 ans, Gleneagles IRE et Freauville, **1968/2**
- Friboop Du Pouey**, m, 3 ans, Frisson Du Pecos et Bettyboop Du Pouey, **2105/7**
- Frozen**, f, 5 ans, Myboycharlie IRE et Allegria, **1953/3**
- Fry**, f, 6 ans, Zoffany IRE et Floating Away USA, 2082
- Full Flow**, f, 5 ans, Le Havre (IRE) et Flowing Tide IRE, **1953/5**
- Full Precieux**, h, 8 ans, Lauro GER et Kerfournoise, **1960/3**
- Fulliditch**, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Star Sapphire, 2070
- Fullstrip**, h, 4 ans, Outstrip GB et Cheerfully GB, **2118/4**
- Furioso**, m, 3 ans, Captain Marvelous IRE et Flame Of Fame, 1995
- Fusee A Maman**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Upendi, 2112
- Fusillee**, f, 6 ans, Carghese Des Landes et Foly Du Pecos, 1998
- Gaara**, h, 4 ans, Koropick IRE et Iqtidaa USA, 2132
- Gagarin'S Moon**, m, 5 ans, Sea The Moon GER et Gagarina (IRE), **2041/1**
- *Gaidar IRE**, h, 4 ans, Churchill IRE et Grey Lilas IRE, **1991/4**
- Gain It (GB)**, f, 3 ans, De Treville GB et Gagarina (IRE), **2068/2**
- Galego Star**, h, 4 ans, Rail Link GB et Majestic Card, **1961/1**
- Galord**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Revedargent, **2143/3**
- Game Run**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Shortfin GB, **1996/1**
- Gamechanger**, h, 4 ans, Muhaarar GB et Rainbow Crossing GB, **2065/5**
- Ganass**, m, 2 ans, Cloth Of Stars IRE et Terra Fina (GB), **2136/5**
- Garbo**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE), **2091/5**
- Garden Chop**, m, 2 ans, Captain Chop et Gooseley Lane GB, **1954/4**
- Garden Park**, f, 3 ans, Herald The Dawn IRE et Park Acclaim IRE, **2000/5**
- *Geesala Brave IRE**, h, 8 ans, Arcano IRE et Wong Again GB, **2011/5**
- Genny Dance**, f, 3 ans, Gengis et Shall We Dance, **2000/4**
- Gentileschi**, f, 2 ans, Bated Breath GB et Africa, **2137/5**
- Geologie**, f, 3 ans, Cracksman GB et Gyrella (IRE), 1957
- Georgia**, f, 5 ans, Rajsaman et Lady Astronomer, 1953
- Georgica**, f, 3 ans, Ultra IRE et Great Trip USA, **1965/4**
- Georginela**, f, 7 ans, George Vancouver USA et Maladetta, **1982/3**
- *Get Ahead GB**, f, 4 ans, Showcasing GB et Suelita GB, **1996/2**
- Get Set (IRE)**, h, 6 ans, French Navy GB et Almarada, **2029/4**
- *Ghayadh GB**, h, 8 ans, Kyllachy GB et Safe House IRE, 1962, 2126
- *Ghrainne GB**, f, 3 ans, Ardad IRE et Asmahan GB, **2068/4**
- Gino Star**, h, 4 ans, It'S Gino GER et Anzi Star, **2117/2**
- *Gioiella IRE**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Gala Style IRE, 1951
- Giorgiana**, f, 3 ans, Ardad IRE et Mirrorblack (IRE), **2052/1**
- Giovanni Dal Ponte (GB)**, h, 8 ans, Holy Roman Emperor IRE et Cheriearch USA, 2139
- Giraffe**, f, 3 ans, Territories IRE et Tout En Finesse (IRE), **2057/2**
- Glasgow Londres**, h, 4 ans, Whipper USA et Perspicace, **2085/4**
- *Glittering Lights GB**, f, 3 ans, Kingman GB et Show Day IRE, **2068/3**
- Gloire De Vassy**, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Garmargo, 2036
- Gloriette San (IRE)**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Roman Ridge, **2129/1**
- Glorious Bay (IRE)**, h, 6 ans, Dabirsim et Carolla Bay IRE, **2126/2**
- *Go Fast IRE**, h, 9 ans, Born To Sea IRE et Juno Blackie JPN, **2073/3**
- Go Johnny Go Go Go**, f, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Indian Miss, 2024
- Godessa**, f, 2 ans, Goken et Dogaressa IRE, **1989/5**
- Goeva**, f, 3 ans, Goken et Evabienchope, **2023/5**
- Goguen Spaise**, m, 3 ans, Dabirsim et Lisa Road, **1947/5**
- Gold Curtain**, f, 3 ans, Intello (GER) et Finella, 2123
- *Gold In Great IRE**, f, 3 ans, No Nay Never USA et Fixette IRE, 1951
- Golden Call**, m, 4 ans, Havana Gold IRE et Bugle Call IRE, **1991/1**
- Golden Grey**, h, 3 ans, Broox (IRE) et Va, **2084/4**
- Goldensim**, m, 3 ans, Dabirsim et Golden Bottle USA, **2103/4**
- Goldysann**, h, 2 ans, Asanga USA et Goldinina, 2079
- Goldyway De Saon**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Bereni Ka, **2036/4**
- Good Des Landes**, f, 5 ans, On Est Bien (IRE) et Patiently Waiting, **2076/5**
- Good Friend**, h, 5 ans, Meshaher USA et Three French Hens IRE, **1962/4, 2126/3**
- *Good Guess GB**, m, 3 ans, Kodiak GB et Zykina GB, **2094/2**
- Good Victory**, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Victory Parade, 2015
- Good'Id**, f, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Fearside SPA, 2102
- Gorat Aeen**, f, 4 ans, Azadi et Mkeefa GB, **1967/1**
- Gormlaith**, f, 9 ans, Whipper USA et Decency IRE, **2011/3**
- Got Flight**, f, 7 ans, Soldier Of Fortune IRE et Got Bird, 2063
- Got Frost**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Miranda Frost, 2050
- Gotha**, h, 4 ans, Ultra IRE et Sarvana, **1982/5, 2126**
- *Gotta Skedaddle IRE**, f, 2 ans, Bungle Inthejungle GB et Golden Salute IRE, **2051/1**
- Goway**, m, 2 ans, Goken et Galaxiway, **2051/5**
- Grace Period**, f, 3 ans, Creative Cause USA et Good Business USA, 2092
- Grain De Poussiere**, f, 4 ans, Birchwood IRE et Upendi, **2113/5**
- Grand Balcon**, h, 4 ans, Zarak et Mazayyen (GB), **2040/3**
- Grand Courgeon**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Hidden Cove (IRE), **2018/2**
- Grand Giomar Kodi**, m, 2 ans, Kodi Bear IRE et Shasta Daisy GB, 1969
- Grand Kiss (IRE)**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Layali, **2027/3**
- Grand Leon**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Je Coiffe, 1949
- Grand Style**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Baynunah USA, 2052
- Grazano**, h, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Madonje GER, **2037/1**
- Grease**, h, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Lily Paramount, **2009/3**
- Great Charlie**, h, 5 ans, Myboycharlie IRE et Great Dora, 2049
- Great Promise**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Vitizza, **1963/3, 2104/3**
- Greatel**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Sitelle, **2032/2**

- Grecian Bonanza (GB)**, m, 3 ans, Ribchester IRE et Chrysale (GB), **2035/4**
- Green Sea**, f, 4 ans, Outstrip GB et Green Ridge, **2025**
- Greenwood**, h, 3 ans, Birchwood IRE et Desert Sunrise GB, **2127**
- Grey Fighter**, m, 2 ans, Ifraaj GB et Hailstorm (GB), **2114/4**
- ***Grey Lux IRE**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Grey Lilas IRE, **1956/5**
- Grey Man**, m, 2 ans, Wootton Bassett GB et Top Toss (IRE), **1969/1**
- Grey Pour Freedom**, m, 2 ans, Kendargent et Makisarde, **2019**
- Grisbi (GB)**, h, 8 ans, Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA, **2099**
- ***Grise IRE**, f, 2 ans, El Kabeir USA et Maridiyna IRE, **1954/3**
- Grisgrises**, h, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Japan GER, **2101**
- Guadalest**, f, 4 ans, Zelzal et Glicine GER, **1946**
- ***Guet Apens GB**, m, 3 ans, Dubawi IRE et Surprise Moment IRE, **2090**
- Gulaan**, h, 5 ans, Zizany IRE et Vatamaxa, **2049**
- Gulf**, f, 4 ans, Night Of Thunder IRE et Elle Desert GER, **2038/4**
- Gumer**, h, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Sensis SPA, **2129**
- Gympy**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Qahatika, **1974**
- Gypsy Gold**, f, 3 ans, Siyouni et Glorious Sight IRE, **2047/1**
- Haaricia**, f, 3 ans, Seabhac USA et Star Washwasha (IRE), **2024/4**
- ***Hackle Setter USA**, h, 7 ans, Noble Mission GB et Zaharias USA, **2118**
- Hadya**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Hesione (IRE), **2124**
- Haldasyra**, f, 3 ans, Frisson Du Pecos et Haldanyra, **2106/2**
- Haleine**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Hallotiere IRE, **2138/2**
- Half Half**, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Mezzo Mezzo, **2094/5**
- ***Halimi IRE**, h, 7 ans, Teofilo IRE et Vincennes GB, **2031/5**
- Hameed**, m, 5 ans, Amer KSA et Arc De Ciel (GB), **2016**
- Hamilton**, h, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Salamanique, **2125**
- ***Hamsiyann IRE**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Harasiya IRE, **2104/1**
- ***Hangry IRE**, m, 3 ans, Galileo IRE et Magic Tree UAE, **2009**
- ***Hantano IRE**, m, 2 ans, Dubawi IRE et Moonlight Cloud GB, **1988/2**
- ***Happy Dream ITY**, h, 9 ans, Blu Air Force IRE et Happy Sue IRE, **2116**
- Happy Pompador**, f, 3 ans, Masterofthehorse IRE et Hestampe Japonaise, **2002**
- Happy Wife**, f, 3 ans, Nicaron GER et What She Wants, **2064**
- Haptics**, h, 3 ans, Camelot GB et Oasis Lady IRE, **2035/1**
- Harald**, m, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Yalla Yana, **2018/1**
- Harrison Point**, h, 6 ans, Speightstown USA et Summer Surprice, **2040**
- Hartwood Man**, h, 4 ans, Elusive City USA et Sargasses, **2049/1**
- Hasapiko**, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Danse Grecque USA, **2123/1**
- Hattan**, h, 8 ans, Olzarte De Collongues et Smoke, **1985/3**
- Havana Six**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Hesione (IRE), **1946/2**
- Havoc**, m, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Chasing Stars GB, **1971/3**
- Haya Zark**, m, 4 ans, Zarak et Haya City, **1990/5**
- Heatherwood**, h, 4 ans, Birchwood IRE et Heather Flower IRE, **2113**
- ***Heed The Call IRE**, f, 2 ans, Soldier'S Call GB et Indian Navy IRE, **1989**
- Hemian**, f, 3 ans, Al Mourtajez et Hothour, **1966/3**
- Hernan Cortes**, m, 3 ans, Almanzor et Rapid Transaction USA, **1948/1**
- Hi Leah**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Gratefully (IRE), **2035**
- Higgle (GB)**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Hagggle GB, **1994/4**
- High River**, h, 7 ans, Stormy River et High Perfection IRE, **2063/3**
- Hillarante**, f, 5 ans, Kendargent et Holy Emotion, **1991/6**
- Hindlyla**, f, 3 ans, Frisson Du Pecos et Hindly, **2003/1**
- Hm Al Sabeq**, m, 6 ans, Azadi et Amira Al Chame, **2016**
- Holly Colour**, m, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Blaze Of Colour GB, **2036/6**
- Hooking (GB)**, h, 7 ans, Lope De Vega IRE et Quanzhou, **2095/2**
- Hoolong**, h, 5 ans, Wootton Bassett GB et Horpensa, **1972, 2119**
- Horizon Dore**, h, 3 ans, Dabirsim et Sweet Alabama, **2090/1**
- Hot Summer**, h, 7 ans, Sommerabend GB et American Nizzy, **2050/3**
- Hourra Hourra**, h, 6 ans, Voiladenuo et Nicea Bella, **2039**
- ***Hoxton IRE**, f, 3 ans, Camelot GB et Potion GB, **2127**
- Huntba**, m, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Soma Bay, **2093**
- Hur Cat**, h, 6 ans, Hurricane Cat USA et Elywave, **2116**
- Hygrove Lass**, f, 4 ans, Zelzal et Hygrove Katie GB, **2055**
- Hymn To Her (IRE)**, f, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Deauville Shower IRE, **1965/3**
- Hynndah**, h, 6 ans, Asanga USA et Dahlia Deux, **2081/1**
- Hypnotized**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Agent Mimi, **2116/5**
- Hysterique (GB)**, f, 6 ans, Golden Horn GB et Rose Et Noire (IRE), **2037**
- I Am Incredible**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Selfsame USA, **1995**
- ***I Wanna Be Likeyou IRE**, m, 2 ans, Bungle Inthejungle GB et Buroog GB, **1950/3**
- I'M A Believer**, m, 3 ans, Seabhac USA et Winds Up USA, **1947/6**
- Icone D'Athou**, f, 5 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, **2060**
- Idaho James**, m, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Bold Classic USA, **2001**
- Idalgo Magic**, h, 5 ans, Voiladenuo et Jade Magic, **1979/1, 2078**
- Idee De Cheval**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Whippa D'Or, **2071/3**
- Idole Des Bambous**, f, 5 ans, No Risk At All et Ouchita D'Ox, **2060/4**
- Idrolix**, h, 5 ans, No Risk At All et Rush Tercah, **2075/3**
- Iersende**, f, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Rhasodie Des Sacar, **2087**
- If I Play**, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Play Foule Moriniere, **2078/4**
- Igor Kergador**, h, 5 ans, Honolulu IRE et Quilkenny, **2078/2**
- Ihana Du Lin**, f, 5 ans, Manatee GB et Rasta Du Lin, **2078**
- Iken**, f, 4 ans, Vadamos et Kenwana, **1952/2, 2142/6**
- Il Ritorno**, m, 3 ans, Territories IRE et Miss Eva (GB), **2043**
- Il Vincitore**, m, 6 ans, Maxios (GB) et Por Eso, **2120/2**
- Ilatrava**, f, 3 ans, Guignol GER et Indyca GER, **2024**
- ***ILES Et Ailes GB**, m, 3 ans, Shamardal USA et Wavering IRE, **2021/4**
- Illois (IRE)**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Ilioushka (IRE), **2055/5**
- Illustre Bere**, h, 5 ans, Style Vendome et Niska USA, **2012**
- Imagine Chop**, m, 3 ans, Captain Chop et Sublimossi, **2000/3**
- Imagine D'Alene**, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Avirca, **2060/3**
- Imperiale Tresor**, f, 5 ans, Voiladenuo et Reine Tresor, **2089/5**
- In The Mix**, f, 5 ans, Candidate GB et Bulle Mix, **2060/2**
- In The Mood**, f, 4 ans, Adlerflug GER et Silver Pivotal IRE, **2026/2**
- In The Night**, h, 5 ans, Slickly Royal et Titounight, **2089/4**
- Inattendu**, h, 7 ans, Anodin (IRE) et Suama, **2120/1**
- Inca Man**, h, 6 ans, Rajsaman et Aztec Queen GB, **2030/1**
- Inclination**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Il Rizzi, **2123/4**
- India De Candale**, f, 4 ans, Berkshire IRE et Princesse Aurora, **2006/4**
- Indian Pacific**, h, 7 ans, Exceed And Excel AUS et Acatama USA, **2093**
- Indian Song**, f, 6 ans, Sageburg (IRE) et Iquest, **2132/4**
- Indian Soul**, f, 5 ans, Elvstroem AUS et Indian Cat (IRE), **2012**
- Inessa Link**, f, 5 ans, Rail Link GB et Raflethou Du Plaid, **2078/5**
- Infinity Sweet**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Infinity Love, **2024/3**
- Inharmony**, f, 5 ans, Raconteur et Harmony, **2006**
- Inkiostro**, f, 3 ans, Dabirsim et Moon Eclipse, **2112/3**
- ***Innis GER**, h, 8 ans, Maxios (GB) et Independant (GB), **2119**
- Ino D'Athou**, h, 5 ans, Doctor Dino et Celle D'Atthom, **2078/3**
- ***Insignia Of Rank IRE**, h, 8 ans, Epaulette AUS et Let Me Shine USA, **2139**
- Instantane**, h, 4 ans, Shalaa IRE et Instant USA, **2012**
- Interieur (IRE)**, h, 8 ans, Elusive City USA et The Living Room, **2054**
- Intrepid Sun**, h, 5 ans, Sinndar IRE et Quick Sun, **2078/1**
- Iperflyth**, f, 5 ans, Spider Flight et Persiflaura, **2078**
- Iphitis (GB)**, h, 6 ans, Olympic Glory IRE et Anew GB, **2055**
- Iris Des Blaises**, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Circe D'Arthel, **2089/3**
- ***Irish Glitter GB**, h, 3 ans, Havana Gold IRE et Quick March GB, **1943/4**
- Irish Rambo (IRE)**, h, 6 ans, Fastnet Rock AUS et Irish Queen, **2037**
- Irish Soul**, h, 5 ans, Soul City IRE et Irish Society, **1944/2**
- Irelandia**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Eire GB, **2096**
- Irokoi Des Sources**, h, 5 ans, Thewayyouare USA et Luxdor Du Goastion, **2076**
- Irun Pontador**, h, 5 ans, Frisson Du Pecos et Perle De Mestre, **1998**
- ***Isca IRE**, f, 4 ans, Mehmas IRE et Pretty Priceless IRE, **2126**
- Iseult**, f, 5 ans, Dandy Man IRE et Zamorano IRE, **1955**
- Iseult Du Pacs**, f, 5 ans, Frisson Du Pecos et Valse Dompsoise, **1998/2**
- Isis D'Inor**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kheopps, **2045/5**
- Iskandar (IRE)**, h, 8 ans, Champs Elysees GB et Intarsia GER, **2063**
- Isola Di Capri**, f, 3 ans, Morandi et Maurenda, **2112/4**
- It Splits The Bise**, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Mamy Way, **2118**
- It'S All A Dream**, h, 7 ans, Elusive City USA et Kataragama GB, **2143**
- It'S Always**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Marie Clara, **2117**
- It'S Magic**, h, 5 ans, Morandi et Maurenda, **1946**
- It'S Ok Marsal**, f, 5 ans, It'S Gino GER et Karma II, **2075/5**
- Italiaia**, f, 5 ans, No Risk At All et Use Me, **2089**
- Ivan De Faust**, h, 5 ans, No Risk Al Maury et Scherazade Al Mels, **2016**
- Ivoire Et Or**, f, 3 ans, Josco Du Cayrou et Dame D'Or, **1966/4**
- Ivresse Lady**, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Ti Girl Lady, **2089/2**
- Izakaya**, h, 7 ans, Siyouni et Russian Love IRE, **1964/5**
- J'Acclame**, f, 4 ans, Zelzal et Acclamee, **2026**
- J'Espere Sim**, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Caol Ila Bruere, **2077**
- Jaafar**, m, 4 ans, Nathaniel IRE et Badee Ah, **2101**
- ***Jaayiz IRE**, h, 7 ans, Zoffany IRE et So Devoted IRE, **2028/3**

Jabari , f, 3 ans, Zarak et Invitee GB, 200/3	<i>Jimmy Des Genievres</i> , h, 4 ans, Fly With Me et Carte A Pus, 2077/2	<i>Jussie Du Quartier</i> , f, 4 ans, Very Nice Name et Unefleurdurquartier, 1979/4	Kar Vert , h, 3 ans, Karakter IRE et Blanche Verte, 2053
<i>Jaborosa</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Duiveland, 2075/1	<i>Jinteroge Nono</i> , h, 4 ans, Agent Secret IRE et Bella Nono, 1979/5	<i>Just A Little Lone</i> , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Baby Lone Glory, 2089/1	Karababa , h, 7 ans, Wootton Bassett GB et Fatara Froto, 2083/3
* Jack Of Trades IRE , h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Cite Veron, 2049/4	Joao , h, 6 ans, Slickly et Alla Prossima GB, 2049	Just Amazing , m, 3 ans, Morpheus GB et Kilala, 2010, 2130	Karakoy , h, 4 ans, Morandi et Kilkee, 2034
Jack'S Son , h, 8 ans, Zambezi Sun GB et Jackanory, 1944/3	Joburg Pontadour , f, 4 ans, Carghese Des Landes et Perle De Mestre, 1998/3	Just In Love (GB) , f, 5 ans, Dabirsim et Just Married IRE, 2025	Karelia , f, 3 ans, Bow Creek IRE et Amesa Spenta, 2138
<i>Jackpot De Reve</i> , h, 4 ans, Karakter IRE et Rea De Reve, 2075	Jocker Vergoignan , h, 4 ans, Scalo GB et Falladore, 1984/4	<i>Just Me De La Leue</i> , f, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Cora De La Saulaie, 1979/2	* Karioitahi IRE , f, 6 ans, Mukhadram GB et Keyta Bonita IRE, 1946
Jade Du Croatie , f, 4 ans, Munjiz et Beanie Du Croatie, 1967	Jodouce Flechoise , f, 4 ans, Al Namix et Smadouce, 2012	<i>Just Tiepy</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Sacree Tiepy, 2075/4	<i>Karl Du Seuil</i> , h, 3 ans, Born To Sea IRE et Nistabelle, 2074
Jafar D'Escar , h, 4 ans, Tidjali D'Or et Vitamine D'Escar, 1998	Johen , h, 4 ans, Elusive City USA et Fly Tartare, 2141/1	Juval , h, 3 ans, Chanducoq et Kotkie Bleue, 2008	<i>Karrots</i> , f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Toady, 2061/5
* Jafer GB , f, 7 ans, Champs Elysees GB et Ganga IRE, 2028	John Steed , m, 2 ans, Recorder GB et Extra Charge IRE, 1941	* Kabir GER , h, 8 ans, Lord Of England GER et Karena GER, 2141/3	Karry Bradshaw , f, 7 ans, Gemix et Ideal Step, 1972/5
Jaguar Des Ongrais , h, 4 ans, Tiger Groom GB et Pretty Des Ongrais, 2076	Johnny Dancer , h, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Septieme Etoile, 2132/3	Kadance De Bozouls , f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Dance Moon, 2128/5	Kash Express , m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Surpressa, 2071
Jaizana El Ahlem , f, 4 ans, General GB et Myrzam, 1967/5	Joker De Chenour , h, 4 ans, Carghese Des Landes et Roulegamine, 2089	Kadiyac , f, 3 ans, Kodiak GB et Lana Girl USA, 2052/2	Kassou Hipolyte , m, 3 ans, Al Mouwaffak et Al Sharyah, 1966
Jakarta Trois , f, 4 ans, Frisson Du Pecos et Tavirca Trois, 1998/1	<i>Joker De Loued</i> , m, 4 ans, Agent Secret IRE et Cyriane De Loued, 1081/1	<i>Kador Baie</i> , h, 3 ans, Tiger Groom GB et Tennessee, 2061/4	Kastille De Berce , f, 3 ans, Morpheus GB et Espania, 2005/4, 2129/3
Jalapao (IRE) , f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Skysweeper, 2008/4	Jolienene , f, 4 ans, Wings Of Eagles et Bomba, 1971, 2119/5	Kahouna , f, 5 ans, Red Dubawi (IRE) et Miss Oversea, 1982	Kastin Des Sources , h, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et Fitness Queen USA, 2009
<i>Jalway</i> , h, 4 ans, The Anvil IRE et Sun Queen, 1081/4, 2077/3	Joliepierre , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Set Et Match IRE, 2096	Kaja , f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata, 2127	Katleiya , f, 3 ans, Gleneagles IRE et Lady Katanga GB, 1951/5
Jamai Le Samedi , f, 4 ans, Territories IRE et Ile Rouge (GB), 2050	Jolly Gold , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Dylan Philly, 2096/1	Kakaudou Risk , f, 4 ans, Banyan Tree et La Casilina, 2082/4	<i>Katorz</i> , f, 3 ans, Waldpark GER et Fleche De Tracy, 2074/5
Jane Violetta , f, 4 ans, Diamond Green et Mi Violetta IRE, 2099/2	Jolympa , f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Vernissage (IRE), 1953/4	Kakhovka , f, 3 ans, Dabirsim et Sound Of The Sea GB, 2047/4	<i>Katovice</i> , f, 3 ans, Cokoriko et Boheme, 2074/4
Jannina , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Canonnade De Marie (GB), 1953	<i>Joncourt</i> , h, 4 ans, Masterstroke USA et Lazary, 2077/5	Kalamata , f, 3 ans, Masterstroke USA et Elusive Esqua, 2128/2	* Kavakney BEL , m, 7 ans, Cockney Rebel IRE et Kavasole, 2048
Japril Fool , h, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Always Awake, 2076/2	<i>Jordans</i> , h, 4 ans, Coastal Path GB et Belle Anglaise, 2077/1	Kalamazoo River , f, 6 ans, Stormy River et Kilkee, 2034	Kawthar , f, 5 ans, Majd Al Arab GB et Vivamaria, 1967
Jara'Ah Athbah , f, 4 ans, Mahabb UAE et Keen Game GB, 2016/2	<i>Josephine De Vieve</i> , f, 4 ans, Alianthus GER et Very Easy De Vieve, 1979/3	* Kalbarri IRE , f, 3 ans, Australia GB et Never Busy USA, 2027	Kayrat (IRE) , h, 7 ans, Zoffany IRE et Irish Queen, 2139
Jardin Bleu , h, 5 ans, Rajsaman et Keira, 2034/1	Jostsea , f, 3 ans, Born To Sea IRE et The Jostler GB, 2086/5	Kalbiyann , h, 3 ans, Anodin (IRE) et Kalahana, 1956/1	<i>Keasy Storm</i> , h, 3 ans, Storm The Stars USA et Easy Time, 2061
Jardinier , h, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et La Garnerie, 1999	Joviale Bere , f, 4 ans, Pedro The Great USA et Triple Witching USA, 2072/2	Kaleocreek , m, 2 ans, Bow Creek IRE et Bamiyane, 2022/2	Kedurev , m, 2 ans, Hunter'S Light IRE et Miss Eva (GB), 1941
Jaseur De Guye , h, 4 ans, Robin Du Nord et Balibirds, 1972	<i>Jovlak Du Lion</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Blueborg, 2076/1	Kalinovka , f, 2 ans, U S Navy Flag USA et Chapka, 2014/5	<i>Kel Bleu</i> , h, 3 ans, Nicaron GER et Dame Groom, 2061
Javea , f, 7 ans, Cat Junior USA et Batuxa SPA, 1964/4	<i>Joyce Du Seuil</i> , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Violette Du Seuil, 2060/5	Kamalfa De Bozouls , f, 3 ans, Af Al Buraq UAE et Udjidor De Bozouls, 1966	Kelina (IRE) , f, 3 ans, Frankel GB et Incahoots GB, 1993/1
<i>Je Suis Libre</i> , f, 4 ans, Robin Du Nord et Nuance De Cotte, 2075	Joyce Galeste , f, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et Piquetera (GB), 2099	Kamari , h, 3 ans, Paban De France et Thera, 2002/2	Kelly Key , f, 3 ans, Zelzal et Alliance D'Or (IRE), 2102/5
Jelfa De L'Ardus , f, 4 ans, Hilal Al Zaman IRQ et Neva De L'Ardus, 1967	Joyeuse De Romay , f, 4 ans, American Devil et Grey Delice IRE, 2116	<i>Kamaro D'Huez</i> , m, 3 ans, Montmartre et Cime D'Huez, 2061/1	Kelpie , f, 3 ans, Recorder GB et Virginie, 2059/3
Jeliel , h, 3 ans, Pedro The Great USA et Elusive Pernilla GB, 2046	<i>Jrsktout Du Repas</i> , f, 4 ans, No Risk At All et Cristaline Du Repa, 2077	* Kamiyah IRE , f, 3 ans, Frankel GB et Macheera IRE, 2092/4	Kendra , f, 4 ans, Goken et Abousindra, 2025
Jennah Du Prelat , f, 4 ans, Madjani et Petitelaiika, 2016	<i>Judgeland</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Palmaland, 2060	Kamssio , m, 5 ans, Kendargent et Rampoldina GB, 2034	Kenitza , f, 3 ans, Kendargent et Denitza, 2056/5
<i>Jericho D'Alene</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Avirca, 2077/4	Juldiko , m, 4 ans, Rio De La Plata USA et Nakanti, 1081	* Kanderas GB , h, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Khesvar IRE, 2113	* Kenny (GER) , h, 5 ans, Kendargent et Iffraja IRE, 2012/3
Jerimadeth , f, 4 ans, Al Wukair IRE et Zamorano IRE, 1978/2	Julia Di Bavella , f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Cigale De Lagarde, 1984/2	Kane Ore , f, 4 ans, Caravaggio USA et Happy Approach, 1971	Kenshow , f, 8 ans, Kendargent et Show Gorb SPA, 2133/3
<i>Jessy Du Mesnil</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Perle Du Mesnil, 2060	<i>Jumanji Du Mazet</i> , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Douna De Juilley, 2075/2	Kanelle Bere , f, 3 ans, Seahenge USA et Madame Beatrice, 200, 1976/2	Kenza De Carrere , f, 3 ans, Af Albahar UAE et Safya, 1966
<i>Jeu De Carte</i> , h, 4 ans, Estejo GER et Unidee De Beaumont, 1081/5	<i>Jumba</i> , f, 4 ans, Kap Rock et Reflexion, 2060	Kanifushi (GB) , h, 4 ans, Elvstroem AUS et Tejaara USA, 2120/4	Ker Stormy , h, 4 ans, Stormy River et Keymy, 1945/5
<i>Jeune Loup</i> , h, 4 ans, Martaline GB et Loi Du Plus Fort, 2075	<i>Junper Baie</i> , h, 4 ans, Tiger Groom GB et Afrika Baie, 2077	Kanti De Bozouls , m, 3 ans, No Risk Al Maury et Mesk De Bozouls, 1966/1	Kera De Flauzins , f, 3 ans, Al Mamun Monlau et Sayrah UAE, 2131/4
<i>Jewel Star</i> , h, 4 ans, Storm The Stars USA et Daya Win, 1081/2	<i>Jungle Flower</i> , f, 4 ans, Crillon et Dawn Flower, 2060/1	Kanza , f, 3 ans, Arakan USA et Aufeis, 200/1	Kerdina , f, 3 ans, Anodin (IRE) et Vernissage (IRE), 200/4
Jiepies Melody , f, 3 ans, Polarix (GB) et Cat Melody, 1943/3, 2111/1	Junon D'Emra , f, 4 ans, Candidate GB et Talka, 1980	Kapla D'Oc , f, 3 ans, Paban De France et Sexy D'Oc, 2105/6	Kerlane , f, 3 ans, Pastorius GER et Ligga, 2067
* Jilbaab GB , h, 7 ans, Havana Gold IRE et Sand Dancer IRE, 1962/3, 2126	<i>Jussey</i> , h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Violaska, 1081/3	Kaptain Nordik , h, 6 ans, Sri Putra GB et Ka Nordik, 1945	Kerno Quatz , m, 3 ans, Myboycharlie IRE et Ushuaia Quatz, 2053

- Kerora De Bozouls**, f, 3 ans, Majd Al Arab GB et Amperora De Bozouls, 2131
- Kertez (GB)**, h, 5 ans, Intello (GER) et Distortion (GB), **1990/2**
- Kesaco Vergoignan*, f, 3 ans, Scalo GB et Animamea Du Castel, **1983/2**
- Ketamine Bailly**, f, 3 ans, Pomellato GER et Vida Sure Bailly, 2047
- Ketlic*, f, 3 ans, Cokoriko et Ukie, **2074/3**
- Ketonia**, f, 2 ans, Zelzal et Alhania USA, **2014/2**
- Kettlingur**, f, 3 ans, Hawkbill USA et The Cat In Love ARG, 2111
- Kfe Kreol**, h, 3 ans, Robin Du Nord et Rire Jaune Hugaux, **2069/4**
- Khabesa**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Khadima, 2124
- Khamma**, f, 4 ans, Al Wukair IRE et Veronica Watch GB, **2122/3**
- Khan**, h, 4 ans, Sea The Moon GER et Sweet Enough GER, **1997/3**
- Khanat De Nezy*, f, 3 ans, Blek et Sweet Surprise, 2074
- Kharkiv**, m, 3 ans, U S Navy Flag USA et La Pedrera (IRE), **2032/5**
- Khezja De Berce*, f, 3 ans, Morpheus GB et Brume De Berce, 2061
- Kick Boxing**, m, 5 ans, Scissor Kick AUS et Dulce De Leche, **1930/1, 2108**
- Kiero Reel**, m, 3 ans, Magician IRE et Miss Reel, 2056
- Kikine Jolie**, f, 6 ans, Solon GER et Ominneha, **2135/2**
- Kildine Saramour**, f, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Damicella, 2002
- Kilfrush Memories**, h, 7 ans, Shakespearean IRE et Elusive Lily (GB), **2040/5**
- Kimbretiere*, f, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Quelle Est Noir, 2061
- King D'Alene*, h, 3 ans, Tunis POL et Divine D'Alene, **2074/2**
- King De Tanues**, m, 3 ans, Cristal De Tanues et Brillante De Tanues, **2003/2**
- King Hartwood**, h, 7 ans, Motivator GB et Sargasses, 2049, 2142
- King Mollenkott (GER)**, m, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Katdogawn GB, 2043
- King Solomon**, h, 5 ans, Sir Prancealot IRE et Red Cavier IRE, 1930
- Kingdom**, h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata, **1961/5**
- Kingentleman (GB)**, m, 4 ans, Kingman GB et Restiadargent, 2140
- Kingston Narcissus**, h, 4 ans, Authorized IRE et Kingston Acacia GB, **2096/5**
- Kirikou De Mega**, h, 3 ans, Shrek et Fifi Du Pecos, 2002
- Kiroz**, m, 7 ans, Marshall et Belle Americaine, 2034
- Kiss Me De Tanues**, f, 3 ans, Cristal De Tanues et Mesange De Tanues, **2106/5**
- Kiss Me Du Bourg**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Moon Express, 2042
- Kitesurf De Kerser*, h, 3 ans, Racinger et Course En Mer, **2074/1**
- Kiwi Kiss**, f, 7 ans, Dabirsim et Big Monologue (IRE), 2025
- Klass Des Marais*, f, 3 ans, Nicaron GER et Fille Klass, 2061
- Kmaron De Cambelil**, h, 2 ans, Eclair Du Fada et Estrella Delnorte, **2079/1**
- Kmil Du Seuil*, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Fantastica Duseuil, **2061/3**
- Kobra Pepper**, h, 3 ans, Birchwood IRE et Inaugurate GB, **2111/2**
- Koda**, m, 3 ans, Carghese Des Landes et Deepika IRE, **2105/5**
- Koka D'Oc**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Quicken D'Oc, **2002/5**
- Kolchiqua**, f, 3 ans, Olzarte De Collongues et Chica De Paban, **2105/4**
- Kolplet**, m, 3 ans, Motivator GB et Goldie Jolie, **2004/3**
- *Korea GER**, f, 3 ans, Amaron GB et Konigsbraut GER, **2008/2**
- Kouca De Thaïx*, f, 3 ans, Tunis POL et Talca De Thaïx, **2061/2**
- *Kozachka IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Katyusha USA, 2045
- Krac De La Cour*, h, 3 ans, Castle Du Berlais et Reveuse De La Cour, 2061
- Kregiel*, h, 3 ans, Cokoriko et Tinapalo, 2061
- Kriptogene D'Ayza**, m, 3 ans, Frisson Du Pecos et Auxigene D'Ayza, 2003
- Kup Davis**, f, 3 ans, Masterstroke USA et Duchesse O'Malley, 1957
- Kwipper**, f, 3 ans, Whipper USA et Moon Of Alex, 2086
- Kynada**, f, 3 ans, Toronado (IRE) et Kylayne GB, **1974/1**
- *L'Acajou IRE**, m, 3 ans, Frankel GB et Anna Karenina IRE, **2042/3**
- L'Air Du Temps**, h, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et So Long Girl GB, **2113/3**
- L'Altore**, h, 10 ans, Secret Singer et Isula Idea, **1985/5**
- L'Antharis**, m, 4 ans, Soldier Hollow GB et Learned Lady JPN, **2093/5**
- L'Astronome (GB)**, h, 4 ans, Frankel GB et Tymora USA, **2041/3**
- L'Autorite**, f, 3 ans, Saonais et L'Audacieuse, **2008/5**
- L'Hippocampe**, m, 4 ans, Gengis et Chipina, **1946/1**
- L'Ibaneta**, h, 3 ans, Almanzor et La Medicis, 2035
- L'Ienissei**, h, 5 ans, Dariyan et Devaki GER, 1955, **2113/2**
- L'Imprevue**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Nobina (GER), 2057
- L'Intrepide Pietra**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Sensuelle (GB), 2081
- La Barillette**, f, 7 ans, Rajsaman et Zillione Beauty, **1946/5**
- La Belle Creole**, f, 3 ans, Saonais et Baie Mahaut, **2027/5**
- La Belle Poete**, f, 2 ans, City Light et On High GB, **2007/3**
- La Blue Quartz**, f, 3 ans, Stormy River et Blue Quartz, **2109/2**
- La Catella**, f, 6 ans, Dabirsim et Chansonette GER, **2050/4**
- La Fibre**, h, 9 ans, Whipper USA et Eva Kant GB, 2050
- La Fille De Berlin**, f, 6 ans, Rajsaman et Kilea, 2050
- La Fille Du Sud (IRE)**, f, 4 ans, The Gurrkha IRE et Cranky Spanky IRE, 1991
- *La Filomena IRE**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Sagaciously IRE, **2091/3**
- La Grive**, f, 4 ans, Almanzor et Duet GB, 1999, 2134
- La Joueuse**, f, 3 ans, Jeu St Eloi et La Riska, **2004/1**
- La Momy**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et On The Rocks, 1943
- *La Sapienza IRE**, f, 3 ans, Shamardal USA et Light Spirit GB, **1959/4**
- La Sauzee**, f, 4 ans, Willywell et Lilly Well, **1972/3**
- La Wood**, f, 7 ans, Anodin (IRE) et Helen Fourment GB, **2099/1**
- Labelle Trezy**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Papou GB, 2115
- Ladie Salsa**, f, 8 ans, Kingsalsa USA et First Empress, 2066
- Ladies Law**, f, 3 ans, Lawman et Avenue Victoria, **1974/4**
- Lady Angie**, f, 4 ans, French Fifteen et Ranjana IRE, **2080/5**
- Lady Burgundy**, f, 3 ans, Ultra IRE et Lady Macha GB, 2069
- Lady Knight**, f, 10 ans, Khanjer De La Brunie et Poli Knight GB, **1985/1**
- Lady Lou**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Ladyluve GER, **2096/2**
- Lady Mag**, f, 6 ans, Zoffany IRE et Seal Bay IRE, 2139
- Lady Million**, f, 4 ans, Brametot IRE et Libbard GB, 1946
- *Lady Of Africa IRE**, f, 2 ans, Camacho GB et Nyanga IRE, **1954/5**
- Lady Of Nabeul**, f, 2 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Elea GER, 2020
- Lady Straight**, f, 6 ans, Barastraight (GB) et Lady D'Ange, 2039
- Ladybug (IRE)**, f, 6 ans, Olympic Glory IRE et Hot Fudge SWE, 2098
- Lagon Mersois**, h, 11 ans, Palace Episode USA et Irishia, 2135
- Lakraneuse**, f, 3 ans, Attendu et Queen Winner, 1976
- *Lalou GER**, f, 3 ans, Ito GER et Limitless GER, **2036/1**
- Lamajestik**, f, 2 ans, Guignol GER et Grey Magic Night, **1954/1**
- *Lamento GER**, h, 6 ans, Lord Of England GER et Lotta GER, 2093
- *Lamorna Cove GB**, f, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Abbakova IRE, **2126/5**
- Lanceur D'Alerte**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Loyale, 2104
- *Lancillotto IRE**, h, 3 ans, Acclamation GB et Dukinta IRE, 2046
- Landaryna**, f, 5 ans, Dariyan et Imperial Topaz, **2099/5**
- Landry**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Heronchelles IRE, 2097
- Larissa'S World**, f, 3 ans, Seabhac USA et Lake Bains GB, 1947
- Larno**, h, 9 ans, Milanais et Honorable Sister, **2142/5**
- *Lasair IRE**, f, 2 ans, Mehmas IRE et Tiz Only Me Daza IRE, **2022/1**
- Lastlotofthesale**, h, 5 ans, Dream Ahead USA et Ryzana, **2083/2**
- Lastotchka**, f, 4 ans, Myboycharlie IRE et Muthla, **1990/3**
- Laulne**, f, 2 ans, Starspangledbanner AUS et Lady Francesca GB, **2007/1**
- Laura Trezy**, f, 4 ans, Scissor Kick AUS et Chantilly Creme USA, 2097
- Lavirca Dodville**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Wunschkonzert IRE, **2097/1**
- Lawrence**, h, 8 ans, Lawman et Rex Regina (IRE), **2070/3**
- Lay Lady Lay**, f, 3 ans, Attendu et Pink Shuttle, 200
- Lazym**, m, 2 ans, Kodiak GB et Lashyn USA, **2051/4**
- Le Betulla**, h, 3 ans, Birchwood IRE et La Bugatty (IRE), 2008
- Le Cadeau (GB)**, m, 4 ans, Dabirsim et Lady Frances GB, **2140/5**
- Le Duc**, h, 4 ans, Almanzor et Sealla IRE, 2120
- Le Parrain**, m, 8 ans, Harbour Watch IRE et West Of Saturn USA, **2098/1**
- Le Queen**, h, 4 ans, Territories IRE et Just Married IRE, **2055/2**
- Le Rozel**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Luna Royale (IRE), **2052/5**
- Le Sicilien**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Pearly Empress, **2085/3**
- Le Tropic (IRE)**, m, 3 ans, Twilight Son GB et Exonerate GB, 2035
- Leander**, m, 4 ans, Wings Of Eagles et I'M Right USA, 2141
- Lee Dragon**, h, 8 ans, Dragon Dancer GB et Histaka, 2039
- Leeroy Gold**, h, 6 ans, Dabirsim et Little Marleen IRE, 2116
- Left Sea (GB)**, f, 3 ans, Frankel GB et Left Hand (GB), **2091/1**
- Lempira**, h, 3 ans, Taareef USA et Octavine (IRE), **2125/4**
- Les Aldudes**, f, 6 ans, Anodin (IRE) et Balle Blanche, 2054
- Les Trois Vallees**, h, 3 ans, Birchwood IRE et Courchevel IRE, 2124
- Letty'S Marvel**, h, 8 ans, Captain Marvelous IRE et Letty GB, **2093/6**
- Letty Storm**, h, 9 ans, Category Five IRE et Letty GB, **2063/4**
- Lev (GB)**, m, 4 ans, Lope De Vega IRE et Sotka GB, 2143
- Levant (IRE)**, f, 6 ans, Toronado (IRE) et Al Dweha IRE, 2099
- Levante Breeze**, f, 3 ans, Siyouni et Liffey Dancer IRE, **2112/2**
- Lhommaize**, m, 3 ans, Dabirsim et Libbard GB, 2027
- Libre**, h, 6 ans, Power GB et Parcimonie (GB), 2034
- Libra (IRE)**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et International Love GER, 1957
- Lidisbarn**, h, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Griselidis, **2036/5**

- Lie High**, m, 9 ans, Rip Van Winkle IRE et Sandy Light IRE, **1930/3**
- ***Life In Motion IRE**, f, 4 ans, Sea The Stars IRE et Wavering IRE, 2095
- Light Up My Dream**, h, 5 ans, Evasive GB et Queen'S Light, 2001
- ***Light Wakeup GB**, h, 5 ans, Twilight Son GB et Wakeup Little Suzy IRE, **2049/3**
- Lightning Lara**, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Lightning Debut GB, **2115/5**
- ***Lilas De France IRE**, f, 4 ans, Al Wukair IRE et Sea Sex Sun GB, **1999/5**, 2134
- Lily Apple**, f, 6 ans, George Vancouver USA et Lady Apples, 2055
- Lily Rose**, f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Parma, 2026
- Limoncella**, f, 4 ans, Birchwood IRE et Cindy IRE, **1981/2**
- ***Lining Up IRE**, f, 4 ans, Dawn Approach IRE et Mimitih USA, 2033
- ***Lips Leo GER**, m, 4 ans, Amaron GB et Lady Lips GER, **2072/3**
- ***Lisimba USA**, f, 2 ans, Gun Runner USA et Lake Turkana USA, 2020
- Lismore**, f, 3 ans, Australia GB et Nimbin GB, **1973/4**
- Listan Time**, h, 2 ans, Listan (IRE) et Artiste Time, **2079/4**
- Litteraire (GB)**, f, 3 ans, Intello (GER) et Abys, **1973/3**
- Little Italy**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Normandie GER, 2121
- Live (IRE)**, h, 5 ans, Outstrip GB et Living Art USA, **2140/4**
- Living Nelson (IRE)**, h, 4 ans, Mount Nelson GB et The Living Room, **2072/1**
- Lofsongur Islande**, f, 3 ans, Zarak et Irlanda (IRE), **2035/5**
- Loi Du Talion**, h, 3 ans, Sidpour (IRE) et Tu T'Laisses Aller (GB), 2080
- Lokman**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Lucky Millionaire (IRE), **2058/2**
- Lokness De Candale**, m, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Nessaya, 2002
- Loliwood**, f, 4 ans, Birchwood IRE et Lady Ming, **2122/2**
- Long Ke Wan**, f, 3 ans, Born To Sea IRE et Lady Jak, **2059/6**
- Loona Spigao**, f, 7 ans, Loup Breton (IRE) et Oona Fair (IRE), 2118
- Lord Of War**, m, 2 ans, Ruler Of The World IRE et Lozoya, **1969/3**
- Lord Spirit**, h, 7 ans, Spirit One et Lady Verde, **2110/1**
- ***Lorenza GB**, f, 4 ans, The Gurkha IRE et Vadlama, **1978/4**
- Lou Balicot**, f, 5 ans, Estidhkaar IRE et Light It Up IRE, **2108/1**
- Louna Choppe**, f, 4 ans, Captain Chop et River Avon, 1961
- Louve Dream (IRE)**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Louve Nationale (IRE), 1997
- Louve Precieuse**, f, 4 ans, Dabirsim et Licorne Bleue USA, 2050
- Lovely Angel**, f, 5 ans, Galiway (GB) et American Angel, **2025/2**, **2142/1**
- Lovely Dolly**, f, 6 ans, Toronado (IRE) et Love Liu, 1946
- Lovely Laura**, f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Light Shine GB, **2096/3**
- Lovely Miss**, f, 7 ans, Excelebration IRE et I Should Care, **2110/2**
- Lovely Tess**, f, 3 ans, American Devil et Goldfieber GER, 2115
- Lovely Traou Land**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Houteville GB, 2130
- ***Lover With A G GB**, f, 3 ans, Outstrip GB et Sharp Inntake IRE, **2109/3**
- Loving Star**, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Wheels Of Love (IRE), 1963
- Loyal Prince**, m, 2 ans, Palace Prince GER et Bering Empress (IRE), **1950/5**
- Lunala**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Noella, 2023
- ***Lunamera (FR)**, m, 3 ans, Dark Angel IRE et Shahad IRE, 2115
- Lunaticos**, h, 5 ans, Motivator GB et Lupe Sino GB, **2030/3**
- M'Silla**, f, 2 ans, Goken et Libre Comme L'Or, **1968/1**
- Ma Grise**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Kenwysa, **2100/3**
- Ma Liberte**, f, 3 ans, Australia GB et Heights Of Glory, **2067/1**
- Ma Mome**, f, 2 ans, Seahenge USA et Simone Angel, **2051/3**
- Ma Precieuse**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Avodale (IRE), 2102
- Maavah**, f, 6 ans, Sidestep AUS et Tejahaa, **2116/2**
- Mac La Tambouille**, h, 5 ans, Sidestep AUS et Capital Flight, 2034
- Machete**, m, 4 ans, Myboycharlie IRE et Maid To Believe GB, **2095/4**
- Madalie**, f, 3 ans, De Treville GB et Maid To Believe GB, **2024/5**
- Madame De Saxe (IRE)**, f, 3 ans, Saxon Warrior JPN et Sariette IRE, 1947
- Madame George**, f, 3 ans, Paban De France et Madame Edouard, **1983/5**
- Madaoua**, f, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Mossalis, **2105/2**
- Maddox**, h, 3 ans, Zelzal et Nantes GER, 2071
- Madigan (GB)**, h, 3 ans, Oasis Dream GB et Maygold, **2125/3**
- Madmoisellechang**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Midas Medusa, **1977/2**
- Madouss**, f, 5 ans, Myboycharlie IRE et Japan GER, 1955, **2116/4**
- Maestro Chop**, h, 6 ans, Kheleyf USA et Miss Fantastica, **2037/5**
- Magellan**, m, 3 ans, Roaring Lion USA et Rose Et Noire (IRE), **2035/6**
- ***Magic Cup GB**, f, 3 ans, Tamayuz GB et Fee Du Hazard, **1965/5**
- ***Magic Lord GER**, h, 3 ans, Areion GER et Mambo Rhythm GB, 2109
- Magic Mercury**, h, 5 ans, Dabirsim et Mrs Nobody, **2133/4**
- Magic Sunset**, f, 3 ans, Elusive City USA et Still I'M A Star IRE, 2000, **2130/3**
- Magic Tunis**, h, 3 ans, Tunis POL et Magic Roundabout, 1970
- Magioka**, f, 4 ans, Recorder GB et Ultima Bella, 2096
- ***Magnetique IRE**, h, 8 ans, Lerooidesanimaux BRZ et Magique IRE, 2119
- Maguro**, h, 4 ans, Profitable IRE et Sushi Tuna GB, 1946, 2108
- Magyar Dance (GER)**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Macellya, **1959/2**
- Maimouna**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et First Drive GB, **2043/3**
- Maitre De Musique**, h, 3 ans, Iffraaj GB et Terrienne, 2018
- Makalia (IRE)**, f, 7 ans, Makfi GB et Izalla, 2050
- Make A Wish**, f, 2 ans, Morandi et Adhere USA, 1968
- Makhzen**, h, 9 ans, Motivator GB et Hatikva (GB), **2070/1**
- Maldives Pompadour**, f, 5 ans, Carghese Des Landes et Mineapolis, 1998
- Mallorca Sun (IRE)**, m, 3 ans, Intello (GER) et Bilissie (GB), 2043
- Mamamouchi**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Al Mayda USA, **2052/3**
- Man Of Law**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Macellya, 1945
- Manakel**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Sanjita (IRE), **1963/1**
- Manarola**, f, 6 ans, Red Dubawi (IRE) et Clairefougere, **2025/4**
- Mandleft**, f, 6 ans, Manduro GER et Midleft, 1972
- Mandoki**, m, 3 ans, Worthadd IRE et Mahamaya GER, **2112/5**
- Mandore**, f, 4 ans, Manduro GER et Boss D'Or, 2117
- Mandstep**, f, 3 ans, Footstepsintheland GB et Mandhata, 1957
- Maple Girl**, f, 4 ans, Recorder GB et Mapow, 2025
- Mara Wood**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Mansoura IRE, **1941/5**
- Marcella**, f, 4 ans, Triple Threat et Soldierier GER, 2031
- ***Marcello'S Return BEL**, m, 2 ans, The Turning Point et Margalita IRE, 2022
- Marelie (GB)**, f, 3 ans, De Treville GB et Maraba (IRE), **2045/3**
- ***Marfisa IRE**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Special Gal, **2008/3**
- Margesson**, h, 4 ans, Pride Of Dubai AUS et Shomoukh USA, 1945
- Marguit**, f, 7 ans, Alexandros GB et Morning Glory GER, 2063
- Marguns**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Masako IRE, **2073/4**
- ***Marhaba Ya Sanafi IRE**, m, 3 ans, Muhaarar GB et Danega GB, **1992/3**
- Marie Trezy**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Kendannemarie, **1970/3**
- Maritot (GB)**, f, 4 ans, Muhaarar GB et Totsiyah (IRE), **2055/4**
- Markswoman**, f, 3 ans, Recoletos et Marola, **2043/2**
- Maroon Six**, m, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Aussie Style, **1942/3**
- ***Marshman GB**, m, 3 ans, Harry Angel IRE et White Rosa IRE, **1996/3**
- Martinroyal**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Visite Royale, **2130/1**
- Mary Gold**, f, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Revedargent, **2007/5**
- Mary White**, f, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et Marichen, 2117
- Marzouk**, m, 3 ans, Zarak et Anoodah KSA, **2125/2**
- Masken**, h, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Oykel, **2109/4**
- Master Georges**, h, 3 ans, George Vancouver USA et Lakena, **1977/5**
- Master Light**, h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Master Halseyev IRE, **2067/3**
- Mat La Fristouille**, h, 6 ans, Motivator GB et Milwaukee, **1945/4**
- ***Matt Machine IRE**, m, 4 ans, Outstrip GB et Peace Fonic, 2143
- Mattina Forza (GB)**, f, 6 ans, Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE), 1972
- Maubeuge**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Fifth Element, 1965, 2129
- Mawhob**, m, 3 ans, Zelzal et Mahabba IRE, **1956/2**
- Max Verst**, h, 4 ans, Ultra IRE et Danse Grecque USA, **2054/2**
- Max Zorin**, m, 4 ans, Siyouni et Iberian Sun GER, 2099
- Maysan**, f, 3 ans, Siyouni et Iltemas USA, **2071/1**
- Mdracafeu**, h, 8 ans, Chichi Creasy et Miss Nikita, **2031/3**, 2063
- Meandro**, h, 10 ans, Gris De Gris (IRE) et Je Coiffe, **2030/5**
- Mec Plus Ultra**, h, 4 ans, Shalaa IRE et Arch Of Colours GB, 2133
- Mediterranea Blues (GB)**, h, 6 ans, Charm Spirit (IRE) et Mediteranea, **1945/1**
- Mehanydream**, h, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Mehany, 2126
- Mehrabah (IRE)**, h, 3 ans, Gleneagles IRE et Creamcake USA, **2103/3**
- Mejlad**, m, 4 ans, Munjiz et Rawah GB, **2016/1**
- Melbora**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Melodora, **2124/6**
- Melomane**, h, 3 ans, Bow Creek IRE et Maita GER, 2032
- Memory Dream**, h, 6 ans, Motivator GB et Ascot Memory IRE, **2143/5**
- Menamara**, f, 2 ans, Cloth Of Stars IRE et Paroletmusique (IRE), **2014/4**
- Mevalik**, f, 5 ans, Triple Threat et Cousine, 2082
- Mi Bonito**, h, 4 ans, Elm Park GB et Kiora, **1980/4**
- Michelangelo**, m, 3 ans, Dabirsim et Rumailah, 2023
- Miengo**, h, 7 ans, Dalakhani IRE et Visinya, **2028/5**
- Mignarde**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Missymaria, **2004/5**
- Miles**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Ermena GB, **2028/4**
- Mille Dreams**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et La Milletiere, **2121/1**
- Millfield**, m, 10 ans, Whipper USA et Victoria College, **2143/6**
- Milord De Barel**, h, 7 ans, Cima De Triomphe IRE et Marquise De Barel, **2062/1**

- Mimi Anjo Do Minho**, f, 4 ans, Quick Martin et Incaria, **2076/4**
- Miniking**, h, 10 ans, Kingsalsa USA et Mini Penny, **1981/3**
- Minnehaha**, f, 8 ans, Poet'S Voice GB et Sosquaw, 1949
- Mirage Reve**, h, 5 ans, Pedro The Great USA et Centralienne USA, 1946
- ***Mirissa IRE**, f, 4 ans, Camelot GB et Grey Sky Blue IRE, 1961
- ***Mirsky GB**, m, 4 ans, Siyouni et Latices (IRE), **2122/1**
- Miss Ascot**, f, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Grey Medusa, **1968/5**
- Miss Cantik**, f, 3 ans, Recoletos et Atarfe (IRE), 2091
- Miss Estrella**, f, 3 ans, Sidpour (IRE) et Estrella Delnorte, **2084/2**
- Miss Garennes**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Tutti Fruti Feradie, 2089
- Miss Honeymoon**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Miss Spirit, 2107
- Miss Kent**, f, 3 ans, Whitecliffsofdovery USA et Lettre A Olive, 200
- Miss Owenka**, f, 3 ans, Mr. Owen USA et Maralinka, 2071
- Missalia**, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Miss Gandelina, 2026
- Mister Charlie**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Alianza GB, **1949/2**
- Mister Clement**, h, 5 ans, Thewayyouare USA et Croix Madame, 2039
- Mister Dream**, h, 4 ans, Camelot GB et Annina IRE, 2097
- Mister Vaillant**, h, 2 ans, Asanga USA et Nanook, **2079/3**
- Mitumba**, f, 3 ans, Ribchester IRE et Military Angel USA, **2018/5**
- Moana**, f, 7 ans, Iffraaj GB et Desert Sunrise GB, 2134
- Moasa**, f, 6 ans, Dabirsim et Amadea GER, **2048/5**
- ***Mocassin IRE**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Go Lovely Rose IRE, 2052
- Mocklershill**, h, 11 ans, Siyouni et Irish Vintage, 2011
- Modern Value (GB)**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Mantissa GB, **1945/2**
- Moko**, f, 6 ans, Amarillo IRE et Allez Hongkong GER, **2066/4**
- Molino**, m, 6 ans, Makfi GB et Parma, **1949/1**
- Mombasa**, f, 3 ans, Shrek et Mosacha, **2105/1**
- ***Momento Giusto GB**, h, 4 ans, Muhaarar GB et Mujadil Lachy GB, 1952
- Momo Nelson (IRE)**, h, 4 ans, Mount Nelson GB et Momo No Sekku, 2096
- Mon Doudou**, h, 5 ans, Galiway (GB) et Nice Chief, 1930
- Monapia**, h, 3 ans, Harry Angel IRE et Heeyaam GB, **2127/1**
- Monfrere**, h, 10 ans, Honolulu IRE et Joly Violette, 2037
- Moni**, h, 7 ans, Confuchias IRE et Nimohe, 2054
- ***Monsieur Beaulieu GB**, h, 5 ans, Equiano et Miss Villefranche GB, 1997
- Monsieur George**, h, 7 ans, George Vancouver USA et Mademoisellechichi, 2034
- Montasia**, f, 4 ans, Recorder GB et Minnetonka GER, 2012
- ***Monte Cinto IRE**, h, 6 ans, Make Believe GB et Bailouguera ARG, **2034/3**
- Montussan**, f, 4 ans, Dabirsim et Tautou Montjeu IRE, **2140/2**
- Monty**, h, 8 ans, Motivator GB et Antebellum, **2095/5**
- ***Moon Dream IRE**, h, 6 ans, Dream Ahead USA et Lune Rose (GB), **2065/4**
- Moon Rider**, h, 3 ans, Ribchester IRE et Star Rider GB, **2015/1**
- Moonlight Shadow**, f, 3 ans, Recoletos et Magical Flower GB, **2086/2**
- Moraliste**, m, 2 ans, Morandi et La Cambe, **1988/7**
- More**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Sport Game, 1947, **2124/2**
- More Magic**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Magic Date, 2111
- Moremi**, h, 6 ans, Kheylef USA et Mephala, **2118/1**
- Morisot**, f, 5 ans, Manduro GER et Moscow Nights, **1953/2**
- Morni**, f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Nimohe, 2066
- Moudir**, h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Mayyadah (IRE), 1958
- Mouriyar**, h, 3 ans, Dariyan et Moune IRE, 2004
- ***Moving Colours IRE**, f, 3 ans, Frankel GB et Patroness GB, **2021/5**
- Mr Fleurant (IRE)**, m, 2 ans, Invincible Spirit IRE et Andalouserie, **2136/2**
- ***Mr Le Philosophe GB**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Uryale, **2035/3**
- Mr Pol**, m, 5 ans, Polarix (GB) et Marabounta, 2039
- Mr Riem**, h, 5 ans, Martinborough JPN et Makhalina IRE, **2119/1**
- Mrs Jenney**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Mrs Bettina USA, 1963
- ***Muchas Gracias GB**, m, 2 ans, Tasleet GB et The Wee Barra IRE, 1950
- Mudpilat**, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Mud Hilah, 2128
- ***Muelheimer Perle GB**, f, 5 ans, Pearl Secret GB et Breda Castle GB, **2054/5**
- ***Multamis IRE**, h, 7 ans, Charm Spirit (IRE) et Dabista IRE, 2011
- Munaadram**, f, 5 ans, Mukhadram GB et Munaafasat IRE, **2063/5**
- Munir**, m, 3 ans, Areem et Etifaq OMN, 1966
- Murano**, h, 3 ans, Recorder GB et Milanaise, **2017/5**
- Murciano**, h, 3 ans, Kingman GB et Mission Impassible IRE, **2127/3**
- Murrayfield**, f, 5 ans, Territories IRE et Pam Pam, 2070
- Muse Aredienne**, f, 5 ans, Hasawood De Bordes et Jolie Music Du Lac, 1998
- ***Music Is Her Name IRE**, f, 6 ans, Lope De Vega IRE et Maidin Maith IRE, 1958
- My Buddy**, m, 8 ans, Orpen USA et Lungwa (IRE), 2118
- My Emotion**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Bianca De Medici GB, **2015/5**
- My Harley**, m, 3 ans, Whitecliffsofdovery USA et Kunoichi USA, 2018
- My Kalissy**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Alize Des Parcs, **2097/5**
- My Lenny**, h, 8 ans, Youmzain IRE et Clochette De Sou, 2065
- My Lord**, h, 3 ans, Lord Du Sud et Alize Des Parcs, 2021
- ***My Lyka GB**, m, 4 ans, Intello (GER) et Nessita GB, **1990/4**
- My Universe**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Revedargent, 1959
- Myboyfriend**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Company GB, 2054
- Mykan**, h, 4 ans, Recorder GB et Fleur Enchantee, **2097/3**
- Mymap**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Mapow, **2124/5**
- Mystical Prince**, h, 10 ans, Spirit One et Miss Maguilove, 2126
- Mythical Creature (IRE)**, f, 8 ans, Mount Nelson GB et Mythical Border USA, 1964
- Mythiconor (IRE)**, m, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Madhyana GER, 2125
- Nabucco Al Maury**, m, 3 ans, Assy QA et Nemosie Al Maury, 1966
- ***Nacoma GER**, f, 4 ans, Excelebration IRE et Nakura GER, 1955
- Najiba**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Kingdom Come, 2108
- ***Najwaa IRE**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Alnajmah GB, **2023/1**
- ***Namar IRE**, f, 8 ans, Intello (GER) et Ballybacka Lady IRE, **2108/3**
- ***Naomie IRE**, f, 5 ans, Australia GB et Mt Of Beattitudes IRE, 2039
- ***Nariman Point IRE**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Traffic Jam IRE, 1957
- ***Nascent GB**, f, 3 ans, Kingman GB et Very Good News USA, **2121/3**
- Nat Cole**, h, 2 ans, Asanga USA et Berendaria, **2079/5**
- ***Nathan GER**, h, 4 ans, Australia GB et Naomia GER, **2001/3**
- ***Navalis GER**, h, 8 ans, Soldier Hollow GB et Nouvelle Perle IRE, 2070
- ***Ne Me Quitte Pas IRE**, m, 2 ans, U S Navy Flag USA et Noble Hachy GB, **2019/5**
- Nekoleto**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Neko, 2035
- Nekra**, f, 4 ans, Munjiz et Abigaille, 1967
- Nepalais**, h, 5 ans, The Gurkha IRE et Daltiana, **2093/2**
- Nevado**, h, 3 ans, Recoletos et Narnia Dawn IRE, **1970/5**
- Nibraas**, m, 3 ans, Mahabb UAE et Jazeera, 2131
- Night Chope**, f, 3 ans, Kheylef USA et Nuit D'Ivresse, 2000
- ***Night Crack GER**, m, 3 ans, Isfahan GER et Night Doll (GER), 2109
- ***Night Of Lightning GB**, m, 3 ans, Night Of Thunder IRE et Pulitzer GB, **2046/1**
- ***Nightcall GB**, f, 3 ans, Expert Eye GB et Twilight Thyme GB, 2124
- Nights On Broadway**, m, 5 ans, Night Of Thunder IRE et Xcape To Victory IRE, **2049/5**
- Nikolaj**, m, 3 ans, Zarak et Blue Note GER, 1948
- Nimir**, m, 4 ans, Jalood Al Khalidiah KSA et Djezika, **2016/5**
- No Cure No Pay (IRE)**, m, 3 ans, Mizzen Mast USA et Grey Lina USA, **1948/4**
- Nobody'S**, h, 6 ans, Vespone IRE et Lady Speedy (IRE), 2029
- Nocturne Silver**, m, 2 ans, Silverwave et Night Sheriff GB, 1969
- Nolito (GB)**, h, 3 ans, Recoletos et Dubai Empress IRE, **2023/3**
- Noliver**, h, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Noliem IRE, **2101/4**
- Noronha**, f, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Grisellidis, 1968
- Norwegia**, f, 4 ans, Goken et Norwegian Lady, 2134
- Norwegian Lord**, h, 8 ans, Kendargent et Norwegian Lady, 2062
- Noshowonfriday (GB)**, m, 3 ans, Showcasing GB et Girl Friday, 2046
- Notre Dame D'Id**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Della Skala, 2132
- Nouvelle Version**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Fendue, **2106/6**
- Nuage Gris**, h, 5 ans, Rajsaman et Trip For Roses, **1999/4**
- Nui**, m, 3 ans, Cracksman GB et Clairetheway NZ, **2042/4**
- Nuitsblanches**, f, 3 ans, Starspangledbanner AUS et Penny Sixpence, **2112/1**
- ***Numeira GB**, f, 5 ans, Raven'S Pass USA et Estedaama IRE, 2040
- Nyala**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Rime A Rien (GB), **2005/5**
- Oak Hill**, m, 3 ans, Sea The Stars IRE et Forest Maiden IRE, **2027/1**
- ***Ocean Vision IRE**, m, 3 ans, U S Navy Flag USA et Balaagha USA, **2094/5**
- Odin Normandy**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Dear Patty, **1961/2**
- Olana**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Mutinne (IRE), **1999/2**
- Olga Gold**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Offshore GER, 2121
- Olympe De Gouge**, f, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Spes Unica, **2015/3**
- Olympe Mancini (IRE)**, f, 2 ans, Toronado (IRE) et Hesterya IRE, **2020/1**
- Olympe Tea**, f, 4 ans, Attendu et Rosa Tea (IRE), 1944
- Olympic Dream**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Elenya IRE, **1953/1**
- Olypa**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Whippa D'Or, **2066/3**
- On The Edge**, f, 7 ans, George Vancouver USA et Life Of Risks, **2025/3**

- Oncle Fernand**, h, 9 ans, Aqlaam GB et Mixfeeling (IRE), 1949
- Only Him**, h, 3 ans, Waldpark GER et Euston GB, **2107/5**
- Opiana (GB)**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Cosmique, **1947/7**
- Orange Vif**, h, 4 ans, Racinger et Orange De Juilley, **2030/4**
- Orpanama Davis**, f, 6 ans, Orpen USA et Majesty Davis (IRE), **2048/3**
- Ostia**, f, 7 ans, Sommerabend GB et Giralдина, 2025
- Osumi**, m, 4 ans, Soldier Hollow GB et Orania GB, 2066
- Ottery (GB)**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Longina GER, **1994/1**
- Oujda**, f, 3 ans, Sioux Nation USA et La Conseillante USA, 1959
- Over Chope**, f, 2 ans, Panis USA et Irish Chope, 2051
- Oxiana**, f, 4 ans, Kendargent et Onyx, 2026
- Padishakh**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Penny Lane GER, 1992
- *Paint Island IRE**, h, 7 ans, Zoffany IRE et Inis Boffin GB, **1982/2**
- Paint It Black**, h, 5 ans, Myboycharlie IRE et Sogno D'Oro (GB), **2050/1**
- Palanzano**, h, 3 ans, Chanducoq et Pise (IRE), 1956
- Palerma**, f, 3 ans, Alex The Winner USA et Peace Mine CAN, 1993
- Palet Bien**, h, 4 ans, Papalet et Dezodie, **2080/4**
- Paletuvier**, h, 3 ans, Elusive City USA et Van Catskill (IRE), 2107
- Pandemonium**, h, 10 ans, Duke Of Marmalade IRE et Hapsburg, **1999/3**
- Pangaea**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Pearly Shells GB, **1948/2**
- Panik Ko**, f, 4 ans, Ok Coral et Pad Panikat, 2029
- *Pantera Nera IRE**, f, 3 ans, Sioux Nation USA et Sparks IRE, 1959
- Papa Winner**, h, 9 ans, Salut Thomas et Palea GER, 2110
- Papyrus Road**, m, 3 ans, Morandi et Pyramid Street USA, 1970, **2115/2**
- Parfaite Merill**, f, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Charming Eyes (IRE), 1930
- Parisian Belle**, f, 5 ans, Dabirsim et Parisian Princess IRE, **2048/4**
- Parme**, f, 4 ans, No Risk At All et Pise (IRE), 2076
- Partenit**, m, 5 ans, Invincible Spirit IRE et Pilageya IRE, **1960/2**
- Parure Des Sables (IRE)**, f, 4 ans, Kodiak GB et Tereschenko USA, **2025/1**
- Patchou**, h, 4 ans, Shalaa IRE et Mrs Dubawi (IRE), **2135/4**
- *Pate Mollee IRE**, f, 3 ans, Order Of St George IRE et Palme Royale (IRE), 2064
- *Paz GB**, f, 3 ans, Siyouni et Pinkster GB, **1993/3**
- Peanut Royale**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Compainville, **2047/5**
- Pedraza Lescribiaa**, f, 8 ans, Cat Junior USA et Aoupa Lescribiaa, 2132
- Pedro Des Aigles**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Folie Des Aigles, 1964
- Pedro The First**, h, 8 ans, Pedro The Great USA et Pink Candie, 2142
- Pegasus (GB)**, h, 8 ans, Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA, **1958/3, 2120/5**
- Pelusive**, f, 3 ans, Elusive City USA et Pepite Noire, **1951/4**
- Pendulum Valley**, m, 4 ans, Attendu et Galilee, **1991/7**
- Pennywell**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Cherry Swallow, 2059
- Pepete**, f, 2 ans, Attendu et Painted Girl, **2051/2**
- *Perdika GB**, f, 3 ans, Unfortunately IRE et Golden Dirham GB, **1995/1**
- Perfecto**, h, 7 ans, Vespone IRE et Soma Bay, **2012/5**
- Perseide (IRE)**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Gold Luck, **1973/1**
- Pete The Gardener**, h, 3 ans, Recorder GB et Red Vixen IRE, 2103
- Peterhof**, h, 8 ans, Sageburg (IRE) et Peace Touch, 2116
- Petite Aatika**, f, 4 ans, No Risk Al Maury et Petite Class, **1967/3**
- Petitejacq**, f, 3 ans, Masterofthehorse IRE et Kadalvoix, 2002
- Peyton Place**, f, 5 ans, Sidestep AUS et Normanna IRE, 2028
- Phantom Lady**, f, 2 ans, Donjuan Triumphant IRE et Imperial Act GB, 2007
- Pianino**, h, 3 ans, Attendu et Pianiste, 2035
- Pic Silver**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Silver Face, **1949/5**
- Pickle Mix**, f, 4 ans, Scissor Kick AUS et Terramix (IRE), **2087/3**
- Picola**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Dream D'Ange, **2100/5**
- Picwocky**, h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Jabberwocky GB, **2001/2**
- Pikatsu**, h, 4 ans, Pivon (IRE) et Katsumi, 2070
- *Pillow Talk IRE**, f, 3 ans, Kodiak GB et Flawless Jewel, 1995
- Pink Gold**, f, 5 ans, Goken et Pepperrose GER, **2055/1**
- Pink Pong**, f, 3 ans, Acclamation GB et Objection (IRE), 2127
- Pioneer Life**, f, 3 ans, Motivator GB et Winter Robin GB, 2109
- Piscopia**, f, 3 ans, American Pharoah USA et Midnight Music IRE, 2045
- Pisorno**, h, 5 ans, Dream Ahead USA et Antiqua Millenia IRE, **1955/3**
- *Plain Beau GB**, h, 8 ans, Thewayyouare USA et Preveza, **2141/4**
- Plantayya**, f, 8 ans, Planteur (IRE) et Darayya (IRE), **2080/3**
- Plateado**, h, 7 ans, Rio De La Plata USA et Airlight (IRE), **2098/2**
- Plesant Jane**, f, 4 ans, Pivotal GB et Jane The Star (GB), **2095/3**
- Pluie D'Etoiles**, f, 3 ans, Seabhac USA et Marmelia, **2057/5**
- Podia Daz**, f, 4 ans, The Anvil IRE et Podiatriste, **1978/3**
- Polivate**, f, 5 ans, Pomellato GER et Ulivate (IRE), 1964
- Pom Pom Girl**, f, 4 ans, Pomellato GER et Rain Ville, **2135/3**
- *Ponntos IRE**, m, 5 ans, Power GB et Blessing Box GB, 1996
- Pontifex**, h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Pretty Lady GER, 2117
- Ponty**, h, 3 ans, Kendargent et Ponte Bawi (IRE), **2090/3**
- Poporo**, h, 8 ans, Camelot GB et Melovia IRE, **1945/3**
- Port Adriano**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et Cheg, 2015
- Port Au Prince (IRE)**, h, 4 ans, Helmet AUS et Moonlady, 2038
- Porta**, f, 6 ans, Ares De La Brunie et Sandra Jolie, **1985/2**
- Portrero**, h, 3 ans, Very Nice Name et Gmaash GB, **1948/6**
- Pour Dompter**, m, 2 ans, Zelzal et Growing Glory, **2013/1**
- Powers Dream**, m, 3 ans, Frisson Du Pecos et Basilia Du Lac, **2003/3**
- Pradana**, f, 3 ans, Amaron GB et Platz Da GER, 2069
- Prairie Glory**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Prairie City IRE, **1958/1**
- Preferencia**, f, 5 ans, Youmzain IRE et Mapreference Amoi, 1930
- Premier Amour**, h, 6 ans, Makfi GB et Alexandrina GER, 2028
- Premier Avril**, h, 11 ans, Panis USA et Zanakara, 2011
- Premier Ordre**, h, 3 ans, Whitecliffsofdovery USA et Law And Order, 1947
- Premiere D'Estejo**, f, 3 ans, Worthadd IRE et La Martine, **2129/2**
- Premio (IRE)**, h, 8 ans, Oasis Dream GB et Peinture Rare (IRE), 2062
- Press Officer**, h, 10 ans, Sageburg (IRE) et Attachee De Presse IRE, 1964
- Pretty Warrior (IRE)**, f, 3 ans, Saxon Warrior JPN et Dream Ascot GB, 2069
- Prettycharly**, f, 4 ans, Myboycharlie IRE et Lady Ascot IRE, 2033
- Pride Of America**, h, 6 ans, American Post GB et Atarfe (IRE), 2095
- Prija**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Plaisanciere, **2092/3**
- Prime Eliot**, h, 3 ans, Ectot (GB) et Litaninne, 2057
- Prince De Montfort**, h, 5 ans, Rajsaman et Dear Maria, 1991
- Prince De Paname**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Rock Of The Moon, **2090/5**
- Prince Des Dunes**, h, 5 ans, Prince Gibraltar et Argomilla, 1962
- Prince Mario**, m, 3 ans, Almanzor et Vernie, 2056
- Prince Medis**, m, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Grey Perle, **1976/5**
- Prince Shalaa**, m, 2 ans, Shalaa IRE et Silca'S Sister GB, 1950
- Princedeschamps**, h, 5 ans, Rajsaman et Imagine In Paris, 2110
- Princess Isly**, f, 3 ans, Sidpour (IRE) et Sveltezza, 2080
- Princess Laura**, f, 3 ans, Dabirsim et Amour Eternel (IRE), **1976/3**
- Princesse Saphir**, f, 2 ans, Prince Gibraltar et Emerald Flower, **2022/5**
- Princesse Vera**, f, 5 ans, Polarix (GB) et Heidikly, 1964
- *Principe GER**, h, 5 ans, Free Eagle IRE et Paraisa GB, **2143/2**
- Principito**, m, 2 ans, Tornibush (IRE) et Princesa, 2013
- *Private Lounge GB**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Polarized GB, 2026
- Prometeo**, h, 5 ans, War Command USA et Winografa (GB), 2093
- *Prophétie GB**, f, 3 ans, Kingman GB et Pretty Please (IRE), **2047/3**
- Propulsion Des Rocs**, f, 4 ans, Tidjali D'Or et Black Monade (GER), **2006/5**
- Puerto Portals**, m, 3 ans, Sioux Nation USA et Sphere Of Grace, 2130
- Pur Hasard**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Fee Des Eaux, 2135
- Purple Rain**, h, 3 ans, Harry Angel IRE et All Stars (IRE), **2124/7**
- *Pushkin GER**, h, 3 ans, Lawman et Paulinia GER, 2125
- Putumayo**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Djebel Amour USA, **1944/1, 2030/2**
- Quartz Du Houley**, m, 3 ans, Brametot IRE et Facilita IRE, **2124/3**
- Qudillero**, h, 7 ans, Anodin (IRE) et Charming Touch USA, **2132/5**
- Queen Flo**, f, 2 ans, Seahenge USA et One River, **2007/2**
- *Queen Kahina USA**, f, 3 ans, Astern AUS et Awesome Lily USA, 2052
- Queen Of My Heart (GB)**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Typique IRE, 2045
- Queen Of Starlets**, f, 4 ans, Brametot IRE et Queen Of Fire GB, **2117/3**
- Queen Of The Night**, f, 6 ans, American Devil et In Love Kelty, 2070
- Queen Sao**, f, 3 ans, Authorized IRE et Sao Tome, 2092
- Queen Zara**, f, 3 ans, Zarak et Ashantee GER, **2045/2**
- Quendresa (GB)**, f, 2 ans, Wootton Bassett GB et Quanzhou, **2020/3**
- Quest For Love**, m, 3 ans, French Fifteen et Ciao My Love, **2046/3**
- Quisiana**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Quamoclit (GB), **1957/1**
- Racing Glory (IRE)**, h, 6 ans, Zebedee GB et Glorious Adventure IRE, **1952/3**
- Radiant Sky**, f, 4 ans, Almanzor et Glowing Cloud GB, 1945
- Raffinesse**, f, 2 ans, Morandi et Riff Raff, 2114
- Rainbow Queen**, f, 2 ans, Seabhac USA et Rainbow Rising, 2114
- *Rajapour IRE**, m, 3 ans, Almanzor et Raydara IRE, 1992
- Rajitaya**, h, 9 ans, Rajsaman et Tchastaya, 2081
- Ramazan**, h, 3 ans, Lope De Vega IRE et Raushan IRE, **2046/5**
- *Ramree GB**, f, 3 ans, Ifrraaj GB et Rait IRE, 1957, 2138

- Ranevskaya**, f, 2 ans, Taj Mahal IRE et Jacqueline Jouliac GB, 2020
- Raniam**, f, 3 ans, Mahabb UAE et Habab, 2131
- Rannan**, m, 8 ans, Style Vendome et Footsteppy IRE, 2037
- ***Rariyda IRE**, f, 3 ans, Roaring Lion USA et Raydiya IRE, **2102/3**
- Ratel Kabowd**, m, 2 ans, Roman Candle (GB) et Ita Est, 1954
- ***Rathmore IRE**, f, 4 ans, Kingman GB et Knocknagree IRE, **2026/4**
- Raven'S Spirit**, m, 5 ans, Raven'S Pass USA et Spirit Of Pearl IRE, **1952/4**
- ***Ravioli GB**, f, 3 ans, Churchill IRE et Nibbling IRE, **2053/5**
- Rayjo**, m, 3 ans, Olympic Glory IRE et Hera Eria IRE, **1977/3**
- Razi**, m, 3 ans, Al Wukair IRE et Scandalous GER, 1970
- Ready King**, m, 2 ans, More Than Ready USA et Much Obligated USA, **1969/5**
- ***Real Wild Child IRE**, h, 4 ans, Churchill IRE et Largo Winch ITY, 1972
- Rebel D'Ans**, h, 8 ans, Legolas JPN et Hermei, 2119
- Rebel Queen**, f, 8 ans, Cockney Rebel IRE et Sunmoon Royale GER, 2037
- Rebelle Willong**, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Wally Willong, **2087/1**
- Recoleros**, m, 3 ans, Recoletos et Marron GB, **1963/4**
- Recoleta**, f, 3 ans, Recoletos et Lady Ken, **2121/5**
- Recoletty**, f, 3 ans, Recoletos et Letty GB, 2127
- Record The Shaw**, h, 4 ans, Recorder GB et Plebeya (IRE), 2070
- Red Crazy**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Red Love USA, 2050
- Red Hot Action**, f, 3 ans, Morpheus GB et Red Smart, 2057
- Red Nude Rouge (GB)**, f, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Faithfully IRE, **2033/5**
- Red Propeller**, f, 3 ans, French Fifteen et Red Fine IRE, 2032
- Red Sugar**, f, 4 ans, Galiway (GB) et Red Nose FR, 2062
- Red The West**, h, 6 ans, Red Dubawi (IRE) et Approach The West IRE, 1982
- Remix**, h, 4 ans, Gemix et Music House IRE, **2085/2**
- ***Retort IRE**, m, 2 ans, Frankel GB et Responsible GB, **2019/4**
- Reve De Vallarsa**, m, 3 ans, Dariyan et Salar Livius IRE, 2023
- Rhebok**, f, 3 ans, Willywell et Guapa Lucia, **2069/2**
- Rhodes Emery**, f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Take Emery, 2076
- Rhumteqahoutte**, h, 5 ans, Youmzain IRE et Sister Arwen, **2133/5**
- Richmond**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Fiona Rae IRE, 2133
- ***Ridipintura ITY**, f, 3 ans, Albert Dock JPN et Raquel ITY, **1948/7**
- Rio D'Octobre**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Journey D'Octobre, **2054/4**
- Rio Grande**, h, 3 ans, Dabirsim et Jeu De Vivre IRE, 2035
- Rio Samba**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Aiyana Rose, 2113
- Rise And Shine**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Cruel Sea USA, 2068
- Rise Hit**, h, 9 ans, American Post GB et Rose The One, 2110
- Rising Up**, m, 3 ans, Showcasing GB et Red Line, **2043/1**
- Rita Aurora**, f, 2 ans, Holy Roman Emperor IRE et Baileys Aurora, **1968/4**
- River Lilly**, f, 6 ans, Stormy River et Killi (IRE), **2118/3**
- River Of Silver**, h, 7 ans, Rio De La Plata USA et Rose Of Logis, 2055
- Riyak**, h, 5 ans, Rajsaman et Skalya, **2113/4**
- Road To Therock**, f, 7 ans, Sommerabend GB et Spirit Of The Sea, **2083/1**
- ***Robinie GB**, f, 3 ans, Cracksman GB et Romance Story IRE, 2045
- Rocambolesque**, m, 2 ans, Kodiak GB et Sedrina (IRE), **2136/4**
- Rock Of Spirit**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Nimpheas USA, **1980/1, 2132/2**
- Rock Of You**, h, 3 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, **2008/1**
- ***Rockenvoy IRE**, h, 4 ans, Peace Envoy et El Issidro GB, **2001/4**
- Rocking Boy**, m, 3 ans, Pomellato GER et Rockin' Gori GER, 2115
- Rodainah**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Rondonia IRE, **2045/4**
- Roi De Baviere**, m, 2 ans, Nathaniel IRE et Justfirstlady (IRE), 2019
- Roi Du Monde**, h, 3 ans, Recoletos et Amancaya GER, **1963/2**
- Rois Demain**, h, 4 ans, Zelzal et Lake Palace (GB), **2028/1**
- Romanello**, h, 5 ans, Vadamus et Nymeria GER, 2120
- Roncherolles**, f, 5 ans, Rajsaman et Racemate (GB), 1949
- Rosalie**, h, 5 ans, Sri Putra GB et Simone Angel, **1949/2**
- Rosanne Du Gouet**, f, 4 ans, De Treville GB et Irish Beauty IRE, **2026/5**
- Rose Academy**, f, 2 ans, Zelzal et Al Markhiya IRE, **2114/2**
- Rose Diamant**, f, 6 ans, Rajsaman et Touch Me Now IRE, 2110
- ***Rosel GER**, f, 3 ans, Amaron GB et Rock My World GER, 2024
- Roses On Ice (IRE)**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Aseel, 2072
- Rosetta Stone**, h, 4 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Forewarned IRE, **2038/3**
- Rosie Rocket**, f, 3 ans, Sioux Nation USA et Benouville, **2043/4**
- Rosieres**, f, 7 ans, Redback GB et Belle Neyev, 2049
- Rouanita**, f, 2 ans, New Bay GB et River On The Hills, 1941
- Rouge A Sang**, h, 10 ans, Dragon Dancer GB et Contre Attaque, **2062/3**
- Roughshod**, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Bold Mistress, **2104/4**
- Royal Gemix**, h, 6 ans, Gemix et Tuseurat, 2135
- Royal Heights**, h, 4 ans, Manduro GER et Rahada GER, 2038
- ***Royal Monarch GB**, h, 4 ans, Shamardal USA et Gwael USA, 2096
- Royal Post Office**, h, 3 ans, Taareef USA et Miss Post Office, **2069/3**
- Royal Saxo**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Melija GER, **2017/3**
- Royalwood**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Royal Green, 2124
- Royaumont**, h, 6 ans, Dabirsim et Rosie Thomas IRE, 2141
- Rubis Gold**, m, 5 ans, Supplicant GB et Golbahar (IRE), 2126
- Ruby In The Rocks**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Dothraki Sea ITY, **1968/3**
- Ruby Rose**, f, 4 ans, Rajsaman et Solugazonia, **2139/5**
- Rue Dauphine**, f, 7 ans, Sommerabend GB et Idria GER, 1930
- Rue Du Cirque**, f, 3 ans, El Fangio et Grande Avenue, 2105
- Rue Mia**, f, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Cherish Burg, **1954/2**
- Rumpleteazer**, f, 2 ans, Seabhac USA et Duende GB, **2137/4**
- Run Ahead**, f, 3 ans, Ectot (GB) et Testina (IRE), **2017/2**
- Runa**, f, 3 ans, Seabhac USA et Sorority GB, 2107
- Rudje**, h, 7 ans, Palace Episode USA et Hatikva (GB), 2139
- ***Saadiyat IRE**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Sweepstake IRE, 1947
- Saam**, h, 7 ans, Kendargent et Super Hantem IRE, **2038/2**
- Sabroso**, 2 ans, Nathaniel IRE et Sally For Me, **2136/3**
- Sadarak**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Sadiyna, **2037/3**
- Safiyah Glory**, f, 3 ans, Australia GB et Mikkwa USA, **2004/4**
- Saga Timgad**, h, 7 ans, Excelebration IRE et Manaqeb GB, **2116/1**
- Saggezza**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Notre Sage, 2024
- Saglyacat**, f, 8 ans, Hurricane Cat USA et Saglyana, **2012/4**
- ***Saguaro GER**, h, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Semonia IRE, 2119
- Saint Fiacre**, h, 5 ans, Cockney Rebel IRE et Delora GER, **2049/2**
- Saint Geran**, h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Baki, **2041/4**
- Saint Nicolas**, h, 8 ans, Dark Angel IRE et Sierra Slew GB, 1971
- Saint'Jac**, h, 5 ans, Jeu St Eloi et Triumphante, **1984/1**
- ***Sainte Rita IRE**, f, 5 ans, Make Believe GB et Forget Me Not IRE, **2065/2**
- ***Sajir IRE**, m, 2 ans, Make Believe GB et Simple Magic IRE, **2136/1**
- Sakari**, h, 3 ans, Kendargent et Zoe Chope, **2059/1**
- Sakurachan**, f, 4 ans, Teofilo IRE et Quezon Sun GER, **1961/4**
- Salalah**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Rajastani (IRE), **2022/3**
- Salies**, f, 5 ans, Dabirsim et Aziali (GB), **1949/4**
- Salline De Horable**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Udana (IRE), 1961
- Salma**, f, 2 ans, City Light et Motdaw GB, 2114
- Salocin**, h, 6 ans, Lope De Vega IRE et Alkania GB, **2063/1**
- Salsa Tim**, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Miss Stream, **2082/1**
- Samabara**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Samadrisa IRE, **2102/4**
- Samba Vanilla**, f, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Kiritsou, 1952
- Sanber**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Healing Dream, **1965/1**
- Sancho**, h, 9 ans, Motivator GB et Donna Roberta GER, **2065/3**
- Sandro Gold**, h, 3 ans, Eclair Du Fada et Goldinina, 2084
- Sanpedro**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Sierra Luna CAN, 2030
- Sanskrit**, m, 3 ans, Dariyan et Tahiti Way, 2129
- Sardem**, h, 3 ans, Siyouni et Sarkiyla, **2103/1**
- Sarello**, m, 3 ans, Goken et Sarella, 1948
- Sashemy**, f, 6 ans, George Vancouver USA et Fashion Club USA, **2011/4**
- Sassica**, f, 4 ans, Dariyan et Sassicaia GER, **2026/3**
- Sauterne**, f, 3 ans, Kingman GB et Salicorne USA, **1993/2**
- Savile Row**, h, 9 ans, Ransom O'War USA et Shikoku GB, 1944
- Sayed**, m, 3 ans, French Fifteen et Al Zarqa IRE, 1947
- Scan For Champagne**, m, 2 ans, Guignol GER et Sharissima GB, **1969/4**
- Scar Choqe**, f, 2 ans, Kendargent et Scarlett Chope, 1989
- ***Scenic (FR)**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Ghalyah (GB), **2091/4**
- Schoumi**, f, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Celendine GB, 2102
- Schwanensee**, f, 6 ans, Tiberius Caesar et Girl On Fire IRE, **2098/5**
- Schwendi**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Celenza, **2127/7**
- ***Sciliar IRE**, h, 5 ans, Raven'S Pass USA et Snake Dancer IRE, **2118/2**
- Scottish Saint**, f, 4 ans, Gleneagles IRE et Scarlet Honey, 2026
- Scrat**, f, 5 ans, Galiway (GB) et Mademoiselle Sally (GB), 2132
- Screen Shot**, h, 4 ans, Creachadoir IRE et Susukino, 2096
- ***Sea Breaker IRE**, f, 3 ans, Cracksman GB et Harbour Of Hope (GER), **2064/1**
- Sea Of Ash**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Sea Of Leaves USA, 2026
- ***Sea Of Marengo IRE**, h, 7 ans, Battle Of Marengo IRE et Margie IRE, 2141
- Seagali**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Kensea, 1952

- *Seascape Girl GB**, f, 4 ans, Time Test GB et Marine Girl GB, **1997/2**
- Secret Glory**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Sertolina USA, **2118**
- See The Light**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Miss Raven IRE, **1947**
- Sekku**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Momo No Sekku, **1972/2**
- Selectif (GB)**, h, 11 ans, Elusive City USA et Born Again, **1982**
- Selket (IRE)**, f, 5 ans, Danon Ballade JPN et Bonne Nouvelle IRE, **2142/7**
- Semeur**, h, 8 ans, Planteur (IRE) et Desca GER, **2039**
- Sendmeastar**, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Sedmikraska GB, **2115**
- Senepark**, h, 9 ans, Soul City IRE et Senetosa, **1944**
- *Seraphim GB**, f, 7 ans, Dark Angel IRE et Moma Lee GB, **1964/1**
- Serigan**, h, 4 ans, Polarix (GB) et My Valley, **2029**
- Sermandakfi**, f, 7 ans, Makfi GB et Josephjulusjodie IRE, **2012**
- *Sevenna'S Knight IRE**, m, 3 ans, Camelot GB et Sevenna FR, **2042/1**
- Shade**, h, 3 ans, Harry Angel IRE et Occagnes IRE, **2032/3**
- Shadizi**, m, 2 ans, Siyouni et Shanndiyra IRE, **1988/4**
- Shaenjet**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Wadjet (IRE), **2103/5**
- *Shakstar Fal MOR**, m, 3 ans, Shakespearean IRE et Cresta Star GB, **2043**
- Shalkhar**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Shabyt GB, **2044**
- Shama**, f, 3 ans, Chemical Charge (IRE) et Mahyara, **2111**
- Shamsoun**, h, 9 ans, Medicean GB et Shamsa, **1982/4**
- Shanghai Spirit**, h, 4 ans, Ectot (GB) et Keen Gliance IRE, **2034**
- *Shannkiyr USA**, h, 7 ans, Elusive Quality USA et Shankardeh IRE, **1960/4**
- Sharp Queen**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Azora, **2129/4**
- *Shazam GER**, h, 3 ans, Adlerflug GER et She Bang, **2107/2**
- Shemlwol**, m, 3 ans, Al Mouwaffak et Majida, **2131/5**
- *Shield Of Honour GB**, h, 6 ans, Helmet AUS et Betty Brook IRE, **2088/4**
- Shinasi**, h, 6 ans, Olympic Glory IRE et Shivana, **2048**
- Shining Yellow**, f, 3 ans, Recorder GB et Snow Valley, **2024/1**
- Shinning Ocean**, m, 6 ans, Dabirsim et Shimmering Sands, **2122/4**
- Shipmate**, h, 11 ans, Silver Frost (IRE) et Napata, **2082/5**
- Shiva De Candale**, m, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Uranie De Candale, **2002**
- Showay**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Show Gorb SPA, **2094/4**
- Showman**, h, 4 ans, Dabirsim et New Yorkaise, **1981/1**
- Shut Down**, h, 6 ans, Siyouni et Drifting IRE, **2088/2**
- Si J'Avais Su**, h, 3 ans, Seabhac USA et Thanks Again (IRE), **2109/5**
- Si You Soon**, m, 3 ans, Carghese Des Landes et Sissi De L'Abbaye, **2106/4**
- Siam Paragon**, m, 4 ans, Shalaa IRE et Cracker GB, **2140/1**
- Sibuyu**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Pearl Goddess GB, **2070**
- *Siglo De Oro IRE**, m, 8 ans, Clodovil (IRE) et Puerto Oro IRE, **2126**
- Sigrune**, f, 3 ans, Outstrip GB et Forever GER, **2115/4**
- Silver Condor**, h, 7 ans, Kendargent et Barzas River IRE, **2108/5**
- Silver Sign**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Shining Way, **2139/3**
- Simca Mille (IRE)**, m, 4 ans, Tamayuz GB et Swertia (GB), **1990/1**
- *Simiyann IRE**, h, 3 ans, Australia GB et Simiyana IRE, **2067/5**
- *Simons King IRE**, h, 5 ans, Kingman GB et Sanaya IRE, **2143/7**
- Sinderella**, f, 3 ans, Pomellato GER et Sexy Girl GB, **1943, 2059**
- *Sir Westminster GB**, m, 3 ans, Sir Percy GB et Modern Art (GB), **2067**
- Siren**, f, 3 ans, Sea The Moon GER et Find It Within IRE, **2123**
- *Sirius Slew GB**, h, 7 ans, Epaulette AUS et Slewtoo GB, **1997/1**
- Sirnodin**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Sirene Doloise, **2097**
- Sivana**, f, 3 ans, Goken et Princesse Noire (GER), **1995**
- Sixunion**, h, 4 ans, Recorder GB et Kenjada, **2096**
- Siyouangel**, f, 4 ans, Siyouni et Military Angel USA, **2025/5**
- Siyouchka (GB)**, f, 3 ans, Siyouni et Venturous Spirit, **2115**
- *Skathi GER**, f, 3 ans, Tai Chi GER et Sunshine Story IRE, **2064/2**
- Sky Glory**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Ski Lift GB, **1971**
- *Small Oasis GB**, f, 3 ans, Sioux Nation USA et Collegiate IRE, **2092**
- *Smila IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Ibiza, **1957/4**
- *Snowfinch IRE**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Winters Moon IRE, **2017**
- Soan**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Metal Rocket, **2054**
- Soaring Eagle**, h, 9 ans, Cape Cross IRE et Sosquaw, **2030**
- Soiziya**, f, 3 ans, Whipper USA et Soizie, **2064**
- Soka D'Ans**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Chasing Stars GB, **2110**
- Soleil D'Arizona**, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Roxanne, **1947**
- Solid Spirit**, h, 4 ans, Invincible Spirit IRE et Soie, **2058/4**
- Sotchi**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Dhan IRE, **2011**
- Sotoun**, h, 5 ans, Sea The Moon GER et Hali Layali GB, **2037/2**
- Sotthilda**, f, 4 ans, Konig Turf GER et Sissin, **2076**
- *Soul Dancer GER**, h, 6 ans, Wiener Walzer GER et Saaleland GER, **2143**
- Soul Of The Nation (IRE)**, h, 3 ans, Sioux Nation USA et Ida The Fox USA, **1948, 2111/3**
- *Southwest Harbor IRE**, f, 4 ans, Churchill IRE et Squeeze IRE, **1971/5**
- Sover Fal**, m, 2 ans, Ten Sovereigns IRE et Princess Isla (GB), **2114**
- Soyose**, f, 7 ans, Scalo GB et Mixigreen, **2088/5**
- Space Force**, h, 4 ans, Gutaifan IRE et Chinese Rose IRE, **1997**
- Space Quake (GB)**, h, 4 ans, Garswood GB et Flambysisiter, **1962/2**
- Spatial Merit**, f, 6 ans, George Vancouver USA et Luminescence, **1944/4**
- Speed Ball**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Big Hat (GB), **1981/5**
- Speed De Cerisy**, f, 3 ans, Dschingis Secret GER et Almond Mousse, **2107**
- Speedy Record**, h, 2 ans, Recorder GB et Dozule, **2013/5**
- Spirit De Lagarde**, h, 3 ans, Fairplay Du Pecos et Firenze, **1983/4**
- Spirit Gal**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Awesome Gal IRE, **1993**
- Spirit Awey**, h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Selina, **2057/3**
- Spirit Jo**, h, 7 ans, Spirit One et Garde De L'Oust, **1982**
- *Spirit Moon IRE**, f, 3 ans, Australia GB et Morocco Moon GB, **1957**
- Spirit Of Foot (IRE)**, h, 6 ans, Footstepsinthesand GB et Spirit Of Pearl IRE, **2083/4**
- Splendino**, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Splendido, **2053/2**
- Sport Coupe**, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Ideechic, **2054**
- Springboks**, h, 5 ans, Morandi et Rolled Gold USA, **1944**
- Srinova**, h, 7 ans, Sri Putra GB et Serinova, **1930, 2062/2**
- Star Drack (IRE)**, h, 6 ans, Evasive'S First et Amazing Beauty GER, **1972**
- Stealthy Stride**, f, 3 ans, Dariyan et Silver Girl FR, **2064**
- *Stellar Jay IRE**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Maany USA, **2107/4**
- *Stephenie'S Saga GB**, f, 3 ans, Twilight Son GB et Miss Mediator USA, **2102**
- Stirling**, h, 4 ans, Frankel GB et Some Spirit IRE, **2049**
- *Storm City GB**, h, 4 ans, Cityscape GB et Fantastisch IRE, **2142/2**
- Stormy Bay**, f, 4 ans, Stormy Ocean et Stiren Bay, **1980/5**
- Stormy Floo**, f, 4 ans, Stormy River et Maguilor Floo, **1980/3**
- Stormy Night**, f, 5 ans, Stormy River et Shoesmania, **1953**
- Stormygo**, m, 2 ans, Goken et Stormyra, **2136**
- Storywood**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Tout Une Histoire, **2047**
- Strange Attraction**, f, 4 ans, Morandi et Slap Shade IRE, **2117**
- Stray Bullet**, h, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Dinka, **2130/2**
- Sudden Death**, h, 5 ans, Muhaarar GB et Sasuela GER, **2066**
- Summit**, f, 4 ans, Almanzor et Tocopilla, **2012**
- Sun De L'Orme**, h, 9 ans, Zambezi Sun GB et Kavusakan, **2062/4**
- Sun Flare (GB)**, f, 4 ans, Exceed And Excel AUS et Rose Et Or (IRE), **2122/5**
- Sunday Fudge**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Hot Fudge SWE, **2023**
- Sunday Holidays**, f, 6 ans, Sunday Break JPN et Gwenhwyfar (IRE), **2081/2**
- *Sundayinmay GER**, f, 5 ans, Pastorius GER et Simply Noble GER, **1960**
- Sunfast**, h, 4 ans, Fast Company IRE et Sund City, **2058/3**
- Super Cute (IRE)**, f, 5 ans, Buratino IRE et Azagba, **1964/2**
- Super Glory**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Super Lina, **2009/4**
- Super Quartz**, h, 4 ans, Kendargent et Ushuaia Quatz, **2058**
- Super Rafale (IRE)**, m, 2 ans, Holy Roman Emperor IRE et Topkapi, **2013/4**
- Super Super Sonic**, m, 5 ans, Territories IRE et Amoa USA, **2029/3**
- Super Zoom**, h, 4 ans, Areion GER et Supremacy, **1971**
- Superior Badolat (IRE)**, h, 6 ans, Dark Angel IRE et Royal Fortune IRE, **2066**
- *Svenya GER**, f, 3 ans, Tamayuz GB et Scapina GER, **2121/4**
- Sweep Away**, h, 3 ans, Oasis Dream GB et Lady Of The Waves, **1956/3**
- Sweet Betsy**, f, 5 ans, Lawman et My Wish IRE, **2118**
- Sweet Lullaby**, f, 3 ans, Elm Park GB et Masina City, **2024**
- Sweet Master**, h, 7 ans, Masterstroke USA et Sweet Storm, **2119/3**
- Sweet Wish**, f, 3 ans, Seahenge USA et Kalavria IRE, **2010, 2130/4**
- Sweetest Thing**, f, 4 ans, Very Nice Name et Miss World, **1961**
- Sykes**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Meerschweinchen GER, **2067**
- Taaghi**, m, 3 ans, Al Mourtajez et Forgehill Chamille, **2131**
- Tahiti**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Tropical Mark GB, **2018/3**
- Talisson**, m, 4 ans, Pivon (IRE) et Talissa, **2070**
- *Tanabata IRE**, f, 4 ans, Dabirsim et Sea Meets Sky, **1952**
- Tancrede**, h, 3 ans, Chemical Charge (IRE) et Dercia, **2128**
- Tao De Cajus**, h, 5 ans, Fairplay Du Pecos et Lola De Cajus, **1998/5**
- Taramana**, f, 5 ans, Gutaifan IRE et Tarawa, **2033/2**
- Taranak**, h, 3 ans, Zarak et Amour Malpic (IRE), **1963/5**
- Tarcanay (IRE)**, h, 8 ans, Slickly et Kikinda, **1930/5, 2066**
- *Tawafuq IRE**, f, 3 ans, Frankel GB et Farmah USA, **2102/1**

Taybet , m, 3 ans, Zoffany IRE et Saladine (IRE), 2035/7	Time To Fly , h, 8 ans, Wootton Bassett GB et Alpinette, 2126/1	*Tundra GER , f, 7 ans, Nathaniel IRE et Tuiga (IRE), 2011/1	Variyni , h, 3 ans, Kodiak GB et Varana, 2010/3
*Tees Spirit GB , h, 5 ans, Swiss Spirit GB et Mistress Twister GB, 1996	Timetoshine , f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et This Time, 2064/4	Turn Cartwheels , f, 3 ans, Dream Ahead USA et Atlantic Light GB, 2092/2	Vedamiya , f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Veda, 2024
Ten Ka , f, 7 ans, Falco USA et Tenakra, 2088	*Tisseuse De Reves GB , f, 3 ans, Oasis Dream GB et Poplin GB, 2123	Turtle Choje , f, 5 ans, Captain Chop et Turtle Beach, 2070/2	Vega Dream (GB) , h, 6 ans, Lope De Vega IRE et Sheringa, 2126
Tender Winner , h, 8 ans, Alex The Winner USA et Tender Night USA, 2066	Titanium , h, 4 ans, Zarak et Kyurem IRE, 2122	Twilight , f, 4 ans, Toronado (IRE) et Texalila, 2026/6	Venes , h, 3 ans, Literato et Princesse Polia, 2107/1
Tendre Nuit , f, 3 ans, Doctor Dino et Terre Et Ciel, 2036	*Tom Red GER , h, 6 ans, Cityscape GB et Topsy Tangerine GER, 2119	Twin Boy , h, 5 ans, Myboycharlie IRE et Twinkly, 2033/4	Ventura Vision , f, 5 ans, No Nay Never USA et Great Trip USA, 1955, 2116/3
Tennessee John , h, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Non Pareille IRE, 2097/2	Tonina , f, 3 ans, Seabhac USA et Tricky Bid USA, 1973	Two Face , m, 4 ans, Reliable Man (GB) et Taziana GER, 1960	Verdina , f, 5 ans, Anodin (IRE) et Vernissage (IRE), 2134/1
Teranga , f, 3 ans, Kheleyf USA et Kyma, 2032	*Top Daay GB , f, 3 ans, Adaay IRE et Afrodita IRE, 2024/2	*Tygress GB , f, 3 ans, Kingman GB et Sariska GB, 2121/2	Vermelho (IRE) , f, 2 ans, Showcasing GB et Runner Runner IRE, 2114/3
Territorio , h, 5 ans, Territories IRE et Dubai Empress IRE, 2110	Top Glory , h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Miss Denmark (GB), 2050/5	Tytan , h, 5 ans, Intello (GER) et Lausanne (IRE), 2037	Vernix , m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Vauville IRE, 1948/5
Testipetro , h, 5 ans, Pedro The Great USA et Testigos (IRE), 2039/2	Topfine , f, 4 ans, Top Trip (GB) et Finglass (IRE), 2097	Uchronie , f, 3 ans, Zanzibari USA et Accalmie, 2010	Vertigo Pompadour , m, 3 ans, Paban De France et Vision D'Avenir, 2106/3
Texarkana , h, 4 ans, Ikalana et Fiona Du Pecos, 1985	Topinambur , h, 6 ans, Dabirsim et Tropical Pearl (GER), 2116	Ugotthelook (IRE) , h, 6 ans, Uncle Mo USA et Louve Des Reves (IRE), 1958/2	Very Good Boy , h, 3 ans, Very Nice Name et Wishyouwerehere GER, 2129
Thankyou , f, 3 ans, Postponed IRE et Trully Belle IRE, 2067/4	*Toriano (FR) , h, 8 ans, Dutch Art GB et Tu Eres Mi Amore IRE, 1946	Ultimate Fight , h, 9 ans, Muhaymin USA et Fantastica GER, 1955/4	Vesinaba , h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Vesilia, 2120/3
That'S My Power , m, 4 ans, Almanzor et Train Time GB, 2031/2	Torina , f, 4 ans, Toronado (IRE) et Lerina, 1982, 2110	Ultimate Nonantaise , f, 4 ans, Robin Du Nord et Une Nonantaise, 2072/5	Vicious Harry , m, 3 ans, Harry Angel IRE et Umneeyatee AUS, 1995/2
The Chosen One , m, 7 ans, Cacique IRE et Istriana (IRE), 1952/5	Torinobello , m, 3 ans, Toronado (IRE) et Leen (IRE), 1973	Ultra Bright , f, 4 ans, Ultra IRE et Manaia, 2096	Vicky D'Aumont , f, 3 ans, Gemix et Etoile Du Bosa, 2067
*The Fixer IRE , m, 2 ans, No Nay Never USA et Fixette IRE, 1989/1	*Tornado GER , h, 8 ans, Campanologist USA et Thanksgiving GER, 2119/4	Ultrasound , h, 4 ans, Ultra IRE et Zigzag, 2029/5	Victoria Rose , f, 3 ans, Kessaar IRE et Lestilia, 1943
The Footman , h, 4 ans, Al Wukair IRE et Hathfa, 1958	Torneo , m, 3 ans, Toronado (IRE) et Abbronzatissima IRE, 2104/2	Um Elnadim , f, 6 ans, Elvstroem AUS et Three French Hens IRE, 2039/3	*Vidalgo GER , m, 3 ans, Brametot IRE et Villebaudon, 2115/1
The Gorgeous , m, 3 ans, Seabhac USA et Firuza (GB), 1976/4	Torpen , h, 6 ans, Orpen USA et That'S The Spirit, 2140	Un Soir D'Orange , h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Modema, 2132	Vif Des Aigles , h, 4 ans, Dream Ahead USA et Vie Des Aigles, 2142
The Great Gabi , h, 4 ans, Shalaa IRE et Melusine (GB), 2030	Tounmy (IRE) , f, 7 ans, Stormy River et Tounsia, 2110/5	*Unamuno IRE , h, 7 ans, Gregorian IRE et Forrest Star GB, 2001/1	Vigo , h, 6 ans, Diamond Green et Vivement Dimanche GB, 2037
The Last Waltz , f, 3 ans, Golden Horn GB et Lavande Violet GER, 2045/1	Traoulandliveskill , m, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Peldrine, 2097	Uncatchable , h, 3 ans, Elusive City USA et Spring Princess (IRE), 1956/4	Villa Celina , f, 3 ans, Mehmas IRE et Afra Tsitsi, 2024
The Manager , h, 6 ans, Charm Spirit (IRE) et Scandalous GER, 2055/3	Trezieme Mois , h, 3 ans, Seabhac USA et Daraa IRE, 2009/1	Une Peinture , m, 2 ans, Dabirsim et Whipcorse, 2136	Villa Darya , f, 5 ans, Red Dubawi (IRE) et Shippawa (GB), 2038
*The Planets IRE , f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Second Happiness USA, 2010/4	Tremont , h, 8 ans, Most Improved IRE et Sheema GB, 1964	Uniqa , f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Brit Wit GB, 1957/5	*Villemacho IRE , h, 3 ans, Camacho GB et Viletta GER, 1943, 2059/7
The Time , h, 7 ans, Evasive GB et Candy Time GB, 2126/4	Trenavin , h, 4 ans, Oasis Dream GB et Irish Song, 2096	Untitled , h, 6 ans, Lope De Vega IRE et Meandering IRE, 2001	Villers , h, 4 ans, Twilight Son GB et Villebaudon, 1955/5
Thindy , h, 11 ans, Footstepsinthesand GB et Windy, 2037	Tres Rush (IRE) , h, 9 ans, Rip Van Winkle IRE et Tres Ravi GER, 2039	Up To The Moon (IRE) , f, 3 ans, Camacho GB et Victoria'S Angel (IRE), 2032	*Vina Sena IRE , h, 4 ans, Vadamos et Miss Verdoyante GB, 2085/1
Thouab Al Shahania , m, 3 ans, Assy QA et Aziza D'Aroco, 1966	Trezy Bounty , h, 3 ans, Al Wukair IRE et Amazing Bounty, 1943/2	Uragano , m, 3 ans, Summer Front USA et Alone IRE, 1948	*Vinca GER , f, 3 ans, Langtang GER et Vanbijou GER, 1957
Three Dreams , f, 3 ans, Born To Sea IRE et Three Wrens IRE, 2057/4	Trick Of The Mind , m, 6 ans, Intello (GER) et Carding USA, 2139/2	Urban Choje , f, 2 ans, Born To Sea IRE et Pippa Choje, 2114	Vintage Spirit , h, 6 ans, Charm Spirit IRE et Verone USA, 1949
Through The Mist , f, 5 ans, Lope De Vega IRE et Misty Solitude GB, 2029/2	Trimlight , m, 6 ans, Hunter'S Light IRE et Antrim Rose GB, 1962/1	Urban Glory , h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Gloomy Sunday, 2128/4	Virtus , h, 4 ans, Berkshire IRE et Valentina Yes, 1971/4
*Thunder Rumble GB , f, 3 ans, Night Of Thunder IRE et Netta IRE, 2129/5	Triptajika , f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Triptyka (IRE), 2118/5	*Utamaro GER , m, 5 ans, Reliable Man (GB) et Ungarin GER, 1991/3	Visilanda , f, 3 ans, Intello (GER) et Visinova, 2045
Thunderspeed , m, 6 ans, Night Of Thunder IRE et Marmoom Flower IRE, 1991/2	Troiscentsept , h, 7 ans, Pour Moi IRE et Manuka USA, 2050	*Vadream GB , f, 5 ans, Brazen Beau AUS et Her Honour IRE, 1996	Visionary Dreamer , h, 7 ans, Anodin (IRE) et Galilee, 2037
Ti Manzelle Risk , f, 3 ans, Banyan Tree et Only You, 2084/3	*True Tedesco GER , h, 4 ans, Areion GER et True Girl GER, 2143	Valdikhova , f, 3 ans, Starspangledbanner AUS et Vlatka IRE, 1951	Vive La Reine , f, 2 ans, Recorder GB et Williamine (IRE), 2137/2
Ti Punch , h, 8 ans, Planteur (IRE) et Chignon IRE, 2073	*True To Form USA , m, 3 ans, War Front (USA) et True Style USA, 2056/1	Valiabad , h, 4 ans, Siyouni et Valdiyana, 2122	Vivelavie , f, 2 ans, Born To Sea IRE et Forestiere, 2100/2
Ti Sirop , h, 5 ans, Sirop Risk et An Mirak Risk, 2080	*Trust Ahead IRE , h, 7 ans, Dream Ahead USA et Tropical Mist IRE, 1955/1	Valimi , m, 3 ans, Teofilo IRE et Valdaya, 2094	Vizindi , h, 3 ans, Gutaifan IRE et Visorana, 2112
Tidy , f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Patrona Ciana, 2064	Trust The Stars (IRE) , f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Son Macia GER, 1994	Valinco , h, 7 ans, Conquis et Dona Alicia, 1985/4	Volando Voy , h, 4 ans, Morandi et Music Cay GB, 2117
Tigrais , f, 3 ans, Outstrip GB et Maharana, 1993	Tuari , m, 3 ans, Dream Ahead USA et Teazel GB, 2121	*Valuable Vista GER , f, 4 ans, Guiliani IRE et Valiani GER, 2040/2	Vote For Pedro , h, 3 ans, Pedro The Great USA et La Vive Parente, 1943/1
Tigre Rouge , h, 4 ans, Planteur (IRE) et Magdala, 2135	Tudo Bem , h, 7 ans, Sommerabend GB et Boulba D'Alben, 1996/4	Varena , f, 3 ans, Nathaniel IRE et Dimaniya, 2109/1	Vulcanio , h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Celestina Agostino USA, 2124
	Tulaitila , f, 3 ans, Al Mourtajez et Kimfalah, 2131		Vyborg , m, 4 ans, Farhh GB et Vologda (IRE), 2030

Wabal, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Umm Bab IRE, 2015

***Wahiba Sands IRE**, h, 6 ans, Footstepsinthesand GB et Damoiselle USA, 2116

Waldenon, h, 10 ans, Denon USA et Waldouma, **2110/3**

Waldzauber, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Wanda'S Girl GB, 2046

Wall D'Artois, h, 3 ans, Waldpark GER et Nalabelle, 2109

***Wanata GER**, f, 4 ans, Sir Percy GB et Wadia GER, **1961/3**

***Warrior GER**, 7 ans, STREET KENDRA, 1962

Waterfalls, f, 3 ans, Cracksman GB et Sunlit Waters GB, **2010/5**

Way To Marseille, h, 3 ans, Galiway (GB) et Carchi (GB), 2035

***We Can Fly GB**, f, 3 ans, Postponed IRE et Windy Britain GB, 2036

Welcome Moon, h, 6 ans, Intello (GER) et Toride, 2049

***Welcome Sight GB**, f, 4 ans, Aclaim IRE et Loch Mirage GB, 2025

Welcome Valentin, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Welcome Valentine (GB), **2110/4**

Well De Vindecy, f, 7 ans, Willywell et Saga Du Brionnais, **2066/2**

Wellington Rose, f, 6 ans, Anodin (IRE) et Nijenrode GER, 2055

West Martin, h, 4 ans, Martinborough JPN et City Charm, **2135/1**

***West Wind Blows IRE**, h, 4 ans, Teofilo IRE et West Wind GB, **2095/1**

Westminster Queen, f, 3 ans, Nayef USA et Girl Westminster IRE, 2069

***What A Fair Foot IRE**, f, 7 ans, Getaway GER et Reflecting IRE, 1946

Whatever It Costs, f, 3 ans, Shalaa IRE et La Corniche, **2111/5**

Wheel Of Chance, h, 6 ans, Charm Spirit (IRE) et Wheels Of Love (IRE), 2098

Where Chop, m, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Wa Zine, 2065

White Card (GB), f, 6 ans, French Fifteen et Delta Black Sheep, **2101/5**

White Whisky, h, 5 ans, Kodiak GB et Mambo Light USA, 1960

Whitec Champcourt, f, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et Natica, **1983/3**

Whitenight, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et By Chaparral, **1980/2**

Whydah Gally, m, 3 ans, Recorder GB et Relight'S Best (GB), **2067/2**

***Wild Gypsy Boy GB**, h, 8 ans, Intikhab USA et Sahabah USA, 2108

***Wild Man GER**, m, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Wild Approach GER, **2141/2**

***Wild Pansy GB**, f, 3 ans, Siyouni et Ejtayah GB, **2138/1**

Wild West, m, 3 ans, Territories IRE et Rancheria, **2071/4**

Wildwood, f, 5 ans, Maxios (GB) et Walayta GER, 1991

Wind Of Chance, h, 5 ans, Sri Putra GB et Dix Neuf Six GB, 2062

Windjana, f, 5 ans, Robin Du Nord et Salve, **2073/1**

Wings Of Fire, h, 4 ans, Wings Of Eagles et Sajida, 1961

Winman In Grey, h, 7 ans, Rajsaman et Cinder'S Post, **2101/2**

Winnan, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Just Win, **1997/5**

Winning Side, f, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Uruguay (IRE), **2138/3**

Winter Pudding, m, 3 ans, Seahenge USA et Darling Traou Land, 1992

Winterland, f, 4 ans, Dink et Placedesvictoires, **2041/5**

Wonder Of You (IRE), m, 3 ans, Showcasing GB et Awe Struck GB, 2115

Woodivine, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Alceste IRE, 2064

Woodstock City (GB), m, 3 ans, Churchill IRE et White Witch USA, **1947/4**

Wrong Colour, f, 3 ans, Galiway (GB) et Fly Tartare, **2023/2**, 2127

Wukolina, f, 4 ans, Al Wukair IRE et Medolina USA, 2097

***Wurfgeist GER**, m, 3 ans, Helmet AUS et Wurfspiel GER, **2064/5**

Xaariana, f, 3 ans, Kendargent et Xaarina, **2056/2**

Xarun, h, 6 ans, Literato et Miss Lena GB, 2098

Yatima, f, 3 ans, Zelzal et Social GB, **2000/2**

Yedder, h, 3 ans, Eclair Du Fada et Dionaea, 2084

Yellow Sand, f, 3 ans, Birchwood IRE et Sund City, 2129

Yollilal, f, 2 ans, Seabhac USA et Lady Paris, **1950/2**

York Town, m, 4 ans, Brametot IRE et Hera Eria IRE, 1961

You'Ve Got Sail, h, 4 ans, Pomellato GER et Yachtclubgenoa IRE, 2116

Ysoie, f, 2 ans, Attendu et Turibia, 2020

***Zahedan GER**, h, 4 ans, Isfahan GER et Zerawiyna, 2117

Zahra, f, 3 ans, Dariyan et Sanema, **2069/5**

Zahyana, f, 3 ans, Zarak et Monika Jem, 1948

Zaire, h, 5 ans, Zizany IRE et Cagliari, **2134/4**

Zanona, f, 3 ans, Siyouni et Zayva, **2047/2**

Zaraka, m, 3 ans, Zarak et Sea Life, 2107

Zarakem, m, 3 ans, Zarak et Harem Mistress (IRE), **2053/1**

Zarica, f, 9 ans, Rio De La Plata USA et Zarnitza USA, **2031/1**

***Zarinsk GB**, f, 3 ans, Kodiak GB et Pavlosk USA, **1993/4**

Zarqana, f, 3 ans, No Risk At All et Zahrada USA, 200

***Zaur IRE**, h, 5 ans, Requito IRE et Suffice To Say IRE, **2088/1**

Zawania Star, f, 5 ans, Af Albahar UAE et Dora Star, 1967

Zazu, m, 3 ans, Aegon (IRE) et Zaza MOR, **2002/1**

Zelasquin, m, 2 ans, Zelzal et Martre, **1988/1**

Zelzalita, f, 4 ans, Zelzal et Smyrnes, **2025/7**

Zenith, m, 4 ans, Zarak et Sixtees, **2006/3**

***Zenzi GER**, f, 3 ans, Tai Chi GER et Zambuka, 2069

Zhivago (IRE), h, 5 ans, Kendargent et Zanet, **2098/6**

***Ziggy'S Phoenix IRE**, f, 2 ans, Kodiak GB et Elmaliya IRE, **1989/4**

Zillipom, f, 5 ans, Pomellato GER et Zillione Beauty, **2098/4**

Zilrak, h, 3 ans, Zarak et Zillione Beauty, **2036/3**

Zinnia, h, 4 ans, Waldpark GER et Zython, 2050

Zinzichera, f, 11 ans, Centennial IRE et Naghaland, **2066/1**

Zippere, f, 6 ans, Soul City IRE et Mapreference Amoi, 2126

Zittitutti (IRE), m, 2 ans, Shalaa IRE et Aluwaina, 2136

Zoffwaltz, f, 4 ans, Zoffany IRE et Hadrian'S Waltz IRE, 2025

Zoom, m, 3 ans, No Nay Never USA et Sonnerie (GB), 1995

Zoya, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Hoh My Estelle, **200/5**

Zryan, m, 2 ans, Night Of Thunder IRE et Dahama GB, **2019/3**

***Zudu Spirit IRE**, f, 3 ans, Zoustar AUS et Sudu Queen GER, **1995/5**

Zulu Warrior, m, 3 ans, Saxon Warrior JPN et Zindziswa USA, **2044/1**

Zurich, h, 4 ans, Doctor Dino et Zureka, **2076/3**

Zygfryd, h, 5 ans, Literato et Zython, 1958